This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ANJOU HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

DIXIÈME ANNÉE

PARIS
Alphonse PICARD et Fils
ÉDITEURS
82, Rue Bonaparte, 82

ANGERS
Librairie — Imprimerie
LACHÈSE & Cie

J. SIRAUDEAU, Éditeur
Rue de l'Aiguillerie et rue Montault

1909

Digitized by Google

L'ANJOU HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Fondé au mois de Juillet 1900

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

Duc de la Trémoïlle, membre de l'Institut ; lieutenant-colonel Marquis d'Elbée ; Comte Ch. de Beaumont ; Comte de Souancé.

Abbés Calendini, Charnacé, Chasles, Deniau, Grimault, Hautreux, Houdbine, Ledru, Michaud, Moreau, Poirier, Rondeau, Roullet, Uzureau.

Dom Besse, dom Guilloreau et dom Landreau, bénédictins ; P. Ubald, capucin ; MM. Letourneau et Lévesque, sulpiciens.

MM. Baguenier-Desormeaux, Bittard des Portes, Camelot, Cochin, La Combe, Laurain, Le Mesle, Leroux-Cesbron, Loyer.

Dans son numéro de septembre-octobre 1902, la **Revue des Études Historiques** *parle de l'*Anjou Historique, « *qui, à sa troisième année d'existence, s'est classé déjà au premier rang de nos meilleures revues provinciales.* »

ABONNEMENT : 6 fr. par an.

S'adresser à la librairie **Siraudeau**, rue de l'Aiguillerie et rue Montault, Angers.

Digitized by Google

DC611
A601A6
v. 10

Missions d'Emigrés en Vendée
M. de la Godinière

Depuis le début du soulèvement vendéen en mars 1793, il n'était arrivé aux émigrés que de vagues informations sur sa consistance et ses progrès.

Les Princes, alors à Hamm, n'avaient aucun renseignement direct ; le bruit circulait qu'une armée royaliste de Bretagne était commandée par un M. de Gaston que personne ne connaissait. Le perruquier de Saint-Christophe-du-Ligneron, Gaston Bourdic, avait, le 12 mars, commandé un petit rassemblement dans les environs de Challans ; la mention qu'en avait faite Carra dans son rapport lu en séance de la Convention, était l'origine d'une légende qui faisait de Gaston le principal chef royaliste.

Les Princes avaient chargé leurs agents accrédités à Londres de s'employer à établir des communications avec l'armée de Bretagne, et le Cabinet de Saint-James, sollicité par eux, avait autorisé le gouverneur de Jersey, le colonel Craig, à faciliter le passage en France d'un émissaire.

Parmi les émigrés, réunis à Jersey sous les ordres de Botherel, un jeune gentilhomme breton, M. de la Godinière, s'offrit pour remplir cette mission, et, muni d'instructions verbales du commandant en chef de Jersey, parvenait à débarquer sur les côtes de Bretagne dans les premiers jours de juin 1793. Il restait un mois en Bretagne pour y établir des postes de correspondance, entrait en relations avec le Comité secret royaliste de Rennes, qui lui confiait une lettre à remettre à MM. les généraux des armées catholiques et royales, et, passant la Loire, se présentait à Cholet le 5 juillet 1793.

M. de la Godinière était connu de M. de Fleuriot, qui l'accrédita auprès des généraux. Il fut admis à exposer le but de sa mission au Conseil de Chemillé (13 juillet 1793). La date de son

Digitized by Google

retour pour Jersey peut être fixé après le 30 juillet; il emportait : une lettre des Commandants généraux des armées Catholiques et Royales datée de Châtillon le 17 juillet 1793, adressée « *aux agents accrédités de leurs A. R. les Princes français à Londres* », avec recommandation de compléter verbalement les renseignements qu'elle contenait, et une lettre pour le Comité de Rennes. Il était resté environ un mois en Vendée.

Dans la lettre datée de Châtillon le 18 août 1793 et confiée plus tard au second émissaire, Tinténiac, les généraux Vendéens rappellent la Mission antérieure de M. de la Godinière : « Comme « il pourrait se faire qu'une missive adressée aux agents de nos « princes et remise à *M. de la Gaudinière* se perdît aussi, nous « avons cru devoir vous en faire passer une copie » (1).

Une lettre de Prigent signale encore M. Godenière comme le premier émissaire qu'il ait dirigé sur la Vendée par les voies qu'il avait établies (2), et Mme de La Rochejaquelein mentionne sa venue en Vendée. « Il avait paru aussi, dit-elle, un M. de la « Godellière, émigré, mais il avait perdu ses papiers ; il parut « étourdi et inspira peu de foi, cependant on lui remit une « lettre, d'ailleurs insignifiante ; on a dit depuis qu'il s'était « noyé en la portant en Angleterre (3).

Nous avons retrouvé la copie de la missive qui lui fut confiée par MM. les Commandants généraux des armées catholiques et royales et qui parvint au Cabinet de Saint-James, (4) ainsi que le rapport sur sa mission en Vendée (5).

Nous n'avons pu établir l'état civil de l'auteur du rapport. Mais l'entrain, l'insouciance du danger qui s'y révèle et, aussi, la tendance à grossir son rôle en exagérant l'enthousiasme qu'il suscite, portent bien la marque de la jeunesse du La Godellière de Mme de La Rochejaquelein.

(1) Dom F. Chamard. *Correspondance inédite*, Angers 1880, p. 16. L'auteur met en note : La Gaudinière, pseudonyme de M. de Tinténiac.

(2) Beauchamp, édition, 1809, t. III, p. 448.

(3) Mme de La Rochejaquelein. *Mémoires*, édit. 1889, p. 210.

(4) War-Office. Origl Corresce, vol. 206, olim. 415. Catholic Army.

(5) War-Office. Origl Corresce, 417 Royalists Intelligence.

Digitized by Google

Rapport de M. de la Godinière, arrivé à Jersey dans la nuit du 6 au 7 septembre 1793, sur la situation de l'armée royaliste dite Gaston.

Arrivé le au bourg de la Chapelle Chaussée (1) et, de là, conduit en la ville du Loroux, je demande à parler à M. de Gaston, commandant l'armée ; le nom de Gaston était inconnu dans le pays ; l'on me conduisit à Cholet où je trouvai M. le marquis de Bonchamp, général de l'armée de la Loire ; je lui fis part de ma mission ; il était impossible alors d'assembler le Conseil général des généraux qui touts (*sic*) étaient occupés à repousser, en différens points, 10.000 hommes par lesquels ils venaient d'être attaqués subitement.

J'arrivais à Cholet le jour du gain de la bataille de Châtillon, remportée sur Westermann (2), les patriotes perdirent tant en hommes tués ou blessés qu'en prisonniers 8.000 hommes, 14 pièces de canon et toutes leurs munitions. M. de Bonchamp partit luy même pour se porter aux Ponts de Cez, je demandai la permission de l'y accompagner ; l'on insista sur ce que je ne pouvais me trouver au combat sans compromettre les intérêts qui leurs (sic) étaient chers ; je parvins enfin à obtenir ce que je désirais ; j'eus l'honneur d'accompagner M. de Bonchamp en qualité d'officier major, ce qui est à peu près Aide-de-Camp ; on voulut que je fus sur ce pied tant que je serais à l'armée, nous ne fûmes pas assez heureux pour trouver l'ennemi et je n'eus que le plaisir

(1) La date est laissée en blanc ; elle peut-être fixée environ aux premiers jours de juillet 1793 et la localité est sans doute La Chapelle-Basse-Mer, à 4 kilomètres du Loroux. La Chapelle-Chaussée en Ille-et-Vilaine était un des postes de correspondance établis par Prigent de Saint-Malo à la Loire.

(2) Combat de Châtillon le 5 juillet 1793. La présence de M. de Bonchamp à Cholet est controuvée par la version de Beauvais. *Mémoires*, p. 68 et de Beauchamp, t I, p. 238.

Digitized by Google

de la fusillade des derniers postes ennemis retraitants (1)

Revenus à Chemillé, nous fûmes rejoints par une partie de la Grande Armée, je pus alors conférer avec MM. Delbée, de Bonchamp, d'Onissant maréchal de camp, de Bernard de Marigny, de Lescure, prince de Talmont, de la roche Jacquelin, Dautichamp, de Scepeau, chevalier de Fleuriot, chevalier de Rostaing, tous réunis dans le Conseil. J'y fus appuyé de M. de Fleuriot et autres qui me connoissoient : j'adressai la parole au Conseil de la manière suivante.

« Le gouvernement anglais, les princes français désirent depuis longtems connoître vos projets, ils sont fâchés que vous les négligiés. M. le commandant en chef de Jersey m'a envoyé pour vous assurer que le gouvernement trouvera bon de correspondre avec des royalistes décidés ; j'ose même vous dire qu'il pourrait vous apporter des secours, mais quels sont ceux dont vous avés besoin ? quels sont vos moyens actuels ? quels sont vos projets, quel (*sic*) est votre position topographique ? Je crois, Messieurs, que vous devriés écrire au gouvernement Britannique pour vous expliquer à ce sujet ; j'ay été chargé de vous préparer un moyen pour correspondre et je me trouve heureux d'être le premier à l'employer avec succès. »

On répondit avec enthousiasme à ma proposition ; on assura que depuis longtems on cherchait ce moyen, que toutes tentatives à ce sujet avaient échoué, les principaux articles passèrent à l'unanimité ; cependant le moment d'un combat pressait, l'on partit pour Martigné-Briant (2), je témoignai le désir de m'y trouver, l'on s'y prêta ; l'ennemi fut repoussé ; son extinction totale

(1) La division d'Angers sous Gauvillier a réoccupé les Ponts-de-Cé le 8 juillet et campe à Brissac le 11. Le corps expéditionnaire de Saumur, sous La Barolière, est au camp de Fline le 14.

(2) Combat de Martigné-Briand le 15 juillet 1793. Le fait de la panique causée par l'intervention inopportune de la cavalerie est confirmé.

Digitized by Google

ne fut manquée en ce jour que par une faute de notre cavalerie, c'étoit le 15 juillet. Le 18 les patriotes furent battus à platte couture ; ils perdirent à Vihiers 25 pièces de canon, 4.000 hommes furent tués, on leurs fit 3.000 prisonniers, on emporta leurs munitions et plusieurs drapeaux (1).

Le lendemain 19 M. d'Elbée fut proclamé dans le Conseil qui se tint à Châtillon, généralissime des armées pour le roy Louis 17, fils du feu roy. Cette nouvelle fut annoncée à l'armée qui, déjà transportée d'allégresse par les victoires qu'elle venait de remporter, tressaillit encore d'une joye nouvelle ; une salve d'artillerie l'annonça à tout le pays. M. d'Elbée avait réuni 29 voix et M. de Bonchamp n'en avait obtenu que 22.

Mon affaire fut aussi décidée en ce conseil ; il fut arrêté qu'on rédigerait le lendemain le cahier que je devais emporter ; l'on partit ensuite pour Cholet, l'adresse s'y rédigea. Cette nouvelle perça autant qu'on le voulut dans l'armée qui cria : *Vivent les Anglais, vivent les émigrés ; qu'ils nous viennent. Oh ! nous les aimerons bien.*

Je suis revenu avec le paquet dont le Conseil m'avait chargé, par la même route que j'avais parcouru (*sic*) en allant ; j'étois en même tems porteur d'une réponse au Comité de Rennes et en repassant par St-Malo j'ay reçu de M. le chevalier de Pennelec de nouvelles assurances de son zèle pour la bonne cause.

(Sans Signature).

(à Suivre)

Marquis d'Elbée.

(1) Le grand choc de Vihiers, 18 juillet 1793.

Digitized by Google

Mes Souvenirs

MONSEIGNEUR ANGEBAULT

Portrait physique. — Atavisme. — Tenue domestique. — Les petits billets. — Enjouements. — La postulante de Saint-Gildas. — L'omelette soufflée. — Voyage à Saint-Gildas — Sur un trône. — Sœurs en retraite. — La femme dans l'Église. — Sur les tombes. — Mon âne. — Ma besogne à l'Évêché. — M. Tardif et ses distractions. — A la recherche d'un Indult. — Dans un puits. — Secrétaire et Plain-Chantiste. — Mgr Bompois. — Mgr Chesneau. — M. Chesnet. — M. Raveneau. — Autres collaborateurs. — Les serviteurs. — Piété domestique.

Le vénérable évêque avait soixante-dix-sept ans quand il me fit l'honneur de m'appeler auprès de lui. Un peu courbé par l'âge mais conservant encore, sous ses cheveux blancs, un reste de grâce alerte et toute l'aménité souriante de sa jeunesse, il était d'allure très digne et d'une physionomie qui commandait le respect. « Quand je vois arriver cet homme-là, me disait un jour « Louis Courtin, l'un de mes condisciples de Mongazon; « quand je le vois passer avec sa soutane violette, sa « croix d'or sur la poitrine, ses grands yeux qu'om- « bragent d'épais sourcils, sa belle chevelure blanche « qui lui tombe sur les épaules, je crois voir passer le « bon Dieu ! » Il avait la voix chantante, un peu voilée mais bien timbrée ; et cette voix savait prendre, selon les circonstances, toutes les intonations de la douceur et de la bonté, ou toute la véhémence de l'indignation.

Fils d'un ancien avocat au Parlement de Bretagne, né dans une famille où se conservait, comme une fleur, la vieille politesse française, il en avait gardé une tenue

Digitized by Google

qui témoignait de son origine. S'il se montrait simple dans la maison du pauvre, on le voyait ailleurs, au château par exemple, saluer avec cette aisance souveraine, cette grâce étudiée qui font d'une rencontre une cérémonie, à laquelle on reconnaît tout de suite un homme de race. Le dirais-je ? Il poudrait avec soin sa magnifique chevelure, mais cette apparente coquetterie, chez un vieillard de vie austère, lui venait de son éducation ; elle n'était qu'un détail de la bienséance que lui avaient enseignée ses parents.

J'ai lu, dans le *Manuel de la Bonne Compagnie* de M. Boitard, que la meilleure Société se trouve dans cette vieille bourgeoisie à laquelle appartenait la famille de Mlle Angebault. Après avoir passé en revue les principaux types de la Société parisienne, les Sociétés du Haut Commerce, de la Banque, des Sciences et des Arts, de la Politique, du Barreau, des grands fonctionnaires, de l'ancienne noblesse, des parvenus, etc., l'auteur arrive à ce qu'il appelle l'ancienne bourgeoisie, et, trouvant en elle « une politesse franche, le bon ton, la bienséance, la bienveillance, l'amour de la famille et l'indulgence pour tous », il l'appelle : « la bonne Société ». De ce milieu-là était sorti le vénérable évêque dont j'avais l'honneur de devenir le commensal.

Je ne tardai pas à m'en apercevoir. Le lendemain de mon arrivée à l'évêché, Monseigneur me dit : « Écoutez, mon enfant ; vous êtes jeune, vous avez besoin d'expérience. Sachez que vous êtes, ici, non dans un hôtel ou une auberge mais dans une maison de famille. Quand vous vous absenterez de ma table pour aller déjeuner ou dîner en ville je ne vous en empêcherai pas et je ne vous demanderai jamais où vous allez. Mais vous ne vous absenterez jamais sans m'en prévenir en me disant : « Monseigneur, je n'aurai pas l'honneur de « dîner avec vous ce soir. » Et cela suffira. Voyez-vous,

Digitized by Google

mon enfant, encore une fois l'évêché n'est pas une hôtellerie où l'on entre et d'où l'on sort à volonté, mais un logis familial dont je suis le père et où vous êtes un fils. »

Un tel discours me ravit. Je devais en entendre quelques autres du même genre. Un soir que l'un des commensaux de la table épiscopale, le bon abbé Chesnet, l'intime ami de Mgr Angebault, lui parlait sur un ton trop familier, le digne évêque voulut me prémunir contre un tel exemple. Il m'appelle dans sa chambre : « Vous venez d'entendre M. Chesnet, me dit-il, et vous avez dû être choqué du ton qu'il a pris avec moi. Ne prenez pas ce genre, mon enfant. C'est mal, pour un ecclésiastique, quel qu'il soit, de parler ainsi à son évêque... » De son côté, le soir même, M. Chesnet reçut sa correction par un petit billet que le Prélat lui envoya dans sa chambre. Inutile de dire que la réprimande fut bien prise.

Mgr Angebault recourait ainsi volontiers à la plume pour faire ses observations à l'intérieur de la maison, et, s'il avait à se plaindre, il ne prenait pas toujours des gants pour écrire. Dieu merci, je n'ai jamais reçu de billet désagréable. Au contraire, j'en garde plusieurs qui témoignent de la bonté délicate du vieil évêque à mon égard. J'avais la charge très honorable et très douce de l'assister à l'autel, tous les matins, en quelque lieu qu'il fût. Je m'informais de ses déplacements, la veille, pour être prêt à le suivre le lendemain. Plus d'une fois il m'écrivit pour me prier de ne pas me déranger parce qu'un autre prêtre l'assisterait.

Il aimait, du reste, à faire plaisir, en y joignant quelquefois une pointe d'enjouement. Six personnes s'asseyaient chaque jour à la table épiscopale : M. Bompois, vicaire général ; M. Pessard, secrétaire particulier; M. Chesnet, majordome ; M. Raveneau, ancien secrétaire de l'évêché, et moi. Un jour nous trouvâmes à

Digitized by Google

notre place en y arrivant, M. Pessard et moi, deux jolis verres de couleur, l'un bleu, l'autre rose, qui tranchaient avec le ton blanc des autres verres. L'évêque s'étonne : « Qu'est-ce que c'est ? Voyez-vous ces deux petits qui « veulent se distinguer ? Qu'on enlève cela, vite ! » Et voilà un homme qui prend un air fâché. Mais pendant que, tout ahuris, nous ne savions que répondre, le valet de chambre nous soufflait à l'oreille : « N'ayez pas peur, Monseigneur veut rire, c'est moi qui ai acheté ces verres et c'est lui qui les a payés ! »

Quelques jours après, voulant offrir aux sœurs de Saint-Gildas, qu'il aimait beaucoup, une barrique de vin dont leurs malades avaient grand besoin, il écrivit à la Supérieure : « Je vous enverrai demain une jeune postulante. Vous verrez qu'elle est exquise. Ne manquez pas d'aller au-devant d'elle, vous et votre assistante, demain à telle heure, à la gare de Saint-Gildas. » On devine l'ébahissement de la Supérieure quand elle fut avisée, le lendemain, que la jeune postulante pesait 250 kilos !

Ces petites mystifications lui avaient été de bonne heure familières et l'on m'en a raconté une que j'hésite à rapporter. Mais bah ! La mémoire du bon évêque n'en sera guère endommagée ; je la tiens d'un vieux prêtre du diocèse de Nantes. Elle remonte au temps où l'abbé Angebault, vers sa trentième année, était devenu secrétaire de Monseigneur Micolon de Guérines. Un jour d'ordination, le vieux maître de cérémonies de la cathédrale, ayant besoin de se restaurer pendant l'office, avait recommandé à sa servante de lui apporter, au vestiaire des chanoines, une petite omelette. Malheureusement, l'abbé Angebault se trouvait là, seul, au moment où la vieille Mariette avait déposé l'objet dans la case de son maître. Lui aussi avait faim et sa fatigue lui conseillait de déjeuner. On devine ce qui arriva. Il ouvre le panier, découvre l'omelette, y goûte un peu, y regoûte, sourit

Digitized by Google

et, finalement, l'absorbe tout entière. Mais comment expliquera-t-il sa disparition ? Question vite résolue. L'abbé écrit rapidement deux mots sur un bout de papier, glisse le billet entre les deux assiettes vides, et retourne à la cathédrale. Quand le bon vieux cérémoniaire vint au panier de Mariette, et qu'il lut, à la place du mets attendu, ces deux mots : *omelette soufflée* ! je vous laisse à penser si son nez s'allongea devant une explication pourtant si brève.

Mon entrée à l'Évêché remonte à la fin d'août 1867. La famille épiscopale était alors en résidence à l'Esvière, charmante villa que Monseigneur Angebault avait fait construire sur un terrain appartenant à la mense épiscopale, aux portes d'Angers. De cette maison, fort bien installée, on a sur les prairies de la Maine une vue délicieuse. Le paysage, vert et reposant, me rappelait si bien celui de la vallée du Layon, près de mon Chalonnes, que j'en fus doublement charmé. Cette première impression donnait pour moi à la villa et à ses habitants une couleur des plus aimables.

Je fus vraiment touché de l'accueil que me firent, à l'Évêché, Monseigneur et ses commensaux. Mon enchantement allait atteindre son comble lorsque, trois jours après mon arrivée, l'évêque me demanda de l'accompagner dans la Loire-Inférieure, chez les Religieuses de Saint-Gildas où il se rendait en villégiature. Quoi ! me disais-je, j'ai si peu travaillé et me voilà déjà en vacances !

Nous partîmes le lendemain et ce voyage m'a laissé un souvenir des plus doux. Chemin faisant, le bon évêque me montrait le paysage. Après Nantes que je n'avais jamais dépassé dans mes petits voyages, il me présenta, en quelque sorte, le pays, et l'on comprendra si je fus flatté, moi, tout jeune prêtre, d'avoir pour cicérone ce beau vieillard à cheveux blancs, qui portait une

Digitized by Google

croix d'or sur la poitrine et que mon ami Courtin comparait si bien au bon Dieu !

Notre réception à Saint-Gildas fut des plus cordiales. L'histoire de la postulante changée en bon vin était encore dans toutes les bouches. L'accueil fait au *bon père* s'en ressentit. On n'appelait pas autrement Mgr Angebault dans ce beau couvent qui lui devait sa prospérité. Lorsque, secrétaire à l'Évêché de Nantes, il avait reçu la mission de vivifier une pauvre communauté qui ne comptait plus que vingt membres, il s'était mis à la besogne avec ardeur. En quelques années il avait remonté le courage du petit bataillon, décuplé son nombre, élevé le niveau de ses études. Elle comptait alors près de mille religieuses et cinq cents, environ, étaient réunies dans la grande cour du couvent quand nous y entrâmes.

Je retrouve, dans une lettre écrite, le soir même, à mon ami Aubert, une description de cette arrivée : « Figurez-vous, cher ami, plus de cinq cents femmes debout, noires, alignées comme un régiment. Je n'avais jamais vu cela : les premières, au chef branlant, courbées par l'âge, baisant avec larmes la main du bon père qui passait ; d'autres graves, austères, les fortes têtes de la maison sans doute, celles qui la font marcher; puis les plus jeunes, de toutes jeunes qui n'ont l'habit que d'hier : elles me parurent déguisées. Le bon évêque allait de l'une à l'autre avec animation ; s'arrêtant devant celles qu'il connaissait, leur rappelant quelque vieille histoire, puis se tournant vers moi pour me faire admirer leurs réponses. »

Peu après, tout le monde se réunit dans une vaste salle au fond de laquelle s'élevait un trône monumental. L'Évêque y prit place, dans un fauteuil encadré de grandes draperies rouges. De chaque côté, deux sièges attendaient ses deux assistants. L'aumônier qui dirigeait

Digitized by Google

la réception, m'indiquait le siège de droite, en me faisant un signe que tout d'abord, je ne compris pas. Moi, monter là ? Ce n'était pas possible. Je baissai le nez pour ne pas voir ; mais, l'Évêque m'ayant lui-même appelé tout haut, je montai près de lui, le visage confondu. A ce moment j'eus la vision très nette d'une scène de mon passé. Je me revis âgé de cinq ans, petit gars de Saint-Quentin-en-Mauges, arrêté sur la grande route pour voir passer Mr Angebault dans les premiers jours de son épiscopat. Il me bénissait, et cette bénédiction m'avait conduit jusqu'auprès de lui, sur un trône où je ne me reconnaissais plus !

Mais cette vision fut de courte durée. N'avais-je pas sous les yeux un spectacle cent fois plus captivant ? Depuis quelques jours les Religieuses étaient en retraite, et la joie que leur causait la visite du bon Évêque n'avait point enlevé à leur physionomie la gravité du recueillement. On voyait briller sur leurs visages je ne sais quoi de sérieux et d'épanoui tout à la fois, le double contentement qu'elles recevaient de la grâce divine et de la visite tout humaine d'un père vraiment aimé. Pendant les huit jours que j'ai passés à Saint-Gildas j'ai été frappé, à tout instant, de ce mélange curieux et charmant. Cette réunion de femmes occupées, tour à tour, des doux devoirs de l'hospitalité et des plus hautes pensées, m'a laissé une impression que je ne saurais définir.

Sous leur costume sévère et leur physionomie très sérieuse les sœurs de Saint-Gildas gardent la simplicité des enfants. Elles l'ont communiquée, cette simplicité, aux serviteurs qui les entourent sous le nom de *frères*, braves gens revêtus d'un costume religieux, et chargés des grosses besognes du couvent. La culture des champs, le soin des animaux et de la basse-cour, tout rude travail, de la cave au grenier, leur est dévolu. Eux

Digitized by Google

aussi se montraient ravis de la visite du Père, et veillaient avec sollicitude à ses moindres besoins. Deux fois par jour, Mgr Angebault réunissait les sœurs à la chapelle pour leur adresser une allocution. Avant de parler, il prenait, à la sacristie, un bol de lait chaud. Un après-midi le frère Pierre, digne homme un peu corpulent, arriva en retard avec son bol de lait. Monseigneur était déjà rendu au pied de l'autel où je me tenais près de lui. Les sœurs chantaient un cantique à l'Esprit-Saint, quand je vis à la porte de la sacristie le gros Pierre s'avancer avec sa coupe. « — Monseigneur, dis-je à l'évêque, voici votre lait. » Mais le bon évêque voyant le Frère qui s'avance toujours et qui va toucher l'autel, lui dit assez haut : « — Je n'en veux pas. — Alors, mon bon Père, dit Pierre, que faut-il en faire ? — Buvez-le, vous. » Et voilà mon Frère qui, estimant sans doute que la parole du bon Père doit être une parole d'Évangile, ne fait ni une ni deux : il avale lentement, majestueusement, entre le vestibule et l'autel, la coupe fumante ! Le cantique à l'Esprit-Saint est interrompu, des rires étouffés secouent l'assistance et le vieil évêque se tournant vers moi me dit : « Avez-vous jamais rencontré tant de foi et tant de simplicité en Israël ? »

Mon séjour à Saint-Gildas ne fut pas sans nuages. J'y fus malade, pendant quelques jours, d'une sorte d'influenza. Un après-midi, comme je me traînais, assez souffrant, dans la belle futaie qui borde le couvent, le frère Pierre m'amena un âne en me conseillant de monter dessus pour me guérir. J'acceptai : un malade ne regarde pas de si près aux moyens curatifs. J'enfourche la bête, elle trotte, et déjà je m'applaudis du remède quand, au détour d'une allée, elle s'arrête net. En vain je la talonne, je la fouaille, rien ne peut la faire avancer. On sait que cet animal est têtu. Faut-il dire le trait de génie qui me vint alors ? Ce sera peu modeste,

Digitized by Google

mais on verra que les bouffées de l'orgueil ne me hantèrent pas longtemps.

On était au temps de la cueillette des pommes. Les frères en avaient fait, çà et là, de petits tas dans les allées du bois et j'avais remarqué que l'âne en passant tout près de ces fruits leur tendait ses deux oreilles et leur jetait un long regard de convoitise. Voilà mon idée toute trouvée. Je me munis d'une longue gaule et je pique une pomme à l'un des bouts. Je remonte sur mon âne et je lui tends, devant le nez, le fruit appétissant. Qu'allait-il faire ? Avancerait-il pour le saisir ? J'étais anxieux sur le résultat de mon invention quand, ô bonheur, l'animal se met en marche vers la pomme qui s'avance en même temps que lui. Je me disais qu'aiguillonné par la vue du fruit il s'avancerait toujours pour l'atteindre et que j'allais découvrir, par hasard, comme il arrive pour les plus belles inventions, le mouvement perpétuel. Faut-il avouer que mon baudet ne fut pas longtemps dupe de ma supercherie et qu'au bout de quelques pas il s'arrêta de nouveau ? Mon aveu ne me coûtera guère car il ne fait que redire, après Bossuet, que le génie de l'homme est toujours court par quelque endroit.

Tel fut mon premier séjour à Saint-Gildas. Je devais y retourner l'année suivante, avec le vieil évêque qui m'avait attaché à sa personne, et ces deux voyages m'ont gravé dans le cœur le plus suave souvenir. Il m'est arrivé plus d'une fois, aux heures tristes, de m'envoler en esprit vers les grands bois de Saint-Gildas et de m'y réfugier contre les traits blessants de la vie. Je vais là comme en pèlerinage au pied d'un autel, devant l'urne funéraire qui, après la mort de Mgr Angebault, a reçu son cœur, suprême et expressif témoignage de son affection.

J'étais appelé à remplacer le vénérable M. Tardif,

Digitized by Google

secrétaire général de l'évêché, du moins dans sa besogne de caissier des séminaires. Mais ce retrait d'emploi parut lui faire tant de peine que Mgr Angebault n'osa pas le maintenir. Je fus chargé seulement de tenir le secrétariat pendant les absences du caissier en chef. Ces absences étaient fréquentes. Personne ne l'ignore parmi ceux qui ont connu M. Tardif et qui ont été au courant de son genre de vie. Au lendemain de sa mort, j'ai essayé, dans la *Semaine Religieuse*, de peindre sa douce et fine figure. Les services que le vieux secrétaire avait rendus pendant vingt-six ans à l'évêché, l'étendue et la variété de ses connaissances, sa science musicale, l'aménité de son humeur jointe à l'austérité de sa vie, l'originalité qui avait émaillé de mille anecdotes sa longue carrière, tous ces traits lui avaient fait une physionomie à part, bien capable de tenter un pinceau. A Combrée comme à Angers, depuis cinquante ans, on se racontait les histoires étonnantes de M. Tardif. Je n'ai pu donner que les lignes principales d'un si attrayant portrait.

Il était de ceux qu'Eugène Bennchet, le phrénologue, m'avait un jour indiqués comme types de *Mercuriens*, c'est-à-dire, d'hommes entendus aux affaires, têtes fines sur de larges épaules. Son père, vieil avocat à la Cour royale d'Angers, lui avait peut-être inspiré de bonne heure le génie de la comptabilité. Si j'en crois l'un de ses contemporains, Éliacin Lachèse, lorsqu'un client venait consulter l'homme de loi, celui-ci lui rappelait d'abord le prix de la consultation, puis, indiquant du doigt le coin de son bureau, il lui disait gravement : « Boutez trois francs ! » M. Tardif ne parlait jamais de ce brave homme qu'en joignant les mains, avec un respect attendri. Il avait au suprême degré l'esprit de famille. Lorsque sa sœur, Marie-Agathe Tardif, qui avait épousé M. Gardereau, vint demeurer à Angers,

Digitized by Google

rue du Bellay, chaque soir, quelle que fût la saison, M. Tardif quittait son logis de la rue de l'Évêché pour aller la voir. Comme il n'avait aucune notion du temps, il lui arrivait souvent de partir de chez lui à neuf heures trois quarts pour arriver chez sa sœur à dix heures, et celle-ci ne tardait pas à le congédier.

Ces promenades nocturnes lui attirèrent plus d'un désagrément. Un soir qu'il rentrait chez lui assez tard, il fut accosté dans la rue par un mauvais sujet qui lui donna un coup de poing. M. Tardif hâte le pas, l'homme le poursuit. On croise divers passants ; l'agresseur s'écarte un peu, puis rejoint le pauvre chanoine pour le frapper de nouveau. « Pourquoi, lui disions-nous le lendemain, quand il nous raconta cette histoire, pourquoi n'appelliez-vous pas à votre aide les gens qui passaient ? » — « Hé ! nous répondit-il avec son enfantine simplicité, je croyais toujours que c'était fini ! »

On a beaucoup ri de ses distractions, mais est-ce bien le mot qu'il convenait d'appliquer à sa nature pensive, à cette facilité qu'il avait de s'absorber dans ses propres réflexions et de s'isoler du monde extérieur ? Comme la plupart des savants et des artistes, poètes, peintres, musiciens, mathématiciens, qu'occupe constamment la même pensée, comme tous ceux qu'une forte tension de l'esprit, appliquée au même objet, enlève momentanément aux bruits et aux réalités du dehors, M. Tardif concentrait en lui-même toute son attention. N'était-il pas alors le contraire du distrait, c'est-à-dire l'homme réfléchi qui ne se laisse détourner de sa pensée par aucun appel étranger ? Un jour pourtant, il ne sut pas résister à cet appel, et les circonstances rendirent sa distraction un peu forte. Mais faut-il redire cette histoire que tout le monde connaît et qui mêle trop le profane au sacré ? Je la raconterai brièvement *ut scientibus non sit onerosa.*

Digitized by Google

Donc, un jour que l'imposante cérémonie de l'ordination occupait à la Cathédrale l'Évêque, le Chapitre, le Grand-Séminaire et une nombreuse assistance, au moment où Mgr Angebault allait conférer la prêtrise à plusieurs ordinands qui avaient besoin d'une dispense d'âge, M. Tardif, qui devait donner lecture de l'Indult pontifical accordant cette dispense, venait d'avouer que la pièce était restée chez lui. « — Allez vite la chercher » lui dit l'Évêque. Et voilà notre homme qui sort de la cathédrale, laissant dans l'attente toute l'assemblée : le Grand-Séminaire, les chanoines et l'Évêque assis, les mains sur les genoux. Ici, dans l'intérêt du lecteur, je lui ferai remarquer que M. Tardif possédait un chat tendrement aimé, un gros chat gris qui avait le privilège de s'asseoir à la table du maître, je veux dire de se percher sur son épaule pour saisir au bout de la fourchette, quand elle passait, les mets convoités. Or, ce chat mignon venait de tomber dans le puits où s'abreuvaient les divers locataires qui occupaient la maison du bon chanoine. Quand il arriva dans la cour de son vieux logis, trois femmes en rumeur étaient penchées sur l'orifice du puits. « — M. Tardif, votre chat est noyé ! » A ce cri poussé par les trois commères, le notaire de l'ordination oublie tout : le Pape et son Indult, l'Évêque, le Chapitre et toute la Cathédrale qui l'attend. En habit de chœur de la tête aux pieds, vêtu de l'hermine blanche et du rochet à dentelles, la poitrine décorée de la croix de Pie IX, la tête couverte du bonnet carré à liseré rouge, il se met en devoir d'extraire de l'abîme le pauvre chat crevé ! Dix fois il abaisse la corde du puits, cette corde au bas de laquelle se trouve un croc qui peut saisir l'animal, et dix fois la bête, un instant accrochée, retombe avec un bruit qui arrache des cris d'horreur à l'assistance. Il y avait un bon quart d'heure que durait cette manœuvre quand le secrétaire

Digitized by Google

de Monseigneur, M. l'abbé Pessard, en habit de chœur aussi, fait irruption dans la cour : « — M. Tardif, à quoi pensez-vous, tout le monde vous attend ! » Mais lui, muet d'abord, puis sortant de l'abîme de ses réflexions, dit cette parole : « — Ce n'est pas mon chat ! Celui-ci a le ventre ballonné, il doit être dans l'eau depuis deux ou trois jours ; le mien je lui ai dit bonjour ce matin ! » Et ce fut après avoir proféré cette sentence judicieuse, digne d'un sage de l'antiquité, que le notaire de l'ordination alla chercher l'Indult pontifical, cette pièce indispensable qu'attendaient à la Cathédrale les ordinands, le Chapitre et l'Évêque toujours assis, les deux mains sur les genoux.

De cette aventure un peu bouffonne, qu'on veuille bien ne pas conclure à l'inhabilité professionnelle du secrétaire de l'Évêché. La fonction dont il était chargé est peu connue et plus délicate qu'on ne pense. Pour la remplir dignement, le dévouement et l'activité ne suffisent pas. La régularité dans les écritures et la ponctualité aux heures de travail sont essentielles, mais ce serait peu de chose si l'on n'y joignait, surtout dans les rapports avec le clergé, dans la correspondance avec les autorités civiles, une affabilité et une réserve, une prudence et un tact sans lesquels se trouveraient compromis les plus graves intérêts. La science théologique, surtout dans les questions matrimoniales, le discernement des difficultés qui peuvent se rencontrer et l'art de les résoudre ne sont pas moins indispensables.

M. Tardif possédait éminemment ce tact et cette science. Cela ne veut pas dire qu'il fût toujours exact à l'heure du bureau, mais s'il était souvent en retard pour en ouvrir la porte, il était encore moins prompt pour la fermer après l'heure réglementaire. Que cela fût la perfection, on ne saurait en convenir. Du moins, puis-je dire que le bon secrétaire, qui ne compta jamais

Digitized by Google

avec le temps, se donnait sans mesure et vous écoutait sans ennui. Ne fallait-il pas, d'ailleurs, faire un bout de causerie quand survenait un ami, Legeard de la Diriays, par exemple, son ancien condisciple au Lycée d'Angers ? Devenu chanoine titulaire après avoir été curé de la Trinité, l'abbé Legeard avait toujours entretenu avec son ancien camarade d'intimes relations. Cette intimité, malgré l'adage : *amicitia pares invenit aut facit*, n'était pas précisément fondée sur la similitude des caractères. Autant Louis Legeard était impétueux, bouillant, aussi prompt de parole que de pensée, autant son compagnon se montrait calme, réfléchi, habitué à remuer sept fois sa langue, suivant le conseil du sage, avant d'exprimer ce qu'il avait à dire. C'était un spectacle que leur conversation, surtout dans les dernières années. Avec d'autres, M. Tardif se plaisait à redire les bonnes histoires de Combrée, à remémorer le bon temps de la jeunesse et les nobles aspirations de la vingtième année. Le plus souvent c'était de la grande question du chant ecclésiastique qu'il aimait à entretenir ses confrères. Celui qui voudra le peindre pour la postérité devra le représenter assis au secrétariat de l'Évêché, tenant à la main un livre de chant et exécutant à pleine voix quelque belle antienne destinée à faire valoir ses principes, pendant que la galerie attend avec patience, et en souriant, la fin du morceau !

Je ne saurais quitter le portrait de M. Tardif, sans parler de sa *Méthode de plain-chant*, œuvre capitale de sa vie. A côté des savantes études récemment publiées par les Bénédictins de Solesmes, l'ouvrage du vieux chanoine restera pour témoigner des connaissances approfondies de son auteur. Avec cette conscience minutieuse qu'il apportait en toutes choses, avec le goût qu'il tenait de sa nature pour une science difficile et peu connue, M. Tardif a recueilli, dans un livre à peu près

Digitized by Google

complet, tout ce que la tradition nous a légué sur la langue musicale de l'Église : « Vous avez traité ce sujet avec autant de clarté que d'érudition », lui écrivait, en 1884, l'éminent directeur du Conservatoire de Paris, M. Ambroise Thomas. Une lettre de l'illustre Niedermeyer n'est pas moins expressive. L'un des maîtres de la critique musicale en Belgique, M. le chevalier Van Elewyck, appréciait en ces termes l'ouvrage du chanoine d'Angers : « Cette méthode a une très grande valeur. Elle augmente la juste renommée que notre savant et modeste confrère s'est acquise, non seulement en France, mais hors des frontières de sa patrie. »

A ces traits, si j'ajoute que M. Jérôme Tardif fut, toute sa vie, un vrai disciple de son patron, ennemi de la frivolité et du luxe modernes, dur à son corps, tonnant contre la mondanité du jour, d'une piété austère, exaltant sans cesse la nécessité d'une discipline sévère, surtout pour les aspirants au sacerdoce, on aura quelque idée de l'homme auprès duquel j'allais passer vingt années de ma vie.

Cependant M. Tardif ne logeait pas à l'évêché. A l'époque où j'y entrai quatre personnes, avec Mgr Angebault, habitaient le palais épiscopal : M. Bompois, premier vicaire général : — le second, M. Chesneau, résidait en ville, — M. Chesnet, économe ou majordome du palais : M. Pessard, secrétaire particulier de l'évêque, et M. Raveneau, sexagénaire, ancien secrétaire général de l'évêché.

M. Bompois, qui devait être un jour, sous Mgr Freppel, prélat romain, a laissé dans l'administration diocésaine un nom populaire et justement honoré. Le clergé, surtout, aimait à rencontrer l'autorité ecclésiastique sous des traits qui respiraient la bienveillance et le désir d'obliger. Son allure un peu lente, sa parole sans prétention, son extrême bonhomie plaisaient de

Digitized by Google

prime abord. Une pointe de finesse normande se joignait à la simplicité de sa conversation. On connaît la prudence qui le rendait temporisateur et la phrase célèbre avec laquelle il congédia plus d'une fois ceux qui se trouvaient embarrassés d'une affaire délicate : « Voyez « donc cela, disait-il avec son sourire débonnaire, voyez « donc cela, et quand vous aurez vu, eh ! bien, l'on « verra ! » Volontiers il donnait le sens de ce conseil profond. Combien de fois s'était-il couché avec le souci de n'avoir pu résoudre une difficulté pendante, et cette difficulté se trouvait aplanie d'elle-même, quelques jours après, sans que personne y eût mis la main. Au physique, cette large figure, légèrement basanée, aux grandes rides épanouies, couronnée d'une forte chevelure noire qui se séparait d'elle-même au milieu du front, évoquait je ne sais quoi d'antique et de puissant, la tête d'un contemporain de Mérovée, par exemple, ou de Clodion-le-Chevelu. « Sous cette enveloppe, quelque « peu rude au premier aspect, dira un jour Mgr Freppel, « battait un cœur d'or. Avec cette sensibilité vraie qui « distingue les natures fortement trempées (1), Mgr Bom- « pois ne se refusait à aucun service, comme il était « prêt à soulager toutes les infortunes. Il ne croyait au « mal que devant l'évidence, tant était grande sa joie « de voir le bien partout. Aussi inclinait-il vers l'in- « dulgence dans ses jugements comme dans ses actes, « sachant bien que la faute ne se mesure pas aux appa- « rences, et que l'on obtient plus par la douceur que « par la sévérité. Cette franche bonhomie s'imposait « à tout le monde, et nul n'eût osé se plaindre d'une « réprimande donnée avec tant de ménagement. Il y « avait de la *paternité* dans sa manière d'être et d'agir : « et le mot même venait tout aussitôt se placer sur les « lèvres, quand on prononçait son nom..... »

(1) Aucune phrase n'a mieux convenu à Mgr Freppel lui-même.

Digitized by Google

A côté de cette mâle figure qu'illuminait le rayon de la bonté, se place dans mon souvenir le visage moins viril et pourtant plus sévère de Mgr Chesneau, collègue de Mgr Bompois comme vicaire général et, comme lui, futur prélat romain. Si j'étais au temps où notre professeur de rhétorique nous demandait de classiques parallèles, j'aurais plaisir à peindre, en regard l'un de l'autre, nos deux vicaires généraux. L'art vit de contrastes. Les traits heurtés et l'opulente chevelure de Mgr Bompois feraient ressortir le galbe arrondi et la précoce calvitie de Mgr Chesneau. Au moral, l'opposition n'était pas moins frappante. Autant Mgr Bompois était lent et placide, autant Mgr Chesneau se montrait vif jusqu'à l'impétuosité. Leur dissemblance s'accusait jusque dans leurs écritures ; posée et nette chez le premier, rapide et mal formée chez le second. Mgr Bompois, né de parents agriculteurs, en avait gardé la démarche un peu lourde ; Mgr Chesneau, fils d'un commissaire de police un peu gourmé, marchait avec une raideur toute paternelle. Cette raideur venait bien un peu, aussi, du tempérament personnel du bon vicaire général ; au fond le meilleur homme du monde, pieux, digne, souverainement estimable. Studieux, il avait lu tout saint Thomas, la plume à la main. Successivement professeur, vicaire, aumônier, curé, missionnaire, vicaire général, il s'est donné à toutes ses charges avec une application exemplaire, une conscience scrupuleuse, un souci très honorable de bien faire. Certes, Mgr Baron a pu rendre hommage à sa mémoire en louant « ce « prêtre modeste et instruit, à la fois si discret dans ses « jugements et si prudent dans ses décisions ; esprit « loyal, judicieux, un peu exclusif peut-être, mais « dominé par un sentiment profond de justice et d'é- « quité, laissant deviner sous l'austérité de ses prin- « cipes une sensibilité exquise et une bonté vraie ».

Digitized by Google

M. l'abbé Chesnet, majordome du palais épiscopal, était venu de Nantes avec Mgr Angebault, lorsque celui-ci fut nommé évêque d'Angers. Dès son enfance, le jeune Chesnet avait été protégé par la famille Angebault. Plus tard, quand l'abbé Angebault avait créé, au centre de Nantes, le pensionnat Saint-Stanislas, il avait associé à son œuvre l'abbé Chesnet comme économe. Ainsi devait se former à ses délicates fonctions le futur majordome de l'évêché d'Angers. Ce fut chez nous, surtout, que M. Chesnet fit preuve, pendant vingt-six ans, des qualités qui l'ont distingué. Essentiellement actif et obligeant, toujours prêt à rendre service et à se dépenser sans compter avec ses forces, il eut à toute heure l'occasion de faire valoir sa nature serviable et dévouée. La construction de la maison de campagne de l'Esvière, que Mgr Angebault fit bâtir et paya de ses deniers, la restauration du palais épiscopal et cent autres besognes de tout genre ont constamment tenu en haleine M. Chesnet. De temps à autre une fluxion de poitrine, une grosse fièvre provenant de quelque mal aigu arrêtaient sa marche mais sans abattre son zèle. A peine guéri se retrouvait sur pied ce petit homme alerte, courant ici, se retournant là, vif à donner des ordres et non moins prompt à les exécuter lui-même, menant de front les affaires les plus diverses, tenant en alarmes continuelles les amis qui s'intéressaient à sa santé. Dix fois on le crut sur le point de mourir, mais la mort n'avait pas de prise sur ce corps agile, émacié, qu'une âme ardente portait toujours en avant.

Au commencement de l'épiscopat de Mgr Angebault, M. Chesnet remplit les fonctions de secrétaire. C'était le beau temps. Dans certaines parties du diocèse l'évêque faisait encore à cheval ses visites pastorales. Le bon chanoine aimait à rappeler les circonstances où, chevauchant tant bien que mal derrière l'évêque, il passait

Digitized by Google

fièrement en revue les compagnies de fusiliers champêtres qui présentaient les armes au premier pasteur.

Mais M. Chesnet ne fut pas longtemps secrétaire. Les fonctions sédentaires allaient mal à cette nature vive qui avait besoin de mouvement et d'action. Du reste, les autres secrétaires de ce temps-là, M. Ravepeau, M. Ménard, M. Bodaire, et ceux qui vinrent depuis, suffisaient à la besogne. Rappeler ces noms connus, c'est placer dans son milieu le portrait de M. Chesnet. La physionomie animée du majordome était mise en relief par les figures calmes qui l'entouraient. C'était un plaisir d'assister aux discussions, tout amicales du reste, que soutenaient, à l'heure de la récréation, les commensaux de l'Évêché ; causeries à bâtons rompus où les thèses les plus paradoxales se donnaient carrière, soutenues par les uns avec tant de fine bonhomie et relevées par les autres avec tant de candeur et de vivacité. Mais jamais un nuage ne s'éleva entre les combattants. Et que de traits imprévus dans leurs colloques animés, que de beaux néologismes et de quiproquos ! Pour exprimer sa pensée, M. Chesnet forgeait des mots. Un jour qu'il était pressé de courir je ne sais où, il me confia des intentions de messes en me priant de les acquitter « à l'intention du *dantiste* », c'est-à-dire de celui qui les donnait ; et je n'y manquai pas, sans lui demander le nom du dentiste.

La première impression que fit sur moi ce petit homme, dont le visage anguleux semblait dénoter un caractère difficile, ne fut pas précisément agréable. Je le trouvais suffisant, querelleur, mouche du coche et sans littérature ! Depuis j'ai su mieux apprécier M. Chesnet et quand je l'ai vu mourir, vingt ans plus tard, je l'ai sincèrement pleuré. Il avait bon cœur dans toute la force du terme et sa vie s'est passée à obliger autrui. Il est mort dans la maison que j'occupe actuellement et

Digitized by Google

où je mourrai sans doute. Puisse ma mort ressembler à la sienne !

M. Raveneau, ancien secrétaire général, malade depuis sept années, n'était plus qu'une ruine quand j'arrivai à l'Évêché : ruine d'un homme jadis superbe au physique et qui n'était plus qu'un vieil enfant. Pendant longtemps son galbe, sa belle prestance, sa voix magnifique lui avaient donné des airs de matamore, mais qui s'évanouissaient promptement dès que le brave homme trouvait à qui parler. Très pieux, très humble au fond, il n'en était pas moins soucieux de sa dignité de chanoine et il eut plus d'une fois le verbe haut pour la défendre. Il fallait l'entendre crier d'une voix de Stentor, quand il apparaissait au milieu d'une cérémonie à la tête de ses collègues : « Place au Chapitre ! » Un jour qu'il demandait des nouvelles d'un prêtre qui avait été longtemps curé dans le Poitou, comme on lui répondait que ce prêtre « n'était plus rien, qu'il était simplement chanoine ! » — « Plus rien ! Un chanoine ! » Et la voix foudroyante de M. Raveneau, et son regard étincelant réduisirent en poudre l'impertinent qui avait osé faire une pareille réponse.

Mais combien cette grosse voix se faisait aimable et caressante avec un ami, et musicale pour chanter à l'église un beau solo ! J'ai connu une vieille dame qui, dans sa jeunesse, n'avait jamais manqué les vêpres de la cathédrale, au temps de l'Avent, afin d'entendre M. Raveneau chanter le *Rorate*.

Il faisait des vers de circonstance et ne dédaignait pas, chez un ami, de chanter à table son petit couplet après le repas. Dirai-je qu'en bon angevin il appréciait le vin de notre terroir tout en se tenant vis-à-vis de lui dans une sage réserve ? Il était depuis longtemps retenu par la maladie, alité même, quand M. l'abbé Charles, aumônier du Calvaire, vieil ami de collège qu'il tutoyait

Digitized by Google

toujours, vint lui annoncer son voyage à la Salette : « Je vais aller prier pour toi là-bas, lui dit le bon au-« mônier, et je t'apporterai pour te guérir une bou-« teille d'eau de la montagne. » — « Si tu m'apportais « aussi, lui dit le malade, une bouteille de Char-treuse ? »

On voit qu'il aimait à plaisanter. Quand je fus admis dans son intimité, je cherchai, de temps en temps, à le recréer par un bon mot. Mais il n'y était plus ! Au moment de nous mettre à table je lui racontais des histoires qui avaient traîné dans tous les almanachs. « Savez-vous, lui dis-je un jour, comment Calino sait « acheter de bonnes allumettes ? Hier, il s'en est pro-« curé une nouvelle boîte et comme on lui demandait, « à son retour, si elles étaient bonnes : Oh ! oui, dit-il, « je les ai toutes essayées ! » Tout le monde se mit à rire, excepté M. Raveneau qui n'avait pas compris et qui me dit tout bas, gravement, en s'asseyant pour le dîner : « Demain, n'est-ce pas, vous me direz la fin ? »

On connaît la petite pièce latine que M. Boutreux, ancien professeur de rhétorique au collège de Beaupréau, devenu chanoine, avait composée sur ses collègues du Chapitre. Arrivé à M. Raveneau, il l'avait buriné dans un vers resté célèbre :

> *Usque Ravennæus scribit, re totus in illâ*
> **Raveneau écrit toujours, tout entier à son affaire.**

J'avais l'honneur d'accompagner Mr Angebault à la distribution des prix du collège de Combrée, en 1868, et j'allais l'assister à sa messe, quand il me dit : « Prions pour M. Raveneau qui vient de mourir ! C'était un bon homme un peu simple, mais qui a bien travaillé. Il ne vivait déjà plus par l'intelligence. Cette seconde mort le délivre de la première ! »

La modestie de Mr Pessard, ancien secrétaire parti-

Digitized by Google

culier de Mgr Angebault, toujours vivant grâce à Dieu, ne me permet pas de faire ici son éloge comme je le voudrais et comme il le mérite. Devenu vicaire-général et prélat romain sous l'épiscopat de Mgr Freppel, il n'a jamais cessé d'apporter au chef du diocèse un concours très apprécié. Esprit judicieux et prudent, il était né pour faire partie d'une administration diocésaine et pour y faire prévaloir, en toute circonstance, un sage conseil. Son aménité et sa patience lui ont toujours concilié de prime abord les esprits les plus difficiles. De taille au-dessous de la moyenne il n'a jamais été de ceux qui croient devoir se dresser sur leurs talons pour faire respecter leur autorité, trouvant dans la valeur de son jugement et dans sa grande bienveillance l'autorité qui s'impose et les qualités qui se font aimer.

Je n'oublierai pas, dans cette galerie de mes souvenirs, Mgr Ménard qui fut, lui aussi, ami sincère et dévoué. Il était de ceux dont l'affabilité ouvre le cœur et le dispose à la confiance. Je n'ai jamais rencontré cet homme accueillant sans me sentir meilleur, c'est-à-dire gagné par l'exemple de sa bonté. Très délicat pour les autres, il désirait qu'on le fût pour lui-même, et cette disposition l'avait rendu très sensible à tout aimable procédé comme à la moindre apparence d'incivilité. L'éloge funèbre prononcé, au lendemain de ses obsèques, par Mgr Pasquier, a mis en relief toutes ses qualités. En m'offrant un exemplaire de son discours et en y joignant une suscription qui me donne le beau nom « d'ami de Mgr Ménard », le délicat recteur de l'Université catholique m'a honoré d'un titre dont je resterai fier toute ma vie.

Toute la famille épiscopale vivait sous l'autorité paternelle de son chef. Mgr Angebault, on l'a vu plus haut, avait souci de sa charge jusqu'à nous donner, quand il le fallait, des leçons de bienséance, jusqu'à nous sug-

Digitized by Google

gérer les formules du savoir-vivre qu'il entendait faire observer dans la maison.

J'étais particulièrement chargé de l'accompagner à l'autel tous les matins. Aidé du valet de chambre, je prenais plaisir à le revêtir de ses ornements sacrés, à préparer son calice, à remplir près de lui le rôle de prêtre assistant. Je me vois encore penché près de sa tête vénérable pendant qu'il s'acquittait de la fonction sacrée. Il disait la messe lentement, avec une piété qui m'édifiait. Comme beaucoup d'évêques et à l'exemple de saint Augustin, de saint Charles Borromée, de saint François de Sales, il avait transporté dans son évêché les pieuses coutumes du séminaire. Au commencement du repas, seul debout quand tout le monde était assis, je lisais à haute voix quelques versets de l'Écriture Sainte et, à la fin, quelques passages de l'*Imitation*. Le soir, à neuf heures, il fallait que tout le monde assistât à la prière, depuis les vicaires généraux jusqu'aux domestiques et aux bonnes Sœurs de Sainte-Marthe employées dans le Palais. Si l'un de nous arrivait en retard ou s'abstenait de paraître à ce pieux rendez-vous, Monseigneur lui en faisait l'observation le lendemain. Je me rappelle, à ce propos, sa tenue dans les églises, surtout devant le Saint-Sacrement exposé. Un jour qu'il donnait le Salut du Saint-Sacrement dans l'église de Notre-Dame de Beaupréau, l'un des prêtres qui l'assistaient au pied de l'autel s'étant mis à dire son bréviaire, il le reprit doucement en lui disant : « Cher ami, faites « mieux attention à Notre Seigneur qui nous regarde ; « ce n'est pas le moment de dire votre bréviaire. »

E. Grimault,
chanoine.

Digitized by Google

Les Cartulaires Angevins

Toute communauté, depuis la royauté elle-même jusqu'au plus modeste des prieurés, s'est vue contrainte à un moment donné de transcrire en volumes les titres qui lui permettaient de justifier de ses droits publics ou privés, domaniaux ou financiers. Ce mode de conservation fut déjà mis en vigueur dès l'époque carolingienne ; mais c'est surtout à la période de développement inouï qui présida à l'établissement de nombreux établissements ecclésiastiques et des communes (XIIe et XIIIe siècles), que correspond la multiplicité des cartulaires. Aucune abbaye riche, aucun couvent un peu considérable, aucun chapitre important, aucune ville ne peut vivre sans avoir codifié ses privilèges, ses chartes d'immunité et de propriété. Les titres originaux étant exposés à être détruits, perdus ou trop souvent communiqués au dehors, on comprit l'intérêt qu'il y eut à posséder, dans les chartriers, à côté de ces originaux, des transcriptions plus ou moins fidèles il est vrai, mais formant un tout d'une conversation plus facile, qui prit fréquemment, en raison de la couleur de la reliure, le nom de *livre rouge*, *livre noir*, *livre blanc*. Un grand nombre de cartulaires ont disparu, même de très bonne heure. En comparaison de ceux qui ont existé, bien peu ont subsisté. Au XVIIe siècle, des érudits ont utilisé de très nombreux cartulaires où ils ont retrouvé des milliers de documents dont les originaux étaient déjà détruits.

Voici la liste des cartulaires relatifs à l'Anjou, ceux qui existent encore et ceux qui sont perdus mais dont l'existence nous a été révélée par des données certaines. (1)

Abbaye de N. D. du Ronceray d'Angers. — Cartulaire de l'abbaye de N. D. du Ronceray, manuscrit du XIIe siècle, conservé à la bibliothèque de la ville d'Angers. — Recueil de titres relatifs à l'abbaye du Ronceray, copiés au XVIIIe siècle, conservé à la Bibliothèque nationale,

(1) *Bibliographie générale des cartulaires français* par Henri Stein (Paris, Picard, 1907).

Digitized by Google

dans la collection Dom Housseau. — Le cartulaire du Ronceray a été publié par M. Marchegay, archiviste de Maine-et-Loire, en 1854 (Angers, Cosnier et Lachèse).

Abbaye de Saint-Aubin d'Angers. — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, mss du XIIe siècle avec additions postérieures, conservé à la Bibliothèque d'Angers. — Extraits de ce cartulaire, avec annotation de l'abbé Rangeard, mss. du XVIIe siècle, à la Bibliothèque d'Angers. — Extraits faits au XVIIe siècle et conservés à la Bibliothèque nationale. — Cartulaire de la secrétainerie de Saint-Aubin d'Angers, manuscrit rédigé en 1552, avec additions postérieures, à la Bibliothèque d'Angers. — Une partie du cartulaire de cette abbaye a été publiée par M. Bertrand de Broussillon de 1896 à 1903, sous les auspices de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

Abbaye Saint-Julien d'Angers. — Cartulaire de Saint-Julien (jadis Saint-Lezin) d'Angers. L'original est perdu, mais des extraits en ont été faits au XVIIe siècle, qui sont aujourd'hui conservés dans la collection Duchesne à la Bibliothèque nationale.

Abbaye de Saint-Nicolas-lès-Angers. — Premier cartulaire de Saint-Nicolas, des XIIe et XIIIe siècles, aujourd'hui perdu. Des extraits en furent faits au XVIIe siècle et se trouvent à la Bibliothèque nationale. Dom Le Peletier a utilisé ce premier cartulaire dans les deux ouvrages qu'il publia à Angers en 1616 et 1635. — Le second cartulaire de Saint-Nicolas, rédigé en 1619, est à la Bibliothèque d'Angers. — Le cartulaire de la secrétainerie de Saint-Nicolas, mss des XVIe et XVIIe siècles, se trouve également à la Bibliothèque d'Angers.

Abbaye de Saint-Serge-lès-Angers. — Le premier cartulaire de Saint-Serge, du XIe siècle, est perdu, mais

Digitized by Google

une copie partielle faite pour Gaignières au XVIIe siècle se trouve à la Bibliothèque nationale, ainsi que plusieurs autres extraits du même. M. Marchegay a tenté une reconstitution de ce registre, et son travail se trouve aux Archives départementales de Maine-et-Loire. — Le second cartulaire de Saint-Serge, du XIIe siècle, se trouve au Musée Dobrée, à Nantes. Il a été objet d'une étude de M. l'abbé Durville.

Abbaye de Toussaint d'Angers. — Le cartulaire de cette abbaye est perdu, mais des extraits en furent faits au XVIIIe siècle et sont à la Bibliothèque nationale.

Chapitre de Saint-Laud d'Angers. — Le cartulaire de Saint-Laud, du XIIIe siècle, appartient à M. de Villoutreys, de Chaudron. Il a été publié par M. Planchenault, en 1903.

Chapitre de la cathédrale d'Angers. — Le Grand Cartulaire ou « livre noir », du XIIe siècle, est perdu, mais il a été reconstitué en grande partie par M. l'abbé Urseau, en 1908. — Un autre cartulaire, également perdu, a été copié en partie au XVIIe siècle par Baluze, dont le mss est à la Bibliothèque nationale. — Un autre cartulaire ou « livre violet », est perdu, mais la table qui en fut faite au XVIIIe siècle par Pocquet de Livonnière, est à la bibliothèque d'Angers. — Recueil de titres relatifs au chapitre de Saint-Maurice d'Angers, mss du XVIIIe siècle, est à la Bibliothèque nationale.

Confrérie de Saint-Nicolas d'Angers. — Le cartulaire, du XVIe siècle, est à la bibliothèque d'Angers.

Hôtel-Dieu Saint-Jean-l'Evangéliste d'Angers. — Les deux cartulaires, tous deux du XVe siècle, se trouvent aux Archives de Maine-et-Loire et ont été publiés en partie par M. Port, en 1870.

Digitized by Google

Université d'Angers. — Le cartulaire, du xve siècle, avec additions postérieures, est aux Archives de Maine-et-Loire. — Le Recueil des privilèges et statuts de l'Université, mss. du xviie siècle, se trouve à la Bibliothèque d'Angers.

Ville d'Angers. — Le cartulaire, du xviie siècle, est à la bibliothèque d'Angers. Il a été publié en partie par Robert en 1748.

Comté d'Anjou. — Ce cartulaire est perdu, mais des extraits en ont été faits aux xviie et xviiie siècles et sont conservés à la Bibliothèque nationale. — Le Cartulaire d'Anjou et de Provence, du xvie siècle, est aux Archives de Meurthe-et-Moselle.

Abbaye de N. D. d'Asnières. — Le cartulaire original est perdu, mais des extraits faits au xviie siècle sont à la bibliothèque nationale.

Prieuré de Bocé. — Cartulaire, du xvie siècle, aux archives de Maine-et-Loire.

Abbaye de Bourgueil. — Le cartulaire est perdu, mais une copie faite au xviiie siècle appartient à M. de Bouillé, à Bourgueil.

Prieuré de Brissarthe. — Recueil de chartes, du xvie siècle, aux archives de Maine-et-Loire.

Prieuré de Carbay. — M. Marchegay parle de ce cartulaire dans ses « Archives d'Anjou ».

Prieuré de Champtoceaux. — Idem.

Prieuré de Saint-Jean-Baptiste de Château-Gontier. — Le cartulaire, du xviie siècle, est aux archives de la Mayenne.

Prieuré de Saint-Pierre de Chemillé. — Les deux cartulaires, l'un du xiiie et l'autre du xve siècle, sont aux archives de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

Collégiale de Saint-Nicolas de Craon. — Cartulaire, du XVIIe siècle, aux archives de la Mayenne.

Prieuré de Saint-Clément de Craon. — Ce cartulaire, du XVIe siècle, est aux archives de la Mayenne.

Prieuré de Créans, près la Flèche. — Un recueil de titres relatifs à ce prieuré est à la Bibliothèque nationale.

Abbaye de Fontevrault. — Le cartulaire ancien est perdu. — Un autre cartulaire du XIIe siècle existe en partie à la Bibliothèque nationale. M. Marchegay en a fait une copie, qui est aux archives de Maine-et-Loire. — Recueil de titres et privilèges, mss. du XVIIIe siècle, aux Archives nationales.

Prieuré de N.-D. de Gouis. — Le cartulaire, du XVIe siècle, est à la Bibliothèque nationale.

Prieuré de Juigné-la-Prée. — Le cartulaire, du XVe siècle, est aux archives de Maine-et-Loire.

Prieuré de la Haye-aux-Bonshommes. — Cartulaire, des XVe siècle, à la Bibliothèque d'Angers.

Prieuré du Géneteil, à Château-Gontier. — Le cartulaire d'Azé et du Géneteil, du XVIIIe siècle, est aux archives de la Mayenne, et a été publié en 1903 par M. du Brossay.

Prieuré de Lesvière-lès-Angers. — Le cartulaire est perdu, mais il a été utilisé au XVIIe siècle par Launoi.

Abbaye du Loroux. — Recueil de titres relatifs à cette abbaye, copiés au XVIIIe siècle, à la Bibliothèque nationale.

Prieuré de Liré. — Ce cartulaire, du XVIe siècle, est aux archives de Maine-et-Loire.

Prieuré de N. D. des Bonshommes de Monnais. — Cartulaire du XVe siècle, aux archives de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

Chapitre de Montreuil-Bellay. — Cartulaire, du XVIIIe siècle, aux archives de Maine-et-Loire.

Abbaye de Nyoiseau. — Le cartulaire original est perdu, mais des extraits en ont été faits au XVIIe siècle et sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale.

Abbaye de Pontron. — Un fragment de cartulaire, du XVIIe siècle, est aux archives de Maine-et-Loire.

Abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur. — Le cartulaire ou « livre noir », du XIe siècle, est à la Bibliothèque nationale, mais a été copié en 1850, et la copie est aux archives de Maine-et-Loire. — Le « livre blanc », cartulaire du XIIe siècle, est aux archives de Maine-et-Loire. — Le « livre d'argent », du XIIe siècle, est également aux archives de Maine-et-Loire. — Le « livre rouge », du XIIIe siècle, est aux archives de Maine-et-Loire.

Abbaye de Saint-Maur-sur-Loire. — Le cartulaire, du XIIe siècle, est aux archives de Maine-et-Loire.

Prieuré de Saint-Nicolas-des-Lochereaux. — Le cartulaire, du XIIe siècle, est aux archives de Maine-et-Loire.

Prieuré de Saint-Quentin-en-Mauges et de Chalonnes-sur-Loire. — Cartulaire, du XVIIe siècle, aux archives de Maine-et-Loire.

Les fêtes du centenaire de la Visitation d'Angers (1736)

La délibération du corps de ville d'Angers autorisant les Visitandines à s'établir à Angers est du 20 mars 1635 ; la permission de l'évêque fut accordée le 22 mai suivant. Le roi donna ses lettres patentes au mois d'août, mais elles ne furent enregistrées au Par-

Digitized by Google

lement que le 7 décembre 1635. Les premières religieuses arrivèrent à Angers le 19 décembre et allèrent demeurer au logis Barrault. Mgr de Rueil autorisa canoniquement la fondation le 27 décembre, et la clôture fut mise le 6 janvier 1636. M. le doyen de Saint-Pierre dit la messe et exposa le Saint-Sacrement, un père Capucin donna le sermon. La cérémonie fut des plus solennelles. (*Anjou Historique*, mars-avril 1905).

Le 6 janvier 1736, les religieuses de la Visitation voulurent célébrer solennellement le centenaire de leur fondation. Nous trouvons le compte rendu de cette fête dans une circulaire adressée, le 4 juin 1736, à toutes les maisons de l'Institut par la Mère du Guesclin, supérieure de la Visitation d'Angers :

Nous n'avons manqué à rien pour rendre notre cérémonie séculaire pompeuse, et prouver par là le plaisir que nous goûtons dans la maison du Seigneur, sa demeure sur terre ayant été parée de beaux tableaux et de la plus belle argenterie de la ville, que chacun à l'envi nous venait offrir. Plus de cent cierges posés en des chandeliers, flambeaux, girandoles et lustres d'argent formaient un nouveau jour et faisaient dire que la terre de la Visitation était devenue un ciel où toute la ville s'empressait d'entrer, en sorte que notre enceinte étant trop petite, il en montait jusqu'au haut des fenêtres, et le bénitier même ne fut pas exempt de loger une dame, qui dans cette place apprêta un peu à rire aux spectateurs. La cour, les parloirs et les escaliers étaient si remplis, qu'on était partout entassé les uns sur les autres. Le nombre des communions a été immense. Nous avions obtenu, par le crédit de nos Sœurs de Rome, des indulgences plénières pour la fête des Rois, jour de notre établissement, et les deux jours suivants.

Monseigneur voulut faire l'ouverture de la fête en célébrant pontificalement la messe dans notre église, assisté de ses archidiacres et de quelques-uns de ses chanoines. Son séminaire la chanta mélodieusement avec des cérémonies magnifiques. La cathédrale nous prêta ses plus beaux ornements et nous donna toutes

Digitized by Google

sortes de preuves de sa bienveillance. Le sermon de ce jour fut prononcé par M. le visiteur des chanoines réguliers ; il prit pour son texte ces paroles de l'Exode : « Ce jour vous sera un monument éternel, et vous le célébrerez de race en race avec un culte perpétuel, comme une fête solennelle au Seigneur. » Il sut si bien allier le mystère du jour avec la sainte vocation à laquelle nous avons fidèlement répondu, qu'il s'attira l'applaudissement de l'auditoire et en particulier de notre digne prélat, qui y assista et certifia volontiers ce que le prédicateur avait avancé, en donnant pour preuve que nous étions en possession du vrai esprit de saint François de Sales, la tendre prédilection de Sa Grandeur pour nous au-dessus de celle qu'il témoigne à ses autres filles. Monseigneur termina ce jour par la bénédiction du Saint-Sacrement, assisté comme le matin de Messieurs du séminaire.

Le lendemain, M. le visiteur et sa communauté chantèrent la messe et le salut avec les plus belles voix, qu'ils avaient même fait venir exprès de leurs maisons voisines ; nous fûmes enchantées de leurs belles et dévotes cérémonies. Le sermon de ce jour fut parfaitement beau ; le R. P. lecteur des Récollets prit pour son texte : « Si vous m'aimez, gardez mes commandements. » Il nous en fit une application des plus flatteuse et utile ; il contenta la multitude immense de ses auditeurs. La fin de discours étant de morale fut au profit du public, qui entend toujours avec plaisir ce prédicateur qui est plein de feu et d'esprit.

Le dimanche, 3e jour, nous eûmes encore une nouvelle preuve des attentions de MM. de la cathédrale, s'étant bien voulu dépouiller en notre faveur des plus belles voix et instruments de leur musique, pour nous les prêter à notre grande messe et au salut. La messe fut chantée par M. notre confesseur, dont la voix est

Digitized by Google

des plus belles qui se puisse entendre. MM. du séminaire ne voulant pas céder à d'autres la conclusion de notre fête, voulurent soir et matin y assister une vingtaine en chappe et dalmatique. Nous terminâmes les dévotions du matin par le baiser de paix, comme pour annoncer et cimenter la durée de notre union dans le cours de ce nouveau siècle. Le dernier sermon fut prêché par M. l'abbé Détriché, chanoine du chapitre royal de Saint-Laud. Il tira son texte du psaume LXXVII : « Combien a-t-il commandé de choses à nos pères pour les apprendre à leurs enfants et les faire connaître aux races suivantes ? » Il exposa dans ces trois points la perfection, la spiritualité et simplicité de notre saint Institut, n'oubliant rien pour le faire connaître et goûter à la foule de ses auditeurs, qui applaudirent à ce discours aussi brillant que solide. La bénédiction nous fut donnée par M. d'Autichamp, grand doyen, qui méritait de faire la clôture de cette pieuse cérémonie tant par le rang qu'il tient dans son Chapitre que par son nom honoré dans cette province et même dans notre Institut, qui en a eu et qui en possède encore d'excellents sujets. La fête fut terminée par un *Te Deum* composé exprès, où le maître de musique avait mis tout en œuvre pour sa perfection ; il fut trouvé tel. Il se joignit aux chants une décharge de mousqueterie, qui fit retentir au loin notre joie et qui conclut notre solennité à 6 h. 1/2 du soir. L'assemblée la trouvait trop courte encore, quoique plusieurs fussent dans notre église depuis cinq heures du matin, où ils avaient seulement apporté quelques morceaux de pain pour se soutenir.

On a vu que le séminaire prit une part importante à la cérémonie du centenaire. Le *Coutumier* du séminaire nous fournit quelques détails sur cette fête (1).

(1) En 1736, le séminaire était au logis Barrault, qu'avaient habité un siècle auparavant les premières Visitandines.

Digitized by Google

La fête de l'Epiphanie, un vendredi de l'année 1735, les religieuses de la Visitation firent la cérémonie de l'année séculaire de leur fondation à Angers. Le Saint Sacrement fut exposé pendant trois jours. Monseigneur officia le premier jour, assisté de deux archidiacres et de deux chanoines assistants. Le séminaire, par l'ordre de l'évêque, fournit tous les autres officiers au chœur et à l'autel. Monseigneur s'habilla dans la chapelle de saint François de Sales. On fut le recevoir pontificalement. Les acolythes chantèrent la strophe suivante :

Salve, festa dies, toto venerabilis œvo,
Quâ Christo reges mystica dona ferunt.

Le chantre avec ses assistants entonna la strophe suivante, que le chœur continua :

Salve, festa dies, toto venerabilis œvo,
Quâ sponsæ Christi corpora, corda vovent.

On a voulu faire allusion à la consécration que les religieuses firent d'elles-mêmes à ce jour, en renouvelant leurs vœux.

Le séminaire assista à cet office, parce que les musiciens de la cathédrale, étant nécessaires pour la solennité de l'Épiphanie, ne purent s'y trouver. On fit la cérémonie de la burette et du calice comme à Saint-Julien. Il y avait cinq chappes au chœur. Le séminaire assista le même jour au salut.

Les Messieurs chanoines réguliers firent l'office le second jour. Le dimanche, M. Ferchau, chanoine de la cathédrale, confesseur des religieuses, chanta la grande messe et le salut. La musique chanta l'un et l'autre. Le séminaire fournit les petits diacres, sous-diacres, acolythes, thuriféraires en tunique, et un assistant en chappe. Les mêmes officiers assistèrent au salut en tunique.

Digitized by Google

Obsèques de Mgr Poncet de la Rivière, évêque d'Angers.

C'est le 4 avril 1706 que Mgr Poncet de la Rivière fut nommé à l'évêché d'Angers, vacant par le démission de Mgr Le Pelletier. Sacré le 1er août à Paris dans l'église des Jésuites, il prit possession par procureur le 21 septembre et fut installé solennellement le 17 octobre. Elu membre de l'Académie Française, le 2 décembre 1728, il fut reçu le 10 janvier 1729. Moins de deux ans après, le 2 août 1730, le prélat mourait à Eventard, maison de campagne des évêques d'Angers, regretté, dit un de ses curés, « comme le plus aimable, le plus poli, le plus éloquent de son siècle. » Nous allons donner, d'après le *Coutumier* du séminaire, le détail des cérémonies qui eurent lieu à ses obsèques.

L'année 1730, le 2 d'août, Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Angers, après vingt-quatre ou vingt-cinq ans de pontificat, mourut assez subitement dans son château d'Eventard, sur les 9 heures du matin.

Aussitôt M. le supérieur du grand séminaire fut prié d'envoyer des ecclésiastiques pour prier pour le repos de son âme auprès du corps. On envoya six ecclésiastiques avec un directeur, qui portèrent leurs surplis pliés et arrivèrent sur les deux heures. Ils psalmodièrent fort gravement les vêpres et les nocturnes, faisant une pose d'un quart d'heure ou davantage entre chaque nocturne et allaient se rafraîchir quand ils en avaient besoin. Sur les 7 h. 1/2, six autres succédèrent aux premiers, lesquels, après avoir soupé à Eventard, se retirèrent au séminaire. Les six nouveaux venus y passèrent la nuit et récitaient de temps en temps quelque partie de l'office des morts et se reposaient ensuite dans des fauteuils.

Après qu'il fut embaumé, on le descendit dans la chapelle, où on le revêtit des ornements pontificaux. On lui mit une chasuble violette au lieu d'une blanche, mais on s'aperçut bientôt de la faute qu'on avait faite.

Sur les 7 h. du matin, douze Messieurs du séminaire

Digitized by Google

arrivèrent pour relever ceux qui avaient veillé la nuit, qui revinrent au séminaire après avoir entendu la messe. Quatre des nouveaux Messieurs se relevant d'heure en heure continuèrent la psalmodie d'un ton fort lent et fort grave jusqu'à 6 h. du soir. Ils dînèrent à Eventard et prenaient de temps en temps quelque rafraîchissement, parce que la chaleur était excessive.

On dit plusieurs messes dans la chapelle, mais non pas autant qu'on aurait pu et qu'on aurait dû, parce qu'il n'y eut personne qui se mit en devoir d'appeler des prêtres.

Sur les 6 h. du soir, on fit le transport du corps de Monseigneur à Saint-Samson, où tout le clergé de la cathédrale s'était assemblé pour le porter à l'évêché. On mit, comme l'on put, la bière dans le carrosse. On avait couvert le visage du défunt. Les deux aumôniers en surplis montèrent dans le carrosse et se mirent l'un aux pieds, l'autre à la tête. Les douze ecclésiastiques portaient des flambeaux aux côtés et deux valets de pied en deuil aux portières.

On arriva à Saint-Samson (1) sur les 7 h. 1/2 et on mit le corps sur un brancard fait exprès, porté par des diacres en aube. Vingt séminaristes portaient autour des flambeaux, et les douze qui venaient d'Eventard vinrent souper au séminaire. Quatre chanoines marchaient aux quatre coins du brancard. On passa par le cloître de Saint-Serge, par la porte qui répond au mail Robert, par la porte de la prison, par la rue Saint-Laud et on entra par la porte Angevine.

Le corps fut exposé dans la grande salle de l'évêché, au lieu où l'évêque tient son synode. On l'avait parée de la manière qu'il convenait, et on avait dressé deux petits autels aux côtés pour y dire la sainte messe. Les RR. PP. Jacobins passèrent la nuit auprès du corps et

(1) Cette église existe encore dans l'enclos du Jardin des Plantes.

Digitized by Google

on dit des messes aux petits autels continuellement. On avait fait avec des bancs à dossier une espèce de sanctuaire pour arrêter la foule.

Messieurs les grands vicaires firent un mandement qui ordonnait aux collégiales et paroisses de se rendre à l'évêché à telle heure pour chanter le *Subvenite*. Le terme de *mandamus* parut trop fort aux Messieurs des chapitres de Saint-Pierre et de Saint-Maurille. Ils refusèrent d'y aller à l'heure désignée. Le séminaire représentant les deux collégiales de Saint-Julien et de Saint-Mainbœuf, se rendit à l'heure marquée sans balancer (1).

Sur les 9 h. du soir, on mit le corps dans un cercueil de plomb. On envoya six ecclésiastiques pour le garder pendant la nuit, mais les chapelains de la cathédrale se présentèrent et dirent que c'était un de leurs devoirs, que s'ils ne s'en étaient pas acquittés les nuits précédentes c'est qu'ils n'auraient pas pu en supporter toute la fatigue.

Le samedi, sur les 8 h. 1/2, le clergé régulier et séculier s'assembla à la cathédrale pour aller processionnellement à l'évêché, excepté le clergé de Saint-Pierre et de Saint-Maurille, qui se sentait encore piqué de la manière dont en agit la cathédrale et qui avait fait signifier au secrétaire du chapitre les raisons de son opposition ; ils se trouvèrent cependant au convoi. La porte de l'évêché étant fermée, les croix des collégiales furent obligées de suivre le clergé, qui le précédait : plusieurs le trouvèrent fort mauvais, prétendant que les croix devaient entrer et attendre dans la cour et non pas dans la rue. Dans ce sentiment on fit remonter les croix, mais elles restèrent à la porte. Il n'y eut que les Bénédictins et la cathédrale qui entrèrent. Quand on eut descendu le corps, on se mit en marche et on passa par

1 Les chapitres de Saint-Julien et de Saint-Mainbœuf avaient été unis au Séminaire les 9 février 1696 et 26 juin 1702.

Digitized by Google

la porte Angevine, par la place Neuve, par la grande rue de Saint-Martin, par celle de Saint-Aubin, devant le séminaire et on rentra par la porte de la Vieille-Chartre ; on passa par devant le château, par devant l'église de Saint-Aignan, par devant celle des Jacobins, et enfin on fut à la cathédrale. Les collégiales ne s'arrêtèrent point dans l'église, mais elles sortirent par la petite porte des cloîtres du côté de la chapelle des Chevaliers. Les croix cependant attendirent assez près de cette porte que le corps fût entré dans l'église et auprès du lit de parade ; après quoi on se retira en silence.

Il y avait autour du corps 40 flambeaux, 20 de chaque côté, portés par autant d'ecclésiastiques, que le séminaire avait fournis. Il y en avait moitié du grand et moitié du petit. Ils restèrent autour du corps assis sur des chaises de part et d'autre pendant la grand'messe, qui fut chantée en musique et à laquelle assistèrent les Bénédictins, qui occupaient les stalles du côté gauche et l'Université à sa place ordinaire. Pendant l'inhumation les porte-flambeaux étaient aussi autour du tombeau, qui est dans la chapelle des Évêques, et le même que Mr Le Peletier avait fait construire pour lui. Après l'inhumation ils vinrent au séminaire et chacun retint pour soi le reste de flambeau qu'il avait entre les mains.

*** Le lundi 7 du mois d'août, en conséquence du mandement de MM. les grands vicaires, qui ordonnait un service dans toutes les églises pour feu Mr Poncet, on fit un service le plus solennel qu'on put à Saint-Julien. Pour cela, on éleva la représentation sur trois marches, qui régnaient tout autour et qu'on avait formées comme l'on put avec des bancs et des planches. On couvrit ces gradins de plusieurs draps mortuaires empruntés, et la représentation, de celui du chapitre.

Digitized by Google

Sur la représentation, une mitre et une crosse, qu'on avait empruntées de la cathédrale, sur un coussin violet, le tout couvert de deux crêpes. Pour faire le lit de parade, on se servit du dais de Saint-Julien. On avait fait des pentes avec de l'étamine ; on y cousut une frange d'or tout autour ; et pour fixer ce qui ne pouvait se tenir sans appui, parce qu'on en avait ôté les traverses, on mit de petites cordes aux quatre coins, qu'on attacha au mur. Les pommes du dais étaient couvertes d'un crêpe, qui descendait en feston. On avait garni les gradins de plus de soixante-dix chandeliers, qu'on avait pris au séminaire et ailleurs, avec autant de cierges. Les entredeux et les vides des pentes étaient couverts d'armoiries, de têtes de morts, qui avaient servi à l'enterrement, par le moyen de M. le curé de Saint-Denis.

Le mardi, 8 du mois d'août, on fit un service solennel à Saint-Maimbœuf avec le même appareil qu'à Saint-Julien. On y transporta tout ce qui y avait servi.

Voici une autre relation de la mort et des obsèques de Mgr Poncet de la Rivière. Elle est empruntée au registre du Présidial d'Angers (1). On sait que le Présidial était la première compagnie de la ville :

Messire Michel Poncet de la Rivière, évêque de ce diocèse, décéda, à Eventard, le mercredi 2 août 1730 : le lendemain, son corps fut transporté de ce château dans la salle du palais épiscopal, où il fut, le 4 août, exposé sous un dais.

Ce même jour, vendredi 4, pendant l'audience de la matinée, vinrent MM. Courault de Pressiat, chanoine et grand vicaire du chapitre, *sede vacante*, et Rafaëlis, aussi chanoine, députés du chapitre de la cathédrale, prier la compagnie d'assister à l'enterrement du prélat défunt : ils prirent place sur le banc, et au-dessous de MM. les avocats du roi. M. Coquereau de Boisbernier,

(1) *Bibliothèque d'Angers*, mss. 926.

Digitized by Google

second avocat du roi, après un discours de six lignes, dans lequel il renferma tout ce qu'on pouvait dire à la louange du défunt, requit acte de la semonce faite par les députés du chapitre, et qu'en conséquence il fût ordonné que la compagnie se transporterait le lendemain samedi, à 9 h. du matin, dans l'église cathédrale, pour assister aux funérailles du défunt prélat. M. Baudry, lieutenant général, qui présidait, le prononça ainsi, et les députés se retirèrent.

Après l'audience, la compagnie, en robes et sans bonnets, précédée des huissiers, alla dans la grande salle du palais épiscopal jeter de l'eau bénite sur le corps. Cette cérémonie faite, MM. Beguyer et Girault de Mozé allèrent, de la part de la compagnie, saluer M. Poncet, chanoine de la cathédrale, neveu du défunt prélat ; il était logé chez M. Boylesve, aussi chanoine. On répondit aux députés que M. l'abbé ne voyait personne.

Le samedi 5 août, la compagnie, en robes et bonnets et précédée de ses huissiers, partit du palais, en corps, et alla sur les 9 h. du matin à la cathédrale, pour assister à l'enterrement. Après la procession et pendant la grande messe, elle fut placée sur les bancs qui avaient été mis à l'ordinaire entre l'autel du côté de l'évangile et le mur. La grande messe dite, la compagnie se retira. L'Université, l'élection et le corps des marchands ne marchèrent point en procession.

Le samedi, 2 septembre 1730, dernier jour d'audience du présidial, pendant les petites vacances, MM. Roustille et Pasqueraye du Rouzay, chanoines de la cathédrale et députés de leur chapitre, sont venus en robes et bonnets et ont pris place sur le banc au-dessous de MM. les gens du roi. M. Doublard, premier et ancien avocat du roi, s'est levé et a dit quelque chose à la louange de feu M. Poncet, notre évêque, et du chapitre

Digitized by Google

qui voulait prier Dieu pour lui ; il a fini en demandant acte de la semonce faite par MM. Roustille et Pasqueraye, au nom et comme députés du chapitre de la cathédrale, et en conséquence qu'il fût dit que cette compagnie se transporterait le 6 septembre au service qui y sera célébré pour feu M. l'évêque, ce qui a été ainsi prononcé par M. Le Clerc des Esmeraux, président. Après quoi, MM. les députés se sont retirés.

Le 6 septembre, à 9 h. du matin, la compagnie en robes s'est trouvée à l'église cathédrale, sur ses bancs placés à l'ordinaire. M. d'Autichamp, lieutenant de roi, a occupé le fauteuil du gouvernement, placé à la tête de nos bancs ; l'Hôtel de Ville s'est aussi mis sur ses bancs à l'ordinaire ; l'Université était de même sur ses bancs, entre le chœur et l'autel. On n'avait invité que ces 3 compagnies ; cependant la communauté des notaires est venue et a été placée derrière nos bancs. La chaire du prédicateur était posée presque derrière le fauteuil du gouvernement et à côté de la colonne de marbre, sur laquelle on met le cierge pascal. La grande messe a été célébrée par M. d'Autichamp, doyen de la cathédrale, et chantée par la musique. A l'offertoire, a commencé l'oraison funèbre qui a été prononcée par le P. Mérigot, correcteur des Minimes d'Angers ; son texte était : *dilectus es in pace tuâ* (*Ecclesiast.*, XLVII, 17). Après le discours, la messe a continué, et avant la fin M. d'Autichamp, lieutenant de roi, a sorti. Notre compagnie et l'Hôtel de ville n'ont sorti qu'après la messe finie. L'Université est demeurée la dernière.

Digitized by Google

La maladie de Louis XV et les Angevins (1744)

Au cours de la 2e période de la guerre de la succession d'Autriche, Louis XV apprend que Charles de Lorraine, après avoir passé le Rhin, menace l'Alsace. Le roi décide immédiatement d'emmener la moitié de l'armée avec le duc de Noailles vers la frontière de l'Est, pendant que Maurice de Saxe avec l'autre moitié couvrira celle du Nord. Mais à peine arrivé à Metz, le souverain tombe dangereusement malade. L'énergie qu'il vient de montrer, l'émotion patriotique produite par une grande guerre, le péril où l'on se trouve en face d'une invasion, surexcitent les sentiments publics. « Il meurt, disait-on, pour avoir marché à notre secours et au moment où il allait devenir un grand roi. » On prie dans toutes les églises ; la consternation est générale. Enfin une crise heureuse se produit, et lorsqu'on apprend à Paris qu'il est hors de danger, la joie va jusqu'au délire. On l'appelle le *Bien-Aimé*. « Qu'ai-je donc fait, s'écrie-t-il lui-même, pour être tant aimé ? » Voici, d'après le *Registre* du Présidial d'Angers (1), les cérémonies qui eurent lieu dans cette ville en cette circonstance.

Le dimanche 23 août 1744, MM. du Présidial sont entrés chez M. le président de Crespy, où ils ont arrêté de faire demain 24 célébrer une messe solennelle dans l'église des Cordeliers afin de demander à Dieu une meilleure santé pour le roi. Ils ont chargé MM. Martineau, conseiller, et Prévost, avocat du roi, de prévenir les religieux Cordeliers.

Le 24 août, MM. du Présidial se sont assemblés au palais de justice et sont allés, sur les 10 h. 1/2, en l'église des Cordeliers, où on a chanté solennellement la messe à l'intention que dessus.

Le vendredi 4 septembre, MM. Rousseau de Pantigny et Cassin, chanoines et députés du chapitre de l'église cathédrale, vinrent à l'audience, où ils prirent place sur le banc et au-dessous de M. Prévost, avocat du Roi.

(1) *Bibliothèque d'Angers*, mss 926.

Digitized by Google

Celui-ci fit un discours sur la convalescence du roi, et à la fin demanda acte de l'invitation faite par MM. de Pantigny et Cassin, et qu'il fût ordonné que le Présidial se transporterait à la cathédrale, à 9 h. du matin, et assisterait à une procession générale indiquée par M. l'Évêque, en actions de grâces de la convalescence du Roi, procession qui devait partir de la cathédrale et aller à l'église Saint-Aubin, où l'on devait célébrer la messe solennellement. M. le lieutenant général ayant prononcé, les députés se retirèrent.

Le dimanche 6 septembre, MM. du Présidial se sont assemblés au Palais, d'où, précédés de leurs huissiers, ils sont allés à la cathédrale et se sont placés sur leurs bancs à l'ordinaire. M. d'Autichamp a occupé son fauteuil, et MM. de l'Hôtel de ville se sont mis sur leurs bancs. La procession ayant parti, le Présidial a suivi à droite, l'Hôtel de ville à gauche, et M. d'Autichamp entre les chefs des deux compagnies. La procession arrivée à l'église Saint-Aubin, M. d'Autichamp a pris la première place du haut du chœur à droite, du côté de l'autel ; le Présidial a pris les places suivantes, chacun en son rang, jusqu'au dernier chanoine de la cathédrale. L'Hôtel de ville a occupé les places hautes de l'autre côté du chœur. En retournant, le Présidial a suivi la procession jusqu'à la cathédrale.

Le samedi 19 septembre 1744, MM. Rousseau de Pantigny et Houdebine, chanoines et députés du chapitre de la cathédrale, étant entrés à la chambre, dirent qu'ils étaient venus inviter le Présidial au *Te Deum* qui devait être chanté après les vêpres le lendemain, en actions de grâces de la convalescence du roi : nous avions déjà tous ensemble rendu grâces à Dieu à ce sujet, mais Sa Majesté ordonne qu'on le fasse une seconde fois. M. le lieutenant général répondit que le Présidial ne manquerait pas de se rendre à la cérémonie ; les députés se

Digitized by Google

retirèrent, et MM. Rattier et Prévost les conduisirent jusqu'au bas du degré.

Le dimanche 20 septembre, MM. du Présidial se sont rendus chacun en particulier à l'église cathédrale et se sont placés sur leurs bancs. Derrière étaient MM. de la Prévôté et des Eaux et Forêts, les avocats et les notaires. M. d'Autichamp a occupé son fauteuil. MM. de l'Hôtel de ville se sont aussi placés sur leurs bancs, et derrière étaient MM. les officiers du Grenier à sel et les Juges consuls. Le *Te Deum* a été chanté après les vêpres. Après le *Te Deum* a suivi le salut du Très Saint Sacrement exposé pour la clôture des Quarante Heures. Tout étant dit, le Présidial et l'Hôtel de Ville ont défilé, M. d'Autichamp entre les deux chefs. Le Présidial a resté sous la galerie.

On lit sur le même sujet dans le *Coutumier* du grand Séminaire :

L'année 1744, Mgr l'Évêque par son mandement ordonna une procession générale, où les compagnies exemptes et non exemptes furent convoquées pour le 6 de septembre, le xve dimanche après la Pentecôte, en actions de grâces de la convalescence du roi, qui était tombé malade à Metz où il était à la tête de son armée pour combattre le prince Charles qui avait passé le Rhin. La maladie fut si considérable qu'on lui administra les derniers sacrements. On fit par tout le royaume des prières publiques pour sa maladie et des réjouissances pour sa convalescence. Le Présidial, la maison de ville firent chanter une grande messe aux Cordeliers pour sa convalescence, et la ville ordonna le vendredi 4 de ce mois une illumination depuis huit heures jusqu'à dix heures du soir. Comme les deux séminaires étaient en campagne, les deux économes ne firent qu'illuminer les fenêtres qui donnaient sur la rue. La station de la procession fut à Saint-Aubin. Pendant

Digitized by Google

la marche en allant, la cathédrale chanta les psaumes graduels en faux bourdon, et en revenant les litanies de la Sainte Vierge. La procession passa par la place Neuve, la rue de l'Aiguillerie, la rue Saint-Julien, devant Saint-Martin. On ne sonna point à Saint-Julien, on sonna à Saint-Martin, mais les chanoines ont reconnu qu'ils ne le devaient pas faire, parce que selon l'usage on ne doit sonner que lorsque l'on porte en procession le Saint-Sacrement ou quelque relique. M. le grand archidiacre officia, Monseigneur étant dans le cours de ses visites. La grande messe fut chantée en musique et en symphonie. Le Présidial en robe rouge, ayant à sa tête le lieutenant de Roi, était placé dans les hautes stalles, le lieutenant de Roi à la pointe du chœur et le plus près de l'autel, le maire et la maison de ville dans les hautes stalles du côté gauche. Les avocats furent obligés de se placer entre le chœur et l'autel, parce que les religieux avaient pris dans le chœur les places qui leur étaient destinées. Le clergé confondu avec eux se plaça dans le chœur sur des bancs qu'on apporta quand les stalles basses furent remplies. On chanta un fort beau motet à l'élévation, composé pour le sujet de la cérémonie. Quand le clergé fut arrivé à la cathédrale, il ne s'y arrêta pas, mais après avoir fait son inclination devant la grille il sortit par la porte des Chevaliers, comme le jour du Sacre ; et étant sortie par la grande porte des cloîtres, chaque compagnie se retira chez soi en chantant les litanies de la Sainte Vierge. Nous vînmes au séminaire finir les litanies dans la grande chapelle, parce que celle de Saint-Eloi était fermée. — Le même jour, 6 septembre, on chanta un salut en musique à 7 h. 1/2 à Saint-Mainbœuf. On chanta le *Te Deum* puis le motet qu'on avait chanté à la grande messe. Il y avait une magnifique illumination dans l'église (on avait allumé 500 cierges) et une plus belle encore devant

Digitized by Google

la porte de l'église, où on avait mis avec beaucoup d'ordre 2.500 lampions où l'on voyait ces trois inscriptions : *Vive le Roi ; pacando redditur orbi ; multos reviviscat in annos.* Cette illumination, faite aux frais des congréganistes, fut avec raison l'admiration de toute la ville (1).

Le Clergé d'Avrillé pendant la Révolution

A la fin de l'ancien régime, le clergé paroissial d'Avrillé se composait de M. Loyau, curé, et de M. Baudouin, vicaire. Nous allons dire ce que devinrent ces deux ecclésiastiques pendant la Révolution.

*
* *

M. Louis-Michel Loyau, né aux Rosiers, avait pris possession de la cure d'Avrillé le 1er mai 1774. Il avait un frère religieux Cordelier à Angers, et une sœur qui mourut dans son presbytère le 21 janvier 1786. Au mois de mars 1789 le curé d'Avrillé assista aux séances de l'ordre du clergé qui avaient pour but d'élire des députés aux États Généraux. On sait que le 2 novembre 1789 tous les biens ecclésiastiques furent déclarés biens de la nation, mais les titulaires continuèrent d'administrer ces biens pendant une année. Le 8 novembre 1790, M. Devallois, maire d'Avrillé, assisté du procureur de la fabrique, procéda à l'inventaire des « titres, papiers et meubles de la fabrique. » Le 26 février 1791, M. Loyau rend aux administrateurs du district d'Angers le « compte des biens et revenus de la cure d'Avrillé dont l'administration lui a été laissée en 1790. »

(1) On parle de Saint-Julien et de Saint-Mainbœuf, parce que ces deux collegiales avaient été réunies au Séminaire les 9 février 1696 et 26 juin 1702.

Digitized by Google

« M. Loyau, curé d'Avrillé, était un digne et respectacle pasteur, nous dit son voisin, M. Gruget, dans ses *Mémoires ;* il était très éclairé et attaché à son devoir. Les patriotes le savaient bien ; aussi firent-ils l'impossible pour l'entraîner dans leur parti ; ils lui promettaient les premières places pour l'y déterminer. Mais tout ce qu'ils purent dire et faire, fut absolument inutile ; jamais il ne voulut prêter le serment, ainsi que M. Baudouin, son digne vicaire. Aussi furent-ils persécutés : il n'est point d'excès auxquels on ne se porta à leur égard ». En effet, dès le 4 février 1791, le maire d'Avrillé écrivait au département que ni M. Loyau ni son vicaire n'avaient voulu prêter le serment.

Le 14 mars 1791, un curé constitutionnel fut nommé à la cure de Montreuil-Belfroy. Les électeurs du district d'Angers ne nommèrent point d'intrus pour Avrillé, car on savait déjà que cette paroisse serait supprimée. En effet, un décret de l'Assemblée Constituante du 9 avril 1791, sanctionné le 17 par le Roi, réunit à la paroisse de Montreuil-Belfroy celles d'Avrillé et de Juigné-Béné. De plus, le 27 avril, la municipalité d'Angers prit pour l'agrandissement de son territoire une portion de la paroisse d'Avrillé (1). Quelques semaines après, le 3 juin 1791, les commissaires du district d'Angers, de concert avec les commissaires d'Avrillé, Juigné-Béné et Montreuil-Belfroy, fixèrent définitivement les limites de la nouvelle paroisse constitutionnelle de Montreuil-Belfroy (Avrillé et Juigné-Béné réunis) (2).

(1) Voici quelle fut la limite entre Angers et Avrillé depuis le 27 avril 1791 jusqu'au 30 octobre 1813 : « Du nord de l'île Saint-Aubin se rendant directement à l'allée de la Perrière, remontant cette allée jusqu'à la route d'Angers, prenant cette route d'Angers à la gauche à environ 500 pas, tirant de là une ligne droite à l'écrille de l'étang de Saint-Nicolas ».

(2) *Archives départementales*, L. 966. — Ce dossier contient un plan par terre des églises d'Avrillé et de Montreuil-Belfroy, en 1790.

C'est le 4 décembre 1791 que les citoyens de Montreuil-Belfroy (Avrillé et

Digitized by Google

Cependant M. Loyau continuait toujours d'exercer le culte dans son église avec M. Baudouin. Mais le moment approchait où le pasteur légitime allait être obligé de céder la place à un prêtre conformiste. A partir du mois de juillet 1791, l'évêque de Maine-et-Loire envoya chaque dimanche un vicaire de la cathédrale pour dire la messe à Avrillé. M. Loyau resta dans sa paroisse jusqu'au 4 octobre, et ce jour-là il vint demeurer à Angers, tertre Saint-Laurent, chez Mme veuve Surblé. Le même jour, eut lieu la vente de la Haye aux Bons-Hommes ; la cure d'Avrillé fut vendue le 11 octobre. Il y avait deux mois que M. Loyau habitait Angers, quand le 4 décembre 1791 il eut la douleur de voir son frère le Cordelier prêter serment (1).

Depuis l'arrêté du 1er février 1792, le curé d'Avrillé fut soumis à l'appel nominal qui avait lieu à la mairie, place des Halles. Mais il put échapper au guet-apens du 17 juin 1792, dont le résultat fut l'internement général des prêtres insermentés (2). Il se cacha si bien qu'on n'entendit plus parler de lui jusqu'à la fin de 1796.

Le 6 janvier 1797, le commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale du canton de La Meignanne écrivait à son collègue près l'administration centrale (3) : « Je vous donne avis que définitivement chaque commune formant le canton de La Meignanne s'assemble sans autorisation quelconque et dé-

Juigné-Béné réunis) élurent le maire de la nouvelle commune, ainsi que les officiers et les notables.

L'intrus de Montreuil-Belfroy (Avrillé et Juigné-Béné réunis) se nommait Paul-Augustin Guillier de la Touche, chanoine régulier, prieur-curé de La Chapelle-Glain. Élu le 14 mars 1791 il renonça à toutes fonctions ecclésiastiques le 9 janvier 1791. Il vivait encore à Angers en 1799.

(1) Il prêta le serment, « malgré tous les avis de son cher et respectable frère, le curé d'Avrillé, qui ne négligea rien pour l'en détourner, ainsi qu'un grand nombre de personnes respectables. » (*Mémoires de M. Grugel.*)

(2) M. Loyau, comme prêtre insermenté, avait droit à un traitement annuel de 500 livres, qui lui fut payé jusqu'au milieu de l'année 1792 (L. 983).

(3) *Archives de Maine-et-Loire*, L. 965.

Digitized by Google

libère décidément qu'il leur faut des ecclésiastiques. En conséquence, l'ancien curé de Beaucouzé est rentré dans sa paroisse ; *celui d'Avrillé y est également.* Il y en a un à la Meignanne, un à Saint-Lambert-la-Potherie et un au Plessis-Macé. Mais tous ces hommes ne veulent point absolument se rendre à la loi relative à la liberté du culte (1) et ne veulent entendre que leur puissance invisible (2). Que faire dans ces circonstances ? Je vois que l'opinion, qui reste en leur faveur, est une ressource dont par la suite on pourrait tirer grand parti et deviendrait très nuisible à la chose commune. Ayez égard à ces considérations. L'opinion est un puissant ressort. »

Le coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797) obligea le curé d'Avrillé à se cacher de nouveau (3). Il reparut en public dans sa paroisse après le 18 brumaire,

(1) Il s'agit du code de police ecclésiastique voté par la Convention le 29 septembre 1795. Nul ne pouvait exercer le culte « en quelque lieu que ce puisse être », s'il ne souscrivait, par devant l'autorité municipale, cette déclaration, qui devait être constamment affichée et en évidence dans l'endroit où il officiait : « Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain, et je promets soumission et obéissance aux lois de la République ».

Pour bien comprendre le langage du commissaire près l'administration municipale du canton de la Meignanne, il faut se rappeler que dans l'Ouest la liberté du culte était plus grande qu'ailleurs. Hoche avait fait la pacification avec les différents chefs vendéens et chouans (avril, mai et juin 1796). La nouvelle pacification avait accordé la liberté des cultes.

(2) Est-il bien vrai que M. Loyau fût revenu à Avrillé ? On peut le croire, car l'affirmation du commissaire du Gouvernement est formelle. Et pourtant, le jour de Pâques de l'année 1797, le 16 avril, un anonyme écrivait au commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale du département que « 30 à 40 personnes, hommes et femmes, de la commune d'Avrillé, étaient sortis, sur les cinq heures après-midi, d'un genre d'office qu'ils avaient célébré eux-mêmes sans prêtre, suivant leur usage, dans l'ancienne église d'Avrillé » (L. 276).

(3) Le 22 juin 1798, le citoyen Follenfant, commissaire du Gouvernement près le canton de La Meignanne, écrivait à son collègue près le département : « Il n'existe dans ce canton aucun ministre du culte. On dit que quelques prêtres réfractaires existent dans les cantons voisins et parcourent la nuit les différentes communes. » Le jour de Pâques de l'année 1799, la gendarmerie et des grenadiers d'Angers trouvent des hosties et des ornements au Flécher, mais ne peuvent saisir le prêtre (L. 276).

Digitized by Google

fut maintenu dans ses fonctions au Concordat, et mourut dans son presbytère le 2 avril 1807 (1).

***

M. Jean *Baudouin*, né à Congrier (Mayenne) le 23 février 1757, fit ses études au collège de Château-Gontier, où nous le voyons remporter un prix à la fin de l'année scolaire 1773 ; il était alors en troisième. Après avoir fait son séminaire à Angers, M. Baudouin fut nommé vicaire à Avrillé. Il refusa le serment, comme nous l'avons dit, et dès le 28 février 1791, le maire d'Avrillé le dénonçait au district comme anti-conformiste. Il continua ses fonctions jusqu'à la fin de juin. Mais depuis Pâques il faisait de fréquentes apparitions à Angers. Au début de juillet 1791, il s'installa définitivement rue du Calvaire, chez la veuve Meslet, batelière. Trois mois après, au commencement d'octobre, M. Baudouin adressa aux administrateurs du département la curieuse pétition que nous allons reproduire (2) :

Messieurs,

M'appuyant sur votre justice et sur votre bonté, j'ose vous demander la quarte des mois de juillet, août, septembre, par la raison qu'il est porté par un décret de l'Assemblée Nationale que les ministres de la religion chrétienne seront payés d'avance par quartier. Or, j'étais encore à Avrillé au commencement de juillet. De plus, ma cause doit d'autant plus vous paraître favorable, qu'on ne m'a jamais signifié par un acte légal de m'abstenir des fonctions publiques du sacré ministère, qu'il n'y a pas encore de desservant nommé pour la paroisse d'Avrillé, et qu'elle n'est encore desservie que par un vicaire de Saint-Maurice pendant la vacance. Si je suis donc maintenant à Angers, c'est parce que je me suis volontairement présenté au département et au district et qu'on m'a conseillé

(1) Voici les curés d'Avrillé depuis 1774 : MM. Loyau (1774-1807), Besnard (1807-08), Jaunay (1808-10), Desnoyers (1811-15), Vinay (1816-24), Mauger (1824-32). Boreau de Roincé (1832-63), Ménard (1863-88), Gastineau (1888-1901), Frouin nommé en 1901.

(2) *Archives départementales*, série Q.

Digitized by Google

de ne pas retourner à Avrillé, mais on ne me l'a jamais défendu. On m'a même dit d'aller où je voudrais.

Cependant, Messieurs, si vous ne croyez pas me devoir la quarte par justice, je vous la demande par charité. Je dois penser que l'Assemblée Nationale et vous avez trop d'humanité pour me mettre dans la cruelle nécessité *ou de jurer ou de manquer de pain : ce serait gêner extrêmement la conscience*. Car je n'ai ni bénéfice ni bien de patrimoine.

Ayez donc, s'il vous plaît, égard à mes raisons et à celle-ci : que c'est pour la dernière fois, selon les apparences, qne je pourrai me recommander à votre justice. Si vous ne rejetez pas mon humble supplique, vous obligerez beaucoup celui qui est, avec un profond respect, Messieurs, votre très humble et obéissant serviteur.

BAUDOUIN,
faisant ci-devant les fonctions de vicaire dans la paroisse d'Avrillé.

Voici l'avis du district, daté du 8 octobre 1791 : « Vu la pétition, considérant que l'exposant n'a exercé d'aucune manière à Avrillé les fonctions de son ministère, puisque depuis Pâques il n'a pas cessé de demeurer à Angers, le directoire estime qu'il n'y a lieu à délibérer. » Cette décision fut le 10 décembre 1791 confirmée par le directoire du département, et M. Baudouin fut ainsi débouté de sa demande.

Le 1er février 1792, un arrêté départemental obligea les prêtres insermentés à l'appel nominal, qui se faisait à la mairie. M. Baudouin s'y présenta pour la première fois le 21 février. Il put échapper à l'internement général des prêtres non conformistes, qui eut lieu le 17 juin 1792, et se cacha dans la ville d'Angers et aux environs (1).

En juillet 1794, M. Baudouin se joignit aux Chouans, et le courageux vicaire allait, au milieu des balles, prodiguer aux blessés les secours de son ministère.

Le dimanche 18 janvier 1795, les Chouans se trouvant à Sœurdres avaient assisté dans l'église paroissiale à une

(1) S'il est vrai que M. Baudouin fut le 30 novembre 1792 interné à la Rossignolerie, à Angers (L. 371), il dut s'évader immédiatement, car son nom ne figure pas sur les listes des prêtres insermentés détenus en cette prison (30 novembre 1792-17 juin 1793).

Digitized by Google

messe célébrée par l'abbé Baudouin, devenu leur aumônier. Le soir, l'armée s'était dirigée vers Saint-Laurent-des-Mortiers. C'est là que, le lendemain, surprise par une colonne ennemie, elle essuyait une défaite. Parmi les prisonniers, se trouva l'intrépide abbé Baudouin. On le conduit aussitôt à Châteauneuf-sur-Sarthe, et les administrateurs du district s'empressent d'écrire, le même jour, à leurs collègues du département :

L'adjudant-général Soupe, informé que ces scélérats s'étaient portés hier sur la commune de Sœurdres, y avaient fait chanter une messe, s'y étaient livrés à la débauche et se disposaient à exercer de nouveaux brigandages, a, pour les prévenir, marché toute la nuit avec les 300 hommes d'armes qu'il a amenés d'Angers, auxquels s'est jointe la compagnie de carabiniers, qui, la veille, avait été attaquée par ces scélérats ; instruit ensuite qu'ils se rendaient dans la commune de Saint-Laurent-des-Mortiers, il les y a suivis ; rendu près les ci-devant châteaux de Noirieux et de la Juquaise, il a reconnu l'armée des brigands qui occupait ces maisons, laquelle s'est aussitôt retirée dans une futaie voisine et a fait feu sur l'avant-garde des nôtres. Invités par l'adjudant Soupe à profiter de l'amnistie (1), en se conformant au décret de la Convention, ils ont répondu par des cris horribles, *Vive le roi*, et par des coups de fusil. Alors le combat s'est engagé et a duré plus d'une heure.

Grand nombre de ces tigres ont mordu la poussière ; beaucoup ont été blessés et le reste a pris une fuite très précipitée. Aussitôt nos braves défenseurs les ont poursuivis très loin, en ont encore tué quelques-uns, et ont arrêté le nommé Baudouin, ci-devant vicaire à Avrillé, lequel était muni d'hosties, d'huile et d'autres signes de superstition et de fanatisme. Ce scélérat a été vu avec un pistolet à la main, dont il s'est débarrassé pour favoriser sa fuite. Amené ici et interrogé, il est convenu avoir dit la messe hier à Sœurdres. C'est lui qui exhortait et confessait les malheureuses victimes égorgées par ses compagnons de crime.

Voici comment M. Duchemin-Descepeaux raconte l'arrestation de M. Baudouin, dans ses *Lettres sur l'origine*

(1) Le 17 octobre 1794, le représentant du peuple Boursault avait signé une *Proclamation aux habitants des campagnes*. De plus, le 2 décembre 1794, un décret de la Convention portait que les rebelles de la Vendée et les Chouans qui déposeraient leurs armes dans le délai d'un mois, ne seraient ni inquiétés ni recherchés.

Digitized by Google

de la Chouannerie et sur les Chouans du Bas-Maine (III, 93) : « La ligne des Chouans commençait à être débordée ; une compagnie lâcha pied et entraîna tout le reste. La retraite devint bientôt une véritable déroute, et les fuyards furent horriblement maltraités. L'abbé Baudouin, ayant suivi les Chouans dans leur retraite, se trouva ainsi involontairement engagé au milieu des combattants. Bientôt il put s'apercevoir que là encore se présentait un devoir à remplir. Les mourants ne réclamaient-ils pas son saint ministère ? L'un demandait quelques mots de consolation, il fallait demander à l'autre un mot de repentir, parler à tous d'indulgence et de pardon. A voir le pieux abbé uniquement occupé à courir d'un blessé à l'autre, on eût dit que, comme il ne prenait point part au combat, il pensait qu'il n'aurait point de part au danger. Il était occupé à exhorter un blessé républicain au moment où les Chouans se laissèrent enfoncer. *Vous allez être pris, Monsieur, sauvez-vous*, lui dit un fuyard en passant. — *J'ai cet homme à sauver avant tout*, répondit le prêtre, et il resta à genoux près du moribond et continua ses exhortations. Bientôt les républicains se précipitèrent sur lui et le firent prisonnier (1). »

Le mardi 20 janvier 1795, le prisonnier comparut devant le Comité Révolutionnaire du district de Châteauneuf (2), qui procéda à son interrogatoire de la manière suivante :

Tes nom, âge, profession et domicile? — Jean Baudouin, âgé de 38 ans, prêtre, vicaire de la commune d'Avrillé, natif de Congrier (district de Craon).

(1) C'est le 19 janvier 1795 qu'eut lieu l'arrestation de M. Baudouin, et non pas le 12, comme le disent Duchemin-Descepeaux, Angot, etc.

(2) Le 24 août 1794, la Convention Nationale avait supprimé les Comités Révolutionnaires des communes et décrété qu'il n'y en aurait plus qu'un par district.

Digitized by Google

Depuis quel temps as-tu quitté la commune d'Avrillé? — Dans le temps du Sacre de l'année 1791.

Pourquoi n'as-tu pas prêté serment? — *Parce que j'aurais cru pécher.*

Où as-tu passé ton temps depuis ta sortie d'Avrillé? — Je suis resté un an à Angers, pendant l'appel des prêtres.

Depuis que tu as quitté la ville d'Angers, où t'es-tu retiré? — Je me suis retiré dans les différentes communes du diocèse d'Angers.

Quelle profession as-tu exercée depuis ta sortie d'Angers? — *Celle de prêtre.*

Tu ne pouvais exercer ta profession de prêtre, puisqu'elle était défendue par la loi. — *J'ai cru être obligé en conscience d'exercer mon ministère.*

Dans quels endroits as-tu exercé ton ministère? — A Sainte-Croix d'Angers, Saint-Michel d'Angers, Saint-Laud-lès-Angers, Sainte-Gemmes-sur-Loire, la Trinité d'Angers, Avrillé, Changé près Chenillé, Marigné près Daon, Daon, Sœurdres, Querré.

Qui est-ce qui te donnait asile pendant le temps que tu exerçais ta profession? — Des personnes que je ne veux pas désigner.

A quelle époque t'es-tu réuni avec les brigands? — En juillet 1794.

A quel endroit ta réunion avec eux a-t-elle eu lieu? — Dans la commune de Marigné près Daon.

Qui connais-tu parmi les brigands, et quels sont leurs chefs? — M. Coquereau, et plusieurs autres que je ne nommerai pas.

As-tu assisté aux meurtres, vols, incendies, que les brigands ont commis, dans les communes de Cherré, Contigné, Marigné près Daon, Sœurdres, Miré, Brissarthe, Cheffes, Champteussé, Tiercé, Moulin-d'Yvré, Étriché, Saint-Laurent-des-Mortiers, Bierné et autres communes circonvoisines? — J'ai assisté au meurtre de Cherré et j'y ai seulement défendu l'incendie, et j'ai même pris la main de plusieurs volontaires expirants en leur demandant s'ils voulaient se confesser. J'ai pareillement assisté aux meurtres de Contigné, Brissarthe, Cheffes (1), Tiercé, Étriché, Moulin-d'Yvré.

(1) Marie Moreau, de Cheffes, citée comme témoin, déclare au Comité

Digitized by Google

Dans quels endroits as-tu célébré la messe depuis quinze jours? — A Sœurdres, dans l'église; à Daon, au château des Écoublères, où assistaient des gens de campagne que je ne connais point (1).

As-tu donné la communion et à qui? — J'ai donné la communion, et je ne dis point à qui.

Où prends-tu tes hosties? — Je ne veux pas dire qui est-ce qui me les procurait.

Quel était le nombre des brigands qui ont combattu contre les carabiniers au passage de Daon? — Environ 300, sous le commandement de Coquereau.

Où les malades et blessés des brigands se retirent-ils? — Je ne veux pas le dire.

Quel est le projet des brigands? — *D'avoir une religion et un roi, c'est-à-dire la religion catholique.*

Ont-ils eu connaissance de l'amnistie, et leur projet est-il de se rendre? — Oui, ils ont connaissance de l'amnistie, et ils ne sont point dans l'intention de se rendre.

Quelles sont les maisons où les brigands ont coutume de se retirer? — C'est une chose que je ne puis dire.

Quels sont les autres prêtres qui sont parmi les brigands? — Il n'y en a point. J'ai seulement vu Chauvelays (2) au Bois-du-Boulay, et Fayau (3) dans un endroit que je ne dirai point.

Révolutionnaire de Châteauneuf-sur-Sarthe que « dans la nuit du 23 au 24 du mois dernier », l'abbé Baudouin est entré chez elle les mains teintes de sang : il venait d'administrer des blessés. (*Arch. de Maine-et-Loire*, L. 1151 *quater.*)

(1) La fille Jeanne Lochard, âgée de 24 ans, citée également comme témoin, affirme qu'il a dit la messe aux Ecoublères, le dimanche 11 janvier (*Id.*)

(2) Louis-Mathieu Bellier de la Chauvelays, vicaire à Marigné près Daon, mort curé de Melay, le 20 octobre 1804. C'est lui qu'on accusait d'avoir répandu dans le pays une feuille manuscrite intitulée : *Invitation aux chrétiens pour prendre les armes contre les ennemis de la religion, faite par un prêtre catholique.* — Le Bois-du-Boulay est situé dans la commune de Marigné-sous-Daon.

(3) L'abbé Noël Fayau, vicaire à Notre-Dame de Seronnes de Châteauneuf-sur-Sarthe, se cacha à Châteauneuf chez sa tante (*Annales Fléchoises*, novembre 1906). C'est lui qui succéda à l'abbé Baudouin comme aumônier de la division d'Entre Sarthe et Mayenne, commandée par Coquereau et Gaullier. Il mourut curé de Luché, le 13 janvier 1829.

Digitized by Google

Combien y a-t-il de temps que tu as vu Fayau ? — Il y a huit jours.

Où as-tu été arrêté ? — Au combat qui a eu lieu près Saint-Laurent-des-Mortiers, au moment où j'administrais les blessés, dont deux patriotes.

A lui représenté un chapelet, une boîte aux saintes huiles, deux hosties, un portefeuille de soie, un tour d'étole, un petit sac de taffetas violet, deux corporaux, un petit livre intitulé *Pensez y bien*, un autre livre intitulé *Conférences ecclésiastiques*, et un autre intitulé *Compendium institutionum theologicarum*, un habit de la Vierge, deux demi-feuilles de papier marqué, un sermon sur la connaissance de Jésus Christ, des Remarques sur les Sept Trompettes et autres sujets, une lettre commençant par ces mots *Le commissionnaire est très sûr* signée *Reconnaissant*, une demi-feuille de papier commençant par ces mots *Prière pour la paix*, une chanson faite par un insurgé contre les républicains, un cahier où sont les canons de la messe, et l'ordre pour célébrer le mariage, un écrit contenant la *Règle de conduite et pouvoirs extraordinaires accordés aux prêtres du diocèse d'Angers et non assermentés*, un sermon commençant par ces mots *Messieurs les généraux et soldats de l'armée catholique et royale*, une *Invitation aux chrétiens pour prendre les armes contre les ennemis de la religion faite par un prêtre catholique*, une lettre commençant par ces mots : *Eh bien ! que pensez-vous du citoyen Baudouin ?* enfin une petite bouteille de terre servant à mettre de l'encre, et un portefeuille de cuir. — A dit qu'il connaît tous ces objets pour lui appartenir et qu'on a trouvés sur lui lors de son arrestation ; il manque un calice d'argent avec sa patène, un rasoir, un canif, des ciseaux, qu'il avait pareillement sur lui lors de son arrestation.

Où as-tu pris ce calice, que tu dis avoir eu sur toi lors de ton arrestation ? — Je ne veux pas nommer la personne qui me l'a procuré.

— Ajoute ledit Baudouin qu'il a entendu dire à des brigands de l'armée de Coquereau, que Coquereau mènerait les armées brigandines du Craonnais et du Maine et qu'ils fondraient sur Châteauneuf-sur-Sarthe, mais il ne sait pas dans quel temps ils effectueront ce projet ; il déclare qu'il empêche le meurtre de

Digitized by Google

beaucoup de citoyens lorsqu'il est avec les brigands, et il peut en donner des preuves par la déclaration de ceux à qui il a fait accorder la grâce (1).

Le lendemain de l'interrogatoire, le Comité révolutionnaire du district de Châteauneuf-sur-Sarthe envoyait aux administrateurs de ce district « les pièces et procédures concernant Jean Baudouin, prêtre réfractaire, bandit et chouan. » Le 24 janvier 1795, trois gendarmes le remettaient à René Fricard, « gardien des maisons d'arrêt et de justice » de la ville d'Angers (2).

L'administration du district de Châteauneuf fit en même temps passer au citoyen Gautret, accusateur public du tribunal criminel du département de Maine-et-Loire, les pièces et procédure relatives à l'arrestation du vicaire d'Avrillé. Il était prêtre réfractaire, il s'était trouvé dans des rassemblements de Chouans, et de plus il les avait provoqués à l'insurrection pour rétablir la religion et le roi Louis XVII. L'issue de son procès ne pouvait donc être douteuse. Ainsi raisonnaient les administrateurs du district de Châteauneuf. Mais ils avaient compté sans l'arrêté des représentants du peuple en mission à Angers du 25 janvier 1795 qui portait un sursis à toute mise en jugement de prêtres réfractaires pris les armes à la main, comme Chouans ou rebelles de la Vendée. Le citoyen Gautret se conforma à cet arrêté. D'ailleurs, d'après la loi du 21 octobre 1793, M. Baudouin ayant été pris les armes à la main devait être jugé par une Commission militaire (3)

On était tout entier à la paix. Charette et ses officiers signèrent le 17 février 1795 le traité de la Jaunais, et Cormatin signa celui de la Mabilais le

(1) *Archives départementales de Maine-et-Loire*, L. 1151 *quarter*.
(2) *Archives de Maine-et-Loire*, L. 1151[7].
(3) Rapport du citoyen Gautret (*Archives nationales*, D III 327).

Digitized by Google

20 avril. M. Baudouin sortit de la prison nationale le 5 mars, comme nous l'apprend M. Gruget dans son journal : « *4 mars 1795*. On prétend qu'un commandant de Chouans est venu réclamer la liberté des prisonniers et surtout des deux MM. prêtres détenus dans les prisons. Leur délivrance a été fixée à demain, huit heures du matin. — *5 mars*. Le matin, en effet, M. Baudouin, vicaire à Avrillé, et M. Dumesnil, prêtre (1), qui avaient été pris parmi les Chouans et qui étaient en prison depuis deux mois, ont eu leur liberté et se sont retirés où ils ont voulu. — *6 mars*. M. le vicaire d'Avrillé et M. Dumesnil se promènent dans les rues. On ne leur dit rien ; ils ont la liberté d'aller où bon leur semble. »

M. Baudouin reprit l'exercice de son ministère comme précédemment. Nous le trouvons à Denée au commencement de novembre 1795. Le 23 de ce mois, il célèbre un mariage à La Pouëze, etc. L'année suivante, le 11 septembre 1796, le citoyen Poirier, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale du canton de La Meignanne, mandait à son collègue près l'administration centrale du département : « Il existe quelquefois, au petit bourg de Saint-Jean-des-Marais, un prêtre réfractaire, nommé Baudouin, ancien vicaire d'Avrillé, qui comme un loup paraît tantôt dans un endroit et tantôt dans l'autre. Je suis prévenu qu'il court ainsi furtivement plusieurs cantons, sans pouvoir connaître sa demeure fixe. Cet homme inquiète bien des gens sur l'avenir, avec d'autant plus de raison que la semence de ses principes contre-révolutionnaires ne paraît pas, chez bien des habitants de ce canton, avoir été oubliée. » — Nouvelle lettre du même, le 18 avril

(1) M. René-François Dumesnil, né à Sainte-Gemmes-d'Andigné, était vicaire à Saulgé-l'Hôpital. Interné au Séminaire d'Angers le 17 juin 1792, il s'évada le 30 août suivant. Il avait été interrogé le 6 janvier 1795 par le Comité révolutionnaire d'Angers. Le 23 mai 1799 il fut condamné à la déportation.

Digitized by Google

1797 : « Je vous ai déjà dit que tout dans ce canton ne se fait que par les conseils de *Monsieur l'abbé.* » — Troisième dénonciation, le 21 novembre 1797 : « J'apprends par voie sûre que Baudouin, ci-devant vicaire d'Avrillé, est errant dans le canton du Louroux-Béconnais ; il y dit la messe furtivement tantôt dans une métairie tantôt dans l'autre, et vagabond il ne reste pas deux jours dans le même endroit. Cet homme est un fanatique aussi entêté que dangereux. Ce serait une bonne prise, mais difficile à faire : il a des amis dans le canton et surtout dans la commune de Saint-Clément-de-la-Place et des Marais, qui le cachent le jour. Il ne marche que la nuit(1). »

Poursuivi avec acharnement par la police, M. Baudouin quitta le pays et alla se cacher dans la paroisse de Saint-Aignan-sur-Roë. Il desservit cette paroisse depuis 1797. En 1802, nous le trouvons vicaire à La Roë et en même temps desservant de Saint-Aignan-sur-Roë. Lors de l'application du Concordat, en 1803, M. Baudouin fut nommé curé de Saint-Aignan-sur-Roë. Il mourut en fonctions le 7 juin 1822 (2).

M. de Richeteau guillotiné à Angers

Le 5 janvier 1794, la municipalité de Notre-Dame-d'Allençon (3) écrivait au citoyen Lugan, commandant de la place des Ponts-de-Cé :

Il est passé ce matin à 10 h. 1/2 dans notre commune un homme qui nous a déclaré avoir été arrêté par quatre hommes armés. Nous te prévenons qu'il est menteur et

(1) *Archives de Maine-et-Loire*, L. 276.

(2) Alexandre Baudouin, séminariste de Congrier, fut en juillet 1794 guillotiné à Craon. C'est probablement le frère du vicaire d'Avrillé.

(3) J. Terrien, F. Gilbert, officier municipal.

Digitized by Google

que c'est un scélérat qui a assassiné un honnête républicain (1). Il s'appelle René-Louis de Richeteau. Il est parti ce matin de Thouarcé. Il est porteur de dépêches pour Francastel, représentant du peuple, Besson, commissaire du pouvoir exécutif près les représentants du peuple et autres. Il se dit porteur d'un brochet pour le représentant du peuple. Nous t'invitons à donner ordre à tous les postes de l'arrêter. Il est monté sur un cheval noir de moyenne taille.

Cette lettre arriva aux Ponts-de-Cé un quart d'heure après le passage de René de Richeteau ; ce dernier avait déclaré à Lugan être porteur de dépêches de la part du général Grignon pour le représentant du peuple Francastel, et il était parti en toute hâte pour Angers. Le commandant envoya aussitôt une estafette au représentant. Francastel, qui avait reçu une autre lettre de la municipalité d'Allençon (2), procéda le même jour, 5 janvier, a l'interrogatoire du dénoncé :

René-Louis de Richeteau, grenadier de la garde nationale, demeurant à Argenton-le-Peuple. Parti à 9 heures du matin de ce lieu, le 15 nivose (4 janvier), avec dépêche pour les représentants du peuple, pour Besson, commissaire national, et pour Martin, de Saint-Florent-le-

(1) Le 5 janvier 1794, à 10 heures du matin.

(2) « Il parait qu'un nommé René-Louis de Richeteau, porteur de dépêches, venant ce matin 16 nivôse de Thouarcé, muni de trois lettres, l'une à ton adresse, l'autre à celle de Besson, commissaire du pouvoir exécutif, et l'autre à celle de Martin, de Saint-Florent-le-Vieil, vient de commettre un assassinat, ainsi qu'il l'a déclaré à notre bureau ; il a voulu avoir certificat de sa déclaration, disant qu'il avait été arrêté par quatre brigands. Il était, en outre, porteur d'un beau brochet que tu dois recevoir non par lui mais par l'un des officiers municipaux d'Allençon : après son crime, cet homme a pris le galop et a laissé derrière lui ton brochet, que l'un de nos concitoyens a ramassé. — Tu recevras le procès-verbal qui constate l'assassinat. On s'occupe à entendre les témoins, et tous s'accordent à croire qu'il voulait une victime. En effet, c'est un nommé René Blot, de Bonnezeaux, près Thouarcé, qu'il a assassiné, et dont le certificat de civisme te parviendra par le même envoi de la municipalité de Thouarcé. — Lors de son entrée à Bonnezeaux, il a pénétré dans une maison, le sabre en main, sous prétexte d'avoir un guide, où il a arraché un poids de lin et un assignat de 5 livres ».

Digitized by Google

Vieil. Par Vihiers, Thouarcé, les Ponts-de-Cé. Couché à Thouarcé, où il est arrivé à 9 heures du soir, pris un guide une demi-lieue en deça de Thouarcé. Repârti le 16 nivose (5 janvier) à 7 heures du matin, passé à Allençon vers midi ou 1 heure ; il y a pris un guide, qui l'a accompagné à une très petite distance. Avant d'arriver à Allençon il avait été arrêté par quatre hommes qu'il appelle brigands, habillés l'un en gris de fer, les autres en veste blanche, qui lui ont demandé la bourse ou la vie : il a renversé l'un d'eux. Arrivé à Angers, il avoue n'être point venu sur-le-champ remettre sa dépêche, mais être allé pour loger au faubourg Bressigny à l'auberge du général Grignon.

Il demeure à Argenton-le-Peuple depuis un mois et demi. — Il a servi dans la légion Nantaise. — Il a été dans le régiment ci-devant d'Armagnac, a été fait prisonnier à l'affaire de Jemmapes, est resté six mois chez les Autrichiens, est revenu en France en se sauvant de chez les ennemis.

Renvoyé au Comité Révolutionnaire d'Angers par Francastel, René de Richeteau fut interrogé une seconde fois, le même jour 5 janvier :

Demandé ses nom, âge, profession, lieu de naissance et domicile ? — René-Louis de Richeteau, marié depuis quatre mois, âgé de 26 ans, commerçant, natif de La Coudre, district de Bressuire, domicilié à Argenton-le-Peuple.

Depuis quel temps il a quitté le lieu de son domicile ? — Hier.

Pour quelles raisons ? — Il est venu par ordre du général Grignon apporter des dépêches aux représentants du peuple.

Depuis quand il est sorti de La Coudre ? — A son arrivée de Nantes, l'ayant trouvé brûlé, il fut se réfugier à Argenton.

Digitized by Google

Combien de temps il est resté à Nantes et ce qu'il y faisait ? — Huit mois, et il y a toujours fait le service dans la 1re compagnie des grenadiers du 1er bataillon de la légion Nantaise.

Où il était avant d'aller à Nantes ? — Il demeurait chez son père, où il s'était retiré depuis 17 à 18 mois, sortant de chez les Autrichiens ; il fut fait prisonnier par ces derniers étant blessé à l'affaire de Jemmapes. Il se trouva à cette affaire servant dans le régiment d'Armagnac, corps dans lequel il servit 18 mois sous le capitaine Lachèse.

Où il était avant de s'engager dans ce régiment ? — Il s'était engagé en sortant de Nantes, où il était en pension chez le nommé Buret, tonnelier, chez qui il a demeuré trois mois.

S'il ne tient point à l'ancienne caste privilégiée appelée noble ? — Oui.

S'il a des frères et sœurs ? — Il a trois frères émigrés ; il en a eu un quatrième, chef de brigands, qui fut fusillé après l'affaire de Bressuire par jugement militaire. Il a à Angers deux sœurs chez de Narcé, ci-devant noble, une troisième au Puy chez Rabouin, toutes trois religieuses (1) ; il en a une quatrième émigrée, ainsi qu'une belle-sœur aussi émigrée.

Par où il est passé en venant à Angers ? — Par Allençon et Brissac.

Quels sont les individus qu'il dit avoir rencontrés et par qui il prétend avoir été arrêté ce jour ? — Ce sont quatre brigands qui ont tiré sur lui 7 à 8 coups de fusil.

Dans quel endroit il a rencontré ces brigands ? — A une demi-lieue d'Allençon et à une lieue et demie de Thouarcé.

S'il connaissait ces brigands ? — Non.

(1) Bénédictines de la Fougereuse. Toutes trois furent emprisonnées au Calvaire d'Angers pendant la Terreur.

Digitized by Google

Deux lettres arrivées d'Allençon prouvent qu'il n'a point été attaqué, qu'il n'y a point eu de coups de fusil de tirés, que lui seul a été l'agresseur, qu'en un mot il a assassiné un excellent républicain ? — Il a été attaqué par un individu qui avait un bâton et qu'il a pris pour brigand ; d'ailleurs lui de Richeteau était ivre.

Où il a pris un poids de chanvre qui se trouve dans sa valise ? — Chez un particulier du village de Bonnezeaux, appelé Nicolas Ménard, auquel il a pris également un assignat de 100 sols.

D'où il tient un sabre de hussard ? — D'un officier de hussards, de ses amis.

Depuis quel temps il s'est fait faire l'habit d'uniforme national qu'il porte ? — Depuis le mois d'août.

Si son habit était fait depuis le mois d'août, même depuis un an, il n'y aurait pas dessus des boutons au nom du roi ? — C'est le tailleur qui les a fournis de même.

Il était tard, le Comité Révolutionnaire remit sa délibération au lendemain. Le 6 janvier, le Comité, « considérant que le particulier interrogé est ci-devant noble, frère de trois frères et de deux sœurs émigrés, et d'un autre frère chef de brigands ; qu'il est presque certain que celui-ci a émigré et est rentré pour se mettre avec les brigands ; qu'il est prouvé qu'il a volé un poids de chanvre et un assignat de 100 sols ; qu'il a assassiné un républicain », le fit définitivement arrêter et enfermer à la prison nationale.

Le 7 janvier, le tribunal criminel du département de Maine-et-Loire reçut du juge de paix de Thouarcé le procès-verbal de l'assassinat de René Blot. Comme il s'agissait d'un militaire, l'accusateur public renvoya cette pièce à la Commission Militaire, seule compétente en l'espèce ; le même jour René de Richeteau comparut devant la Commission dans l'ancienne église des Jacobins, lieu ordinaire de ses séances publiques :

Sa profession ? — Volontaire du bataillon d'Argenton-le-Peuple.

Quel commerce il fait ? — Il fait son service de soldat.

Digitized by Google

Pourquoi il a dit au Comité Révolutionnaire qu'il est marchand ? — Il fait du commerce depuis la Révolution.

S'il est ci-devant noble ? — Son père en avait une teinture, mais il l'a abolie en faisant le service de la république.

Ce que faisait son père ? — Il faisait valoir, n'étant pas fortuné.

Où il est présentement ? — Il est mort.

Où sont ses sœurs ? — Deux sont à Angers et l'autre en arrestation.

Où est son frère chef de brigands ? — Il a été tué à Bressuire. Il en a trois autres émigrés, et il ignore où ils sont.

S'il peut donner la preuve qu'il ait été fait prisonnier en Prusse ? — Sa femme en a la preuve, et il est bon patriote.

Ce qu'il voulait faire d'un brochet dont il était porteur ? — Le général Grignon le lui a donné pour le représentant du peuple avec des lettres.

Ce qu'il a fait des lettres que ses frères lui ont écrites ? — Il n'en a point reçu.

Pourquoi il est allé depuis peu à Bonnezeaux chez le citoyen Ménard lui prendre un poids de lin et un assignat de 5 livres ? — Etant ivre, il l'a pris sans dessein de le voler, et il a été attaqué par quatre brigands.

Il est prouvé que c'est lui qui a attaqué et assassiné un citoyen ? — On voulait le tuer, il s'est défendu le mieux qu'il a pu contre quatre.

Il a déclaré qu'il n'y en avait qu'un ? — Le fait est vrai tellement qu'en se sauvant il a entendu tirer huit coups de fusil.

Quelle arme portait le citoyen qu'il a tué ? — Un gros bâton de longueur, et les autres lui disaient : « Tue ce maudit patriote. »

Digitized by Google

Dans quel temps il a eu l'habit d'uniforme ? — Il l'a acheté à Nantes il y a huit mois.

Pourquoi il porte sur cet habit des boutons au nom du tyran ? — Ils sont imperceptibles et c'est la faute du tailleur.

Comment il a tué ce citoyen ? — Etant attaqué par lui, il l'a tué de trois coups de sabre, et il en a fait sa déclaration à la municipalité d'Allençon.

C'est cette municipalité qui le dénonce comme assassin de ce citoyen ? — La dénonciation est fausse ; il ne l'a tué qu'à son corps défendant.

S'il a dit au général Grignon qu'il était ci-devant noble ? — Il le sait bien et le connait pour bon républicain, ayant épousé une roturière.

Si celui qu'il a tué était ivre ? — Il n'en sait rien, mais ayant été attaqué par lui il a manqué d'être renversé par son cheval qui avait eu peur.

Pourquoi il a pris à un citoyen un poids de chanvre et un assignat de 5 livres ? — Il les lui a donnés, et il a offert de les lui rendre.

Comment se peut-il qu'un homme à pied armé seulement d'un bâton ait osé attaquer un cavalier armé d'un sabre ? — Il avait autant d'avantage que lui avec son grand bâton, à l'aide duquel il pouvait casser la lame de son sabre.

S'il a demeuré à Paris ? — Non, ce sont ses frères (1).

Séance tenante, René-Louis de Richeteau fut condamné à mort pour vol, assassinat et conspiration envers la république française. Le même jour, 7 janvier, à 3 h. 1/2 du soir, il était guillotiné sur la place du Ralliement.

(1) Toutes ces pièces sont extraites des archives de la Cour d'Appel d'Angers.

Digitized by Google

Pourquoi les cantons de Brissac, Champigné, Chanzeaux, Châteauneuf, Feneu, Morannes et Thouarcé demandaient à faire partie de l'arrondissement d'Angers (1800).

Créé par Louis XVI le 4 mars 1790, le canton de Brissac comprit d'abord Les Alleuds, Brissac, Charcé, Quincé, Saint-Ellier et Vauchrétien. L'année suivante, le canton fut augmenté de Luigné et de Saulgé-L'Hôpital. La loi du 17 février 1800 partagea le département de Maine-et-Loire en cinq arrondissements et attribua le canton de Brissac à l'arrondissement de Saumur. Le 15 juin 1800, les habitants de ce canton adressèrent une pétition au préfet pour demander à être rattachés à l'arrondissement d'Angers. Voici cette pièce (1).

L'administration municipale du canton de Brissac a vu avec peine que, d'après la loi sur le placement des nouvelles administrations et des tribunaux de première instance, le canton de Brissac se trouve de l'arrondissement communal de Saumur. Ce placement est on ne peut plus désavantageux et même onéreux pour les habitants du canton de Brissac, qui n'ont jamais eu aucune relation avec Saumur, dont ils sont éloignés de dix lieues de poste, tandis qu'avec Angers, dont ils ne sont distants que de trois lieues, ils ont continuellement des occasions d'y faire leurs affaires, soit commerciales soit administratives soit contentieuses, même sans déplacer, les foires et marchés très conséquents de Brissac y attirant tous les dix jours un très grand nombre d'habitants d'Angers et surtout de boulangers qui viennent s'y approvisionner. Les foires et marchés d'Angers tous les cinq jours offrent de nouveaux moyens ; la poste et la messagerie qui partent de Brissac et y arrivent tous les deux jours ; ensuite, les occasions journalières, que

(1) *Archives de Maine-et-Loire*, série M.

Digitized by Google

favorise la grande route ; tout enfin présente des moyens qu'il est impossible de trouver pour Saumur, trop éloigné, dont la route est souvent impraticable, même dans la belle saison. Il en résultera que pour le plus petit intérêt qu'un citoyen aura à discuter, il sera forcé de se déplacer pour trois jours au moins, absence d'abord très préjudiciable à un cultivateur, puis les frais de voyage seront souvent plus conséquents que le produit de la réclamation. — Déjà toutes ces vérités ont été précédemment senties par les premières autorités. Aussi le Directoire, par différents arrêtés, avait-il à chaque nouveau placement distrait Brissac de Saumur pour le réunir à Angers, tant pour l'administration, la police correctionnelle (1), l'enregistrement au bureau des hypothèques, que pour le versement des contributions et autres deniers publics (2), de manière que jamais, ni avant ni depuis la Révolution, Brissac ne fit partie de l'arrondissement de Saumur, dont il est trop éloigné. De tout temps il avait fait partie d'Angers, d'où il a été depuis peu distrait pour le réunir au district de Vihiers, ce qui était un très grand vice dans la circonscription des arrondissements, car jamais Brissac distant de Vihiers d'au moins 8 lieues de poste n'aurait dû faire partie de ce district (3). Réuni à l'arrondissement d'Angers, ainsi que les cantons

(1) La loi du 11 octobre 1795 avait compris le canton de Brissac dans le ressort du tribunal correctionnel de Saumur ; mais la loi du 23 novembre 1797 enleva le canton de Brissac au tribunal de Saumur pour le mettre dans le ressort de celui d'Angers, ainsi que les cantons de Chanzeaux et de Thouarcé.

(2) Un arrêté du Directoire exécutif du 16 avril 1797 avait divisé le département de Maine-et-Loire en cinq arrondissements pour faciliter le recouvrement des impôts. Les cantons de Brissac et de Chanzeaux étaient compris dans l'arrondissement d'Angers.

(3) Brissac et les paroisses environnantes faisaient partie avant la Révolution de la sénéchaussée et de l'élection d'Angers. Quand le 4 mars 1790 le département de Maine-et-Loire fut divisé en 8 districts, le canton de Brissac fit partie du district de Vihiers. Les districts disparurent, comme on sait, en 1795.

Digitized by Google

de Rochefort, les Ponts-de-Cé et Blaison qui forment un demi-cercle dont Brissac fait le centre, la topographie serait régulière, les administrés seraient soulagés des frais énormes pour le moindre objet, et alors de ce côté l'arrondissement d'Angers aurait pour limites naturelles les forêts de Brissac et de Luigné. — D'aussi puissants motifs vous détermineront sans doute, citoyen préfet, à solliciter auprès du Gouvernement et des différents ministres qui doivent en connaître, la réunion du canton de Brissac à l'arrondissement d'Angers. C'est ce que l'administration ose espérer de la justice du Gouvernement.

Au lieu de répondre favorablement à cette demande, le Gouvernement supprima le canton de Brissac, par son arrêté du 18 novembre 1801, et réunit ses 8 communes au canton de Thouarcé. Ce dernier canton dépendit de l'arrondissement de Saumur jusqu'à la loi du 21 juillet 1824.

∴

Etabli en 1791, le canton de *Champigné* comprenait Champigné, Champteussé, Cheffes, Chenillé-Changé, Marigné, Querré, Sceaux et Thorigné. Les habitants de ce canton réclamèrent auprès du Conseil général contre la loi du 17 février 1800 qui avait annexé leurs communes à l'arrondissement de Segré. Leur pétition était conçue dans les mêmes termes que celle du canton de Châteauneuf (*voir ci-dessous*). Pour toute réponse, le Gouvernement supprima le canton de Champigné (18 novembre 1801) et le réunit au canton de Châteauneuf, sauf la commune de Cheffes qui fut comprise dans le canton de Briollay. On sait que ce dernier canton fut rattaché à l'arrondissement d'Angers le 14 juillet 1819.

∴

C'est en 1791 que fut formé le canton de *Chanzeaux* avec les paroisses de Beaulieu, Chanzeaux, Gonnord, Joué-Etiau, Rablay et Saint-Lambert-du-Lattay. Le 17 février 1800, le canton de Chanzeaux fut compris dans l'arrondissement de Saumur. Dès le 6 avril suivant l'administration municipale du canton de Chanzeaux (1) demanda au préfet de faire partie de l'arrondissement d'Angers.

(1) Elle siégeait à Rablay, en vertu d'un arrêté du Directoire exécutif, du 28 juin 1796.

Digitized by Google

Le receveur du bureau du Domaine national de Saumur vient d'adresser des avertissements à plusieurs particuliers du canton de Chanzeaux pour acquitter les droits d'inscription requise contre eux d'après la loi du 11 brumaire an VII sur le régime hypothécaire. Ces citoyens ne sont pas dans l'intention de se refuser à cette demande, mais ils se plaignent des frais de voyage que le trajet de Saumur exige. Leur plainte étant d'autant plus légitime qu'il y a dix lieues du point central de ce canton à Saumur et du même point à Angers 5 lieues seulement, nous vous prions, citoyen préfet, pour faire cesser les plaintes de ces particuliers, et arrêter toutes poursuites à leur égard, d'ordonner que les 6 communes composant le canton de Chanzeaux seront distraites de l'arrondissement de Saumur et réunies de suite à celui d'Angers. Ce faisant, vous remplirez le vœu de nos administrés et celui de la loi.

Supprimé le 18 novembre 1801, le canton de Chanzeaux fut réuni à celui de Thouarcé ; c'est seulement le 21 juillet 1824 que les habitants eurent gain de cause en se voyant compris dans l'arrondissement d'Angers.

∴

En 1790 le canton de *Châteauneuf-sur-Sarthe* se composait de Brissarthe, Châteauneuf, Cherré et Juvardeil. L'année suivante, il perdit Cherré, mais fut augmenté d'Etriché. La loi du 17 février 1800 décida que le canton de Châteauneuf ferait partie de l'arrondissement de Segré. Dès le début d'avril 1800, les habitants du canton adressèrent au préfet une pétition pour être réunis à l'arrondissement d'Angers.

Les maires, adjoints et tous les habitants, propriétaires et fermiers des communes qui composent le canton de Châteauneuf se voient avec autant de surprise que de douleur compris dans l'arrondissement qui compose la sous-préfecture de Segré. Ils connaissent les vues paternelles du gouvernement. Ils savent qu'en formant des

Digitized by Google

sous-préfectures et des tribunaux son but a été de rapprocher des administrations les administrés, et des tribunaux les justiciables.

Les administrations n'étant donc faites que pour les administrés, et le plus grand intérêt de ceux-ci devant en tout et de préférence à tout être consulté, nous vous soumettons avec confiance nos justes réclamations, persuadés que, pénétrés de ces grands principes, les moyens que nous avons à vous présenter vous détermineront sans doute à réclamer pour nous du gouvernement la justice que nous demandons.

Éloignés de 7 à 8 lieues de Segré, nous sommes obligés de parcourir quatre lieues de traverse par des chemins tellement impraticables, que le peu de colons qui veulent se rendre aux foires de Segré et du Lion-d'Angers viennent par Angers. — A ces obstacles qu'il est impossible de surmonter, s'en joignent d'autres d'une plus haute importance. Pour aller à Segré, nous avons deux rivières à passer, impraticables plus de 3 mois l'année. La moindre crue des eaux en rend l'arrivage impossible, et les ports même dans les meilleurs temps sont extraordinairement dangereux. Mille malheureux et trop journaliers exemples peuvent constater la véracité de ce que nous avançons.

Dans l'impossibilité physique et absolue de pouvoir au moins pendant 3 mois l'année correspondre avec nos administrations supérieures, comment pourrons-nous en recevoir et l'influence et la protection ? Comment pendant ce temps recourir à nos tribunaux ? Les difficultés pour les administrés de correspondre avec leurs juges naturels ne sont-elles pas réciproquement les mêmes pour ceux-ci ? Comment le sous-préfet nous fera-t-il connaître la volonté du Gouvernement ? La marche de l'administration ne se trouvera-t-elle pas entravée ? Comment s'effectuera et le recouvrement et le versement des

Digitized by Google

impôts ? Dans l'impossibilité absolue et prouvée jusqu'à l'évidence de correspondre avec le sous-préfet, au moins trois mois l'année, autrement que par Angers, ne nécessitera-t-on pas aux administrés, et sans aucun bénéfice pour l'État, des frais qui souvent excèderont le montant des réclamations ?

Nous pourrions joindre beaucoup d'autres considérations à celles que nous venons de présenter, si nous croyions que celles-ci ne fussent pas suffisantes et que vous voudrez bien être nos interprètes auprès du Gouvernement et les faire valoir.

Situés à 4 ou 5 lieues d'Angers, pouvant y communiquer journellement dans tous les temps et sans danger par eau et par les grandes routes, nous vous supplions de vouloir bien demander pour nous d'y être réunis. Les trois quarts des propriétaires de nos communes demeurent à Angers. Nos affaires, notre commerce nous y appellent tous les jours. Si notre plus grand bien, notre plus grand intérêt, celui de la chose publique doivent déterminer le gouvernement, nous ne doutons nullement qu'il fasse droit à nos réclamations, que nous vous supplions de lui transmettre.

L'année suivante, le 18 novembre 1801, le canton de Châteauneuf fut encore augmenté de Champigné, Champteussé, Chemiré, Chenillé-Changé, Cherré, Contigné, Marigné, Miré, Querré, Sceaux, Sœurdres et Thorigné, mais perdit Etriché. Le canton de Châteauneuf fait toujours partie de l'arrondissement de Segré. Quant à Etriché, il fut en 1801 rattaché au canton de Durtal et dépend de l'arrondissement de Baugé depuis le 20 mars 1806.

***

Le canton de *Feneu*, composé en 1790 de Feneu, Grez-Neuville, Pruillé et Soulaire, fut augmenté l'année suivante de Bourg et d'Ecuillé. La loi du 17 février 1800 comprit le canton de Feneu dans l'arrondissement de Segré. Dès le 7 avril, l'administration municipale du canton, qui tenait ses séances à Angers depuis le commencement des troubles, adressa au préfet une demande que nous reproduisons :

Digitized by Google

L'administration municipale du canton de Feneu, pour sauver ses archives et l'existence de ses membres, se vit dans la dure nécessité de charger sur des charrettes tous ses papiers, lois, registres des délibérations et de l'état civil des citoyens, et de se réfugier elle-même à Angers, rue Valdemaine, 16, où elle a tout déposé et tenu ses séances les 7, 17, et 27 de chaque mois depuis le 26 prairial dernier.

Tout le canton de Feneu, à cause de sa position, ses relations, son commerce et l'approvisionnement de toute espèce de denrées pour la ville, se propose de vous présenter incessamment la même pétition qu'il avait ci-devant présentée au département, tendante à la réunion dudit canton de Feneu à l'arrondissement d'Angers, n'en étant éloigné que de 2 lieues, et Epinard qui en doit faire partie n'en est distant que d'une lieue ; ce qui serait d'une plus grande utilité et justice pour les administrés que de les forcer pour la moindre affaire à aller à Segré, éloigné au moins de 6 lieues, chemins de traverse impraticables les trois quarts de l'année et voyage aussi dispendieux que difficile. Dans le cas où le canton de Feneu ne pourrait être réuni à l'arrondissement d'Angers, tous les administrés demandent que la sous-préfecture soit établie au Lion d'Angers comme point le plus central. En ce cas, citoyen préfet, vous ferez droit aux justes réclamations qui ont été faites à l'époque de tous les nouveaux établissements.

Supprimé le 18 novembre 1801, la canton de Feneu fut uni à celui de Briollay, excepté Grez-Neuville et Pruillé qui furent compris dans le canton du Lion-d'Angers. Il fallut attendre longtemps pour obtenir satisfaction. Enfin la loi du 14 juillet 1819 rattacha le canton de Briollay à l'arrondissement d'Angers.

⁂

Formé en 1790 de Daumeray et Morannes, le canton de *Morannes* fut augmenté l'année suivante de Chemiré-sur-Sarthe. La loi du

Digitized by Google

17 février 1800 ayant compris le canton de Morannes dans l'arrondissement de Segré, les habitants du canton protestèrent et le 16 avril 1800 ils adressaient au préfet la demande qui suit :

Le tribunal de police correctionnelle de Segré comprend toutes les communes du ci-devant district de Châteauneuf, excepté le canton de Durtal qui s'en est fait distraire (1) et a été réuni à celui de Baugé, distant de 4 lieues, parce qu'il y a 13 lieues de Durtal à Segré. De l'extrémité de la commune de Daumeray, dans le canton de Morannes, il y a pour aller à Segré 12 lieues, des chemins de traverse presqu'impraticables à pied et à cheval. Jusqu'au Lion-d'Angers, il y a 2 rivières à passer, très périlleuses pendant 3 à 4 mois l'année, à cause de leurs débordements qui s'étendent très loin. Du Lion-d'Angers à Segré, il s'est commis de tout temps des vols, des meurtres et des assassinats. Morannes n'a jamais eu de correspondance avec Segré, le canton de Morannes n'est éloigné d'Angers que de 7 lieues et n'a qu'une rivière à passer. Le receveur général du département, sans avoir égard aux localités ni à la commodité des percepteurs des contributions, a soumis Morannes à verser ses contributions à Baugé, distant de 8 grandes lieues, dont 5 sont presqu'impraticables pendant les deux tiers de l'année. Morannes n'a aucune correspondance commerciale avec Baugé. Au contraire, il en a de très fréquentes et habituelles avec Angers, soit par ses voituriers par eau, soit par ses messagers ou commissionnaires qui y vont à cheval 3 fois par décade. Pourquoi les autorités constituées et citoyens du canton de Morannes demandent qu'il vous plaise ordonner que leur canton soit distrait de l'arrondissement de Segré pour les fonctions administratives et judiciaires, et distrait du bureau de Baugé pour le versement des contributions,

(1) Par la loi du 23 novembre 1797.

Digitized by Google

sous-préfectures et des tribunaux son but a été de rapprocher des administrations les administrés, et des tribunaux les justiciables.

Les administrations n'étant donc faites que pour les administrés, et le plus grand intérêt de ceux-ci devant en tout et de préférence à tout être consulté, nous vous soumettons avec confiance nos justes réclamations, persuadés que, pénétrés de ces grands principes, les moyens que nous avons à vous présenter vous détermineront sans doute à réclamer pour nous du gouvernement la justice que nous demandons.

Éloignés de 7 à 8 lieues de Segré, nous sommes obligés de parcourir quatre lieues de traverse par des chemins tellement impraticables, que le peu de colons qui veulent se rendre aux foires de Segré et du Lion-d'Angers viennent par Angers. — A ces obstacles qu'il est impossible de surmonter, s'en joignent d'autres d'une plus haute importance. Pour aller à Segré, nous avons deux rivières à passer, impraticables plus de 3 mois l'année. La moindre crue des eaux en rend l'arrivage impossible, et les ports même dans les meilleurs temps sont extraordinairement dangereux. Mille malheureux et trop journaliers exemples peuvent constater la véracité de ce que nous avançons.

Dans l'impossibilité physique et absolue de pouvoir au moins pendant 3 mois l'année correspondre avec nos administrations supérieures, comment pourrons-nous en recevoir et l'influence et la protection ? Comment pendant ce temps recourir à nos tribunaux ? Les difficultés pour les administrés de correspondre avec leurs juges naturels ne sont-elles pas réciproquement les mêmes pour ceux-ci ? Comment le sous-préfet nous fera-t-il connaître la volonté du Gouvernement ? La marche de l'administration ne se trouvera-t-elle pas entravée ? Comment s'effectuera et le recouvrement et le versement des

Digitized by Google

impôts ? Dans l'impossibilité absolue et prouvée jusqu'à l'évidence de correspondre avec le sous-préfet, au moins trois mois l'année, autrement que par Angers, ne nécessitera-t-on pas aux administrés, et sans aucun bénéfice pour l'État, des frais qui souvent excèderont le montant des réclamations ?

Nous pourrions joindre beaucoup d'autres considérations à celles que nous venons de présenter, si nous croyions que celles-ci ne fussent pas suffisantes et que vous voudrez bien être nos interprètes auprès du Gouvernement et les faire valoir.

Situés à 4 ou 5 lieues d'Angers, pouvant y communiquer journellement dans tous les temps et sans danger par eau et par les grandes routes, nous vous supplions de vouloir bien demander pour nous d'y être réunis. Les trois quarts des propriétaires de nos communes demeurent à Angers. Nos affaires, notre commerce nous y appellent tous les jours. Si notre plus grand bien, notre plus grand intérêt, celui de la chose publique doivent déterminer le gouvernement, nous ne doutons nullement qu'il fasse droit à nos réclamations, que nous vous supplions de lui transmettre.

L'année suivante, le 18 novembre 1801, le canton de Châteauneuf fut encore augmenté de Champigné, Champteussé, Chemiré, Chenillé-Changé, Cherré, Contigné, Marigné, Miré, Querré, Sceaux, Sœurdres et Thorigné, mais perdit Etriché. Le canton de Châteauneuf fait toujours partie de l'arrondissement de Segré. Quant à Etriché, il fut en 1801 rattaché au canton de Durtal et dépend de l'arrondissement de Baugé depuis le 20 mars 1806.

⁂

Le canton de *Feneu*, composé en 1790 de Feneu, Grez-Neuville, Pruillé et Soulaire, fut augmenté l'année suivante de Bourg et d'Ecuillé. La loi du 17 février 1800 comprit le canton de Feneu dans l'arrondissement de Segré. Dès le 7 avril, l'administration municipale du canton, qui tenait ses séances à Angers depuis le commencement des troubles, adressa au préfet une demande que nous reproduisons :

Digitized by Google

et qu'il soit soumis pour le tout à l'arrondissement d'Angers. Ce que faisant vous rendrez justice.

Le Gouvernement répondit par la suppression du canton de Morannes (18 novembre 1801). Il fut réuni au canton de Durtal, sauf Chemiré qui fut compris dans le canton de Châteauneuf. C'est la loi du 29 mars 1806 qui détacha le canton de Durtal de l'arrondissement de Segré pour le mettre dans celui de Baugé.

∴

En 1790, le roi constitua *Thouarcé* chef-lieu de canton avec Faveraye et Faye. L'année suivante, on augmenta le canton d'Allençon, Le Champ et Chavagnes. Par la loi du 17 février 1800, le canton de Thouarcé fut compris dans l'arrondissement de Saumur. Le 25 juillet de la même année, les maires adressaient au Conseil général la réclamation qui suit :

Quoique les communes de Thouarcé, Faye, Allençon, Chavagnes, Faveraye et Le Champ ne soient pas situées à plus de quatre lieues d'Angers et le soient au moins à 7 grandes lieues de Saumur, néanmoins et sans doute par erreur ces communes, qui n'ont jamais eu et n'ont encore avec Saumur aucune espèce de relations tant commerciales qu'autres, se trouvent placées dans l'arrondissement de la sous-préfecture de Saumur, ce qui est aussi désavantageux aux administrés que difficile pour la prompte expédition des affaires administratives, n'ayant jamais d'occasions pour Saumur, n'ayant point de poste si ce n'est par Angers, et au contraire trouvant à chaque instant des occasions, des messagers pour Angers. Pourquoi demandent les maires de ces communes que vous les fassiez placer dans l'arrondissement d'Angers, avec d'autant plus de raison que de temps immémorial ces communes ont été administrées tant juridiquement qu'autrement par les tribunaux et autres autorités d'Angers, où elles ont même toujours versé leurs contributions. Ce qu'accordant vous ferez justice.

Digitized by Google

Le même jour, les maires du canton de Thouarcé envoyaient au Conseil général une autre demande en faveur de la ville de Thouarcé.

Dès la formation des cantons, la commune de Thouarcé fut chef-lieu de canton. De toutes les communes limitrophes des insurgés il n'en est point qui ait éprouvé plus de malheurs que cette commune. Incendies, pillages tantôt par l'un, tantôt par l'autre des partis contradictoirement opposés, dans le cours de la désastreuse guerre de la Vendée, rien ne fut épargné pour détruire le pauvre canton de Thouarcé, dont le bourg chef-lieu, un des plus gros et des plus florissants de ce département avant la guerre, fut presque totalement détruit. Lors de sa désolation, les représentants du peuple en mission promirent par des arrêtés solennels aux malheureux habitants victimes de la guerre civile, qu'ils recevraient la trop juste indemnité des pertes qu'ils éprouvaient, ce qui ne s'est point accompli, sans doute parce que la France en guerre, toujours devancée par des besoins plus pressants, n'a pu subvenir aux misérables de ce canton. Pour comble de malheurs, les propriétés dévastées, laissées sans culture pendant plusieurs années dans le cours de la cruelle guerre, les propriétaires de ce canton ont encore eu la douleur de voir le printemps dernier entraîner par les grandes eaux un superbe pont près le bourg de Thouarcé et qui sur le Layon servait au passage de communication de tout le Poitou avec l'Anjou. Dans les circonstances fâcheuses où se trouve le canton, n'ayant reçu aucune indemnité de ses pertes, ayant pourtant satisfait mais avec toutes les peines possibles à toutes les charges de l'État, s'étant toujours conformés aux lois du Gouvernement, les exposants demandent que, pour tâcher d'entretenir la fréquentation dans la commune de Thouarcé, ce qui ne contribue pas peu à faire revivre une partie du commerce qui s'y faisait avant les désastres de la guerre, vous

Digitized by Google

arrêtiez qu'à Thouarcé seront continuées d'être tenues les audiences du juge de paix.

Thouarcé fut maintenu comme chef-lieu de canton le 18 novembre 1801, mais il continua de dépendre de l'arrondissement de Saumur. Il en fut ainsi jusqu'à la loi du 21 juillet 1824.

Les fêtes Nationales à Angers sous le Consulat

Sous le directoire, il y avait de nombreuses fêtes nationales. Il y en avait douze chaque année : les fêtes de la Jeunesse, des Epoux, de la Reconnaissance, de l'Agriculture, de la Liberté, des Vieillards, de la Fondation de la République, du 21 janvier, du 14 juillet, du 10 août, de la souveraineté du peuple et celle du 18 fructidor. Dans son n° de novembre-décembre 1906, l'*Anjou Historique* a publié les comptes rendus de ces fêtes civiques.

Le 23 décembre 1799, une loi du nouveau Gouvernement réduisit les fêtes nationales à deux : celle du 14 juillet et celle de la fondation de la République. Nous allons donner le compte rendu de ces fêtes, d'après les *Affiches d'Angers*.

FÊTE DU 14 JUILLET

14 juillet 1800. — Lorsque chaque mois nous ramenait une fête publique, on la célébrait avec tiédeur, parce qu'il est dans la nature humaine que la fréquence des mêmes sensations les amortisse, et qu'on se blase sur des plaisirs trop répétés. C'est d'après cette vérité que nos législateurs ont réduit les fêtes nationales à deux : le 14 juillet et la fondation de la République.

La première a été célébrée à Angers avec une pompe et un éclat qu'on n'avait point encore vus depuis longtemps, avec une allégresse causée d'une part par les brillants souvenirs que la journée retraçait, et de l'autre par l'état satisfaisant de la République au dehors et au dedans.

Digitized by Google

Le canon l'avait annoncée la veille ; il y préluda le matin encore par plusieurs salves. A 9 heures, les juges des 3 tribunaux (1), les administrations et les divers fonctionnaires en grand costume se rendirent à la préfecture. Ils y avaient été précédés par la garde nationale, qui a prouvé par sa bonne tenue et son empressement que son zèle est toujours le même, et que son civisme ne s'est point ralenti.

A 10 heures, le cortège, ayant en tête le préfet (2), s'est porté au temple décadaire (3), où l'institut de musique a exécuté divers morceaux choisis par l'estimable artiste qui le dirige (4), et dont l'exécution précise et brillante a fait le plus grand plaisir. Le préfet a prononcé le discours du 14 juillet. Il n'a pas oublié de parler de la fête de la Concorde, instituée en l'honneur de la pacification de l'Ouest (5). Il a fini par jeter des fleurs sur la tombe des défenseurs de la patrie morts aux champs d'honneur, et particulièrement du brave et malheureux Desaix (6).

Du temple décadaire, le cortège s'est rendu sur la place du Ralliement, où doit être placée la colonne départementale. Un concours immense de citoyens s'y était porté, et toutes les fenêtres étaient occupées par des femmes élégamment vêtues. Le général et son état-major, à la tête de la garnison, attendaient le préfet, et lorsque celui-ci a posé la première pierre, le général a prononcé aux troupes un discours relatif au 14 juillet,

(1) Le tribunal d'appel qui avait été installé le 29 mai 1800, le tribunal criminel installé le 4 juin, et le tribunal civil installé le 31 mai (*Anjou Historique*, janvier-février 1903, mars-avril 1906).

(2) Le citoyen Montault, premier préfet de Maine-et-Loire, qui avait été installé le 29 mars 1800 (*Anjou Historique*, juillet-août 1902, mai-juin 1908.)

(3) C'est la cathédrale, qu'on appelait « temple décadaire » depuis le mois d'avril 1798, en raison des fêtes décadaires qui s'y célébraient.

(4) M. Woillemont, ancien maître de la psallette de la cathédrale.

(5) En exécution de l'arrêté des Consuls du 12 juin 1800.

(6) Tué à Marengo le 14 juin 1800.

Digitized by Google

dans lequel il a trouvé le moyen de parler des brillants succès de nos armées, auxquels il a regretté vivement de ne pouvoir prendre part (1).

Le cortège s'est séparé pour se réunir le soir à 5 heures à la préfecture, d'où il est parti pour se diriger vers le pâtis de Beuzon, où devait avoir lieu une course de barres. C'était vraiment un spectacle intéressant de voir 50 jeunes gens tous vêtus en blanc, avec des ceintures roses et bleues, entrer dans une lice où ils brûlaient tous de se signaler. Ce n'était pas un spectacle moins attrayant de voir cette multitude de spectateurs de tout sexe et de tout âge partager les intérêts divers et toutes les émotions des joueurs. Un grand nombre de femmes parées s'y étaient rendues, et leur présence ne contribuait pas peu à l'émulation et à l'activité de la course. Un coup d'œil de la beauté transporte les jeunes gens et les rend capables de tout. C'est cette disposition qui donna naissance à l'ancienne chevalerie ; il ne serait pas difficile aux femmes de la renouveler.

Ce qu'on ne saurait trop faire remarquer, c'est l'intelligence et l'harmonie qui ont régné dans toute la fête. Nulle démarcation, nul esprit de coterie ; tout s'est rapproché et confondu, tout semble avoir pris une part égale à l'intérêt de la cérémonie et au plaisir des jeux. On a distingué dans ces derniers plusieurs jeunes gens amnistiés qui par leur bonne conduite avaient déjà justifié l'indulgence du Gouvernement, mais qui, par le zèle avec lequel ils ont concouru à l'éclat de la fête, ont prouvé que cette indulgence était un acte de justice. — La victoire qui s'était, il y a deux ans, déclaré pour le parti rose, lui a encore été fidèle cette fois ; mais différents coureurs du parti opposé s'étaient tellement dis-

(1) Le général Girardon était commandant des départements de Maine-et-Loire et de la Mayenne depuis le 4 mai 1800. Son discours est reproduit par les *Affiches d'Angers*.

Digitized by Google

tingués, que le préfet et le général ont cru devoir partager les couronnes entre eux et les vainqueurs. Le couronnement fait, on est rentré en ville pour se rendre, les uns à Tivoli et les autres sous les halles ou dans la grande salle de la maison commune, où des danses ont été ouvertes.

Cette fête nous a rappelé ces premiers jours de la Révolution si brillants et si chers, où tout entiers à l'espérance nous nous flattions d'avoir atteint la liberté et le bonheur.

14 juillet 1801. — L'anniversaire du 14 juillet a été célébré d'après le programme que nous avons donné dans notre avant-dernier n° (1). Les jeux sur l'eau ont été très bien exécutés par les mariniers. L'aérostat a disparu dans les nues, et on ignore l'endroit où il est tombé. Le général Girardon a prononcé un discours à la grande parade qu'il avait ordonnée (*suit le discours*).

14 juillet 1802. — A 10 heures du matin, le maire d'Angers, accompagné de ses adjoints et des commissaires de police, escorté par un détachement de la garde nationale et de la gendarmerie, précédé de la musique militaire et des tambours, a publié dans les lieux accoutumés la proclamation des consuls. A midi, les dragons du 14e régiment en garnison dans cette ville se sont rendus sur le Champ-de-Mars, et ont manœuvré en présence du général Girardon, du préfet et du maire. La tenue de ce corps, la précision dans le mouvement des armes et la manœuvre, ont été pour tous les citoyens

(1) Cette fête sera annoncée, la veille au soir et le matin du jour de la célébration, par des salves répétées d'artillerie. Les autorités civiles et militaires sont invitées à vouloir bien se rendre, à 5 heures précises de l'après-midi, dans la grande salle de la préfecture. A 5 h. 1/2, le cortège se dirigera, accompagné de la garde nationale et précédé de sa musique, dans le canton de Reculée. Là seront exécutés par des mariniers différentes courses et différents exercices sur l'eau. »

Digitized by Google

un sujet d'admiration. On a vu également avec intérêt la compagnie des vétérans, qui marchait à la tête de la colonne. Le soir, il y a eu des danses publiques, qui se sont prolongées jusqu'à 11 heures.

14 juillet 1803. — L'Hôtel de ville d'Angers a été illuminé. A 9 heures du soir, il a été exécuté un concert sur la terrasse de l'entrée dudit hôtel.

Depuis que les travaux de la préfecture sont entièrement achevés (1), le préfet réunit, trois fois par mois, chez lui les fonctionnaires publics. Ces réunions ne sont pas seulement agréables à ceux qui les composent, elles sont encore utiles à la chose publique en ce qu'elles contribuent à entretenir l'harmonie, la bienveillance et l'estime réciproque entre les autorités. Le préfet a donné, le dimanche 17 juillet, à l'occasion du 14 juillet, une fête charmante. Immédiatement après le dîner, où les principaux fonctionnaires du département étaient réunis, tous les membres des autorités constituées et tous les citoyens attachés à quelque service public se sont rendus, avec leurs familles, à l'Hôtel de la préfecture. La fête a commencé par l'ascension d'un aérostat qui a été lancé avec beaucoup de succès, et que les spectateurs n'ont cessé de suivre des yeux, jusqu'au moment où il s'est perdu dans l'éloignement et les nuages. Pour voir cette ascension, les dames s'étaient placées sur le beau balcon qui embrasse toute la façade, tandis que la plupart des hommes, descendus au jardin, jouissaient d'un joli coup d'œil, produit par l'élégance et la variété des parures. A l'ascension du ballon a succédé un feu d'artifice disposé sur une des tours du rempart de ville, de manière qu'il pouvait être également vu et de l'hôtel de la préfecture et de la promenade de la Lice, qu'occupait un immense

(1) C'est le 6 avril 1803 que le préfet Nardon avait quitté l'hôtel Lantivy pour s'installer à la préfecture.

Digitized by Google

concours de personnes de tous les sexes et de tous les états. Ce divertissement a été suivi de l'illumination de tout le jardin de la préfecture, et particulièrement de la belle plantation qui en fait l'ornement. Ce qu'on a remarqué le plus dans cette illumination, c'est une guirlande qui courait élégamment le long du quinconce, au milieu duquel était un transparent portant sur ses côtés diverses inscriptions : *A Bonaparte vainqueur et pacificateur, au triomphe des armées, à la liberté des mers, à la réunion des autorités de Maine-et-Loire.* Cependant une musique nombreuse, placée sur le rempart, ne cessait d'exécuter des airs, tandis que la société parcourait en tous les sens les allées et les bosquets, jouissait à la fois et de la fraîcheur de l'air, et de la variété d'un si intéressant spectacle, et de l'allégresse commune.

15 juillet 1804. — La fête a été portée au dimanche 15 juillet. La danse publique, qui a eu lieu sous les halles couvertes, a ouvert à 7 heures du soir et fini à 11 heures.

FÊTE DE LA FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE

23 septembre 1800. — La fête de la fondation de la République a été célébrée à Angers conformément au programme publié quelques jours avant par le préfet. Toute la journée a été consacrée aux détails de cette fête auguste et vraiment solennelle. Le matin, toutes les autorités constituées et tous les fonctionnaires publics se sont rendus au temple décadaire où le préfet a prononcé le discours du 1er vendémiaire (1), lequel a été précédé et suivi d'une musique délicieuse et de chants patriotiques. — Une cérémonie bien intéressante a succédé à cette solennité ; c'est la distribution des prix aux élèves de l'École centrale. Elle a été ouverte par un discours

(1) Ce discours est reproduit par les *Affiches d'Angers*.

Digitized by Google

du professeur de législation (1), au nom de ses collègues, dans lequel il a fait, avec l'éloquence qu'on lui connaît, l'éloge du nouveau système d'enseignement dont il a parcouru à grands traits les différentes parties, et dont il a indiqué la liaison et l'enchaînement réciproques. Cette distribution a été terminée par un discours du préfet adressé aux élèves et aux professeurs, discours plein d'intérêt et d'onction et où s'est peinte toute la sensibilité de son âme.

A 3 heures de l'après-midi, les autorités civiles et militaires se sont rendues sur les prairies Saint-Serge pour assister à des courses sur l'eau, données par des mariniers. Leur activité, leur émulation et leur adresse méritent des éloges et ont obtenu tous les suffrages. Rien n'est plus intéressant que le spectacle de leurs jeux, comme rien n'est plus riant et plus animé que le coup d'œil qu'offrait le rivage, le long duquel se déployait un immense et brillant concours de personnes de tout sexe et de tout âge.

Le préfet a réuni le soir, dans un banquet civique, des membres de toutes les autorités, tout l'état-major, les professeurs de l'École centrale et les élèves couronnés. Ce repas, où l'on comptait environ 100 convives, a été animé par la plus franche et la plus aimable gaîté, par le plus touchant abandon. Des toasts ont été portés à la république triomphante, à la sagesse du gouvernement et à nos braves armées. Un quatrième a été porté par un professeur à la sagesse de l'administration du préfet et à son amour pour les sciences.

23 septembre 1801. — La fête de la République a été célébrée en notre commune, et cette journée a été remplie par différents jeux. La distribution des prix de l'École centrale, qui a tant contribué au complet de la

(1) Jean-Jacques Duboys.

Digitized by Google

fête, a été faite avec une pompe qui ne laissait rien à désirer. Toutes les autorités civiles et militaires, décorées de leurs insignes, garnissaient une vaste enceinte, et une foule de citoyens et de citoyennes se disputait le plaisir d'approcher de plus près les jeunes vainqueurs qu'on allait couronner. Ces intéressants athlètes ont été accueillis avec l'élan de l'enthousiasme. Les discours savants et agréables du préfet et du professeur Benaben ont été entendus avec le silence, signe du plaisir de l'auditoire ; lorsqu'ils ont été terminés, des applaudissements se sont fait entendre de tous les côtés de la salle. On s'est ensuite rendu au Champ-de-Mars, où la garde nationale et la gendarmerie étaient rangées en bataille. Le préfet a adressé aux gardes nationales un discours, dans lequel il leur recommande de se joindre à leurs magistrats pour la sûreté de leur ville, et de ranimer en eux cet amour de l'ordre qui les a toujours distinguées. Les officiers, nommés d'office par la municipalité, ont été ensuite reçus. Pendant ce temps, le préfet donnait un guidon à la gendarmerie, dont le bon ordre et la belle tenue charmaient tous les yeux. L'heure à laquelle les mariniers devaient monter au mât de Cocagne, approchait, et tout le monde s'est porté à l'endroit où il était dressé. Des prix pendaient à sa sommité, et chaque vainqueur devait en détacher un. Sur 10 mariniers, 4 seulement sont parvenus au but et ont été couronnés. Le soir, des orchestres nombreux ont invité les citoyens à la danse, et les différentes salles ont bientôt été remplies. Des salves d'artillerie se sont fait entendre la veille et dans le cours du premier jour de l'an dix.

23 septembre 1802. — La garde nationale, rassemblée à 10 heures, a conduit à la préfecture le maire et ses adjoints, qui donnaient le bras aux femmes qui allaient être dotées par la commune ; les deux futurs mariés, militaires distingués par d'honorables blessures, et leurs

Digitized by Google

parents venaient ensuite. Toutes les autorités civiles et militaires réunies dans la salle de la préfecture, le préfet et le maire ont prononcé des discours dans lesquels ils ont célébré la gloire de la république, et dépeint aux mariés les douceurs et les devoirs du mariage. Après ces discours, couverts d'applaudissements, le maire a uni les deux couples. — La distribution des prix de l'École centrale a été précédée d'un discours prononcé par le citoyen Héron, professeur de physique. Enfin la trompette a donné le signal, et chacun des élèves, appelé au triomphe, a été couvert d'applaudissements nombreux. Une pièce de vers, composée et lue par le citoyen Hébert fils, qui a remporté le prix de poésie, a été vivement applaudie. — Le préfet et le maire s'étaient accordés pour réunir à dîner chez eux chacun une partie des autorités constituées. Les mariés et leurs familles avaient une place distinguée à la table du maire. Plusieurs toasts ont été portés dans les deux réunions, et la République a été partout saluée la première. Les illuminations, les danses publiques ont encore ajouté à la gaîté de cette belle journée.

24 septembre 1803. — Le principal ornement de la fête a été la distribution des prix de l'École centrale, faite avec la plus grande solennité par le préfet de Maine-et-Loire. A midi, toutes les autorités civiles et militaires, décorées de leurs insignes, sont venues occuper les places qui leur étaient réservées dans la grande salle de la préfecture, où déjà un nombreux concours de dames et de citoyens s'était rassemblé, et où les jeunes élèves de l'École centrale s'étaient rendus en foule, et témoignaient la plus vive impatience de savoir si leurs travaux allaient être couronnés par la gloire. Après quelques morceaux exécutés par la musique militaire, le citoyen Benaben a adressé aux élèves un discours. Le préfet a pris alors la parole, et a prononcé

Digitized by Google

avec expression un discours auquel l'assemblée a applaudi avec enthousiasme. Après ce discours on a procédé à la distribution des prix. Le citoyen Lofficial a été appelé pour recevoir le premier prix de législation. Le soir, des orchestres nombreux ont appelé le peuple au plaisir de la danse ; et la préfecture, la mairie, le palais de justice ont été illuminés. — A 11 heures du matin, il y a eu au Champ-de-Mars une grande parade des troupes de la garnison. Elles ont exécuté plusieurs évolutions, et ont défilé devant le général Girardon, accompagné de son état-major, et de l'état-major de la gendarmerie.

Outre cette double fête nationale chaque année, il y avait les *fêtes décadaires*, qui durèrent à Angers, dans l'église cathédrale, jusqu'au 8 août 1800. Le général Hédouville avec son état-major et les autorités constituées y assistèrent le 11 novembre 1799 ; un mois après, le 11 décembre, le représentant du peuple Lecointe-Puyraveau, délégué par le Gouvernement dans la 22e division militaire, y fit un discours. Le temple décadaire reçut une seconde fois la visite du général Hédouville le 19 février 1800, le jour où le président de l'administration centrale prononça l'oraison funèbre de Washington.

L'attentat de la machine infernale et les Angevins (1800.)

Le vendredi 10 octobre 1800, la police de Paris fit arrêter plusieurs individus qui devaient se jeter sur le Premier Consul, à sa sortie de l'Opéra, pour l'assassiner. En apprenant la nouvelle de cet attentat, le citoyen Montault des Isles, préfet de Maine-et-Loire, adressa la lettre suivante au ministre de l'Intérieur :

La nouvelle de l'attentat médité contre la personne du premier Consul, a soulevé d'indignation tous les bons Français. Ils ont frémi d'apprendre qu'une tête si chère et sur laquelle reposent tant d'espérances, n'avait

Digitized by Google

échappé au sort des combats, que pour devenir le point de mire des plus exécrables factieux. J'ose vous répondre, citoyen ministre, au nom des autorités constituées et des fonctionnaires publics, au nom de l'universalité des citoyens de ce département, que nulle part ailleurs le premier magistrat de la république et le gouvernement français ne sont plus chéris et plus honorés ; nulle part on ne fait des vœux plus sincères et plus ardents pour la conservation de l'un et de l'autre. Veuillez dire au premier Consul que, dans notre esprit et dans notre cœur, il est tellement identifié avec la République, qu'attenter à l'un c'est à nos yeux attenter à l'autre. Tel est le sentiment bien prononcé des habitants de Maine-et-Loire ; tel est le cri qui sort même du sein des ruines de cette partie du département, où le Gouvernement a conquis des cœurs qui lui furent si longtemps aliénés (1).

La machine infernale était un baril plein de poudre, de balles, d'artifices, muni d'un ressort à détente, et qui éclata, le 24 décembre 1800, à l'entrée de la rue Saint-Nicaise à Paris, au moment où le Premier Consul venait de passer en voiture pour aller des Tuileries à l'Opéra. Bonaparte ne fut point atteint : mais 46 maisons furent endommagées, 8 personnes tuées, 28 blessées. A la nouvelle de cet épouvantable attentat, le Conseil de préfecture envoya l'adresse suivante au « général premier consul ».

Il nous serait impossible de vous exprimer combien les attentats médités contre vous, nous ont inspiré de douleur et d'indignation. Quel est l'homme de bien dans toutes les classes de la société dont les destinées ne tiennent pas essentiellement aux vôtres ? Votre existence se rattache à tant d'intérêts, que vous n'êtes plus libre aujourd'hui d'éloigner ou de modifier le châtiment des monstres, qui ne tendent rien moins qu'à replonger la

(1) Le préfet parle de l'arrondissement de Beaupréau, celui qui avait le plus souffert de la guerre. Il venait de faire une « tournée » dans cet arrondissement.

Digitized by Google

république dans le chaos, en jurant votre perte. Opprobre d'une nation généreuse qui les repousse avec horreur, que la sévérité des lois s'appesantisse enfin sur leurs têtes coupables ! La France entière attend un grand exemple de justice, et nous oserons vous répéter que cet exemple est nécessaire. Nous rendons grâce au génie tutélaire de la république de vous avoir préservé d'un aussi grand danger ; nous formons des vœux bien sincères pour qu'il nous mette constamment en garde contre les lâches complots de vos ennemis.

De leur côté, le maire et les adjoints d'Angers (1) écrivirent au Consul :

Nous nous empressons de mêler notre voix à celle de tous les Français attachés à leur patrie et à l'ordre social, pour vous témoigner notre profonde indignation contre les scélérats qui ont voulu attenter à vos jours. L'idée d'une invention aussi infernale pour détruire les hommes fait éprouver un mouvement d'horreur qu'on ne peut rendre, et laisse la plus douloureuse affliction. On en veut à vos jours. Les ingrats ! ont-ils pu oublier que vous les avez hasardés mille fois pour l'honneur, la gloire et la prospérité de la nation française ! Heureusement ces jours si chers aux Français sont sous la surveillance d'un génie tutélaire qui veille sur les destinées de la république. Permettez-nous de vous dire, général consul, que votre existence n'est plus votre propriété ; vous en avez fait un généreux abandon et vous l'avez consacrée pour assurer le bonheur des Français par une paix glorieuse, digne de la nation et de ses armées (2). Recevez par nos organes l'expression du plus vif intérêt

(1) *Maire* : le citoyen Farran. *Adjoints* : les citoyens Girault, négociant, Papiau de la Verrie, Chesneau, ancien notaire.

(2) Le 1er janvier 1801 s'ouvrit le congrès de Lunéville, qui devait aboutir à la paix de Lunéville le 9 février.

Digitized by Google

et du sincère attachement que les habitants de la ville d'Angers partagent avec nous pour le premier magistrat de la République, et le vœu qu'ils forment pour sa conservation.

La ville de la Flèche faisait encore partie du diocèse d'Angers. Voici la note que les *Affiches d'Angers* publièrent au sujet de l'attitude des Fléchois dans cette circonstance :

Les citoyens de la Flèche, revenus de la frayeur que leur a causée le danger qu'a connu le Premier consul, et dans l'enthousiasme que leur ont inspiré les nouvelles des heureux succès de nos armées, qu'ils ont apprises le 31 décembre 1800, se sont rendus à 11 h. du matin le 1er janvier 1801, avec toutes les autorités constituées, la gendarmerie et les autres corps militaires, à l'église paroissiale de Saint-Thomas, et ont assisté au *Te Deum*, qui a été chanté avec toute la pompe et la solennité de la plus grande fête.

Mort du « citoyen » Farran, maire d'Angers (1801).

Le 23 avril 1800, un arrêté du Premier Consul nommait maire d'Angers, le citoyen Jean Farran, négociant, ancien maire de cette ville (1). Il fut installé le 24 juin suivant. Mais il mourut l'année suivante, à Paris, des suites d'une opération chirurgicale. Le mardi 11 août 1801, les citoyens Giraud, Papiau et Ollivier, ses adjoints, annonçaient cette nouvelle aux habitants d'Angers :

La mort vient de nous enlever, dans la capitale, le citoyen Farran, maire de notre ville. Nous étions loin de penser que le terme de la vie de cet estimable magistrat fût aussi rapproché ; mais ses jours étaient comptés ; il a payé sa dette à la nature. Donnons des

(1) *Anjou Historique*, mai-juin 1901.

Digitized by Google

larmes à sa mémoire ; nous les lui devons à plus d'un titre. — En effet, administrateur, il en a parcouru la carrière à différentes époques avec toute la dignité, le discernement et le caractère qui conviennent à cette honorable fonction ; négociant, la justice et la bonne foi furent toujours ses guides ; simple citoyen, il sut s'environner de l'estime des gens de bien, et ses vertus morales firent le bonheur de sa famille.

La municipalité, désirant lui rendre les derniers devoirs avec la solennité due au caractère dont il était revêtu, arrête : — Le 18 août (*jour de décade*), à midi précis, une cérémonie funèbre à la mémoire du citoyen Farran, maire d'Angers, aura lieu dans la grande salle de la maison commune. Les autorités civiles et militaires, ainsi que la famille du défunt, seront particulièrement invitées à y assister. Le local ne permettant pas de recevoir la garde nationale en entier, la municipalité, de concert avec ses chefs, déterminera par quel nombre elle pourra être représentée.

Voici maintenant le compte rendu de la cérémonie publié par les *Affiches d'Angers :*

La cérémonie funèbre en l'honneur du citoyen Farran, maire d'Angers, mort dernièrement à Paris, a eu lieu en la maison commune. La salle, décorée avec art, offrait un aspect lugubre qui convenait à l'objet de la réunion. Sur un amphithéâtre était élevé un autel à l'antique, voilé d'un crêpe et entouré de cyprès plantés çà et là. Derrière lui, sur un fauteuil également voilé, étaient placées l'écharpe et l'épée, décorations du maire. Plusieurs inscriptions en l'honneur du citoyen Farran garnissaient l'intérieur de l'amphithéâtre ; toutes offraient un éloge en même temps qu'une vérité. De temps en temps une musique funèbre se faisait entendre, A midi, un nombreux détachement de la garde nationale,

Digitized by Google

escortant les drapeaux et ayant à sa tête le corps des officiers, est entré dans la salle au roulement des tambours couverts de crêpes. Les autorités civiles et militaires, et quelques parents et amis du maire, placés dans une enceinte qui leur était destinée, le citoyen Giraud, adjoint au maire, a pris la parole. Il a rappelé à l'assemblée que cette cérémonie avait été destinée à honorer la mémoire du citoyen Farran ; il a jeté des fleurs sur la tombe de ce magistrat, et a décrit les obligations que lui a notre commune. Le ton ému du citoyen Giraud a prouvé qu'il était beaucoup affecté de la perte dont il entretenait l'assemblée. Après lui, le citoyen Grille, professeur de belles-lettres à l'École centrale, chargé de prononcer l'oraison funèbre du citoyen Farran, a monté sur l'amphithéâtre. Nous regrettons que la longueur de son discours ne nous en permette aucune analyse.

Le 29 octobre 1800, avaient eu lieu à Angers les obsèques d'un des adjoints du citoyen Farran. Les *Affiches d'Angers* avaient publié l'entrefilet qui suit :

Les maire et adjoints d'Angers, voulant donner au citoyen Chesneau, un de leurs collègues décédé, des témoignages publics de l'attachement qu'ils lui portaient et de leur reconnaissance pour le zèle qu'il mit toujours à les seconder, lui ont rendu les honneurs funèbres et ont accompagné son corps jusqu'à sa dernière demeure. Pour donner plus d'intérêt à cette cérémonie, ils avaient invité à se joindre à eux le préfet, le général, toutes les autorités constituées et tous les fonctionnaires publics. Ce cortège imposant a traversé la ville avec recueillement, escorté par la garde nationale et précédé d'une musique lugubre. Ainsi la perte d'un bon magistrat est un sujet de deuil pour toute sa commune ; ainsi comme on l'aimait pendant sa vie, on le regrette et on le pleure après sa mort. Puisse cet honneur rendu à la magis-

Digitized by Google

trature dédommager ceux qui l'exercent, des peines qu'ils se donnent, et soutenir leur courage dans la carrière épineuse qu'ils remplissent ! Puisse surtout la cérémonie dont nous rendons compte, être un premier pas de fait vers un mode de sépulture plus décent à la fois et plus moral ! La raison et l'humanité réclament également contre ce lâche oubli, *cet abandon dénaturé des morts qui, depuis dix ans*, déshonore la nation la plus éclairée et la plus sensible. Dans tous les pays et dans tous les siècles, l'homme a respecté les dépouilles de l'homme ; partout il leur a rendu une sorte de culte mêlé de religion et de tendresse. Les peuples sauvages mêmes sont d'accord sur ce point avec les nations civilisées. Espérons que le peuple français rendu à des idées plus saines et à sa bonté naturelle, n'étouffera plus à l'égard des morts le cri de la nature et de la sensibilité (Cf. *Anjou Historique*, n° de novembre-décembre 1901).

Situation de l'arrondissement de Beaupréau (1802).

Le citoyen Montault des Isles, premier préfet de Maine-et-Loire, avait été le 17 septembre 1802 appelé à d'autres fonctions. Le même jour, un arrêté du Premier Consul lui donnait pour successeur le citoyen Hugues Nardon, sous-préfet d'Autun. Arrivé à Angers le 10 octobre, le nouveau préfet fut installé le lendemain. Le sous-préfet de Beaupréau, Lin-Loup-Laud-Luc Barré, voulut aussitôt mettre au courant de ses affaires le préfet Nardon, et dès le 16 octobre 1802 il lui adresssait des « renseignements secrets » sur l'*État général de la situation politique, administrative et morale de l'arrondissement de Beaupréau*. Voici cette pièce, conservée aux archives départementales (*série* M.)

Observations préliminaires. — Pour juger sainement des hommes qui par leurs fonctions sont chargés du

Digitized by Google

bonheur et de la tranquillité des autres, il est nécessaire de connaître le théâtre sur lequel ils sont en évidence et les acteurs qui les y ont précédés. Cet arrondissement fut une des têtes de l'hydre de la Vendée, nulle part la religion ne servit de prétexte aussi puissant ; pendant près de dix années ces contrées n'offrent que confusion, anarchie ; à l'époque même du 18 brumaire ses cendres mal éteintes menaçaient encore d'embraser ce qui avait échappé à l'incendie. Trois années d'une administration ferme mais prudente ont réparé bien des maux. La paix s'est rétablie par la confiance, mais nous sommes loin encore d'atteindre à ce point d'amélioration, en deçà duquel un bon magistrat n'est jamais content de lui-même. Vos vertus et vos talents nous y feront parvenir, citoyen préfet, nous en acceptons le présage. Le travail suivant, rédigé avec beaucoup trop de célérité, vous donnera néanmoins des renseignements utiles. L'impartialité les a dictés.

Conseil d'arrondissement. — Tharreau l'aîné : honnête homme. — Cesbron fils, maire de Chemillé : honnête négociant, connaissant particulièrement le pays. — Papin, maire de La Tourlandry : honnête et brave homme, peu de moyens. — Thenaisie, propriétaire à Beaupréau : honnête homme, versé dans la partie financière. — Michelin le jeune, maire de Drain : jouit d'une réputation de probité, qui lui est méritée ; beaucoup de moyens. — Gabard, de Cholet : honnête homme. — Chetou, propriétaire à Champtoceaux : honnête et brave homme. — Tristan Martin, maire de Montrevault : honnête homme. — Cady, maire de Saint-Laurent-de-la Plaine : honnête homme. — Tijou, de Neuvy : honnête homme. — Benoist, de Saint-Lambert-du-Lattay : honnête homme. On voit que la plupart des membres du Conseil d'arrondissement sont maires, contre une décision du ministre de l'Intérieur. La disette de sujets a

Digitized by Google

fait tolérer jusqu'à présent la réunion de ces deux fonctions.

Maires et adjoints. — Il n'y a pas encore longtemps que l'organisation des mairies est achevée, ce qui paraîtrait étonnant dans un autre pays. Le refus de plusieurs citoyens bien famés en a entraîné d'autres. L'égoïsme corrompt le cœur du riche, et le désir d'un gain illégitime a souvent séduit l'humble artisan. L'un tout entier à ses jouissances ne veut aucune fonction ; il est dangereux, mais il est pourtant quelquefois indispensable d'y appeler l'autre. Cependant on compte aujourd'hui parmi les maires de cet arrondissement les plus riches propriétaires et les hommes les plus dévoués au gouvernement. Mais combien de maires ne connaissent pas toute la dignité, toute l'importance de leurs fonctions ! Combien peu de sujets dignes de cet honorable emploi dans plusieurs communes qu'il faudra tôt ou tard réunir à d'autres !

État civil. — A l'époque de l'organisation de la sous-préfecture, il n'existait depuis 1789 dans presque toutes les communes de cet arrondissement aucune trace de l'état civil. Les prêtres s'étaient chargés de ce soin pendant la guerre ; dans l'intervalle de deux pacifications simulées, ils ont constamment enregistré seuls les actes de naissances, mariages et décès. Je suis enfin parvenu à procurer aux maires toutes ces notes ; elles servent à la rédaction des listes chronologiques que j'ai fait imprimer. J'ai spécialement chargé un commis ambulant de ce travail, il est avancé dans beaucoup de communes. Tous les registres de l'état civil pendant l'an IX sont aux archives du département. Ceux de l'an X y seront envoyés dans le courant de brumaire.

Notaires. — Il existe dans cet arrondissement 31 notaires. Beaucoup d'entre eux sont dépourvus des con-

Digitized by Google

naissances de leur état. Aucune place n'est recherchée avec plus d'empressement. Les émoluments de leurs actes sont arbitraires, et les droits du timbre et de l'enregistrement exorbitants. On ne sera pas étonné de la méfiance de l'homme des champs et de sa répugnance à faire régler d'une manière légale les intérêts de sa famille. Il serait à désirer qu'on ne fût admis qu'au concours à ces fonctions importantes.

Juges de paix. — Vallin, à Beaupréau : il a un jugement sain, une grande influence sur les habitants de la campagne, un zèle soutenu, l'esprit conciliant. — Autriche Martin, à Montrevault : il remplit ses fonctions avec succès, il jouit d'une considération méritée à tous égards. — Martin Descoteaux, à Cholet : négociant et juge de paix, les affaires publiques ne souffrent jamais de ses affaires particulières, il remplit ses fonctions avec distinction. — Sauvaget, à Chemillé : il s'attire la bienveillance de tous ses concitoyens par ses mœurs douces et conciliantes. — Michelin aîné, à Champtoceaux : ex-sénéchal de Champtoceaux, il conserve sur tous les citoyens de son arrondissement l'empire qu'a toujours la vertu réunie aux talents. — Clemanceau, à Saint-Florent-le-Vieil : il est connu par ses talents, et les services qu'il a rendus au département de Maine-et-Loire étant législateur ; il présida le tribunal criminel avec de rares talents ; il connaît bien les hommes, il sait les concilier ; la ville d'Angers voulait le fixer dans son sein comme juge de paix, nous le lui avons disputé. — Courtin, à Montfaucon : c'est un homme qui jouit d'une excellente réputation ; il a des moyens, il est aimé de ses concitoyens.

Tribunal d'arrondissement. — Ponceau, président : il était commissaire du directoire près l'administration municipale du canton de Chemillé, puis juge à Angers, il

Digitized by Google

a des mœurs irréprochables. — Adam, juge : intègre, ami du Gouvernement, jouissant de l'estime générale. — Le Peudry, juge : employé dans les bureaux de la préfecture, avant d'être nommé juge au tribunal de Beaupréau. — Girard, commissaire du Gouvernement : homme instruit et précieux, ami de l'ordre. — Gautret, substitut du commissaire du gouvernement : homme immoral et généralement mésestimé, compromettant tous les jours la dignité des fonctions d'un magistrat de sûreté publique ; c'est précisément à ce poste important qu'il faudrait un homme de la plus sévère probité.

Hospices, maisons de charité, bureaux de bienfaisance. — Il existe 3 hôpitaux dans cet arrondissement, à Beaupréau, Cholet et Chemillé. Celui de Beaupréau est maintenant sans ressources, on s'occupe de la recherche de plusieurs rentes qui subviendraient à ses besoins. Celui de Cholet jouit de 6.485 livres de revenu, il est bien administré. Les revenus de celui de Chemillé ne sont actuellement que de 656 fr. Il serait juste d'indemniser ce dernier hospice des pertes qu'il a éprouvées par l'abandon que lui ferait le Gouvernement, de la métairie nationale de la Verdonnière, à Saint-Pierre de Chemillé, estimé à 660 fr. de revenu, des terres de la Thébaudière, à la Chapelle-Rousselin, estimées 40 fr. de revenu, de la métairie de la Petite Roche, à Jallais, estimées 200 fr. de revenu, et du moulin à eau de Vernon, estimé 300 fr. de revenu. Plusieurs communes centrales découvrent aujourd'hui des rentes que la loi accorde aux hospices ou bureaux de bienfaisance ; on remarque surtout celles où les prêtres sont les sincères amis du Gouvernement.

Tranquillité publique, vagabondage, mendicité. — Les vagabonds qui ont infesté ces contrées depuis trois ans, sont des étrangers ; 85 ont été arrêtés depuis le 1er nivose an X jusqu'au 1er vendémiaire an XI ; beaucoup sont du

Digitized by Google

département, 15 seulement sont natifs de cet arrondissement. Le zèle de la gendarmerie mérite les plus grands éloges. En général, l'industrie des habitants éloigne les vagabonds ; pour résider dans cet arrondissement il faut travailler, donc les hommes oisifs y sont suspects. Les mendiants y sont de deux classes : la première est composée d'infirmes, ils ont des secours très modiques dans les métairies ; l'hôpital de Cholet pourrait en contenir annuellement 40, il faut l'y obliger provisoirement, ce serait un grand acte de bienfaisance, les autres hospices n'ayant aucun secours. La seconde classe est composée de fainéants, elle rentre ordinairement dans celle des vagabonds.

Ponts et Chaussées. — Cet arrondissement a été probablement oublié lors de la distribution des fonds accordés à cette partie du service public. S'il n'eût pas fait les avances nécessaires pour l'encaissement de la traverse de Chemillé, route d'Angers à la Rochelle par Cholet, et pour celui de la traverse de Jallais, route d'Angers à Nantes par Chemillé, ces travaux n'auraient pas été faits. La confection de la route d'Angers à la Rochelle par Cholet a été unanimement votée dans la dernière session du conseil général, on ne voit point encore d'ateliers sur cette route intéressante. La ville d'Angers et cet arrondissement y sont particulièrement intéressés.

Instruction Publique. — Ce que Juvénal a dit des poètes,

Pectora nostra, duas non admittentia curas,

on peut le dire des habitants d'un pays manufacturier et agricole. Il semble que toutes leurs facultés morales et physiques soient dirigées vers les spéculations commerciales ou industrielles. Cet arrondissement n'a guère produit d'hommes connus dans la littérature ou les

Digitized by Google

sciences. Si on excepte le collège de Beaupréau, qui n'a jamais produit de grands sujets, et quelques monastères ou abbayes, les sciences n'avaient aucun asile dans ces contrées. L'instruction dans les campagnes était confiée à des écoles dites de charité, fondées pour enseigner à lire. Aujourd'hui le collège de Beaupréau renaît sous la direction du curé, qui compte déjà 50 pensionnaires. J'ai demandé, dans la vue de favoriser le chef-lieu, que le collège fût érigé en école secondaire (1) ; mais combien d'obstacles vais-je rencontrer ? On allarme déjà les familles sur ce changement ; on dit que si le Gouvernement veut s'immiscer dans l'inspection de l'enseignement, les parents retireront tous les élèves. Cependant j'ai remarqué que depuis la distribution solennelle des prix que j'ai faite à la fin de l'année dernière, il s'est présenté beaucoup d'élèves qu'on n'a pu admettre, faute d'un local assez spacieux. Je pense donc qu'en réparant le vaste édifice du collège, qui peut contenir 300 écoliers (avec 15.000 fr. on peut le rendre provisoirement logeable), en faisant un choix des professeurs actuels, Beaupréau peut offrir une école secondaire centrale à huit lieues de rayon.

Prêtres. — Ils sont presque tous soumis au Concordat, mais il est urgent de les organiser. Je propose pour curés des chefs-lieux de justice de paix et des communes les plus importantes les citoyens désignés ci-après. — Pour Beaupréau, Davy, curé de Saint-Philbert : il est partisan du Gouvernement et a des moyens. Pour Montrevault, Martin, curé actuel : il jouit à juste titre de l'estime de ses concitoyens, il est tolérent et éclairé. Pour Chemillé, Morigné, ancien curé titulaire : cet homme a beaucoup de connaissances, il convient sous tous les

(1) Un arrêté des Consuls du 4 décembre 1802 érigea cette maison d'éducation en école secondaire.

Digitized by Google

rapports. Pour Cholet, le curé actuel : il est désiré par tous ses concitoyens. Pour Montfaucon, Guigneux, curé du Puiset-Doré : lorsque tous ses collègues entravaient par leur silence la marche du Gouvernement, il me rendit les services les plus signalés, il a beaucoup de moyens. Pour Saint-Florent-le-Vieil, Martin, actuellement vicaire à Rochefort-sur-Loire : il est parvenu à concilier toutes les opinions dans le pays où il est maintenant, il serait précieux dans un pays où elles sont encore divisées, le Gouvernement trouvera en lui un zélé partisan et un homme éclairé. Pour Champtoceaux, de la Bourdonnaye : il jouit d'une grande influence sur tout le clergé breton, il a infiniment de moyens et est l'ami du Gouvernement (1).

Contributions. — Cet arrondissement paie 657.939 fr. de contribution foncière et 60.322 fr. de contribution personnelle et mobilière. L'an IX et l'an X sont recouvrés. Les rôles supplémentaires de l'an VIII, destinés à payer la dette arriérée des ex-administrations municipales, quoique perçus avec les plus grandes difficultés, sont sur le point d'être soldés. Je ne puis dissimuler ici que ce pays est accablé d'impôts, généralement on y paie le tiers du produit territorial. Les réclamations du conseil d'arrondissement, adressées pendant trois années consécutives au conseil général, ont été sans effet. Est-ce parce que l'arrondissement de Beaupréau ne compte au conseil général que quatre membres, tandis que d'autres moins étendus, moins peuplés, y sont représentés disproportionnellement ? Les membres de mon conseil n'espérant plus obtenir justice ont pris le parti de demander, conformé-

(1) C'est le 10 novembre 1802 que le second Consul, en l'absence du Premier, approuva les nominations des ecclésiastiques chargés de desservir les cures et succursales. Les indications du sous-préfet de Beaupréau étaient trop tardives, car Mgr Montault qui avait tout réglé avec le prédécesseur du préfet Nardon, était déjà à Paris pour obtenir l'approbation gouvernementale.

Digitized by Google

ment à la loi, le rappel à l'égalité proportionnelle avec l'arrondissement de Saumur.

Gendarmerie nationale. — Le zèle et l'activité du lieutenant de gendarmerie à la résidence de Beaupréau méritent les plus grands éloges. Tous les sous-officiers et gendarmes qu'il commande sont infatigables, il faudrait les citer tous, parce que le même courage et le même esprit les animent. Depuis plus de trois mois, ces braves militaires font des marches forcées. La nuit favorise-t-elle leurs recherches ? Loin d'eux le repos : que le crime dorme ou veille, il ne peut éviter leur présence.

Population, agriculture, commerce, manufactures. — La population de cet arrondissement était en l'an IX de 74.000 âmes. D'après les états fournis à la fin de l'an X, elles se monte à environ 76.000. Les richesses de l'agriculteur consistent dans l'engrais des bœufs. La récolte ne produit ordinairement que la quantité de grains nécessaires à la consommation. Les vieillards ne se souviennent pas d'une année aussi mauvaise, aussi désastreuse que celle qui vient de s'écouler. On ne peut évaluer, d'après tous les rapports que j'ai reçus, la récolte de l'an X qu'à la moitié de celle d'une année médiocre. Les choux et les navets ont généralement manqué. Toutes les communes vignobles ont été gelées. Si nous n'obtenons un dégrèvement pour l'an XI, il sera difficile de percevoir l'impôt. — La fabrique des mouchoirs et des toiles de Cholet est connue non seulement dans toute la République mais encore dans les pays étrangers, elle doit son origine et ses progrès à l'industrie des habitants des communes qui entourent Cholet à quatre lieues de rayon. Toutes ces communes sont peuplées de fabriquants, que la paix a rendus à leurs ateliers. Les vallées fertiles de la Loire, limitrophes de cet arrondissement, produisent le lin que les femmes de nos campagnes filent

Digitized by Google

et apportent aux marchés de Beaupréau, Chemillé et autres communes. La qualité de ces fils produit les ouvrages dont Cholet s'enorgueillit à juste titre.

Les premières nominations de la légion d'honneur en Maine-et-Loire

Créée le 19 mai 1802, la légion d'honneur fut solennellement inaugurée dans l'église des invalides à Paris, le 14 juillet 1804. Cette cérémonie eut lieu pour la première fois à Angers le 9 août 1804. On lit à ce sujet dans les *Affiches d'Angers* :

Le 9 août 1804, la cour d'appel s'est assemblée pour recevoir le serment de M. Ménard-Lagroie, président de la cour d'appel, de M. Nardon, préfet de Maine-et-Loire, de M. Delaunay, président de la cour criminelle séant à Angers, de M. Dandenac, procureur impérial de la cour d'appel, et de M. Gazeau, procureur impérial de la cour criminelle, nommés en grand conseil par l'Empereur membres de la légion d'honneur. Nous allons donner une courte description de cette imposante cérémonie, dont nous n'avions point encore eu d'exemple.

La cour d'appel avait invité dans cette circonstance toutes les autorités, et le cérémonial ordonné par le décret impérial du 13 juillet dernier a été suivi dans le placement de chacune d'elles avec le plus grand ordre. Le général de brigade Girardon occupait la droite et était accompagné d'un aide-de-camp et de plusieurs officiers commandant dans la place. M. l'évêque occupait la gauche et était accompagné de deux grands vicaires et de son secrétaire. MM. les présidents des tribunaux de première instance et de commerce et les différents membres de ces tribunaux, M. le maire d'Angers et ses

Digitized by Google

adjoints, M. le commandant militaire, M. Haudeville, colonel commandant la garde nationale, et l'État-major remplissaient leurs places fixées par le même décret impérial. MM. Milscent et Albert, législateurs, avaient été invités et placés avec distinction. Le reste de l'enceinte était destiné aux différents fonctionnaires publics qui se sont rendus à l'invitation de la cour d'appel. Cinq fauteuils placés en avant étaient réservés pour les cinq légionnaires.

Le préfet, accompagné du conseil de préfecture, du secrétaire général et de l'escorte que lui donne le décret impérial sur le cérémonial, est allé avec MM. Delaunay, Dandenac et Gazeau chercher M. Menard-Lagroie, président de la cour d'appel, et ils se sont rendus tous ensemble au lieu de la cérémonie.

La cour d'appel étant venue occuper ses sièges, M. Puisard, substitut du procureur impérial près cette cour, a prononcé un discours. Les légionnaires ont ensuite prêté le serment prescrit, d'après l'ordre de leurs dignités. Ce serment prêté, M. Beguyer-Chamboureau, vice-président de la cour d'appel, a pris la parole, et son discours achevé il annonça que la séance était levée. La musique militaire de la garde nationale a rempli les intervalles entre les discours et les serments par des marches guerrières exécutées avec beaucoup d'ensemble.

Parmi les citoyens que cette cérémonie avait réunis, il en est qui ont dû éprouver une émotion bien douce et ce sont ceux-là sans doute qui, déjà agrégés à la légion d'honneur, partageaient avec leurs nouveaux collègues les regards de l'assemblée. Ce sont le général de brigade Girardon, commandant dans la légion d'honneur (1), MM. Noireau, colonel commandant la gendar-

(1) Le général Girardon avait fait la prestation de serment le 2 janvier 1804 devant le tribunal de Beaupréau.

Digitized by Google

merie, officier de la légion d'honneur (1), Boullet, lieutenant de gendarmerie, officier légionnaire, Guérin, capitaine de carabiniers, légionnaire, Fusat, capitaine de recrutement dans ce département, légionnaire, et un sergent du corps de M. Fusat. Des fauteuils avaient été placés pour ces six membres de la légion d'honneur derrière les nouveaux récipiendaires.

Le général de division Bonnard, commandant en chef la division militaire, fut délégué par l'Empereur pour remettre au nom de Sa Majesté les grands et petits aigles aux membres de la légion d'honneur de cette division. Après avoir distribué les décorations à Tours, Le Mans et Laval, il arriva le 21 octobre 1804 à Angers, et distribua les décorations le lendemain, à 11 heures, dans l'église cathédrale, en présence de toutes les autorités. Citons encore le journal angevin.

Le dimanche 21 octobre 1804, à 5 h. du soir, M. le général divisionnaire Bonnard, commandant de la légion d'honneur, commandant en chef la 22e division militaire, est arrivé à Angers, et a reçu les visites de toutes les autorités.

Le lundi 22 octobre, les autorités, en grands costumes, accompagnées de leurs gardes d'honneur, se sont rendues à l'hôtel de l'État-major, d'où réunies en cortège, précédées des tambours et de la musique de la garde nationale, elles se sont rendues à la cathédrale. La messe du St-Esprit a été célébrée par M. l'Évêque ; après le premier évangile, M. le général Bonnard, désigné par l'Empereur pour remettre les décorations de la légion d'honneur, a prononcé un discours qui a été terminé par les cris répétés de *Vive Napoléon le Grand, vive notre Empereur* ! M. le général délégué s'est ensuite placé devant le maître-autel, accompagné de son aide-de-camp portant les décorations dans un plat d'argent.

(1) Le colonel Noireau avait prêté serment le 22 février 1804 devant le tribunal d'appel d'Angers.

Digitized by Google

Chaque membre de la légion d'honneur a été appelé successivement et suivant le rang qu'il occupe dans les cérémonies publiques et a reçu, au bruit des tambours et d'une musique guerrière, la décoration qui lui a été attachée au nom de Sa Majesté par son délégué. La messe a été suivie d'un *Te Deum* chanté à grand chœur, après lequel le cortège a reconduit le général divisionnaire à l'hôtel de l'État-major, dans le même ordre qu'il en était parti, et au son des airs guerriers qui nous ont conduit à la victore.

Grands aigles. — Le général Girardon, commandant de la légion d'honneur, commandant du département de Maine-et-Loire, Noireau, officier de la légion d'honneur, colonel de la 5e légion de gendarmerie, Boullet, officier de la légion d'honneur, lieutenant de gendarmerie.

Petits aigles. — MM. Mesnard-Lagroye, premier président de la cour d'appel, Nardon, préfet de Maine-et-Loire, Delaunay, président de la cour de justice criminelle, Dandenac, procureur général impérial près la cour criminelle, Rosier, lieutenant de gendarmerie à la résidence de Beaupréau.

Le même jour, tous les légionnaires, les présidents des corps administratifs et judiciaires, M. l'Évêque et ses vicaires généraux et les officiers de la garnison se sont réunis à dîner chez le général commandant le département. Deux toasts ont été portés avec enthousiasme à Napoléon le Grand, notre Empereur, et à l'Impératrice Joséphine.

Le 23 octobre, les membres de la légion d'honneur, les chefs des principales autorités, ont été invités à dîner par M. le préfet avec le général Bonnard. Un toast à l'Empereur, à l'Impératrice, à la légion d'honneur et à l'intimité entre les autorités du département a été porté par M. le préfet et accueilli par ses convives avec en-

Digitized by Google

thousiasme et tous les témoignages de l'attachement sincère qui lie ces autorités pour la gloire de la nation, le bonheur de la famille impériale et la prospérité de ce département.

— Le général Girardon s'est rendu à Saumur, le 17 et le 18 novembre 1804 ; à la grande parade, il a remis au nom de Sa Majesté l'Empereur le grand aigle de la légion d'honneur à M. le général Bontems, commandant de la légion d'honneur, retiré à Saumur. Il a remis les petits aigles à MM. Sparre, major, Brousse, chef d'escadron, Desvernois, capitaine, Ladrix, sous-lieutenant, Meyer, adjudant, Petit et Thiébaud, maréchaux des logis, Millot, brigadier, et Boudet, dragon, tous du 28e régiment de dragons, membres de la légion d'honneur.

BIBLIOGRAPHIE ANGEVINE

Notice historique sur Saint-Laurent-de-la-Plaine par M. l'abbé Guinhut (Angers, Siraudeau 1909). — La paroisse de Saint-Laurent-de-la-Plaine faisait partie du doyenné des Mauges, et depuis 1802 elle est située dans le doyenné de Saint-Florent-le-Vieil. Au point de vue judiciaire, elle dépendit de la sénéchaussée d'Angers jusqu'en 1790, du tribunal de Beaupréau depuis cette époque jusqu'en 1859, et aujourd'hui du tribunal de Cholet. Au point de vue administratif, elle fit partie de l'élection d'Angers jusqu'à la Révolution, du district de Beaupréau (1787-1790,) du district de Saint-Florent-le-Vieil (1790 1795), de l'arrondissement de Beaupréau (1800-1857), et actuellement de l'arrondissement de Cholet. Saint Laurent-de-la-Plaine fut chef-lieu de canton de 1790 à 1791, dépendit du canton de la Pommeraye de 1791 à 1801, et relève depuis lors du canton de Saint Florent-le-Vieil. L'auteur a mis à contribution avec beaucoup de bonheur les archives publiques et privées et nous donne une monographie bien supérieure aux travaux de ce genre parus dans ces dernière années. Il parle successivement de la paroisse et de ses seigneuries, de la Révolution, du clergé paroissial en face de la constitution civile, des pèlerinages à la célèbre chapelle de Notre-Dame-de-Charité avant et pendant la Terreur, du soulè-

Digitized by Google

vement vendéen, de l'histoire de la commune et de la paroisse depuis la Révolution. Souhaitons que toutes nos paroisses aient une monographie semblable à celle de Saint-Laurent-de-la-Plaine.

La Maison Bonnin de la Bonninière de Beaumont, par le comte Charles de Beaumont (Paris, Champion, 1909). — Originaire de Beaumont-la-Ronce, cette famille a sa filiation prouvée depuis 1397. Comme une tige vigoureuse, elle s'est épanouie dans les temps modernes en une brillante gerbe d'hommes distingués. Eugène de la Bonninière, vicomte de Beaumont, officier supérieur des armées Vendéennes, fut conseiller général de Maine-et-Loire de 1814 à 1830 ; l'un de ses fils mourut chanoine d'Angers le 5 août 1889. Octave de la Bonninière, comte de Beaumont, fut conseiller général du canton de Noyant de 1852 à 1864, et son neveu de 1889 à 1892. Nous n'avons que des éloges à adresser à notre collaborateur, dont le travail, quoiqu'il en dise, est parfait et complet.

Le dernier effort de la Vendée (1832), d'après des documents inédits, par le vicomte A. de Courson (Paris, Emile Paul, 1909). Prix : 5 francs.

Vie et œuvre de Gustave d'Espinay, par M. Bodinier, sénateur (Angers, Grassin 1909). — M. d'Espinay, né à Saumur en 1829 et mort à Angers en 1908, fut président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers de 1880 à 1890. Son successeur, M. Bodinier, rend à sa mémoire le tribut d'hommages et de regrets qui lui est dû : il résume admirablement l'œuvre du jurisconsulte dont les publications ont éclairé l'histoire de notre vieux droit français. il fait connaître les travaux de l'archéologue et de l'historien qui a recherché les origines et déterminé le caractère des principaux monuments de l'Anjou, et montre quel homme de foi et de devoir fut M. d'Espinay. Le tout est terminé par une bibliographie très complète de ses travaux. Cette brochure est un véritable modèle du genre.

*** M. l'abbé Uzureau fait connaître de curieux détails sur les élections du tiers état dans les 17 paroisses angevines du diocèse de Nantes, en 1789 (*Revue de Bretagne*, avril 1909).

*** Le même raconte, dans la *Revue du monde catholique* (1er avril 1909), les derniers jours du couvent de Saint-Jean-de-l'Habit, à Fontevrault, en 1790 et 1791.

Digitized by Google

*** Dans son n° de janvier 1909, la *Revue de Lille* a commencé la publication de la « relation des voyages » pendant la Révolution de M. de la Corbière, chanoine d'Angers. Après la Révolution, il devint curé de Roussay et mourut chanoine de Luçon en 1825 (*Communication de M. l'abbé Uzureau.*)

*** Dans la *Revue du Monde Catholique* (15 février 1909), M. l'abbé Uzureau venge la mémoire de M. Abrial, mort vicaire général de Paris le 14 janvier 1803. L'auteur démontre que cet ecclésiastique angevin ne fut jamais au nombre des jureurs, quoiqu'en aient dit tous les historiens du diocèse de Paris. Prêtre habitué à Seiches, il fut obligé de venir résider à Angers le 19 février 1792 ; interné le 17 juin, il partit pour l'exil le 12 septembre, et ne revint à Seiches qu'en 1795.

*** Le lieutenant Joüon vient de faire un historique sommaire des bataillons de *volontaires nationaux* fournis par le département de Maine-et Loire de 1791 à 1793 (*Revue de l'Anjou*, janvier 1909.)

*** Le P. Ubald donne (*Revue de l'Anjou*, janvier 1909 et seq.) l'historique de la fondation du couvent des Frères Mineurs Capucins à Angers. Les documents mis en lumière vont de 1855 à 1870. Intéressante page d'histoire locale.

*** Dans son n° du 18 février 1909, l'*Ami du clergé* a commencé la publication d'une longue étude sur *Mgr Freppel, évêque d'Angers*. Nous faisons des vœux pour que ce savant travail soit réuni en volume.

*** Signalons encore : — *Recherches historiques sur l'enseignement primaire en Anjou des origines jusqu'à nos jours*, par M. Bois (*Revue de l'Anjou*, octobre 1908 et suivants); — *Le château de Turbilly*, à Vaulandry, par l'abbé Ledru (*Les châteaux de la Sarthe*, 1er fascicule) ; — *La paroisse de la Renaudière en 1683*, par l'abbé Uzureau (*Revue de Bretagne*, janvier 1909); — Les actes de l'épiscopat de NN. SS. *Le Pelletier et Poncet de la Rivière, évêques d'Angers*, par le même (*Annales Fléchoises*, mars et mai 1908) ; — *Les districts de la Flèche et de Sablé (1787-1790)*, par le même (*Annales Fléchoises*, septembre 1908.)

Le Gérant : J. CREUSÉ.

Angers, Imprimerie J. Siraudeau. — 09-5988.

Digitized by Google

Missions d'Émigrés en Vendée
M. de la Godinière

(fin)

M. de la Godinière se dit le premier agent qui ait réussi à établir des postes de correspondance pour pénétrer en Vendée ; Prigent, alors à Saint-Malo, avait contribué à leur organisation ; il confirme ces dires dans sa lettre du 6 décembre 1793 aux généraux de l'armée royaliste. (1)

« Vous avez pu apprendre, écrit-il, par MM. Godenière, Tinte-« niac, Saint-Hilaire, Freslon et Bertin (2) ainsi que de plusieurs « autres (3), que c'est par les voies que j'ai établies, qu'ils ont « tous passé et sont parvenus jusqu'à vous sans accident. »

Le document suivant donne quelques renseignements sur l'organisation de ces postes. Il renseigne aussi sur l'organisation et les effectifs des forces royalistes en Bretagne dont le Comité secret de Rennes promet le soulèvement « au premier signal ». C'est la trace de la reprise des relations entre la Vendée et la Bretagne depuis la conjuration avortée de La Rouërie. La lettre du Comité de Rennes portée par l'émissaire la Godinière ne fut remise au Conseil de guerre de Chemillé que le 13 juillet 1793. En décidant la marche sur Nantes le 13 juin, au conseil de Saumur, les généraux vendéens ignoraient donc les propositions faites par M. de Cherville.

Ce rapport sans signature est écrit sur le même papier bleuté que le précédent et de la même écriture.

(1) Beauchamp, édition 1809, t, III, p. 448.

(2) Tinteniac accrédité à Londres le 12 juin 1793 ne parvint en Vendée que vers le 9 août. M. de Saint-Hilaire se présenta au Conseil de Varades le 18 octobre. M. de Freslon joignit l'armée d'Outre-Loire à Fougères (4 au 8 novembre) et, d'après la version de Prigent, M. Bertin ne rejoignit qu'à Dol (8 au 10 novembre 1793).

(3) MM. Maignant et Desnos.

Digitized by Google

VILLE DE RENNES

Partant le 16 juin de la Baronais (1), je me rendis à Plouer, chez M. Le Hin, et successivement jusqu'à Rennes en observant que mes distances de correspondance ne fussent pas de plus de deux lieues. A Rennes je vis M. du Breil, Le Breton et de St-Aubin-Blin, garde du corps du roy, et tous les amis de M. de Cherville avec qui j'établis une communication dont on doit sentir toute l'utilité.

Nous avons formé sous les auspices de M. de Cherville un Comité secret ; le (Conseil) Général de ce Comité est de 60 membres, choisis par le Directoire qui présente six membres, seulement, au nombre desquels se trouvent MM. du Breil, Le Breton et de St-Aubin-Blin qui correspondent dans le plus grand secret avec M. de Cherville. Le Comité a écrit à MM. les généraux des armées catholiques et royales et leur offre quatre mille hommes au moins en Bretagne ; vingt mille se lèveroient même au premier signal. Le Comité s'occupe déjà de l'organisation de la force de Rennes.

J'ai réussi à établir une communication à distance de trois lieues (entre) chaque établissement ; j'ai eu beaucoup de peine à décider quelques personnes, mais le poids de l'honneur a toujours emporté leur décision et je pus en cinq jours faire parvenir par ce moyen un paquet depuis St-Malo jusqu'aux bords de la Loire.

(*Sans signature*)

A l'exception de la lettre du Comité de Rennes aux Commandants des armées catholiques et royales, M. de la Godinière n'avait eu que des communications verbales à faire, n'étant porteur d'aucun papier que l'on pût saisir. Sans être accrédité, il obtint

(1) Près Saint-Malo.
(2) Plouer, à 9 kil. de Dinan.

Digitized by Google

cependant, malgré sa jeunesse, quelque crédit et peu de temps après le Conseil de Chatillon du 19 juillet il reprenait la route de Saint-Malo, séjournait à Rennes où il remettait la réponse des généraux au Comité Secret. Enfin, le 7 septembre 1793, il abordait à Jersey où il rendait compte de sa mission.

M. de la Godinière remettait au Gouverneur un cahier rédigé au Conseil de Cholet le 20 juillet 1793 qui répondait aux articles énumérés dans sa communication verbale au Conseil de Chemillé et une lettre des généraux vendéens aux agents des Princes français à Londres.

Nous n'avons retrouvé qu'une copie sans signatures de ce dernier document, dont l'original doit être au Home office.

La première demande de secours à l'Espagne et à l'Angleterre des 6-8 avril 1793 saisie sur l'émissaire Guerry dont l'original a été retrouvé dans les papiers du représentant Goupilleau n'étant pas parvenue à destination, il est à penser que ce document donne les premières nouvelles officielles de la Vendée qui aient été communiquées aux Princes français.

COPIE DE LA LETTRE ÉCRITE PAR LES COMMANDANS GÉNÉRAUX DES ARMÉES CATHOLIQUES ET ROYALES AUX AGENTS ACCRÉDITÉS DE LEURS ALTESSES ROYALES LES PRINCES FRANÇAIS A LONDRES.

A Châtillon, le 17 juillet 1793

Messieurs,

Nous combattons pour venger la mort du meilleur des Rois, pour replacer son Auguste Fils sur le Thrône de ses Pères, nous combattons pour rappeler parmi nous Nos Augustes Princes, toujours présents à notre souvenir et à nos respects et avec eux tous les généreux français que leur attachement à la foi catholique et à leur roi a fait si cruellement persécuter et bannir de leur ingrate patrie. Nous soutenons la Cause de Dieu, la Cause des Rois ; ou nous vainquerons, ou nous périrons tous pour elle. C'est en cette qualité de dé-

Digitized by Google

fenseurs du Thrône et de l'Autel que nous nous adressons à vous en ce moment ; nous avons lieu d'espérer que vous intéresserez à notre sort et à nos demandes.

Le douze de mars a été l'époque heureuse où, investis de la confiance des habitants des Pays du Bas-Anjou et du Bas-Poitou, nous avons commencé à secouer le joug ; nous n'avions alors que des Bâtons, quelques piques et nos bras. Bientôt avec l'aide de Dieu, nous avons eu des canons. Il serait trop long de vous détailler après combien de combats, de revers et de victoires nous sommes parvenus à faire flotter le Drapeau Blanc depuis les côtes de la mer jusqu'aux bords de la Loire, sur une vaste étendue de villes et de hameaux, maintenant soumis à Notre Roi. Thouars, Fontenay, Saumur emportés de vive force après des combats opiniâtres contre des corps de 12 à 18 mille hommes bien armés et bien retranchés sont les plus beaux fruits de notre campagne, que nous nous sommes vus pourtant forcés d'abandonner faute de pouvoir y laisser garnison.

Notre conduite après nos victoires nous a conquis les cœurs ; tandis que nos ennemis massacraient nos prisonniers, nous avons traité les leurs en frères et, après leur avoir fait prêter le serment de fidélité à la religion catholique et au Roi, nous les avons renvoyés dans leurs foyers pour y prêcher l'exemple de la douceur et nous avons eu la consolation de voir que nous avions acquis presqu'autant d'apôtres de nos principes que nous avions envoyé de soldat. Plusieurs d'entre eux ont été porteurs de nos proclamations (1) qu'ils ont répandus avec succès dans quelques départements.

Dans les villes conquises nous avons pareillement fait

(1) L'adresse aux Français est datée du 7 mai 1793 au quartier-général de Fontenay-le-Comte.

Digitized by Google

prêter à tous les habitants le serment de fidélité au Roi, leur ordonnant sous peine de mort de ne jamais reprendre les armes contre Sa Majesté.

Cette conduite franche et généreuse, mise en opposition avec la conduite atroce et barbare de nos ennemis, n'a pas peu contribué au succès de nos armes et de notre cause ; aussi dans tout le pays conquis sur les patriotes, toute administration créée par les soi-disantes Assemblées nationales est abolie ; il n'existe plus de traces de formes républicaines et Anarchiques. Nous avons substitué aux principes de la démocratie les anciens principes de la Monarchie française (1), et c'est au nom du Roi que parlent toutes les authorités que nous avons provisoirement constitués. Déjà même un Conseil supérieur établi provisoirement à Chatillon-sur-Sèvre, au nom de Sa Majesté très chrétienne Louis XVII, Roi de France et de Navarre, forme le centre de l'administration civile et surveille l'exécution des loix et la marche des authorités provisoires que nous avons établies (2).

C'est au sein de ce pays, Messieurs, qu'on retrouve les bons et vrais Français, ceux qui, invariablement attachés à leur patrie, toujours fidèles à la voix de l'honneur et du devoir, n'ont cessé de professer l'amour le plus pur et le respect le plus profond pour la personne sacrée de leur Souverain.

(1) M. de la Godinière a demandé aux généraux s'ils sont des « royalistes décidés » ; ceux-ci répondent par une profession de foi de francs-royalistes ; les princes s'inquiétaient beaucoup de savoir s'ils étaient Constituants et Monarchiens.

(2) Le Conseil supérieur d'administration au nom du roi réunissait les pouvoirs civils et judiciaires ; ses règlements devaient être exécutés par les soins des Comités provisoires de canton et paroisses qui remplaçaient à mesure de la conquête les municipalités patriotes.

Le pouvoir militaire appartenait au Conseil souverain ou Conseil de guerre, qui réunissait les commandants généraux pour la discussion des plans de campagne, de la conduite des opérations et des mesures d'organisation de l'armée.

Digitized by Google

. M. de la Godinière, chargé de nos dépêches pour vous, Messieurs, vous donnera de plus amples détails sur nos combats multiples, sur nos victoires et sur nos établissements ; il nous suffira de vous observer en ce moment qu'après avoir conquis par la Force de nos armes, des canons, des villes et des munitions de guerre de toute espèce, après avoir anéanti de nombreuses cohortes envoyées par la Convention pour ravager, incendier notre pays, massacrer ou pousser dans la mer tous ses habitants (ce sont ses propres expressions) nous nous trouvons cependant hors d'état de porter nos armes plus avant et de pousser plus loin nos conquêtes ; le genre d'hommes qui composent nos armées, la mort des plus braves que 27 combats livrés à l'ennemi nous ont enlevé et surtout le temps des récoltes nous prescrivent impérieusement de nous borner pour le moment à la défensive.

Qu'il serait heureux, qu'il serait essentiel pour nous, Messieurs, et pour le triomphe de la bonne cause que l'Angleterre unie à la coalition des puissances généreuses qui combattent pour le rétablissement de l'ordre et de la Monarchie en France, voulût bien procurer à notre pays des secours prompts et efficaces soit en hommes et en argent, soit en munitions de guerre qui nous mettroient à même en peu de temps de venir à bout de notre glorieuse entreprise. Une force navale pourrait s'emparer des Perthuis, assurer l'Isle Dieu à notre parti et pratiquer une descente facile sur Noirmoutier. Le Port des Sables serait aussi pour nous d'une grande ressource pour communiquer avec vous et avec le gouvernement anglais.

Quel bonheur ce serait pour nous de pouvoir seconder sur ce point la rentrée des Emigrés que la France attend depuis si longtemps ! En pratiquant une descente sur les points de St-Gilles, des Sables et de

Digitized by Google

Noirmoutier, les Anglais peuvent compter sur notre zèle et notre empressement à faciliter l'exécution de leur projet par tous les moyens qui sont en notre pouvoir.

Veuillez donc, Messieurs, d'après la confiance que vous avez obtenue des Princes Français et le crédit que vous paraissez avoir auprès du Cabinet Britannique. solliciter avec instance les secours que M. de la Godinière nous a fait envisager comme faciles à obtenir. Cent vingt mille hommes assez bien armés et tous marchant de bonne volonté (mais attachés à leur sol, à leurs femmes et à leurs enfants) ; environ cent pièces de canon. Mais une modique quantité de poudre, voilà l'état actuel de nos Forces.

Il nous manque un corps d'Armée discipliné qui puisse être toujours permanent pour assurer après la victoire la stabilité de nos opérations et les pousser à une entière exécution. Un corps de sept à huit mille hommes seulement, avec un grand nombre de canonniers, nous serait absolument nécessaire pour former la tête de notre armée et tirer parti de notre nombreuse artillerie. Avec ce renfort nous aurions l'espoir de voir couronner avant l'hyver nos vœux et nos communs efforts.

Si vous le pouvez, Messieurs, au nom de Dieu et au nom du Roi, au nom de tout ce qui vous reste cher en France, nous vous conjurons de travailler sans relâche et sans délai à nous faire obtenir les secours que nous réclamons.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble etc.

(*Sans signatures*)

Les Commandants généraux des armées catholiques et royales n'ignoraient rien des causes de faiblesse d'une armée non perma-

Digitized by Google

nente, réduite à la défensive, et acculée à la mer, sans communication avec l'extérieur. L'inquiétude provoquée par une situation sans espoir était d'autant plus vive qu'ils venaient d'essayer vainement de se donner de l'air par la tentative d'extension de l'insurrection en Bretagne échouée devant Nantes. Une insurrection ne peut subsister et s'alimenter que par la communication à l'extérieur et par le recours aux puissances auxiliaires.

C'est un axiome de guerre civile qu'il serait presqu'inutile de rappeler, dont les exemples abondent, loués par les uns, flétris par les autres, héroïsme chez les Gueux, trahison pour les Vendéens, selon les besoins de la cause.

La Vendée qui ne croyait pas, et pour cause, à « la mission sainte de la Révolution dans les destinées de l'Humanité », réclamait les secours communs pour « la cause de Dieu et pour la cause des Rois », l'alliance naturelle et nécessaire de toutes les forces conservatrices, contre la cause de la Révolution et de l'Anarchie.

Les Vendéens combattaient, selon le mot de Puisaye «, pour la sûreté de tous les peuples » et pour la grandeur de leur « patrie ». C'était leur droit et leur devoir.

En restaurant « les anciens principes de la monarchie » ils rendaient l'Europe à l'ordre et à la paix sous l'hégémonie de la France. C'est ce but patriotique qu'expriment clairement les documents inédits que nous venons de donner.

Marquis d'Elbée.

Les eaux minérales de Jouannette

Martigné-Briand est célèbre depuis le XVIIIe siècle par la réputation d'une source minérale ferrugineuse, connue sous le nom de fontaines de *Jouannette*. Ces fontaines sont situées un peu en côté de la route de Brissac à Martigné, à un kilomètre du bourg de Chavagnes, qui a pris de ce voisinage le nom de Cha-

Digitized by Google

[illegible]-les-Eaux, et à deux kilomètres du bourg de Martigné, sur la limite de cette dernière commune. Il existe là, au fond d'un joli vallon, quatre sources minérales, ferrugineuses. Trois de ces sources sont réunies dans le même bassin ; la quatrième est à quelques pas de là.

La connaissance de la propriété de ces eaux remonte au début du XVIIIe siècle. C'est en 1707 qu'un médecin de Martigné, du nom d'Abraham, en fit la découverte. Il prit soin des fontaines et les fit entourer de murs de clôture. Cette œuvre après lui fut continuée par M. Auriou, son gendre, et comme lui médecin à Martigné. Les effets salutaires de ces eaux eurent bientôt fait leur réputation ; et déjà depuis longtemps un grand nombre de malades s'y rendaient (1), lorsque M. Linacier, médecin distingué de Chinon, fut nommé vers 1770 par la commission royale de Paris pour examiner les eaux minérales de l'Anjou, de la Touraine et du Poitou. Celles de Martigné-Briand fixèrent toute son attention ; il en fit l'analyse, et se mit à étudier leurs effets avec l'exactitude d'un médecin instruit et consciencieux.

Satisfait des résultats qu'on obtenait par leur usage, et qui égalaient ceux des sources ferrugineuses les plus accréditées en France, M. Linacier fit un rapport à la commission de Paris. Le gouvernement fit vérifier les analyses, et accorda une somme assez considérable, qui fut employée à réparer les fontaines et à construire une petite salle d'agrément pour mettre les buveurs à couvert. Déjà une première construction avait été faite vers 1750. A la fin du XVIIIe siècle, les fontaines furent couvertes de maçonnerie, la salle commune fut

(1) On lit dans le *Tableau de la province d'Anjou*, dressé par l'intendant de Tours en 1762-1766 : « Les eaux de Martigné-Briand sont très fréquentées ; ce n'est pas sans raison, car les médecins assurent qu'elles produisent des effets admirables dans toutes les maladies des embarras des visceres et surtout dans les vaisseaux les plus ténus. »

Digitized by Google

agrandie ; on y ajouta deux cabinets de bains et un logement pour établir un gardien.

Vers la fin du XVIIIe siècle, la source minérale de Martigné-Briand avait une grande renommée. De nombreux malades y venaient de tous les côtés de l'Anjou et des provinces voisines, pendant la saison des eaux. Ils se logeaient dans des pensions, à Martigné, à Chavagnes, dans les maisons des particuliers, qui se faisaient un devoir de recevoir chez eux leurs amis et connaissances. Les châteaux des alentours, les maisons de curé, les prieurés se remplissaient, à l'époque des eaux, d'une société nombreuse et distinguée, aimant le plaisir comme on l'aimait au vieux temps, s'amusant bien et se portant de même.

M. Linacier fit beaucoup à cette époque pour les eaux de Martigné, en publiant les guérisons qui prouvaient leur efficacité dans un grand nombre de maladies. Depuis, plusieurs autres médecins s'occupèrent aussi de ces eaux, parmi lesquels nous citerons M. Tessié-Ducloseau, médecin à Angers, qui en fit l'analyse en 1789.

Les eaux de Martigné continuèrent d'être fréquentées par un grand nombre de malades (1). Sous l'Empire, il y eut là de charmantes réunions de plaisir, où presque toute la société d'Angers alla. C'étaient des fêtes, des danses, des amusements nombreux auxquels tout le monde prenait part, avec l'union qui régnait à cette époque. Un préfet de Maine-et-Loire, M. Bourdon de Vatry, y passa une saison avec sa femme. Il n'en fallait pas davantage alors pour décider un grand nombre de

(1) Le 17 septembre 1802, le préfet de Maine-et-Loire écrivait au Ministre de l'Intérieur : « Les eaux de Jouannettes sont fréquentées par les habitants de Maine-et-Loire Il y vient aussi un grand nombre de malades de la Vienne, d'Indre-et-Loire, des Deux-Sèvres, etc. Le gouvernement, après en avoir fait constater les vertus, y fit construire, il y a environ 20 ans, un bâtiment pour en faciliter l'usage, lequel a été détruit lors de la guerre de la Vendée. »

Digitized by Google

personnes à faire une visite aux eaux de Martigné. M. Bourdon de Vatry et son successeur, M. Hély d'Oissel, mirent toujours beaucoup de zèle à veiller à l'entretien et au bon état des fontaines de Martigné.

Pendant la Restauration, l'affluence aux eaux de Martigné ne fut pas moindre. On y vit, comme aux époques précédentes, des personnages notables, et entre autres plusieurs évêques, dont trois s'y trouvèrent réunis la même année. En 1819, on construisit 6 cabinets de bains, un cabinet de douches et un cabinet de consultation pour le médecin des eaux. M. le baron de Romans, qui était maire de Martigné, s'occupait beaucoup des fontaines de Jouannette. Son château était, pendant la saison des eaux, le rendez-vous d'un grand nombre d'étrangers, et souvent il y donnait des fêtes.

En 1838, de nouvelles constructions furent faites sous l'administration de M. Gauja, préfet de Maine-et-Loire. Six nouveaux cabinets de bains furent ajoutés aux premiers. Le bâtiment, maintes fois transformé, a été surexhaussé d'un étage.

Les fontaines de Jouannette sont situées dans un lieu très pittoresque : des coteaux qui dominent le joli vallon qui les renferme, la vue découvre au loin un pays dont la nature accidentée et fertile rappelle les plus beaux endroits du Bocage de la Vendée. A quelques pas de là, coule la petite rivière du Layon, qui serpente à travers ces campagnes, entre des coteaux escarpés et de verdoyants vallons (1).

(1) *Journal de Maine-et-Loire*, 25 juin 1846.

Digitized by Google

Mgr Montault des Isles, Évêque d'Angers (1755-1839)

Mgr Montault des Isles, évêque d'Angers, mourut le 29 juillet 1839, en possession de l'estime et de l'affection de tous ses diocésains. Aussi les Angevins reconnaissants ne lui ménagèrent-ils pas les éloges. Le 27 août, M. Gourdon, curé de la cathédrale, prononçait son oraison funèbre. En 1842, M. le Dr Dumont publiait la *Vie* du prélat et, en 1844, M. Maupoint, curé de la Trinité, faisait paraître à son tour une autre *Vie* du saint évêque. Nous reproduisons ci-dessous l'article qui parut quelques jours après sa mort dans le *Journal de Maine-et-Loire*, article composé à l'aide des renseignements donnés par M. le chanoine Mossion, neveu du prélat (1).

Mgr Charles Montault des Isles naquit à Loudun, le 30 avril 1755 ; il fut baptisé le même jour. Après avoir fait la plus grande partie de ses études à Saumur, il obtint le titre de bachelier ès arts à l'Université de Poitiers, le 30 juillet 1773, et celui de licencié en droit, le 15 janvier 1776. Inscrit au nombre des avocats au Parlement de Paris, le 15 janvier 1778, M. Montault ne tarda pas à donner à ses études, à ses pensées, une tout autre direction, et il fut tonsuré à Paris, le 21 mars 1781. Ordonné sous-diacre à Poitiers, le 25 mai 1781, diacre, le 21 décembre, prêtre, le 19 avril 1783, il fut nommé vicaire à la paroisse de Saint-Pierre de Loudun quelques jours après, et il l'était encore lorsque éclata la Révolution de 1789. Bientôt l'Assemblée Constituante, après avoir changé toute l'organisation de la justice et de l'administration, voulut étendre ses réformes jusque sur les matières ecclésiastiques, qui étaient le moins de sa compétence. Elle supprima beaucoup d'évêchés, en

(1) Dans son n° du 22 août 1839, l'*Ami de la Religion* releva quelques inexactitudes échappées au rédacteur du *Journal de Maine-et-Loire*. Nous avons dû tenir compte de ces rectifications demandées par M. Mossion lui-même. — M. Mossion mourut chanoine titulaire à Angers le 15 décembre 1859.

Digitized by Google

créa d'autres, et soumit les curés et les évêques à l'élection populaire ; ce projet fut nommé « constitution civile du clergé ». On exigea des ecclésiastiques le serment de s'y soumettre. On sait qu'un grand nombre, les évêques à leur tête, refusèrent ce serment. M. Montault malheureusement crut pouvoir le prêter, et fut nommé évêque constitutionnel de la Vienne par l'assemblée électorale du département, le 21 août 1791, à la place de René Lecesve, premier évêque élu, et mort le jour de son installation. Il reçut, le 24 novembre, une prétendue institution canonique de l'évêque du Cher, Torné, et fut sacré dans la cathédrale de Poitiers par Suzor, évêque d'Indre-et-Loire, assisté des évêques de la Vendée et des Deux-Sèvres, le 23 octobre de la même année. Accusé pendant la Terreur d'avoir sauvé la vie à quelques prisonniers (le fait est vrai), il fut arrêté et conduit à Paris pour y être jugé. On voulut lui donner une voiture, il refusa et monta sur une charrette pour faire pénitence ; à Châtellerault, on mit à ses côtés un malheureux manquant de tout : il partagea avec lui sa bourse et son linge. Lorsqu'il arriva, Robespierre n'existait plus ; cette circonstance l'empêcha de monter sur l'échafaud. Mr Montault ne reprit point ses fonctions après la Terreur. Il rompit même avec les constitutionnels, résista à toutes leurs instances et refusa d'assister à leurs conciles. Il vécut dans la retraite, ne retourna point à Poitiers, et s'abstint même des fonctions sacerdotales. Après le Concordat de 1801, le cardinal Caprara étant venu à Paris, Mr Montault recourut à lui, lui exposa ses sentiments, et adressa au pape Pie VII une supplique touchante que, par un sentiment profond d'humilité, il a voulu faire transcrire en tête du registre du clergé du diocèse d'Angers.

Digitized by Google

Très Saint-Père,

Pénétré des sentiments de charité paternelle qui animent Votre Sainteté pour le rétablissement de la religion en France, et touché sensiblement des témoignages de bonté que. dans votre Bref du 15 août 1801, vous voulez bien donner à tous ceux qui avaient occupé des sièges épiscopaux dans cet empire sans aucune institution canonique de la part du Saint-Siège, je me jette aux genoux de Votre Sainteté et la prie de me pardonner. Je reconnais que mon devoir le plus strict est de contribuer à faire cesser le schisme auquel j'ai eu grande part, afin que la religion catholique soit rétablie en France, et que les affaires ecclésiastiques aient pour base la nécessaire communion avec le souverain Pontife, chef de l'Église et centre de l'unité.

J'avais été nommé évêque de Poitiers en 1791, et, quoique sans aucune autorité légitime, j'en ai occupé le siège.

En 1794, je l'abandonnai et depuis cette époque je n'ai exercé aucune fonction épiscopale.

Aujourd'hui, repentant de mes fautes, prenant pour règles les exhortations paternelles de Votre Sainteté qui m'ont été manifestées par Son Eminence Mgr le cardinal Caprara, légat *à latere*, je m'empresse de déclarer et faire profession, par cette lettre respectueuse, de la plus entière obéissance et soumission à Votre Sainteté et aux Pontifes romains, vos légitimes successeurs.

Je déclare, en outre, adhérer et me soumettre, avec un esprit sincère et respectueux, à tous les jugements que le Saint-Siège apostolique a portés et pourra porter sur toutes les affaires ecclésiastiques de l'Église de France. En conséquence, je reconnais comme illégitime et schismatique la convocation et la célébration des soi-disant conciles diocésains, provinciaux et nationaux tenus par les constitutionnels, auxquels cependant je n'ai ni assisté ni pris aucune part.

Ayant déjà cessé toutes fonctions épiscopales, je déclare et je proteste que je m'abstiendrai à jamais de m'immiscer dans le gouvernement du diocèse de Poitiers, que j'avais occupé sans l'institution du Saint-Siège. J'implore de la clémence de Votre Sainteté les remèdes dont j'ai besoin pour être réconcilié à

Digitized by Google

l'Église, et je proteste de me soumettre à tout ce que Votre Sainteté exigera de moi.

Que je m'estimerais heureux, Très Saint Père, si mon exemple pouvait être suivi par tous ceux qui, comme moi, n'ont pas toujours écouté votre voix paternelle !

Je ne craindrai pas de déposer mes sentiments dans le sein du père commun des fidèles ; puisse cette démarche contribuer à l'extinction du schisme qui désole l'Église de France ! Je m'en réjouirais dans toute la sincérité de mon cœur, et ce jour serait le plus beau de ma vie.

Je me prosterne humblement, Très Saint Père, aux pieds de Votre Sainteté, et lui demande sa bénédiction apostolique.

Je suis avec le plus profond respect, Très Saint Père, de Votre Sainteté le fils très humble, très obéissant et très soumis

Ch. Montault.

Il est remarquable que Mgr Montault ne prend aucun titre dans cette supplique. Il y exprime, d'ailleurs, son respect et sa soumission dans les termes les plus expressifs. Aussi quand il fut nommé à l'évêché d'Angers, le 9 avril 1802, il ne prit aucune part à la levée de boucliers de plusieurs évêques constitutionnels ; son institution canonique ne souffrit donc aucune difficulté et, après avoir prêté serment entre les mains de Bonaparte, le 18 avril, il partit pour son diocèse.

Avant que Mgr Charles Montault eût reçu la mission de reconstituer à Angers l'exercice du culte catholique, M. Pierre Montault, son frère aîné, y avait été envoyé comme préfet, pour réorganiser l'administration civile (1). Le 31 mai 1802, Mgr l'Evêque arriva pour prendre possession de son diocèse, et le 6 juin eut lieu son installation.

« A 10 h. du matin, disent les *Affiches d'Angers*,

(1) M. Pierre Montault avait été installé préfet de Maine-et-Loire le 29 mars 1800 et cessa ses fonctions le 22 septembre 1802.

Digitized by Google

MM. les évêques d'Angers et d'Orléans (M. l'abbé Bernier, ancien curé de Saint-Laud), le préfet et le général se rendirent dans la salle des audiences publiques, où ils trouvèrent réunis en costume tous les corps constitués, tous les fonctionnaires publics et même les membres du Conseil général, qui, quoique leur session fût expirée, étaient restés pour être témoins de cette cérémonie. Le 14e régiment de dragons avait été placé dans l'église. — Cependant le clergé était parti de la cathédrale pour venir chercher M. l'Evêque à la préfecture, précédé de la bannière et de la croix et conduit par ses principaux membres. Après la réponse de M. l'Evêque d'Angers à la harangue de M. de Villeneuve, ancien doyen de la cathédrale, le cortège se rendit, au bruit des fanfares, à l'église cathédrale, au milieu d'un concours éminent de personnes de tout âge, de tout sexe et de tout état, que ce spectacle comblait de joie. M. l'Evêque d'Angers officia pontificalement, et prononça un discours empreint de cette charité, de cette onction qui le caractérisent, dans lequel il fit des vœux pour la réunion de tous les fidèles dans les mêmes sentiments et dans les mêmes principes, et protesta qu'il n'épargnerait rien pour parvenir à un si heureux résultat. La messe, pendant laquelle on avait prié pour la République et pour les Consuls, fut suivie d'un *Te Deum* solennel en action de grâces au Tout-Puissant, après quoi le cortège retourna à l'hôtel de la préfecture, où il se sépara. »

Mr Montault s'occupa de suite de nommer aux derniers emplois vacants dans le diocèse, et en quelques mois tout fut organisé. Il avait été parfaitement secondé dans ce difficile et important travail par M. l'abbé Prieur, homme d'une grande capacité, d'une haute instruction, d'une piété profonde, qu'il avait de suite appelé près de lui comme vicaire général, et qui lui a

Digitized by Google

donné pendant plus de 30 ans des preuves constantes du plus sincère et du plus utile attachement. Un peu plus tard, il prit pour secrétaire le vertueux abbé Denais, qui a partagé avec M. Prieur les travaux et l'amitié de Mr l'Evêque, et qui a eu le chagrin de leur survivre à tous les deux (1).

Depuis 1802, Mr Montault n'a plus quitté la conduite du troupeau qui lui était confié. Il a présidé à la fondation de toutes les maisons religieuses, de tous les établissements de charité qui se sont élevés dans nos pays ; il a assisté à toutes nos cérémonies, à toutes nos fêtes ; on l'a toujours trouvé partout où il y avait du bien à faire, de bons exemples et de bons conseils à donner.

Tout entier à son saint ministère, Mr Montault s'est toujours tenu hors de toute action politique. D'un caractère doux et conciliant, pénétré de la plus parfaite charité chrétienne, il prêcha toujours l'union et la paix, même au milieu de nos discordes civiles.

Il accepta tous les gouvernements qui se sont succédés et pria pour eux avec ferveur, car tous lui promettaient de soutenir, de protéger le culte catholique. et c'est la seule chose qu'il avait à leur demander. Qu'on relise ses mandements, et on trouvera à chaque ligne cet esprit de conciliation, cet amour de la paix, de la tranquillité qui a toujours été le principal caractère de Mr Montault. Napoléon professait pour Mr Montault la plus haute estime, et le nommait ordinairement « le saint évêque d'Angers » ; il lui donna en 1811, après le concile tenu à Paris, le titre de baron de l'Empire et le décora de la croix de la Légion d'Honneur.

Aucun prélat n'officiait mieux que ne le faisait Mr Montault. Sa taille élevée, sa voix parfaitement ac-

(1) M. Prieur mourut le 12 octobre 1831, et M. Denais le 16 août 1839, quelques jours après le prélat.

Digitized by Google

centuée, la simplicité et la distinction de toutes ses manières, la beauté de ses traits sur lesquels se peignaient surtout la plus constante douceur, la plus évangélique bonté, tout inspirait en le voyant le recueillement et le respect.

La charité de Mgr Montault était inépuisable. Le casuel de l'évêché était exclusivement destiné à payer la pension et à pourvoir aux besoins des jeunes séminaristes sans fortune ; une grande partie de son patrimoine a été dépensé avec toutes les autres sommes dont il pouvait disposer, pour le soulagement de nos pauvres : jamais sa bienfaisance n'a été implorée en vain.

Il y a quelque temps, une discussion s'éleva devant lui sur les dangers de la danse. Les uns pensaient qu'on pouvait autoriser certaines danses et en défendre d'autres, mais plusieurs soutenaient avec rigueur que toutes les espèces de danses devaient être défendues. La discussion s'était animée et était devenue fort vive, lorsque Mgr l'évêque prit la parole et décida la question en disant : « Oh ! Messieurs, laissez au moins les pauvres secouer leurs misères ! »

Le 30 mai 1802, les *Affiches d'Angers* disaient en annonçant l'arrivée de Mgr Montault : « Le nouvel Evêque de ce diocèse est précédé par la réputation la plus flatteuse. La droiture de ses intentions, la sensibilité de son cœur, la nature même de sa piété, douce, onctueuse, pénétrante, tout lui assure l'estime et la vénération de son troupeau. » Trente-sept ans de la vie de Mgr Montault n'ont rien changé à un pareil éloge ; au contraire, tous les instants de cette vie si longue, passée au milieu d'événements si graves, si difficiles, ont prouvé combien étaient grandes les vertus de notre vénérable prélat (1).

(1) Voici comment s'exprimait l'*Ami de la Religion* dans son numéro du 8 août 1839 : « Tous les jours à la même heure, Mgr Montault célébrait les saints

Digitized by Google

Les Angevins et l'attentat de Damiens (1757)

Robert-François Damiens, né en 1714, à Tieulloy (Pas-de-Calais), eut une jeunesse débauchée, servit plusieurs maîtres qui le congédièrent comme voleur, se passionna pour les querelles des jansénistes, des parlements et de la cour, fut pris d'une sorte d'aliénation mentale, et, le 5 janvier 1757, frappa Louis XV d'un coup de couteau à Versailles. Mis à la torture sur-le-champ, il ne révéla aucun complice, fut transféré à Paris, et, sur un arrêt du Parlement, écartelé en place de Grève, le 28 mars.

« mystères dans sa cathédrale, et le peuple religieux manquait peu la messe « de son pieux évêque. On le voyait assister à tous les offices du chœur avec « la régularité d'un chanoine et la piété d'un ange. Il résidait continuellement « dans son diocèse, et ne se permettait que tous les deux ans une absence de « huit jours pour aller à Loudun visiter sa respectable famille. Lors du con- « cile de Paris, il affronta courageusement la disgrâce de l'Empereur; on « attendait de lui cet acte de courage, car il avait en 1802 noblement trompé, « l'attente des évêques constitutionnels. Comme Pierre, il avait fait une faute, « comme Pierre, il l'a pleurée toute sa vie. Il a eu quelques ennemis, et j'en « sais deux ; ils l'avaient dénoncé au gouvernement issu de nos révolutions. « Il les a connus, et leur a toujours semblé ne pas les connaître. Cependant « l'un des deux avait souvent l'honneur de manger à sa table, et n'était pas « des moins empressés à lui faire la cour. — Il a eu quelques nuages à dissi- « per dans le commencement de son épiscopat ; il y a si complètement réussi, « que la Vendée et le Craonnais étaient les deux parties de son diocèse qui « le chérissaient le plus. Accessible à toutes les heures de la journée pour son « clergé, il en était vraiment l'évêque, car il en était le père. Il tenait table « ouverte pour tous les curés de la campagne qui venaient à la ville épiscopale ; « ses dîners rappelaient ceux du grand évêque d'Hippone ils n'étaient ni « mesquins ni splendides ; ils commençaient par une lecture pieuse et finis- » saient par d'agréables causeries. C'était le moment de la récréation du ver- « tueux prélat, qui n'en avait guère d'autre). Si on était plus d'un an sans « l'aller voir, il en faisait des reproches toujours bienveillants. Chargé d'un « grand diocèse, où les hommes ont des opinions fixes et bien arrêtées, il n'a « pas toujours trouvé tout le monde de son avis, et jamais cependant il n'a « laissé échapper une parole légèrement offensante. Plein de respect pour les « *bons prêtres* (l'expression paraîtra un peu forte, mais elle est vraie), il avait « pour les autres l'indulgence excessive de saint François de Sales. Ses visites « pastorales étaient des fêtes de famille pour tout son diocèse ; le peuple se « réjouissait à sa vue, et le clergé se félicitait de le voir à sa tête. Personne « ne savait mieux que lui être digne et bon. Imaginez la simplicité majestueuse « des patriarches, et vous aurez une idée des manières de Monseigneur d'An- « gers. Deux petits séminaires florissants, un grand séminaire où la piété va « de pair avec le zèle pour s'instruire, un clergé édifiant et nombreux, que « dans ses dernières années, il appelait ses chers enfants : tels sont les avan- « tages dont son administration a doté l'Anjou, qu'on lui avait donné décime « bien des fois par le martyre. »

Digitized by Google

Voici les cérémonies religieuses qui eurent lieu à Angers à la suite de cet attentat, qui eut un si grand retentissement dans tout le royaume. Nous empruntons ces détails au *Registre du Présidial* (1), conservé à la Bibliothèque d'Angers (mss 926).

Le samedi 8 janvier 1757, la grosse cloche de la cathédrale a sonné entre six et sept heures du matin pour annoncer qu'on devait y commencer les prières des Quarante Heures pour la santé du Roi, qui a été assassiné (*sic*) à Versailles au milieu de toute sa cour, le mardi 5 janvier, à cinq heures et demie du soir.

Nous nous sommes rendus au Palais à l'heure ordinaire. Comme chacun de nous était instruit de ce qui occasionnait les Quarante Heures, on a demandé si nous assisterions au salut. Quoique nous consentions tous qu'il fallait y assister, nous avons fait réflexion que plusieurs de nos confrères qui n'étaient pas au Palais à cause de la rigueur du froid, concoureraient bien volontiers à ce qui sera arrêté. M. le lieutenant général les a fait inviter de se trouver au Palais à la descente de l'audience, après laquelle nous avons monté à la chambre.

A peine avions-nous pris nos places, qu'on a frappé à la porte. Ayant été ouvert, MM. Gilly de la Dottée et Gontard le jeune, avocats, sont entrés, et ont dit qu'ils venaient de la part de leurs confrères prier la c mpagnie de leur faire savoir ce qu'elle arrêtera pour s'y conformer. M. le lieutenant général a répondu qu'il n'y avait encore rien d'arrêté, et qu'on leur donnera avis de ce qui le sera. Les sieurs Gilly et Gontard se sont retirés.

Ensuite la compagnie a arrêté d'assister ce soir à 5 heures et les deux jours suivants en robe rouge au

(1) Le *Présidial* était la première compagnie de la ville. Il est remplacé aujourd'hui par la Cour d'appel. Le Palais de justice se trouvait *place des Halles*; il a été démoli en 1904.

Digitized by Google

salut qui se dira à la cathédrale, et pour cela de s'assembler au Palais. M. de Livonnière, conseiller, s'est chargé de prier le chapitre en la personne de M. le doyen de faire mettre nos bancs à l'ordinaire. MM. Gandon et Brouard d'Aussigné sont allés dans notre salle d'audience avertir les avocats de la délibération de la compagnie. M. Gourreau, lieutenant particulier à ce siège et maire, a dit que si nous voulions, MM. de l'Hôtel de Ville marcheraient avec nous à l'ordinaire chacun sur sa ligne ; en quoi on n'a point trouvé d'inconvénient, parce que MM. de l'Hôtel de Ville ne devaient point être précédés de leurs tambours.

Nous nous sommes rendus au Palais, à 4 heures. MM. de l'Hôtel de Ville ayant fait avertir qu'ils étaient dans la grande salle (1), et la compagnie ayant descendu, elle a pris le côté droit, ayant à sa tête M. Ayrault de Saint-Hénis, lieutenant général criminel. Nous étions en robe rouge, il n'y avait en robe noire que M. Cesbron d'Argonne, lieutenant de la prévôté supprimée. M. le maire, M. Bossoreille, notre confrère, lieutenant général de police en fonction, et M. Poulain de la Guerche, conseiller honoraire à ce siège et conseiller de ville, étaient aussi en robe rouge avec l'Hôtel de Ville. Quand nous avons été devant l'église de l'Oratoire, M. Marcombe, lieutenant général civil, a joint ; il n'a marché que le second, parce que M. le lieutenant criminel avait commencé à marcher, ce qui est une espèce de présidence et qu'on ne déplace point celui qui a commencé à présider. Après les compagnies sont venus MM. des Eaux et Forêts, de l'Election, et les Avocats, ces derniers sans rang ni ordre.

Quoique le Saint Sacrement fût exposé, on a ouvert les grandes portes de la grille aux compagnies et même

(1) La mairie était toute voisine du palais de justice : c'est aujourd'hui le *Musée paléontologique*.

Digitized by Google

à beaucoup de particuliers. Nous avons trouvé nos bancs et ceux de l'Hôtel de Ville placés à l'ordinaire, et des chaises derrière les uns et les autres. Entre l'autel et les candélabres du côté du chœur, il y avait deux rangs de bancs à dos point tapissés, et au bout de ces deux rangs de bancs, du côté de l'évêché, il y avait un fauteuil. De l'autre côté des candélabres, il y avait encore trois rangs de bancs, qui ont été occupés par des officiers de troupes irrégulières qui sont en garnison en cette ville. La compagnie a occupé ses bancs, les Eaux et Forêts et quelques avocats se sont placés derrière. L'hôtel de ville a aussi occupé ses bancs, et derrière étaient l'élection, les juges-consuls. Les avocats et les notaires se sont mis dans le sanctuaire, entre la petite porte du côté de l'évêché et la grande porte de la grille. On a ôté le fauteuil ci-dessus, et le recteur est entré précédé de ses masses et suivi des quatre Facultés ; il s'est placé au milieu du premier des deux bancs les plus près de l'autel, et les docteurs à ses côtés et sur le second banc.

Après le salut, le Présidial et l'hôtel de ville se sont retirés sur chacun leur ligne et ont marché ensemble jusque sous le vestibule de l'Eglise, où le Présidial a laissé le corps de ville.

Le dimanche 9 janvier, le Présidial pour aller au salut à la cathédrale s'est assemblé à la même heure dans le même lieu, et tout s'est passé comme le jour précédent, si ce n'est que M. le lieutenant général civil était à la tête de la compagnie, les avocats ont marché sur deux lignes et suivant leur rang de réception, et les notaires venus les premiers se sont placés sur des bancs occupés hier par des officiers de troupes irrégulières qui sont en garnison en cette ville ; pourquoi ceux de ces officiers qui sont venus aujourd'hui, se sont placés dans le sanctuaire le long de la grille.

Digitized by Google

Le lundi 10 janvier, après l'audience, M. Marchand, procureur de ville, nous a joints pour nous dire que l'Hôtel de Ville venait d'arrêter de faire chanter une messe aux Cordeliers pour la santé du Roi ; il n'avait pas eu le temps de prévenir M. le président pour faire assembler la compagnie afin de recevoir l'invitation qu'il était chargé de faire ; et il priait la Compagnie de recevoir cette invitation. Sur quoi, la compagnie a monté à la chambre. M. Marchand, procureur de ville, est entré ; il a pris la dernière place du côté droit en entrant et a dit que MM. du corps de ville prient la compagnie d'assister demain à la messe solennelle qui sera chantée aux Cordeliers pour demander à Dieu la meilleure santé du Roi. M. le président a répondu que la compagnie ne manquera pas d'y assister. M. Marchand s'est retiré et a été conduit jusqu'au bas du degré par MM. Gontard et Brouard.

Sur ce qu'on a dit qu'il y avait mercredi une procession générale, parce qu'il ne doit point y avoir d'audience, nous sommes convenus de nous rendre demain au Palais à 9 heures du matin en robe rouge et de monter à l'audience seulement pour recevoir l'invitation de MM. de la cathédrale.

Ceux de nos confrères qui sont de l'Académie tant honoraires qu'autres, se sont joints pour engager la compagnie de ne pas trouver mauvais que l'Académie fasse jeudi chanter une messe aux Cordeliers pour la meilleure santé du roi. Cette proposition n'a pas été bien reçue par plusieurs de Messieurs, parce que la compagnie doit aussi ce même jour en faire chanter une à la même intention et par les mêmes religieux.

Lorsque le Présidial a été placé à la cathédrale, il s'est aperçu que MM. du Chapitre avaient changé les choses : on avait ôté les deux rangs de bancs sur lesquels l'Université s'était placée les deux jours pré-

Digitized by Google

à beaucoup de particuliers. Nous avons trouvé nos bancs et ceux de l'Hôtel de Ville placés à l'ordinaire, et des chaises derrière les uns et les autres. Entre l'autel et les candélabres du côté du chœur, il y avait deux rangs de bancs à dos point tapissés, et au bout de ces deux rangs de bancs, du côté de l'évêché, il y avait un fauteuil. De l'autre côté des candélabres, il y avait encore trois rangs de bancs, qui ont été occupés par des officiers de troupes irrégulières qui sont en garnison en cette ville. La compagnie a occupé ses bancs, les Eaux et Forêts et quelques avocats se sont placés derrière. L'hôtel de ville a aussi occupé ses bancs, et derrière étaient l'élection, les juges-consuls. Les avocats et les notaires se sont mis dans le sanctuaire, entre la petite porte du côté de l'évêché et la grande porte de la grille. On a ôté le fauteuil ci-dessus, et le recteur est entré précédé de ses masses et suivi des quatre Facultés ; il s'est placé au milieu du premier des deux bancs les plus près de l'autel, et les docteurs à ses côtés et sur le second banc.

Après le salut, le Présidial et l'hôtel de ville se sont retirés sur chacun leur ligne et ont marché ensemble jusque sous le vestibule de l'Eglise, où le Présidial a laissé le corps de ville.

Le dimanche 9 janvier, le Présidial pour aller au salut à la cathédrale s'est assemblé à la même heure dans le même lieu, et tout s'est passé comme le jour précédent, si ce n'est que M. le lieutenant général civil était à la tête de la compagnie, les avocats ont marché sur deux lignes et suivant leur rang de réception, et les notaires venus les premiers se sont placés sur des bancs occupés hier par des officiers de troupes irrégulières qui sont en garnison en cette ville ; pourquoi ceux de ces officiers qui sont venus aujourd'hui, se sont placés dans le sanctuaire le long de la grille.

Digitized by Google

Le lundi 10 janvier, après l'audience, M. Marchand, procureur de ville, nous a joints pour nous dire que l'Hôtel de Ville venait d'arrêter de faire chanter une messe aux Cordeliers pour la santé du Roi ; il n'avait pas eu le temps de prévenir M. le président pour faire assembler la compagnie afin de recevoir l'invitation qu'il était chargé de faire ; et il priait la Compagnie de recevoir cette invitation. Sur quoi, la compagnie a monté à la chambre. M. Marchand, procureur de ville, est entré ; il a pris la dernière place du côté droit en entrant et a dit que MM. du corps de ville prient la compagnie d'assister demain à la messe solennelle qui sera chantée aux Cordeliers pour demander à Dieu la meilleure santé du Roi. M. le président a répondu que la compagnie ne manquera pas d'y assister. M. Marchand s'est retiré et a été conduit jusqu'au bas du degré par MM. Gontard et Brouard.

Sur ce qu'on a dit qu'il y avait mercredi une procession générale, parce qu'il ne doit point y avoir d'audience, nous sommes convenus de nous rendre demain au Palais à 9 heures du matin en robe rouge et de monter à l'audience seulement pour recevoir l'invitation de MM. de la cathédrale.

Ceux de nos confrères qui sont de l'Académie tant honoraires qu'autres, se sont joints pour engager la compagnie de ne pas trouver mauvais que l'Académie fasse jeudi chanter une messe aux Cordeliers pour la meilleure santé du roi. Cette proposition n'a pas été bien reçue par plusieurs de Messieurs, parce que la compagnie doit aussi ce même jour en faire chanter une à la même intention et par les mêmes religieux.

Lorsque le Présidial a été placé à la cathédrale, il s'est aperçu que MM. du Chapitre avaient changé les choses : on avait ôté les deux rangs de bancs sur lesquels l'Université s'était placée les deux jours pré-

Digitized by Google

cédents, au lieu desquels on a mis deux rangs de chaises et un fauteuil au milieu du rang le plus près de l'autel. On a inutilement tâché de faire ôter ce fauteuil. L'Université précédée de tous ses bedeaux est venue, le recteur a pris ce fauteuil, et les suppôts se sont placés sur les deux rangs de chaises. Le salut fini, le Présidial et le corps de ville se sont retirés, comme les jours précédents. Quand la compagnie a été sous le vestibule, M. le président a demandé que nous entrions chez M. de Livonnière, notre confrère. Nous avons entré dans une salle, et chacun ayant pris place nous sommes convenus que MM. de la cathédrale ne devaient point changer ce qui avait été fait les deux premiers jours, et dont l'Université ne s'était point plainte ; n'ayant fait aucun changement à notre égard, nous n'avions point aussi lieu de nous plaindre, si ce n'est de la partialité du chapitre.

Le mardi 11 janvier, la compagnie s'est rendue au Palais à neuf heures. Peu après, on a averti que les députés du chapitre étaient arrivés. Nous avons monté à l'audience, où sont entrés MM. Dutertre des Roches et Constantin, chanoines et députés de la cathédrale, qui ont pris place sur le banc et au-dessous des gens du Roi. M. Prevost, avocat du Roi, s'est levé et a parlé sur le malheur arrivé au Roi, et sur l'attention de Monsieur notre Evêque, qui a indiqué une procession générale à demain mercredi pour remercier Dieu d'avoir conservé le Roi et le prier de lui rendre la santé. M. l'avocat du Roi a conclu à ce qu'acte lui fût donné de l'invitation faite par MM. les députés du Chapitre, et qu'il fût ordonné que la Compagnie se transportera demain, sur les 10 heures du matin, à l'église cathédrale et assistera en robe rouge à cette procession. Ce qui ayant été prononcé par M. le président, MM. les députés se sont retirés. Après qu'ils ont été sortis de la salle, la compagnie a descendu de l'audience.

Digitized by Google

M. le président nous a dit qu'il croyait avoir trouvé moyen d'accorder ce que MM. de l'Académie souhaitaient, qui est que le Présidial fît chanter demain la messe pour le Roi par les Cordeliers à 9 heures du matin, ce qui serait fini à 10 h. 1/2, et que l'Académie aurait le reste du temps jusqu'à midi. Ce qui ayant été trouvé bon, on a averti les Cordeliers pour ces deux temps.

Sur les 10 heures, la compagnie en robe rouge et précédée de ses huissiers est allée à l'église des Cordeliers (1). Les officiers de l'Hôtel de Ville y étaient déjà arrivés, précédés de leurs gardes et des sergents de la milice bourgeoise. Ils occupaient les stalles hautes du côté gauche du chœur, et après eux étaient les officiers de l'élection. Les juges-consuls occupaient les stalles basses du même côté et grand nombre de chaises. La compagnie a occupé les stalles hautes du côté droit, et les stalles basses et grand nombre de chaises ont été occupées par les officiers des Eaux et Forêts, de la Monnaie, par les avocats et les notaires. L'Université était à droite et à gauche dans le sanctuaire, où le recteur avait un fauteuil. Il y avait des chaises dans la chapelle du Roi de Sicile, où un garde de l'hôtel de ville conduisait les officiers de ces troupes irrégulières à mesure qu'ils arrivaient.

Tout étant disposé comme dessus, M. de Montecler, doyen de la cathédrale, à qui MM. Rousseau de Pantigny et Grandhomme, abbé de Toussaint, chanoines de la cathédrale, faisaient diacre et sous-diacre, est venu à l'autel commencer la messe, suivi d'autres ecclésiastiques séculiers et réguliers. La messe étant finie, le Présidial a sorti seul et a trouvé sous les cloches quatre Cordeliers, parmi lesquels le Provincial, qui saluaient à

(1) La *rue des Cordeliers* est ouverte aujourd'hui sur toute la longueur de la nef de l'ancienne église.

Digitized by Google

mesure qu'on passait, et sous le vestibule six officiers du corps de ville que remerciaient ceux qui passaient. Après la compagnie, ont sorti les officiers des Eaux et Forêts, de la Monnaie, de l'Election, les avocats, les juges-consuls, l'Université, les notaires ; les officiers de l'Hôtel de Ville ont sorti les derniers, comme faisant les honneurs.

Le mercredi 12 janvier 1757, le Présidial assemblé au Palais a fait avertir MM. de l'Hôtel de Ville qu'il était temps de partir, et ils sont venus dans la grande salle du Palais. Les deux compagnies ont parti ensemble, le Présidial du côté droit et l'Hôtel de Ville du côté gauche. On a ouvert la grande porte de la grille de la cathédrale aux deux compagnies, quoiqu'on ait dit alors la messe du chœur au grand autel. Il n'y avait que les bancs du Présidial et ceux de l'Hôtel de Ville placés comme à l'ordinaire. La grande messe finie, on a chanté une antienne et une oraison, après quoi la procession a parti. Le clergé séculier et régulier y était en grand nombre. Les deux compagnies ont suivi la cathédrale chacune sur sa ligne. La procession a passé par la Porte Angevine, la place Neuve, la place Sainte-Croix, la rue Basse-Saint-Martin, par devant l'église Saint-Martin, par devant celle de Saint-Michel-la-Palud et est arrivée en celle de Saint-Aubin (1). Tout le clergé avec ses différentes croix est demeuré dans le chœur et dans l'espace qui est entre l'autel et le chœur. Le Présidial a occupé les places hautes et basses du chœur, à droite en entrant ; M. le président a pris la première place du côté de l'autel, et les autres après lui jusqu'au dernier chanoine, et nos autres confrères sur les stalles d'en bas ; après eux, MM. des Eaux et Forêts. L'Hôtel de Ville a occupé de même les hautes chaises du chœur du côté gauche, à commencer par les plus proches de

(1) *Mail de la préfecture.*

Digitized by Google

l'autel. Les avocats se sont placés dans l'espace du chœur au-dessus du lutrin sur des chaises. La messe a été célébrée par M. de Montecler, doyen de la cathédrale. Quand elle a été finie, les Capucins, les Minimes, les Récollets et autres ont chacun suivi leurs croix, qui ont passé par la grande porte du chœur, par où elles avaient entré. La procession en retournant a baissé la rue Saint-Aubin, et passé par la place Sainte-Croix, la place Neuve, la Porte Angevine et est arrivée à la cathédrale, d'où les compagnies ont sorti par la porte de la nef qui ouvre dans le cloître.

Le jeudi 13 janvier, suivant ce qui a été précédemment arrêté, le Présidial en robe rouge, à neuf heures précises, est descendu dans la grande salle du Palais afin d'assister à la messe pour la santé du Roi, chantée par les RR. PP. Cordeliers. Elle a fini après 10 heures.

Voici ce que nous lisons dans le *Coutumier* du grand séminaire sur le même sujet :

Dès qu'on eut appris la triste nouvelle de l'assassinat horrible commis par Robert Damiens, du pays d'Artois, contre la personne du Roi le mercredi 5 janvier de l'année 1757, la cathédrale commença les prières des Quarante Heures. Le samedi 8 janvier et le dimanche, elles commencèrent dans toutes les églises. Les saluts de la cathédrale à 5 heures furent très solennels : le Présidial, la maison de ville, l'Université, le consulat, les notaires, etc., y assistèrent. Le mardi 12 janvier, il y eut une procession générale à Saint-Aubin, où toutes les compagnies exemptes et non exemptes et tous les corps assistèrent. Ils firent chanter à différents jours une grande messe. Les curés, les vicaires séparément en firent autant. Pendant les trois jours on exposa à Saint-Julien (1) le Saint-Sacrement à 7 heures, à cause

(1) La collégiale de Saint-Julien avait été unie au Séminaire d'Angers le 9 février 1696.

Digitized by Google

qu'on ne voit pas se conduire en hiver plus matin. Monseigneur avait ordonné tous les jours des saluts en différentes églises. La cathédrale devait les dire tous les mercredis jusqu'à la parfaite guérison du Roi, et nous les samedis. Nous ne les dîmes qu'une fois, parce que la blessure, qui par un coup de Providence n'était point mortelle, fut bientôt guérie. Le 13 février, dimanche de la Sexagésime, on chanta à la cathédrale un *Te Deum*, auquel le Présidial et la maison de ville assistèrent. Il y eut ensuite un feu de joie aux halles et une illumination par toute la ville. Le dimanche suivant, on chanta le *Te Deum* dans toutes les autres églises.

Le Comte d'Andigné de Mayneuf des Alliers (1763-1839)

Le comte d'Andigné de Mayneuf, ancien député de Maine-et-Loire, mourut le 17 mai 1839 à sa terre des Alliers, commune de Chambellay. Voici l'article que lui consacra le *Journal de Maine-et-Loire* :

Dans le cours de sa vie entière, M. le comte d'Andigné de Mayneuf montra de si douces vertus privées, une si grande aménité de manières, et une telle modération de principes, qu'il passa pour ainsi dire au milieu de l'estime universelle sans jamais connaître un ennemi.

Né au château de l'Isle en 1763, M. d'Andigné, destiné d'abord à l'état ecclésiastique, fit au collège de la Flèche des études fortes et solides ; il y puisa le goût de la littérature classique et cette connaissance approfondie des chefs-d'œuvre anciens et modernes, que lui savaient ceux-là seulement qui avaient vécu dans son intimité, tant sur ce point son extrême modestie mettait de prix à dissimuler. Voué plus tard à la magistrature,

Digitized by Google

il fut reçu, en 1788, conseiller au Parlement de Bretagne ; et malgré son extrême jeunesse, il se fit remarquer dès lors par son esprit d'ordre, de sagesse et de circonspection. Après avoir pris part à toutes les protestations en faveur des droits et privilèges de la province de Bretagne, il céda aux ordres du Roi et rentra dans la vie privée, lors de la suppression des Parlements décrétée et accomplie dès 1790.

Plus tard, M. d'Andigné eut le courage, bien rare à cette époque, malheureusement pour la noblesse française, de ne point céder à l'enthousiasme de l'émigration ; il pensa qu'il était beaucoup plus honorable de se joindre aux Lescure et aux La Rochejaquelein que de servir dans les rangs de l'étranger.

Arrêté après la dispersion de l'armée Vendéenne, il fut longtemps détenu dans les prisons de Nantes, et s'attendant chaque jour à devenir la proie des tribunaux révolutionnaires il envisageait la mort avec résignation et fermeté. Les portes s'ouvrirent enfin. M. d'Andigné resta dans la retraite jusqu'à l'insurrection de 1799 ; il suivit le comte de Châtillon à la famille duquel il s'était allié. Il jouit à cette époque d'une grande influence parmi les royalistes, et on peut dire qu'il fut l'âme des conférences de Pouancé où furent posés les préliminaires de la paix. Napoléon, informé de ces détails, l'appela en 1805 à faire partie du conseil général de Maine-et-Loire, où M. d'Andigné fut environné d'une juste et haute considération. Il présidait cette assemblée en 1808. En traversant Angers, l'Empereur, qui avait toujours si positivement la mémoire des hommes et des choses, demanda au préfet d'alors si le président du conseil général était « M. d'Andigné du Parlement de Rennes. » Sur la réponse affirmative, il l'accueillit avec une distinction marquée et lui adressa la parole avec cette bienveillance qui, lorsqu'il le voulait, lui gagnait

Digitized by Google

tous les cœurs. C'est vers ce temps que des propositions furent adressées à M. d'Andigné pour rentrer dans la magistrature, mais il ne voulut pas accepter.

La Restauration le trouva dans sa retraite et ne se hâta point de lui rouvrir la voie des honneurs et des hautes fonctions. Elu député en 1815, il vota avec la majorité de l'assemblée. Réélu après l'ordonnance du 5 septembre, il siégea encore dans les rangs de l'opposition, mais non pas de l'opposition libérale, ce qui n'empêcha pas le ministère présidé par le duc de Richelieu de rendre un juste hommage à sa loyauté, en l'appelant en 1820 à présider le collège électoral de Segré. M. d'Andigné fit encore partie de la chambre de 1824, où il appuya le ministère Villèle. Membre habituel de la Commission du budget, et presque toujours président de son bureau, il sut conserver dans cette assemblée la considération qu'il s'était justement acquise dans les précédentes législatures. Ce fut sans doute à cette haute estime dont il était environné, qu'il dut d'être appelé à la première présidence de la cour royale d'Angers en 1824.

Bien qu'étranger depuis tant d'années à l'étude de la jurisprudence, M. le comte d'Andigné retrouva toute l'activité de sa première jeunesse pour suffire à la direction et à l'expédition des affaires. Dans l'intervalle des sessions législatives et dans tous les temps, après qu'il eut cessé ses fonctions de député, il se montrait assidu à l'audience civile, et, si d'abord il lui manqua quelque chose de ce qui ne peut s'acquérir que par suite d'un long usage et d'une expérience non interrompue, il se fit remarquer du moins par une discussion sage et lumineuse, une rédaction pure et précise, une appréciation pleine de sens et de sagacité. Surpris au milieu de ses travaux par le bruit de la Révolution de 1830, qu'il n'avait point appelée, il est rentré,

Digitized by Google

mû par un sentiment de délicatesse que ses concitoyens ont jugé exagéré, dans la retraite où les honneurs et le pouvoir étaient venus le chercher sans qu'il eût fait un pas pour aller jusqu'à eux.

Il est mort plein de jours, au milieu des consolations de la religion, environné d'une famille dont il était tendrement aimé, et laissant un souvenir précieux à tous ceux qui savent rendre à une longue et belle vie le tribut d'hommages qu'aucune opinion ne peut lui refuser.

L'école des Sourds-Muets d'Angers (1777-1909)

Je parlais l'autre jour, dans une société, — lit-on dans les *Affiches d'Angers* du 4 mai 1787 — de notre établissement des *Sourds-Muets*, dont il me semble que bien des gens ne sentent pas assez l'importance, et qu'on juge quelquefois fort mal. « Mais, me dit un des plus graves personnages de l'assemblée, que peut-on apprendre à des gens qui n'ont ni langue ni oreilles ? Je ne conçois pas comment... — Que peut-on leur apprendre !... A parler, à développer par la réflexion les lois naturelles de morale qui sont gravées dans leur cœur, à connaître par des signes représentatifs les lois positives qu'ils ignorent, enfin à exprimer par le moyen de l'écriture ce qu'ils pensent comme ce qu'ils sentent. — Oh ! oh ! je crois que vous allez en faire des docteurs. Des docteurs muets, certes, seront d'une étrange espèce ! » Le bon sens peut-il se plier à ces idées ? Une aussi mauvaise plaisanterie et une objection aussi pitoyable m'auraient fermé la bouche, si je ne m'étais aperçu qu'on attendait une réponse et que mon silence allait être pris pour une défaite honteuse. Je commence

Digitized by Google

donc à expliquer de mon mieux la méthode ingénieuse de M. l'abbé de L'Epée. J'apprends comment il a substitué la langue des gestes à celle des sons, les merveilleux effets que sa découverte a produits. Je dis tout ce dont j'ai été témoin, ce qu'on peut voir encore tous les jours chez la plus intéressante de ses élèves, et c'est à cette école que je renvoie ceux qui douteraient de la vérité des faits étonnants dont je leur parle. Je me croyais délivré et m'imaginais n'avoir plus rien à dire. « Du moins, reprend mon redoutable antagoniste, si vos sourds-muets apprennent à vivre un peu mieux pour eux-mêmes, ils n'en sont pas moins perdus pour la société, et cependant c'est elle qui fait les frais de leur éducation. — Ah ! quand elle n'aurait à attendre d'autre succès que d'adoucir un peu l'existence de ces misérables, elle ne devrait pas rappeler sans doute les modiques sacrifices qu'elle fait pour eux. Mais les croyez-vous incapables de lui rendre aucun service ? N'est-il pas une infinité d'états qui n'exigent point le don de la parole et qui ne demandent qu'une intelligence exercée et le talent d'écrire ? Vous verrez chez M. Mame, imprimeur, un sourd-muet de naissance, déjà formé dans son art, quoiqu'il n'ait commencé que depuis peu d'années à s'en instruire. Croyez-moi, il vaut encore mieux servir la société dans le silence que de l'ennuyer par de sots discours. » Ce coup rendit ma victoire complète. Mais je ne peux pas encore revenir de mon étonnement, quand je pense que depuis 6 ans que l'établissement des sourds-muets existe dans notre ville, il est des personnes assez peu instruites pour en parler de cette manière.

L'abbé de l'Épée est le premier dont le génie ait inventé l'art d'instruire les sourds et muets; il y sacrifia ses veilles et sa fortune. « La plus intéressante de ses élèves » était une Angevine, Mlle Blouin, à qui le 11 novembre 1783 il avait délivré le certificat suivant :

Digitized by Google

Je soussigné, instituteur gratuit des sourds et muets de Paris, certifie à tous ceux qu'il appartiendra, que Mlle Charlotte-Louise-Jacqueline Blouin, native d'Angers, m'ayant été adressée par feu M. Ducluzel, intendant de Tours, pour que je lui apprisse à instruire les sourds et muets, cette demoiselle a fait dans cet art des progrès qui ont surpassé mes attentes, et que le témoignage que j'en avais rendu lorsqu'elle retourna dans son pays, engagea M. l'intendant, quelques mois après, à m'écrire la lettre suivante, en date du 19 février 1782 : « Enfin, Monsieur, la demoiselle Blouin, pour laquelle je vous avais demandé vos bontés, vient d'être autorisée à ouvrir un cours d'éducation pour les sourds et muets à Angers. Ses talents sont votre ouvrage. Je ne dois mes succès qu'aux vôtres dans l'art où vous avez daigné lui communiquer vos lumières ; agréez-en le premier hommage. Ce n'est pas assez que la capitale vous admire, ma généralité va jouir de vos bienfaits. Je m'estime heureux d'avoir pu, comme vous, contribuer à diminuer les malheurs de l'humanité. »

Mlle Blouin étant revenue à Paris pendant les vacances de 1782, vient d'y faire un second voyage sur la fin de celles de l'année 1783, où nous avions déjà repris nos leçons. Dès qu'elle y est entrée, j'ai cessé de les dicter par signes aux sourds et muets, pour lui en laisser faire la fonction, qu'elle a remplie parfaitement. Ses opérations lui ont attiré les applaudissements d'un nombre de personnes de différents pays, qui ne peuvent se lasser d'admirer les talents que Dieu lui a donnés pour réussir dans cette œuvre. — Je la crois donc capable de conduire ses élèves au degré d'instruction auquel sont parvenus tous ceux de nos sourds et muets, qui en ont donné des preuves dans des exercices publics, et singulièrement dans celui du 13 août 1783, en présence de M^r le nonce du Pape et de M^r l'archevêque

Digitized by Google

de Tours, accompagné de quelques-uns de ses illustres confrères.

Nous empruntons aux *Affiches d'Angers* (n° du 3 janvier 1807) l'historique de la fondation de l'école des sourds-muets d'Angers (1) :

L'institution de cet établissement à Angers est due au zèle de Mlle Blouin, elle en fit les premiers essais dès 1777 ; ses premiers succès l'encouragèrent ; le désir de se perfectionner la détermina, en 1781, à se transporter à Paris auprès de l'abbé de L'Epée (2) ; le gouvernement accueillit ses vues : M. Necker, contrôleur général des finances, lui accorda la somme de 1.274 fr., qui fut prise sur le produit de la capitation.

A son retour à Angers, en 1782, l'administration générale protégea cet établissement. M. Ducluzel, intendant de la généralité de Tours (3), obtint du conseil en 1781, douze places d'élèves, mises sous la direction de Mlle Blouin, et que la dépense en fût faite des fonds publics (4). Le gouvernement lui accorda, pour son

(1) Cf. *Affiches d'Angers*, 2 avril 1779, 17 décembre 1779, 29 novembre 1787, 7 juin 1791.

(2) Né en 1712, l'abbé de L'Épée mourut en 1789.

(3) L'intendant de l'ancien régime, c'est le préfet d'aujourd'hui. La *généralité* de Tours comprenait l'Anjou, le Maine et la Touraine.

(4) On lit à ce sujet dans les *Affiches d'Angers* du 8 mars 1782 : « Nous avons déjà annoncé les talents de Mlle Blouin pour l'instruction des sourds et muets de naissance. Mgr l'intendant, après avoir jugé par ses premiers essais de ses heureuses dispositions pour cet art précieux, lui a facilité les moyens de perfectionner ses connaissances dans l'école du célèbre M. l'abbé de L'Épée, à Paris. Le succès a répondu à son attente, et M. l'abbé de l'Épée a rendu au mérite de son élève le témoignage le plus avantageux. Mgr l'intendant, désirant que les pauvres sourds et muets de sa généralité profitassent des secours que leur offre Mlle Blouin pour leur éducation, vient d'obtenir du Conseil un établissement en leur faveur. Dès à présent, les pauvres enfants sourds-muets seront reçus chez Mlle Blouin. Ils y seront logés, nourris et instruits *gratis*. Pour les y faire admettre, il sera nécessaire de produire à Mlle Blouin leur extrait de baptême et un certificat de pauvreté attesté par leur curé, le syndic et deux notables habitants dans les campagnes. Mlle Blouin adressera ces certificats à Mgr l'intendant, qui ensuite l'autorisera à les recevoir. Elle continuera de prendre en pension les enfants sourds et muets qui ne sont point dans la classe des pauvres et qu'on voudra bien lui confier. Sa demeure est toujours rue Saint-Laud, à Angers. »

Digitized by Google

local, la maison de Saint-Nicolas, bien national de la ci-devant congrégation de Saint-Maur ; la dépense fut dès lors mise au rang des dépenses départementales ; les comptes des années 1782, 1783, 1784, 1785, 1786, 1787, 1788 et 1789 et ceux du département le prouvent. Le traitement de Mlle Blouin et la pension de treize élèves dans les premières années, et de douze dans les subséquentes, y sont employés, savoir : le traitement pour 1000 livres, et la pension de chaque élève pour 400 livres. La commission intermédiaire d'Angers porta, en 1788, le nombre des élèves jusqu'à vingt ; le conseil approuva sa délibération. Cette école était affectée à la seule généralité de Tours.

Le directoire du département de Maine-et-Loire prit, le 19 juillet 1791, l'arrêté qui suit : « La somme de 1.000 livres accordée ci-devant à Mlle Blouin pour son traitement annuel continuera de lui être payée. La pension annuelle de chacun de ses élèves sera fixée à 450 livres. » Il fut réservé à statuer définitivement sur le logement d'après l'avis de la municipalité ; cette administration n'ayant pu y pourvoir ni en faire les frais, le loyer est resté à la charge du département.

Cette école fut fermée en 1792. Sitôt la Révolution passée, le Conseil général de Maine-et-Loire demanda le rétablissement de cette utile institution. A la date du 15 novembre 1802, le préfet Nardon écrivait au Ministre de l'Intérieur :

Je m'empresse de vous donner sur l'institution des sourds-muets tenue à Angers par Mlle Blouin, élève du célèbre abbé de l'Epée, les renseignements demandés par vos lettres des 2 février et 2 novembre 1802.

L'origine de cet utile établissement remonte à l'année 1777. Dès sa naissance il fixa l'attention de l'intendant de la ci-devant généralité de Tours, et ne cessa pas jusqu'en 1789 d'en recevoir des preuves d'intérêt et une

Digitized by Google

protection spéciale. Ce magistrat fixa à 12 le nombre des élèves entretenus par le gouvernement, et se réserva de les choisir dans les différentes paroisses de la généralité.

Cet état de choses dura, et l'établissement se soutint avec éclat jusqu'au commencement de la Révolution. On conçut alors quelques inquiétudes sur son sort ; mais il eut le bonheur d'échapper à l'esprit destructeur, *qu'on sait avoir été le caractère distinctif de cette époque*. Il est même à remarquer qu'il reçut de l'administration du département plus d'extension qu'il n'en avait jamais eue.

Témoin chaque jour des succès de l'institution des sourds-muets, le directoire, par arrêté du 19 juillet 1791, alloua un traitement annuel de 1.000 livres à Mlle Blouin et fixa à 20 le nombre des élèves à la charge du département, à raison de 450 francs chaque. Le conseil général applaudit à cet acte administratif, et comprit l'établissement dont il s'agit pour une somme de 12.000 fr. dans le répartement des impositions de 1791, au moyen de quoi l'institutrice était tenue de payer son loyer et de former deux élèves pour la suppléer en cas de mort.

Quel dommage que de si sages dispositions aient été sitôt détruites par l'odieux régime de 1793, qui, au surplus, entraîna des malheurs d'une bien autre importance ! Inquiétée, poursuivie dans son asile paisible, Mlle Blouin fut forcée d'abandonner ses élèves, qui se dispersèrent dans leurs familles respectives, où ils ont langui privés d'instruction et de secours. Ainsi disparut, dans un instant, un établissement précieux, qui depuis 16 ans était l'objet de tant de soins et de sollicitudes.

Après la Terreur, ce département jouit d'une certaine tolérance politique et religieuse ; mais le moment n'était pas encore venu d'y relever l'institution des sourds-muets. Cependant Mlle Blouin ne restait point

Digitized by Google

oisive. Vouée par état, par goût et par des motifs d'un ordre supérieur, à l'instruction de ces êtres infortunés, dont elle se regarde comme la mère, elle en rassemblait le plus possible autour d'elle, et leur prodiguait son temps, ses soins et ses faibles ressources.

Tout ce département, citoyen ministre, connaît les sacrifices que cette respectable institutrice a faits en faveur des sourds-muets, sacrifices qui l'ont réduite à la détresse mais qui lui ont mérité la reconnaissance et l'estime de toutes les âmes honnêtes. Aussi n'y a-t-il qu'un vœu pour le rétablissement de son institution ; aussi le conseil général l'a-t-il réclamée instamment à chacune de ses sessions, ainsi que vous pouvez vous en convaincre par les extraits ci-joints de ses procès-verbaux des années 1800, 1801 et 1802.

Il ne faut pas mesurer l'intérêt que ce conseil porte à l'établissement des sourds-muets sur la modicité des fonds qu'il a votés pour cet effet. Ce n'est point une allocation fixe et définitive qu'il a proposée ; son seul objet a été de faire comprendre cette dépense au rang des charges départementales, ce que le gouvernement ne peut refuser. Ainsi en me bornant à demander pour l'exercice courant les 3.000 francs proposés par le conseil général, je n'ai pas dû suivre cette base dans le projet d'arrêté que j'ai l'honneur de vous soumettre, projet qui, s'il obtient votre approbation, sera mis à exécution à partir de l'année 1804, à la satisfaction générale du département.

Ce n'est pas auprès de vous, citoyen ministre, qu'il est nécessaire d'insister beaucoup en faveur de cet établissement si utile à l'humanité. Il suffira de vous dire que celui pour lequel je réclame, est un des plus anciens qui existent en France ; que Mlle Blouin, digne élève de son célèbre maître, a les plus grands succès dans son institution et tous les jours, réparant les erreurs ou les

Digitized by Google

injustices de la nature, elle forme des citoyens utiles à la société, d'individus qui sans elle seraient d'inutiles fardeaux sur la terre ; qu'enfin ce département tout entier redemande une école dont il s'enorgueillit longtemps, et que de grandes cités voulurent en vain lui ravir.

Ce n'est qu'au début de 1807 que l'école des sourds-muets d'Angers fut officiellement réorganisée. Voici l'arrêté que le préfet Bourdon de Vatry prit à ce sujet le 2 janvier 1807 :

Vu l'arrêté du directoire du département, du 19 juillet 1791, concernant les sourds et muets, sous la direction de Mlle Blouin, et la délibération du conseil général, du 18 novembre suivant, approbative dudit arrêté ;

Vu les procès-verbaux des sessions du conseil général du département ;

Vu les lettres de Son Excellence M. le ministre de l'Intérieur, des 2 février et 2 novembre 1802 ;

Considérant que l'institution des sourds et muets a constamment rendu, depuis sa création en 1777, les plus grands services à l'humanité en général et à ce département en particulier ;

Considérant que, depuis le commencement de la Révolution, le vœu bien prononcé des administrateurs et des administrés a été de conserver cet établissement utile, et l'un de ceux qui font le plus d'honneur au département ;

Considérant que ce vœu s'est manifesté de la manière la plus authentique dans les sessions du conseil général, lequel a toujours compris la dépense de l'Ecole dont il s'agit au rang des charges du département et voté des fonds pour cet objet ;

Arrête :

Un cours public d'enseignement sera ouvert par Mlle Blouin pour l'instruction des sourds-muets. Sont

Digitized by Google

nommés élèves et seront entretenus aux frais du département, etc.

Mlle Blouin mourut le 20 septembre 1829. Voici l'article nécrologique qui parut à cette occasion dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Mlle Charlotte-Louise-Jacqueline Blouin, née à Angers le 4 août 1758, vient de terminer sa glorieuse carrière, si on peut donner ce titre au cours de 71 années passées dans l'exercice constant de toutes les vertus. Une ardente charité pour le prochain se manifesta dès sa première jeunesse. Elle suivit d'abord la profession de son père, instituteur à Angers. L'instruction des pauvres eut pour elle un attrait tout particulier. La Providence qui la destinait à faire du bien à tous, lui fournit l'occasion de connaître, dès l'âge de 15 ans, quelques-uns de ces infortunés que la nature prive de l'ouïe, et par conséquent du noble usage de la parole. Remplie dès lors d'une foi vive, elle déplora le sort de ces êtres formés à l'image de Dieu, et condamnés par le malheur de leur organisation à ne le jamais connaître... Son zèle s'enflamme aussitôt ; elle sait qu'il existe une méthode par laquelle on peut révéler à cette malheureuse portion du genre humain le bienfait de la rédemption. Elle prend aussitôt des leçons de son directeur même, ecclésiastique vertueux que la ville d'Angers a le bonheur de posséder encore et qu'on s'abstient de nommer par le respect profond qu'on porte à sa rare modestie (1).

(1) M. l'abbé Frémond, nommé supérieur du grand Séminaire d'Angers en 1818 et mort en fonctions le 18 avril 1831. — M. Frémond, doyen de Saint-Martin d'Angers, s'était rendu à Paris pour devenir l'élève de l'abbé de L'Épée. De retour en Anjou, il réunit plusieurs sourds-muets qu'il plaça, ne pouvant les avoir chez lui, dans la maison de M. Blouin, maître de grammaire. Chaque jour, l'abbé Frémond allait les instruire, sans se douter le moins du monde qu'il était attentivement écouté par la jeune Charlotte Blouin, fille aînée des onze enfants du maître de grammaire. Son intelligence précoce lui avait permis de « s'établir, dès sa 14e année, répétiteur des grands élèves de son père

Digitized by Google

Maîtresse presqu'aussitôt qu'écolière, Mlle Blouin jeta en 1777 les premiers fondements de l'établissement des sourds-muets de la ville d'Angers. Son premier élève y existe encore, et atteste, par son âge déjà avancé, le dévoûment prématuré de sa généreuse institutrice. Désirant se perfectionner dans ce mode d'enseignement, Mlle Blouin fut renvoyée en 1781 auprès du célèbre et vertueux abbé de L'Epée, créateur de la méthode ingénieuse par laquelle, à l'exemple de l'homme-Dieu, on fait « entendre les sourds et parler les muets. » Elle se distingua dans l'institution de Paris par la netteté de ses démonstrations, la précision de ses signes, et cette facilité d'enseignement dont le ciel l'avait douée. Elle y donna des leçons publiques en présence des personnages les plus éminents.

De retour à Angers, Mlle Blouin reprit avec une constante activité le cours de ses précieux travaux, qu'elle continua jusqu'à l'époque de la Révolution. Proscrite alors, comme tout ce qui était vertueux, elle eut la douleur de voir dissoudre son établissement. Elle apprit dans sa retraite que ses élèves chéris étaient dispersés, comme l'est ordinairement un troupeau sans pasteur ; quelques-uns, retirés chez des parents pauvres, étaient réduits à mendier leur pain ; d'autres, non moins malheureux, étaient renfermés dans l'hôpital d'Angers, qui à cette époque était dans le plus grand dénûment (1).

et maîtresse des petits. » Cette charge assez lourde ne l'empêcha pas de répéter en secret les sourds-muets du bon chanoine, qui, tout surpris de leurs progrès rapides, en cherchait la cause. Il finit par se douter de quelque chose : dûment autorisé par M. Blouin, il se cache au fond d'un cabinet dont la porte vitrée donne sur la salle d'étude. Mlle Charlotte le croyant parti vient à son ordinaire faire la répétition ; la netteté de ses démonstrations, l'emploi de nouveaux signes qu'elle inventait, comme à l'insu d'elle-même, charment le bon abbé qui, sortant du cabinet, lui dit : « Dieu vous a fait naître pour le bonheur des sourds-muets, vous en savez plus que moi. Vous irez à Paris près de l'abbé de L'Epée. »

(1) Le 31 juillet 1792, le Conseil général du département de Maine-et-Loire écrivit à l'abbé Sicard, à Paris, pour lui demander d'envoyer quelqu'un pour

Digitized by Google

Que n'eut point alors à souffrir cette âme pure et sensible !

Lorsque des jours plus sereins vinrent succéder à ceux de la démagogie, son premier soin fut de chercher à rassembler son troupeau ; elle reprit ses fonctions bienfaisantes, et elle put jouir jusqu'à son dernier jour du bonheur, si bien senti par elle de secourir l'infortune et de consoler le malheur. Mlle Blouin eut le bonheur de fixer l'attention de nos augustes princes et d'être encouragée par eux (1) ; forte de leur protection, elle a quitté la vie avec la douce certitude de laisser son établissement stable, sous la direction de celle qui lui succède et sous les auspices bienveillants des autorités de la ville d'Angers.

Mlle Blouin ne borna pas sa bienfaisance à secourir seulement les sourds-muets : tout ce qui était malheureux avait part à sa libéralité. Son immense charité embrassait tout ; on peut dire qu'à l'exemple de son divin Maître elle passa sur la terre en faisant du bien. Que de jeunes personnes retirées par elle de la misère ou du danger ! Que d'infortunés à qui elle donna asile et protection ! Sa charité ne lui permit jamais de calculer ses moyens. Elle donnait et ne comptait point. Son pain était celui de tous les malheureux, et il arriva rarement qu'elle en refusât à quelqu'un.

Une extrême vivacité, une grande franchise donnaient quelquefois à ses paroles et à ses actions l'apparence de la brusquerie ; comme elle ne pensait rien que de bon et

remplacer Mlle Blouin, devenue *fanatique*. Dans sa séance du 15 août, le conseil général, apprenant que l'abbé Sicard n'avait personne, destitua Mlle Blouin comme insermentée et mit ses enfants dans un hôpital d'Angers. Pendant la Terreur, Mlle Blouin dut son salut au dévouement de quelques amis qui, de nuit et dans une barque de pêcheur, la menèrent à Nantes, où elle demeura cachée.

(1) La duchesse du Berry visita son établissement de Millepieds, à Angers, le 21 juin 1828. — Le 13 décembre 1814, le Ministre de l'Intérieur constitua l'école d'Angers en maison centrale des douze départements environnants.

Digitized by Google

de vertueux, elle ne croyait pas devoir toujours se prêter aux formes agréables. Ce défaut, si c'en est un, faisait paraître en elle de nouvelles vertus, par l'empressement qu'elle mettait à réparer ces petits torts, si ordinaires à l'humanité. Combien elle était prompte à s'en humilier, et qu'il était facile de les oublier !

Les derniers moments de Mlle Blouin ont été édifiants, comme le fut le cours de son existence. Dans des douleurs aiguës, dans des suffocations presque continuelles, sa gaîté et son égalité d'esprit ne l'ont pas abandonnée un instant. Elle a demandé les sacrements de l'Eglise et les a reçus avec les sentiments de la foi la plus vive. Son profond respect l'a portée à se rendre dans la chapelle de la maison, pour y recevoir les saints mystères. Elle s'est humiliée en présence de ses élèves, en leur demandant par signes pardon des chagrins qu'elle avait pu leur causer. Tous fondaient en larmes. Ce fut le vendredi qu'elle fit ces actes d'une parfaite chrétienne, et le dimanche soir elle avait cessé d'être.

Mlle Charlotte Blouin avait formé deux élèves pour continuer son œuvre, Ursule Taudon et Victoire Blouin, ses deux nièces. En 1816, on les envoya à Paris pour suivre pendant quelques mois les cours de l'abbé Sicard, qui le 23 août 1820 délivrait le certificat suivant à l'une d'elles : « Je certifie que Mlle Victoire Blouin, âgée de 21 ans, m'ayant été adressée par sa respectable tante Mlle Blouin, institutrice des sourds-muets à Angers, et la première élève du célèbre abbé de l'Épée, a reçu mes soins en 1816, pendant l'espace de 5 à 6 mois, pour se perfectionner dans l'art d'instruire les sourds-muets, dont elle avait reçu les premières leçons de sa tante, et que son instruction sous ce rapport ne laisse plus rien à désirer. Sa conduite a été exemplaire et digne des plus grands éloges, et je pense que l'on peut en toute assurance lui confier la direction d'un établissement pareil à celui que sa tante gouverne avec la plus grande distinction et le plus noble désintéressement. »

Mlle Taudon, au bout de quelques années, quitta sa tante pour entrer chez les Filles de la Sagesse ; elle instruisit les sourds-muets successivement à Auray, Poitiers et Orléans. Mlle Victoire Blouin partit plus tard pour la Trappe, où elle ne resta que quelques mois.

Digitized by Google

Vaincue par les prières de sa tante, elle consentit à quitter un séjour qu'elle aimait, mettant toutefois pour condition qu'on lui laisserait la liberté d'établir dans sa maison une espèce de congrégation religieuse, dont les membres seraient destinés à perpétuer l'œuvre de l'éducation des sourds-muets.

De retour à Angers, Mlle Victoire Blouin prit un habit particulier qui fut aussi donné à plusieurs jeunes personnes sourdes-muettes ou non. En 1825, Mlle Charlotte acheta le domaine de Millepieds, et y transféra ses élèves. Quand elle mourut, en 1829, sa nièce prit la direction de l'établissement, aidée par les jeunes sœurs qu'elle avait formées. Mlle Victoire Blouin mourut le 8 octobre 1842, dans sa 43e année.

Le Conseil général de Maine-et-Loire choisit pour lui succéder les sœurs de la Charité de Sainte-Marie. Ces dernières achetèrent une propriété nommée la Forêt, où elles firent construire des bâtiments destinés à recevoir non seulement les sourds-muets mais encore les novices de leur congrégation. Ce fut le 1er janvier 1844, qu'elles prirent la direction des sourds-muets, aidées par trois des anciennes institutrices. La chapelle fut bénite le 12 avril 1855.

Le Clergé du Pin-en-Mauges pendant la Révolution

Au moment de la Révolution, la paroisse était desservie par M. Cantiteau, curé, et M. Belier, vicaire. Nous allons parler successivement de ces deux prêtres, qui refusèrent le serment à la constitution civile du clergé.

⁂

M. Jacques *Cantiteau* naquit à Andrezé le 19 septembre 1752. Ordonné prêtre par Mr de Grasse le 21 septembre 1776, il fut nommé vicaire à Saint-Pierre-Montlimart. Il resta dans cette paroisse jusqu'au mois de janvier 1785. Le 10 janvier de cette année, mourait M. François Quéneau, curé du Pin-en-Mauges. Le chapitre de Saint-Pierre-Montlimart, présentateur de la cure du Pin, nomma M. Cantiteau, qui dès le 13 janvier

Digitized by Google

prit possession de ce bénéfice. Sa première signature sur le registre paroissial est du 7 février.

Le 22 mai 1791, les électeurs du district de Saint-Florent-le-Vieil nommèrent curé constitutionnel du Pin-en-Mauges un religieux de Fontevrault nommé Vahès, qui refusa. Le 2 octobre suivant, les mêmes électeurs désignèrent comme intrus du Pin un ancien professeur au collège de Saumur nommé Le Guendron, qui refusa également. M. Cantiteau et son vicaire purent donc continuer sans encombre l'exercice du ministère, et même rendre service aux fidèles des paroisses voisines privées de leurs pasteurs légitimes. En effet, de tous les environs on venait assister à la messe dans l'église du Pin, afin de ne pas communiquer avec les intrus. « Vu le grand nombre d'étrangers qui maintenant se rendent à notre église et y font une presse extraordinaire, lit-on dans le procès-verbal de la délibération de la Fabrique le 26 décembre 1791, nos fonts baptismaux placés peu loin de la petite porte de l'église sont en risque d'être renversés et rompus, déjà on s'est aperçu qu'ils avaient été déplacés par les agitations de la foule. Nous avons résolu, pour prévenir cet accident, de les faire garnir et ceindre de fer de manière à les rendre solides sur le pied où ils sont maintenant, et les procureurs actuels seront chargés de faire faire cette opération le plus tôt possible. » Ils étaient nombreux les baptêmes au Pin : on apportait les enfants de La Poitevinière, de Saint-Quentin-en-Mauges, de Sainte-Christine, de Jallais, etc. Cela dura du 17 novembre 1791 jusqu'au 30 mai 1792, date de la dernière signature sur le registre paroissial. Le plus curieux est que ces baptêmes étaient faits à la demande des municipalités. Voici comment sont rédigés les actes : *Le..., n'ayant aucun prêtre à..., et à la prière de la municipalité de ladite paroisse, a été par nous baptisé...*

Digitized by Google

Le 1er février 1792, un arrêté du directoire du département avait bien obligé les prêtres insermentés à quitter leur domicile pour venir résider à Angers, mais l'arrêté excluait formellement de cette mesure odieuse les prêtres non remplacés. C'était le cas du clergé du Pin-en-Mauges. Il fallut l'arrêté du 26 mai 1792 pour empêcher M. Cantiteau et son vicaire d'officier publiquement dans l'église paroissiale : ce nouvel arrêté enjoignait aux prêtres non remplacés eux aussi de quitter leurs paroisses pour aller habiter le chef-lieu du département. Au lieu d'obéir, les deux prêtres du Pin se cachèrent pour éviter leurs persécuteurs. C'est en particulier qu'ils purent de temps en temps subvenir aux besoins spirituels des fidèles (1).

Le soulèvement général de la Vendée, au 13 mars 1793, permit au vaillant curé de reparaître au milieu de son troupeau. Depuis cette époque jusqu'au passage de la Loire en octobre suivant, le culte religieux s'exerça en toute liberté (2). Après la désastreuse bataille de Cholet et le passage du fleuve, M. Cantiteau se cache une seconde fois, et aucun culte ne s'exerce au Pin. Mais, dès le 22 juin 1794 il est de nouveau à son poste et recommence ses fonctions en faisant le même jour dix baptêmes ; il signe : *J. Cantiteau, curé catholique du Pin-en-Mauges*. A partir du 28 juillet 1794, aux baptêmes il joint les sépultures, et le vaillant prêtre continua de résider au Pin et d'y exercer publiquement son ministère jusqu'au mois de septembre 1797. Le culte

(1) Le 7 février 1793, le district de Saint-Florent-le-Vieil envoyait au département la liste des réfractaires qui ne s'étant point soumis à la déportation ordonnée par la loi du 26 août 1792, étaient dès lors considérés comme émigrés et leurs biens confisqués. On trouve sur cette liste les noms du curé et du vicaire du Pin-en-Mauges (L. 376).

M. Cantiteau fut caché pendant longtemps dans un champ de genêts de la ferme de la Grande-Besneraie.

(2) M. Cantiteau était très lié avec le généralissime Cathelineau, son paroissien, mort le 14 juillet 1793, à Saint-Florent-le-Vieil.

Digitized by Google

s'exerça ainsi librement pendant plus de trois ans : en novembre 1794 et dans la suite, nous voyons que les bans des paroissiens du Pin « ont été publiés » sans opposition à Saint-Laurent-de-la-Plaine, à La Poitevinière, à Chemillé. Nous avons encore les délibérations du conseil de fabrique des 2 novembre 1794, 7 décembre 1794 et 25 mars 1795.

« En septembre 1795, écrit M. Cantiteau dans son *Livre-Journal*, je fis avec mes paroissiens une convention par laquelle ils devaient me payer chaque année la somme de 900 livres. Il fut fait un rôle de répartition pour chaque bien ou ménage. En 1804, le Gouvernement ayant accordé à chaque desservant 500 livres, je diminuai d'autant ma pension. »

Le 22 janvier 1796, le curé Cantiteau se fit délivrer par le notaire Jean Gabory, en présence de témoins, l'acte dont voici un extrait : « Nous certifions comme chose notoire et dont nous sommes témoins, que le sieur Cantiteau n'a fait aucun des serments demandés par les révolutionnaires, qu'il est toujours resté attaché à la foi de l'Eglise et à la vérité catholique, heureux pour lui-même d'avoir pu échapper aux recherches particulières que les républicains du pays ont faites de sa personne. Ses paroissiens ont eu l'avantage même dans les temps les plus critiques de n'être point privés des secours de son ministère, ayant toujours résidé parmi eux ou à une très petite distance. »

« Au commencement de septembre 1797, écrit M. Cantiteau sur un de ses registres, les prêtres catholiques furent encore obligés de se cacher (1) et de n'exercer le ministère que clandestinement, ce qui dura jusqu'à la fin de 1799. » Mais le vaillant curé se hâte d'ajouter : « J'ai toujours résidé dans la paroisse et y ai constamment exercé les fonctions du saint ministère

(1) A la suite du coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797).

Digitized by Google

catholique. » Quelque temps avant sa mort, le 15 janvier 1817, le confesseur de la foi consigna sur le registre paroissial cette note suggestive : « Je déclare et certifie que, pendant toute la Révolution, il n'est né au Pin aucun enfant qui n'ait été baptisé à l'église, que tous les époux et épouses ont reçu catholiquement la bénédiction nuptiale. »

Le 28 septembre 1807, le curé du Pin-en-Mauges écrivait à un historien qui lui avait demandé des renseignements sur la guerre de Vendée : « J'avais fait des notes, qui étaient comme une espèce de journal, contenant la date précise et l'indication du lieu où les différentes actions, batailles ou combats s'étaient passés, avec le résultat avantageux ou défavorable pour l'un ou l'autre parti, autant que je l'avais pu connaître en prenant toutes les informations possibles. Mais ce cahier de notes est perdu. » Il lui adresse le même jour une longue lettre, sorte de *Précis* de l'histoire de la guerre de la Vendée. Cet intéressant document, écrit sans prétention comme sans parti-pris, avec une évidente sincérité et une bonne foi parfaite, a été publié en 1877 par M. de la Sicotière. Ce travail fut communiqué à Le Bouvier-Desmortiers pour la composition de son ouvrage : *Vie du général Charette* (Paris, 1809), comme il est facile de le constater. Mme de la Rochejaquelein en eut également connaissance pour ses Mémoires, ainsi que M. Lafond-Gouzi pour sa *Vie de Cathelineau* (Paris, Le Normant, 1821).

Le 21 mai 1817, M. Cantiteau rendait son âme à Dieu dans cette paroisse du Pin-en-Mauges qu'il avait gouvernée pendant plus de 32 ans. Il était dans la 65e année de son âge. Le 10 décembre suivant, le sous-préfet de Beaupréau adressait à la préfecture, avec pièces à l'appui, une copie du testament de M. Cantiteau, par lequel il léguait à l'église et aux pauvres du Pin des

Digitized by Google

sommes assez considérables sans conditions onéreuses (1).

***

M. René-Pierre *Bellier de la Chauvelais*, né à Azé près Château-Gontier en 1757, vicaire au Pin-en-Mauges, continua publiquement ses fonctions ecclésiastiques jusqu'au 30 mai 1792. C'est ce jour-là que paraît pour la dernière fois sa signature sur le registre paroissial. Il se cacha alors en même temps que son curé, reparut en public lors de l'insurrection générale du 13 mars 1793, et se cacha de nouveau en octobre de la même année, quand l'armée catholique et royale passa la Loire à Saint-Florent-le-Vieil. Arrêté par trahison à la ferme du Domaine, paroisse du Pin-en-Mauges, au mois de novembre 1793, il fut conduit en prison à Angers. S'il ne fut pas mis à mort en cette ville, c'est que les administrations républicaines fuyant devant les Vendéens qui menaçaient Angers, emmenèrent les prisonniers à Doué-la-Fontaine. Partis d'Angers le 30 novembre, les prisonniers couchèrent aux Ponts-de-Cé. Le lendemain 1er décembre 1793, la Commission Militaire, siégeant dans l'ancien couvent des religieuses Cordelières, fit extraire neuf détenus de « la maison d'arrêt de cette commune » pour procéder à leur interrogatoire. Parmi eux se trouvait le vicaire du Pin-en-Mauges.

« Pourquoi n'avez-vous pas obéi à la loi relative à la déportation (2) ? — N'ayant pas la faculté de faire de voyage et d'exister dans un pays étranger, j'ai préféré rester à deux lieues de ma paroisse. — Vous en imposez, puisque vous saviez que la Nation avait pourvu aux frais de voyage et aux moyens d'exister dans le

(1) Sur M. Cantiteau, voir un article de M. l'abbé Uzureau dans la *Vendée Historique* (5 et 20 novembre 1900).

(2) Loi du 26 août 1792.

Digitized by Google

pays étranger ? — Je le savais pour les frais de voyage, mais je l'ignorais totalement à l'égard des moyens de subsister. » Après cet interrogatoire sommaire, M. Bellier de la Chauvelais et ses co-accusés furent condamnés à mort (1), et guillotinés le même jour, 1er décembre, à 4 heures du soir, sur la place publique des Ponts-de-Cé.

Le Siège d'Angers (3-4 décembre 1793)

C'est le 3 et le 4 décembre 1793 que les Vendéens, au retour de leur malheureuse expédition d'Outre-Loire, assiégèrent la ville d'Angers. Un très bon historique du siège d'Angers a été publié par l'*Anjou Historique*, dans son fascicule de mars-avril 1906 (2). Un témoin oculaire, le citoyen Gautret, qui était de service à la porte Cupif, où se fit la principale attaque, rédigea, en 1810, quelques notes sur le siège et les envoya à l'historien Bodin. Nous les reproduisons, d'après le *Journal de Maine-et-Loire*, qui les publia le 19 mai 1843 :

L'armée Vendéenne formait une masse d'environ 80.000 hommes, compris tous ceux qui marchaient à sa suite, parmi lesquels étaient des femmes et des enfants. Elle se porta sur la ville d'Angers et en fit le siège les 3 et 4 décembre 1793. Elle s'était ménagé des intelligences dans la ville, et elle ne doutait point qu'elle n'entrât triomphante dans la capitale du département de Maine-et-Loire.

Le général Danican qui commandait dans la ville quelques détachements de troupes, avait formé le projet

(1) *Motifs de la condamnation à mort :* 1) Avoir eu des intelligences avec les brigands de la Vendée, 2) avoir enfreint la loi relative à la déportation des prêtres non assermentés, 3) avoir suivi les brigands dans leur marche contre-révolutionnaire, 4) avoir provoqué au rétablissement de la royauté et à l'asservissement du peuple français (*Anjou Historique*, janvier-février 1905).

(2) Voir aussi un article intitulé : « Le siège d'Angers et les administrateurs du département de Maine-et-Loire », dans l'*Anjou Historique* (mai-juin 1908).

Digitized by Google

de livrer cette ville au pillage de l'armée Vendéenne, en l'abandonnant, sous prétexte que, par sa position et le mauvais état de ses remparts, elle n'était pas défendable. La garde nationale d'Angers, instruite de la lâcheté du général Danican, se détermina *d'elle-même* à soutenir le siège et à s'ensevelir sous les ruines de ses remparts, plutôt que de se laisser piller et égorger par les Vendéens.

Les portes Saint-Aubin, Saint-Michel et la porte Cupif (1) étaient celles où l'attaque se faisait avec le plus de vigueur. Les Vendéens occupaient tous les faubourgs en face, et la butte et le moulin des. . . . . sur la grande route de Paris, qui dominaient la place, et où ils avaient établi une batterie de canons.

Le 1er et le 2e bataillon de la garde nationale coururent à la défense de ces portes, tandis que le surplus de la garde surveillait les portes Saint-Nicolas, Lyonnaise et la tour de la Haute-Chaîne, où on avait placé une pièce de 24 qui incommodait beaucoup les Vendéens qui s'étaient portés à la porte Cupif.

Les détachements de troupes qui se trouvaient dans la ville, furent animés par le courage que montrait la garde nationale. On se défendit pendant deux jours et deux nuits. Le froid était rigoureux, des feux furent allumés et on brûla toutes les charpentes qui se trouvaient dans l'intérieur, pour réchauffer les combattants.

Les dames de la ville montrèrent un courage héroïque pendant le siège. Elles se portaient elles-mêmes sur les remparts pour encourager les soldats, leurs époux et leurs enfants, leur porter des vivres et secourir les

(1) La porte Saint-Aubin se trouvait à l'entrée de la *rue Saint-Aubin*, sur le *boulevard de Saumur*. La porte Saint-Michel était situé *place du Pélican*, à l'entrée de la *rue Jules Guitton*. La porte Cupif se trouvait à l'entrée de la *rue Boisnet*, au bas du *boulevard Carnot*.

Digitized by Google

blessés. Elles étaient exposées au feu de l'ennemi, des soldats et des canonniers. Les jeunes gens de la garde nationale furent tués sur les remparts et dans l'intérieur. Un des officiers municipaux, M. Lebreton, qui se tenait sur le rempart de l'Hôtel de Ville pour encourager les canonniers, fut atteint d'un boulet de canon de l'ennemi et périt sur-le-champ.

Le second jour du siège, le général Danican, croyant pouvoir exécuter son projet de livrer la ville au pillage des Vendéens, s'entoura de son état-major et voulut sortir de la ville en passant sur le pont de la Maine qui sépare la ville en deux parties. Mais il fut arrêté par la garde nationale, qui le coucha en joue et le força ainsi de rétrograder.

Enfin, le troisième jour, au matin, l'armée Vendéenne désespérée de ne pouvoir entrer dans la ville, accablée par la misère et la famine, disparut et prit la route du Mans, laissant après elle beaucoup de morts et des blessés expirants. La garde nationale d'Angers sortit à la poursuite des fuyards, fouilla les environs et fit enterrer les morts que l'on trouvait de tous côtés.

Pendant le siège d'Angers, une forte colonne de troupes était stationnée à Châteaubriant. Entendant la canonnade du côté d'Angers, elle voulut marcher à la défense de cette ville, mais elle en fut empêchée par ceux qui la commandaient. Il paraît certain que ces chefs agissaient de concert avec le général Danican, et qu'on voulait laisser entrer les Vendéens dans la ville d'Angers, pour venir ensuite les y surprendre et avoir occasion de livrer cette ville à un second pillage. Le courage de la garde nationale, celui des détachements de troupes, et particulièrement l'héroïsme des dames d'Angers, déjouèrent les projets des malveillants, et la ville fut sauvée.

Digitized by Google

Dans son numéro du 9 juin 1843, le même journal publiait la lettre qui suit à propos de la note ci-dessus :

J'ai été charmé de lire la note de M. Gautret sur le siège d'Angers. Il y a pourtant trois petites erreurs qu'il sera bon de relever.

Dans la note on lit . 1° Qu'au moulin des..... il y avait une batterie ennemie ; 2° que le conseiller municipal Lebreton fut tué d'un coup de canon ; 3° que c'était une pièce de 24 qui était à la Haute-Chaîne.

Sur ces points je fais les remarques suivantes : 1° Ce n'est pas au moulin *des*, mais *du Pigeon* qu'était non pas une *batterie*, mais une seule pièce de 8 qui nous fit beaucoup de mal ; 2° le conseiller Lebreton ne fut pas tué par un boulet, mais d'une balle qui l'atteignit au front dans l'escalier de l'une des tours de la porte Saint-Michel ; 3° la pièce qui, placée à la Haute-Chaîne, contribua si puissamment au salut de la ville, était non pas de 24, mais une *pièce de 36*.

Dans les deux ou trois pages que M. Crétineau-Joly consacre au siège d'Angers (1), il y a des erreurs à chaque ligne. Je citerai les principales.

Levasseur, représentant du peuple, a coupé tous les ponts de la Loire. — Quels ponts ? De Saumur à Nantes, il n'y avait que le Pont-de-Cé.

Il fait détruire les maisons les plus avancées du faubourg. -- On mit le feu à quelques-unes auparavant, mais non pas par les ordres de Levasseur, qui eut peu d'action à Angers, et dont le nom ne parvint pas même aux oreilles du peuple : on connaissait Esnue de la Vallée et Francastel, qui signèrent les proclamations, mais surtout on connaissait le département et la municipalité, et c'était à leurs arrêts placardés au coin des rues qu'on obéissait avec ardeur.

(1) *Histoire de la Vendée Militaire*

Digitized by Google

Les habitants dont une bonne partie aurait volontiers fait cause commune avec les paysans, furent intimidés par les représentants, et désirèrent laver la honte du mois de juin. — La honte, en juin 1793, était aux généraux qui avaient ordonné l'évacuation ; et en décembre, le désir de se défendre était dans tous les cœurs.

Un feu vif et meurtrier a bientôt entamé les murs et ouvert une brêche. — Il n'y eut pas de brêche ouverte par le canon. La Rochejaquelein et quelques chefs descendus la nuit sous la porte Saint-Michel commençaient à y faire un trou. Mais ils furent inondés du haut des tours par des matières enflammées et forcés de renoncer à leur entreprise. Sept ou huit des plus intrépides restèrent morts dans le fossé.

Lebreton, officier municipal, et le jeune Sérent, qui commande un bataillon de volontaires, sont emportés au premier rang. — On vient de voir que Lebreton fut tué dans l'escalier d'une tour. Quant à Sérent, nul de nous n'en a ouï parler, pas plus que du bataillon de volontaires.

Les royalistes n'osent braver les feux de mousqueterie que le chef de brigade Menard dirige sur eux. — Menard n'était que capitaine encore et commandant de la place, non pas chef de brigade. Ce fut à son courage et à sa présence d'esprit qu'on dut les sages mesures et la vigueur de la défense. Il en fut alors payé par la disgrâce, et depuis il est tombé chez nous dans le plus ingrat oubli !

La Rochejaquelein, Piron, Forestier et d'autres se jettent les premiers à la brêche de la porte Cupif. — Encore une fois, il n'y avait pas de brêche. Les Vendéens, débouchant du faubourg Saint-Michel, descendaient la rue des Pommiers, quand les boulets de la pièce de 36 qui était à la Haute-Chaîne, coupèrent les

Digitized by Google

jambes de leurs chevaux et mirent le désordre dans la colonne. Ce fut là ce qui ruina l'espérance des royalistes et détermina la victoire des républicains.

M. Crétineau se trompe partout. Il confond la porte Cupif et la porte Saint-Michel. Il n'a eu que de faux ou incomplets renseignements, et son siège d'Angers est tissu comme une fable.

Le récit de Mme de la Rochejaquelein, sans être plus impartial, est tout autrement près de la vérité.

M. Berthe, qui était en 1793 adjudant-major de la garde nationale et qui voyait bien ce qui se passait, est d'accord avec moi sur tous ces faits (1).

Pourquoi le canton de Brézé ne voulait pas être réuni à celui de Fontevrault (1800)

En 1791, le canton de Brézé fut formé de Brézé, Épieds, Saint-Cyr-en-Bourg, Saint-Hippolyte et Saint-Just-sur-Dive. Ce canton subsista jusqu'au 18 novembre 1801. Sentant que le canton allait bientôt disparaître, les habitants des cinq communes avaient, le 19 juillet 1800, adressé au Conseil général une pétition pour demander à n'être pas réunis au canton de Fontevrault. Voici cette pièce (2).

Les soussignés sont informés que la nouvelle division du territoire pour l'organisation de l'ordre judiciaire supprime le tribunal de la justice de paix de Brézé et réunit leurs communes aux cantons voisins. Si elle avait lieu, cette réforme serait des plus funestes et des plus affligeantes pour les peuples de ce canton. Séparés

(1) Cette lettre est, croyons-nous, de François Grille, bibliothécaire de la ville d'Angers.

(2) Archives de Maine-et-Loire, série N.

Digitized by Google

de Fontevrault, à qui le nouveau projet voudrait les réunir, par une traversée de bois considérable, des chemins impraticables, peu sûrs, d'une distance de 2 lieues et demie et souvent interceptés par les eaux, ils n'ont avec ce chef-lieu aucun rapport, aucune relation, nul intérêt ni rapprochement relativement aux propriétés, les habitants du canton de Brézé n'ayant aucune possession dans le canton de Fontevrault, ni ceux du canton de Fontevrault dans celui de Brézé. L'arrondissement de ce dernier offre une population nombreuse, sur une surface de 4 lieues carrées. Depuis Chacé jusque dans les communes de Saint-Léger et Morton, les propriétés sont si singulièrement morcelées, qu'il n'est pas rare de voir un arpent de terre partagé entre plus de 50 propriétaires, ce qui occasionne souvent des contestations entre des proches, des joignants au sujet des limites, des anticipations, d'un sillon de terre, d'un cep de vigne. des plantations de bornes, qui sans être ce qu'on appelle vulgairement des procès, multiplient des affaires qui sont de la compétence du juge de paix, occupent continuellement le tribunal et exigent des transports fréquents sur les lieux pour terminer à peu de frais ces contestations, qui auraient des suites funestes pour la tranquillité des familles.

Avant la Révolution, il y avait dans ce canton deux sièges de justice, l'un à Brézé, dont dépendaient Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg, Saint-Just-sur-Dive, Varrains et Chacé, l'autre à Bizay, dont relevait Epieds, qui tenaient leurs séances un jour chaque semaine, ce qui prouve la multiplicité des affaires litigieuses dans ce pays occasionnées par le morcellement des propriétés, et la nécessité d'un tribunal de paix à Brézé.

Dans le cas où le conseil général pour raison des besoins de l'Etat déciderait autrement, les pétitionnaires demandent la réunion de leurs communes au canton de

Digitized by Google

Saumur, avec lequel ils ont des rapports et des liaisons fréquents.

Comme nous l'avons déjà dit, le canton de Brézé fut supprimé le 18 novembre 1801. Le même arrêté consulaire le réunissait au canton de Montreuil-Bellay.

Les bâtiments de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers depuis la Révolution

Pendant plus de 700 ans, la superbe abbaye de Saint-Nicolas-lès-Angers fut habitée par des moines de l'ordre de saint Benoit (1). Les bons pères, hommes instruits et éclairés, avaient une riche église pour remplir leurs devoirs religieux, une belle bibliothèque pour leurs travaux et leurs instants de loisir, et des rentes pour assurer leur existence. Chaque jour, quand ils le voulaient, ils allaient dire leur bréviaire dans les stalles qui sont encore taillées dans le rocher de la *Garenne*, leur lieu de promenade, et tout en récitant leurs prières, ils jouissaient d'un des plus gracieux points de vue qu'on puisse trouver autour d'Angers. Ils dominaient le bel étang de Saint-Nicolas, ce magnifique bassin compris entre les champs Saint-Martin et Frémur d'un côté, les Fouassières et Pruniers de l'autre, et suivaient jusqu'au port de Bouchemaine la blanche voile du bateau qu'ils voyaient sortir d'Angers. Quand vint la tempête révolutionnaire, Saint-Nicolas fut atteint, comme toutes les autres abbayes, et périt comme elles. La belle église fut démolie (2), la bibliothèque dispersée, et on vendit les

(1) L'abbaye de Saint-Nicolas-lès-Angers fut fondée en 1020.

(2) Elle fut incendiée le 17 décembre 1793 (*Anjou Historique*, mai-juin 1903).

Digitized by Google

biens qui fournissaient à tous les besoins des Pères : le couvent proprement dit devint propriété nationale, puis départementale (1).

Après avoir été longtemps abandonnés, puis habités pendant quelque temps par un pensionnat, puis destinés à être un grenier d'abondance, les bâtiments de Saint-Nicolas devinrent en 1813 un hôpital militaire.

Lorsque nos armées, battant en retraite devant l'Europe en armes, rentraient en France, les prisonniers de guerre étrangers furent envoyés dans les villes de l'intérieur et notamment à Angers ; ils furent placés dans l'abbaye du Ronceray. De graves maladies s'étant manifestées parmi ces malheureux, et les salles de l'hospice Saint-Jean étant encombrées, on établit à Saint-Nicolas des salles pour les traiter ; bientôt ensuite elles reçurent des prisonniers blessés sur le champ de bataille, et un fort convoi de condamnés qu'on évacua de la prison de Vilvorde, près de Bruxelles. Le Dr Grégoire Lachèse avait été chargé par M. Hély d'Oissel, préfet de Maine-et-Loire, d'organiser le service médical à Saint-Nicolas ; on lui adjoignit le Dr Hossard, et on lui donna pour aides plusieurs élèves, entre'autres MM. Maillocheau fils, Ch. Bigot et Bry. Le typhus parut bientôt avec toutes ses horribles conséquences, et après avoir sévi sur les prisonniers, il atteignit ceux qui s'étaient dévoués à leur service et frappa MM. Bry, Maillocheau, élèves, et M. Daburon de Mantelon fils, qui, en sa qualité d'ad-

(1) Le 13 février 1817, le préfet de Maine-et-Loire écrivait au Ministre de l'Intérieur : « Par suite des lois sur l'aliénation des biens du clergé, les bâtiments et dépendances de l'abbaye de Saint-Nicolas furent vendus à divers particuliers. Par lettres patentes du 5 avril 1811, le Gouvernement les affecta à un Dépôt de mendicité, et le 7 juin 1811 il fut passé acte devant Me Lechalas, notaire à Angers, entre le préfet et les propriétaires (MM. Cesbron), pour une somme de 62.500 francs. Dans cette vente sont compris tous les bâtiments, un petit jardin et l'espace nécessaire pour quatre préaux. On crut inutile d'acquérir une garenne assez considérable, qui dépendait de l'abbaye, et qu'il serait très utile d'y joindre. »

Digitized by Google

joint au maire d'Angers, allait chaque jour à Saint-Nicolas veiller à ce que rien ne manquât à la régularité et à la suffisance des secours. Ils succombèrent tous les trois, et leur dévoûment n'a jamais été oublié de leurs concitoyens. Après la paix de 1814, les prisonniers de guerre quittèrent notre pays, et Saint-Nicolas fut de nouveau inhabité, comme il l'avait été si longtemps.

En 1815, Saint-Nicolas devint une caserne, et on y logea, à mesure qu'ils arrivaient à Angers, les hommes avec lesquels on organisa le 3e régiment de la garde royale. Aussitôt que ce régiment eut quitté Angers pour se rendre à Paris, il ne resta plus rien à Saint-Nicolas de sa nouvelle destination, que des numéros mis aux divers corridors et quelques inscriptions pour indiquer les chambres des sous-officiers. Pour tout le reste, il fut encore abandonné.

En 1818 ou 1819, le Gouvernement décida que Saint-Nicolas serait un dépôt de mendicité ; des travaux furent commencés, mais ils ne furent pas continués.

En 1831, l'autorité municipale s'entendit avec une commission nommée par un certain nombre d'habitants de la ville, et jeta les bases du dépôt de mendicité actuellement en pleine activité dans une partie de l'abbaye Saint-Nicolas. Le conseil général s'associa à une si importante amélioration, et concéda à la ville la maison abbatiale. On établit au mois d'octobre 1831, dans ce qui constituait l'habitation du Père Abbé, tout ce qu'il fallait pour donner des appartements convenables aux personnes chargées de l'administration de la maison et à trois sœurs hospitalières, pour établir une lingerie, une cuisine, des réfectoires, des dortoirs et des ateliers pour loger et faire travailler 120 mendiants.

En 1832, presque tous les bâtiments de Saint-Nicolas étaient encore dans l'état où les avait laissés le 3e régiment d'infanterie de la garde royale, lorsque la guerre

Digitized by Google

civile éclata dans nos contrées. De nombreux régiments furent envoyés pour occuper les divers points où les bandes paraissaient surtout devoir se montrer, et l'hôpital Saint-Jean fut bien vite insuffisant pour contenir les militaires malades envoyés sans cesse des cantonnements, où ils étaient mal logés, mal chauffés, après avoir fait des marches forcées dans des chemins presque impraticables. Saint-Nicolas devint encore hôpital militaire, et 250 lits furent promptement montés par l'administration des hospices, sur la demande du Ministre de la Guerre.

Quatre professeurs adjoints de l'Ecole secondaire de Médecine, les docteurs Négrier, Jouvet, Edouard Laroche et Adolphe Lachèse, furent chargés du service médical, et si, plus heureux que les médecins de 1814, ils n'eurent pas à combattre le véritable typhus, ils eurent à traiter un grand nombre de soldats en proie à des fièvres typhoïdes extrêmement graves, et plus tard atteints du choléra. Chacune de ces affections avait marqué sa victime parmi les élèves attachés au service de Saint-Nicolas. MM. Boussard et Després succombèrent dans l'exercice de leurs fonctions, emportant les regrets et l'estime de tous leurs camarades. A mesure que les passions politiques perdirent de leur violence, la guerre civile devint de jour en jour plus impossible dans l'Ouest, les troupes quittèrent nos pays, et les salles de Saint-Nicolas virent rapidement décroître le nombre des soldats malades. En décembre 1837, la translation à l'hôpital Saint-Jean de ceux qui y étaient encore, fut décidée par l'administration des hospices ; elle eut lieu le 31 décembre de cette année. Les uns voulurent alors faire de Saint-Nicolas un dépôt d'aliénés, et les autres un dépôt de mendicité qui, avec celui déjà établi dans la maison abbatiale, aurait formé un dépôt départemental. De nouveau, jusqu'en 1849,

Digitized by Google

les bâtiments restèrent attribués au casernement de l'infanterie, puis délaissés. Des offres de MM. Joubert et Guinoiseau en sollicitaient alors la vente pour l'établissement de leur manufacture. Après plusieurs années d'hésitation, le conseil général en consentit l'aliénation sur la mise à prix de 100.000 francs, que couvrit d'une enchère de 500 francs la congrégation du Bon-Pasteur (23 novembre 1854). Un arrêté du 13 avril 1855 autorisa la congrégation à faire communiquer par un tunnel construit sous la route impériale la maison-mère avec l'ancienne abbaye Saint-Nicolas.

État de l'arrondissement de Baugé (1801-1802)

Le 17 juillet 1802, le Ministre de la Police générale écrivit au préfet de Maine-et-Loire pour lui demander la situation du département depuis le 23 septembre 1801, jour où avait commencé l'an X. Le préfet Montault s'adressa alors aux sous-préfets. Celui de Baugé, le citoyen Lemaignan, répondit à la préfecture le 17 septembre 1802. Voici son rapport (1) :

Sûreté publique. — Point de brigandage proprement dit, mais l'habitude de la chouannerie et quelques faux principes de la Révolution ont produit parmi le peuple des villes et dans les campagnes un esprit de rapine et de braconnage désolant pour les propriétaires. C'est surtout le pillage du bois qui se fait avec le plus d'impudence. On voit chaque jour des processions de pillards rentrer en ville avec le fruit de leurs rapines. Les gardes forestiers et les gendarmes, chargés de la

(1) *Archives de Maine-et-Loire*, série M (*Police générale et administrative*). L'arrondissement de Baugé ne comptait alors que les cantons de Baugé, Beaufort, Longué, Noyant et Seiches. Le canton de Durtal ne fut uni à l'arrondissement de Baugé qu'en 1806.

Digitized by Google

surveillance des délits ruraux, les voient et ne disent rien. L'impunité qui en résulte, enhardit les délinquants et leur fait presque croire que c'est un droit du pauvre. — Quoique la misère soit grande, néanmoins, comme les hommes valides ne manquent point d'ouvrage, on ne voit mendier que des femmes, des infirmes, des vieillards et des enfants.

Subsistances. — La plus grande liberté existe dans le commerce des grains et denrées. Il a été très actif depuis deux ans, l'exportation a été considérable, aussi ne reste-t-il point de blé vieux. La récolte de l'année étant presqu'en tout au-dessous des besoins, non seulement ce commerce sera nul l'année prochaine, mais encore il est à craindre que les approvisionnements ne soient très difficiles.

Commerce. — Il n'y a, à proprement parler, dans le pays d'autre commerce que celui de fruits et denrées de toute espèce, de cochons gras et maigres et de bétail pour les herbages. Ainsi il ne peut guère être question du commerce de contrebande et de l'introduction de marchandises étrangères.

Culte. — On doit dire avec peine que la loi organique du Concordat ne reçoit point son entière exécution, notamment pour un des articles les plus sages et les plus utiles de cette loi, pour l'établissement des fêtes. Les 2 ou 3 dernières anciennes fêtes, par exemple, quoique non autorisées, ont été annoncées comme obligatoires, avec une sorte d'affectation, par tous les desservants. Sur les observations qu'on a faites à quelques-uns, ils ont répondu qu'ils attendaient le mandement de leur Evêque, comme si sur un tel point la voix du Gouvernement et de la raison ne devait pas suffire (1). Il en est de même pour l'article des céré-

(1) Le cardinal Caprara, légat du Saint-Siège, avait signé le 9 avril 1802,

Digitized by Google

monies extraordinaires, telles que processions, saluts et neuvaines : il semble qu'on les multiplie comme exprès pour tenir le peuple toujours sous sa main et le dominer. — On ne sait quel mode sera adopté pour le salaire des ministres du culte. Sera-t-il forcé et obligatoire ? Dans ce dernier cas, il faut croire que certains prêtres deviendront plus sages et plus discrets, car plusieurs d'entre eux se sont déjà aliénés beaucoup de leurs paroissiens en exigeant qu'ils se remarient devant eux, ou en refusant pour parrain et marraine ceux qui ne justifient pas aller à confesse ou avoir fait leurs Pâques. Tout cela serait sans doute sottise à faire rire pour des gens sensés et instruits, mais pour le peuple c'est autre chose . l'éclat de ces demandes et de ces refus fait note et scandale. c'est un vrai germe de division (1).

un Indult relatif aux fêtes, et le Premier Consul en avait ordonné la publication par son arrêté du 19 avril 1802. Les fêtes de l'Épiphanie, de la Fête-Dieu, de Saint Pierre et de Saint Paul, la fête du patron de la paroisse et celle du patron du diocèse étaient renvoyées au dimanche suivant. L'Évêque concordataire d'Angers, installé le 6 juin 1802, ne publia l'Indult en question dans le diocèse que le 10 décembre 1802.

(1) Le 9 décembre 1800, le sous-préfet de Baugé avait écrit au préfet : « Le culte catholique a repris presque partout son rétablissement, n'a contrarié que quelques anarchistes ennemis de tout frein et de toute morale. Il a causé, au contraire, une satisfaction générale, surtout parmi les gens de la campagne. » — Le 8 février 1801, il mandait au conseiller d'État Duchâtel : « Presque tous les prêtres déportés sont rentrés. Les prêtres constitutionnels ou sermentés sont tout à fait au rebut. L'exercice du culte est devenu mode et engoûment pour certaines gens d'un parti. Il a été repris avec empressement comme ancienne habitude et comme objet de réunion par le peuple. » - En envoyant au préfet l'état de son arrondissement depuis le 23 septembre 1801 jusqu'au 21 janvier 1802, le même sous-préfet disait : « Le peuple, celui des campagnes surtout, paraît plus attaché au culte que jamais. C'est un bien sous tous les rapports, si les prêtres n'en veulent pas abuser, c'est à quoi il sera peut-être bon de faire attention. »

Au mois de juillet 1803, il écrira au préfet : « Les ministres du culte, soutenus avec trop d'affectation par un parti, bataillent contre la faim et le discrédit. On ne leur accorde peut-être pas assez, mais aussi en voudraient-ils trop prendre. Il serait bien utile que le Gouvernement se prononçât. » — Le 19 août 1804 : « Les prêtres, par leurs intrigues et surtout en multipliant le plus qu'ils peuvent les cérémonies religieuses, cherchent à capter l'esprit du

Digitized by Google

Police personnelle. — Il n'y a point d'étrangers à séjour fixe ; il passe seulement quelquefois de prétendus Liguriens ou Italiens qui, sur des pancartes irrégulières et insignifiantes, demandent permission de quêter : on pense qu'au lieu de le leur permettre, il serait bien plus à propos de les renvoyer chez eux comme vagabonds et suspects. Les émigrés rentrés se conduisent sagement et, sans toutefois changer beaucoup d'opinion, s'empressent de se conformer aux lois.

Esprit public. — L'esprit public se ressent et se ressentira longtemps encore des diverses opinions qu'a produites la Révolution. Le peuple, enivré des idées d'une fausse liberté et d'une vaine et chimérique égalité, tendrait facilement à l'insubordination ; il demande conséquemment à être contenu. Les ci-devant privilégiés, sous le masque de la résignation, ne perdent point le souvenir de leurs anciens privilèges et les regretteront toujours. Reste la classe mitoyenne des propriétaires honnêtes et pensants : ceux-ci reconnaissent et révèrent les principes de notre Gouvernement, comme les gages certains de leur tranquillité et de la prospérité publique.

La déclaration de l'Empire et les Angevins (1804)

Le samedi 12 mai 1804, les membres de tous les corps constitués, administratifs, civils et militaires, se réunirent à la préfecture pour émettre un vœu en faveur de la déclaration de l'Empire. Voici l'adresse qu'ils envoyèrent au « citoyen Premier Consul. »

peuple et à gagner du crédit et de l'influence. Au reste, ils paraissent soumis aux lois. » — Le 16 octobre 1805 : « Les prêtres ne montrent aucune opinion et ne paraissent s'occuper que d'exciter et entretenir la crédulité du peuple pour en tirer avantage. »

Digitized by Google

Les membres des autorités constituées de ce département, réunis dans un seul sentiment, émettent librement et volontairement le vœu : 1° que vous soyez solennellement proclamé Empereur des Français ; 2° que la dignité impériale soit héréditaire dans votre famille, de mâle en mâle et par ordre de primogéniture ; 3° que nos institutions soient organisées avec force et stabilité, afin que la nation ne soit plus inquiétée par la crainte ou la perspective de changements nouveaux ou de nouvelles révolutions ; qu'elle jouisse, sous vos auspices, de la liberté qu'elle a conquise, du calme et du repos si nécessaires à son bonheur, et qu'elle retrouve partout la main bienfaisante et protectrice qui l'a sauvée. Les fonctionnaires soussignés, en vous transmettant un vœu cher à leur cœur et utile à leur pays, osent vous donner l'assurance, citoyen Premier Consul, que vous les trouverez toujours en première ligne dans l'expression de leur respect, de leur amour, de leur reconnaissance et de leur dévoûment pour votre auguste personne, ainsi que dans leur fidélité et leur obéissance pour votre autorité (1).

Le jeudi 24 mai, à midi, la garnison d'Angers, réunie au Champ-de-Mars, prêta, entre les mains du général Girardon, commandant du département de Maine-et-Loire, le serment d'obéissance aux constitutions de l'Empire et de fidélité à l'Empereur. Le samedi 2 juin, à cinq heures du soir, le préfet proclama solennellement le sénatus-consulte organique déclarant Napoléon-Bonaparte, Empereur des Français.

Toutes les autorités civiles et militaires, lit-on dans les *Affiches d'Angers*, se sont réunies dans la cour de

(1) Cette adresse fut présentée à l'Empereur par une députation composée de MM. Lauberdière, adjudant-général, membre du corps législatif, Montault des Isles, ancien préfet de Maine-et-Loire, membre du corps législatif, Leglou, président du canton de Saint-Georges-sur-Loire, Benoist, chef de division au ministère de l'Intérieur, de Contades, conseiller général, et Walsh de Serrant, grand propriétaire.

Digitized by Google

la préfecture à l'effet de proclamer le sénatus-consulte qui décerne à Napoléon Bonaparte le titre d'Empereur. Le cortège est parti dans cet ordre. Le piquet de gendarmerie à cheval ouvrait la marche et était suivi de plusieurs pelotons de la garde nationale d'Angers. La musique militaire de cette ville, à cheval, venait immédiatement après, et précédait M. le colonel de la garde nationale et son état-major, tous également à cheval. MM. les adjoints du maire, les fonctionnaires publics de toutes les parties avec leurs employés, et une foule de citoyens que la circonstance avait appelés, formaient ensuite un corps nombreux à cheval, après lequel paraissait M. Nardon, préfet de Maine-et-Loire, accompagné de M. le général Girardon, de M. le colonel Noireau, des aides-de-camp du général, de plusieurs membres du conseil général, du conseil de préfecture et de tous les employés de la préfecture à cheval. La marche était fermée par un piquet de gendarmerie. Le cortège a parcouru la ville dans cet ordre ; le préfet a proclamé le sénatus-consulte dans tous les carrefours principaux, et il a été accompagné partout des cris de *Vive Bonaparte* ! *Vive l'Empereur !* témoignage éclatant de l'amour de notre cité pour le héros appelé à régner sur la France par le vœu de tous les citoyens.

Le dimanche 3 juin, à deux heures de l'après-midi, MM. les sous-préfets, présentés par M. Mamert-Coullion, secrétaire général, les autres fonctionnaires publics, M. Haudeville, colonel de la garde nationale, et l'état-major de la même garde, et les employés des diverses administrations, ont prêté le serment d'obéissance aux constitutions de l'Empire et de fidélité à l'Empereur, entre les mains de M. Nardon, préfet de ce département, dans la grande salle de la préfecture.

Le *Veni Creator* et le *Te Deum* en actions de grâces

Digitized by Google

de l'heureux avènement de Napoléon Bonaparte à la dignité impériale ont été chantés le dimanche 17 juin dans l'église cathédrale. Les autorités civiles et militaires et les tribunaux y ont assisté en grand costume. Cette cérémonie religieuse avait attiré une foule immense de peuple (1).

Le Tribunal de Commerce de Cholet (1811-1859)

C'est le décret impérial du 6 octobre 1809 qui créa, dans la ville de Cholet, un tribunal de commerce pour l'arrondissement de Beaupréau. Il comprenait un président, deux juges et deux suppléants, qui furent nommés par un décret impérial du 12 juin 1811. L'installation du tribunal eut lieu le 26 novembre suivant, sous la présidence du sous-préfet de Beaupréau. Voici le procès-verbal de l'installation :

Aujourd'hui mardi 26 novembre 1811, M. Lin-Loup-Laud-Luc Barré, sous-préfet de Beaupréau, délégué par M. le préfet, à l'effet d'installer dans leurs fonctions MM. les président, juges et suppléants du tribunal de commerce de l'arrondissement de Beaupréau, séant à Cholet, a été introduit dans la salle provisoirement destinée aux audiences de ce tribunal, où avaient été convoqués par ses ordres les magistrats à installer, toutes les autorités constituées, et les négociants, marchands et autres citoyens notables de la ville de Cholet.

Après avoir pris séance, il a fait donner lecture du décret impérial du 12 juin 1811, qui nomme M. Cherbonnier président, MM. Cesbron-Lavau et Desmé-Delille juges, MM. Turpault fils aîné et Rousselot suppléants, du procès-verbal de leur prestation de ser-

(1) Cf. *Anjou Historique*, mars-avril 1907.

Digitized by Google

ment devant le tribunal de première instance de Beaupréau, et de l'arrêté de M. le baron préfet qui le délègue. Puis il a dit (*Suit le discours du sous-préfet*).

Ensuite M. le délégué a déclaré que MM. les président, juges et suppléants du tribunal de commerce de l'arrondissement de Beaupréau, séant à Cholet, étaient légalement constitués et définitivement installés dans leurs fonctions. M. le président a répondu en ces termes :

« L'établissement d'un tribunal de commerce était désiré depuis longtemps ; nos vœux l'appelaient d'autant plus vivement, que chaque jour le besoin et la nécessité s'en faisaient sentir d'une manière plus pressante. Cependant la ville la plus commerçante, j'ose le dire, de ce département, se voyait privée de cette faveur (1). Nous y avions de trop justes titres pour ne pas l'obtenir ; notre illustre souverain, à la sagesse duquel rien n'échappe, dont les vues paternelles s'étendent également sur les petites comme sur les grandes communes, nous accorde aujourd'hui ce bienfait. Recevez, M. le commissaire, l'expression de notre reconnaissance, et puissiez-vous la faire parvenir jusqu'aux pieds du trône ! Puisse encore notre auguste Empereur savoir qu'il n'a pas de sujets plus soumis et plus dévoués ! Nous ne nous faisons point illusion, M. le commissaire, sur les sentiments flatteurs que vous venez d'exprimer. Nous les regardons comme un encouragement. Mais il en est un plus puissant encore : nous le trouvons dans le modèle de sagesse que nous offrent les estimables fonctionnaires de cet arrondissement, qui vous cite avec orgueil pour le chef de ses administrateurs. »

(1) Les tribunaux de commerce d'Angers et de Saumur existaient depuis longtemps.

Digitized by Google

Ce discours terminé, M. le commissaire délégué a requis l'insertion tant des pièces par lui communiquées que des discours qui précèdent, au procès-verbal de la séance, et a déclaré qu'elle était levée.

Nous venons de voir que le premier président du tribunal de commerce de Cholet fut M. Cherbonnier. Quand il mourut le 29 avril 1843, les *Petites Affiches de Cholet* lui consacrèrent l'article qui suit :

La ville de Cholet vient de perdre un de ses citoyens les plus notables dans la personne de M. Mathurin Cherbonnier, ancien maire et ancien président du tribunal de commerce. M. Cherbonnier embrassa la carrière militaire à l'aurore de la Révolution ; pendant la guerre, il fut nommé aide-de-camp du général Bonnet ; sa conduite à la bataille de Fleurus lui valut l'honorable mission de porter à la Convention nationale les drapeaux pris sur l'ennemi. Rentré dans la vie civile, M. Cherbonnier s'est livré au commerce ; il remplit des fonctions éminentes et gratuites : lors de l'établissement à Cholet du tribunal de commerce, il a été appelé à le présider par les suffrages unanimes des notables commerçants ; ensuite il fut nommé conseiller d'arrondissement et enfin maire de Cholet. Son esprit judicieux, ses connaissances et son intégrité lui ont assuré, dans l'exercice de ces fonctions diverses, le respect et la considération publique. Dans la retraite où il a vécu depuis douze ans, M. Cherbonnier a organisé la dispensation d'une partie de ses revenus, consacrés de tout temps au soulagement des malheureux, en fondant une maison tenue par les religieuses, d'où sont envoyés à domicile des secours de toute espèce, aux pauvres malades. Parvenu à l'âge de 75 ans, M. Cherbonnier a supporté avec la fermeté et la patience de l'homme juste et sans faire entendre une plainte, la maladie qui a terminé son honorable

Digitized by Google

vie ; il est mort calme, résigné, et plein de confiance dans la bonté divine. Il emporte les regrets de tous ceux qui ont été à portée d'apprécier ses qualités distinguées.

Par décret impérial du 7 juillet 1859, le tribunal de première instance de l'arrondissement fut transféré de Beaupréau à Cholet. Le même décret supprimait le tribunal de commerce de Cholet.

Obsèques de M. de Puiseux, préfet de Maine-et-Loire (1826.)

Né à Salles (Aude), M. Antoine *Martin de Puiseux* fut nommé préfet de Maine-et-Loire par une ordonnance royale du 27 juin 1823. Installé le 19 juillet suivant, il mourut en fonctions le 19 octobre 1826, à l'âge de 57 ans. Il avait épousé Mlle Antoinette-Victoire Bourlet. Dès le 12 octobre il avait reçu les sacrements de l'Église. Ses obsèques eurent lieu le 20 octobre à la cathédrale. Voici en quels termes le *Journal de Maine-et-Loire* parla de la mort et de la sépulture de ce magistrat :

Le département de Maine-et-Loire vient de perdre M. Martin de Puiseux. Ce respectable magistrat a succombé à une maladie de cœur. Il est mort le 19 octobre, à 9 h. 1/2 du matin. Sa Majesté lui avait confié la préfecture de ce département ; il avait, pendant le cours de trois ans qu'a duré son administration, justifié la confiance royale. Il s'est fait connaître aux habitants de Maine-et-Loire par sa justice, son impartialité et sa bienfaisance, et il laissera dans le cœur de ses administrés de longs et chers souvenirs. Il venait d'obtenir du Conseil général un impôt extraordinaire pour la réparation des routes dont il s'occupait avec zèle, et d'alléger par des mesures salutaires le fardeau que le grand nombre des

Digitized by Google

enfants trouvés faisait peser sur le département. C'est au moment où il espérait recueillir pour son département le fruit de ses travaux et de ses méditations, que le Ciel le rappelle à lui ; ses derniers moments ont été consolés par la connaissance de l'intérêt qu'a daigné lui porter Sa Majesté en ordonnant qu'on lui fît savoir tous les jours de ses nouvelles. M. Martin de Puiseux était pénétré des vérités de la religion catholique, apostolique et romaine, qu'il a constamment professée, et dans le sein de laquelle il est mort. Après Dieu, rien ne lui était plus cher que le service du roi, et Sa Majesté a perdu en lui un de ses plus fidèles serviteurs. Il était bon ami et surtout bon père, et c'est dans les bras de sa famille désolée qu'il a rendu le dernier soupir. Puissent les regrets qu'il laisse après lui en ce département, servir de consolation à une mère, à une jeune demoiselle et à trois fils qui restent pour pleurer le meilleur des maris et des pères !

Les obsèques de M. Martin de Puiseux, chevalier de la légion d'honneur, préfet de Maine-et-Loire, ont eu lieu le 20 octobre, à 10 h. du matin. Depuis la veille jusqu'à l'instant de l'inhumation, la dépouille mortelle de M. le préfet avait été déposée dans une chapelle ardente, où deux ecclésiastiques récitaient continuellement l'office des morts. Un deuil nombreux s'était réuni à l'hôtel de la préfecture, et a suivi le convoi à l'église cathédrale, où l'office a été célébré par Mgr l'Évêque. La gendarmerie, un nombreux détachement de la garde nationale et la troupe de ligne formaient la haie dans la nef, qui était remplie par un grand nombre de personnes de distinction. Pendant l'office, la musique de la garde nationale a exécuté plusieurs morceaux analogues à la circonstance. Après la cérémonie, le convoi, précédé du clergé de toutes les paroisses de la ville, s'est mis en marche dans l'ordre qu'il avait suivi en sortant de la

Digitized by Google

préfecture. Les coins du poêle étaient portés par M. le général commandant le département, M. le procureur général de la cour royale, M. le secrétaire général de la préfecture et M. Pavie, l'un des adjoints de M. le maire. MM. les membres de la cour royale en grand costume, un nombreux état-major, M. le recteur, MM. les membres de l'Académie d'Angers, MM. les chefs et employés de toutes les administrations formaient le cortège. Un grand nombre de fonctionnaires, tenus éloignés de la ville par l'époque des vacances, n'avaient pu assister à cette cérémonie. Une décharge de mousqueterie a annoncé l'arrivée au cimetière, où l'inhumation a eu lieu avec tous les honneurs dûs au rang et au caractère de M. le préfet. On remarquait avec un vif intérêt les deux fils aînés de M. de Puiseux, qui rendaient à la mémoire de leur père de douloureux et derniers devoirs. Cette cérémonie avait attiré une immense population, qui témoignait par sa présence les regrets qu'a fait naître parmi les Angevins la mort prématurée de leur respectable préfet.

Immédiatement après la cérémonie des obsèques de M. Martin de Puiseux, sa famille, à l'exception du fils aîné, a quitté la ville d'Angers. Au moment de son départ, Mme veuve Martin de Puiseux a remis entre les mains de M. le secrétaire général de la préfecture la lettre suivante : « Je vous prie de témoigner à MM. les sous-préfets, maires et à toutes les autorités du département combien leur ancien préfet a été sensible à l'intérêt qu'ils ont pris à sa maladie, et la satisfaction qu'il a éprouvée à pouvoir faire quelquefois, avec leur assistance, du bien pour le département et le service du roi. S'il n'en a pas fait davantage, ce n'est que le pouvoir qui lui a manqué, et non la volonté : c'était sa seule pensée, son seul désir. Qu'ils reçoivent aussi mes remerciements pour le même intérêt et pour les marques

Digitized by Google

d'attachement qu'ils lui ont donnés, ainsi qu'à ma famille ; j'en conserverai toujours le souvenir. »

Le Conseil municipal d'Angers (1830-1832)

Voici quelle était la composition du conseil municipal d'Angers à la fin de la Restauration :

20 propriétaires : comte de Ruillé, comte de Terves, comte de Maquillé. comte d'Anthenaise, comte du Rouzay, comte Ménage de Soucelles, comte de Contades, comte de Villemorge, Aimé d'Andigné, De Gohin, Retailliau, Delaunay-Labriderave, De Nerbonne, Legris-Naudin, Bongerard, Letourneur-Laborde, Ollivier du Préneuf, Gaudais, Papiau-Verrie, Cordelet.

7 hommes de loi : Chedevergne, avocat, Berger, avocat, de Beauregard, magistrat, Naurays la Davière, magistrat, Prévost la Chauvellière, magistrat, Desmazières, magistrat, Brichet, ancien notaire.

5 industriels : Guignard, entrepreneur, Pavie, imprimeur, Auguste Gautier, ancien marchand de fer, Montalant, ancien manufacturier, Lachèse-Lollivrel, ancien banquier.

2 médecins : Chevreul, Esnault.

A la Révolution de juillet 1830, le roi Louis-Philippe Ier composa comme suit le conseil municipal d'Angers :

4 propriétaires : Jourdan père, Papiau-Verrie, De Marcombe, Cordelet.

11 hommes de loi : Grégoire Bordillon, avoué à la Cour d'appel, Berger, avocat, Planchenault, avocat, Janvier, avocat, Jubin, magistrat, Duboys, magistrat, Alexandre Gaultier, magistrat, Langlois, magistrat,

Digitized by Google

Naurays la Davière, magistrat, Desmazières, magistrat, Brichet, ancien notaire.

16 industriels : Guitet, pharmacien, Tessié de la Motte, négociant (fers), Farran, négociant (épiceries), Chevré-Bouchet, négociant (merceries), Saulnier, négociant (rouenneries), Talbot, négociant (rouenneries), Moreau-Joûbert, négociant (rouenneries), Guillory, manufacturier (sucre de betteraves), Auguste Giraud, manufacturier (toiles), Joûbert-Bonnaire, manufacturier (toiles), Guignard, entrepreneur, Philippe Rogeron, banquier, Blancler, ancien négociant, Auguste Gautier, ancien marchand de fer, Montalant, ancien manufacturier, Lachèse-Lollivrel, ancien banquier.

2 médecins : Guépin et Chevreul.

1 professeur : Bergette, ancien professeur.

La loi du 21 mars 1831 donna aux communes le droit d'élire leurs conseillers municipaux, mais petit était le nombre des citoyens qui participaient à l'élection ; l'élection des maires et adjoints n'était pas directe, ils étaient choisis par le roi ou le préfet dans le corps municipal. Les élections eurent lieu pour la première fois au commencement de janvier 1832. Furent élus conseillers municipaux de la ville d'Angers :

3 propriétaires : comte de Gibot, Cordelet, Poudret de Sevret, ancien colonel sous l'Empire.

9 hommes de loi : Cheux, avoué à la Cour d'appel, Larivière, notaire, Berger, avocat, Planchenault, avocat, Loré, magistrat, Alexandre Gaultier, magistrat, Langlois, magistrat, Desmazières, magistrat, Brichet, ancien notaire.

20 industriels : Guilhem, négociant (bois de marine), Chevré-Bouchet, négociant (merceries), Farran, négociant (épiceries), Saulnier, négociant (rouenneries), Talbot, négociant (rouenneries), Lainé, négociant (draps), Repussard, négociant (ardoises et bois), Gué-

Digitized by Google

rineau, pharmacien, Oriolle, pharmacien, Guitet, pharmacien, Appert, manufacturier (filature de coton), Guillory, manufacturier (sucre de betteraves), Raffray, manufacturier (farines), Auguste Giraud, manufacturier (toiles), Joûbert-Bonnaire, manufacturier (toiles), Mauchien, maître marinier, Richou, banquier, Guignard, entrepreneur, Montalant, ancien manufacturier, Gaultier-Goupil, ancien banquier.

2 *médecins* : Lefrançois et Bigot.

1 *ingénieur* : Fourier, ancien élève de l'Ecole polytechnique.

1 *conducteur des Ponts et Chaussées* : Drouart.

Louis-Philippe nomma maire d'Angers M. Joûbert-Bonnaire avec MM. Planchenault, Berger et Cordelet comme adjoints. Une ordonnance royale du 14 décembre 1832 remplaça M. Joûbert-Bonnaire, démissionnaire pour raison de santé, par M. Auguste Giraud.

Les Travaux Publics à Angers (1831-1841)

Dans son numéro du 11 mai 1831, le *Journal de Maine-et-Loire* donnait les détails suivants au sujet des travaux publics qui s'exécutaient alors dans la ville d'Angers :

Notre administration municipale réalise les anciens projets et en fait de nouveaux pour l'utilité et l'embellissement de la ville d'Angers. Les travaux du nouveau quai sont mis en adjudication pour le 16 mai 1831 et commenceront incessamment. Le *boulevard des Lices* se prolongeant jusqu'au *chemin de la Liberté*, qui prend un nouveau nivellement, arrivera jusqu'à la *basse-chaine*. Déjà les fossés du château, sur la ligne du boulevard, sont comblés ; et cette majes-

Digitized by Google

lueuse enceinte de hautes tours, assises à égale distance sur des bancs de rochers, se découvrant tout entière, fera un singulier contraste avec les maisons élégantes qui ont partout ailleurs remplacé nos vieilles murailles. Du pied de ces tours, et pour terminer le quai, la Maine attend un nouveau pont (1).

De l'autre côté de la rivière, le boulevard est aligné et en partie planté jusqu'à la Turcie, qui descend à la *haute-chaîne ;* ainsi s'achève la ceinture des boulevards autour de notre ville. La vente des terrains des Lices et la concession d'un alignement à prendre dans l'enclos de la préfecture sur la nouvelle rue, vont donner lieu à beaucoup de constructions. L'enclos de la manufacture de toiles à voiles, à l'entrée de la route de Paris, divisé en rues, n'attend plus que le pavage, comme la rue des Lices, pour se couvrir de bâtiments et faire un nouveau quartier. Dans l'intérieur de la ville, toutes les maisons qui forment comme une île sur la place de la Laïterie, seront démolies à la fin de juin 1831 ; et sur cette place, ainsi dégagée, seront aussitôt établis un corps de garde et une fontaine publique. Dans le même canton, une seconde école mutuelle sera instituée avant l'hiver aux frais de la Société d'enseignement primaire, et donnera l'instruction gratuite à 300 garçons et à 150 jeunes filles. Plus loin, dans une partie des bâtiments de Saint-Nicolas, les

(1) Le boulevard au sud de la ville, dirigé en ligne droite, depuis le Haras jusqu'à l'extrémité du quai royal et traversant la place de l'Académie, fut approuvé en principe par le directeur général des ponts et chaussées le 1er juillet 1811. Cette direction était belle, et contribuait à favoriser l'extension de la ceinture que l'on voulait donner à la ville. L'administration communale, sous la Restauration, ne voulait pas adopter la ligne droite du Haras à la Basse-Chaîne, par la crainte, si elle était exécutée, de voir proposer un pont sur la Maine, à l'extrémité du boulevard. Dans cette pensée, M. de Villemorge, maire d'Angers, fit rédiger un plan de boulevard qui suivait à peu près les Lices, et venait se terminer à la porte Toussaint ; il le transmit au ministre de l'Intérieur, qui décida que la direction en ligne droite jusqu'à la Basse-Chaîne serait seule maintenue.

Digitized by Google

mendiants de la ville vont trouver l'hospitalité et une existence assurée par le moyen de souscriptions volontaires.

La ville n'avait pas de poissonnerie ; depuis longues années le marché au poisson se tient dans la rue, sans abri et au milieu du ruisseau. Soixante citoyens ont fait œuvre de patriotisme en fournissant les fonds nécessaires pour établir une poissonnerie sur les plans et devis de M. Lachèse, architecte du département ; une ordonnance royale est intervenue, et le 13 mai 1831 la société des actionnaires se réunira pour faire son règlement, en sorte que dans six mois le nouveau monument sera ouvert et remplira sa destination (1). Nous avons vu exposé le plan d'un abattoir qui doit être bâti sur le terrain de Lesvières ; il est probable qu'il aura bientôt son exécution (*n'eut pas lieu*).

Depuis longtemps la ville demande des fontaines publiques, les quartiers de l'intérieur manquent d'eau potable : la fontaine de la Laiterie sera un premier essai dans ce genre. Nous aurions aussi besoin d'un jardin public, autre que celui qui est consacré à la botanique. On avait toujours espéré que l'immense jardin de la préfecture pourrait être converti en promenade comme

(1) La première pierre de la Poissonnerie fut posée le 27 août 1831 : « Une grande partie des membres des tribunaux et du parquet, du conseil de préfecture et des diverses administrations, la plupart des officiers du 41e et des vétérans, plusieurs chefs d'établissement, enfin un grand nombre des actionnaires et des gardes nationaux se trouvaient de bonne heure réunis dans l'enceinte du bâtiment. La musique de la Garde Nationale s'était empressée également de se rendre à cette cérémonie, et les accords de la *Parisienne*, exécutée par elle, ont annoncé l'arrivée du préfet, du maire et de M. Planchenault, adjoint. Immédiatement après leur entrée, M. Ferdinand Lachèse, architecte de l'édifice nouveau, a présenté à M. le préfet le marteau d'honneur : M. le maire, M. le colonel du 41e, M. Planchenault, et après eux un grand nombre d'officiers, de magistrats et de souscripteurs sont venus successivement assurer la base de cet édifice dont Angers doit en peu de temps se trouver enrichi. La pierre posée aujourd'hui renferme, scellée dans une boîte de plomb, une plaque de cuivre, sur laquelle sont gravés le millésime de l'année et les noms du roi, du préfet, du maire, de l'architecte et de chacun des actionnaires. »

Digitized by Google

ceux des Tuileries, du Luxembourg et du Palais-Royal ; jusqu'ici l'exemple de nos Rois n'a pu décider MM. les préfets (1) : mais dans les dernières ventes de terrains, M. le maire a réservé celui qui est au-devant des jardins du musée ; et sans doute il entre dans ses projets de faire planter ces beaux jardins pour l'agrément du public. Auprès d'un vaste établissement où sont réunis le musée de tableaux, l'école de dessin, la bibliothèque, les cabinets d'histoire naturelle et de physique, et où nous osons espérer voir s'ouvrir enfin des cours scientifiques et littéraires qui nous manquent, il serait digne d'une administration éclairée d'offrir un asile solitaire et de beaux ombrages à la méditation et à l'étude.

Le 12 décembre 1831, le même journal publiait un nouvel entrefilet relatif aux travaux publics :

A partir du pont de la Chalouère, nous voyons un nombre considérable d'ouvriers, qui, la pelle ou la pioche à la main, ouvrent deux fossés parallèles, larges et profonds. Au delà des fours à chaux, ce sont encore des travailleurs, et l'œil suit avec peine le tracé de deux lignes qui s'étendent jusqu'aux extrémités du pâtis de Beuzon. Ces fossés recevront 2.000 pieds d'arbres : pour le présent, c'est du travail ; pour l'avenir, un revenu et l'ombrage d'une jolie promenade.

Traversons la rivière, et engageons-nous sous les arbres de la Turcie. Là, des ouvriers sont encore occupés à la construction d'une nouvelle école d'enseignement mutuel, dont le devis s'élève à 30.000 francs : doublement utile, cet établissement, après avoir fourni aux pères du travail et un salaire, donnera aux enfants une éducation gratuite.

(1) C'est seulement en 1848 que le jardin de la préfecture a été ouvert au public.

Digitized by Google

A la caserne de la gendarmerie, on démolit avec activité, et moyennant une dépense de 20.000 francs de belles écuries neuves remplaceront un vieux bâtiment délabré.

Le bastion qui protégeait le château du côté de la place de l'Académie, est en pleine démolition ; la ville l'a marchandée pour 7.000 francs.

La construction de la Poissonnerie s'avance ; déjà la charpente est montée. C'est une entreprise particulière qui devra coûter environ 45.000 francs (1).

Tels sont les principaux travaux en activité dans ce moment. Il est d'autres grands travaux dont l'exécution est arrêtée pour 1832. Ainsi, 30.000 francs sont destinés au remblai du port Ayrault, sur la rive gauche de la douve ; 40.000 francs sont destinés au remblai qu'on doit faire sur la rive droite de la Maine aux abords du pont projeté de la Basse-Chaîne. Quoique le devis n'en soit pas fait, on estime que 30.000 francs seront affectés aux constructions qui vont être incessamment commencées au Muséum pour l'école normale.

N'oublions pas le déblai de la butte du Pélican, le raccordement des pentes, l'achèvement du boulevard de l'Académie à la Basse-Chaîne, la confection d'une chaussée en pierres cassées entre la porte Saint-Nicolas et la porte Lyonnaise, et les terrassements à faire sur la route d'Avrillé.

Au mois de décembre 1832, le Conseil municipal décida la construction d'un pont suspendu à la Basse-Chaîne, pour établir la communication entre le boulevard des Lices et celui de Saint-Nicolas. Il décida en même temps que l'abattoir serait placé à l'angle de la prairie de l'Alloyau le plus voisin de ce nouveau pont et de la rivière, sur la ligne du boulevard projeté. En janvier 1833, on lisait dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

(1) Elle fut ouverte le 6 avril 1832.

Digitized by Google

Que de motifs d'espoir dans le développement de cette ceinture brillante qui enveloppe notre vieille cité d'une manière si pittoresque, et vient présenter ses extrémités aux rives de la Maine, semblant attendre les anneaux qui doivent les unir ! Compléter cette enceinte, exécuter les deux ponts destinés à la fermer, construire les quais qui encaisseront la rivière et livreront à l'industrie de vastes terrains, devenus plus précieux par la facilité des communications et des abordages, développer enfin toutes les conséquences de ces travaux sur l'embellissement et la prospérité de la ville : voilà des sujets de méditation dignes de notre premier magistrat populaire et du conseil municipal. Déjà le projet d'un abattoir a été soumis à la publicité des débats ; et après plusieurs essais infructueux, on est arrivé enfin à une solution (1). Le pont de la Basse-Chaîne, dont la construction est à présent intimement liée à celle de l'abattoir, est d'une utilité qui n'est contestée par personne : car tout en unissant les boulevards et les quais, il est destiné à faire bientôt partie de la route royale de Paris à Nantes, qui abandonnera les rues étroites et si fréquentées au travers desquelles elle se dirige péniblement aujourd'hui.

Ainsi, la route de Paris à Nantes, qui suivra, comme à présent, le boulevard des Pommiers, la rue Boisnet et le quai Royal, abandonnera le vieux pont, puis, continuant par le quai et la Basse-Chaîne, elle viendra rejoindre le faubourg Saint-Jacques, après avoir passé sur le pont suspendu et sur le boulevard de Nantes. La route de Tours à Nantes qui, du faubourg Bressigny, vient, en longeant les boulevards de l'Est, s'em-

(1) Une ordonnance royale du 18 juillet 1833 autorisa la ville d'Angers à ouvrir et à mettre en activité un abattoir public et commun, avec échaudoirs, triperies, porcheries et fonderies de suif en branche, dans un terrain appelé la prairie de l'Alloyau, situé à la Basse-Chaîne. Mais la première pierre de l'abattoir ne fut posée que le 31 octobre 1842, neuf ans après.

Digitized by Google

brancher à la butte du Pélican avec la route de Paris, devra se diriger bientôt jusqu'à l'entrée du pont par les boulevards des Lices et du Château. Quant à la route d'Angers à Laval, nous n'aurons à parler des changements qu'elle pourra subir, que lorsque nous serons arrivés à présenter quelques réflexions sur les moyens d'exécuter un pont à la Haute-Chaîne (1).

Le quai de la Basse-Chaîne s'avance rapidement : il a été adjugé moyennant une somme de 350.000 francs ; dans trois ans, les travaux seront complètement achevés. Le boulevard de Nantes, compris entre la rivière et la porte Saint-Nicolas, a reçu, l'année dernière, un commencement d'exécution, et son achèvement pourra avoir lieu l'année prochaine. Le boulevard des Lices n'a plus à réclamer, pour son complet achèvement, que l'exécution d'un pavage. Quant au boulevard du Château, des ouvriers, en ce moment même, sont occupés à l'ouvrir et à combler les fossés cédés à la ville par le ministre de la Guerre.

Enfin, le 29 septembre 1841, le même journal publiait la lettre suivante :

Je suis né en Anjou il y a bientôt, hélas ! la soixantaine. Après quatre lustres environ j'avais quitté cet

(1) Une ordonnance royale du 12 juin 1835 autorisa la ville à construire un pont suspendu sur la Maine, en remplacement du bac dit de la Basse-Chaîne. Le 22 septembre 1835, MM. Chaby, ingénieur à Paris, et Bordillon, ingénieur à Angers, furent chargés de son exécution : l'État donnait 30.000 francs, et la ville une annuité de 20.000 francs pendant quinze ans. Le pont devait être livré, sous peine d'amende, le 20 juillet 1837. Le pont était concédé pour 35 ans à la ville, qui prenait à son compte toutes les charges et toutes les chances de l'opération. Il ne fut livré à la circulation que le 9 septembre 1838.

Le 10 août 1835, une ordonnance royale autorisa la construction du pont de la Haute-Chaîne, et l'adjudication eut lieu le 21 septembre suivant. Ce furent les mêmes adjudicataires que ci-dessus : il leur restait un droit de péage pendant 35 ans, le Gouvernement donnait 20.000 francs, et la ville une subvention de 19.000 francs. Le passage du pont de la Haute-Chaîne fut ouvert le 31 mai 1839.

Digitized by Google

excellent pays. Mais, il faut l'avouer, j'ai peine à le reconnaître aujourd'hui. Presque partout je rencontre des routes faciles pour les voyageurs, fécondes pour l'agriculture et le commerce. Cette Vendée dans laquelle on ne pouvait autrefois pénétrer qu'avec la triste perspective de s'enfoncer à chaque instant dans les ornières, je la vois praticable pour tous. Je me transporte du côté de la Mayenne et de la Sarthe, et c'est toujours semblable métamorphose. Je me rappelle avoir vu mon père faire son testament, parce qu'il était obligé d'aller à Paris, pour soutenir un procès d'où dépendait sa fortune et la mienne : il craignait de rester quinze jours en route et d'être, par dessus le marché, dévalisé ou tué chemin faisant. Maintenant, vos propriétaires, vos marchands, vos agriculteurs, vos chefs d'atelier partent comme un trait tout simplement pour visiter la capitale de la France. Vos jardiniers pépiniéristes ou fleuristes vont même en Angleterre et en Belgique le plus promptement et le plus agréablement du monde (1). De retour, ils vont à la Société d'Agriculture ou à la Société Industrielle entendre des observations pleines de sagacité, de sagesse et de philanthropie. Je cause, autant que je puis, avec les hommes honnêtes et laborieux que je rencontre dans la campagne : ils ont, en fait d'industrie et d'économie rurale, un esprit, un raisonnement d'une droiture peu commune, et moi qui ai parcouru l'Europe, au moins dans les livres scientifiques, je suis souvent embarrassé pour leur

(1) Trois ans auparavant, le 14 mai 1838, le *Journal de Maine-et-Loire* disait déjà : « Avant la Révolution, il ne fallait pas moins de huit jours pour se rendre d'Angers à Paris, par les lourds fourgons qui seuls existaient, à cette époque, à la disposition des voyageurs. Ces modes de transport et de correspondance ont disparu devant le bon état des chemins, la solide construction de voitures légères, et le choix de chevaux rapides. Aujourd'hui, les équipages dorés se comptent par centaines; il n'est si humble citoyen qui ne se donne la satisfaction de rouler en cabriolet ou en omnibus ; enfin, lettres et gens sont emportés, de Paris à Angers, en vingt heures au plus. »

Digitized by Google

répondre. En vérité, ma surprise est grande, et cependant elle augmente encore lorsque mes regards s'attachent plus particulièrement à la ville d'Angers. Il me semble, en effet, qu'aucune cité de l'intérieur de la France n'a vu autant de progrès s'accomplir en si peu de temps. Assurément, sa position magnifique, pour ainsi dire au centre d'un fleuve et de trois rivières parcourant des pays féconds en productions les plus utiles, l'appelaient à une haute destinée. Mais encore, il fallait vouloir et pouvoir changer et améliorer l'état matériel des choses ; il fallait donner l'essor ; il fallait enfin savoir, avec discernement, voter et dépenser de l'argent, dans l'espérance de le voir incessamment fructifier sous les auspices de la bonne foi, de la justice, de l'union des esprits, de l'amour de son pays, sans lesquels aucun bien réel, aucun bonheur ne peuvent exister parmi nous. Et comment mon étonnement ne s'élèverait-il pas au plus haut degré, quand je vois votre longue et belle ceinture de boulevards ombragés, vos superbes hôtels, remplaçant ces vieilles murailles, ces antiques bastions couleur de cyclopes ; vos quais jadis si restreints et presque déserts ; vos diligences, vos bateaux à vapeur, arrivant et partant à toute heure ; vos ponts vivifiant les deux rives de la Maine ; vos marchés où règne l'abondance ; toutes ces charrettes qui chaque matin se succèdent pour approvisionner votre ville et les cités voisines, tandis qu'autrefois, il m'en souvient, c'étaient les pauvres femmes qui venaient, d'une lieue à la ronde, par des chemins détestables, roulant de misérables brouettes dont le contenu était tout au plus suffisant pour payer leur salaire et leurs sueurs !

Digitized by Google

Incendie de la Cathédrale d'Angers (1831)

C'est le 4 août 1831 que la foudre mit le feu à l'église cathédrale d'Angers. Voici en quels termes le *Journal de Maine-et-Loire* raconta, le jour même, les détails de ce désastre :

Nous sommes encore trop émus pour raconter avec exactitude le terrible spectacle dont nous venons d'être témoins. Nous étions rassemblés au bureau de ce journal, occupés des événements politiques ; l'orage grondait avec fracas, et, malgré nous, nous faisions silence pour écouter cette grande voix de Dieu auprès de laquelle nos faibles voix n'osaient plus murmurer les tristes débats de ce monde. Par trois et quatre fois, de blafards éclairs ont sillonné la nue, et ils ont été aussitôt suivis de ces craquements sinistres, précurseurs de la chute de la foudre. Une sourde rumeur est montée jusqu'à nous : du point où nous étions placés, nous ne pouvions entrevoir que le ciel où roulaient des tourbillons de fumée. Nous sommes accourus dans cette direction sur les pas de la foule ; et de loin nous avons aperçu un vaste incendie qui planait à la cime de la cathédrale. Les deux flèches n'étaient pas envahies, mais le dôme qui s'élève au milieu ressemblait à une lanterne gigantesque au travers de laquelle s'élançaient des torrents de flammes. C'était une effrayante et sublime horreur. Il y a dans les grands désastres, et surtout dans ceux que cause le feu, cet agent impitoyable des colères de la nature, une poésie qui épouvante et déchire. Mais il eût fallu l'âme d'un Néron pour s'arrêter immobile devant cette contemplation et y trouver une affreuse volupté !

A ces lueurs qui se projetaient sur la ville entière, tous les cœurs se sont embrasés de dévoûment. En un instant, la population a inondé les abords du temple.

Digitized by Google

Quand nous sommes arrivés, déjà elle s'était ingéniée de tous les moyens d'arrêter les progrès de l'incendie. On voyait de tous côtés des files de travailleurs se passant de main en main l'eau destinée aux pompes qui, en toute hâte, avaient été conduites au pied de l'édifice. Il n'est pas un citoyen qui ne s'empressât de fournir tous les vases, tous les instruments qui pouvaient seconder l'élan universel. Jamais l'esprit de civisme ne s'est montré avec tant de force et d'éclat. Angers s'est levé en masse pour arracher à une destruction entière cette vieille basilique, si chère et si sacrée à nos pères, et que nous regardons comme notre commun patrimoine. On eût dit que les périls de ce beau monument de la foi catholique la ravivaient en nous, hommes du siècle, mais qui sommes pour le passé pleins de respect et d'amour.

Qui à ce moment n'eût sacrifié sa propriété personnelle au salut de l'église sous les voûtes de laquelle ont été consacrées les antiques gloires de l'Anjou ? Dans tout ce peuple qui tremblait pour les parvis sous lesquels se sont exhalées les prières de tant de générations, il y avait passagèrement la ferveur du moyen âge secondée par les ressources de l'industrie moderne. Nous connaissions, pour l'avoir vu à l'épreuve, le courage patriotique de nos concitoyens, nous ne soupçonnions pas par combien d'autres sentiments généreux ils méritent l'admiration. Le besoin d'exprimer la nôtre nous entraîne hors de notre récit. Nous n'avons parlé jusqu'ici que des efforts dont nous avons été témoins oculaires ; il est des miracles d'héroïsme qui se sont accomplis bien au-dessus de nos regards, et qui étaient dignes en effet de remonter vers le ciel. Que ne pouvons-nous citer ici les noms de tous les citoyens qui, aux premières apparences de l'incendie, se sont précipités vers la cathédrale, ont escaladé le clocher

Digitized by Google

et sont venus lutter corps à corps avec les flammes ! Pas un des sapeurs-pompiers n'y manquait. Honneur, mille fois honneur à ces braves que nos yeux ont suivis jusque sur les tours de la cathédrale, qui se sont perdus dans des nuages de fumée, ont traversé des masses de feu, ont franchi des abîmes qui s'ouvraient sous leurs pas comme les fournaises d'un volcan ; le courage qui porte à affronter de tels dangers, dépasse celui qui soutient au milieu des batailles. Là, du moins, c'est l'homme contre l'homme ; ici l'homme, c'était l'homme écrasé par la matière, l'homme combattant un fléau tombé du ciel ; c'était l'audace des Titans, mais employée à sauver la maison de Dieu des ravages de la foudre.

Gloire à ceux qui sont montés jusqu'aux faîtes brûlants du temple ! Le temple doit avoir pour eux des tables d'airain où leurs noms seront inscrits. On y lira non seulement ceux de ces soldats de la cité auxquels leur devoir assignait le poste le plus périlleux ; ils y ont été suivis par d'autres que guidait un dévoûment spontané. Nous nous abstenons de citer personne, car les colonnes de notre journal n'y suffiraient pas.

Nous avons pu distinguer à leur costume le sergent-sapeur et un grenadier du 41e de ligne. L'habit de gendarme a brillé au plus haut du clocher et au plus fort de l'incendie ; le maréchal-des-logis commandant la brigade de Morannes a fait des prodiges de témérité ; nous n'en sommes pas étonnés, ce matin le hasard nous l'a fait rencontrer, et nous avons admiré sur sa poitrine à côté de la croix d'honneur la médaille de Juillet ; il est beau à un preneur du Louvre d'avoir été un des sauveurs de notre cathédrale.

Eh bien ! ils étaient tous, ceux-là et d'autres que nous passons sous silence, ils étaient tous étagés aux saillies intérieures et extérieures du clocher du milieu,

Digitized by Google

quand tout à coup un bruit épouvantable a retenti ; c'était la partie supérieure du clocher qui calcinée et crevassée par les flammes, s'écroulait en débris énormes. Qui rendra, grand Dieu ! l'impression que cet incident a produite ! Chacun de ceux qui entouraient l'église, a cru assister à sa ruine complète et être enseveli sous ses décombres ; pour le moins, on n'espérait pas qu'un seul des travailleurs qui s'étaient cramponnés au dôme anéanti, aurait pu ne pas s'abîmer et rouler brisé sur les toits voisins. Un des nombreux spectateurs rangés sur la place est mort asphyxié par l'émotion. Une sorte de Providence semble avoir préservé les plus intrépides ; plusieurs ont été cruellement mutilés par les pierres et les brandons, mais nous n'avons encore à déplorer la perte d'aucun. Les autres ont senti passer à côté de leurs têtes le vaste amas de ruines qui s'est affaissé ; ils sont restés suspendus à quelque pan de murs chancelants, à quelque échelle à demi brisée. Jamais on ne vit la mort de si près et avec tant de sang-froid.

L'horreur de cette catastrophe et l'imminence d'une pareille perspective n'ont pas un seul instant ralenti le zèle et l'ardeur. On a continué de couper la portion du toit de l'église attenante au clocher, afin d'isoler de l'incendie le reste de l'édifice. Nous ne saurions décrire la hardiesse et l'habileté de tous les procédés qui ont été mis en œuvre. Après plusieurs heures d'efforts, on est parvenu à concentrer le feu, à éteindre les flammes.

Au moment où nous arrivons, la fumée qui sort du gouffre annonce qu'il y a au fond un immense brasier mal éteint ; mais on ne cesse de faire jouer les pompes, de multiplier les précautions ; la compagnie des pompiers est infatigable, elle va veiller la nuit entière ; elle est secondée par la compagnie des Ponts-de-Cé, qui est accourue avec le plus honorable empressement

Digitized by Google

porter secours à ses camarades d'Angers. Toutes les dispositions sont prises pour obvier à une nouvelle invasion du feu. Le maire d'Angers depuis plusieurs heures est sur les tours de l'église : accablé de souffrances, il trouve des forces dans son dévoûment. Toutes les autorités ont fait dignement leur devoir.

Nous venons de jeter un dernier regard au sommet de l'église, elle présente un aspect de désolation. Par qui et quand seront réparées ces ruines ? Qu'est devenue cette foi robuste et patiente qui faisait monter vers le ciel ces flèches altières et ces tours majestueuses, magnifiques symboles d'une religion qui détachait l'homme de la terre ? Il serait injuste de les comparer à ces pyramides d'Egypte, monuments de la tyrannie et de l'orgueil ; c'est la piété volontaire des générations qui a bâti les églises catholiques; mais nos descendants verront-ils se relever la coupole ruinée ? Toute démantelée qu'elle est, elle est belle encore ; c'est la main de Dieu qui l'a frappée, et cette main-là ne laisse que de sublimes empreintes. Nous préférons les traces de la foudre à cette blancheur terne et factice dont une main stupide a voulu revêtir les vieux murs du temple.

C'est assez, c'est trop nous abandonner à des critiques d'art. D'autres sentiments nous animent, nous pressent. Avant tout, celui d'une sympathie profonde pour les victimes de cette journée. Angers ne doit pas s'en tenir à des hommages stériles. La cité acquittera noblement sa dette ; en outre, une souscription est ouverte chez Me Larivière ; elle sera promptement remplie (1). On ne paie pas le dévoûment avec des sous-

(1) Plusieurs avaient reçu des blessures graves ou contracté des maladies. Un grand nombre d'ouvriers avaient perdu leurs vêtements et leurs outils. Par arrêté du 5 août, le maire d'Angers, M. Alexandre Joubert-Bonnaire, établit une commission pour la distribution des secours. Elle se composait de MM. Breton, curé de Saint-Maurice, Fourier, capitaine des sapeurs-pompiers, Villers, architecte, Desvarannes, négociant, Boré, sous-inspecteur des eaux et

Digitized by Google

criptions : dans nos mœurs c'est un moyen de le glorifier (1) !

Le feu conjuré au prix de bien des peines et des dangers, on reconnut que la flèche du sud était calcinée à sa base et menaçait ruine. Plus on sondait le mal, plus on le croyait profond. Un membre du Conseil des bâtiments civils prononça un arrêt que la prudence rendait nécessaire : il fallut abattre ce qui restait des flèches et les reconstruire ainsi que la coupole écroulée (2). — Que l'on imagine le temps, les précautions, les sacrifices nécessaires pour une pareille restauration ! Comment ne rien changer aux proportions, à la physionomie de chaque partie de l'édifice ? Heureusement, il se trouva un architecte assez artiste et aussi assez angevin pour comprendre que la fidélité serait le premier mérite d'un tel travail. Il mit son honneur à rendre saillie pour saillie, moulure pour moulure, la coupole de 1540. Chaque fragment de sculpture fut descendu avec les plus grandes précautions, pour servir de type à celui qui serait chargé de rendre intacts et les martyrs de la légion thébéenne et les statues du portail et celles des hauts clochetons. M. Dantan se chargea de la sculpture, comme M. Binet, aidé de M. Duvêtre, s'était chargé de l'architecture. A la fin de l'année 1843, la coupole, puis les deux flèches étaient rebâties (*Eliacin Lachèse*).

forêts, Pavie, imprimeur, Larivière, notaire, et le Dr Négrier. La Commission donna aussi des récompenses.

(1) Quatre ans après, le 31 mars 1835, on lisait dans le *Journal de Maine-et-Loire :* « Il n'est pas un de nous qui n'ait encore présent à sa pensée la funeste journée du 4 août 1831, le feu qui soudain s'alluma au milieu des éclats de la foudre, la rumeur qui se répandit dans toute la ville, le son de la générale, la foule des habitants qui accouraient avec anxiété vers la place de l'église ; et là, le spectacle effrayant de l'incendie qui grondait à plus de cent pieds d'élévation, l'audace incroyable des pompiers qui, au milieu de mille périls, couraient l'y poursuivre pour le dompter, cette heure d'indicible angoisse où l'on crut qu'une flèche tout entière allait s'abattre et écraser de ses débris les maisons du voisinage, le moment enfin où le clocheton embrasé s'écroula au milieu des flammes... »

(2) Le 1er mars 1832, on montait la cloche qui devait remplacer celle qui fut fondue dans l'incendie du 4 août 1831 : déjà elle était élevée au dessus de la voûte, et touchait presque à l'endroit où elle devait être fixée, quand le câble qui la soutenait se cassa, et la cloche retomba avec un fracas épouvantable. Dans sa chute elle atteignit et endommagea une partie de la voûte de l'église, puis ayant touché un échafaudage placé près du petit buffet d'orgue auquel on faisait des réparations, elle emporta une partie de ce buffet. On eut à déplorer la mort d'un enfant.

Une nouvelle cloche fut fondue et montée le 18 juillet 1832.

Digitized by Google

La Fondation des Comices agricoles en Maine-et-Loire

Il y a aujourd'hui 27 Comices agricoles dans le département de Maine-et-Loire ; ils reçoivent une subvention de l'État et du département. Nous allons donner la liste de ces Comices, d'après les dates de leur fondation (1).

Le Comice agricole du canton de Seiches a été fondé le 30 juin 1833.

Le Comice du canton de Gennes, fondé le 8 septembre 1834, a cessé en 1851.

Le Comice du canton du Lion-d'Angers a été fondé le 3 octobre 1834.

Le Comice du canton de Châteauneuf-sur-Sarthe a été fondé le 3 mars 1835.

Le Comice des trois cantons de Saumur et du canton de Montreuil-Bellay a été fondé le 25 mai 1835, et est devenu le 15 mars 1851 le comice agricole de l'arrondissement de Saumur.

Le Comice du canton du Louroux-Béconnais a été fondé le 20 septembre 1835.

Le Comice du canton de Candé a été fondé le 30 mai 1836.

Le Comice du canton de Beaufort, fondé en 1836, a cessé d'exister en 1851.

Le Comice du canton de Briollay, fondé en 1836, cessa en 1841. Il a été établi de nouveau le 16 juin 1890. (On sait que par la loi du 3 février 1875 le chef-lieu du canton a été transféré de Briollay à Tiercé).

Le Comice du canton de Segré a été formé le 30 juillet 1837.

(1) *Archives de Maine-et-Loire*, série M.

Digitized by Google

Le Comice du canton de Cholet a été établi le 31 janvier 1839.

Le Comice du canton de Pouancé a été fondé le 29 décembre 1839.

Le Comice du canton de Saint-Florent-le-Vieil, fondé d'abord le 24 janvier 1843, cessa en 1861. Il a été reconstitué le 9 septembre 1880.

Le Comice du canton de Montrevault a été fondé le 17 septembre 1851.

Le Comice du canton de Thouarcé a été fondé le 6 novembre 1853.

Le Comice du canton de Chemillé date du 28 avril 1854.

Le Comice du canton de Saint-Georges-sur-Loire a été fondé le 3 avril 1856.

Le Comice du canton de Durtal a été établi le 17 juillet 1856.

Le Comice du canton de Longué a été formé le 26 janvier 1861.

Le Comice du canton de Noyant a été fondé le 7 novembre 1864.

Le Comice du canton de Baugé a été établi le 13 mai 1867.

Le Comice du canton de Saumur (N. O.) date du 29 avril 1873.

Le Comice du canton d'Angers (S. E.) a été formé le 31 mars 1875.

Le Comice du canton de Chalonnes a été fondé au mois de mai 1886.

Le Comice du canton de Vihiers a été établi le 1er juillet 1889.

Le Comice du canton de Beaupréau date du 27 décembre 1889.

Le Comice du canton d'Angers (N.-E) a été formé le 20 juillet 1890.

Digitized by Google

Le Comice du canton de Champtoceaux a été fondé le 1er juin 1899.

Le Comice du canton de Montfaucon a été établi le 26 mars 1901.

Sur ces 27 Comices, 13 organisent des courses au trot : Angers (N-E), Beaupréau, Chemillé, Durtal, Lion-d'Angers, Longué, Louroux-Béconnais, Montrevault, Pouancé, Saint-Georges-sur-Loire, Seiches, Tiercé et Vihiers.

Il y a de plus, chaque année, des courses de chevaux à Angers (1), Cholet, Longué, Saumur et Segré. Des sociétés de courses, également subventionnées par le Conseil général, existent à Baugé, Châteauneuf, Rochefort et Saumur.

La naissance du comte de Paris et les Angevins (1838)

Le duc d'Orléans, fils aîné de Louis-Philippe Ier, roi des Français, épousa, le 30 mai 1837, la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwérin. Il eut d'elle Louis-Philippe, *comte de Paris*, né le 24 août 1838, et Ferdinand-Philippe, duc de Chartres, né le 28 avril 1842. Voici comment les Angevins fêtèrent la naissance du comte de Paris.

Le samedi 25 août 1838, au début de la séance du conseil général, le préfet demanda la parole pour faire une communication et lut la dépêche télégraphique qu'il avait reçue le matin annonçant l'heureux accouchement de Mme la duchesse d'Orléans. « Cet événement, dit le préfet, sera accueilli avec bonheur par la

(1) Un arrêté ministériel du 10 mars 1836 décida qu'il y aurait des courses de chevaux à Angers, et elles eurent lieu pour la première fois au mois d'août suivant. Jusqu'en 1863, les courses se firent dans les frêches d'Écouflant, excepté en 1850 où elles eurent lieu dans la prairie d'Alloyau. Depuis 1864, les courses ont lieu à l'hippodrôme d'Éventard.

Digitized by Google

France entière, dont toutes les sympathies sont pour la dynastie d'Orléans ; le pays y verra une garantie nouvelle de la durée de ses institutions ; il est enfin le sujet de la joie la plus vive pour l'auguste famille que tant de douleurs ont troublée. Le conseil général, je n'en doute pas, partagera la joie du roi et de la France. » L'assemblée départementale adopta immédiatement à l'unanimité la délibération suivante, inscrite au procès-verbal : « Le conseil général vient d'apprendre avec la plus vive satisfaction l'heureuse nouvelle dont M. le préfet vient de lui donner connaissance. La naissance d'un fils de Son Altesse le duc d'Orléans est un nouveau lien entre la nation et le prince qu'elle a élevé sur le trône. Elle consolide de plus en plus la dynastie si royale et si nationale à la fois dont le roi des Français est le chef, et avec elle les libertés et la sécurité du pays. Le conseil général s'associe au bonheur qu'éprouvent le roi, sa famille et toute la France. Il invite son président à transmettre au ministre de l'Intérieur un extrait du procès-verbal de la séance qui contient l'expression de ses sentiments. »

Le lendemain 26 août, le préfet réunit dans un banquet les membres du conseil général et les principaux fonctionnaires de la ville d'Angers. Au dessert, M. de Marcombe, président du conseil général, porta le toast suivant : « Au jeune prince Louis-Philippe-Albert, comte de Paris ! Sa naissance est un bienfait pour le pays, comme elle est un bonheur pour sa famille : plus heureux que son illustre aïeul, lorsqu'à son tour il montera sur le trône, il trouvera les passions calmées, l'ordre et la liberté partout consolidés, et n'aura à redouter ni la fureur des partis ni le poignard des assassins. Vive le Roi ! »

Le conseil académique d'Angers, dans sa séance du même jour 26 août, vota l'adresse qui suit au roi :

Digitized by Google

« Telle est l'intime union qui, depuis 1830, existe entre la France et son roi, que les espérances et les joies de votre auguste famille sont aussi les espérances et les joies de la patrie. Au milieu des acclamations qui retentissent autour du berceau de votre royal petit-fils, le conseil académique d'Angers, organe fidèle des écoles de son ressort, s'empresse de vous féliciter, Sire, et de vous témoigner combien lui est cher un événement qui, en perpétuant votre dynastie, assure la perpétuité de nos libérales et généreuses institutions. »

Une adresse fut également envoyée par le conseil municipal d'Angers (1), malgré la protestation de Grégoire Bordillon, l'un de ses membres. « J'estime, dit-il, que la naissance d'un enfant auquel nos lois et nos mœurs ne reconnaissent actuellement aucun titre, aucune fonction sociale, est un fait qui n'intéresse que sa famille. Le roi en juge ainsi lui-même, puisque reniant avec raison le principe au nom duquel la légitimité faisait du duc de Bordeaux au maillot un colonel général des gardes suisses, il a voulu, en 1830, que son fils, simple artilleur de la garde nationale, reçût les salutaires enseignements de l'égalité. Si une adresse est votée, elle doit ne ressembler en rien à celles de 1811 et 1820 : et parlant au chef de l'Etat comme organe des vœux de la cité, le conseil municipal doit rappeler que

(1) « La Providence continue ses bienfaits sur la France et sur votre auguste famille, ces deux grandes destinées que la révolution de juillet a unies si étroitement. Au milieu de la paix et du bien-être du royaume que votre sagesse a su défendre et conserver, la naissance d'un prince héréditaire est un fait dynastique auquel la nation doit applaudir par un juste sentiment de dévoûment à Votre Majesté, et plus encore par la conviction que cet événement consolidera, pour l'avenir, les bases de notre édifice social. Puisse ce prince, élevé au milieu de la grande famille, confondu parmi nos enfants, pour connaître leurs besoins et mériter leurs sympathies, acquérir ces hautes vertus qui vous ont fait Roi ! Puisse-t-il, comme vous, comme son auguste père, apprécier les vertus et les principes qui ont fondé le trône constitutionnel sur lequel il est appelé à s'asseoir pour le bonheur d'un peuple digne des plus hautes destinées ! »

Digitized by Google

l'unité du territoire est, de toutes les conquêtes de notre révolution, la plus importante, la plus chère à la nation. Dès lors, la responsabilité ministérielle encourt une improbation méritée, en donnant au jeune enfant ce titre de comte de Paris, admissible sous l'ancien régime, lorsque le royaume était fractionné en duché d'Anjou, vicomté de Paris, Dauphiné, etc., mais inexplicable sous l'empire des lois nouvelles, qui ont brisé toutes ces démarcations féodales du territoire. »

Le dimanche 2 septembre, à l'issue des vêpres, le *Te Deum* fut chanté à la cathédrale en actions de grâces de la naissance du comte de Paris. « Le cortège, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, est parti de la cour de la mairie sous l'escorte d'un détachement de la garde nationale, et s'est rendu à la préfecture, où l'attendaient le préfet et l'état-major de la place. Là se trouvait un piquet du 5e de ligne, qui s'est réuni à la garde nationale ; le cortège s'est remis en marche pour aller prendre la cour royale réunie dans l'hôtel de M. le premier président, et de là à l'église cathédrale. La musique de la garnison assistait seule à la cérémonie, la plupart des musiciens de la garde nationale se trouvant en ce moment absente d'Angers. Le chant du *Te Deum*, entonné par notre vénérable prélat, a été suivi du psaume *Exaudiat*, puis Mgr l'Evêque a donné la bénédiction du Saint-Sacrement. L'artillerie de la garde nationale a tiré des salves pendant toute la durée de la cérémonie religieuse. Une foule immense avait envahi l'église, et les abords du temple étaient couverts de citoyens qui n'avaient pu y pénétrer. » Le *Te Deum* fut chanté le même jour dans toutes les églises du diocèse, en exécution d'une lettre de Mgr Montault, évêque d'Angers.

Digitized by Google

Les Ponts-de-Cé et Sainte-Gemmes-sur-Loire en 1838 [1]

Les *Ponts-de-Cé* sont une des plus charmantes villes que l'on puisse rencontrer. La population est de 3.864 habitants. La commune fournit 87 électeurs ; dans la ville se trouvent un maire, deux adjoints, un notaire, un juge de paix et un huissier. Une assemblée, appelée, l'assemblée des *Pommes cuites*, a lieu tous les ans le dimanche qui suit le 13 septembre.

Les Ponts-de-Cé comprennent les deux paroisses de Saint-Aubin et de Saint-Maurille et consistent en une suite de ponts et de chaussées bordées de maisons. Les ponts sont au nombre de quatre. Le premier, en arrivant du côté d'Angers, est jeté sur le canal de l'Authion et est récemment tout construit ; il se termine au faubourg Saint-Aubin, séparé de la ville par un autre pont de 17 arches en pierres, sa longueur est de 312 mètres. Après avoir traversé le faubourg qui donne son nom à ce second pont, on trouve le troisième placé sur le principal bras de la Loire, on le nomme pont Saint-Maurille, il est composé de plusieurs arches en pierres et d'un grand nombre de travées en bois, sa longueur est de 280 mètres. Le quatrième pont qui réunit la ville au coteau méridional, est jeté sur le bras de la Loire qu'on nomme le Louet ; il est tout entier construit en pierre, sa longueur est de 900 mètres.

La construction des Ponts-de-Cé est bizarre. Cette petite ville a senti le besoin de renfermer dans son sein tous les bras de Loire qui passaient auprès d'elle, et alors elle s'est allongée sans s'élargir et elle a acquis cette forme effilée que nous lui voyons. La longueur

(1) *Journal de Maine-et-Loire*, 3, 8, 9, 10 septembre 1838.

Digitized by Google

des Ponts-de-Cé est d'une grande demi-lieue, et ce n'est guère qu'au centre de la ville qu'on trouve quelques petites rues latérales et perpendiculaires à la rue principale. Les Ponts-de-Cé, sans être bien bâtis, n'offrent rien dans leurs constructions de désagréable à l'œil : un assez grand nombre de maisons neuves commencent à s'y élever, et quant aux autres, elles s'agencent si bien entre elles qu'on regretterait presque de ne pas les trouver à leur place. On rencontre souvent au coin d'une petite rue ou à l'angle d'une maison une niche de Vierge. La ville se divise en trois îles principales : l'île Saint-Aubin, l'île du Bourg et l'île Saint-Maurille. Les inondations fréquentes de la Loire ont obligé les habitants à exhausser à différentes reprises le niveau de leur rue ; aussi voyons-nous, surtout dans la partie de la ville la plus rapprochée d'Angers, un grand nombre de maisons à moitié enfoncées en terre.

Les ponts des Ponts-de-Cé sont remarquables par leur longueur et leur construction ; autrefois ils étaient tous en bois, et naguère encore la charpente jouait un grand rôle dans leur construction ; ils exigeaient alors des réparations très fréquentes et fort coûteuses. Maintenant, à quelques rares travées de bois près, ils sont entièrement construits en pierres. Le premier pont en arrivant d'Angers, appelé pont Bourguignon, est construit depuis 7 ans environ et est jeté sur le canal de l'Authion ; ce canal qui commence à Sainte-Gemmes et ne finit qu'au pont de Sorges, a rendu depuis qu'il est fait de grands secours à la navigation. Auparavant le bras de l'Authion qui passait aux Ponts-de-Cé, n'était qu'un simple ruisseau et n'était que fort rarement et fort difficilement navigable ; creusé et élargi depuis dans toutes ses parties, les bateaux y passent aisément. Au pont Bourguignon se trouvent quatre grandes portes à deux battants qui s'ouvrent sur le canal quand

Digitized by Google

les eaux sont basses et se ferment quand elles sont grandes. — Le second pont qui joint l'île Saint-Aubin à l'île du Bourg et se termine par le Château, est remarquable surtout par l'étendue des horizons qu'on découvre quand on se trouve placé dessus. — Le troisième pont, qui joint l'île du Bourg à l'île Saint-Maurille, est le plus admirable des quatre par sa longueur, la solidité de sa construction et la position qu'il occupe. Ce qui doit fixer notre attention quand on se trouve là, c'est la Loire d'une si vaste portee qu'aussi loin que la vue puisse s'étendre, on distingue les flots du fleuve encaisse dans ses bords verdoyants. J'oubliais de parler des grandes voiles des bateaux qu'on aperçoit au loin et dont la largeur de la forme s'harmonise si bien avec l'ampleur de ce paysage. Il arrive parfois qu'au milieu de cette nature si brillante, des nuages de fumée noire s'élèvent au loin, c'est alors quelque bateau à vapeur venant d'Orléans ou d'Angers, et devant passer dans quelques instants à vos pieds. Pendant l'hiver, la Loire charrie d'énormes glaçons, qui font trembler les piles du pont Saint-Maurille en se brisant contre elles ; le ciel à cette époque est gris et nébuleux, les îles ont disparu, tout est sombre et imposant. Il y avait encore dernièrement au bas de ce pont des moulins a eau ; aujourd'hui ces moulins sont détruits, et l'on n'aperçoit plus que les tas de pierres sur lesquels ils étaient bâtis. — Le quatrième pont aboutit au coteau d'Erigné. C'est le plus long des quatre, mais c'est celui dont la vue est la moins étendue. La butte d'Erigné est couverte de 6 moulins ; à ses pieds s'étend un village auquel elle donne son nom et qui dépend de la commune de Mûrs ; son élévation la fait apercevoir de loin ; c'est sur cette butte que se trouvait une chapelle où l'on venait en procession jusqu'à la Révolution.

Digitized by Google

L'église Saint-Aubin est bâtie dans le style gothique. Le cimetière de la paroisse se trouve derrière l'église et est entouré de murs.

Le château est encore entouré de douves, mais elles sont en partie comblées et restent à sec pendant une partie de l'année. Le château est tout à fait sans importance à cette heure. Il appartient aujourd'hui à M. Lafosse, qui l'habite pendant toute l'année.

C'est près le château des Ponts-de-Cé, dans l'endroit où s'arrête le *tricycle* à quatre roues, qui fait à chaque heure du jour le voyage d'Angers aux Ponts-de-Cé, que se trouvait jusqu'à la Révolution un couvent de Cordelières.

L'église Saint-Maurille est bâtie sur un rocher. Dans le cimetière et tout près de la porte latérale de l'église, on voit un if à front si chenu, à verdure si rare et à écorce si épaisse qu'il accuse un nombre d'années considérable. On trouve dans cette église les charmantes stalles de la Haye-aux-Bons-Hommes et les délicieuses statuettes qui les surmontent.

Les deux rives de la Loire qui passent aux Ponts-de-Cé, sont appelées *vallée de la Loire;* cette vallée a 16 lieues sur la rive gauche du fleuve et 22 sur la droite : durant l'hiver, elle reste inondée, et la plupart des habitants sont obligés alors d'habiter les étages elevés de leurs maisons, mais ils sont largement récompensés de ce temps de souffrance et de gêne par les récoltes qu'ils font : la terre de la vallée, en effet, est extrêmement fertile, elle produit en grande abondance des blés, du chanvre et du lin, et on a calculé qu'une bonne récolte sur trois suffirait pour qu'il y eût aisance.

⁂

Sainte-Gemmes-sur-Loire est située à une lieue et demie d'Angers. Sa population de 798 âmes en 1790,

Digitized by Google

sans le village d'Empiré, est aujourd'hui de 1136 habitants. Les cultures se font presque toutes à bras, ce qui indique la fertilité du sol ; une grande partie est exploitée par closeries ou petites cultures.

Frémur est un petit village composé de quelques maisons ; une partie de ce canton dépend de la commune d'Angers, et de celles des Ponts-de-Cé et de Sainte-Gemmes. A *Empiré*, on voit des pierres levées, à moitié enfoncées en terre. On rencontre à la ferme des *Châtelliers* une infinité de masures, il y en a quelques-unes avec des rangs de briques ; tous les chemins des environs sont ferrés, on y trouve aussi du carreau pilé ; depuis 1760, on y a trouvé un nombre considérable de médailles d'empereurs et d'impératrices romaines. Près d'une charmante petite chapelle gothique qui sert maintenant de grange, on voit dans une vigne quatre gros piliers de pierre.

Le bourg de Sainte-Gemmes est bâti sur un terrain inégal, et le manque complet de régularité dans l'alignement des maisons fait ressortir encore davantage cette inégalité naturelle du sol. On devine sur-le-champ en entrant dans Sainte-Gemmes, que ce bourg ne renferme aucune activité ; cette activité est répandue au dehors et trouve son expression dans l'empressement des paysans de la commune à venir vendre chaque jour à Angers les produits de leurs champs cultivés avec autant de soins que des jardins. Le clocher est tout blanc, mais cette fois il n'est pas permis d'élever la voix contre ce badigeonnage, qui ne cache rien de curieux, l'église n'étant guère plus ancienne que son clocher.

Le château de Sainte-Gemmes est situé à l'extrémité du bourg ; ce château bâti au XVIIIe siècle consiste en un vaste corps de bâtiment qui regarde la Loire. Il n'offre rien de remarquable dans son architecture, et

Digitized by Google

ce qui plaît le plus c'est l'allée de platanes qui borde le jardin du côté de la Loire. Ces arbres sont plantés depuis longtemps, et leurs troncs noueux, quand pendant l'hiver leurs branches sont dépourvues de feuilles, offrent à l'œil des images très fantastiques. Ce fut dans ce château que M. d'Autichamp se réfugia pendant la guerre de la Vendée, et ce fut sous la corniche intérieure de la tour qui sert aujourd'hui de colombier qu'il resta blotti pendant quelque temps, lorsqu'il était poursuivi de tous côtés par l'armée républicaine.

Le bras de Loire qui passe devant Sainte-Gemmes peut donner par sa largeur et la richesse de ses rives une idée exacte de la beauté du fleuve dont il fait partie. On comprend que devant un pareil spectacle l'homme le plus taciturne et le plus froid sente son âme s'ouvrir à des sensations jusqu'alors inconnues, et que là le philosophe devienne poète. Il est inutile de rapporter les vers composés par un Anglais en présence du fleuve qui borne le bourg de Sainte-Gemmes au midi, et qui ont été reproduits au mot *Loire*, dans le *Dictionnaire de l'Encyclopédie*.

La route qui conduit d'Angers à Sainte-Gemmes a été chargée et macadamisée il y a quelques années. Mais il existe une autre route qui est plus pittoresque et plus attrayante aux yeux : cette route est celle que l'on suit en longeant la Maine depuis Angers jusqu'à la hauteur du rocher de la Baumette, et en gagnant de là le bourg de Sainte-Gemmes soit en continuant de marcher sur les bords de l'eau, soit en prenant à travers les terres à partir de l'ancien couvent des Récollets. Aujourd'hui, quoique quatre siècles se soient écoulés depuis la fondation du couvent de la Baumette, et quoique depuis bien des années déjà il ne soit plus habité, on distingue encore facilement, au milieu du

Digitized by Google

lierre et des ronces qui tapissent les murs, le cloître, la bibliothèque, les escaliers pratiqués dans le rocher, les jardins, les terrasses, la chapelle, le roc qui en forme une paroi presque entière, et l'écusson du roi René qui en décore une des fenêtres. On avait pratiqué dans l'église de ce couvent une grotte dans laquelle se trouvait une figure de sainte Madeleine ; le roi René choisit la fête de cette sainte pour fixer le jour de l'assemblée qu'il institua en l'honneur du couvent de la Baumette. Depuis cette époque, une foule nombreuse se porte, le 22 juillet, sur la rive de la Maine qui s'étend d'Angers à l'ancien couvent ; des fêtes et des jeux de toute espèce avaient lieu autrefois à cette occasion : le père gardien invitait ses amis, le public entrait dans les jardins qui étaient bien tenus et il y avait un proverbe qui disait que celui qui allait à cette assemblée était gai toute l'année. Mais depuis quelques années, l'empressement à se rendre sous l'allée de saules de cette promenade n'est plus le même ; les danses publiques disparaissent ; les belles dames ne s'y rendent plus qu'à regret ; les dandys n'amènent plus leurs chevaux et leurs voitures, et toutes les classes enfin semblent délaisser cette assemblée, qui avait survécu à toutes celles des environs. Il y a quelques années aussi, la Baumette servait de but de promenade aux séminaristes d'Angers, mais rien ne vient à cette heure égayer la solitude de ce lieu. On a prétendu que pendant la Révolution un grand nombre de personnes avaient été précipitées du haut du rocher de la Baumette et noyées dans la Maine : ce fait est aujourd'hui plus que jamais contesté. La Baumette dépend aujourd'hui du beau domaine de Châteaubriant et appartient à Mme de Jully. Rien n'est plus pittoresque que la Baumette, telle qu'elle est arrivée jusqu'à nous : la vie manque, il est vrai, à ces vieux murs qui regardent couler la Maine,

Digitized by Google

mais ils inspirent en revanche une tristesse pleine de charmes.

L'Hôpital Saint-Jean d'Angers en 1841

Dans son numéro du 22 août 1841, le *Journal de Maine-et-Loire et de la Mayenne* publie un curieux article sur l'Hôtel-Dieu d'Angers. Nous reproduisons ce travail, dû à la plume du Dr Castonnet.

Tout le monde connaît au moins de vue ce vaste bâtiment dont la forme est un carré long, qui s'élève, dans un coin de la Doutre, sur le bord de la Maine, auprès du boulevard qui remplace l'ancienne Turcie des Capucins. Cet édifice dont la forme extérieure est si peu monumentale qu'on le prendrait volontiers pour servir de halle et de grenier, renferme pourtant une salle dont l'architecture est de la plus grande beauté et est, après l'église Saint-Maurice, le vaisseau le plus remarquable de notre cité. Ce vaisseau c'est la grande salle de l'hôpital Saint-Jean, fondé en 1178 par Henri II, comte d'Anjou et roi d'Angleterre, et Etienne de Mathas, son sénéchal. La chapelle est bâtie dans le même genre. « Les grandes caves bien voûtées, dit Bodin, et les greniers qui sont placés au-dessus, ne sont pas moins dignes de remarque que les salles et la chapelle ; on y trouve, surtout dans les greniers, un luxe tout à fait déplacé. » Cette magnificence d'architecture fait dire à M. Godard-Faultrier, en parlant de notre hôpital : « Henri II paraît avoir pris à tâche d'anoblir la pauvreté ; c'est un palais qu'il a élevé à la gloire du petit peuple, car peu de salles en France peuvent être comparées à l'hôpital d'Angers. Tous les voyageurs, tous les artistes, admirent la majesté de ces 24 voûtes ogivales qui, gracieuses, légères, tombent sur deux rangs

Digitized by Google

de colonnes dont les fûts minces et couronnés de chapiteaux feuillés divisent la grande salle en trois nefs égales. La brillante famille des Plantagenets semble planer de toute sa grandeur sur ce monument. En le contemplant, vous attendez un monarque et sa suite à passer, et vos regards ne tombent que sur des pauvres et des infirmes. »

Comme M. Godard-Faultrier, j'ai été souvent frappé de ce contraste, mais avec une autre pensée. En voyant le caractère sacré de ces belles voûtes de forme ogive, je me suis cru souvent dans une vaste basilique, transformée, comme au temps de l'église primitive, en un asile pour les malheureux ; et alors naturellement je me rappelais la croyance chrétienne, que les pauvres sont les amis de Dieu. Il y a, si je ne me trompe, un sentiment chrétien dans une si grande magnificence d'architecture pour une salle d'hôpital. C'est un véritable temple, et la charité y est une religion.

Ce n'est point de la fondation de l'hôpital Saint-Jean et de l'histoire des donations qui lui ont été faites, que je veux parler : je veux seulement examiner si la salle Saint-Jean convient à sa destination, question sur laquelle j'ai entendu quelquefois émettre des opinions différentes.

Si on n'en avait pas la preuve certaine par l'histoire, on serait tenté de douter que la destination primitive de la salle de l'hôpital Saint-Jean ait été de servir l'hôpital, tant sa forme grandiose est éloignée du genre ordinaire de construction des hôpitaux. Voilà pourquoi beaucoup de gens se demandent si cette forme avec ses beautés d'architecture est bien compatible avec la salubrité et la commodité du service : considérations auxquelles tout doit se rapporter dans la construction des hôpitaux. Il est certain que si on construisait aujourd'hui un Hôtel-Dieu à Angers, on ne le ferait pas sur

Digitized by Google

le même plan, parce qu'on ne construit plus dans le même style d'architecture, et surtout parce qu'on préfère aujourd'hui, avec raison, à une seule et très vaste salle plusieurs salles moins grandes qui sont plus favorables au maintien de la tranquillité parmi les malades et à la régularité du service.

Mais si notre salle d'hôpital a quelques inconvénients, elle a aussi par l'immensité de son vaisseau des avantages qui sont si précieux et si incontestables, que je ne sais trop si l'on doit regretter qu'elle n'ait pas été construite avec une autre disposition, qui assurément aurait été bien plus vicieuse, à cause de l'ignorance où l'on était alors des règles qui doivent guider dans la construction des hopitaux.

La vaste salle de l'hôpital Saint-Jean se divise en trois grands compartiments. Deux cloisons existent dans toute la longueur des deux rangs de colonnes et s'élèvent à la hauteur de 12 à 15 pieds ; elles interceptent ainsi trois longues salles à deux rangs de lits chacune, dans la grande salle, qui conserve son caractère grandiose et les avantages d'un vaste local. Un avantage qu'on ne saurait trop exalter dans l'Hôtel-Dieu d'Angers, c'est d'offrir les conditions les plus favorables à l'entretien de la pureté de l'air : hauteur des voûtes si préférables aux plafonds, immensité du vaisseau, fenêtres nombreuses percées des deux côtés à une grande élévation, ce qui permet le renouvellement de l'air sans que les malades aient à souffrir de l'impression des courants d'air extérieur, et offre un dégagement nécessaire aux miasmes et vapeurs qui tendent à s'élever. Aussi la plupart des personnes qui visitent notre hôpital, n'éprouvent pas cette gêne de la respiration que ressentent ordinairement ceux qui n'ont pas l'habitude de la fréquentation des hôpitaux, cette odeur d'hôpital, comme ils l'appellent, qui vient de ce que

Digitized by Google

l'air est chargé de miasmes et lourd à respirer. C'est là la première condition de salubrité pour les malades et les convalescents, puisque l'air est l'aliment direct de la vie.

Tous les médecins et les administrateurs qui ont fait des rapports sur cette matière, ont reconnu l'inconvénient de multiplier les étages dans les hôpitaux, et ont prouvé par des chiffres que la condition des étages supérieurs était moins favorable et que la mortalité y était plus grande. Il n'y a pas d'étages dans la salle d'Angers. Son exposition est favorable à l'accès des rayons solaires et des vents qui renouvellent l'atmosphère. De plus, le terrain sur lequel est bâti l'Hôtel-Dieu est sec et élevé ; le rivage de la Maine dans cet endroit est pierreux. Sa position sur le bord d'une rivière lui donne de bonnes eaux, dont l'abondance est si nécessaire dans un hôpital ; position hors du centre de la ville et qui vient néanmoins de se rapprocher de plusieurs quartiers éloignés par l'établissement du pont de la Haute-Chaîne.

Le principal inconvénient de la salle de l'hôpital Saint-Jean est la difficulté d'y avoir pendant l'hiver une température convenable, à cause de sa vaste étendue. Depuis plusieurs années des poêles y ont été établis par l'administration des hospices, et ont opéré sous ce rapport une notable amélioration. Il serait important que toutes les portes qui s'ouvrent dans la salle, fussent garnies d'une deuxième porte rembourrée et tombante. L'extérieur des murs récrépi avec soin conservera leur sécheresse et empêchera encore le froid de pénétrer autant dans la salle.

Un autre inconvénient de notre salle d'hôpital est sa grande sonorité à cause de sa vaste étendue. Il est certain que le bruit fait par quelques malades, que les cris poussés par ceux qui sont en délire retentissent

Digitized by Google

facilement et peuvent affecter désagréablement un grand nombre d'autres malades et nuire à leur sommeil. Mais l'administration des hospices affectera probablement plus tard quelques chambres pour recevoir les malades qui ne pourraient entrer dans la grande salle, sans en gêner beaucoup d'autres. Ces chambres serviraient en même temps à recevoir les individus atteints de maladies contagieuses.

Vous voyez qu'il est facile de porter remède aux quelques inconvénients de la salle de l'hôpital Saint-Jean, et qu'il serait difficile d'avoir pour un hôpital un autre local qui réunît d'aussi grands avantages de salubrité. C'est ce qu'a bien compris l'administration des hospices, malgré quelques avis contraires ; et la commission du conseil municipal chargée d'examiner le projet de réunion dans une seule enceinte des hôpitaux d'Angers, en adoptant la même opinion, a bien pris soin de constater qu'en recueillant les souvenirs les plus éloignés « on ne se rappelle pas qu'à aucune époque la moindre épidémie y ait pénétré. »

Avant de sortir de la salle Saint-Jean, arrêtons-nous un instant dans le grand vestibule qui se trouve à l'un des bouts de la salle, pour voir le portrait de Henri II, comte d'Anjou, fondateur de l'hôpital. Je voudrais qu'il y eût de chaque côté de ce royal portrait des tables de marbre scellées dans le mur, sur lesquelles on lirait en lettres dorées et rangés par ordre de siècle les noms des bienfaiteurs des hospices d'Angers jusqu'à nos jours.

Depuis quelques années, il y a eu de grandes améliorations à l'Hôtel-Dieu et l'administration en prépare encore d'autres. Un bel amphithéâtre a été construit attenant à la grande salle, où l'on fait les opérations chirurgicales, et où se donne une partie des cours de l'Ecole de Médecine. La pharmacie est devenue un su-

Digitized by Google

perbe local, et sur le même alignement la chambre d'attente des malades a été restaurée. Dans la deuxième et auprès de la salle des malades, s'élève depuis quelque temps un établissement de bains et de fumigations, où l'on n'a rien négligé pour approcher de la perfection. Bientôt une grande construction va être commencée parallèlement à la rivière pour des salles destinées aux militaires malades, dont le nombre ordinaire est de 130 à 140. On a aussi l'intention d'y faire des chambres particulières pour des malades de la ville. D'anciennes constructions seront en même temps abattues pour dégager et agrandir la cour d'entrée et donner l'emplacement d'un beau promenoir planté pour les hommes convalescents.

Nous sommes ici près d'un lieu que je ne voudrais point vous montrer, c'est l'endroit où l'on traite les aliénés. Sept à huit loges étroites et obscures s'ouvrent sur un corridor humide ; c'est là qu'on renferme encore indistinctement les malheureux atteints de folie, pour leur faire subir un traitement approprié à leur état. L'administration des hospices gémit d'un pareil état de choses et attend avec impatience qu'on s'occupe d'un asile pour les fous. Tel est à cet égard le dénûment du département de Maine-et-Loire, que les loges de l'hôpital Saint-Jean sont retenues plusieurs mois à l'avance par les familles, les communes qui veulent placer un aliéné (1).

(1) L'Hôpital Saint-Jean fut désaffecté en 1865 et les malades transférés à l'*hospice Sainte-Marie*. C'est actuellement un musée archéologique. — L'asile départemental des aliénés fut ouvert à Sainte-Gemmes-sur-Loire, en 1843.

Digitized by Google

CHRONIQUE ANGEVINE

Elections. — Le 25 avril 1909, M. Rabouin, conseiller d'arrondissement et maire de Seiches, a été élu conseiller général, à la place de M. le vicomte de Rochebouët, décédé le 16 mars. — Le 23 mai 1909, M. Durand, maire de Jarzé, a été élu conseiller d'arrondissement, à la place de M. Rabouin.

Nomination. — Par décret du 10 juin 1909, M. Tallon a été nommé Préfet de Maine-et-Loire.

Varia. — Mgr l'Evêque de Séez fait en ce moment le procès canonique en reconnaissance de culte de Marguerite d'Alençon, dame de Sainte-Suzanne, la Flèche, Château-Gontier, etc., (1463-1521), morte en odeur de sainteté au monastère des Clarisses d'Argentan qu'elle avait fondé. — Dans les premiers jours de novembre 1908, Mgr l'Evêque d'Angers a remis à la Congrégation des Rites le procès informatif de l'Ordinaire en vue de l'introduction de la cause de Noël Pinot, curé du Louroux-Béconnais, martyrisé à Angers le 21 février 1794.

— Par suite de la démolition du château et de la chapelle de la Bouëre, les corps du comte de la Bouëre, général vendéen, de la comtesse sa femme, de sa belle-fille la comtesse de la Bouëre née de Coriolis et des deux filles de cette dernière, Mlles Elisabeth et Marie-Thérèse de la Bouëre, ont été transportés le 24 novembre 1908 dans un caveau élevé dans le cimetière de Jallais par la vicomtesse de la Frégeolière, petite-fille du général.

— Par décret présidentiel du 11 décembre 1908, ont été attribués à l'État les documents, livres et manuscrits contenus dans la bibliothèque de l'évêché et du séminaire d'Angers.

BIBLIOGRAPHIE ANGEVINE

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques. (Paris, Letouzey, 1909). — C'est le premier fascicule d'une œuvre historique de premier ordre, publiée par Mgr Baudrillart, avec le

Digitized by Google

concours d'un grand nombre de collaborateurs. Parmi ces derniers on remarque M. l'abbé Uzureau, directeur de l'*Anjou Historique*, qui a donné sept articles concernant l'histoire angevine.

Les tremblements de terre en Anjou, par MM. Verchaly et Préaubert (Angers, Grassin, 1909). — Relevé des tremblements de terre signalés depuis le VIe siècle en Anjou.

Les religieuses de l'abbaye du Ronceray à Angers, par l'abbé Uzureau (Angers, Germain, 1906). — Cette brochure contient l'histoire d'un des plus célèbres couvents d'Angers, celui des Bénédictines de l'abbaye du Ronceray (*Revue Augustinienne*, juin 1907).

Recherches historiques et topographiques sur les compagnons de Guillaume le Conquérant, par Etienne Dupont (Caen, 1907 et 1909). — Après avoir dressé des tableaux synoptiques des lieux d'origine des compagnons de Guillaume le Conquérant, l'auteur groupe, par localités, tous les renseignements qu'il a pu recueillir sur les conquérants. L'Anjou y est représenté.

Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay, publiés pour la société de l'Histoire de France, par MM. Bourrilly et Vindry (Paris, 1908). — Martin du Bellay passe pour l'un des historiens les meilleurs et les mieux informés du XVIe siècle. Il appartenait à une famille angevine, illustre entre toutes par le grand nombre d'hommes célèbres qu'elle a produits. Il était le cousin du poète Joachim du Bellay, et il avait cinq frères, dont les plus connus sont Guillaume du Bellay et le cardinal Jean du Bellay.

Histoire de la paroisse de Saint-Aubin-de-Baubigné, par l'abbé Gabard (Saint-Maixent, 1908). — C'est au château de la Durbellière, en cette paroisse, que naquit le 30 août 1772 Henri de la Rochejaquelein, le héros vendéen qui devait être la gloire de sa famille et de son pays. Son frère Louis naquit en 1777, et son second frère Auguste en 1784. Ils sont tous trois enterrés à Saint-Aubin-de-Baubigné, ainsi que la marquise de la Rochejaquelein, la célèbre auteur des Mémoires. Cette histoire a coûté bien des recherches, aussi est-elle très complète. Elle intéresse et fait aimer davantage notre Vendée militaire, dont Saint-Aubin a toujours été une des gloires les plus pures.

Notice sur Brain-sur-l'Authion par l'abbé Boutavant (Angers, Grassin, 1909). — Brain-sur-l'Authion faisait partie de l'archiprêtré, du gouvernement militaire, de la sénéchaussée et de

Digitized by Google

l'élection d'Angers. D'abord du district d'Angers (1787-1795) et du canton de Trélazé (1790-1801), il dépend aujourd'hui du canton Sud Est d'Angers Les meilleurs chapitres de l'ouvrage ont trait au partage des terrains communaux indivis entre les quinze communes de l'ancien comté de Beaufort (1831) et au droit de pâture qui a été définitivement réglé en 1859.

Le roi René à son château de Gardane, par l'abbé Chaillan (Paris, Picard, 1909). — On trouve dans ce livre de curieux documents sur la mort du roi René.

Généalogie de la maison de Bernard (Angers, Grassin, 1909).

Le Parlement de Bretagne, par Frédéric Saulnier (Rennes, Plihon et Hommay, 1909 ; 30 francs). — Créé à Rennes en 1554, le Parlement de Bretagne subsista jusqu'en 1790. Le but de l'auteur n'est pas d'en écrire l'histoire, mais de faire connaître chacun de ceux qui y ont siégé. Ajoutons que M. Saulnier s'est acquitté de sa lourde tâche avec tout le soin désirable. Nombreuses furent les familles angevines qui eurent des représentants au Parlement de Bretagne : Allaneau, Amys, d'Andigné, Avril, Ayrault, Barjot, Barrin, de la Bigotière, Bitault, Bonvoisin, Boucault, Bouju, de la Bourdonnaye, Boylesve, Brécheu, Brossays, Chalopin. de Charnacé, de Charnières, Le Chat, Constantin, Damours, Denyau, Le Divin, de l'Esperonnière, de Farcy, Le Febvre, de la Forest d'Armaillé, Fouquet, Gallichon, Gaultier, Goddes, Gourreau, Grimaudet, de la Guette, Guischard, Hubert, Hullin, Jacquelot, le Jeune, de Lantivy, Lasnier, de Lesrat, de Marbeuf, de Marqueraye, Morel, de la Motte, Nepveu, Ogeron. Ogier, du Pont, de la Pouëze, Poyet, Le Roy, de Savonnières, Thévin, de la Trimolerie, Trouillet, du Verdier, etc.

L'Académie protestante de Saumur, par M. Merzeau (Alençon, Guy, 1909). — Cette thèse traite de l'organisation de l'Académie saumuroise et de ses rapports avec les églises réformées.

Ancienne Académie d'Angers : Les Évêques d'Angers et l'Académie, par M. l'abbé Uzureau (Angers, Germain, 1906). — L'auteur nous montre les rapports cordiaux qui existèrent entre les divers Évêques d'Angers et l'Académie de cette ville, durant tout le temps qu'exista la Compagnie, de 1685 à 1789 (*Revue Augustinienne*, mars 1907).

Histoire généalogique de la maison de Villebois-Mareuil, par le baron de Villebois-Mareuil (Angers, Grassin, 1909).

Digitized by Google

La Franc-Maçonnerie en France des origines à 1815, par Gustave Bord (Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1909). — Le premier grand maître de la franc-maçonnerie française fut le Duc d'Antin (1738-1743), le père de la dernière abbesse de Fontevrault. Dans cet ouvrage de premier ordre (l'auteur y travaille depuis 40 ans), on trouve de très curieux détails sur les Loges et les francs-maçons d'Angers, Beaufort-en-Vallée, Saint-Maur de Glanfeuil et Saumur. Le tome Ier que nous annonçons va de 1688 à 1771. Nous espérons que les deux autres volumes ne tarderont pas à paraître, car il s'agit de l'histoire définitive de la franc-maçonnerie dans notre pays.

L'Église de Paris et la Révolution, par le chanoine Pisani (Paris, Picard, 1908). — Chaque diocèse de France devrait avoir une pareille histoire. L'auteur nous donne des renseignements sur un chanoine de la cathédrale d'Angers, Jean-Baptiste Dumouchel, qui était en même temps recteur de l'Université de Paris et fut choisi comme député aux États-Généraux par le clergé parisien.

Le Concordat et les presbytères en Maine-et-Loire, par M. l'abbé Uzureau (Lille. Morel, 1905). — Curieuse est la circulaire du préfet de Maine-et-Loire aux maires de son département, auxquels est notifié l'article organique qui oblige les conseils municipaux à restituer aux curés les presbytères aliénés et, en cas de vente de ceux-ci, à procurer auxdits curés un logement et un jardin (*Revue d'Histoire Ecclésiastique*, juillet 1907).

***

*** L'abbaye de Saint-Serge lès-Angers possédait trois prieurés en Angleterre, Totnes, Tywardreth et Minster. Dom Guilloreau retrace les vicissitudes par lesquelles passèrent, du XIe au XVIe siècle, ces prieurés qui se trouvaient dans le comté de Devon et en Cornouaille (*Revue Mabillon*, février 1909).

*** Dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques* (février 1909), M. l'abbé Uzureau donne, d'après Jacques Rangeard, des détails sur les origines de l'Université d'Angers.

*** Les *Annales Fléchoises* (mai 1909 et seq.) contiennent une monographie de la paroisse de Saint-Mars-de-Cré, qui faisait partie de l'archidiaconé d'Angers, de la sénéchaussée de la Flèche et de l'élection de Baugé. Elle est réunie au Lude depuis 1810 (*Article de M. l'abbé Louis Calendini*).

Digitized by Google

*** Il est prouvé que Jeanne d'Arc est venue à l'abbaye de Saint-Florent-le-Jeune près Saumur, lorsque le duc d'Alençon vint y voir sa mère et sa femme, au mois de mars 1429 (*Semaine religieuse d'Angers*, 16 mai 1909, article de l'abbé Uzureau).

*** Arrivé le 7 mars 1598 à Angers, Henri IV résida cinq semaines dans la ville ou dans ses alentours immédiats. Parti d'Angers le 9 avril, le roi voulut s'arrêter à Ancenis pour chasser, et, surpris le surlendemain par la nuit, il revint coucher à Angers le 11 avril. Il quitta définitivement cette ville le 12, et redescendit la Maine et la Loire jusqu'à Ancenis encore, où il dut passer de nouveau la nuit. Il fit son entrée à Nantes le 14 avril, et ce n'est que le 30 avril, jour de l'Ascension, qu'il signa le celèbre Édit de Nantes (*Revue des Études Historiques*, mars-avril 1909) (1).

*** La fondatrice de l'hôpital de Durtal est Mlle Catherine de Feuquerolles, née en cette ville le 19 mars 1624 et décédée le 18 novembre 1706. Parmi ceux qui la soutinrent dans sa noble entreprise, il faut citer Messire Henri Arnauld, évêque d'Angers. (*Annales Fléchoises*, mars-avril 1909, communication de M. l'abbé Uzureau).

*** *La guerre aux grenouilles* (lutte entre les Jésuites de la Flèche et Fouquet de la Varenne, gouverneur de cette ville, en 1630), est racontée avec beaucoup de charme par M. l'abbé Paul Calendini, dans les *Annales Fléchoises* de mars-avril 1909.

*** Dans la *Revue Catholique et Royaliste* (juillet 1909), le duc de Caylus, conseiller général de Maine-et-Loire, publie de curieuses pages de son père, sur l'infructueuse tentative de soulèvement faite dans l'Ouest, en 1832, par la duchesse de Berry.

(1) Cf. *Anjou Historique*, septembre-octobre 1900.

Le Gérant : J. CREUSÉ.

Angers, imp. J. Siraudeau. — 09-6672.

Digitized by Google

Mes Souvenirs

MONSEIGNEUR ANGEBAULT

(Fin) (1)

Mgr Angebault à l'évêché de Nantes. — Mgr de Guérines et Mgr de Hercé. — Chez les Religieuses. — L'école de Saint-Gildas. — Prospérité du diocèse. — Le livre *jaune*. — La comptabilité des collèges. — Le nouveau collège de Combrée. — M. de Falloux. — Surdité de Mgr Angebault. — Sa maison de Saumur. — Mgr Freppel en bérite. — Au bon Pasteur. — La R. Mère de sainte Euphrasie Pelletier. — Visites pastorales. — Le prêtre et la Franc-maçonnerie. — Impressions diverses. — Incidents de la tournée. — Le procès-verbal. — Dernière maladie. — Ma chasuble verte. — Aux pieds de la Vierge.

Mgr Angebault était âgé de cinquante-deux ans quand il fut nommé évêque d'Angers. Il avait passé vingt ans à l'évêché de Nantes et il aimait à nous parler des deux évêques dont il avait été le secrétaire. Mgr Micolon de Guérines et Mgr de Hercé étaient deux prélats de grand mérite, mais chacun d'eux avait son originalité. A leur sujet Mgr Angebault nous racontait des anecdoctes qui ne manquaient pas de sel. J'en rapporterai deux pour montrer quel était l'enjouement de notre bon évêque, à ses heures.

« Le grand bonhomme de Guérines », comme l'appelait son ancien secrétaire, ne plaisantait pas tous les jours. Du haut de sa paupière mi-close il avait une façon de vous regarder qui n'engendrait pas précisément la gaieté. Cependant, les jours de fête, quand se trouvait réuni à sa table tout le clergé de la cathédrale et de l'évêché, sa manière d'offrir le vin de dessert était assez amusante. La cave de l'évêque de Nantes contenait quelques bouteilles d'un cru rare qu'on appelait « le vin du Vésuve ». Le moment venu de l'offrir, Monseigneur

(1) Voir l'*Anjou historique* de juillet-août 1909.

Digitized by Google

Micolon de Guérines prenait la bouteille par le col et, appuyant fortement son index sur le bouchon, il s'adressait au plus jeune des convives, au plus timide, à l'un des petits vicaires qui siégeaient là-bas au bout de la table et qui, selon toute vraisemblance, n'oseraient pas accepter ! « Monsieur l'abbé, lui disait-il de sa voix flûtée : un peu de vin du Vésuve? » Mais l'autre, rougissant au milieu du silence général, embarrassé de sa réponse, s'empressait de balbutier un merci qui allait donner le ton à toute l'assistance. De convive en convive et allant toujours des moins dignes aux plus dignes, l'évêque faisait ainsi refuser à l'unanimité son fameux vin. « Jean », disait-il alors au domestique, « remportez dans la cave le vin du Vésuve ! » « Hé ! » nous disait en concluant le bon Mgr Angebault, « vous n'êtes pas à cette table-là, vous autres? »

Mgr de Hercé était d'humeur toute différente. On sait qu'il avait été marié avant d'être prêtre. Père de famille et ancien maire de Laval, il avait gardé de cette double paternité des habitudes caressantes. En visite pastorale, quand il entrait dans une ferme il embrassait tout le monde ; on comprend que ses secrétaires étaient choqués de cette familiarité. Ils le tiraient par derrière au moment où il allait donner l'accolade à quelque jeune fille trop grande. Un jour qu'il arrivait dans un moulin dont les habitants, garçons et filles, s'étaient précipités au-devant de lui, s'adressant à la plus grande des fillettes qui lui tendait les bras : « Je t'embrasserais bien, lui dit-il en gémissant, mais ils ne veulent pas ! »

Je n'aurai pas donné sur Mgr de Guérines et sur Mgr de Hercé ces deux histoires plaisantes sans y joindre un sentiment de respect pour leur mémoire ; le respect que Mgr Angebault lui-même professait à leur égard. A ses yeux les deux prélats nantais représentaient admirablement cet ancien clergé de France qui, en se montrant

Digitized by Google

fidèle à sa mission, a tant honoré le pays. Leurs travaux, leur dévouement, leur piété leur ont mérité les éloges de l'histoire et la considération qui s'attache à la vraie vertu.

Mgr Angebault aimait d'affection vraie, avec tendresse même, ces admirables communautés de femmes qui ont rendu de si grands services à l'Eglise et qui sont, suivant le mot de Taine, « la parure du monde ». Tel je l'avais vu à Saint-Gildas, simple, paternel, affectueux, tel il se montrait dans tous les couvents où brillaient la modestie et la ferveur religieuses. A Angers, on le voyait souvent passer un après-midi dans quelque communauté enseignante pour la maintenir à la hauteur de sa vocation. Il prenait occasion d'une discussion pédagogique dans la presse, d'une découverte géologique ou historique pour en informer les chères Sœurs, improvisant rapidement sur la question une conférence qui n'avait peut-être pas grande valeur scientifique mais qui témoignait de sa sollicitude pour l'enseignement chrétien.

Souvent il entrait dans les classes et se plaisait à en faire l'inspection. Un jour que je l'accompagnais dans l'école de filles tenue par les Sœurs de Saint-Gildas, sur le Tertre Saint-Laurent, il voulut bien appeler mon attention sur le développement intellectuel des plus grandes élèves. « Vous ne soupçonnez pas, me disait-il, ce qu'est, à l'école, une fillette de quinze ans. Elle est bien plus avancée qu'un garçon de son âge. Interrogez-en une. — « Sur quoi ? » dis-je avec une nuance d'ironie, « sur la philosophie ? » — Sur la philosophie, si vous voulez. »

Je n'ai pas oublié cette petite scène. Je pose à une gamine de quatorze ou quinze ans, aux yeux vifs et à la frimousse éveillée, cette question : « Qu'est-ce que la *personne* ? » Et elle me décoche aussitôt : « Un suppôt raisonnable ! » Où avait-elle pris cette triomphante défini-

Digitized by Google

tion ? La comprenait-elle ? Comment la savait elle si bien qu'elle avait pu s'en servir dans un moment opportun pour me jeter dans la stupeur et mettre le vieil évêque en extase ? Je ne me charge pas d'expliquer le phénomène, je le note comme l'un de mes souvenirs les plus vifs de mes promenades avec Mgr Angebault.

La prédilection du bon Prélat pour ses communautés religieuses ne l'empêchait pas de vaquer à tous les intérêts du diocèse. Par ses ordonnances relatives aux Fabriques il augmenta de plus d'un demi-million les ressources annuelles de ces établissements. En l'espace de vingt-cinq années des églises neuves surgirent de tous côtés, la caisse des Retraites du clergé s'enrichit de contributions abondantes, les collèges ecclésiastiques prirent un nouvel essor ; toute une ère de prospérité s'était levée pour l'Eglise d'Angers.

L'évêque se tenait au courant des Lois civiles-ecclésiastiques et il en notait avec soin sur un vieux registre, commencé à l'Évêché de Nantes, toutes les nouvelles dispositions. Il appelait ce registre son livre *jaune*, à cause de la couleur de la tranche. Combien de fois l'ai-je vu penché sur ce fameux répertoire pour y trouver les éléments d'une discussion avec le Ministre des Cultes. Car il eut souvent à débattre en haut lieu les intérêts des fabriques angevines. Il écrivait sur les questions soulevées de longs Mémoires qu'il faisait copier, et qu'il communiquait aux évêques de la région pour leur demander leur avis. Ceux-ci lui répondaient en souriant et en le félicitant de la fécondité de sa plume. Le bon évêque exultait : « Ah ! « mon livre jaune, mon livre jaune, s'écriait-il, comme il « va les confondre, là-bas, à la Direction des Cultes ! »

Fils d'avocat il aimait les questions litigieuses et, un jour, il chercha à m'en inspirer le goût. Il me chargea d'écrire, sur je ne sais plus quelle question de Droit, un de ces plaidoyers qui étaient pour lui des triomphes. Il

Digitized by Google

fallait, disait-il, m'accoutumer à défendre les intérêts de l'Église. Mais je crois que ce combat fut trop rude pour mes faibles forces. J'aimais mieux continuer le registre que Mgr Angebault avait tenu lui-même, depuis le commencement de son épiscopat, pour se rendre compte de la dépense de ses collèges ecclésiastiques. Singulier livre et qui montre bien l'homme pratique qu'était le vieil évêque. Il exigeait de chaque économe, à la fin de l'année scolaire, un compte très détaillé des recettes et des dépenses de sa maison. Il lui demandait combien de kilogrammes de pain, de viande, de beurre, de charcuterie, de sel et de poivre on avait absorbé dans l'année ? Quel était le prix du kilo ? Combien de barriques de vin ? Le prix de la barrique? Combien d'œufs? Le prix de la douzaine ? Combien de personnes se trouvaient dans la maison, maîtres, élèves, domestiques, journaliers, couturières et lingères d'occasion ? Combien les payait-on ? etc. Les questions étaient tellement compliquées que les économes y perdaient un peu la tête et se plaignaient des recherches qu'on leur imposait. Muni de leurs réponses l'évêque se livrait ensuite à un travail de statistique qui établissait : 1° la dépense alimentaire pour chaque personne ; 2° la dépense totale ; 3° une comparaison entre les diverses maisons. Bien entendu la mieux tenue était celle où l'on avait proportionnellement le moins dépensé. Mgr Angebault en félicitait l'économe et lui recommandait d'avoir toujours le cœur à sa besogne : *ubi est thesaurus tuus, ibi* SIT *et cor tuum*, avait-il dit à M. Moriceau, économe de Mongazon.

C'est qu'il avait des raisons pour veiller de près aux dépenses de ses collèges. Faute de ressources, n'avait-on pas été obligé, en 1843, de mutiler le Petit-Séminaire d'Angers et d'envoyer ses classes supérieures à Combrée? Et, depuis, Combrée lui-même n'avait-il pas été pour l'évêque le sujet d'un de ses plus graves soucis financiers?

Digitized by Google

Il m'en parla un soir, seul à seul, dans un entretien qui m'est resté doux au cœur. C'était à l'Esvière, après le dîner, par une belle soirée d'été Les autres commensaux étant partis, j'étais resté seul avec le vieil évêque, assis près de lui sur le perron de l'escalier d'honneur qui domine le jardin. L'œil perdu dans le magnifique paysage qu'illuminait le soleil couchant, Mgr Angebault semblait évoquer de lointains souvenirs quand, tout à coup, surgit dans son esprit la silhouette du collège de Combrée. Il y avait une dizaine d'années qu'on avait rebâti la célèbre maison, et la dépense avait dépassé de quatre à cinq cent mille francs les chiffres du devis. Quelle révélation et quel coup de foudre pour le Chef du diocèse ! pour un évêque qui avait la réputation d'un habile administrateur ! Au souvenir de cet événement terrible, le Prélat s'était levé : « Voyez-vous, mon enfant, j'ai été toute une semaine « sans dormir. La nuit, seul dans ma chambre, je me « promenais, en proie à une agitation que rien ne pouvait « calmer. O Combrée, Combrée, quel affreux cau- « chemar tu m'as causé ! Comment avais-je pu si complai- « samment écouter M. le comte de Falloux, quand, au « soir d'une distribution de prix dans l'ancien collège, il « m'avait mis une pioche à la main pour ouvrir la pre- « mière tranchée de la maison nouvelle, de ce palais de « l'éducation, comme a bien voulu l'appeler l'Évêque « d'Orléans, mais près duquel s'est creusé un gouffre où « les finances du diocèse ont failli sombrer ! »

J'étais ému plus que je ne peux dire de l'angoisse qui se lisait encore dans les traits du vieillard, ému et touché de la confiance qu'il me témoignait : « Alors », lui dis-je d'une voix que je fis aussi douce que possible, comme si elle avait pu alléger sa peine, « alors, Monseigneur, com- « ment vous êtes-vous tiré de ce mauvais pas? — J'ai écrit « à mon frère, à Nantes. Il est riche; il n'avait pas besoin « de ma succession, et je l'ai prié de m'apporter tout de

Digitized by Google

« suite le reste de mon patrimoine : 180.000 francs. « Quelques jours après je recevais la somme de ses « propres mains. Puis j'empruntai 200.000 francs au « Crédit Foncier et cette dette s'éteint maintenant peu à « peu, chaque année (1). »

Je demande pardon à la mémoire de M. le comte de Falloux si j'ai ainsi rappelé son nom et son influence dans l'affaire de Combrée. Évidemment il avait cru bien faire en poussant Mgr Angebault à une reconstruction que les nombreux amis du vieux collège appelaient de tous leurs vœux, mais cette entreprise avait coûté cher au diocèse. Faut-il, à ce sujet, rapporter un mot que j'ai entendu sortir assez souvent des lèvres de Mgr Angebault quand il se rappelait la physionomie avenante et les paroles séductrices du châtelain du Bourg-d'Iré : « Oh ! M. le comte de Falloux ! il est fin, bien fin, un peu plus SERAIT TROP ! » Ce trait rapporté plus tard à Mgr Freppel l'a fait sourire plus d'une fois.

Mgr Angebault, vers la fin de sa vie, était devenu très sourd. J'en fus, un jour, singulièrement gêné. J'étais avec lui sur le quai de la gare d'Angers, quand il fut abordé par un Monsieur et une dame de physionomie jeune et élégante qui voulaient se rappeler à son souvenir. L'évêque saluait, s'inclinait, souriait, faisait mille grâces tout en me disant à l'oreille d'une voix qu'il croyait imperceptible mais que le couple entendait parfaitement : « — Qui est « donc cela ! Je ne les connais point. » Les autres répliquaient : « — Nous avons eu, Monseigneur, l'honneur « de vous recevoir au château de ***, il y a quelques « années..... » Nouvelles courbettes de l'évêque et nouvel *a-parte* dans le tuyau de mon oreille, mais toujours à haute voix : « Ils sont gentils, mais je ne sais pas qui « c'est... » On devine si j'étais à l'aise pour sauver la situation.

(1) Le dernier terme en fut payé par Mgr Freppel.

Digitized by Google

Ce jour-là, il m'en souvient, nous allions à l'improviste chez les religieuses de la Retraite de Saumur, accompagnés d'une bonne tourière de la Retraite d'Angers, sœur Rose, déjà âgée et qui compte aujourd'hui plus de 90 ans. Habituée aux voyages de ce genre elle emportait sous sa cape noire un panier de provisions pour le déjeuner de l'Évêque à son arrivée. Celui-ci se faisait un plaisir de surprendre les sœurs de Saumur. Sa visite allait leur causer un autre agrément imprévu. Voulant se donner un logement commode dans une maison qui le recevait souvent, il leur portait 10.000 francs pour payer la nouvelle construction. Mais il entendait, en plaisantant, en garder la propriété : « Cette maison sera celle de l'évêque, « disait-il; elle m'appartiendra, à moi et à mes succes- « seurs. » Dix ans plus tard Mgr Freppel s'emparera de ce propos pour dire aux bonnes sœurs dans un langage dont les termes manquaient peut-être de justesse mais dont la clarté n'était pas contestable : « Reprenez donc cet im- « meuble, et rendez-moi les 10.000 francs de mon prédé- « cesseur! » Les religieuses s'exécutèrent de bonne grâce. L'évêque reçut la somme pour son Université catholique et il n'en continua pas moins, chaque fois qu'il se rendit à Saumur, de prendre gîte dans l'immeuble concédé. On l'appelle la maison épiscopale, à la grande satisfaction des sœurs toujours enchantées et de l'évêque toujours reconnaissant.

On vient de voir combien Mgr Angebault était attaché à la communauté de la Retraite. Il n'était pas moins familier ni moins à l'aise dans toutes ses maisons religieuses, une seule exceptée. J'ai nommé la célèbre maison du Bon-Pasteur et je dirai en deux mots ce que j'ai cru voir dans l'attitude gênée de Mgr Angebault vis-à-vis de la Révérende Mère de Sainte-Euphrasie Pelletier.

Le dissentiment qui exista entre l'Évêque et l'éminente Supérieure du Bon-Pasteur tient à une cause facile à com-

Digitized by Google

prendre. Mgr Angebault, qui entendait merveilleusement les Lois civiles dans leurs rapports avec l'Église, n'avait pas une connaissance aussi approfondie du Droit canonique. Habitué à défendre les intérêts des communautés purement diocésaines et à tenir dans sa main tous les fils de leurs affaires, ne s'étant jamais trouvé en présence d'une congrégation pourvue de l'approbation romaine, il ne comprenait pas bien qu'il y eût dans son diocèse, chez lui, sous ses yeux, une communauté de femmes relevant d'une autre autorité que la sienne ; ou, s'il le comprenait, que ces femmes n'eussent pas recours à lui comme à un protecteur naturel dans toutes leurs difficultés. N'était-il pas plus à même que leur grand protecteur de Rome d'apprécier leur situation, plus à proximité de la Maison-Mère, plus intéressé à la bonne renommée d'une Société fondée dans son diocèse, plus soucieux que personne de ses imprudences ou de ses succès? Sans doute le Bon-Pasteur avait reçu de Rome une approbation canonique qui lui donnait plus de facilité pour étendre son action dans le monde entier, mais cela pouvait-il dispenser la supérieure générale de s'adresser à l'évêque diocésain comme à un père, les religieuses de se grouper autour de lui avec un filial empressement comme le faisaient les sœurs de la Retraite, de Sainte-Marie, de Saint-Charles, de la Pommeraye, de Torfou, de la Salle-de-Vihiers, de Sainte-Anne, de toutes les communautés du diocèse? Le souvenir de Saint-Gildas, surtout, devait hanter l'esprit du bon évêque. Il revoyait à ses pieds des filles affectueuses, simples, confiantes, qui l'appelaient le *bon Père*, et l'accueil réservé qu'il recevait au Bon-Pasteur formait avec cette cordialité un douloureux contraste. C'est que la réserve du Bon-Pasteur avait sa raison d'être. La Supérieure directement soumise à l'autorité d'un cardinal ne pouvait permettre à l'Évêque diocésain de s'ingérer dans les affaires de la Congrégation, comme il l'aurait voulu. De

Digitized by Google

là, de bonne heure, les rapports tendus de Mgr Angebault et de la Mère Euphrasie.

J'ai assisté plus d'une fois à leurs rencontres, alors qu'une fête liturgique ou quelque autre solennité avait appelé l'évêque dans l'intérieur du monastère, et, chaque fois, j'ai été frappé de l'extrême politesse, de la déférence même que lui témoignait la supérieure. La mère Euphrasie Pelletier était d'une taille au-dessous de la moyenne, mais sa belle figure, large et virile, en imposait de prime abord et commandait le respect. Je crois voir encore marcher près de l'évêque cette maîtresse femme à qui sa voix très douce et ses yeux étincelants donnaient une physionomie si frappante, et, en me souvenant qu'un jour le préfet Bordillon l'avait appelée « le premier homme d'Angers » je la considérais avec une curiosité où la crainte se mêlait à l'admiration. Il faut que mon regard ait trahi mon état d'âme pour que le supérieur ecclésiastique de la maison, alors l'abbé de Las Cases, futur évêque de Constantine, m'ait dit en souriant et à demi-voix : « Eh! bien, quoi? Avez-vous peur qu'elle vous « mange?... » La fondatrice du Bon-Pasteur est morte en 1868. L'année suivante Mgr Angebault la rejoignait dans l'éternité. J'ai la confiance qu'il aura aussitôt reconnu ses mérites devant Dieu et qu'il aura contribué à la cause de sa béatification devant le tribunal des hommes (1).

En allant visiter sur son lit d'agonie la Révérende Mère sainte Euphrasie Pelletier et en voulant oublier ses griefs contre elle, Mgr Angebault montrait bien la bonté qui résidait au fond de son cœur. « C'était une âme pleine « de bonté, dira de lui M. Subileau en faisant son éloge « funèbre, et cette bonté, compagne de l'innocence de sa « vie, répandait un charme infini dans toutes ses rela- « tions. Prompt à la compassion la plus tendre, son

(1) La Révérende Mère de Sainte-Euphrasie Pelletier a été déclarée *vénérable* en 1903.

Digitized by Google

« premier mouvement le portait à cicatriser les plaies du « cœur. Combien de familles garderont à jamais le sou- « venir des consolations qu'elles ont reçues de lui lorsque « le malheur était venu les frapper. »

La charité d'un évêque s'épanouit surtout dans la visite pastorale. Aucune visite officielle d'un chef à ses subordonnés ne ressemble à celle-là. Aucune n'a ce caractère de bienveillance paternelle chez celui qui la fait et d'affection franche, de reconnaissance filiale chez ceux qui la reçoivent. Il y a quelques jours, j'entendais un prédicateur expliquer pourquoi l'Église est persécutée et il en donnait pour raison qu'elle brille au milieu des ténèbres et que les ténèbres veulent étouffer la lumière. Rien n'est plus vrai. Le pouvoir civil a toujours été jaloux de la puissance religieuse. Napoléon Ier le reconnaissait en termes amers : « Vous régnez sur les âmes, disait-il au « Pape Pie VII, vous avez l'affection des peuples, moi je « n'obtiens que la soumission des corps ; je ne suis pas « aimé comme vous ! »

Cette affection vraie du peuple chrétien pour ses évêques se traduit d'une façon touchante, à l'occasion de la visite pastorale. Les jeunes gens courent au devant de lui sur des chevaux enrubannés. Sa voiture est escortée comme autrefois le carrosse du roi. A l'entrée des villes et des villages toute la population est sur pied. C'est à qui recevra la première bénédiction du Pasteur. De tous côtés les mères lui présentent leurs petits enfants. J'en ai connu une qui avait suspendu le sien, un tout petit nouveau-né, dans une corbeille, au sommet d'un arc de triomphe. Quand l'évêque passa, la corbeille descendit et l'innocente créature apparut dans ses langes, tenant dans sa petite main un papier sur lequel l'évêque lisait : « Bénissez-moi ! (1). » On entend éclater les fanfares. Une troupe

(1) Cet enfant est devenue prêtre, M. Beaujon, curé de Vaulandry.

Digitized by Google

d'hommes en armes salue de ses détonations le Pontife qui s'avance la mitre en tête et la crosse d'or à la main. Sa route est jonchée de feuillages. On est au printemps et, de toutes parts, brillent les plus charmants décors de fleurs et de verdure. A l'aubépine des champs se marient quelquefois les bouquets artificiels, les fleurs d'oranger que les jeunes femmes ont détachées de leurs couronnes de mariées. En tête du cortège marchent des légions d'enfants parmi lesquels de tout petits, de trois à quatre ans, semblent des anges frais éclos, hier sortis des mains de Dieu, aujourd'hui aux mains de leurs mères. O le ravissant défilé de têtes blondes et bouclées, d'yeux naïfs, de petites mains tenant des lys et des roses. Et que de bannières guident ce petit monde! On dirait qu'il a des ailes et que toute cette mousseline et cette gaze, ces innombrables banderolles livrées au vent vont enlever ceux qui les portent!

Tout à coup, un *mai*, un arbre entouré de fagots jusqu'à son sommet, se dresse sur le passage du cortège. Le maire présente une étoupe enflammée à l'évêque qui allume le feu de joie. Et pendant que les flammes se tordent et que les étincelles tourbillonnent autour du *mai*, les cris enthousiastes de : « Vive Monseigneur! Vive Monseigneur! » s'élèvent avec l'ardente flambée. Et toute la multitude reprend, en un doux concert de voix d'hommes, de femmes et d'enfants, l'antienne liturgique : « *Sacerdos et Pontifex*, Prêtre et Pontife, bon pasteur du « peuple, priez pour nous le Seigneur! » Quel préfet, quel ministre, quel souverain même est reçu de la sorte?

Et que vient-il faire ce roi des âmes, ce prince de la paix? Il vient, au nom du Sauveur Jésus, prêcher de nouveau son évangile, redire le sermon sur la Montagne, exalter les petits et les humbles, affermir les bons, reprendre les méchants, encourager les faibles, éclairer et ennoblir toutes les consciences A sa voix les liens de la

Digitized by Google

famille se resserrent, les haines se dissipent, les colères s'apaisent, riches et pauvres se comprennent mieux, tout un renouveau social, vrai printemps des âmes, brille avec le renouveau de la nature.

On comprend qu'une telle influence offusque les ennemis de Dieu. Écoutez comme ils en parlent et dites si ces paroles ne sont pas un écho de l'enfer. On lisait il y a quelques jours dans la *Lanterne :* « La République ne doit « considérer les prêtres que comme des êtres dangereux « et malfaisants qu'il faut mettre, par tous les moyens, « hors d'état de nuire. Il n'y a qu'un édifice gratuit qui « soit fait pour eux : la prison. Ce n'est pas un traite- « ment de faveur, mais un traitement de rigueur que « nous devons réserver aux hommes d'Église (1)... » La *Lanterne* expose ainsi ce qu'elle pense, ce qu'elle désire et ce qu'elle espère. Ne lui reprochons pas sa brutalité.

Au printemps de l'année 1868, Mgr Angebault fit ses visites pastorales dans l'arrondissement de Segré. J'avais l'honneur de l'accompagner : je débutais bien pour jouir du beau spectacle que je viens de décrire. Mais j'étais loin de m'attendre à aucune émotion, me souvenant d'avoir assisté plus d'une fois, l'œil sec, à de semblables démonstrations. Je les avais trouvées banales et froides et voilà qu'aujourd'hui elles allaient m'apparaître avec toute leur gracieuse poésie! D'où vient, chez la même personne, une telle différence d'impression en face du même objet? Hier deux de mes amis revenaient du sermon. L'un trouvait que le prédicateur avait admirablement parlé ; l'autre qu'il avait été d'une faiblesse pitoyable. D'où vient que ces deux hommes de goût appréciaient de façon si diverse une même œuvre oratoire? C'est, il me semble, qu'il ne suffit pas d'entendre un beau discours pour en être touché ; de se trouver en présence d'un magnifique paysage, d'une noble peinture, d'une superbe

(1) *La Lanterne* (mars 1905).

Digitized by Google

statue, pour en éprouver l'effet ; on peut rester insensible à la meilleure page de musique si l'on n'est pas dans l'état d'âme qu'il faut pour la comprendre. L'attention et le goût ne suffisent pas pour apprécier un chef-d'œuvre, il faut y joindre une sincérité de l'esprit, une disposition bienveillante du cœur sans lesquelles on demeure insensible aux plus réelles beautés. Il faut tendre en nous la corde qni doit vibrer. La corde détendue ne résonne pas, même sous l'archet le plus puissant.

Il faut croire que j'avais bien tendu mes cordes intimes en arrivant au Lion-d'Angers car j'envoyai, le soir même, à mon ami Aubert, une peinture enthousiaste de ma première journée. Plus tard je lui donnerai des détails d'un ordre moins sérieux ; je lui rapporterai, pour l'amuser, les scènes plaisantes, les incidents pittoresques de mes voyages à travers le diocèse. Ainsi, comme il n'est pas toujours facile à un curé de campagne de trouver assez de logements dans son presbytère pour y recevoir, de surcroît, un évêque, un vicaire général, un secrétaire, un valet de chambre et un cocher, j'ai été logé plus d'une fois « chez l'habitant », un jour au château, un autre jour dans la chaumière ; ici dans la cuisine du presbytère, où j'étais réveillé de bon matin par les flambées de l'âtre ; là chez le cordonnier du bourg qui, pendant mon sommeil, raccommodait ma chaussure. J'ai commandé l'escouade des enfants de chœur qui, à l'arrivée de l'évêque, s'emparaient de sa mitre et de sa crosse en criant : « A moi le bonnet, à toi le bâton ! » J'ai corrigé le discours préparé par le curé, mais ce n'est pas moi qui tenais la chandelle pendant qu'il le lisait et que le feu prenait au papier. Je n'ai pas entendu le brave maire qui à l'arrivée de Monseigneur tira gravement un pli de sa poche en lui disant : « Mon-« seigneur, ils m'ont fait un compliment, lisez m'le donc ! » Mais j'ai entendu Mgr Angebault nous raconter cette histoire en ajoutant qu'il avait répondu : « Volontiers, M. le

Digitized by Google

Maire », et, après la lecture : « Je ne doute pas, M. le « Maire, que vous n'ayez inspiré ce beau discours, si vous « ne l'avez pas vous-même écrit, et je suis heureux de « vous répondre. »

J'ai admiré le refrain qu'un bon curé avait adapté au chant de l'*Ave Maris stella* (chantez cela sur l'air mesuré : *do fa*, *sol fa sol la*). Au lieu de faire répéter les deux derniers vers de la strophe :

Atque semper virgo,
Felix cœli porta ;

il avait recommandé à ses gars de chanter à pleins poumons :

En ce beau jour chantons:
« Viv' la confirmation ! »

O les bons moments que ces matins du jour de la confirmation quand, vers huit heures, sonnaient toutes les cloches de l'église et que débouchaient par tous les chemins verts les enfants des paroisses voisines ! Ils chantaient d'un tel cœur que les pinsons et les merles leur donnaient la réplique, et que tous les bocages me semblaient être de grandes cages pleines d'oiseaux. En tête de chaque paroisse tintaient en cadence les *échelettes* du sacristain. Quelquefois une fanfare enveloppait de ses harmonies toutes ces sonneries et tous ces carillons, et la rumeur, qui du village montait vers le ciel, était comme un doux hommage rendu au Créateur, dès l'aurore d'un beau jour.

Il y avait bien pour moi un point noir dans ces fêtes. C'était le compte rendu que je devais en faire pour le lire à la fin du dîner. Dès le début de son épiscopat, Mgr Angebault avait exigé de ses secrétaires ce travail délicat. Il fallait résumer les discours prononcés la veille, décrire l'accueil fait au premier Pasteur, donner des compliments à tout le monde, et cela sous une forme qui rappelait à la fois la littérature du commissaire-priseur et

Digitized by Google

celle de Chateaubriand. Le style du commissaire-priseur ne m'était pas inconnu ; j'avais été clerc de notaire ; mais la tournure élégante qu'il fallait y intercaler, ça et là, m'inquiétait un peu. Je m'en tirais tant bien que mal en ayant soin d'échapper de bonne heure, dans la matinée, à l'occupation des cérémonies. Vers le milieu de la messe je retournais seul au presbytère. Malheureusement la saison nouvelle chantait dans les arbres du jardin ; un ruisseau coulait tout près ; des primevères fleurissaient sur le bord du ruisseau et les fauvettes venaient s'y désaltérer. Je passais une heure délicieuse à oublier mon compte rendu et à respirer l'air du printemps avant de me livrer à ma tâche. Mais ce n'était pas du temps perdu, et si je n'arrivais pas à transporter sur le papier tous les parfums dont j'étais imprégné, mes compliments à l'assistance lui faisaient accroire que mon travail n'était pas trop mauvais.

Ce fut à Saint-Mathurin, au milieu d'une visite pastorale, que Mgr Angebault ressentit les premières atteintes de la maladie qui devait l'emporter. Il se plaignait de douleurs à l'estomac et bientôt cet organe ne put que difficilement fonctionner. Alors nous vîmes rapidement décliner le malade. Après avoir encore passé tout un été à l'Esvière, vers le commencement de septembre il s'alita, voyant venir la mort et se préparant à la recevoir. Pendant un mois j'ai eu le douloureux honneur de célébrer la messe dans sa chambre, sur un meuble transformé en autel. De temps en temps, dans le courant de la journée, je montais auprès de lui pour lui faire une lecture pieuse, puis il me dictait quelque lettre, ne voulant cesser de travailler qu'en cessant de vivre. Bientôt il manda son frère et lui confia ses dernières volontés. Aucun de ceux qui l'entouraient ne fut oublié dans la distribution qu'il leur fit de ses objets précieux. Quarante ans auparavant, il avait fait fabriquer, à Nantes, une chasuble de soie verte brodée d'argent qui ne s'était jamais fanée et dont il par-

Digitized by Google

lait souvent. Il me la donna et je l'ai offerte depuis aux Dominicaines de Chaudron-en-Mauges, mes chères filles spirituelles. Elle perpétuera, auprès d'elles, le souvenir du vénérable évêque dont j'ai été le secrétaire et que j'ai eu tant de fois l'honneur d'assister à l'autel.

Un soir, à l'heure du dîner, une crise terrible saisit le malade et nous jeta dans l'épouvante. Tordu sur son lit par une souffrance aiguë il ne pouvait plus parler. Le médecin, mandé en toute hâte, lui administra une injection de morphine qui le tint comme endormi pendant plusieurs jours. Le dernier jour il se réveilla un instant ne paraissant plus souffrir, reconnaissant les personnes qui l'entouraient et souriant pour nous donner une suprême bénédiction. Mais cet éclair de vie fut de courte durée et, le 2 octobre 1869, en la fête des saints Anges qui l'emportèrent au ciel, notre bien aimé évêque rendit son âme à Dieu.

Après sa mort on l'embauma, et ses viscères, recueillis dans une toile blanche, furent déposés aux pieds de la Vierge qu'il avait fait ériger dans la charmille de son cher jardin de l'Esvière. Il y a quelques années, passant dans ce lieu et y trouvant des jacinthes fleuries, j'en cueillis une et je la portai dans la chapelle où le pieux évêque avait tant de fois, en ma présence, offert le saint sacrifice. Je me disais que cette fleur aurait son langage, après avoir passé par ma main, et qu'elle me recommanderait à l'intercession de mon ancien évêque, toujours regretté et toujours pleuré.

Aimable et saint Prélat, qui m'avez dit plus d'une fois qu'après votre mort vous seriez bientôt oublié, voyez que votre dernier secrétaire n'a pas perdu la mémoire de vos bontés pour lui, et soyez béni de l'honneur que vous lui avez fait en l'appelant un jour auprès de vous.

E. Grimault
chanoine

Digitized by Google

Jeanne d'Arc et l'Anjou

Le roi Charles VII, n'étant encore que comte de Ponthieu, avait été fiancé en 1413 à Marie d'Anjou, fille de Louis II, duc d'Anjou et roi de Sicile, et d'Yolande d'Aragon. Il avait été élevé au château d'Angers, avec sa fiancée et les autres enfants du duc d'Anjou. C'est en 1422 qu'avait été célébré son mariage.

Depuis la mort de Louis II (29 avril 1417), le duché d'Anjou était gouverné par son fils aîné, Louis III, sous la régence d'Yolande d'Aragon. Louis III fit toute la campagne de France en 1429 (1). Son frère cadet, René, qui devait lui succéder, assista au sacre de Charles VII, à Reims, et devint alors un des plus ardents chevaliers de Jeanne d'Arc, qu'il avait eu l'occasion de voir dès les premiers jours à la cour de Lorraine.

Mais parmi les capitaines compagnons de Jeanne d'Arc, le duc d'Alençon est celui qui a le plus vécu dans son intimité. Jean II, duc d'Alençon, pair de France, comte du Perche, seigneur de *Pouancé*, *Châteaugontier*, *la Flèche*, Fougères, la Guerche, etc., était né à Argentan le 2 mars 1409, de Jean Ier duc d'Alençon et de Marie de Bretagne. Son bisaïeul avait été tué à Crécy. Son grand-père, compagnon de Du Guesclin, avait passé sa vie à combattre les Anglais; son père était mort à Azincourt. Lui-même avait été fait prisonnier à la bataille de Verneuil en 1424, et était resté prisonnier, pendant trois ans, dans la forteresse de Crotoy.

Rendu à la liberté en 1427, il vit Jeanne ; il l'admira ; il l'aima, à la manière dont un brave guerrier aime un glorieux frère d'armes. Il avait 20 ans. Jeanne en avait 17. La jeune paysanne répondit par des sympathies fraternelles à celles du gentilhomme. Il y avait même je ne sais quoi de maternel dans sa sollicitude pour Jean d'Alençon. Elle avait dit à sa jeune femme : « Je prends votre mari sous ma garde. Je vous le rendrai sain et sauf. » On sait comment elle le sauva de la mort. (2)

La déposition que le duc d'Alençon fit, en 1456, dans le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, est une mine de faits et de mots expressifs, où se peignent la gentillesse d'esprit et la hauteur d'âme de la Pucelle. Nous la reproduisons.

(1) Le sire du Lude fut tué à Jarzeau. Le seigneur de Trèves et sa dame furent aussi de puissants appuis pour Jeanne d'Arc.

(2) Jean II duc d'Alençon avait épousé, en 1421, Jeanne d'Orléans, fille aînée de Charles duc d'Orléans et d'Isabelle de France. Elle mourut sans enfants dans la maison abbatiale de Saint-Aubin d'Angers le 19 mai 1432, âgée de 22 ans.

Le duc se remaria, en 1437, avec Marie d'Armagnac, dont il eut deux enfants. Il mourut en 1476.

Digitized by Google

Un jour que j'étais à chasser aux cailles, près Saint-Florent-lès-Saumur, un de mes courriers vint m'annoncer qu'il était arrivé près du roi une jeune fille qui se déclarait envoyée de Dieu pour mettre en fuite les Anglais et faire lever le siège d'Orléans. Sur cette nouvelle, je me rendis à Chinon le lendemain. J'y trouvai ladite Jeanne conversant avec le roi. Comme j'approchai, Jeanne demanda qui j'étais. — « C'est mon cousin, le duc d'Alençon, » répondit le roi. — « Vous, soyez le très bien venu, me dit Jeanne. Plus on sera ensemble du sang du roi de France, mieux cela sera. »

Le jour d'après, Jeanne vint à la messe du roi, et, quand elle l'aperçut, elle lui fit révérence. Le roi la conduisit dans une chambre. Le seigneur de la Trémoïlle et moi, nous étions avec lui. Il avait fait retirer tous les autres et nous avait retenus. Alors Jeanne adressa au roi plusieurs requêtes. Elle lui demanda particulièrement de faire don de son royaume au Roi des cieux, après quoi le Roi des cieux ferait pour lui ce qu'il avait fait pour ses prédécesseurs et le replacerait en l'état de ses pères. Ce même jour, le roi étant allé à la promenade, Jeanne fit en sa présence une course, lance en main. Ayant vu comme elle avait bonne mine à courir et porter la lance, je lui fis don d'un cheval.

Le roi finit par décider que Jeanne serait examinée par les gens d'église. A ce soin furent délégués : l'évêque de Chartres, confesseur du roi ; l'évêque de Senlis ; l'évêque de Maguelonne ; l'évêque de Poitiers ; maître Pierre de Versailles, depuis évêque de Meaux ; maître Jourdain Morin, et plusieurs autres dont les noms ne me reviennent pas. Ils interrogèrent Jeanne en ma présence, lui demandant pourquoi elle était venue et qui l'avait fait venir au roi. Elle répondit qu'elle était venue de la part du Roi des cieux et qu'elle avait des voix et un conseil qui lui dictait

Digitized by Google

ce qu'elle avait à faire. Mais là-dessus les souvenirs me manquent.

Dans la suite, un jour qu'elle dînait avec moi, Jeanne me déclara qu'elle avait été beaucoup examinée, mais savait et pouvait plus de choses qu'elle n'avait dit à ceux qui l'interrogeaient.

Après avoir ouï le rapport de ceux qu'il avait commis pour l'examiner, le roi voulut encore qne Jeanne allât à Poitiers ; et là eut lieu un second examen où je ne fus pas présent. Je sais seulement que, l'examen fini (1), on relata au conseil du roi que les examinateurs de Jeanne avaient dit qu'ils n'avaient rien trouvé en elle de contraire à la foi catholique, et qu'attendu la nécessité où on était, le roi pouvait s'aider d'elle.

Là-dessus, le roi m'envoya vers la reine de Sicile (2) m'occuper des préparatifs d'un convoi de vivres pour l'armée qui devait être dirigée sur Orléans Je trouvai près de la reine le seigneur Ambroise de Loré et le seigneur Louis, dont je ne me rappelle pas l'autre nom, qui préparaient le convoi. Mais l'argent manquait. Pour en avoir et payer les vivres, je revins vers le roi. Je lui appris comme quoi les vivres étaient prêts et qu'il ne restait qu'à avoir de quoi les solder ainsi que les hommes d'armes. Le roi envoya des gens qui délivrèrent les sommes nécessaires, si bien qu'hommes et vivres, tout fut prêt pour se diriger sur Orléans et tenter si on pourrait faire lever le siège.

Jeanne, à qui le roi avait fait faire une armure et des armes, fut envoyée avec l'armée, et on partit.

De ce qui se passa en route et à Orléans je ne sais rien que par ouï-dire ; je ne m'y trouvai pas et je ne partis pas

(1) Parmi les examinateurs se trouvait un angevin, Mathieu Ménage, bachelier en théologie.

(2) Yolande d'Aragon, alors veuve du duc d'Anjou Louis II. Elle était la belle-mère du roi, ayant marié sa fille, Marie d'Anjou, avec Charles VII en 1422. Le roi avait été élevé au château d'Angers auprès de sa fiancée. Yolande d'Aragon était la mère du duc d'Anjou Louis III, et du roi René.

Digitized by Google

avec le convoi. Mais ce que je sais bien, ayant vu plus tard les fortifications élevées par les Anglais, c'est que les bastilles de l'ennemi furent prises par miracle plutôt que par la force des armes. C'est vrai surtout du fort des Tourelles, au bout du pont, et du fort des Augustins. Si j'eusse été dans l'un ou dans l'autre avec un petit nombre d'hommes d'armes, j'aurais bien osé défier pendant 6 ou 7 jours la puissance d'une armée ; et il semble bien que les agresseurs n'auraient pu s'en rendre maîtres. Au reste, j'ai entendu des capitaines qui avaient pris part aux opérations, déclarer que ce qui s'était fait à Orléans tenait du miracle; que c'était là une œuvre d'en haut, non une œuvre humaine. C'est ce que m'a dit notamment, à plusieurs reprises, le seigneur Ambroise de Loré, naguère gouverneur de Paris.

Après la levée du siège d'Orléans, je revis Jeanne, que je n'avais plus vue depuis son départ d'auprès du roi. Nous fîmes tant qu'il fut rassemblé jusqu'à 600 lances. Notre désir était de marcher sur Jargeau, que les Anglais occupaient. La première nuit, nous couchâmes dans un bois. Le lendemain, à la pointe du jour, arrivèrent d'autres gens d'armes du roi, que conduisaient le seigneur bâtard d'Orléans, le seigneur Florentin d'Illiers et quelques autres capitaines. Une fois réunis, nous nous trouvâmes au nombre de 1.200 lances environ.

Il y eut alors discussion entre les capitaines. Les uns étaient d'avis qu'on donnât l'assaut ; les autres étaient d'avis contraire, alléguant la grande puissance des Anglais et leur grande multitude. Voyant ces difficultés entre nous, Jeanne nous dit : « Ne craignez quelque multitude que ce soit ; n'hésitez pas à donner l'assaut aux Anglais. Dieu conduit notre œuvre. Si je n'avais l'assurance que Dieu conduit notre œuvre, j'aimerais mieux garder les brebis que de m'exposer à de si grands périls. » Sur ces paroles, nous poussâmes vers Jargeau, croyant gagner les fau-

Digitized by Google

bourgs et y passer la nuit. Mais, sachant notre approche, les Anglais vinrent au-devant de nous, et tout d'abord ils nous repoussèrent. Voyant cela, Jeanne prit son étendard et se mit à attaquer, en invitant les hommes d'armes à avoir bon cœur. Nous fîmes si bien que les gens du roi purent se loger cette nuit-là dans les faubourgs de Jargeau.

Vraiment je crois bien que Dieu conduisait notre œuvre ; car, pendant cette nuit, les gens du roi ne firent pour ainsi dire aucune garde, et si les Anglais eussent fait une sortie, nous eussions été en grand danger.

Nous préparâmes l'artillerie et, dès le matin, nous fîmes avancer machines et bombardes. Puis, au bout de quelques jours, nous tînmes un conseil entre nous sur ce qu'il y aurait à faire pour prendre la ville aux Anglais.

Nous étions en conseil, lorsqu'il nous fut rapporté que La Hire conférait avec le duc de Suffolk. A cette nouvelle, les autres et moi, qui avions la charge de l'expédition, nous fûmes mécontents de La Hire. Il fut mandé et vint.

La Hire venu, l'assaut fut résolu. Les hérauts d'armes se mirent à crier : « A l'assaut ! » Et Jeanne me dit : « Avant, gentil duc, à l'assaut ! » Il me semblait qu'en commençant si promptement l'assaut, nous allions trop vite en besogne. Jeanne me dit : « Ne doutez pas. L'heure est bonne, quand il plaît à Dieu. Il faut besogner quand Dieu veut. Besognez, et Dieu besognera. » Un peu après elle me dit : « Ah ! gentil duc, as-tu peur ? Ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener sain et sauf ? » Et, en effet, lorsque je quittai ma femme pour venir à l'armée avec Jeanne, ma femme lui dit : « Jeannette, je crains beaucoup pour mon mari. Il sort à peine de prison, et il a fallu dépenser tant d'argent pour sa rançon que je le prierais bien volontiers de rester au logis. » A quoi Jeanne répondit : « Madame, soyez sans crainte. Je vous le rendrai sain, et en tel ou meilleur état qu'il n'est. »

Digitized by Google

Durant l'assaut, comme j'étais à une certaine place, Jeanne me dit : « Retirez-vous de là. Si vous ne vous retirez, cette machine vous tuera. » Je me retirai ; et peu après, la machine que Jeanne m'avait désignée, tua le sire du Lude, à la place même d'où je m'étais retiré. Tout cela me fit une grande impression. J'étais fort émerveillé des paroles de Jeanne et de la vérité de ses prédictions.

Jeanne marcha à l'assaut, et moi avec elle. Comme nos gens envahissaient la place, le comte de Suffolk fit crier qu'il voulait me parler. Il ne fut pas écouté, et l'assaut continua. Jeanne était sur une échelle tenant à la main son étendard. L'étendard fut frappé et Jeanne elle-même fut frappée par une pierre qui vint tomber sur sa chapeline (1). Le coup avait renversé Jeanne à terre. Elle se releva et dit aux hommes d'armes : « Amis, amis, sus! sus! Notre sire a condamné les Anglais. A cette heure ils sont nôtres. Ayez bon cœur. » Et à l'instant Jargeau fut pris.

Les Anglais se retirèrent vers les ponts. Les Français les y poursuivirent et leur tuèrent plus de 1.100 hommes.

La ville prise, l'armée, Jeanne et moi, nous allâmes à Orléans. D'Orléans nous allâmes à Meung-sur-Loire, où les Anglais occupaient la ville, sous le commandement de l'enfant de Warwick, et de Scales. Me trouvant près de Meung avec un petit nombre d'hommes d'armes, je passai la nuit dans une église et j'y fus en grand péril.

Le lendemain, on alla sur Beaugency ; on rallia dans la campagne d'autres soldats du roi, et on fit une attaque contre les Anglais qui se trouvaient dans la ville. A la suite de cette attaque, les Anglais laissèrent la ville à découvert et se retranchèrent dans le château. De notre côté, nous établîmes des gardes devant le château, crainte que l'ennemi n'en sortît.

Sur ces entrefaites, nous reçûmes la nouvelle que le sei-

(1) Casque léger en forme de calotte.

Digitized by Google

gneur connétable arrivait avec un corps d'armée. Jeanne, d'autres capitaines et moi, nous en fûmes mécontents. Nous voulûmes même nous retirer, parce que le roi nous avait donné commandement de ne pas recevoir en notre société le seigneur connétable. Je dis à Jeanne : « Si le connétable vient, je m'en irai. » Le lendemain, avant l'arrivée du connétable, la nouvelle vint que les Anglais marchaient sur nous en grand nombre avec le seigneur Talbot à leur tête. Nous gens crièrent : « A l'arme ! » et comme je voulais toujours me retirer à cause de l'arrivée du connétable, Jeanne me dit qu'il était besoin de s'aider. Enfin, les Anglais rendirent le château par composition, et se retirèrent avec un sauf-conduit que je leur accordai, étant alors le lieutenant du roi.

Ils étaient partis, quand vint un homme de la compagnie de La Hire, qui dit aux autres capitaines du roi et à moi : « Les Anglais marchent sur nous. Nous allons les avoir en face. Ils sont bien là-bas mille hommes d'armes. » L'entendant parler, Jeanne demanda : « Que dit cet homme d'armes ! » On le lui fit savoir. Alors elle dit au seigneur connétable : « Ah ! beau connétable, vous n'êtes pas venu de par moi ; mais, puisque vous êtes venu, vous serez le bien venu. »

Beaucoup parmi les gens du roi étaient dans la crainte et disaient qu'il serait bon de s'assurer des chevaux. Mais Jeanne dit : « En nom Dieu, il les faut combattre. S'ils étaient pendus aux nues nous les aurions ; car Dieu nous les envoie pour que nous les châtiions. » Et elle affirmait qu'elle était sûre de la victoire. « Le gentil roi, disait-elle, aura aujourd'hui la plus grande victoire qu'il ait eue de longtemps. Et m'a dit mon conseil qu'ils sont tous nôtres. » De fait, l'ennemi fut battu et mis en pièces sans grande difficulté, Entre autres, Talbot fut pris. Il y eut une grande tuerie d'Anglais, et on s'en vint au village de Patay, en Beauce. C'est là que Talbot fut amené devant moi et le

Digitized by Google

seigneur connétable, Jeanne étant présente. Je dis à Talbot : « Vous ne croyiez pas ce matin qu'il vous adviendrait ainsi ? » Talbot répondit : « C'est la fortune de la guerre. » Nous retournâmes ensuite vers le roi ; et il fut décidé qu'on irait sur Reims pour le sacre.

Maintes fois j'ai entendu Jeanne disant au roi qu'elle durerait un an, pas beaucoup plus, et qu'on pensât à bien besogner pendant cette année ; car, selon son dire, elle avait quatre charges : mettre en fuite les Anglais, faire couronner et sacrer le roi à Reims, délivrer le duc d'Orléans des mains de l'ennemi, et faire lever le siège d'Orléans.

Jeanne était chaste ; elle haïssait fort cette espèce de femmes qui suivent les armées. Un jour, à Saint-Denis, au retour du sacre du roi, je la vis qui poursuivait une jeune ribaude l'épée à la main ; elle brisa même son épée dans cette poursuite.

Elle s'irritait aussi grandement quand elle entendait jurer les hommes d'armes et elle les grondait avec véhémence. Elle me grondait moi en particulier, car il m'arrivait de jurer. Mais, quand je la voyais, je mettais un frein à mes jurements.

Quelquefois, à l'armée j'ai couché avec elle sur la paille, à côté d'autres hommes d'armes ; j'ai pu la voir quand elle mettait son armure ; et il m'arrivait d'apercevoir sa poitrine qui était belle ; mais jamais je n'eus de désir charnel à son sujet.

Autant que j'ai pu en juger, je tiens Jeanne pour bonne catholique et prude femme. Je l'ai vue maintes fois recevoir le corps du Christ. A la vue du corps de Notre-Seigneur, elle se prenait souvent à pleurer avec grande abondance de larmes. Elle communiait deux fois la semaine et se confessait fréquemment.

Dans tous ses faits, hors le fait de la guerre, Jeanne était simple et toute jeune fille. Mais dans le fait de la guerre

Digitized by Google

elle était fort experte, tant pour porter la lance que pour réunir une armée et ordonner un combat et disposer l'artillerie. Tous s'émerveillaient de voir que, dans les choses militaires, elle agit avec autant de sagesse et de prévoyance que si elle eût été un capitaine ayant guerroyé 20 ou 30 ans. C'était surtout dans le maniement de l'artillerie qu'elle s'entendait bien.

Le jour du sacre du roi à Reims, le 17 juillet 1429, trois gentilshommes angevins, Pierre de Beauvau, Moréal et Lussé, écrivirent une intéressante lettre à Yolande d'Aragon, mère de Louis III, duc d'Anjou, et à Marie d'Anjou, épouse de Charles VII.

Nos souveraines et très redoubtées dames,

Plaise vous sçavoir que yer le roy arriva en ceste ville de Rains, ouquel (*dans laquelle*) il a trouvé toute et pleine obéissance. Aujourd'hui, a esté sacré et couronné; et a esté moult belle chose à voir le beau mystère, car il a esté auxi solempnel et accoustré de toutes les besongnes y appartenans, auxi bien et si convenablement pour faire la chose, tant en abis royaux et autres choses à ce nécessaires, comme s'il eust mandé un an auparavant; et y a eu autant de gens que c'est là chose infinie à escrire, et auxi la grande joye que chacun en avoit.

Messeigneurs le duc d'Alençon, le comte de Clermont, le comte de Vendosme, les seigneurs de Laval, et de La Tremoïlle, y ont esté en abis royaux, et monseigneur d'Alençon a fait le roy chevalier, et les dessusditz représentoient les pairs de France; monseigneur d'Albret a tenu l'espée durant ledit mystère devant le roy; et pour les pairs de l'Église y estoient avec leurs croces et mitres messeigneurs de Rains et de Chalons, qui sont pairs; et en lieu des autres, les évêques de Séez et d'Orléans, et deux autres prélas; et mondit seigneur de Rains y a fait ledit mystère et sacre qui lui appartient.

Pour aller quérir la sainte ampolle en l'abaye de Saint-

Digitized by Google

Rémy et pour l'apporter en l'église de Nostre-Dame, où a esté fait le sacre, furent ordonnez le mareschal de Bossac, les seigneurs de Rays, Graville, et l'admiral, avec leurs quatre bannières que chacun portoit en sa main, armez de toutes pièces et à cheval, bien accompagnez pour conduire l'abbé dudit lieu, qui apportoit ladite ampolle ; et entrèrent à cheval en ladite grande église et descendirent à l'entrée du chœur, et en cet estat l'ont rendue après le service en ladite abaye ; lequel service a duré depuis neuf heures jusqu'à deux heures. Et à l'heure que le roy fut sacré, et auxi quand l'on lui assist la couronne sur la teste, tout homme cria *Noël!* et trompettes sonnèrent en telle manière qu'il sembloit que les voultes de l'église se deussent fendre.

Et durant ledit mystère, la Pucelle s'est tousjours tenue joignant du roy, tenant son estendart en sa main. Et estoit moult belle chose de voir les belles manières que tenoit le roy et auxi la Pucelle. Et Dieu sache si vous y avez esté souhaitées.

Demain s'en doibt partir le roy tenant son chemin vers Paris. La Pucelle ne fait doubte qu'elle ne mette Paris en obéissance.

Nos souveraines et redoubtées dames, nous prions le benoist Saint-Esprit qu'il vous donne bonne vie et longue.

Escript à Rains, ce dimanche XVIIe de juillet.

Vos très humbles et obéissants serviteurs.

Beauvau, Moreal, Lussé.

*
* *

Jeanne d'Arc foula le sol de l'Anjou et vint de Chinon à l'abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur rendre visite à la duchesse d'Alençon et à sa mère. Ce fait nous est attesté par Perceval de Cagny, le chroniqueur le mieux instruit, le plus complet, le plus sincère de la Pucelle, celui qui

Digitized by Google

le premier a témoigné pour elle et d'une manière digne d'elle. Voici ce qu'il dit dans sa *Chronique des ducs d'Alençon* :

« Et à l'occasion et amitié que la Pucelle avait au duc « d'Orléans, et aussi que ce estoit partie de sa charge, « elle se fit très acointe du duc d'Alençon, qui avoit « espousé sa fille.

« Et ne fut gaires après sa venue à Chinon que elle ala « veoir la duchesse d'Alençon en l'*abbaye de Saint-Flourent* « *près Saumur*, là où elle estoit logiée.

« Dieu sçait la joye que la mère dudit d'Alençon, lui et « laditte fille d'Orléans, sa femme, lui firent *par III ou* « *IV jours qu'elle fut audit lieu*.

« Et, après ce, toujours depuis, se tint plus prouchaine « et accointe du duc d'Alençon que de nul autre, et tou- « jours, en parlant de luy l'appelait *Mon beau duc*, et non « autrement. »

Il est donc prouvé historiquement que Jeanne d'Arc est venue à l'abbaye bénédictine de Saint-Florent-le-Jeune, lorsque Jean II, duc d'Alençon, vint y voir sa mère et sa femme. Il est bon de rappeler que Perceval de Cagny était écuyer de Jean II.

A quel moment y vint-elle ? Peu après sa venue à Chinon, répond le chroniqueur. Or, Jeanne d'Arc, après une traversée rapide par Auxerre et par Gien, entra à Chinon le 6 mars 1429. Le 10 mars seulement, elle fut admise à l'audience royale. C'est peu après cette mémorable audience et avant son voyage à Poitiers qu'elle vint en Anjou (1).

Le R. P. Abbé qui reçut Jeanne d'Arc dans son abbaye de Saint-Florent, se nommait Jean du Bellay. Comme ses contemporains et plus encore qu'eux, il s'intéressait à elle

(1) L'*Abbatiale* de Saint-Florent le Jeune est occupée aujourd'hui par la maison mère des *Sœurs de Sainte-Anne*, et le *monastère* est devenu le couvent du *Bon Pasteur*.

Digitized by Google

et à sa mission. Son livre-journal, conservé aux Archives départementales de Maine-et-Loire (1), nous l'apprend d'une manière précise.

Résumons les faits : le 29 avril, Jeanne entre dans Orléans, avec La Hire et 200 lances ; — 1er et 2 mai, visite des redoutes ; — 2 mai, procession et prières ; — 4 mai, à midi, assaut de la bastille Saint-Loup, Jeanne est mystérieusement avertie que le sang des Français coule par terre, la bastille est enlevée après trois heures de lutte ; — 5 mai, repos de l'Ascension ; — 6 mai, prise des Augustins, Jeanne prédit sa blessure ; — 7 mai, malgré l'avis des chefs, assaut et prise des Tourelles, où meurt le chef anglais Gladsdale ; — 8 mai, les Anglais se retirent sur Meung. — En neuf jours, Orléans est délivré.

L'abbé Jean du Bellay mentionne ces hauts faits dans son livre-journal et déclare qu'ils tiennent du miracle. « Le mercredi d'avant l'Ascension, le samedi et le dimanche suivants, écrit-il aussitôt après les événements, *villa Aurelianensis fuit* MIRACULOSE *liberata ab obsessione Anglicorum per* JOHANNAM PUELLAM » (2).

En béatifiant Jeanne d'Arc, le Souverain Pontife Pie X, on le voit, a confirmé solennellement le témoignage de l'abbé de Saint-Florent-lès-Saumur et des Angevins du XVe siècle, qui croyaient à la mission que Dieu seul lui avait donnée.

(1) *Archives de Maine-et-Loire*, série H, n° 1920.

(2) L'année suivante, le même Abbé écrivait encore dans son livre-journal : « La Pucelle fut prise devant Compiègne, le mardi avant l'Ascension, l'an 1430. Et assez tout après, Chateaugaillard fut rendu aux Anglais par composition. »

Dans l'ancienne église paroissiale de Saint-Maur-sur-Loire, on voit encore aujourd'hui un fragment d'inscription qui rappelle Jeanne d'Arc. Il n'en reste que ces mots :

.....vint une pucelle
Qui d'Orléans leva le siège.

Digitized by Google

Larévellière-Lépeaux (1753-1824)

Au commencement de l'année 1843, Ossian Larévellière donna au musée d'Angers un portrait de son père, Larévellière-Lépeaux, député a l'Assemblée Constituante et à la Convention, et membre du Directoire. A cette occasion, le *Journal de Maine-et-Loire et de la Mayenne* (1) donna quelques détails sur les rapports que Larévellière-Lépeaux avait constamment entretenus avec l'Anjou. Nous reproduisons a titre de document cet aperçu biographique, qui concerne beaucoup plus l'homme privé que l'homme politique.

Louis-Marie Larevellière-Lepeaux naquit à Montaigu (Vendée), le 25 août 1753. Il avait un frère aîné, Jean-Baptiste-Louis, mort en 1794 sur l'échafaud révolutionnaire, et une sœur, Mme Bellouard de la Bougonnière, qui vint habiter Angers à l'époque de la guerre de la Vendée, et qui vivait encore dans cette ville pendant les premières années de la Restauration.

Le père de ces trois enfants, originaire du Bas-Anjou, s'était marié à Clisson et établi à Montaigu. Il y était juge au siège des Traites, et remplit toute sa vie les fonctions de maire de sa petite ville.

Une union touchante régnait dans cette famille privée des avantages de la fortune. Les parents ne reculèrent devant aucun sacrifice pour donner à leurs enfants une éducation libérale ; ceux-ci les en dédommagèrent en reconnaissance et en respect. L'amitié que la sœur et les deux frères s'étaient toujours montrée, fut mise à la plus dangereuse de toutes les épreuves, celle des passions politiques, et elle en sortit intacte. Le frère aîné, conseiller au Présidial d'Angers, prit franchement, quoiqu'avec beaucoup moins d'ardeur que son cadet, le parti de la Révolution. Mme la Bougonnière se montra, au contraire, catholique fervente et royaliste fougueuse. Sa maison

(1) N° du 7 février 1843. — Cet article est probablement dû à la plume de Victorin Larévellière, maire d'Avrillé, son neveu.

Digitized by Google

d'Angers devint, au péril de sa tête, l'asile de tout ce qu'il y avait de plus marquant en prêtres réfractaires, en chefs Vendéens obligés de se cacher. Inébranlable dans ses convictions, ardente et courageuse par caractère, cette femme spirituelle et généreuse, quoique trop passionnée, n'en mourut pas moins la meilleure amie de son frère le Conventionnel et l'ex-Directeur qui, sous le Consulat, l'Empire et le règne de Louis XVIII, allait toujours loger chez elle, lorsqu'il venait à Angers.

Les deux jeunes Larévellière firent leurs études à Montaigu d'abord, à Beaupréau ensuite, et enfin chez les Oratoriens d'Angers. Reçus tous les deux licenciés en droit dans l'Université de cette ville, on les envoya ensuite à Paris suivre le palais et travailler chez le procureur. Louis-Marie, né faible et maladif, avait reçu dans sa petite ville natale ses premières leçons de latin d'un prêtre violent et brutal, quoique d'un extérieur doucereux. Le caractère énergique de l'enfant se pliait mal aux habitudes irascibles du maître, qui le punissait par des coups portés dans le dos et dans la poitrine. La douleur et la contrainte lui déformèrent l'épine dorsale. Quand les parents découvrirent les causes du mal, il était déjà consommé ; le jeune homme resta contrefait.

Le goût le plus vif pour les sciences morales et politiques, ainsi que pour les beaux-arts, s'était manifesté chez lui dès la fin de ses études. Une répugnance non moins invincible pour la procédure et la pratique judiciaire se révélèrent en même temps. Larévellière dut au généreux dévoûment de son frère aîné et à la rare activité qui caractérisait ce dernier, de pouvoir se livrer sans partage à sa passion pour des études qui ne pouvaient le mener à la fortune. L'aîné par son travail assidu chez le procureur Potel (homme d'ailleurs indulgent et bon), gagnait avec sa propre pension celle de son frère ; celui-ci profitait de sa liberté et du séjour de Paris pour acquérir des

Digitized by Google

connaissances qu'à cette époque on ne pouvait puiser que là.

Revenus dans leurs foyers au bout de quelques années, sagement et laborieusement employées, les deux jeunes gens se marièrent bientôt. L'aîné devint un des magistrats les plus exemplaires du Présidial d'Angers, où il acheta une charge; le cadet eut le bonheur de plaire à une jeune personne d'un mérite distingué, plus riche que lui, et qui lui donna le goût de l'histoire naturelle en général, et de la botanique en particulier, auquel elle avait elle-même été initiée par le Dr Buroleau et le baron de la Richerie, premiers fondateurs du Jardin des Plantes d'Angers.

Ce jardin était situé dans le faubourg Bressigny et soutenu par les souscriptions volontaires d'une Société de botanophiles qui s'était formée à Angers. Une fois marié avec Mlle Boyleau, Larévellière adopta les goûts de sa femme et contribua à compléter un herbier qu'elle avait formé avec des soins infinis pendant qu'elle habitait la terre de son père, appelée Chaudoiseau et située à peu de distance de Thouarcé. Ce jeune ménage venait de se bâtir et de se meubler une modeste habitation à Faye, où Mme Larévellière avait son patrimoine, lorsque la Révolution éclata. Pendant la guerre, les Vendéens firent une pointe au-delà du Layon exprès pour brûler la maison de Larévellière. Tout fut consumé; la bibliothèque du mari, l'herbier et les autres collections de la femme périrent dans cette circonstance. Quoiqu'il n'eût jamais été riche, Larévellière se résigna facilement à la perte pécuniaire qu'occasionna ce désastre : mais il ne put jamais se consoler tout à fait de la destruction de cet herbier, qui lui eût rappelé dans sa vieillesse les jours les plus heureux et les plus calmes de sa vie, ceux qu'il avait passés à la campagne, au sein de l'étude et du bonheur domestique, et dans une obscurité qui lui fut toujours chère. Du reste, à l'époque où l'incendie dévorait sa maison, lui-même

Digitized by Google

proscrit et mis hors la loi était caché bien loin de l'Anjou, tandis que sa femme réfugiée à Angers était chaque jour, pendant le siège de cette ville, menacée de la guillotine par les terroristes comme la femme d'un fédéraliste, et de la potence par les Vendéens qui attaquaient la ville, comme la femme d'un Conventionnel régicide.

Larévellière avait eu pour camarades de classes deux hommes qui devinrent ses amis, pour la vie ; c'étaient Pilastre et Leclerc. Quelques années avant la Révolution qu'on ne croyait pas si prochaine, les trois amis dont un seul était marié (Larévellière) avaient formé le projet d'aller vivre dans un pays libre, et ils hésitaient entre la Suisse et les États-Unis d'Amérique ; Pilastre avait entrepris des voyages pour éclairer le choix commun. Les événements de 1789 vinrent donner le change à ces idées.

Larévellière ne dut son élection aux États-Généraux ni à sa fortune, ni à des relations nombreuses dans la société, car il vivait dans la médiocrité et la retraite. Mais une circonstance fortuite avait attiré les yeux sur lui. Le Dr Burolleau étant mort, le jardin botanique d'Angers resta sans démonstrateur ; on pressa Larevellière de le suppléer ; il y consentit après une vive résistance et entreprit un cours public. Une élocution animée, correcte, facile, une manière nouvelle d'envisager la science, qui la rendait à la fois plus accessible et plus attrayante à la masse du public, firent de ce cours un véritable événement. Son succès fut grand, quoique le professeur ne fut point un savant de profession, et qu'occupé en même temps d'autres méditations et d'autres soins, il n'ait jamais, à aucune époque de sa vie, dépassé la force d'un amateur instruit. La vive impulsion que ce cours avait donnée, dans la société angevine, au goût de l'histoire naturelle, détermina la création d'un nouveau Jardin des Plantes, celui qui existe maintenant.

Digitized by Google

A la suite de l'Assemblée Constituante, Larévellière fut nommé membre du corps qu'on appelait alors Conseil général du département. On voulut le faire maire d'Angers; mais il refusa et désigna Pilastre, qui fut choisi. Il succédait au comte de Houlières, qui venait d'être élu à l'Assemblée Législative, et il quitta lui-même la mairie pour aller siéger à la Convention. Pendant cette même année (1791-1792). Larévellière fut nommé juré à la Haute Cour nationale qui siégeait à Orléans. Il fut à son retour élu chef de légion des gardes nationales du district d'Angers. Ce fut à cette époque qu'il fit, dans la partie du département qui depuis la guerre a pris le nom de Vendée militaire, des excursions souvent dangereuses pour tâcher d'y faire pénétrer les principes de la Révolution. Les *Mémoires* que Larévellière a laissées, contiennent sur les incidents qui marquèrent ces tournées des détails qui ne sont pas sans intérêt.

Appelé par les électeurs de Maine-et-Loire à la Convention nationale, ainsi que Pilastre et Leclerc, Larévellière quitta l'Anjou en septembre 1792, pour n'y reparaître qu'après sa sortie des affaires, sous le Consulat. Sa vie publique sous le régime révolutionnaire et pendant la durée du Directoire mènerait trop loin si on voulait la retracer. Nous dirons seulement qu'au 31 mai il protesta avec énergie en faveur des Girondins accablés; depuis cette époque jusqu'à sa proscription, qui eut lieu peu de temps après, il réclama, à diverses reprises et sans l'obtenir, l'appel nominal, pour constater son opposition aux mesures qu'adoptait chaque jour la majorité montagnarde. Pendant sa mise hors la loi, qui dura jusqu'après le 9 thermidor, il trouva d'abord un asile dans l'ermitage de Sainte-Radegonde (forêt de Montmorency), où son ami Bosc, qui fut aussi celui de Mme Roland et de tous les Girondins, recueillait les proscrits avec courage. Larévellière alla de ce refuge, désormais signalé à la police des terroristes, en

Digitized by Google

chercher un autre chez un ancien Constituant, nommé de Buire, ancien militaire, homme respectable et bienfaisant, avec lequel Larévellière s'était lié dès les premiers temps de l'Assemblée Nationale. Ce fut là que la chute de Robespierre trouva Larévellière. Dans le cours de l'hiver suivant, il fut par un décret rappelé dans le sein de la Convention. Sa femme, échappée de l'Ouest, vint le rejoindre à Paris.

Pilastre et Leclerc avaient tous deux été décrétés d'arrestation pendant la Terreur. Leclerc avait été saisi : mais Pilastre, déguisé en menuisier et vivant de son travail dans la vallée de Montmorency, s'était dérobé aux poursuites. Leclerc dut la vie à l'absence de ses deux amis ; on voulait les faire périr tous les trois ensemble. La fuite des deux autres fit ajourner son supplice ; le 9 thermidor vint et le délivra. Mais si Larévellière fut assez heureux pour le retrouver vivant, une cruelle compensation vint empoisonner son bonheur. Son frère aîné, auquel il devait à la fois attachement et reconnaissance, était tombé à Paris sous la hache des bourreaux, avec Couraudin de la Noue, cousin germain de Mme Larévellière-Lépeaux, Brevet de Beaujour, le comte de Dieusie et Tessié du Clozeau. Une adresse signée par ces chefs du parti modéré à Angers, en faveur de la Gironde et contre la Montagne, les avait fait condamner par le tribunal révolutionnaire comme convaincus de fédéralisme. La plupart de ces hommes honorables (Larévellière entre autres) étaient administrateurs du département. Choudieu, député montagnard de Maine et-Loire, fut l'artisan de leur perte. Couraudin, ainsi que Larévellière aîné, avait été conseiller au Présidial, où Brevet de Beaujour, député à la Constituante et homme d'une grande espérance, avait été avocat du roi ; le comte de Dieusie était un gentilhomme éclairé et patriote ; enfin Tessié du Clozeau, oncle du député de Doué-la-Fontaine sous la monarchie de Juillet, était un médecin plein d'instruction, d'ardeur,

Digitized by Google

de pensées vastes et généreuses, qui avait beaucoup contribué à développer le goût des sciences à Angers, en y fondant à ses frais un laboratoire de chimie et en y professant gratuitement. Larévellière aîné laissait une veuve qui mourut bientôt de douleur, et trois enfants, dont Victorin plus tard député de Maine-et-Loire.

Larévellière fut le dernier président de la Convention et l'un des auteurs de la Constitution de l'an III, dont son ami Daunou fut le rapporteur. Nommé président par le Conseil des Anciens dans sa première séance, porté le premier par les Cinq-Cents sur la liste des candidats au Directoire, il fut élu par les Anciens à l'unanimité moins deux voix, la sienne et celle de son ami Pilastre, qu'il avait fait jurer de ne pas la lui donner.

C'est pendant le Directoire que Larévellière fonda le musée d'Angers : il enrichit aussi le cabinet d'histoire naturelle d'un grand nombre d'objets intéressants. A la même époque, il chargea dom Braux, savant bénédictin, de former avec les « doubles » contenus dans les bibliothèques de Paris une bibliothèque pour la ville d'Angers. Dom Braux s'acquitta avec empressement de cette mission ; mais bientôt les livres qu'il avait réunis avec tant de peine furent dispersés, dilapidés et vendus à la livre. Ces actes de vandalisme firent mourir dom Braux de chagrin.

Larévellière habitait Paris sous le Consulat et prenait une part active aux travaux de la classe des sciences morales et politiques de l'Institut, dont il était membre. Quand vint l'Empire, on exigea des membres de l'Institut le serment de fidélité. Larévellière le refusa, vendit sa bibliothèque et une jolie maison de campagne qu'il avait à Andilly (vallée de Montmorency), pour acheter aux environs d'Orléans, dans la Sologne, pays pauvre et désert, une petite retraite où il vint s'ensevelir. A l'époque de la plus grande puissance de Napoléon, l'Empereur fit proposer à Larévellière une pension, en le laissant maître d'en déterminer le mon-

Digitized by Google

tant. Larévellière, toujours intègre, désintéressé et vivement attaché aux formes républicaines, se contenta de répondre que n'ayant point servi le gouvernement impérial, il n'avait aucun droit à ses faveurs. Et comme celui de ses amis qu'on avait chargé de cette négociation insistait, il ajouta : « J'aime mieux élever mon fils et doter ma fille du fruit des mes privations, que de celui de mon déshonneur. »

N'ayant point accepté l'acte additionnel, Larévellière ne fut point frappé en 1815 par l'exception à la loi d'amnistie qui atteignit les votants lors de la seconde Restauration. Comme sous l'Empire il vécut dans la retraite, vint tous les ans en Anjou voir sa famille et ses amis, et faire ses vendanges. De 1820 à 1823, il écrivit ses Mémoires, et mourut à Paris le 27 mars 1824, à 70 ans, d'une maladie de poitrine. Sa fin fut calme : il n'eut point d'agonie. Sa veuve lui survécut longtemps et mourut à Paris le 27 janvier 1839, à l'âge de 85 ans.

Les Angevins et la mort du Dauphin (1765)

Le dauphin Louis, fils de Louis XV et de Marie Leczinska, né à Versailles en 1729, épousa Marie-Thérèse d'Espagne en 1745, et en 1747 Marie-Josèphe de Saxe, dont il eut quatre fils : le duc de Bourgogne, mort en 1771, Louis XVI, Louis XVIII, et Charles X. Ce prince, qui toute sa vie s'était livré à l'étude et aux exercices de piété, mourut à Fontainebleau le 20 décembre 1765. Voici les cérémonies religieuses qui eurent lieu à Angers pendant la maladie et après la mort du Dauphin. Nous empruntons cette relation au *Registre du Présidial d'Angers* (1).

Le 18 novembre 1765, sur la nouvelle qu'on a eue que Mgr le Dauphin était dangereusement malade et que MM. du Chapitre d'Angers avaient, par ordre de M. l'Evêque,

(1) *Bibliothèque d'Angers*, mss 926.

Digitized by Google

commencé les prières de Quarante-Heures dans leur église pour demander à Dieu le rétablissement d'une santé si chère et si précieuse à toute la nation, le Présidial, après avoir consulté les registres et les usages qui y sont consignés, a délibéré et arrêté que, quoiqu'il n'ait reçu aucune invitation de la part de MM. du Chapitre, il ira en corps et assistera en robe rouge au salut qui doit être donné dans l'église cathédrale pendant trois jours consécutifs ; et il a, en conséquence, député un de Messieurs pour voir M. le doyen du Chapitre et le prier de faire mettre les bancs de MM. du Présidial dans le chœur de cette église en la place et en la manière accoutumée, ce qui a été exécuté tant de la part du sieur doyen que de celle de la compagnie, qui a assisté au salut en robe rouge le lundi 18 novembre et les deux jours suivants. L'Hôtel de Ville et l'Université ont assisté en corps aux mêmes prières publiques et ont occupé leurs places ordinaires dans le chœur.

Le mardi 3 décembre 1765, MM. du Chapitre d'Angers ayant jugé à propos d'ordonner et de commencer une neuvaine dans leur église pour M. le Dauphin, dont l'état devenait de plus en plus critique et alarmant, MM. du Présidial, quoiqu'en très petit nombre, ont assisté en robe rouge au salut qui s'est fait pendant neuf jours consécutifs dans cette église, et ont occupé leurs places ordinaires dans le chœur. Pendant cette neuvaine, qui a commencé le mardi 3 décembre et a fini le mercredi 11, MM. du corps de ville et de l'Université ont assisté assidûment au salut et occupé leurs places ordinaires dans le chœur.

La maladie de Mgr le Dauphin étant devenue de plus en plus dangereuse, MM. les vicaires généraux, en l'absence de M. l'Evêque, ont rendu une ordonnance le dimanche 22 décembre, portant que le lendemain 23 il serait fait une procession générale extraordinaire qui partirait à 9 h. 1/2 de l'église cathédrale pour se rendre en celle de Saint-Aubin, qu'on chanterait une messe solennelle en l'honneur

Digitized by Google

de la Très Sainte Vierge, procession à laquelle tout le clergé séculier et régulier assisterait tant en allant qu'en revenant. M. de Mougon, doyen de Saint-Laud, l'un des vicaires généraux, alla ledit jour du dimanche, au soir, chez M. le lieutenant-général pour lui donner avis de cette procession, et ne l'ayant point rencontré il lui écrivit à ce sujet. — En conséquence, M. le lieutenant-général fit assembler la Compagnie au Palais à 8 h. 1/2, d'où elle partit en robe rouge, précédée de ses huissiers, sur les 9 heures du matin, pour se rendre à l'église cathédrale, où elle entra dans le chœur par la porte collatérale du côté de l'évêché au moyen de ce que la grande messe du Chapitre n'était pas encore finie et se plaça sur des chaises posées dans le lieu ordinaire du côté de l'évangile. La messe finie, on ouvrit les deux portes du milieu du chœur, par lesquelles passèrent MM. du corps de ville, suivant l'usage, qui prirent séance dans leur place ordinaire. La juridiction des Eaux et Forêts et les Avocats étaient placés sur des chaises derrière le Présidial et les juges-consuls derrière le corps de ville. La procession s'étant mise en marche, les compagnies séculières suivirent le clergé, entrèrent toutes dans le chœur de Saint-Aubin et se placèrent, savoir, le Présidial à la pointe du chœur à droite et le corps de ville à gauche ; les autres compagnies furent placées sur des chaises dans le milieu. L'Université n'assista point à la procession, et se trouva à la messe placée devant le sanctuaire. Après la messe, qui fut célébrée par M. de Montecler, doyen de la cathédrale, le clergé repartit dans le même ordre et défila par la porte collatérale du côté de la sacristie, et le chapitre de la cathédrale par la porte principale du milieu qui est au bas du chœur. Toutes les compagnies séculières suivirent dans le même ordre qu'en allant jusqu'à l'église cathédrale. L'Université sortit après tous les autres corps et ne suivit point la procession. Le Présidial ne s'étant trouvé à cette cérémonie

Digitized by Google

qu'au nombre de neuf, il se trouva quelques chanoines de Saint-Laud placés dans le chœur de Saint-Aubin entre le dernier chanoine de la cathédrale et le dernier de MM. du Présidial.

— Le 31 décembre, la Compagnie étant informée que la Cour avait pris le deuil le 25 décembre 1765, à l'occasion de la mort de M. le Dauphin, décédé à Fontainebleau le 20, sur les 8 heures du matin, a arrêté que tous MM. du Présidial prendront le deuil avec boucles et boutons noirs, crêpe au chapeau.

Le 21 janvier 1766, MM. de la Guerche et de la Brosse, chanoines et députés de l'église d'Angers, sont venus à l'audience pour inviter la Compagnie à assister au service qui devait se faire en l'église cathédrale le jeudi suivant, à 10 heures du matin, pour le repos de l'âme de feu M. le Dauphin, en conséquence du Mandement de M. l'Évêque d'Angers du 18 de ce mois. MM. les députés ayant pris place au parquet des gens du Roi, M. Prévost, avocat du Roi, après avoir fait en peu de mots l'éloge funèbre du prince, a requis qu'en conséquence de l'invitation la Compagnie se rendît à l'église cathédrale pour assister au service, ce qui ayant été prononcé par M. le lieutenant général, les députés se sont retirés.

Le jeudi 23 janvier, la Compagnie s'étant assemblée au Palais est partie en robe noire et bonnets, précédée de ses huissiers, pour se rendre à l'église cathédrale, où elle a assisté dans sa place ordinaire dans le chœur à la grande messe, qui a été célébrée pontificalement par M. l'évêque. L'Université a assisté à ce service en robe rouge, ce qu'elle n'avait pas fait au service célébré en 1711 pour feu M. le Dauphin, fils de Louis XIV. Les registres de l'Université font mention d'une lettre de Paris, en 1715, qui atteste que tel est l'usage aux pompes funèbres des Rois, Reines et enfants de France. Cette compagnie assista en robe rouge au service de Louis XIV, elle s'est conformée en

Digitized by Google

l'occasion présente à ce qui avait été pratiqué en 1711.

Le 17 février 1766, à l'issue de l'audience, M. Saucier de la Bodrie, conseiller à l'Hôtel de Ville, est monté à la chambre du conseil pour inviter le Présidial, de la part de MM. du corps de ville, à assister au service solennel que ce corps devait faire célébrer le mercredi suivant, 19 de ce mois, en l'église des Cordeliers pour le repos de l'âme de feu Mgr le Dauphin. Ayant pris la place ordinaire, il a fait l'invitation, s'est retiré et a été conduit par deux de MM. jusqu'au bas de l'escalier, en la manière accoutumée.

Le mercredi 19 février, en conséquence de cette invitation, la Compagnie s'étant assemblée au Palais est partie en robe noire et bonnet, précédée de ses huissiers, pour se rendre à l'église des Cordeliers. Y étant arrivée sur les 10 heures du matin, elle s'est placée suivant l'usage dans les hautes stalles à droite ; le corps de ville était placé à la gauche dans les hautes stalles. Les juridictions des Eaux et Forêts et de la Monnaie étaient placées après le Présidial dans les hautes stalles à droite. L'élection et le grenier à sel étaient placés à la gauche dans les hautes stalles après l'hôtel de ville, les avocats dans les basses stalles à droite, les juges-consuls et les notaires à la gauche dans les stalles et sur des chaises. L'Université ayant à sa tête le recteur était dans le sanctuaire, les professeurs en droit et en médecine étaient vêtus de leur robe rouge. Le corps de la noblesse et des militaires était placé dans la chapelle du Roi de Sicile, à la droite du grand autel. Deux députés de chacun des Chapitres, corps et communautés ecclésiastiques étaient placés dans le chœur sur des chaises à droite, le long des stalles occupées par le corps des avocats. Le service fini, quatre conseillers de ville sont allés à la porte de l'église pour remercier les compagnies. Les autres officiers du corps de ville sont restés à leur place et n'en sont sortis qu'après toutes les

Digitized by Google

autres compagnies. Le Présidial est sorti le premier, les autres compagnies ensuite, et l'Université la dernière.

Une famille Vendéenne pendant la Terreur

Sur un coteau tout couvert de pampre, qui domine la vallée du Layon, non loin du bourg de Thouarcé, s'élève un vaste logis dont la toiture se confond avec la cime de la futaie qui y est adossée : tout le monde connaît *Bonnezeaux*. Là vivait, dans une noble aisance, une famille heureuse de son union et de la possibilité surtout où la mettaient de faire le bien, dans tout le voisinage, les revenus qui lui étaient affectés ; elle dîmait sur toute la paroisse : 1300 quartiers de vigne fournissaient pour ses celliers, et toutes les récoltes en céréales venaient apporter dans ses granges le tribut de leurs gerbes.

M. Claude de Russon, époux de Marie Poilpré, de Saint-Georges-des-Bois, était père de cinq enfants, dont quatre demoiselles et un garçon, qui, au sortir d'être page du duc de Brissac, avait été nommé officier dans un régiment. Ce dernier était en semestre à ce même château de Bonnezeaux, quand il reçut l'ordre de rejoindre son corps à la frontière. Il partit; c'était l'émigration, et à dater de ce jour (nous sommes en 1791) commença cette série de malheurs qui devait pleuvoir sur la tête de chacun des parents chéris que venait de quitter ce jeune militaire.

Par décret de l'Assemblée Nationale, M. de Russon, ainsi que toute la noblesse, fut dépouillé de toutes les dîmes féodales qu'il recevait. Cependant on commençait à ne plus se voir en sûreté dans cette partie de la Vendée où il suffisait d'avoir une particule à son nom pour être un objet

Digitized by Google

d'animadversion. C'est alors que les familles de Cambourg, de Romans et de Russon, tous amis et voisins, songèrent à chercher un gîte plus tranquille ; ils jetèrent les yeux sur Poitiers, et l'abbé Soyer, plus tard évêque de Luçon, fut chargé d'aller leur y retenir des logements. Déjà les premiers y étaient rendus depuis deux jours, quand la famille de Russon, attardée par son nombreux personnel, se disposa, aussi elle, à se mettre en route pour les rejoindre dans cette ville. Tous étaient montés à cheval dans la cour du château (les voitures n'étaient point encore en usage dans les campagnes) ; mais, au moment où l'on ouvre les portes pour le départ, une nuée de brigands, cachés dans le bois qui touche la maison, se précipitent sur eux, les font descendre de leurs montures et leur défendent, en plaçant des gardes à toutes les issues, de sortir. M. de Russon est emmené au district de Vihiers, d'où il n'est relâché qu'à la condition qu'il n'ira pas demeurer ailleurs qu'au chef-lieu du département. Ce fut donc vers Angers que se dirigea la famille, après y avoir fait louer une maison dans la rue des Pommiers, maison qui fut brûlée lors du siège de la ville (décembre 1793) avec tout le mobilier qu'elle contenait, et où furent également perdues trois grandes caisses remplies d'argent monnayé et d'objets d'orfèvrerie. A peine la famille de Russon était-elle installée dans cette maison, que l'arrestation de Louis XVI à Varennes (juin 1792) fut suivie de celle des parents d'émigrés.

M. et Mme de Russon, arrachés des bras de leurs enfants, furent conduits en prison, l'un au Château et l'autre à la Fidélité. Cependant la Vendée s'était soulevée en masse, et son armée était venue s'emparer de Saumur et d'Angers (juin 1793). La famille de Russon, rendue à la liberté, songea à regagner l'intérieur du pays qu'on l'avait forcée de quitter ; elle se dirigea vers Cholet, et y reçut l'hospitalité chez Mme de Rochetemer, où s'était aussi retirée sa

Digitized by Google

fille, Mme de Cambourg (1), qui était revenue de Poitiers ; mais leur tranquillité ne fut pas de longue durée. L'armée de Mayence s'avançait dans ses contrées refoulant devant elle tout ce qui se rattachait au parti royaliste (octobre 1793). Notre famille d'exilés fut donc obligée de quitter Cholet et de se replier vers la Loire, que M. de Russon se décida à passer pour suivre l'armée Vendéenne. Il ne devait plus revoir sa femme et ses filles, car il était destiné à mourir dans une ferme des environs de Nantes (avril 1794), après y être resté malade durant près de trois mois, caché au fond d'un grenier.

Mlle Rosalie de Russon, devenue depuis Mme Gérard de la Calvinière, qui était atteinte de la petite vérole, était restée à Cholet avec sa sœur aînée et une bonne, et n'en partit, enveloppée dans une couverture et portée sur l'épaule de ses compagnes, qu'au moment de l'invasion de l'armée républicaine, pour se rendre jusqu'à la Blonnière, château de M. Blouin du Bouchet, dans la paroisse du Pin-en-Mauges. De leur côté, Mme de Russon et ses deux autres filles, après s'être réfugiées quelque temps au Lavouër, chez Mme de Paumelière, paroisse de Neuvy-en-Mauges, venaient d'en sortir pour tâcher de passer la Loire, quand elles rencontrèrent ces trois dernières qui les cherchaient et qu'elles croyaient avoir été massacrées à la prise de Cholet. De là, après des étreintes d'attendrissement et de joie, elles revinrent toutes ensemble au Lavouër, où il fut décidé, avec Mme de Cambourg qui s'y était aussi réfugiée, qu'on se diviserait et que chacun s'en irait à sa guise (2).

La famille de Russon gagne Rochefort-sur-Loire et se rend dans la vallée où elle avait encore des propriétés, comptant pouvoir passer la Loire ; mais, dans la nuit même

(1) Mme de Cambourg mourut, en 1855, au château de la Saulaie, commune de Martigné-Briand.

(2) Dans son livre intitulé *Une paroisse Vendéenne sous la Terreur*, M. de Quatrebarbes a raconté l'histoire de Mme de Cambourg pendant la tourmente.

Digitized by Google

qu'elles y arrivèrent, l'armée républicaine s'échelonna sur les bords du fleuve, et ces dames durent dès le lendemain remonter dans la Vendée. Elles reviennent à Neuvy-en-Mauges et se partagent dans différentes métairies, où elles restent cachées jusqu'au siège d'Angers par les Vendéens ; mais l'aînée des demoiselles, ne pouvant plus supporter la vie ni le travail des champs, prie sa mère en grâce de revenir dans cette dernière ville.

Elles redescendent donc vers Rochefort et s'arrêtent à la ferme du Pâty, où on leur fait connaître le danger qu'elles courent d'être prises au passage du pont de Saint-Aubin-de-Luigné, sur le Layon. Les braves gens qui les renseignaient ainsi et dont le nom (Courant) doit rester à tout jamais uni à celui des de Russon, eussent voulu les héberger toutes ; mais elles étaient au nombre de sept, y compris une demoiselle Poilpré, nièce de Mme de Russon, femme admirablement belle, qui se maria plus tard à Baugé. Ces dames durent donc se disperser dans différents hameaux du voisinage ; et Mlle Louise, devenue depuis Mme Hossard, fut placée près du château des Buhars, paroisse de la Jumellière, où elle resta cachée jusqu'au jour où sa mère vint lui annoncer qu'elle partait avec ses deux aînées et sa nièce pour Angers. Mlle Louise, à peine âgée de 17 ans, ne put s'empêcher de lui dire en fondant en larmes : « Vous faites bien de vous en aller, maman, si vous le jugez plus convenable pour vous, mais c'est un adieu éternel que vous nous faites, à ma sœur et à moi, en nous abandonnant ainsi. » Huit jours après, en effet, le Layon fut bordé de troupes, et pendant près de 18 mois elles restèrent sans recevoir de nouvelles ni des unes ni des autres. A peu de temps de là, les gens du Pâty vinrent chercher Mlle Louise aux Buhars, pour tâcher de lui rendre l'existence un peu plus douce ; car elle vivait au milieu de la misère, filant des étoupes, passant ses journées accroupie dans un faux grenier et occupée à tuer les

Digitized by Google

vermines qu'elle attrapait la nuit avec les enfants dont elle était obligée de partager la couche. « Dans quel affreux état êtes-vous, ma pauvre demoiselle Louise ! lui dirent ces braves fermiers ; vous ne pouvez plus rester là ; venez à la maison avec votre sœur (Mlle Rosalie, moitié plus jeune, leur servait à garder les vaches), venez partager ce que nous avons. Si nous sommes pris à cause de vous, eh bien! nous mourrons ensemble. » C'est là que s'écoulèrent, pour les deux plus jeunes demoiselles de Russon, deux années presque entières de séparation de famille, au milieu des travaux des champs, dans des alertes successives données par le passage continuel des troupes républicaines et par les incendies qu'elles allumaient de tous côtés ; la ferme du Pâty avait été sauvée comme par miracle, toutes celles environnantes ayant été brûlées. Ajoutons qu'il ne s'écoulait pas de semaine sans que les habitants du Pâty ne fussent obligés d'aller se cacher avec leurs bestiaux au milieu des champs de genêts, tandis que Mlle Louise se réfugiait au fond d'une souche creuse, où l'on venait lui descendre à manger et où, une fois entre autres, elle resta blottie trois jours de suite avec un seul morceau de pain, n'entendant plus parler des gens de la ferme, apercevant au loin les flammes qui brûlaient le bourg de La Jumellière et les villages voisins, et voyant par une petite fente de son chêne passer à ses pieds des détachements de *bleus*.

Nous avons laissé Mme de Russon regagnant la ville d'Angers avec ses deux aînées, sa nièce et sa servante. Son sort ne devait pas être meilleur. Elles n'avaient plus de maison à Angers ; et personne ne voulait se risquer à les recevoir, dans la crainte de se compromettre en logeant la mère d'un émigré. Mme de Russon veut donc aller chercher l'hospitalité ailleurs, et se rend à pied, avec ses filles, jusqu'à Palayé, paroisse de Saint-Georges-des-Bois, pensant ne pouvoir qu'être bien accueillie par sa mère,

Digitized by Google

alors Mme Rosiers, par suite d'un second mariage. Nouvel espoir encore déçu : sa propre mère lui fait refuser la porte, ainsi qu'à ses petites-filles, disant qu'elle lui ferait « couper le cou » ; et ce ne fut qu'à la pitié qu'elles inspirèrent à un domestique de la maison, qu'elles durent de pouvoir passer la nuit, à l'insu de Mme Rosiers, dans une grange, où l'on vint en cachette leur porter à manger. Le lendemain matin, elles partent pour aller à deux lieues de là demander asile et nourriture à un de leurs anciens fermiers qui demeurait au Brossay, paroisse de Jarzé. Repoussées de là encore, sans avoir pu obtenir un seul morceau de pain de maître Roger, qui craignait qu'on ne lui réservât le sort qu'avaient eu quelques royalistes, fusillés peu de jours auparavant près de chez lui, elles vont s'adresser aux Primaudières, à une demi-lieue plus loin, chez un autre de leurs fermiers qui les cache sous un tas de bois, et les y nourrit pendant trois jours, au bout desquels ces dames se décident à reprendre la route d'Angers, toujours avec des vêtements de paysannes et des sabots aux pieds. On guillotinait sur la place du Ralliement, lorsqu'elles la traversèrent ; à la vue du sang qui coulait, l'aînée des demoiselles de Russon faillit se trouver mal. « Contiens-toi, lui dit sa mère, ou nous sommes perdues ». Toutes les portes leur furent fermées, même par leurs meilleurs amis ; une s'ouvrit cependant, près du Tertre Saint-Laurent, pour l'une des jeunes personnes. Elle fut reçue comme devant être sa domestique, par M. P..., qui a trouvé dans la reconnaissance de celle qu'il avait sauvée, le juste dédommagement de son bienfait.

Quant à Mme de Russon, qui avait enfin découvert où se loger avec sa dernière fille, reconnue un jour dans la rue Saint-Nicolas par un filassier, qui souvent était allé acheter du chanvre et du lin à Bonnezeaux, elle fut arrêtée par lui au moment où elle détournait la tête au mot « gare l'eau » qu'il avait crié pour mieux l'envisager, et conduite

Digitized by Google

devant le Comité Révolutionnaire, qui la fit, ainsi que sa fille, incarcérer au Calvaire (avril 1794), où elles passèrent plusieurs mois.

Rendue à la liberté après la mort de Robespierre, Mme de Russon ne possédait plus rien. Une personne, dont la mémoire est restée en grande vénération dans la Doutre, Mme Du..., qui s'était intéressée à ces dames pendant leur captivité, leur demanda d'aller occuper une maison qu'elle avait, rue Beaurepaire, et dont les tapisseries s'abîmaient, disait-elle, faute de locataires. Cette maison renfermait tout ce qu'on pouvait désirer pour un ménage. Quant à Mme Du..., elle venait tous les jours voir celles qu'elle appelait ses « petites amies ».

Cette maison avait été louée et meublée tout exprès pour la famille de Russon, sans qu'on voulût le leur faire connaître, afin de ménager leur amour-propre, manière d'obliger d'une délicatesse sans exemple peut-être et qui a été le prélude d'une liaison bien grande entre les deux familles.

C'est dans cette habitation improvisée par la bienfaisance, que Mme de Russon put, en avril 1795, faire revenir ses deux filles de la Vendée, où elle les envoya chercher dès que les communications commencèrent à se rétablir.

Mlle Louise de Russon ne tarda pas à épouser le docteur Hossard (1). Elle est venue mourir dans le vieux manoir

(1) Le docteur Hossard mourut en 1848. Voici l'article que lui consacra le *Journal de Maine-et-Loire*, dans son n° du 27 août : « M. Hossard, le doyen des médecins du département de Maine-et-Loire, vient de mourir à Jarzé, à l'âge de 89 ans. Reçu docteur en 1787, il restait le seul qui eût obtenu ses titres d'après les formes anciennes. Une chaire de chimie ayant été créée à l'École de Médecine d'Angers vers la fin du XVIIIe siècle, il en fut nommé professeur. Ami intime d'un de nos premiers opérateurs de l'époque, M. Mirault, il fut choisi avec lui pour faire, en 1814 et 1815, le service de l'ambulance de Saint-Nicolas, où le typhus enleva plusieurs de ses confrères. Médecin des pauvres, émule de ce côté du vertueux chirurgien, M. Garnier, dont il était aussi le contemporain, il exerça pendant plus de 35 ans dans la Doutre, où son nom est encore conservé dans les familles comme un souvenir précieux de la bienfaisance qui se dépouille pour partager avec celui qui

Digitized by Google

de ses pères, sous les humbles tourelles du Brossay, rendu à sa famille par le baron Deurbrouck, qui l'avait acheté pour quelques assignats. Autour de sa tombe se pressait, avec deux fils brisés par la douleur (1), la commune de Jarzé tout entière, témoin qu'elle avait été de tant de bonnes œuvres inspirées par l'amour de Dieu et du prochain ; sur cette tombe on voyait pleurer aussi le dernier subsistant des 16 enfants Courant, de la ferme du Pâty, qui venait prier pour celle qu'il aimait comme sa sœur et qui fut toujours fière d'en recevoir le titre (2).

Les prisonniers Saumurois transférés à Bourges (1793-1794)

M. Pierre-Philippe Le Mercier de la Rivière, né à Paris le 1er mai 1750, était chanoine de Candes (Indre-et-Loire) au moment de la Révolution. Il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé et fut « par arrêté du département mis dehors avec défense d'y rentrer (3). » Le 30 juillet 1792, il obtint un passeport de la municipalité de Candes, et quitta aussitôt le département d'Indre-et-Loire pour celui de Maine-et-Loire. C'était tomber de Charybe en Scylla, car tous les prêtres insermentés de Maine-et-Loire étaien emprisonnés au séminaire d'Angers depuis le 17 juin. Le chanoine Tourangeau le savait, aussi alla-t-il se cacher dans une maison qu'il

souffre : M. Hossard donnait à l'indigent qui venait le consulter, une partie de ce qu'il recevait du riche. Retiré à la campagne du moment que la nouvelle école vint proclamer ses doctrines, il y apporta cette bonté d'âme et cette générosité de cœur qui l'ont fait vénérer comme un patriarche et aimer comme un père, de tous les habitants de la commune de Jarzé, qui, il y a quelques jours, se pressaient en foule pour accompagner jusqu'à la tombe ses dépouilles mortelles. Si le calme et l'uniformité de caractère sont l'apanage de l'homme de bien, chez M. Hossard, la gaîté fut jusqu'à son dernier jour sa plus fidèle compagne ; aussi répétait-il encore à la veille de s'éteindre ce vieil adage latin : *Tristis animus exsiccat ossa.* »

(1) Paul Hossard (1797-1862) et Jules Hossard (1802-1865).

(2) Mme Hossard, née Louise-Claudine de Russon mourut à Jarzé le 22 avril 1856. — *Journal de Maine-et-Loire*, 4 juillet 1856.

(3) Lettre du comité révolutionnaire de Candes, le 19 avril 1794.

Digitized by Google

possédait à Dampierre, près Saumur. Il nous a laissé une intéressante *Relation* des événements auxquels il fut mêlé et de la violente persécution qu'il subit en 1792, 1793 et 1794. Il était un des 6 ou 700 prisonniers partis de Saumur le 2 décembre 1793 et dirigés sur Orléans, ensuite sur Bourges. Quand le convoi arriva dans la première de ces deux villes, il n'y avait plus que 200 détenus, tous les autres ayant péri dans la route! M. Le Mercier de la Rivière revint à Dampierre après la Terreur. Il continua d'habiter cette commune jusqu'a sa mort, arrivée le 31 octobre 1816. Depuis le 2 février 1813, il était curé de la paroisse.

Bien que la *Relation* de M. Le Mercier de la Rivière ait déjà été publiée (1), nous la reproduisons à cause de l'intérêt qui s'y rattache (2).

1792 : Dampierre, Saumur, Tours

J'étais chanoine en Touraine à l'époque où on commença à renfermer tous les prêtres indistinctement (3). Je fus me cacher, avec mon domestique, dans une maison que j'ai aujourd'hui, paroisse de Dampierre, maison qui n'avait pas été habitée depuis plus de 60 ans. Là, comme des oiseaux de nuit, nous ne nous levions que la nuit, et nous dormions le jour. Nous ne faisions jamais de feu, pour qu'il ne parût pas de fumée, et nous vivions de provisions cuites et toutes apprêtées que nous apportait une fois la semaine un domestique de confiance. Nous restâmes ainsi dans cette maison environ six semaines (juillet-août 1792)

Vint alors l'époque où tout le peuple voyait des brigands partout. Partout on sonnait le tocsin. Je ne me crus pas en sûreté dans ma retraite. Je renvoyai mon domestique, ne voulant l'exposer à aucun danger, et je vins me cacher à Saumur, dans une petite chambre, que me loua modes-

(1) *Répertoire historique et archéologique de l'Anjou*, année 1868. Cette publication a été faite sans aucune note.

(2) Le manuscrit original est intitulé : *Relation des dangers et événements qu'a vus et éprouvés un ecclésiastique dans la République de 1793.*

(3) Les *chanoines* n'étaient point obligés au serment par le décret du 27 novembre 1790, il n'y avait que les prêtres « fonctionnaires publics. » La loi du 27 mai 1792 (non sanctionnée par le Roi) persécutait tous ceux qui n'avaient pas fait le serment, fonctionnaires publics ou non.

Digitized by Google

tement un honnête et loyal procureur à raison d'un écu par jour.

Je fis très bien de sortir de ma maison ; car, le lendemain, la femme du maire de Saumur, qui m'en voulait, ainsi que son mari (1), parce qu'ayant été nommé commissaire pour faire le relevé des biens des différents particuliers de la paroisse où j'étais chanoine pour asseoir l'impôt, le rapport que je fis de leurs biens ne cadra pas avec la déclaration qu'ils en avaient donnée eux-mêmes (je croyais ne pas devoir tromper la confiance publique, la suite fera voir que cette opinion m'a coûté cher), cette femme, pensant que je pouvais être à ma maison de Dampierre, vint de trois quarts de lieue pour ameuter le peuple contre moi, en lui disant que j'étais renfermé dans ma maison avec beaucoup de prêtres, avec des émigrés et des canons, qu'il y avait de grandes caves dans cette maison, que nous y étions retirés, qu'il fallait boucher les caves avec des matières combustibles et y mettre le feu pour nous étouffer. Ce discours charitable et patriotique fit tout l'effet qu'elle désirait. Ce peuple à qui j'avais fait du bien, autant qu'il était en mon pouvoir, pendant 20 ans, s'assemble, s'arme et part, pour venir m'assassiner. En passant par différentes paroisses, la troupe grossit comme une pelotte qu'on roule dans la neige, et ils arrivent plus de 1.200 à ma maison de Dampierre. Je dois ici un témoignage de reconnaissance à un de mes amis, M. de Villeneuve, aucien militaire, qui, par son caractère probe, bienfaisant, honnête et sensible, s'est acquis la vénération et l'attachement de tout son canton et de tous ceux qui le connaissent. Cet homme estimable ayant vu passer cette troupe sous ses murs, et ayant appris leur dessein, monte aussitôt à cheval avec deux domestiques affidés et se met à la tête de la troupe, dans l'intention de faire leur possible

(1) Le maire de Saumur se nommait, en 1792, Alexandre Cailleau.

Digitized by Google

pour me sauver. Mais, comme je l'ai déjà dit, je m'étais réfugié la veille à Saumur chez un procureur. (1)

Je ne fus pas longtemps tranquille dans ma nouvelle retraite. Le plus proche voisin et confrère de ce procureur aperçoit de la lumière le soir chez ce procureur, dans un appartement où il n'avait pas coutume d'en voir : aussitôt il va le dénoncer à la municipalité comme ayant chez lui des étrangers. On somme mon procureur de venir déclarer les personnes qui sont chez lui. Il m'instruit de cela. Je lui réponds qu'à l'instant je vais sortir de chez lui, ainsi il pourra déclarer qu'il n'a personne. Je sors, en effet ; mais la femme de ce voisin officieux, qui faisait toujours le guet, m'aperçoit et m'agonise de sottises.

Me voilà par les rues sans savoir où aller. J'entre chez M. de Caux, vieillard très respectable, avec lequel j'étais fort lié ; la peur le saisit, il me prie de sortir promptement pour ne pas faire investir sa maison.

Je sors, et je m'en vais sur la levée d'enceinte, sans savoir quel parti prendre, lorsqu'une dame, de mes amies, me saisit par le bras, en me disant : « Où allez-vous donc, Monsieur ? Vous ignorez donc qu'en ce moment il y a une troupe considérable de peuple à Dampierre qui vous cherche pour vous égorger, on sonne partout le tocsin sur vous, six ont été au district et dirent qu'ils voulaient promener votre tête au bout d'une pique ? » J'avoue qu'à ce discours pathétique je fus interdis. Je ne pouvais concevoir comment un faible être comme moi, qui ne s'était jamais permis aucune réflexion publique sur les événements présents, avait toujours cherché à vivre ignoré et ne s'était montré que lorsqu'il pouvait être utile, pouvait donner assez d'ombrage pour soulever tout un peuple. Mais ce n'était

(1) Le 17 avril 1794, le comité révolutionnaire de Dampierre écrivait en parlant de M. Le Mercier de la Rivière : « Il fut soupçonné de recéler des prêtres chez lui. Plusieurs communes se portèrent chez lui et envahirent sa maison, qu'il évacua sans être pris. » (L. 1179.)

Digitized by Google

pas le temps de délibérer, le danger pressait. J'avoue encore que quoique ma tête soit sur un corps mal fait, je la trouvais encore mieux là qu'au bout de la plus belle pique ! Je me laisse donc entraîner par cette charitable dame dans une maison proche la porte de ville.

Là tous mes amis se réunissent et m'engagent, pour éviter la persécution, à faire le serment de la liberté et de l'égalité (1). Je m'y refuse constamment jusqu'à 8 heures du soir. Je reçois alors une lettre d'un membre du district, qui me mande que j'ai tort de refuser ce serment ; il ne renferme rien qui puisse alarmer ma conscience, et l'Évêque et tout le clergé d'Angers venaient de le prêter. J'eus peine à ajouter foi à cette nouvelle, et, d'après mon opinion particulière sur ce serment, j'étais très persuadé que c'était une charitable tromperie que me faisait cet ami pour me sauver (2), lorsqu'un chanoine promoteur de la cathédrale d'Angers, qui était là présent, m'assura que cela était vrai, et lui-même l'avait prêté la veille (3). Je crus malheureusement alors, et je me rendis.

Un de mes amis courut aussitôt prévenir la municipalité de Saumur que, désirant me fixer dans la ville, je demandais à faire le serment de liberté et d'égalité. Le maire, qui n'ignorait pas que tous ces troubles avaient été occasionnés par sa femme, puisqu'il était revenu le même jour de Candes, refusa constamment mon serment, et voulut me renvoyer le faire à Candes.

J'écrivis, sur ce refus, au district de Saumur, qui était

(1) Le *serment de liberté et d'égalité* venait d'être décrété par l'Assemblée Législative, dans sa séance du 14 août 1792. Ce nouveau serment ne fut pas condamné solennellement par le Pape comme le premier.

(2) Aucun prêtre d'Angers n'avait à cette époque fait le serment de liberté et d'égalité. Les prêtres constitutionnels eux-mêmes ne le prêtèrent devant la municipalité d'Angers que le 27 septembre 1792.

(3) C'est M. Louis-Henri Dutertre des Roches, chanoine de la cathédrale d'Angers, qui fixé à Saumur depuis le 25 avril 1792 y prêta le serment de liberté et d'égalité le 26 août 1792.

Digitized by Google

alors composé de braves gens, amis du bien et de la paix, et j'implorai la protection des lois pour ma sûreté. Le district me fit dire de me rendre sur-le-champ auprès d'eux, ils recevraient mon serment. Je le fis donc, ce serment, en ajoutant formellement que je ne le prêtais qu'autant qu'il ne renfermait rien de contraire à la foi et à la religion. Il était alors 9 heures du soir. Le district dépêcha aussitôt un courrier à ses frais pour les municipalités de Dampierre, Montsoreau et Candes afin de les engager à faire respecter et épargner ma personne et mes propriétés, comme m'étant soumis aux lois. (1)

En me rendant du district, accompagné de deux amis, un inconnu vient par derrière moi pour me décharger un coup de sabre sur la tête. Un de mes amis s'en aperçoit et arrête le bras de ce furieux, comme il était prêt à lancer le coup, en lui disant : « Malheureux, à qui en voulez-vous? Connaissez-vous ce Monsieur-là ? — Non, f.., répondit-il, je ne le connais pas, mais c'est égal, on

(1) Voici le procès-verbal de la prestation de serment de M. Lemercier de la Rivière (L. 1290) : « Le 27 août 1792, s'est présenté au directoire du district de Saumur le citoyen Philippe-Pierre Lemercier dit la Rivière, prêtre, demeurant ci-devant à Candes, qu'il a quitté il y a trois semaines, où il a obtenu un passeport le 30 juillet dernier, qu'il nous a représenté, lequel a déclaré qu'il est dans l'intention de fixer son domicile dans la ville de Saumur, et que voulant renouveler le serment civique qu'il a prêté différentes fois aux assemblées primaires à Candes, il aurait fait demander à la municipalité de Saumur l'heure où il pourrait se présenter à cet effet; qu'on lui avait fait des difficultés, à raison de ce que son domicile ne serait pas encore notoirement établi dans cette ville; que cependant il désire ne pas différer à donner cette preuve de son civisme : pourquoi il a demandé au directoire de recevoir ce serment. Ce qui lui ayant été octroyé, ledit Lemercier a juré d'obéir à toutes les lois du royaume et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant. Le directoire arrête qu'expédition du présent acte de prestation de serment sera adressée à la municipalité de Saumur, ainsi qu'à celles de Dampierre et de Candes. »

Le *serment civique* auquel il est fait allusion, n'avait rien de commun avec le serment à la constitution civile du clergé, décrété le 27 novembre 1790. Tous les députés de l'Assemblée Constituante l'avaient prêté le 4 février 1790 et le 14 juillet suivant. Ce serment n'avait pour objet que l'ordre civil et politique, et ne pouvait comprendre la constitution civile du clergé qui ne fut sanctionnée par Louis XVI que le 24 août 1790.

Digitized by Google

dit que c'est un aristocrate, il faut que je le tue! »

Après avoir été délivré de ce furieux, je me rends à l'auberge de l'*Épée Royale* et je me couche. Il n'y avait pas une heure que j'étais couché, qu'entrent dans ma chambre environ 60 hommes armés, commandés par un nommé Cautel, épicier, que par dérision on appelait le « général Suif. » On me demande si j'ai des pistolets; après s'être assurés de la négative, par la visite qu'ils firent de mon porte-manteau, les uns disaient : « Il faut l'emmener tout de suite, » les autres : « Non, il faut le laisser jusqu'à demain. » Ce dernier avis l'emporte, on met une sentinelle à ma porte et une à la porte de l'auberge.

Le lendemain, j'écris au district, au commandant de la force armée et à la municipalité afin de leur demander pourquoi j'étais ainsi gardé. Je ne reçois aucune réponse.

Je suis ainsi gardé pendant quinze jours ou trois semaines. Je n'avais même pas la liberté de sortir de ma chambre pour satisfaire aux besoins de la nature, à peine permettait-on à une fille de l'auberge de m'apporter à boire et à manger. Les sentinelles m'insultaient toute la journée et chantaient la nuit. Avaient-ils des ordres pour en agir ainsi, c'est ce que j'ignore. — Au bout de cinq à six jours, un grand jeune homme, nommé R., que je n'avais jamais vu ni connu, force la sentinelle de la porte de ma chambre, et après m'avoir dit toutes sortes de sottises, il ajouta qu'il venait de la part de la municipalité pour me dire de sortir promptement de la ville. Il ne pouvait me faire un plus grand plaisir, en me donnant cet ordre. Je me dispose donc à partir, mais la sentinelle me refuse passage, en me disant que sa consigne n'est pas levée. — Je suis saisi dans la journée d'une fièvre chaude avec transport. J'eus bien de la peine à obtenir le médecin que je désirais, et la liberté de faire venir mon domestique pour me soigner. Au bout de dix jours, ma maladie empirant de plus en plus, je fis venir la maîtresse de l'auberge et

Digitized by Google

lui dis d'aller de ma part à la municipalité lui déclarer que je demandais à être transféré dans les prisons de la ville, si j'étais coupable de quelque délit, ou à être mis en liberté, si je n'étais pas coupable. Alors arrive un membre de la municipalité, qui me dit qu'on va me transférer à Angers, Chinon ou Tours, à mon choix, et me présente à signer un grand papier sans m'en donner lecture ; je ne pus signer, tant j'étais faible. Je demande à être mené à Tours. Mon médecin qui apprend cela, va à la municipalité, dit qu'il y a de la barbarie à me traiter ainsi, je suis hors d'état d'être transporté et il faut autant me donner de suite un coup de fusil ! Je m'obstine à vouloir partir. J'envoie chercher une voiture ; elle arrive, on veut me porter dans cette voiture, je m'évanouis jusqu'à trois fois différentes, tandis qu'on me porte de mon lit à la voiture et de la voiture à mon lit. Après qu'on eut essayé une troisième fois de m'y mettre, et qu'on m'eut donné quelque restaurant, je pars avec mon domestique et deux cavaliers de Roussillon qu'on me donne pour gardes.

En passant à la Croix-Verte, plus de 200 femmes, armées de fourches et de bâtons, entourent ma voiture. J'aurais été indubitablement victime de leur fureur sans la bonne contenance de mes gardes, qui menacèrent de tirer sur celles qui approcheraient. C'est avec un grand plaisir que je rends ici justice à ces braves militaires ; ils eurent pour moi toutes sortes d'égards, et me témoignèrent tant d'honnêteté et de sensibilité que j'en écrivis au commandant du régiment qui à raison de leur bonne conduite à mon égard les éleva en grade. Je me trouvai si mal dans la route qu'on ne put me conduire que jusqu'à Langeais.

Un de mes gardes fut à Tours, au département, faire son rapport. Le département donna ordre au commandant de la garde nationale de cette ville de veiller sur moi. Ce commandant était un homme honnête et sensible. Il n'eut pour moi que de bons procédés, et pendant trois

Digitized by Google

mois que j'ai été dans cette ville (*septembre-décembre 1792*) je n'ai qu'à me louer de tous les habitants, et surtout de la garde nationale et de la municipalité. J'étais toujours à l'auberge, chez un patriote exalté, qui avait cependant beaucoup d'égards pour moi, parce qu'il sentait que j'avais le moyen de le payer. Je payais tout au poids de l'or. Un bain où il fallait sept seillées d'eau, qu'on prenait à deux pas, me coûtait 6 livres. Ma maladie et mon séjour en cette ville pendant trois mois m'ont coûté cent louis en or.

Au bout de ce temps, il y eut un peu de radoucissement pour les prêtres. On me permit de me rendre dans mes foyers. Je fus quelques mois assez tranquille. Mais ce calme ne dura pas longtemps. (1)

1793-1794 : Saumur, Montsoreau, Candes, Chinon, Tours, Amboise, Blois, Orléans, Bourges

Les tribunaux révolutionnaires s'organisent, le règne de la terreur et de tous les crimes commence. Alors s'ouvre pour moi une nouvelle scène d'horreurs et de dangers, dont le seul récit fait frémir, et auxquels je n'ai échappé que par une protection toute particulière de la divine Providence. Les arrestations commencent de toutes parts ; cinq de ma commune sont arrêtés ; le prieur, vieillard respectable par son âge et ses vertus, aimé et considéré dans sa paroisse et tout le voisinage, une dame de 85 ans, sa fille, sa petite-fille qui laissait deux petits enfants, et moi (2). On nous conduit au tribunal révolutionnaire de Saumur.

(1) Sur cette période de la vie de M. Le Mercier de la Rivière, voici ce qu'écrivait le 17 avril 1794 le comité révolutionnaire de Dampierre : « Lemercier dit la Rivière, domicilié à Dampierre, âgé de 45 ans, prêtre, chanoine de Candes avant la Révolution et depuis faisant ses fonctions dans l'église de Dampierre. Son canonicat lui produisait 1.500 livres. Il était peu répandu, il nous est presque impossible de juger son opinion. » (L 1179).

(2) Le prieur-curé de Dampierre était M. Jacques Reneaume ; il avait prêté serment le 16 janvier 1791 à la constitution civile du clergé. Mme de

Digitized by Google

Nous restons dans l'antichambre de ce tribunal depuis 10 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, au mois de novembre 1793, sans que personne ne nous dise : « Que faites-vous là ? » et sans avoir rien pour nous asseoir. Enfin arrive un estafier de ce tribunal, qui nous demande si nous voulons le suivre de bonne grâce ou s'il va chercher la force armée. La force armée pour conduire trois femmes et deux prêtres dont un sexagénaire (1) et l'autre infirme ! C'était sans doute insulter à la faiblesse. Nous nous laissons conduire ; on nous mène dans une maison d'arrêt, où on nous entasse les uns sur les autres. Au bout de 3 jours, on vient nous dire qu'il faut nous apprêter à partir dans le jour, sans nous dire où on veut nous conduire (2).

Morains, âgée de 85 ans, fut arrêtée comme mère d'émigré, Mme Jacob de Tigné, sa fille, fut arrêtée comme belle-mère d'émigré, et Mme Pitatouin de la Coste, née Jacob de Tigné, sa petite-fille, fut arrêtée comme femme d'émigré. Quant à M. Le Mercier de la Rivière, leur parent, il avait reçu un certificat de civisme de la municipalité de Dampierre quelques jours avant son arrestation, le 22 novembre 1793 (L 1290).

C'est le 29 novembre 1793 que le Comité Révolutionnaire de Saumur chargea Simon, l'un de ses membres, d'arrêter ces cinq personnes comme « suspectes » (L 1209), et dès le 30 novembre le commissaire procédait à leur arrestation à Dampierre (L 1287).

(1) M. Reneaume était prieur-curé de Dampierre depuis 1753.

(2) Voici l'arrêté pris le 3 décembre 1793 par le Comité Révolutionnaire de Saumur : « Vu la déclaration faite par le citoyen Mahieu, sous-lieutenant au 19e régiment de dragons, portant que ce citoyen a entendu crier *Vive le Roi* par les prisonniers de la grande prison criminelle de Saumur ; que ces cris font pressentir que les brigands prisonniers sont d'accord avec ceux du dehors et du Poitou, le Comité, ayant mis cette déclaration sous les yeux de Levasseur, il a été arrêté que tous les brigands et les gens suspects qui se trouvent à présent à Saumur, seraient à l'instant traduits à Orléans par la force publique. » — Les prisonniers étaient partis dès la veille au soir, vers neuf heures, sous la conduite de Le Petit, membre du comité révolutionnaire de Saumur, commissaire nommé par ce comité pour les transférer à Orléans (L 1209).

Le 6 juin 1794, le Comité Révolutionnaire de Saumur écrivait à celui de Bourges : « Il n'a pas été possible de vous désigner ces individus, au moment qu'ils vous ont été envoyés. Leur translation fut ordonnée *incognito* par le représentant Levasseur. Toute l'opération fut soudaine et brève. » (L 1213).

Le soir du 3 décembre 1793, le Comité révolutionnaire de Saumur, mandait au représentant du peuple : « Les brigands prisonniers et tous les gens

Digitized by Google

A 9 heures du soir (2 décembre 1793), arrivent à la porte de la maison d'arrêt environ 200 hommes de troupe, dont 100 tenaient des flambeaux, et un certain nombre de charrettes. Un nommé *Le Petit*, membre du comité révolutionnaire de Saumur, est chargé de cette expédition, avec un nommé *Simon*; ce dernier commandait la troupe. Ce *Le Petit*, en arrivant, monte dans l'escalier, le sabre nu, jurant, sacrant et précipitant tout ce qui ce trouve sur son passage; il pousse cette dame de 85 ans avec tant de brutalité, que si je ne l'avais retenue elle était précipitée au bas de l'escalier. Il entre dans une chambre, y trouve une demoiselle retenue au lit par un grand mal de jambe : sans respect pour la pudeur, il jette les couvertures et les draps et la précipite au bas de son lit. Ce début ne nous annonçait rien d'agréable pour le voyage. On nous entasse dans des charrettes, et en tête marchent environ 800 hommes, liés deux à deux, sortis de toutes les prisons de la ville. Notre convoi était d'environ 1.200, tant hommes que femmes et enfants, non compris la troupe (1). Qu'on se représente une soixantaine de charrettes chargées de femmes, enfants et hommes infirmes, précédées par 800 malheureux, accablés de misères et attachés deux à deux, 200 hommes de troupe qui ne respiraient que le sang et le carnage, 100 flambeaux qui ne pouvaient dissiper les ténèbres d'une nuit très obscure, les cris et les gémissements des mères de famille à qui on avait refusé la triste consolation d'emmener avec elles leurs enfants, la rigueur de la saison (il faisait très grand froid), quel spectacle ! La lune se refusa d'éclairer tant d'horreurs, le temps se couvrit, il neigeait sur ces malheureux qui étaient à pied. Il y en avait un grand nombre qui depuis longtemps dans les prisons, y avaient gagné toutes sortes de misères et de

suspects, qui mangeaient à Saumur le pain des sans-culottes, sont partis hier, et déjà ils sont à Chinon. » (L 1212)

(1) Le chiffre de 1.200 est exagéré (Voir les dépositions, *infrà*).

Digitized by Google

maladies. Si la fatigue les faisait se traîner après les autres, on les poussait à coup de baïonnettes ; enfin s'ils ne pouvaient marcher, on les tuait à coups de fusil ou à coups de lance. Dix-huit furent ainsi massacrés depuis Saumur jusqu'à Montsoreau, en une distance de trois lieues. Pendant la route, les soldats nous insultaient dans les charrettes et s'amusaient à nous faire griller les cheveux avec leurs flambeaux.

Nous arrivons à minuit à *Montsoreau*. C'est là que j'ai éprouvé le coup le plus sensible. Une femme que je nourrissais presque toute l'année, ainsi que son mari et ses enfants, à qui j'avais payé l'apprentissage d'une de ses filles il n'y avait pas six semaines, s'approche de moi, m'agonise de sottises et disait à la troupe : « Coupez le donc, et m'en donnez un quartier que j'en mange ma part ! » J'avoue que je fus interdit et comme anéanti, et je dis en moi-même : « Que me ferait donc cette femme si je lui avais fait du mal ? » Il fallait qu'on eût tourné la tête à cette malheureuse. — J'avais une maison à Montsoreau et une à Candes avec des domestiques, on me refusa d'aller m'y reposer. On nous mit tous dans une grande salle du château de Montsoreau, où nous restâmes en attendant le jour.

Nous remontons dans nos charrettes à la pointe du jour (1). Je m'étais couché dans la charrette, j'étais couvert d'une couverture pour éviter à mes domestiques le chagrin de me voir passer. Par un trou qui était à cette couverture, je voyais tout ce qui se passait, sans être vu. Chaque jour de notre route devait être marqué par quelques nouveaux forfaits. Les charrettes arrêtées dans les rues de *Candes*, voici ce que je vis et entendis. Un paysan de Candes, en regardant un de ces malheureux qui étaient attachés deux à deux, dit a un soldat : « En voici un qui a une bonne redingote. — Oui, dit le soldat, veux-tu que je te la vende ? » Le marché se conclut. Le paysan paie. Le soldat coupe la

(1) Mardi 3 décembre 1793.

Digitized by Google

corde qui attachait ce malheureux à un autre, tue cet homme dans une ruelle qui était à côté, lui donne un coup de fusil, et le paysan le dépouille. Plusieurs furent encore fusillés depuis Candes jusqu'à Chinon.

L'humanité et la sensibilité n'étaient cependant pas bannies de tous les cœurs. Un nommé Landeau, gendarme de notre escorte, aperçoit un grand jeune homme blême, accablé par la maladie, et une vieille femme qui ne pouvaient marcher : il descend de cheval, met le jeune homme sur son cheval ainsi que la bonne femme, et mène son cheval par la bride. Ce jeune homme était si faible, qu'il tombait de temps en temps : Landeau le relevait à chaque fois qu'il tombait. Les soldats comme des tigres affamés de sang se jetaient sur lui pour le lui arracher et le fusiller : il les écartait avec son sabre, et lui faisait un rempart de son corps. Il conduisit ainsi ces deux malheureux jusque sur le pont de Chinon Arrivé là, le jeune homme tombe encore une fois. Il est aussitôt saisi par une troupe de ces anthropophages, malgré les efforts du brave et généreux Landeau : ils le jettent pardessus le pont, et tirent sur lui plus de 30 coups de fusil. Ils veulent ensuite saisir la bonne femme qui était encore sur son cheval : alors cet homme devient furieux, il les écarte à coups de sabre, ensuite il prend la bonne femme sur son dos et la jette dans notre charrette, en nous disant : « Sauvons du moins celle-la ».

On nous loge à *Chinon* dans une communauté, faubourg Saint-Jacques, et tous les gens qui allaient à pied, liés deux à deux, furent conduits dans l'église Saint-Mesme. Je me retirai dans une même chambre avec les autres prêtres. Nous étions dix. D'heure en heure, dans la nuit, on ouvrait notre porte. On nous disait bien des sottises. Ce petit manège-là a duré toute la nuit. Le lendemain matin (1), on nous assemble tous sur la grande place de

(1) Mercredi 4 décembre 1793.

Digitized by Google

Chinon. Tous les hommes qui avaient couché dans l'église Saint-Mesme, sont mis sur deux lignes, et on en fusille toute une ligne au nombre de 380.

A Chinon, je proposai au prieur de Dampierre de prendre une voiture avec moi, pour moins éprouver la rigueur du temps. Il ne veut pas. Quatre dames de ma connaissance, de la même paroisse, me font la même proposition. Je l'accepte. Nous louons aussitôt un petit cabriolet pour cinq personnes. Les quatre dames étaient: Mme de Morains, âgée de 85 ans, Mme de Tigné, sa fille, Mme de la Coste, sa petite-fille, et Mme du Billon (1). J'entre dans ces menus détails, parce qu'ils sont nécessaires pour bien entendre les différents événements. J'étais au fond de la voiture entre les deux mères, les deux jeunes dames étaient sur le devant. Nous faisions ordinaire ensemble, nous ne nous séparions ni le jour ni la nuit. La nuit les dames couchaient dans les lits, et moi sur une chaise ou sur le carreau. J'ai passé ainsi 18 nuits sans me déshabiller ni changer de rien ni me faire la barbe.

Tout le long de la route on fusillait de temps en temps, de sorte qu'on pouvait nous suivre au sang dont la route était teinte. En arrivant à l'auberge à Tours, un curieux qui avait trop approché de nous en se retirant est pris par Le Petit pour un des nôtres qui veut fuir: aussitôt il est fusillé à la porte de l'auberge.

Le Petit, qui nous précédait de quelques heures partout où nous arrivions, nous annonçait comme des chefs de brigands, et tâchait d'exciter le peuple contre nous. C'est dans ces vues que le lendemain (2) on arriva à *Tours*; il nous fit faire trois fois la procession sur le pont en échauffant le peuple, mais heureusement pour nous le commandant de la garde nationale de Tours était un homme estimable,

(1) Mme du Billon, née Vallette, domiciliée à Dampierre, avait été arrêtée comme suspecte, étant femme d'émigré.

(2) Jeudi 5 décembre 1793.

Digitized by Google

qui n'aimait pas le sang. Il fit ranger la garde nationale le long du convoi, en donnant les ordres les plus précis pour qu'on ne laissât approcher personne.

Nous arrivons pour coucher à *Amboise*. Il y avait sur la levée de bonnes auberges où nous pouvions coucher. Mais ce n'était pas dans les projets de Le Petit, notre honnête et débonnaire conducteur, qui, quoique la saison ne fût pas trop chaude, parce que c'était à la mi-décembre (1), avait intention de nous faire prendre un bain dans la Loire! Nous vîmes arriver de petits batelets par couple, dont un bon dans lequel était le batelier et un autre faisant eau de toute part; je jugeai que les bons batelets étaient pour la troupe et les mauvais pour nous, et qu'on avait la civique intention de nous faire noyer. J'en prévins les dames et leur dis que l'unique moyen d'éviter cela était de prendre les volontaires par-dessous les bras, d'en prendre plutôt deux qu'un et de ne point les lâcher. Ces dames me crurent. Lorsque Le Petit et Simon virent cela, ils furent furieux et jurèrent après les volontaires, mais il n'en fut ni plus ni moins. Ces soldats qui n'avaient pas tous l'âme aussi sanguinaire que ceux qui les commandaient, donnèrent le bras aux dames et entrèrent indistinctement avec nous dans les bons comme dans les mauvais batelets ; et comme ils n'avaient pas envie de se noyer, ils jetaient l'eau avec leur chapeau avant de nous embarquer. On fusilla sur le bord de la levée un prêtre (2). J'ai oublié de dire qu'à

(1) C'est le 7 décembre 1793 au soir que les prisonniers arrivèrent à Amboise.

(2) M. Guillaume Péan, curé de Chénehutte-les-Tuffeaux depuis 1789. Il avait prêté serment à la constitution civile du clergé.

Le soir du 7 décembre 1793, Le Petit écrivait, d'Amboise, à ses collègues du comité révolutionnaire de Saumur : « En passant la Loire, nous avons eu 7 ou 8 prisonniers qui *ont* tombé dans l'eau et qui se sont noyés ; c'est un malheur dont il ne faut pas pleurer. Le curé de Chénehutte est du nombre de ceux qu'on a tués, peu le méritaient autant que lui. Le gredin n'a pas cessé de dire son bréviaire le long de la route, il s'est endormi dans le Seigneur... Ce qui est étonnant, c'est la fermeté que les brigands ont affectée en mourant; ils n'ont cessé de prier leur Dieu et de faire des signes de croix,

Digitized by Google

Tours j'avais entendu dire à un des officiers qui nous gardaient, que Le Petit se réservait un grand plaisir avant d'arriver à Orléans, qui était de faire fusiller les prêtres ; ainsi depuis Tours je savais mon arrêt de mort. Le Petit ayant donc manqué son projet de nous faire noyer on fit aborder les batelets à un petit escalier très bref qui était plein de verglas, tous ceux à qui le pied manquait étaient relevés par un coup de fusil. Les trois premiers qui montèrent furent fusillés, je montai le quatrième, j'étais obligé de pousser à l'eau ces malheureux à mesure qu'on les fusillait, parce qu'en roulant sur moi, ils m'auraient entraîné. D'une main je tenais Mme de Morains, cette femme de quatre-vingt-cinq ans, des volontaires soutenaient par derrière, et de l'autre main, après avoir repoussé ces malheureux, je me cramponnais aux pierres de l'escalier, j'avais au-dessus de moi, sur la chaussée, quarante fusiliers qui me tenaient en joue ; les uns disaient : « Tirerons-nous ? » Les autres disaient : « Non, attendons, voyons s'il montera avec sa vieille coquine. — Tirons... disaient les uns. — Non pas encore... » disaient les autres. Pendant cette indécision, je suis parvenu au haut sans accident.

Arrivés à Amboise, après nous avoir donnés en spectacle au peuple, ce qu'on faisait dans les endroits où nous nous arrêtions, on conduisit les hommes dans l'escalier de la grosse tour du château, et les femmes dans une boucherie.

En arrivant à *Blois* il commençait à faire brun. A un quart de lieue de Blois, on cria : « A bas les prêtres, les prêtres en avant. » Jugeant alors que ma dernière heure était *venue* prête à frapper, je dis à ces dames avec lesquelles j'étais en voiture que je leur faisais mes adieux

et leurs derniers cris ont été : *Vive le Roi, vive la religion !* » (*Archives nationales*, A F II, 276, 2314, 40.)

(1) Le dimanche 8 décembre 1793.

Digitized by Google

éternels et je priai les deux qui étaient en devant de me laisser descendre.

Ces dames ne purent retenir leurs larmes et me dirent qu'elles ne me laisseraient pas descendre. Je leur représentai que si je ne descendais pas il pourrait arriver qu'on vînt se jeter sur la voiture pour m'en arracher, qu'on pourrait se porter à des violences à leur égard et peut-être les massacrer avec moi, que je les conjurais au nom de Dieu de me laisser descendre, que depuis Tours je savais que je devais périr, que j'avais fait à Dieu le sacrifice de ma vie, mais qu'elles rendraient mes derniers moments bien douloureux si j'étais la cause quoiqu'innocente de leur mort. Je les conjurais de penser qu'elles étaient mères de famille, et qu'elles devaient se ménager pour leurs enfants.

Toutes mes prières furent inutiles. Ces généreuses et respectables femmes me répondirent : « Nous espérons, Monsieur, que la divine Providence nous sauvera tous, nous avons confiance en elle, vous ne descendrez pas et nous courrons les mêmes hasards que vous. » O femmes sensibles et estimables! des larmes de reconnaissance coulent de mes yeux en écrivant ceci, et ma langue se sèchera dans ma bouche avant que j'oublie votre générosité et votre bienfaisance, mais votre cœur sensible était réservé à de plus rudes épreuves.

Nous arrivons à Blois. Le convoi s'arrête vis-à-vis le pont. La terreur s'était emparée des habitants de cette ville. Ils faisaient jouer la mine pour rompre le pont; nous crûmes qu'on tirait sur nous. Nous descendons à l'auberge.

Le Petit qui me voit descendre de la voiture me jette un regard furieux. J'étais à peine entré dans une chambre avec ces dames, qu'il entre, le sabre nu, me prend par le collet, me tire dehors et donne ordre à des gendarmes de me conduire dans l'écurie avec les autres prêtres, qui y

Digitized by Google

étaient déjà. Je me jette sur un fumier, un Oratorien m'aborde avec une figure de prédestiné, et me dit : « Pourquoi, Monsieur, vous laissez-vous ainsi abattre? Il faut avoir confiance dans la Providence, peut-être n'aurons-nous pas autant de mal que vous croyez. »

Je lui répondis que mes craintes n'étaient que trop fondées, que nous devions périr dans ce lieu, et que j'en avais entendu l'ordre.

« Hélas, me dit-il, alors laisserons-nous, Monsieur, nos pauvres confrères dans une fausse sécurité? Ne convient-il pas de les prévenir de se préparer à ce terrible passage ? »

J'approuvai la réflexion, je me lève et nous fûmes ensemble dans l'autre coin de l'écurie où étaient réunis mes autres confrères. Je leur annonce cette triste nouvelle; ils ne s'y attendaient nullement, ils avaient commandé leur souper comme à l'ordinaire.

Le reste de la nuit, nous nous préparâmes à paraître devant notre Juge suprême et je puis dire que cet Oratorien avait une onction, une sérénité et une tranquillité d'âme qui mettait dans la mienne un baume et une consolation inexprimables.

A la pointe du jour, nous entendons dire qu'il faut se préparer à partir. Je sors de l'écurie pour aller voir mes compagnes de voyage. Je rencontre dans l'escalier Le Petit qui m'accablant de sottises et de jurements, me donne un coup de sabre qui me fendait en deux s'il m'eût attrapé, j'évite le coup en me détournant à propos et il rompt son sabre contre le noyau de l'escalier. Cet homme alors devient furieux ; il donne ordre à des volontaires de me reconduire dans l'écurie. Ses volontaires se disputent mes dépouilles, et ne me laissent que ma chemise et ma culotte qu'ils voulaient m'arracher parce qu'ils avaient aperçu de petites boucles d'argent aux jarretières. Je me hâtai de les défaire et de les leur donner, en les priant de

Digitized by Google

me laisser ma culotte du moins jusqu'à ce que je fusse mort.

Ils me reconduisent dans l'écurie en cet état. C'est en ce moment, ô vertueuses femmes, Mmes de La Coste et de Billon! que pour sauver mes jours vous exposâtes les vôtres, bien plus précieux, avec une générosité rare et un courage au-dessus de votre sexe (1).

Je n'étais pas parvenu jusqu'à l'appartement de ces dames; Mme de La Coste, qui entend du bruit sur l'escalier, sort pour voir ce que c'est; m'ayant aperçu et entendant l'ordre que Le Petit donnait, elle accourt, et se jette les larmes aux yeux aux genoux de ce monstre, en lui représentant que j'étais trop faible pour aller à pied; elle s'imaginait qu'il s'agissait simplement de me frustrer de ma voiture. Mais cet homme joignant le rire sardonique et la raillerie à la barbarie, lui répondit en riant et jurant, que je n'avais plus besoin de voiture et prodigua à cette généreuse dame toutes les épithètes les plus grossières et les plus insultantes; mais bien loin de se rebuter par ces mauvais traitements, lorsque par cette réponse elle vit qu'il s'agissait de ma vie, elle redoubla ses larmes et ses instances et le tenant par l'habit elle ne le quitta pas. Mme de Billon vint se joindre à elle, elle fut traitée de même, mais ayant plus de fermeté dans le caractère que la douce et sensible Mme de La Coste, elle ose lui reprocher tous ses crimes et lui parle ainsi :

« Monstre que tu es, tu nous traites de gueuses et de coquines, c'est parce que nous sommes dans le malheur, mais il y a là haut une justice qui nous vengera, tu y seras toi à ton tour, dans le malheur, et personne ne te plaindra. Tu dis que tu es un républicain, un vrai républicain est juste, mais toi tu es un scélérat! »

(1) Ces deux jeunes dames survécurent à la Révolution. Mme de la Coste perdit sa mère et sa grand'mère dans la prison de Bourges.

Digitized by Google

Cet homme n'était pas fait à être ainsi traité. Il entre en fureur et la menaçait de la faire fusiller.

« Cela m'est égal, répondit-elle, fais-moi fusiller, je mourrai sans remords ; mais toi, une mort infâme sera la punition de tes crimes. » Cependant voyant que ces propos ne faisaient que l'irriter, elle prit le ton de suppliante et se jetant aussi aux genoux de cet homme, ces deux dames, fondant en larmes, le tenaient et se laissaient traîner plutôt que de l'abandonner. Enfin, ennuyé de leurs instances, il leur dit : « Eh bien, emmenez donc votre prêtre, que je n'en entende plus parler. » Aussitôt un volontaire vint me dire de monter promptement en voiture, qu'il allait retrouver mes habillements, je monte en voiture, ces Dames montèrent aussitôt ; nous dîmes au postillon de partir le premier en tête du convoi, nous n'avions pas fait trente tours de roue, que nous entendions les coups de fusil sur les malheureux prêtres (1).

C'est ainsi que ces estimables dames m'ont sauvé la vie. *De dix prêtres que nous étions, nous ne nous sommes trouvés que deux.*

La façon dont l'autre s'est sauvé mérite d'être rapportée. Comme on les conduisait à la mort, ils étaient pressés par une multitude de peuple. Ce prêtre qui était jeune, se laissa couler par terre dans la foule. Il fut aperçu par un des nôtres qui était un vieillard respectable, juge de paix à Airvault et qui avait été arrêté avec toute sa famille. Ce brave homme voyant ce prêtre qui se traînait à terre, se dépouille promptement d'une redingote grise qu'il avait et la lui jette sur les épaules, il lui arrache son chapeau de prêtre et lui donne le sien.

A la faveur de ce déguisement ce prêtre se relève et

(1) Lundi 9 décembre 1793. — Parmi les prêtres fusillés ce jour-là étaient M. Reneaume, prieur-curé de Dampierre, M. Martin-Duchesnay, curé de Saumur, le Père Jean-Baptiste Bouju, religieux de Fontevrault, le Père Lefèvre, oratorien, etc.

Digitized by Google

court se placer derrière une voiture. Il avait un beau-frère qui est ce brave gendarme dont j'ai parlé. Ce dernier était allé descendre chez un frère qu'il avait trouvé à Blois. Il apprend, pendant qu'il déjeunait, l'ordre qu'on a donné de fusiller les prêtres. Alors, quittant tout, il monte à cheval et accourt pour sauver son frère. Il rencontre Le Petit, il lui demande s'il est vrai qu'il a donné cet ordre.

« Oui, mon ami, dit Le Petit d'un air gai et triomphant, cela doit être fait. » Ce gendarme ne peut se défendre d'un mouvement d'indignation. « Qu'as-tu ? lui dit Le Petit, est-ce qu'il y en aurait qui t'intéresseraient?

— Oui, lui dit Landeau, il y avait mon beau-frère.

— Ma foi, tant pis pour lui, lui répond Le Petit ; au reste, cours, sauve-le si tu peux ; mais s'il est tué, n'en fais pas la mine, car je t'en fais faire autant. »

Ce gendarme avance, il trouve déjà les corps de ces malheureux prêtres dépouillés, il ne reconnaît pas son frère, il avance, il voit leurs dépouilles qu'on portait au bout des piques, c'étaient les trophées qui nous accompagnaient, il ne reconnaît pas celles de son frère, il avance encore, son frère lui fait signe de derrière la voiture où il s'était réfugié. Voilà ce brave homme satisfait, mais il n'ose lui parler et passe sans faire mine de le voir.

Les prêtres furent les dernières victimes qui furent immolées à la barbarie de ces anthropophages. Nous arrivâmes à *Orléans*, un certain jour de Décade, il y avait fête civique (1). Tout le peuple nous suivait en foule. Les uns

(1) Le 10 décembre 1793 (20 frimaire an II).

Le 7 décembre, le comité révolutionnaire de Saumur écrivait aux municipalités de Blois et d'Orléans : « Le représentant du peuple Levasseur a ordonné par un arrêté du 3 décembre que tous les gens suspects détenus dans les murs de Saumur seraient transférés et consignés dans votre commune. Ils sont en route et ils vous arriveront sous peu de temps. » Le 15 décembre, la municipalité d'Orléans répondait au comité révolutionnaire de Saumur : « Les prisonniers que vous nous aviez annoncés par votre lettre du 7 décembre, sont arrivés ici le 10, au nombre de 201, y compris une femme arrivée morte

Digitized by Google

nous agonisaient de sottises, les autres osaient nous plaindre. On nous logea dans un hôpital de galeux qu'on venait de vider pour nous y mettre. Nous y restâmes six jours. Nous n'osions nous mettre sur les matelas et nous couvrir des couvertures qui avaient servi à ces galeux, on ne nous donna pas de draps, nous aurions préféré la paille fraîche, mais nous n'étions pas à même de choisir.

Nous restâmes sept jours à Orléans. Cette ville nous vomit sur *Bourges*. Pendant notre séjour à *Orléans*, on mit en réquisition les chariots des bourgeois pour tranférer nos malades à l'hôpital général. On en emmena quarante-neuf. Le septième jour (1) nous partîmes d'Orléans au nombre de *cent trente* de *douze cents* que nous étions en partant de *Saumur*. Les troupes qui nous avaient amenés à Orléans, nous y laissèrent, ce fut un détachement de la garde nationale d'Orléans qui nous escorta jusqu'à Bourges. Il n'y eut aucune fusillade dans cette route, ni rien de remarquable jusqu'à *Salbris*. Nous arrivâmes dans cette petite ville pour coucher, on nous avait fait descendre dans des auberges. Nous étions déjà à nous chauffer et à nous délasser lorsqu'on vint nous dire que des auberges n'étaient pas faites pour nous et qu'il fallait déloger.

On nous força en effet de sortir pour aller coucher à trois quarts de lieue de la ville, dans une chapelle abandonnée où il n'y avait ni portes ni croisées, pavée en marbre où on aurait ramassé l'eau avec la main. Pour aller là, il y avait de la boue à enfoncer jusqu'à la ceinture. Les faibles et les femmes qui ne pouvaient marcher, on les poussait à coups de bourrades pour les faire avancer.

à Orléans. Le lendemain de eur arrivée, nous en avons ordonné, dans le lieu de leur arrestation, l'appel et le recensement par noms, surnoms. en y ajoutant le lieu de leur habitation ordinaire. Ce tableau a été fait double, dont un a été délivré au citoyen Le Petit, votre collègue, et l'autre est déposé aux archives de la municipalité d'Orléans. » (L 1262). — Cette liste est aux archives de Maine-et-Loire (L 1301).

(1) Le lundi 16 décembre 1793.

Digitized by Google

Nous dûmes ce traitement à une femme de représentant, âgée de dix-huit ans, qui avait été haranguer le maire, les municipaux et les avait menacés de son indignation. Cette jeune mégère vint, malgré les mauvais chemins, se donner le plus doux plaisir de nous voir réunis dans ce grand tombeau et de nous y insulter à son aise. J'appelle cet endroit un tombeau, parce que le froid et l'humidité devaient nous faire périr tous. Le lendemain matin on en trouva trois morts sur le pavé.

Nous arrivâmes le lendemain (1) à *Bourges*, sur les quatre heures du soir. La garde nationale vint au-devant de nous à un quart de lieue. On nous avait annoncés dans leur ville comme des *chefs de brigands*, de sorte qu'on avait résolu de nous mettre dans une église, mais comme les officiers de la garde de cette ville s'étaient mis auprès de nos voitures et qu'ils s'étaient humanisés jusqu'à causer avec nous, nous les désabusâmes et leur dîmes que nous étions arrêtés, comme tant d'autres, comme *nobles ou suspects*. Alors un de ces officiers devance le convoi et va en instruire la municipalité. La pitié et la compassion prirent alors dans leur cœur la place de l'indignation. Nous arrivons dans cette ville suivis de tout le peuple que la garde contenait. On nous fait descendre dans une ci-devant communauté de religieuses (*maison Saint-François.*)

Le maire et les officiers municipaux nous reçurent à la porte. Lorsque les voitures furent entrées dans la cour et que le maire vit descendre des voitures les femmes les plus âgées : « Que nous amène-t-on là, dit-il, de vieilles gueuses, de vieilles coquines? » Je regarde cet homme, je vois un très beau physique, des cheveux blancs, une belle physionomie, un air affable, doux et honnête, je ne pouvais concilier de tels propos avec une aussi belle figure. La suite fera voir que sa figure n'était pas trompeuse (2).

(1) 17 décembre 1793.
(2) Le maire de Bourges se nommait Bienvennal.

Digitized by Google

On nous fait passer dans une grande salle à mesure que l'on nous compte. Quelques instants après, le maire soutenant toujours son air rébarbatif, dit au concierge : « Apporte quelques chaises pour ces vieilles sorcières. » Ensuite, adressant la parole à un officier municipal, il dit : « Roberté, il y a ici quelques chambres à feu, il faudrait faire faire du feu, car ces vieilles doivent être gelées. » Il conduit ensuite cette respectable femme de quatre-vinq-cinq ans et les autres Dames de ma voiture dans une chambre à feu. Ces Dames me réclament aussitôt; comme je l'ignorais, je fus surpris de voir ce maire m'appeler par mon nom. Ma première pensée fut qu'on m'avait réservé pour couronner dans cette ville les scènes d'horreurs par ma mort. Je ne répondis qu'au second appel.

Cet homme vint me prendre par le bras, d'une manière très-dure. « Viens donc, » dit-il. En me tenant, il s'aperçut que j'étais troublé. « Tu as peur, je crois, me dit-il, sois tranquille, je ne te veux pas de mal. » Il me serre la main, je regarde cet homme qui tenait une lumière, j'aperçus les larmes lui rouler dans les yeux. Je compris alors que cet air dur qu'il affectait n'était que pour masquer son jeu, la suite fera voir que je ne me trompais pas. J'arrive à la chambre de ces dames : « Tenez, Mesdames, leur dit-il, voilà l'homme que vous demandez, » et me laisse là.

Je trouve ces dames fondant en larmes. « Ah ! Monsieur, me dirent-elles, dans quel pays nous a-t-on amenés ? Comme l'on nous traite ! »

Je les console en leur rapportant ce qui venait de m'arriver et leur faisant espérer un traitement plus doux. Un instant après arrive un officier municipal avec un fagot de paille sur le dos. Cet homme en nous donnant cette paille manqua de se trouver mal et dit : « Ah ! Mesdames, dans quel état je vous vois, vous me donnez le coup de la mort ! »

Digitized by Google

Je dis à ces Dames : « Vous voyez, Mesdames, qu'il y a encore des âmes sensibles, prenez donc courage. »

Ce digne homme fut si affecté qu'il fut cinq ou six jours au lit. Rétabli, il venait souvent nous voir et c'était toujours pour nous consoler et nous rendre tous les services qui étaient en son pouvoir.

Lorsque nous fûmes tous logés, le maire vint nous voir et nous dit : « Nous sommes désolés de vous avoir reçus ainsi. Nous n'avons su votre arrivée qu'une heure avant et comme on vous avait annoncés comme chefs de brigands, on devait vous envoyer dans une église ; il est très heureux pour vous qu'on ait été au-devant de vous et que vous vous soyiez fait connaître, ainsi que tous les maux que vous avez éprouvés dans la route, tâchez de passer la nuit comme vous pourrez, demain on pourvoira à vos besoins autant qu'on le pourra. »

Le soir de notre arrivée à Bourges il y avait club. Un orateur monte à la tribune et prononce un discours qui fait honneur à l'auteur et fait connaître le bon esprit des habitants de cette ville. C'est avec le plus grand plaisir que je rends justice à la sensibilité, l'humanité et la bonté de ce peuple. Mais suivons l'ordre des événements et revenons au discours de cet orateur ; en voici la substance :

« Citoyens, l'humanité et la justice, voilà les deux vertus « qui doivent caractériser l'homme libre. Hors ces vertus « tout est brigandage et licence. Si tous les citoyens eussent « été bien convaincus de cette vérité, nous n'aurions pas « aujourd'hui sous les yeux un spectacle aussi déchirant « que celui que nous offre le convoi qui vient d'arriver « dans notre ville : convoi composé de cent trente per- « sonnes, reste infortuné de douze cents, de tout sexe, de « tout âge et de tous états, arrêtés de tous les côtés et « déposés à Saumur, comme suspects, puis partis ensemble « de cette ville, pour se voir, le plus grand nombre, mas- « sacrer dans les routes par ceux qui les conduisaient

Digitized by Google

« et pour essuyer tous, tout ce que la barbarie la plus « atroce est capable d'inventer.

« Soutenons, citoyens, la cause de la liberté ; mais mon- « trons-nous en dignes par nos vertus. Plus ces malheu- « reux ont éprouvé de maux, plus il sont dignes de notre « pitié. Ce sont des gens suspects, peut-être sont-ils inno- « cents !

« En attendant que la loi les ait jugés, nous leur devons « tous les secours que l'humanité prescrit. »

Ce discours fut applaudi à tout rompre. Le lendemain matin les secours de toute espèce abondèrent dans notre maison et même des choses d'agrément. Plus de cent paires de draps, des serviettes, des chemises d'homme et de femme, toutes sortes d'habillements d'hommes et de femmes, des robes de mousseline brodée, des souliers, des chapeaux, des bas, du vin, du café, du sucre, des liqueurs, du vinaigre. On avait enfin pourvu à tous nos besoins avec profusion. Le maire, dans l'après-midi, vint avec un sac d'assignats en distribuer à ceux qui en avaient besoin.

Je ne peux passer sous silence un trait de générosité et de bienfaisance de la part du maire. Cet homme avait été officier dans les carabiniers, il apprend que parmi les prisonniers il y a un capitaine de dragons, homme estimable sous tous les rapports, il découvre que la famille de cet homme est en fuite et dispersée, qu'il ne peut recevoir aucun secours et qu'il est dans le dernier besoin. Il va le trouver, le prie avec larmes et le force de recevoir six cents livres en argent blanc. O République, si tu n'avais eu pour fondateurs que des hommes de ce genre, que tu serais respectable à mes yeux !

Ce brave homme venait deux fois le jour nous consoler, pourvoir à nos besoins et nous donner toutes les douceurs qui étaient en son pouvoir. Cependant malgré les bons traitements que nous éprouvions dans cette ville, nous

Digitized by Google

avions eu tant de fatigues, de misères dans la route, que nous fûmes attaqués par une maladie pestilentielle qui de cent trente personnes que nous étions en enleva soixante-quinze en trois mois de temps (1).

Je restai le seul homme qui ne fût pas attaqué de cette maladie. Cependant je soignais les malades, je leur donnais les remèdes, je les changeais de linge, enfin je leur donnais les secours temporels et spirituels qui dépendaient de moi.

De peur que nos morts ne missent la peste dans la ville, en passant, on ne les sortait plus, on les enterrait dans notre jardin.

Le médecin, le chirurgien, l'apothicaire, le boulanger, la blanchisseuse, un officier municipal, tous sont morts de la même maladie. Personne ne voulait plus venir nous voir. Il n'y eut que ce brave maire dont rien n'a été capable d'ébranler, de ralentir l'humanité et la pitié. Il venait nous voir deux fois le jour, nous apportait des aromates, du vinaigre des Quatre-Voleurs et autres préservatifs. Avec les bons soins de cet homme estimable et l'attention que nous avions d'entretenir la propreté dans la maison, de purifier l'air et de brûler des aromates, nous sommes venus à bout d'arrêter ce terrible fléau qui avait déjà moissonné plus de la moitié. La municipalité fit venir un chirurgien qui était à la suite de l'armée dans la Vendée. Les intentions de la municipalité étaient bonnes ; mais nous nous serions bien passés de la sale figure de cet homme qui ne nous entretenait que des massacres qu'il avait faits, des prêtres qu'il avait fusillés et des femmes qu'il avait écorchées. Il nous

(1) Sur les 200 prisonniers Saumurois arrivés à Orléans le 10 décembre 1793, 77 furent mis à l'hospice de l'Humanité, et les autres dirigés sur Bourges. Trois moururent à Salbris. Le 14 août 1794, ils n'étaient plus que 75 détenus, 45 étaient morts dans la maison Saint-François de Bourges (L 1301.) — Sur les 77 laissés à l'hôpital d'Orléans, 30 étaient complètement rétablis le 5 avril 1794 (L 1234.)

Digitized by Google

montrait un gilet et un pantalon qu'il disait de peau de femme.

Les anciens guerriers se paraient d'une simple couronne de laurier, comme signe de leurs victoires, nos nouveaux héros ont porté des colliers d'oreilles d'hommes et des vêtements de peau de femme ! *O tempora ! O mores !* Un représentant qui passa alors par Bourges, trouva un moyen bien plus sûr et plus expéditif pour faire cesser la contagion. Il conseilla aux autorités constituées de cette ville de mener le reste dans un chemin creux hors la ville, et là de nous fusiller.

Heureusement pour nous, ceux qui remplissaient ces places étaient des âmes honnêtes et sensibles. Ils eurent horreur de cette proposition et bien loin de la mettre en exécution, ils redoublèrent leurs soins pour nous rendre la santé. Ces soins ne furent point infructueux. La contagion cessa et la santé revint à ceux qui n'avaient pas succombé.

Nous restâmes un an en arrestation dans cette ville (1). Le maire venait nous voir deux fois par jour, et adoucissait notre sort autant qu'il était en son pouvoir. Il allait de temps en temps au marché, achetait et envoyait à notre maison soit beurre, ou fromage, ou fruits, ou autres provisions que le concierge de la maison qui faisait nos emplettes nous aurait fait suracheter.

Le pain que nous mangions devait être de farine d'orge et d'avoine ; mais le boulanger, à qui la municipalité donnait cette farine, ôtait la fleur, de sorte que ce pain était de son d'orge et d'avoine ; les balles nous mettaient le palais en sang. Nous nous en plaignîmes au maire qui fit cesser cette cruelle friponnerie.

(1) Dès le 22 janvier 1794, M. Le Mercier de la Rivière écrivit au représentant du peuple résident à Bourges pour demander sa libération (L 1290.)

Le 14 août 1794, les 29 hommes et les 46 femmes qui restaient dans la prison de Bourges, écrivirent au comité révolutionnaire de Saumur pour, en exécution de la loi du 5 août, avoir les motifs de leur arrestation (L 1301.)

Digitized by Google

Voici un trait qui caractérise bien la bonté de ce peuple. Le blé manquait cette année dans cette ville, comme dans bien d'autres. Le peuple se présenta deux jours de suite au grenier public sans recevoir aucune distribution, de sorte que les murmures commençaient bien fort. On craignait une révolte.

Un des plus mutins s'écrie sur la place : « Que servent tous ces gens dans une maison d'arrêt ? Ce sont eux qui nous affament ; il faut les massacrer, ce sera autant de bouches de moins. »

Le maire et toute la municipalité qui étaient là, frémirent en entendant ces paroles, mais quelle fut leur joie et leur surprise ! Ce peuple, quoique dans le plus grand besoin, mourant de faim, s'écrie avec indignation :

« O le scélérat, ô le monstre, où est-il que nous le punissions de sa scélératesse ? Nous qui sommes libres, nous pouvons aller chercher notre vie, mais ces malheureux qui sont renfermés ne sont-ils pas assez misérables, faut-il mettre le comble à leurs maux en les laissant mourir de faim ! »

O bon peuple ! en traçant ces lignes mes yeux versent des larmes d'attendrissement et de reconnaissance. Hélas ! partout vous auriez été de même, si des monstres ne vous avaient pas trompés et égarés.

En effet le maire eut bien de la peine à délivrer ce furieux des effets de l'indignation du peuple.

Le malheur rang industrieux et les infortunés trouvent de la consolation à chercher d'autres malheureux pour se communiquer mutuellement leurs peines. Ce que je vais dire en est une preuve bien frappante. Il y avait trois maisons d'arrêt dans la ville de Bourges, à une demi-lieue l'une de l'autre : celle où nous étions, une autre où étaient les prêtres, une autre où était la noblesse.

Nous avions trouvé moyen d'établir une correspondance

Digitized by Google

entre ces trois maisons d'une manière très ingénieuse, surtout avec la maison des prêtres.

Je m'étais procuré une très-bonne lunette. Dans les autres maisons d'arrêt ils en avaient aussi, de sorte que lorsque nous fûmes instruits où étaient situées ces maisons, nous regardions avec la lunette par les fenêtres du grenier. Nous ne fûmes pas longtemps sans apercevoir des prêtres également dans un grenier qui nous saluèrent. Je m'avisai alors de peindre à la hauteur d'un pied au moins toutes les lettres de l'alphabet, à chaque lettre que je leur montrais une autre personne auprès de moi faisait un signe qui devenait le caractère de cette lettre.

Ils apprirent ainsi tout l'alphabet par signe même les points, virgules et accents. Une fois instruits, la correspondance ne fut pas longue à s'établir et pour qu'elle fût plus active, il y en avait un qui regardait dans la lunette et disait la lettre à un autre qui l'écrivait. Nous formions ainsi des mots et avec ces mots une conversation suivie. Il y avait surtout une demoiselle qui parlait ainsi avec une vivacité étonnante. Ces prêtres étaient gardés par la garde nationale, ils étaient instruits par cette garde de toutes les nouvelles et on leur procurait secrètement les journaux.

Pour nous qui n'avions pas de gardes et à qui on ne faisait pas passer de journaux, nous étions dans une parfaite ignorance de tout ce qui se passait, mais par le moyen de notre correspondance avec les prêtres, nous étions au courant des nouvelles. Il était convenu entre nous que lorsqu'ils auraient de bonnes nouvelles ils mettraient un mouchoir blanc à la fenêtre ; lorsqu'elles étaient mauvaises c'était un mouchoir rouge.

Le maire qui venait nous voir deux fois le jour ne pouvait revenir de son étonnement de nous trouver si instruits ; mais c'était là notre secret. Il arriva cependant un petit événement qui manqua tout découvrir. Nous étions

Digitized by Google

vus sans le savoir par quelques particuliers de la ville qui apercevant très souvent une demoiselle faire bien des gestes et mettre souvent le pied sur la fenêtre (le pied était le signe représentatif de la lettre P) furent la dénoncer à la municipalité comme une folle qui plusieurs fois, *après mille contorsions et singeries*, avait voulu se jeter par la fenêtre.

Le maire arrive aussitôt. Comme il avait assez de confiance en moi, il me questionne sur cette demoiselle. Je lui réponds que ladite demoiselle était, à la vérité, très gaie et très aimable, mais qu'elle n'était nullement folle et qu'elle serait très fâchée de se faire le moindre mal ; pour l'en convaincre, je lui procurai une conversation avec elle, il en fut très satisfait et rassura à ce sujet la municipalité.

Nous n'étions que trois à causer ainsi par signes avec les prêtres. Une jeune demoiselle faisait des signes, sa sœur écrivait et moi avec la lunette j'observais les réponses et je les dictais. Un certain jour que je m'étais levé de grand matin et que j'avais monté au grenier pour respirer un air plus pur, j'aperçus au clocher des prêtres le fatal mouchoir rouge. Le cœur saisi, je vais éveiller mes deux truchements. Nous voilà bientôt tous trois en observation, nous ne fûmes pas longtemps sans apercevoir les prêtres.

Après les saluts d'usage, ces Messieurs, par un grand préambule, nous dirent de nous préparer à entendre de très funestes nouvelles. Enfin, ils finissent par nous dire que *l'ordre est arrivé de faire massacrer toutes les maisons d'arrêt*, qu'il n'y a rien de plus certain. On juge de l'impression que nous fit cette nouvelle. Nous eûmes la prudence de ne pas la divulguer dans la maison.

Le maire vint le matin nous faire sa visite d'usage. Il fut surpris de l'air triste et consterné qui régnait sur le visage des deux dames et sur le mien. Il me prend en particulier

Digitized by Google

dans ma chambre et m'en demande la cause. Je le regarde fixement et je lui tiens ce langage :

« Ta physionomie annonce une âme honnête et sensible et tes procédés généreux jusqu'à ce jour, à notre égard, t'ont gagné notre vénération, notre estime et notre attachement ; mais tu ne serais qu'un monstre si tu avais la lâcheté de nous laisser égorger sans nous prévenir. »

Ces paroles furent comme un coup de foudre pour ce respectable maire. Il fut interdit, suffoqué, les larmes se firent jour, le soulagèrent et lui rendirent la parole : « Malheureux, me dit-il, qui vous a appris cette fatale nouvelle ? est-elle répandue dans la maison ? » Je lui dis qu'il n'y avait que deux dames qui en étaient instruites. « Tant pis, continua-t-il. Ah ! mon cher ami, je ne puis suffire à la peine que vous me faites, vous m'arrachez mon secret ; jurez-moi sur votre Dieu que vous garderez pour vous seul ce que je vais vous dire, il y va de votre vie à tous et de la nôtre. Il est très malheureux que ces deux dames soient instruites ; mais j'exige que vous les laissiez dans leurs craintes. » Après le serment que je lui en fis, il commença ainsi :

« Il n'est que trop vrai que les scélérats qui nous gouvernent ont envoyé l'ordre de massacrer les maisons d'arrêt ; mais nous ne savons pas encore le jour où arriveront les bourreaux. Sitôt que nous eûmes reçu cet ordre toutes les autorités constituées s'assemblèrent. La lecture de ces ordres nous fit horreur à tous. Nous jurâmes tous que nous ne souffririons jamais que notre ville fût souillée par de pareilles sènes d'horreur. Nous avons donc pris des mesures sûres et efficaces pour que vous soyez en sûreté lorsque les bourreaux viendront. Nous périrons, s'il le faut avant vous, mais rassurez-vous, les mesures sont bien prises. Je vous jure que vous n'éprouverez aucun mal. Je n'entrerai à cet égard dans aucun détail. Voilà tout ce que je puis vous dire pour vous rassurer. »

Digitized by Google

Il me quitta alors brusquement et s'échappa aux transports de ma reconnaissance. Les deux jeunes dames instruites de cette fatale nouvelle qui avaient vu le maire entrer dans ma chambre et y rester assez longtemps étaient très-inquiètes de savoir le sujet de notre conversation, elles me firent mille questions. Je souffrais considérablement de ne pouvoir les rassurer. Cependant je gardai fidèlement mon secret. J'affectais seulement devant elles plus de gaieté qu'à mon ordinaire et plus je les voyais tristes plus je paraissais joyeux. Elles ne pouvaient concevoir ma conduite et m'en témoignaient leur surprise.

Je leur répondis alors que la Divine Providence nous ayant préservés jusqu'à ce jour, j'espérais qu'elle ne nous abandonnerait pas dans ce pressant danger, enfin je cherchais à les consoler et à ranimer leur espérance par les motifs de la Religion et la considération des bontés de Dieu.

. . . . . .

A la mairie de Saumur, se trouve un *Registre* qui servit à insérer les plaintes et réclamations adressées à la municipalité, lors de la réaction thermidorienne. On pourra le consulter pour contrôler le récit de M. Le Mercier de la Rivière.

De plus, le 25 octobre 1794, Françoise Cotelle, domiciliée à Saumur, faisait au comité révolutionnaire de cette ville la déclaration suivante : « J'ai été conduite, avec 700 autres détenus, de Saumur à Bourges sous l'escorte d'une force armée. En passant sur le pont de Chinon, je vis demander ses papiers à une personne du convoi qui avait peine à marcher, et cet individu fut de suite jeté à l'eau par les gens de l'escorte. Sur le chemin de Saumur à Chinon, j'ai vu fusiller plusieurs personnes du convoi. J'ai entendu sur la route plusieurs fusillades que je n'ai pas vues. Cent cinquante seulement sont arrivés à Orléans, où Le Petit a quitté le convoi, et 130 à Bourges. D'Orléans à Bourges, le convoi a été traité avec bien plus d'humanité (1). »

Le 26 octobre, Abel Aubert, de Turquant, disait, de son côté, au Comité Saumurois : « Le 2 décembre dernier, je fus transféré de

(1) *Archives de Maine-et-Loire*, L 1302.

Digitized by Google

Saumur à Orléans avec un convoi d'environ 600 détenus de différentes maisons d'arrêt. De Saumur à Montsoreau, il fut tué trois individus du convoi par des volontaires qui escortaient le convoi, et ce à coups de baïonnette. De Montsoreau à Chinon, j'en vis tuer quatre autres de la même manière et à coups de fusil, sous prétexte qu'ils ne pouvaient marcher. En entrant à Chinon, j'en vis jeter un à l'eau pardessus le pont. Arrivés à Chinon, nous fûmes mis dans différentes maisons. Le lendemain, au moment du départ, sur la route d'Azay-le-Rideau, je m'aperçus que le convoi était diminué de plus de moitié; on me dit que les manquants avaient été fusillés en sortant de Chinon, et je vis leurs vêtements aux soldats de l'escorte. Arrivé à Tours, je vis encore fusiller un homme. Le surlendemain, faisant route pour Amboise, un homme du convoi n'ayant pu se tenir sur les charrettes, faute de forces, en tomba, fut fusillé et jeté à l'eau. En arrivant à Amboise, un autre individu n'étant pas entré assez promptement dans le château fut de même fusillé et jeté à l'eau. A notre départ de Blois, j'entendis le Petit donner ordre aux prêtres de rester dans l'écurie où ils avaient passé la nuit. A la borne, en sortant de Blois, on fit faire halte au convoi : derrière le convoi furent fusillés à ma vue le curé de Saint-Pierre de Saumur, le prieur de Dampierre, Bouju, fontévriste, et un Oratorien de Saumur. L'instant d'après, les volontaires revinrent avec les vêtements des fusillés. Depuis lors jusqu'à Orléans, je ne me suis aperçu d'aucun autre événement remarquable. »

Enfin le 27 octobre 1794, le comité révolutionnaire de Saumur reçut la déposition d'André Pironneau, conducteur de chaînes à Saumur : « La nuit que Saumur a été déclaré en état de siège, je partis de cette ville vers 10 heures et demie du soir pour conduire une partie des prisonniers à Orléans. Je pris la route de Chinon. Arrivé à la Chaussée, commune de Saint-Germain, il fut tué deux détenus. Étant à Chinon, il fut fusillé environ 200 détenus. A Tours, on en tua un qui voulait se sauver. En arrivant à Amboise, le curé des Tuffeaux fut tué ainsi que deux militaires impériaux. En passant la barque d'Amboise, trois ou quatre détenus furent encore fusillés. Le lendemain, en partant de Blois, on fusilla cinq prisonniers : Bouju, fontévriste, le prieur de Dampierre, le curé de Saumur et deux autres individus. »

L'industrie à Angers (1831)

Dans son n° du 5 décembre 1831, le *Journal de Maine-et-Loire* publiait l'article suivant sur l'industrie angevine à cette époque :

Digitized by Google

Jusqu'à la Révolution, la ville d'Angers était peu connue dans le commerce. Son industrie se bornait à quelques fabriques d'indiennes, de bas au métier, de flanelles et autres grosses étoffes ; les manufactures de toiles à voiles n'occupaient qu'un petit nombre d'ouvriers (1). Le froment et le lin faisaient la principale récolte de nos vallées, le seigle et le sarrasin celle des autres campagnes ; peu de chanvre, point de trèfle ni de prairies artificielles ; peu de patates, de choux et autres légumes ; quelques ciboules assaisonnaient la soupe du paysan. Son habillement se composait d'une veste étroite, haut de chausses à brayette noué sur le genou par un tissu en laine rouge, guêtres joignant mal sous le jarret et arrivant à peine sur le sabot, le tout en serge teinte à la tannerie pour l'hiver, en grosse toile pour l'été : point de bas, et sur la tête un chapeau de feutre pincé en corne par devant ; vous trouvez encore ce costume vers Bécon et le Louroux-Béconnais, et au delà de Candé du côté de la Bretagne. En ville, le drap, la mousseline et l'indienne étaient des objets de luxe ; la soie était réservée à la richesse ; nos jolies ouvrières se paraient de toiles peintes en bleu, à pois ou à rayures. La ville était resserrée dans son enceinte de noires murailles et de larges douves. Les faubourgs n'étaient habités que par les pauvres ; on bâtissait peu et sans goût ; les meubles, tout massifs, restaient toujours à la même place et se transmettaient de père en fils. On comptait à Angers peu de marchands qui ne fissent le menu détail, et ils quittaient la boutique dès qu'ils avaient mille écus de rente. C'était passé en maxime. J'ai vu ce temps où la ville appartenait en grande partie

(1) Sur le commerce et l'industrie à Angers avant la Révolution, lire le *Tableau de la province d'Anjou (1762-1766)*, ouvrage rédigé dans les bureaux de l'intendance de Tours et publié par M. l'abbé Uzureau (Angers, Siraudeau, 1901). Préoccupé de faire valoir les produits de l'industrie angevine en 1831, l'auteur de l'article est quelque peu injuste pour la période antérieure à la Révolution.

Digitized by Google

au clergé, les principales maisons à la noblesse et à la magistrature; tout le reste était petite bourgeoisie (1), petits marchands et peuple d'ouvriers; ce reste-là trottait à pied, mettait peu de vin en bouteille, et se régalait aux jours de fête d'un pot au feu, gigot rôti avec salade.

Le *chemin des Banchais* était alors la route de Paris ; on voyageait en fourgon à dix lieues par jour et il fallait avoir un procès au parlement pour entreprendre un voyage de Paris. J'ai vu les diligences remplacer les fourgons, et Dieu sait quelles diligences! On couchait au Mans, on couchait à Chartres et on versait encore assez souvent.

Dans ce temps-là, les dames filaient le lin pour leurs chemises et le coton pour leurs bas. J'ai vu établir à Angers la première machine à filer le coton : c'était un métier dans le genre continu, il avait 60 broches; on allait la voir comme une merveille dans une maison de la rue des Tonneliers, au coin de la rue Saint-François.

Pendant la guerre de la Vendée, les réfugiés de Cholet avaient transporté à Angers la fabrique des mouchoirs de coton, il n'en est presque rien resté ; nos manufactures de toiles peintes ont disparu, on ne travaille plus à Tournemine (2), aux Capucins (3), aux Cordon-Bleu (4) ; nos fabriques de bas sont tombées, celles d'étoffes et de tissus en coton languissent, et nous n'avons encore que des filatures de petite dimension. Notre commerce est tout intérieur et de consommation. Ce n'est pas que les

(1) C'est pourtant la bourgeoisie angevine qui était en possession de a mairie depuis longtemps.

(2) Une manufacture de toiles peintes y avait été établie en 1757 par les frères Danton. La congrégation du Bon-Pasteur s'est établie à Tournemine en 1833.

(3) Le couvent des Capucins était situé dans l'enclos actuel des Hospices; c'est aujourd'hui *Bellefontaine*. En 1799, la Cie Commeau y établit une manufacture (*Anjou Historique*, janvier-février 1907.)

(4) La manufacture du Cordon-Bleu, à la Chalouère, avait été établie en 1777.

Digitized by Google

ardoises, les bestiaux et les vins ne fassent circuler chez nous une abondance de numéraire : mais ce sont comme des produits du sol qui ne sont pas de l'industrie proprement dite. J'en dis autant des chanvres dont le commerce s'est accru avec les manufactures de toiles à voiles, et a pris dans notre ville une si grande extension, grâce à la prodigieuse activité de quelques-uns de nos jeunes négociants.

Honneur donc et succès aux citoyens généreux qui, trouvant tous les éléments du commerce et de l'industrie dans un pays si fertile, et dans une ville qui est comme le point de réunion de cinq rivières navigables, et le passage de Nantes à Paris, ont consacré leurs capitaux, leur travail et leurs soins à des établissements qui doivent bientôt en créer d'autres ou leur servir de modèles! Une machine à vapeur avait d'abord été appliquée à une huilerie : notre agriculture n'est pas encore assez avancée pour entretenir cet établissement de graines de colza, de lin, d'œillette et autres oléagineuses ; on y a ajouté un moulin à farine avec quatre paires de meules. Dans les bâtiments de l'ancienne raffinerie, MM. Cebron, Foucaux et Moreau ont établi près du grand pont un autre moulin à six paires de meules avec un bel appareil de nettoyeurs et de bluttoirs, une filature de laines peignées, et une scierie de bois de placage, le tout aussi par une pompe à feu. Ces deux établissements assurent l'approvisionnement de la ville tant en blé qu'en farine, et rivalisent avec Estampes pour la beauté des fleurs. La filature fournit les laines les plus fines aux fabriques de Reims, d'Amiens et de Lyon ; nul doute que ce genre d'industrie ne s'étende chez nous et ne fasse naître des fabriques de tissus en finette, en schals, en mérinos et autres de cette espèce. Il est bon de faire connaître que, dans le dernier établissement, 72 ouvriers fileurs, batteurs, peigneurs, soigneuses et dévideuses, sont chaque jour occupés, bien rétribués,

Digitized by Google

pendant que le moulin emploie une douzaine d'hommes, sans compter les portefaix qui entrent et sortent les marchandises, les menuisiers, serruriers et autres ouvriers qui y sont appelés à chaque instant. Dirait-on que, pour faire les sacs à farine seulement, cette maison occupe depuis deux mois, et pour tout l'hiver, trois filassiers et leurs femmes, 115 fileuses et 10 tisserands, c'est-à-dire plus de 130 personnes ? Voilà le résultat de l'industrie. Partout où vous voyez la fumée d'une pompe à feu, des centaines de bras travaillent à l'entour. Une autre machine a été nouvellement montée dans une filature à coton de la rue des Carmes ; on nous parle de deux autres qui sont en fabrication. Un de nos meilleurs ouvriers, M. Calaber, vient d'en confectionner une dans ses ateliers pour le bateau à vapeur de la rivière de Dinan. Dans la rue Boisnet, M. Baradez n'a besoin que de modèles pour répondre à toutes les demandes en fait de fonderie ; et l'on trouve à Angers, plus qu'ailleurs, d'excellents ouvriers en tous genres, capables d'exécuter tous les dessins, tous les projets qui leur seraient présentés. Je ne parle point de l'École des Arts, qui a fourni à toute la France et à l'étranger tant d'ouvriers, de contremaîtres et de chefs d'atelier, aussi remarquables par leur bonne conduite et leurs manières distinguées que par leur activité : École toute nationale qui n'attend que le signal, et n'a besoin que d'une organisation définitive pour marcher à la tête de notre industrie et créer tous les moyens nécessaires à ses travaux et à ceux de nos ouvriers.

Digitized by Google

Obsèques de Mgr Montault, évêque d'Angers (1839)

Installé le 6 juin 1802, Mgr Montault des Isles, évêque d'Angers, mourut le 29 juillet 1839. « Ce soir, à quatre heures moins un quart, écrivait son médecin, le Dr Dumont, s'est éteint sans douleur, dans sa 85e année, le prélat vénérable qui depuis 37 ans administrait le diocèse d'Angers. Sa longue carrière fut une suite de bienfaits; ses derniers moments, image de toute sa vie, se sont écoulés pleins de calme et de sérénité. Sa mort, comme celle de l'homme vertueux, n'a été qu'un sommeil paisible, dont le réveil est dans un monde meilleur. » Le corps du défunt fut exposé, en habits pontificaux, dans la grande salle de l'évêché. La population en masse se pressait à chaque instant dans la chapelle ardente pour contempler les traits vénérés du prélat. La salle synodale était complètement tendue de draperies noires, et n'était éclairée que par les cierges allumés devant l'autel. « Tout dans ce lieu funèbre inspire le respect et la douleur, dit le *Journal de Maine-et-Loire*. Indépendamment des offices qui s'y chantent le matin et le soir, des ecclésiastiques sont continuellement en prières. » Les obsèques eurent lieu le samedi 3 août, « avec une pompe dont nous n'avions pas encore eu d'exemple, » lit-on dans le même journal. Aussi bien, pareille cérémonie n'avait-elle pas eu lieu à Angers depuis les obsèques de Mgr de Vaugirauld, évêque d'Angers, le 26 juin 1758.

Voici, d'après le *Journal de Maine-et-Loire*, le compte rendu des obsèques de Mgr Montault.

La longue carrière de notre vénérable prélat, toute à la vertu, à la tolérance et à la charité, devait finir trop tôt pour le bien du troupeau confié à ses soins. Nous nous rappelons à ce sujet l'expression de l'un des nombreux élèves dont il faisait l'éducation, et qui, lui adressant au nom de ses condisciples un compliment dans une circonstance solennelle pour l'enfance (1), lui peignait d'une manière heureuse l'expression de l'opinion publique, en lui exprimant les sentiments de son cœur. « Si notre reconnaissance, lui disait-il, égalait vos bienfaits, et si le ciel exauçait nos vœux, vos jours seraient sans fin, et vous seriez immortel sur la terre. » Si nous avons rappelé ces paroles, c'est que, samedi, nous les avons entendu tra-

(1) Une distribution de prix aux élèves de la Psallette, en 1816.

Digitized by Google

duire, pendant les obsèques, par le peuple dont le bon sens sait avec perspicacité distinguer le vrai mérite. « Un homme, comme notre Évêque, disait-on dans tous les groupes, n'aurait jamais dû mourir. » Avec de pareils sentiments de la population, on conçoit l'empressement qui la faisait affluer dans toutes les rues que devait parcourir le cortège funèbre. Ce n'était point, qu'on le croie bien, un vain sentiment de curiosité, c'était un dernier hommage rendu à la mémoire de l'homme que chacun respectait.

Dès vendredi soir et samedi matin les habitants des villes et bourgs du département affluaient à Angers. Des mesures avaient été prises par l'autorité pour donner aux obsèques de Monseigneur l'Évêque toute la pompe due au rang distingué du vénérable prélat. Samedi matin 3 août, les trois bataillons de la garde nationale étaient réunis sur le Champ-de-Mars ; huit hommes étaient pris dans chaque compagnie pour former le piquet d'honneur ; un certain nombre d'hommes était également fourni pour composer un détachement qui devait, concurremment avec la troupe de ligne, exécuter des feux de pelotons pendant la cérémonie funèbre.

A 9 heures, les autorités civiles, militaires et judiciaires étaient rendues à l'évêché. Le clergé est sorti alors processionnellement de la cathédrale, et est allé faire la levée du corps qui a été annoncée par des feux de pelotons et une salve d'artillerie ; puis le cortège s'est mis en marche pour parcourir les rues de l'Évêché, de l'Oisellerie, les places Neuve, Sainte-Croix, les rues Saint-Aubin, des Lices, le boulevard des Lices, la place Saint-Laud, les rues Toussaint et Saint-Gilles, et la place Saint-Maurice (1).

La marche était ouverte par la compagnie de cavalerie

(1) Un arrêté du maire, M. Farran, avait interdit la circulation des voitures et des chevaux d'une manière absolue dans les rues, boulevards et places par où devait passer le convoi funèbre depuis 9 heures du matin jusqu'à la rentrée à la cathédrale.

Digitized by Google

de la garde nationale, suivie de la compagnie de sapeurs pompiers et la compagnie d'artillerie. Ensuite venaient les jeunes garçons des écoles mutuelles et des Frères de la doctrine chrétienne. En voyant ces enfants en tête du cortège, on se rappelait le caractère de notre Évêque, qui, comme Jésus-Christ dont il était le digne apôtre sur la terre, aimait tant les enfants et se plaisait à répéter ces paroles : « Laissez les petits enfants venir jusqu'à moi. » L'enfance, en effet, est l'âge le plus accessible aux douces émotions de la vertu, et elle ne pouvait en avoir un plus parfait modèle que notre digne prélat. Après les enfants des écoles, venaient les élèves de la Psallette, dont Mgr Montault était le créateur et le protecteur, puis ceux de l'école ecclésiastique dirigée par M. l'abbé Bernier. A la suite d'une députation des élèves du collège royal, marchaient les sapeurs de la garde nationale, les tambours avec leurs caisses voilées de crêpes, dont les roulements lugubres alternaient avec les airs funèbres de la musique du même corps ; puis deux bataillons marchant par sections. Après la garde nationale, venaient sur deux lignes les curés et desservants de la ville et du diocèse, en surplis ; sur toutes ces physionomies se peignait la plus profonde douleur : c'est qu'ils venaient de perdre un directeur habile et plein d'une angélique bonté. Au milieu de ces ecclésiastiques, chacun remarquait avec respect le vénérable abbé Gruget, curé de la Trinité, vieillard plus qu'octogénaire, et qui, bien plus âgé que Monseigneur l'Évêque, se plaisait à l'appeler son père. Messieurs les ecclésiastiques étaient suivis d'un piquet de gendarmerie, à la suite duquel marchaient les jeunes filles des Renfermés, vêtues d'une manière uniforme, avec une simplicité modeste et élégante à la fois, qui a excité une attention toute particulière. Puis venait le clergé de la cathédrale chantant l'office des morts. A la suite des chanoines, nous avons remarqué les supérieurs des Trappistes de Bellefon-

Digitized by Google

taine et de Mortagne, en costume de leur ordre. Monseigneur l'évêque de Luçon, officiant, marchait entre les deux rangs de chanoines. Puis s'avançait le catafalque, revêtu des insignes de Mgr Montault, et porté par des élèves du grand séminaire et de jeunes prêtres. On a remarqué que la croix de la Légion d'Honneur, donnée à Monseigneur l'Évêque par Napoléon lui-même, n'était pas sur le cercueil. Les cordons d'honneur du poële étaient tenus par M. le préfet, M. le premier président de la Cour royale, M. le maire d'Angers, et Monseigneur l'Évêque du Mans. A la suite du catafalque, venaient Messieurs les membres de la Cour royale et des tribunaux, Messieurs les adjoints au Maire, le général commandant le Département, M. le sous-intendant, et à côté d'eux M. le général Delaage, qui, malgré son âge et ses blessures, a voulu rendre les derniers devoirs à notre prélat. Le cortège ensuite se composait des membres de l'Académie et des diverses administrations, et d'une foule de citoyens de tous les rangs et de toutes les opinions : c'est qu'il s'agissait de rendre hommage à la mémoire de l'homme qui avait su maintenir intact son caractère apostolique au milieu de toutes les vicissitudes politiques qui avaient agité notre pays : plus d'une fois il l'a dit dans ses mandements, les révolutions sont l'effet de la volonté du Tout Puissant, et non des hommes qui n'accomplissent que les ordres de l'Être suprême dont ils ont reçu l'existence. Docile aux préceptes de l'apôtre saint Paul, il a toujours prêché la soumission aux puissances, qui émanent de la divinité, et il n'a pas tenu à lui que tous les hommes se fussent réunis dans cette communauté d'intérêts de l'humanité qui nous eût évité toutes les calamités des discordes civiles. A la suite du cortège, venaient les Sœurs de l'hôpital, ces saintes filles qui sacrifient leur existence au soulagement des misères de leurs semblables, et dont la seule présence inspire le respect; les Sœurs des hospices des Renfermés et des Incurables, de l'hospice

Digitized by Google

Saint-Charles, les Sœurs Ursulines, les Sœurs gardes-malades, et un grand nombre de dames en deuil. La marche du convoi était fermée par les tambours et la musique du 30e, suivis d'un bataillon de ce régiment marchant par pelotons, et d'un piquet de gendarmerie. De chaque côté du cortège, marchait sur une ligne un détachement de la garde nationale et un détachement de la garnison. A côté du catafalque, se déployait le drapeau de la garde nationale, voilé d'un crêpe; nous avons regretté que celui du 30e fût resté au bataillon. Cet immense cortège avait plus d'un quart de lieue de longueur; et au moment où la fin du convoi entrait dans la rue Saint-Aubin, les premiers pelotons arrivaient presque au même point. Un de Messieurs les ecclésiastiques avait eu l'excellente idée de faire rester sur la place de l'Académie les enfants des écoles, sans cela l'espace aurait certainement manqué.

De retour à l'église, le cortège a pris place dans le chœur, où des sièges avaient été réservés pour les autorités. Nous devons à ce sujet payer un juste tribut d'éloges à Messieurs les ecclésiastiques chargés, en qualité de commissaires, de faire exécuter les dispositions du cérémonial. Ils ont agi avec une délicatesse et une convenance qui ont été remarqués par tous les assistants. Le côté de l'église appelé chapelle de la Vierge avait été réservé pour les gardes nationaux qui ne faisaient pas partie du piquet d'honneur. Tous ont été reçus avec la même complaisance par Messieurs les commissaires, qui recherchaient dans les groupes les officiers, afin de leur procurer les places les plus convenables.

Alors a commencé la messe des morts, pendant laquelle les musiques de la garde nationale et de la garnison ont exécuté tour à tour des airs funèbres. Monseigneur l'évêque de Luçon a officié pontificalement. Après la messe, le clergé est venu processionnellement au mausolée, puis l'absoute a eu lieu, et le cercueil a été descendu dans le

Digitized by Google

caveau de la cathédrale. Cette dernière cérémonie a été annoncée, comme la levée du corps, par des feux de pelotons et une triple salve d'artillerie.

Alors la foule, qui avait envahi les places restées libres dans l'église, ou avait inondé les abords de la cathédrale, s'est retirée silencieuse et recueillie. Dans toutes les bouches se trouvaient les louanges de la vie évangélique du prélat que nous venons de perdre. Les pauvres regrettaient un ami, un consolateur, qui avait su compatir à toutes leurs peines et les soulager avec une charité modeste et ingénieuse, qui souvent ne laissait pas deviner la main d'où s'échappaient les bienfaits.

Jamais, au dire des vieillards, notre ville n'avait vu une cérémonie si imposante. Le samedi est un jour de marché à Angers, et cette journée ordinairement est toute consacrée aux affaires. Eh bien ! *tous les magasins, tous les ateliers étaient déserts*; la cité tout entière voulait payer son tribut de regrets au vénérable pasteur du diocèse. Cet empressement d'une population reconnaissante est un panégyrique éloquent, qui n'a pas besoin de commentaires (1).

Le Département de Maine-et-Loire en 1845

Nous empruntons au *Journal de Maine-et-Loire et de la Mayenne* (numéro du 12 août 1845), l'article suivant sur l'état du département de Maine-et-Loire à cette époque :

Il y a peu de contrées dans l'intérieur de la France plus favorisées et aussi heureusement situées que la

(1) Dans son numéro du 16 août 1839, le *Journal de Maine-et-Loire* publia une longue pièce de vers relative aux obsèques de Mgr Montault. — Le 27 août, eut lieu le service solennel. M. Gourdon, curé de la cathédrale, prononça l'oraison funèbre. « Un immense concours de fidèles, en grand deuil, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, avaient, dès le matin, envahi l'église »

Digitized by Google

nôtre. Les routes qui sillonnent le département de Maine-et-Loire sont au nombre de cinquante, dont neuf royales, 24 départementales et 17 stratégiques. Il existe également un pareil nombre de chemins vicinaux, qui ne laissent pas la plus petite bourgade sans rapports journaliers avec les divers centres de populations.

Indépendamment de la Loire, ce fleuve majestueux qui le traverse et qui communique à la Seine par les canaux de Briare et d'Orléans, et à la Saône par celui de Digoin, sept autres rivières navigables parcourent le pays dans tous les sens. Les unes et les autres reçoivent par la Loire, à laquelle elles aboutissent, les grosses marchandises qui nous viennent du dehors et lui remettent, pour être transportés à peu de frais, les articles de transit, ainsi que nos produits si variés et si considérables, soit qu'on les destine pour la capitale et le haut de la Loire, soit qu'on ait à les diriger vers l'Océan.

L'Anjou produit des céréales bien au-delà de ses besoins et des vins que nous ne pouvons plus guère, il est vrai, expédier en Hollande et en Belgique, à cause des droits dont ils sont frappés dans ces Etats, mais que Paris, ainsi que les départements de la Sarthe et de la Mayenne, nous enlèvent chaque année. Il produit encore des cidres et des fruits, des graines de trèfle, de colza, de lin et de chanvre, qui sont l'objet d'un grand commerce et de transactions importantes. Son sol fertile a vu s'élever et se multiplier des pépinières renommées où viennent nécessairement s'approvisionner la Normandie, la Bretagne, l'Orléanais et l'Aunis, ainsi que plusieurs Etats étrangers, parmi lesquels nous devons citer la Belgique et la Hollande, ces pays d'agriculture modèle.

Le commerce des filaments, conséquence des magnifiques et abondants produits de nos riches vallées, a

Digitized by Google

pris à Angers une impulsion et un développement tels, que nulle part en France on ne travaille et on n'expédie des lins ainsi que des chanvres pour des sommes et dans des proportions aussi considérables.

D'abondants et excellents pâturages facilitent l'élève et l'engrais des bestiaux. Il se fait des uns et des autres, notamment des bêtes à cornes et des chevaux, un commerce prodigieux. Pour le constater, il suffira d'indiquer que nos bœufs gras alimentent en majeure partie la capitale et que tous les régiments de cavalerie distinguent autant qu'ils recherchent les chevaux que notre succursale de remonte est à même de leur fournir.

Notre pays possède encore du minerai de fer, d'importantes houillères et de nombreuses exploitations d'ardoisières. Celles-ci seules occupent à la porte d'Angers plus de 3.000 ouvriers ; et si on parvenait à obtenir du gouvernement anglais l'abaissement, en notre faveur, de l'énorme droit de douane qu'il a établi sur toute nature de schiste étranger, notre belle et inimitable ardoise dite *carrée* trouverait à Londres un placement d'autant plus certain et plus avantageux, qu'aucune carrière de la Grande-Bretagne ne peut en fournir de semblable.

L'industrie se fait remarquer, à son tour, par ses manufactures de toiles à voiles, par ses filatures de laines, ses tissages de coton et de lin, par ses fabriques de diverses étoffes, de toiles de ménage, de bonneterie, d'indiennes, de coutils, de mouchoirs et de cordages pour la marine, par plusieurs fonderies principalement établies pour les petites pièces, par plusieurs ateliers de construction et d'entretien de machines à vapeur, de presses hydrauliques et de pompes de toute espèce, enfin, par ses chamoiseries en progrès, par ses tanneries, ses distilleries, ses brasseries et une foule d'autres établissements privés d'une très haute importance.

Digitized by Google

Année moyenne, il s'expédie du département de Maine-et-Loire, en céréales, graines fourragères et oléagineuses, pour plus de six millions. Le commerce des chanvres et des lins n'est pas moindre de neuf millions. Les seules ardoisières d'Angers fabriquent pour environ trois millions. Des renseignements puisés à bonne source élèvent le nombre des bœufs gras que l'Anjou dirige sur Poissy à quarante mille, sans y comprendre les bœufs maigres que les Manceaux et les Normands achètent journellement sur nos foires et nos marchés. Ces 40.000 têtes de bœufs gras, à une moyenne de 350 francs, font un chiffre de quatorze millions.

Si l'on ajoute à ces quatre catégories spéciales, atteignant à elles seules une masse d'affaires excédant déjà trente millions de francs, l'immense commerce des bois de construction et des bois destinés tant à la marine royale qu'à la marine marchande, celui des vins, des eaux-de-vie et des huiles, celui des autres produits du sol, des produits de nos manufactures et des établissements industriels de tout genre, et enfin le mouvement des affaires qui naissent soit des diverses spéculations accidentelles, soit des transactions locales, il deviendra évident pour tous qu'avec de tels éléments, Angers peut à bon droit revendiquer le rang qui lui appartient parmi les cités les plus industrieuses de France.

Il ne faut pas perdre de vue qu'Angers n'est pas ce qu'il était il y a vingt ans. Sa population, qui avant 1830 n'était pas de 30.000 âmes, dépasse maintenant 40.000. Son octroi, qui ne donnait pas 300.000 francs, en produit actuellement plus de 400.000. Le nombre des patentes s'est accru dans de plus grandes proportions encore, puisque de 1.700 il s'est élevé à 2.700 environ.

Digitized by Google

Ici donc comme ailleurs, et plus que partout ailleurs peut-être, à cause de nos nombreux éléments de succès, les capitaux et les esprits se sont portés vers l'industrie et le commerce. Jamais on ne vit à Angers un tel mouvement ni autant d'activité et d'ardeur pour les affaires commerciales. De son côté, l'agriculture n'est pas restée en arrière. Incessamment stimulée par les deux Sociétés que nous possédons (1), par les comices institués dans les divers cantons, encouragée d'ailleurs par des résultats constatés, elle a fait d'immenses et profitables progrès. Les propriétaires, ainsi que les fermiers, en adoptant de meilleurs instruments, de nouvelles méthodes, des semences mieux appropriées, ont accru outre mesure et la valeur de leurs propriétés et l'importance de leurs produits.

Ainsi, en nous résumant, nous dirons que, sous le *triple rapport commercial, agricole et industriel*, le département de Maine-et-Loire en général, et la ville d'Angers en particulier, complètement transformés depuis 30 ans, occupent maintenant la position que leur assignaient la situation du pays, les nombreux éléments de prospérité qu'il possède, la richesse du sol et l'intelligence active de ses habitants.

Deux choses toutefois nuisent essentiellement au mouvement industriel, agricole et commercial que nous venons de constater : l'élévation du taux de l'intérêt et la difficulté, soit de se procurer en tout temps des capitaux, soit de pouvoir aisément placer son papier et faire des négociations.

(1) La *Société Industrielle* et la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts*, qui existent encore aujourd'hui.

Digitized by Google

La plantation des arbres de la Liberté en Maine-et-Loire (1848)

C'est le dimanche 2 avril 1848 qu'eut lieu, à Saumur, sur le quai vis-à-vis la mairie, la plantation de l'arbre de la liberté. Voici, d'après le *Journal de Maine-et-Loire*, le compte rendu de cette curieuse cérémonie :

A midi, M. Grégoire Bordillon, commissaire du gouvernement dans le département de Maine-et-Loire, M. le procureur général Freslon, M. Ernoult, secrétaire intime de M. Bordillon, et un délégué du corps d'officiers de la garde nationale d'Angers, arrivaient à Saumur pour assister à la plantation d'un arbre de la Liberté. Ils ont été reçus à la sous-préfecture par M. Mars-Larivière, sous-commissaire du gouvernement.

Dès le matin, toutes les routes qui aboutissent à Saumur étaient encombrées par les habitants des communes environnantes, parés de leurs habits de fêtes, et accompagnant des députations des corps municipaux et des gardes nationales. Une foule immense ondulait dans les rues de la ville, dont les maisons étaient parées d'innombrables drapeaux aux couleurs nationales, et le long des quais, les bateaux amarrés étaient pavoisés dans toute la longueur de leurs mâts.

Un fort détachement d'artilleurs de la garde nationale, escortant les deux adjoints de M. le maire de Saumur, s'est rendu vers une heure à la sous-préfecture, pour y prendre le commissaire du gouvernement, le sous-commissaire de l'arrondissement et la députation angevine, et les a conduits à la mairie, d'où le cortège, auquel se sont joints le maire, l'état-major de l'école de cavalerie, les députations des corps municipaux et des gardes nationales des communes voisines,

Digitized by Google

s'est rendu sur la place de l'hôtel-de-ville, et a pris place à l'extrémité de la Promenade. Au milieu d'une vaste mer de têtes humaines, les bannières des corporations d'ouvriers, les armes étincelantes de la garde nationale et de la garnison, les panaches aux mille couleurs et les brillants uniformes de toutes les armes de la cavalerie représentées à l'école de Saumur, offraient le plus magnifique et le plus imposant spectacle qu'il soit donné à l'œil de contempler.

Le clergé de Saint-Pierre, escorté par un détachement des grenadiers de la garde nationale, est arrivé quelques instants après, et la cérémonie de la bénédiction a commencé. M. l'abbé Fourmy, curé de Saint-Pierre, a pris ensuite la parole. D'abord il a défini et expliqué la liberté. Puis, après l'avoir montrée fille de Dieu et devant être à l'homme aussi chère que la vie, il a fait voir que la liberté bien comprise est la sauvegarde des sociétés, la source féconde de la prospérité des peuples ; que méconnue, au contraire, elle attire irrésistiblement contre la tyrannie la vengeance de Dieu. Il termine ainsi : « Me suis-je trompé, quand j'ai cru que cette liberté pleine, loyale, puissante, je pouvais, je devais la bénir ? Que je pouvais, que je devais bénir cet arbre qui est, qui sera toujours son véritable symbole parmi nous ? Comme elle, qu'il croisse, qu'il grandisse tous les jours, qu'il jette ici ses larges et profondes racines ; que nulle tempête ne puisse l'ébranler jamais ; qu'il porte jusqu'au ciel, avec sa tête majestueuse, et nos espérances et notre amour reconnaissant ; qu'il couvre toute la cité de ses rameaux touffus et vigoureux ; qu'il offre à tous, à tous sans exception, sans répulsion, ombrage, rafraîchissement, sécurité ; que ses fruits jamais n'aient d'amertume, ni de regret, ni de douleur pour personne... Voilà la liberté que nous voulons, qui ne vous inspirera jamais

Digitized by Google

de honte ni de regret, pour le règne de laquelle nous donnerions volontiers notre vie. »

La cérémonie de la bénédiction de l'arbre terminée, le maire s'est avancé vers le curé de Saint-Pierre et lui a dit : « J'ai encore un service à vous demander. Je vous prie, au nom de tous les braves ouvriers de Saumur, de bénir leurs bannières. Je vous jure, en leur nom, que ces bannières seront toujours fidèles aux deux plus grandes idées qu'il soit donné à l'homme de concevoir : *Dieu et la liberté.* » Les drapeaux s'inclinent alors et les prières du prêtre sont prononcées au milieu du recueillement de la foule.

M. Louvet maire de Saumur, prend ensuite la parole. Voici la fin de son discours : « Jurons devant Dieu qui vient de bénir notre cérémonie, jurons tous que si jamais, par un malheur jusqu'à présent inséparable des choses humaines, des oppositions d'intérêt surgissaient parmi nous, nous viendrions ici, au pied de cet arbre, sous l'œil et le patronage des magistrats municipaux, nous expliquer en hommes libres et sages, et que nous ne nous séparerons qu'après nous être conciliés en toute sincérité et franchise, et après avoir cimenté notre accord par un serrement de main fraternel. En signe d'assentiment, répétez tous avec moi ce cri national : *Vive la République !* » Des milliers de voix répètent ce cri avec enthousiasme.

La musique de l'Ecole fait entendre alors les magiques accents de nos hymnes patriotiques. Mais bientôt le silence se rétablit, quand on voit le commissaire du gouvernement se disposer à prendre la parole. M. Bordillon, en effet, se recueille un instant, puis d'une voix vibrante et les traits animés du plus pur patriotisme, il fait un discours qui se termine ainsi : « Quand il y a un demi-siècle nos pères plantaient, eux aussi, ces arbres de la liberté, abritant sous leur om-

Digitized by Google

brage la révolution naissante, l'unité nationale ne se constituait qu'avec de douloureux déchirements. La vieille société et la société nouvelle, en cette terrible tourmente, méconnurent, hélas ! ce que chacune d'elles avait de justice et de vérité en ses croyances. Nos jours sont plus heureux : pour célébrer l'avènement de la République, tout à l'heure un des ministres du culte n'avait qu'à emprunter aux livres saints les admirables paroles qu'Isaïe prononçait il y a plus de vingt siècles et en bénissant nos drapeaux, il pouvait s'écrier : la devise de la République française est le symbole même de l'Eglise chrétienne. Donc, soyez les bienvenus dans nos fêtes patriotiques, vous qu'un déplorable mécompte avait rangés parmi nos adversaires ! soyez les bienvenus sous les drapeaux de la République : désormais la famille est complète ! — Il y a quelques jours, en face de l'Hôtel de Ville de Paris, un prêtre bénissant le premier arbre de la liberté sur la tombe des sergents de la Rochelle, saluait notre révolution du cri de Vive la République ! Aujourd'hui, en face de cet hôtel de ville de Saumur, où palpitent encore tous les souvenirs du général Berton et de ses nobles complices, la démocratie accepte l'alliance, et c'est la voix d'un carbonaro de 1821 qui répond au cri du curé de Saint-Gervais par celui de *Vive la Religion, Vive la République !* »

Il est impossible de rendre l'enthousiasme électrique avec lequel sont accueillies les paroles de M. Bordillon. Cet enthousiasme r double encore, quand le commissaire du gouvernement et le curé de Saint-Pierre se donnent l'accolade fraternelle.

La revue a commencé ensuite, et le commissaire du gouvernement, en passant devant les diverses corporations, leur a dit de ces paroles sympathiques dont

Digitized by Google

il connaît si bien le secret. Puis le défilé a eu lieu dans l'ordre le plus parfait.

Le commissaire du gouvernement et la députation angevine ont été reconduits à la mairie, après la revue, par les autorités civiles et militaires, et là ont eu lieu des réceptions officielles.

∴

Le même jour, 2 avril, on planta un arbre de la liberté à Cholet. Les autorités civiles et militaires, les compagnies du 14e léger détachées à Cholet, la compagnie des sapeurs-pompiers et le clergé de la ville assistaient à cette cérémonie. C'est M. Ploquin, curé de Notre-Dame, qui fit la bénédiction de l'arbre. A Beaufort-en-Vallée, la fête eut lieu le 9 avril, et enfin le dimanche 16 avril 1848 l'Évêque d'Angers bénissait à son tour un arbre dans sa ville épiscopale. Voici, d'après le *Journal de Maine-et-Loire*, comment les choses se passèrent.

A 7 heures, une salve de 21 coups a annoncé le départ de la mairie, de la compagnie de grenadiers du 1er bataillon de la garde nationale et de la corporation des agriculteurs, tambours et musique en tête. Une heure et demie après, le cortège était de retour sur l'avant-mail, avec l'arbre qui devait être élevé.

A 11 h. 1/2, les trois bataillons de la garde nationale, les compagnies de pompiers et d'artillerie, le 14e léger, la remonte, les corporations d'ouvriers avec leurs bannières, les élèves du Lycée, de l'Ecole des Arts et Métiers et de l'Ecole Normale, la garde nationale et la compagnie de pompiers des Ponts-de-Cé, et la garde nationale de Trélazé, prenaient position dans le vaste carré qui forme l'entrée de notre belle promenade et au milieu duquel avait été dressée une estrade destinée à recevoir les autorités. La compagnie d'artillerie formait batterie sur le Champ-de-Mars, en dehors des barrières du Mail.

A midi 1/4, le clergé de la cathédrale et celui de

Digitized by Google

toutes les paroisses de la ville, précédés de jeunes gens de nos écoles chantant des refrains patriotiques, et escortés par un détachement de la garde nationale, arrivaient également sur l'Avant-Mail, qui à cet instant a offert le plus imposant spectacle : l'aspect de la croix a été salué par la présentation des armes et le salut des drapeaux et bannières sur toutes les lignes.

Alors a commencé la cérémonie. L'arbre de la liberté, décoré de drapeaux tricolores, et que venait d'élever la corporation des agriculteurs, a été béni par M. l'Evêque. Le prélat a béni ensuite les drapeaux de la garde nationale et les bannières des corporations, puis il a pris la parole en ces termes :

Répondant aux vœux qui nous ont été exprimés, nous venons avec empressement nous mêler à cette fête populaire, et répandre les bénédictions de l'Église sur cet arbre que vous voulez planter.

Il y a 18 siècles, un arbre aussi fut planté sur une haute colline ; arrosé par le sang d'un Dieu, il s'éleva pour porter des fruits de vie, et du pied de cet arbre partirent comme des conquérants ces envoyés qui, chargés de la bonne nouvelle, allaient rompre la chaîne du monde ancien et portaient dans leurs mains la liberté des enfants de Dieu. Salut à toi, arbre précieux, trône du maître de la terre !...

« Mais à toi aussi, salut, arbre que notre bouche va bénir, que nos mains vont planter, comme un gage de liberté ! fertilisé, toi, non par le sang, non par les larmes de la douleur, mais par la rosée du ciel, crois maintenant ; élève ta tête majestueuse au sein de la cité, et porte longtemps des fruits d'union et de concorde. Étends tes rameaux pour la défendre des vents, pour la préserver des tempêtes, et si jamais les oiseaux épouvantés étaient dispersés par l'orage, que toujours ils puissent trouver un refuge sous ton ombre protectrice.

Si jamais (ce qu'à Dieu ne plaise) sur nous s'élevaient des jours nébuleux, un regard vers cet arbre vous rappellerait vos serments, et de cet arbre, que vous entourez d'hommages, nous-

Digitized by Google

mêmes venant détacher une branche, nous vous la présenterions comme un rameau d'olivier.

Trop longtemps on avait cru peut-être que le clergé ne savait pas comprendre les sympathies générales : des hommes qui ne le connaissaient pas, l'entouraient de leurs défiances. Qu'il n'en soit plus ainsi ! Pour le connaître, il suffit de l'approcher. Il vient à vous sans détour ; il ne vous demande que de la justice et il vous apportera en échange la franchise et la paix. Oui, nos très chers frères, nos enfants bien-aimés, la religion et la liberté sont deux sœurs ; comment pourraient-elles se repousser ? Comment auraient-elles peur l'une de l'autre ? Toutes deux sont descendues du Ciel : toutes deux s'avancent, les mains pleines de biens qu'elles se plaisent à répandre. L'une habite surtout dans ses temples, après être sortie de ses catacombes. L'autre aime le grand air, les champs, les forêts où longtemps elle chercha un abri ; aujourd'hui, elle vient s'asseoir au pied de cet arbre, en vous demandant le droit de cité.

Mais, il faut vous l'avouer, si elle est douce, elle est fière. Sur son front que le temps ne vieillit point, elle porte une double indépendance ; elle est même susceptible, ombrageuse ; elle se révolte, si on veut lui imposer des chaînes, fussent-elles dorées ; elle dédaigne le palais des grands ; elle sourit au pauvre dont elle relève la tête, en laissant à la religion, sa sœur, le soin de le calmer et de le consoler. Craignons donc de la contrister ; car aussitôt elle menace de retirer ses faveurs, comme cette fleur d'une sensibilité exquise qui referme son calice aussitôt qu'on porte sur elle une main téméraire.

Nous la mettons donc sous votre sauvegarde, à vous, administrateur de ce beau département ; à vous, magistrats de la cité....

Pour nous, père de la famille, que nous reste-t-il à faire, sinon d'appeler sur tous nos enfants bien-aimés les bénédictions du Ciel ? Que nos mains donc s'étendent comme les branches d'un arbre chargé de fruits, pour vous bénir dans vos maisons, dans vos familles, dans vos travaux, dans vos espérances, hélas ! aussi peut-être dans vos douleurs. Que le Seigneur donne aux magistrats le conseil et la puissance ; aux citoyens, la confiance

Digitized by Google

et la soumission ; aux pères, la bonté; aux enfants, la docilité; à tous, la paix et le bonheur !

Après ce discours, M. Grégoire Bordillon, commissaire du Gouvernement, s'avance et dit : «... Autour de l'arbre de la liberté, se pressent et se confondent aujourd'hui tous les citoyens de la nation. Les hymnes de l'Eglise y répondent aux hymnes de la République. Vive la nation ! En 1792, la voix grondeuse de Pie VI gémissait sur la révolution naissante ; et en 1848, voici en quelles magnifiques paroles un autre pontife, Pie IX, salue le retour de la Révolution triomphante ! Les événements qui depuis deux mois se succèdent et s'accumulent avec une si grande rapidité, ne sont pas une œuvre humaine. Malheur à qui, dans cette tempête par laquelle sont agités, arrachés, mis en pièces, les cèdres et les roseaux, n'entend pas la voix du Seigneur ! Oui, c'est à la voix de Dieu que notre révolution vient de surgir victorieuse du lourd et long sommeil où les rois la croyaient à jamais plongée ! Qu'elle soit et reste digne de ce providentiel caractère. Vive Pie IX ! Vive la République !... »

M. de la Tousche, maire d'Angers, succède à M. Bordillon, et prononce une allocution, dont voici la fin : « Monsieur l'Evêque, en bénissant cet arbre, vous vous êtes montré le digne représentant du saint pontife Pie IX, le nouvel apôtre de cette religion chrétienne qui jadis brisa les chaînes de l'esclavage, et aujourd'hui, d'un geste et d'un mot, refoule le despotisme au fond des steppes de la Russie, et, sur les ruines des vieilles monarchies, proclame une République européenne. — Citoyens, nous voilà tous groupés autour de l'emblème de la République. Eh bien ! Au pied de cet arbre, promettons union fraternelle, dévoûment à

Digitized by Google

la chose publique, concours au bien-être de tous et sacrifice au salut de la nation. Vive la République. »

Le défilé a eu lieu ensuite dans l'ordre le plus parfait, et, après une promenade dans plusieurs quartiers de la ville, la garde nationale est venue rompre ses rangs sur le Champ-de-Mars (1).

Établissement des Petites Sœurs des Pauvres, à Angers (1850)

Il y a trois mois, lit-on dans le *Journal de Maine-et-Loire* du 12 avril 1850, Jeanne Jugan nous quêtait pour des étrangers. Le bon accueil qu'elle reçut, la toucha. « J'ai contracté, dit-elle en s'éloignant, une dette envers les Angevins ; je viendrai bientôt la payer. » La bonne Bretonne, fidèle à sa parole, est aujourd'hui dans nos murs avec une colonie de Petites Sœurs des Pauvres, boulevard des Lices, n° 37, et doit, dans le courant de la semaine prochaine, commencer

(1) *L'arbre de la liberté d'Angers ne vécut pas longtemps, comme nous l'apprend la lettre suivante adressée le 9 février 1851 au préfet par le maire :*

L'Arbre de la Liberté planté sur l'avant-mail a été coupé cette nuit, à l'aide d'une scie, à la hauteur d'un mètre du sol. Le tronc a été trouvé renversé sur l'un des côtés de la balustrade qui l'entourait, les menues branches en ont été enlevées. Vous savez, Monsieur le Préfet, qu'il était mort depuis longtemps, circonstance qui a pu faciliter les malfaiteurs dans leur opération nocturne. Un fragment de l'instrument qui a servi à scier l'arbre a été trouvé sur place et saisi par la gendarmerie. D'après les renseignements recueillis par la police, il paraîtrait certain que le fait se serait passé à 2 h. 1/2 du matin.

Comme il importe, quelque soit le sentiment qui ait animé ses auteurs, que ceux-ci soient poursuivis, j'ai ordonné les recherches les plus actives afin de les découvrir, et de les dénoncer à l'autorité judiciaire.

Des curieux, en petit nombre du reste, vont visiter l'arbre abattu, mais rien jusqu'à présent ne s'est présenté qui puisse faire préjuger que cet événement soit de nature à occasionner une manifestation bruyante ni malveillante.

J'ai donné des ordres pour que le tronc de l'arbre soit transporté dans la cour de la mairie, mais j'ai voulu que la portion tenant encore au sol restât dans cette position jusqu'à nouvelle instruction.

Digitized by Google

son œuvre, rue Saint-Nicolas (1). Voici la lettre par laquelle elle s'est fait connaître à notre municipalité : « Le discours de M. Dupin pour le prix Monthion révèle notre origine. Depuis cet encouragement, Dieu nous a bénies ; nous sommes 84 sœurs ; nous logeons, nourrissons et soignons 5 ou 600 vieillards infirmes, dans sept maisons, successivement établies à Saint-Servan, Dinan, Rennes, Nantes, Tours, Paris et Besançon. Dans toutes ces localités, l'adoption des Evêques, la protection des municipalités et la charité publique nous ont suffi. Nos statuts seront le fruit de l'expérience, et s'inspireront des besoins des pauvres ; un règlement très simple, et qui consiste à coordonner nos différents exercices, est notre moyen d'union et d'action. »

Voici la bienveillante recommandation qui vient d'être accordée à Jeanne Jugan : « Nous, maire de la ville d'Angers, recommandons spécialement à la bienveillance publique Jeanne Jugan, pieuse et modeste apôtre de la charité. Elle vient doter notre cité de sa 8e fondation, asile gratuit consacré aux vieillards infirmes des deux sexes, sorte de salle d'attente des hospices, trop souvent réduits à l'ajournement par l'insuffisance du local. Nous avons eu trop d'occasions d'apprécier les bienfaisantes inspirations de nos concitoyens, pour douter de l'accueil sympathique réservé à cette œuvre si désirable pour la vieillesse indigente, et dont Jeanne Jugan, dans l'ardeur de son zèle, nous promet les ressources, nous assure le succès. Fait à l'Hôtel de Ville, le 10 avril 1850. »

Puisse cette recommandation, si intelligente et si méritée, avoir tout son effet !

Non loin du pont de la Chalouère, lit-on encore dans

(1) Dans la chapelle du Saint-Esprit.

Digitized by Google

le *Journal de Maine-et-Loire* du 12 août 1851, se trouve un petit chemin, au bout duquel est une modeste maison. Dans cet asile, presque ignoré, se trouvent quatre vertueuses filles qui prennent habituellement le nom de Petites Sœurs des Pauvres ; leur caractère distinctif est celui de la simplicité ; elles couchent sur la paille et se nourrissent des restes qui leur sont donnés.

Cette maison abrite aujourd'hui 45 vieillards des deux sexes, qui sont soignés par les sœurs avec un dévoûment, qui n'est donné qu'à la foi chrétienne. A peine entrés dans l'asile qui leur est offert, leurs hôtes n'ont plus à s'inquiéter des moyens de subvenir à leurs besoins. Ce n'est pas que les sœurs possèdent des propriétés ou des rentes, elles n'en ont aucune ; mais elles parcourent le département : chaque bourg est visité par elles. Elles recueillent le denier de l'artisan et l'offre des personnes aisées. En ville, elles recueillent les restes des tables aisées. Plusieurs hôtels, restaurants et cafés contribuent chaque jour à venir en aide à cette œuvre charitable. Les quêtes au marché, les aumônes, les dons des personnes qui visitent la maison, ont été jusqu'à ce jour la seule ressource de cet asile.

Les éléments d'ordre et de propreté qui règnent dans cette maison, sont admirables. Le réfectoire, qui est au rez-de-chaussée, est très confortable ; un petit parloir a été improvisé à côté d'un vestiaire, où est rangé avec ordre le peu de linge et de vêtements que la maison possède ; une petite chambre, au premier étage, nettoyée et blanchie, a reçu le nom de chapelle ; un grand grenier a été converti en dortoir ; chaque nuit une sœur veille et pourvoit aux besoins des vieillards.

Le matin, tous les pensionnaires qui se portent bien, vont faire une promenade dans un vaste jardin ; puis le déjeûner est servi ; tout le monde se met à table ;

Digitized by Google

les bonnes sœurs attendent que leurs hôtes aient fini leur repas pour se contenter de ce qu'ils ont laissé. « Un soir, nous a dit la supérieure, après avoir servi le souper de ces pauvres gens, nous étions bien fatiguées ; la journée avait été laborieuse ; quand le tour de prendre notre repas fut venu, il n'y avait plus qu'une demi-livre de pain. Jamais nous ne nous trouvâmes plus heureuses qu'en voyant notre dénuement ; chacune voulait se priver pour les autres ; mais la Providence mit fin à ce débat ; on sonna à la porte, et une personne inconnue nous apporta des restes abondants en viande et en pain. » Les sœurs purent alors apaiser leur appétit. Dans les autres circonstances où elles se sont trouvées au dépourvu, elles ont toujours été assistées de même ; jamais leurs pauvres n'ont manqué.

Plusieurs des vieillards que nous avons interrogés, nous ont dit, les larmes aux yeux, qu'ils avaient été bien heureux d'avoir trouvé dans cette maison des cœurs aussi compatissants. En voyant ces pauvres vieillards si calmes, si soumis, si respectueux à la voix de ces charitables femmes, nous nous sommes dit que, si chacun des travailleurs avait la certitude de voir ainsi sa vieillesse secourue et tranquille, certes le calme et la sécurité que cela mettrait dans son âme, soutiendrait sa faiblesse et le préserverait, le plus souvent, des vices dégradants qui ont perverti tant de nobles et généreuses natures.

Quel dévoûment, quelle charité que celle de ces vertueuses filles, quels services rendus à la société ! Le monde ne peut payer leurs vertus, et leur récompense est au ciel ! (1)

(1) La Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres fut autorisée par un décret impérial du 9 janvier 1856, et un nouveau décret impérial du 27 décembre 1858 autorisa l'établissement d'Angers.

Digitized by Google

Arrivée de Mgr Freppel à Angers (1870)

Né à Obernai (diocèse de Strasbourg) le 1er juin 1827, Mgr Freppel fut nommé à l'évêché d'Angers le 27 décembre 1869, préconisé le 21 mars 1870 et sacré à Rome le 18 avril. Le 19 avril il prenait possession par procureur. Quant à son installation solennelle à Angers, elle eut lieu le mercredi 27 juillet 1870. Nous empruntons au *Journal de Maine-et-Loire* le compte rendu de cette cérémonie.

Pendant que notre premier pasteur pénétrait dans son diocèse, et traversait nos campagnes désolées par la sécheresse, les portes de la cathédrale s'ouvraient à quatre heures, et l'immense nef était bientôt remplie d'une foule respectueuse. Il n'y a que des assemblées de fidèles, dans notre chère et impatiente France, à pouvoir attendre calmes et résignées, durant plus de deux heures. Parmi les trois ou quatre mille personnes qui se pressaient dans la vaste enceinte, les unes songeaient sans doute à cette magnifique succession de 80 évêques depuis 15 siècles, présidant aux destinées spirituelles de l'antique cité, qui leur conféra d'abord le beau titre de *defensor*. D'autres en constatant les outrages que les ans ont apportés à l'intégrité des verrières ou à la pureté des murailles dont les tapisseries du roi René voilaient à peine les souillures, se plaisaient à espérer qu'une des œuvres chères à notre nouveau prélat sera la restauration de sa cathédrale, si délabrée à l'intérieur et si dénudée et si encombrée au dehors.

Durant ces opportunes réflexions, le temps marchait : un pieux cortège descendait la nef, et la grande voix des cloches annonçait bientôt son retour. Une douce allégresse empreinte sur tous les visages annonce que l'on a enfin conquis celui que l'on a tant désiré. L'éminent pasteur, sa houlette à la main, apparaît sous l'arcade lumineuse : les lourds battants de la porte sont refermés avec effort,

Digitized by Google

l'évêque foule le parvis du temple ; toutes les têtes s'inclinent ; il a pris possession des saints lieux qu'il ne doit plus quitter.

Le cortège s'arrête. Le doyen du Chapitre, M. Chénet, adresse à Mgr Freppel une allocution. Puis une voix s'élève, grave, puissante, dont malheureusement nous n'avons pas entendu toutes les paroles aussi émouvantes qu'elles étaient émues, et la foule silencieuse écoute avec avidité les premiers échos de ces accents jeunes et sonores, promesses de jouissances infinies, de moissons assurées, dont elle se réjouit de recueillir les fruits.

Les strophes du *Te Deum* s'élancèrent ensuite vers les voûtes avec ce sentiment et cette énergie de foi et d'amour que l'on devait attendre d'une grande partie du clergé angevin, accourue pour fêter la bienvenue de son vénérable chef.

Les cérémonies du chœur se prolongèrent un peu, et l'on pouvait craindre que l'attention de l'innombrable affluence fût un peu émoussée ; mais on oublia la longueur de l'attente à la vue de Monseigneur descendant de son siège épiscopal ; et quand ces premières paroles : « C'est le cœur inondé de joie que je monte dans cette chaire... », prononcées d'une voix émue mais ferme, à peine altérée par d'écrasantes fatigues, quand ces paroles furent entendues jusqu'aux extrémités de la basilique, toute distraction disparut, les esprits reprirent leur fraîcheur, et chacun suspendit son souffle pour ne rien perdre du discours d'intronisation de l'homme de Dieu, doublement consacré par le titre de consulteur du Concile œcuménique et par le caractère d'évêque.

Nous n'avons nul pouvoir de reproduire cette magnifique allocution où l'on ne savait quelle qualité le plus admirer : l'élévation de la pensée, la sobriété du ton, l'éclat des images, la puissance du raisonnement et la pureté du style. C'était l'éloquence de la chaire, la première des

Digitized by Google

éloquences, dans toute sa grandeur, et c'est un art si rare et pour mieux dire si électrisant, que les plus illettrés des auditeurs en sont toujours ravis. Nous nous bornerons à rappeler les passages sur le *Credo*, « cette charte divine du monde catholique », proclamé à l'ouverture de chaque séance du Concile par le cœur et les lèvres des représentants de la chrétienté, venus de toutes les parties de l'univers, jusque de l'Extrême-Orient. L'infaillibilité du Souverain Pontife, parlant *ex cathedrâ*, c'est-à-dire parlant comme chef suprême de l'Église, et s'adressant à l'Église universelle, dans les questions qui concernent la foi, les mœurs et la discipline, devait aussi tenir une large part dans le premier discours d'un évêque, hôte la veille encore de la ville éternelle, et apportant pour son diocèse la bénédiction du père commun des fidèles.

Chacun de ces morceaux de premier ordre était suivi d'un frémissement qui parcourait tout l'auditoire et eût été couvert d'une manifestation plus expressive si la majesté du lieu n'eût pas comprimé l'élan général. Toutefois, à la fin, nous crûmes un instant que nulle considération n'allait arrêter les cœurs lorsque l'orateur sacré s'écria que l'un de ses prédécesseurs, au retour du concile de Trente, avait trouvé la guerre ; mais c'était la guerre civile, tandis que lui trouvait bien la guerre, une guerre terrible il est vrai, mais contre l'étranger. Puis il ajouta que, partageant toutes les anxiétés des familles, s'associant à toutes les joies comme à toutes les douleurs de la patrie, il invoquait la protection divine pour nos armes, et avait confiance en elle, car pour cette guerre, qui sera glorieuse, « la justice et le bon droit sont du côté de la France et de l'Empereur ».

Dans ces accents pathétiques, on sentait, à côté de l'âme du prêtre, le feu du patriotisme alsacien. La famille de notre évêque, nous a-t-on dit, depuis longtemps a fourni des gages de fidélité à ses traditions nationales comme à

Digitized by Google

ses croyances religieuses. Sa mère avait deux fils : l'un est mort à Solférino ; on sait pour quelle destinée elle a élevé le nôtre.

Le soir, quand il a été seul, Mgr Freppel a dû élever vers le ciel une prière bien ardente : il avait à le remercier, pour nous, d'un grand bonheur, et, pour lui, de l'une des plus belles journées de sa vie.

BIBLIOGRAPHIE ANGEVINE

Suivant M. Bois, inspecteur primaire de l'arrondissement d'Angers, qui publie en ce moment ses *Recherches historiques sur l'enseignement primaire en Anjou des origines jusqu'à nos jours*, « la masse du peuple vivait dans une ignorance profonde » au XVIIIe siècle (1). Le collaborateur de la *Revue de l'Anjou* semble ignorer un travail qu'un de ses prédécesseurs, M. Spal, publia en 1893 dans le *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Cholet*. Après avoir étudié et compulsé les cahiers de doléances des paroisses angevines, avec beaucoup plus de soin que M. Bois, il disait : « On ne saurait estimer à moins de 44 pour cent le nombre des hommes au-dessus de 25 ans sachant en 1789 lire et écrire. » A quarante ans de là, l'état des choses ne s'était pas amélioré, car, d'après les documents officiels, 43 conscrits sur cent savaient lire et écrire, en 1832, dans le département de Maine-et-Loire.

Signalons encore :

Des enquêtes faites à la Flèche et dans les environs en 1247, par l'abbé Froger (*Annales Fléchoises*, janvier 1909).

Les mines de charbons en Anjou du XIVe siècle à nos jours par M. Couffon (*Revue de l'Anjou*, juin 1909 et suiv.)

(1) *Revue de l'Anjou*, mai 1909, page 525.

Le Gérant : J. CREUSÉ.

Angers, imp. J. Siraudeau. — 09 7367.

Digitized by Google

Les origines de l'Université d'Angers

Jacques Rangeard naquit à Angers, le 17 mai 1723. Successivement élève de l'Oratoire de Saumur et du Petit Séminaire d'Angers, il fut ordonné prêtre en 1747 et nommé secrétaire-archiviste du Chapitre de la Cathédrale. Il devint, en 1755, prieur-curé de Saint-Aignan d'Angers, et deux ans après il prenait possession de la cure d'Andard. C'était l'un des bénéfices les plus importants du diocèse, et celui qui en était titulaire, acquérait le droit d'archiprêtre d'Angers. Elu député aux Etats-Généraux, il prêta serment à la constitution civile du clergé, revint en Anjou sous l'Assemblée législative et mourut à Angers le 31 mars 1797.

L'abbé Rangeard était un esprit très cultivé, également ami de la poésie et de l'histoire. Dès le 16 août 1752, il avait été élu membre de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers. Il fut le chancelier de cette savante compagnie depuis le 19 novembre 1755 jusqu'au 16 novembre 1757. L'année suivante, il en devint le secrétaire perpétuel, charge qu'il garda jusqu'en 1764. Nul n'était plus fécond en productions littéraires, et les registres des procès-verbaux de l'Académie Angevine (1) relatent presque à chaque séance une de ses communications (2).

Parmi ses travaux d'histoire, il faut citer *l'Histoire civile et ecclésiastique de l'Anjou*, qui est conservée en manuscrit à la Bibliothèque d'Angers (n° 1013). Nous extrayons de cet ouvrage les pages relatives à l'origine de l'Université d'Angers.

Les Romains conquérants de nos provinces y avaient répandu la lumière des sciences et des arts, qui les éclairait eux-mêmes depuis leurs conquêtes dans l'Asie et la Grèce. Les Francs qui leur enlevèrent les Gaules, y reportèrent l'ignorance et la barbarie. Aucun monument n'atteste que les descendants de Clovis se soient efficacement occupés du soin d'y rappeler ce goût, cette urbanité, que la terreur de leurs armes et leur gouvernement plus militaire que civil en avaient bannis. Charlemagne, dont le génie saisit tous les genres de gloire et de grandeur, entreprit de rendre à nos provinces ces fleurs et ces fruits précieux du génie

(1) *Bibliothèque d'Angers*, mss. 1032.

(2) La ville d'Angers a donné à une de ses rues le nom de l'abbé Rangeard.

Digitized by Google

qu'elles avaient depuis longtemps perdus. Mais le jour qui devait les éclairer, n'eut qu'une aurore, et sa lueur s'éteignit avec le règne de ce prince. Cependant il fonda des écoles publiques en divers lieux de son vaste empire. Alcuin présidait à celle de Tours, et les sciences qu'il y enseignait pénétrèrent sans doute dans l'Anjou, qui à l'exemple des provinces voisines y envoyait ses jeunes habitants prendre les leçons de ce maître alors si célèbre. Louis le Débonnaire, fils et successeur de Charlemagne, multiplia ces écoles, et nous avons lieu de croire avec Papire Masson qu'il en établit une à Angers. L'anarchie née de sa faiblesse et de celle de ses descendants, et les ravages des Normands qui désolèrent la France, y avaient anéanti les études et détruit les monuments du génie des Gaulois, ses anciens habitants. Établis enfin dans la province de leur nom, ils s'y montrèrent bientôt citoyens paisibles et laissèrent leurs voisins s'occuper du désir de réparer les maux qu'ils avaient faits et de sortir de l'engourdissement où les esprits avaient été plongés. Mais le gouvernement féodal qui divisa la monarchie en tant de parties incohérentes, isola en quelque sorte les talents et rompit les liens de communication et de correspondance si nécessaires à leurs progrès. Ils se confinèrent dans quelques lieux privilégiés où le goût et l'exemple de leurs nouveaux maîtres les invitaient à se produire, et l'Anjou fut une de ces heureuses contrées. Non qu'ils dussent promettre dans ces premiers instants d'une sorte de renaissance cet éclat, ces vives lumières, ouvrage lent et successif des siècles, mais c'était un commencement de révolution dans la manière de voir et de penser. Si les vues étaient encore si rétrécies, si l'objet des études put en retarder les progrès, c'était au moins une heureuse entreprise que celle de lutter contre l'ignorance dominante et un heureux présage pour l'avenir.

Les sciences cultivées dans ces temps de ténèbres trou-

Digitized by Google

vèrent ces dispositions favorables dans les premiers souverains particuliers de l'Anjou, et la religion elle-même contribua sans doute à la faire naître. Foulque le Bon, qu'elle conduisait fréquemment dans nos temples, y puisa le goût du chant et de l'étude des saintes écritures. Ses liaisons, ses douces habitudes avec le clergé des deux ordres, y entretenaient ce goût, qu'il fit passer à ses descendants et qui les rendit si généreux envers les églises de la ville, où nous avons lieu de croire qu'ils allaient se former aux connaissances de la religion et des lois. C'est peut-être autant à ces connaissances qu'à la valeur de Geoffroy, son fils, qu'on doit attribuer le choix que fit de lui Lothaire pour grand sénéchal de France. Elle lui donnait, il est vrai, le commandement des armées, et c'est à ce titre qu'elle exigeait les connaissances les plus étendues dans l'art de la guerre, mais le grand sénéchal était en même temps chef de la justice et ne devait pas moins être éclairé dans la science des lois. Maurice, fils de Geoffroy et frère cadet de Foulque Nerra, était, dit l'historien de nos comtes, habile dans la jurisprudence. Ces princes, à l'exemple des grands vassaux de la Couronne, avaient leurs cours de justice et la rendaient eux-mêmes. Foulque le Noir ou Nerra, Geoffroy Martel Ier, Foulque Réchin, son neveu, nous en ont laissé la preuve dans un grand nombre d'actes que nous avons encore. Le dernier était instruit dans l'art d'écrire, et le fragment que nous avons de lui est bien supérieur à ces chroniques grossières des écrivains de son temps qu'on nous a conservées. Il n'en a ni l'enflure, ni les vains ornements, ni les idées puériles qui les caractérisent. Le roi de Jérusalem, son fils, s'était montré digne de remplir toutes les fonctions de cette grande charge alors exercée par les Garlande, lorsqu'il la revendiqua comme un ancien héritage de sa maison. Elle fut plus d'une fois exercée par ses descendants jusqu'au temps où la splendeur du trône, sur lequel ils se

Digitized by Google

virent élevés, le leur fit enfin dédaigner. Quelles furent les écoles où ces princes trouvèrent l'enseignement et les lumières qui en firent des maîtres et des juges éclairés? Il est certain qu'Angers avait de leur temps des écoles ecclésiastiques, ainsi que nous allons le prouver, et ce n'est point une conjecture sans fondement que celle qui nous fait croire que plusieurs d'entre eux y furent instruits et élevés.

Nos premiers évêques furent, à la naissance du christianisme dans nos provinces, les maîtres et les instituteurs de leur clergé, et lorsque la multitude des néophytes et l'augmentation assez rapide du nombre des fidèles les détournèrent de cette partie si importante de leurs fonctions, ils en remirent à d'autres le soin et l'exercice. Mais ce ne fut d'abord qu'une commission qu'on remplissait sous leurs yeux. Ces titres de scolastique, d'écolâtre, de maître-école établis dans les cathédrales et dans les grands monastères ne paraissent point antérieurs au règne de Charlemagne, quoique ces églises eussent des écoles où les jeunes clers étaient élevés et instruits dans les sciences de leur état. Mais leur établissement y fut bientôt multiplié. Fulbert de Chartres en ouvrit une sur la fin du xe siècle et au commencement du xie. Elle devint célèbre par le nombre, la qualité et les progrès des élèves qui en sortirent. L'un d'eux fut, ainsi qu'on le croit, Bernard, le premier maître de l'école ecclésiastique d'Angers. Il y avait été appelé par Renauld l'ancien. L'Anjou n'avait produit jusqu'alors que quelques auteurs en petit nombre, dont les ouvrages sont plus propres à figurer parmi nos anciennes légendes qu'à éclairer des hommes dans les sciences même de la religion. Tels furent encore ceux de Bernard lui-même. Le premier est un recueil des miracles de sainte Foy, où malgré ce qu'il nous dit de son attention à ne rapporter que ceux dont il assure avoir été le témoin, on ne peut que se convaincre, du moins dans le récit de quelques-

Digitized by Google

uns d'eux, de la pieuse crédulité de son auteur. L'autre est la relation d'un voyage qu'il fit l'an 1020 à Notre-Dame du Puy en Velay. Il avait un frère du nom de Robert, abbé de Cormery. On ignore le temps de sa mort, qui fut au plus tôt l'an 1027.

Bernard tenait l'école épiscopale d'Angers en 1025 et dans les dernières années du règne de Robert. Nous ne le connaissons que par un titre dont Menard fait mention et qu'on trouve dans le cartulaire de l'église d'Angers. L'histoire manuscrite de l'Université d'Angers de Pierre Rangeard nous le dit appelé de l'école de Tours à celle de notre ville par Hubert de Vendôme et mort à Saint-Florent de Saumur sous l'habit de saint Benoist dont il avait embrassé la règle. A Bernard paraît avoir succédé Jean, qui tenait l'école ecclésiastique d'Angers en 1040. Son successeur immédiat fut peut-être Reginald ou Regnauld, qui dans quelques actes prend le titre de maître-école avec celui d'archidiacre. C'est ce même Regnauld qui fut un des juges dans l'affaire du prieuré de Champigné entre les moines de Saint-Aubin et ceux de Saint-Serge. Il était également versé dans la connaissance des lois comme dans celle des anciennes chartes. Il est auteur d'une chronique qu'on trouve dans la collection des Historiens de France et qui finit à l'année 1095, ainsi que d'une relation des miracles opérés par l'intercession de saint Florent. La chronique dont il est auteur, a été continuée par un autre écrivain. Il avait composé quelques parties de l'office du saint abbé dont il a écrit les miracles. A Regnault paraît avoir succédé Frodon. Baudri, abbé de Bourgueil et depuis évêque de Dol, nous le dit versé dans la lecture d'Aristote, de Cicéron, de Virgile. L'envie de se produire et d'avancer sa fortune le fit passer en Angleterre, où il mourut après avoir parcouru les plus célèbres écoles de France. On ignore si Guillaume, qui fut maître de Geoffroy de Vendôme, enseigna concurremment avec lui et pendant com-

Digitized by Google

bien d'années il donna des leçons publiques. Robert d'Arbrissel fut du nombre de ceux qui enseignèrent à Angers vers la fin du XIe siècle. On croit que Marbode succéda à Frodon. Les écoles d'Angers prirent sous la régence de ce dernier une nouvelle célébrité. On connaît les ouvrages de cet auteur. Le latin qu'on parlait de son temps ou plutôt celui qu'on écrivait, n'était plus depuis longtemps celui des beaux jours de Rome, et les leçons d'éloquence qu'on donnait dans ces écoles étaient presque toujours moins puisées dans les auteurs de la bonne latinité que dans les ouvrages des Pères de l'Église. Ce goût commun à presque tous les maîtres de ce siècle perce plus sensiblement dans les écrits de Marbode. Sa lettre aux solitaires compagnons de Robert d'Arbrissel nous le montre instruit dans le dogme et raisonnant d'après les plus solides principes sur cette partie, dans laquelle il paraît bien plus versé que dans les beaux-arts qu'il enseignait.

La promotion de Marbode à l'épiscopat fit vaquer la direction des écoles ecclésiastiques d'Angers en 1096. Geoffroy Babion en fut chargé. Il était anglais de nation et fut le prédécesseur d'Ulger. Ceux dont on vient de donner les noms, ne sont pas les seuls maîtres dans ce siècle qui nous soient connus. Nous trouvons un Gerard de Loudun, peut-être de la famille de l'évêque d'Angers de ce nom, qui après avoir professé dans l'école de Paris vint enseigner à Angers la philosophie et l'éloquence. Sa réputation y attira des écoliers sans nombre et donna à l'*étude* de la ville une nouvelle célébrité. Manegaud qui s'était également distingué dans celle de Paris, paraît s'être attaché comme Babion à celle d'Angers. Le nom de maître qu'il prend dans un titre de l'abbaye de la Roë, nous donne lieu de le croire. On distingue parmi les maîtres appelés par Ulger et chargés des différentes parties de l'instruction publique Vaslet, Gordan, Ranulfe, Eutebuon, Herbert, un Ulger différent de l'évêque d'Angers. Ce grand

Digitized by Google

nombre de maîtres prouve celui des sciences qu'on enseignait alors dans la ville et des écoles qu'on y avait établies pour chaque genre. La scolastique ou maître-école qui n'avait été d'abord qu'une simple commission, était depuis quelque temps un titre de bénéfice. Regnauld y avait attaché des terres en 1077 comme à un titre existant avant son épiscopat.

A l'exemple de nos évêques, les chefs des monastères de l'Anjou établirent dans leurs maisons des écoles, dont les maîtres disputèrent de talents et de célébrité avec ceux dont on a parlé. Ces utiles établissements ne contribuèrent pas peu à leur agrandissement et leur firent prodiguer par les grands de la nation ces biens qu'on leur vit accumuler dans le siècle qui précéda celui-ci et dans les suivants. Des observances austères, un éclat édifiant dans les cérémonies de l'église, des temples dont la structure et la décoration frappaient tous les regards, les sources de l'instruction et du savoir devenues abondantes par la multiplication des ouvrages manuscrits qu'on y rassemblait et ouvertes à tous les genres de talents, des maîtres enfin disposés à répandre des lumières dont on commençait à vouloir s'éclairer, tout se réunissait alors pour donner aux écoles des monastères et aux monastères eux-mêmes une considération et une importance en faveur desquelles les monuments de ces siècles déposent. Sigon, quoiqu'attaché d'abord à l'école de Marmoutier, porta dans Saint-Florent, dont il fut abbé, le goût de l'étude et des sciences et les y rendit florissantes. Baudri, abbé de Bourgueil et depuis évêque de Dol, répandit le même goût dans le monastère qu'il gouvernait. Etienne, maître de l'école de Saint-Aubin, s'y rendit célèbre par les disciples qu'il y forma. C'est de cette école que sortirent Milon, évêque de Palestrina et honoré de la pourpre par Urbain II, Thierry, abbé du lieu. Château-Gontier eut également alors son école publique. Ces différentes maisons offraient à ceux

Digitized by Google

qui s'y trouvaient, tous les secours nécessaires à leurs études. Les jeunes religieux occupés à transcrire les ouvrages des écrivains sacrés et profanes, peuplaient leurs bibliothèques de manuscrits d'autant plus précieux que les moyens de s'instruire étaient plus rares dans un temps où l'art de l'imprimerie était encore inconnu, l'appauvrissement du clergé des églises paroissiales et l'excessive cherté des volumes avaient confiné ces sources d'instruction dans les grandes églises.

Mais quels étaient ces sciences et ces arts dont la lumière presque naissante commençait à dissiper les anciennes ténèbres? L'étude de la grammaire en était en quelque sorte le prélude et devait purger la langue latine, qui n'était plus depuis lontemps la langue du peuple, des tours et des expressions que le mélange des jargons barbares y avait introduits. A celle de la rhétorique, dans laquelle quelques-uns de ceux dont on a parlé passèrent alors sans trop de fondement pour de grands maîtres, succédait la dialectique, dont les subtilités égarèrent plus d'une fois les plus beaux esprits de ce siècle, mais qui mieux traitée prête au raisonnement plus de force en lui donnant plus de suite et de méthode. L'arithmétique, une musique grossière et sans harmonie, la médecine, la poésie, ou pour mieux dire une versification que la rime presque seule distinguait de la prose et pour laquelle on s'accoutumait à sacrifier la propriété, la justesse de l'expression et souvent jusqu'à la clarté des idées, une astronomie fondée sur les anciennes erreurs des péripatéticiens, telles étaient les sciences élémentaires enseignées dans nos écoles ecclésiastiques. Si on y ajoute celles des saintes Écritures et des Pères, et si on se figure que toutes ensemble formaient un cours entier d'études pour les jeunes élèves qu'on y rassemblait, il sera naturel d'en conclure que les esprits chargés de tant de connaissances n'en pouvaient pénétrer la profondeur. Si quelques génies heureux, tels

Digitized by Google

qu'un Gerbert, Pape sous le nom de Silvestre II, un saint Bernard et quelques autres en petit nombre, s'élevèrent dans quelques-unes de ces sciences au-dessus des écrivains de leur temps, ils forment une exception au principe incontestable que nous avons établi, et l'histoire des savants de ce siècle dans notre province ne nous offre, il faut l'avouer, aucun monument qui dépose en leur faveur contre ce qu'on vient d'avancer.

Toutes ces sciences enseignées dans les écoles de la ville y formaient, au XIIe siècle, une espèce d'Université, *studium generale*, et celle d'Angers en datant de ce même siècle, serait une des plus anciennes de l'Europe. Elle aurait même précédé toutes celles de France, s'il était vrai, comme le prétendent quelques-uns de ceux qui ont écrit l'histoire de notre province, qu'elle eût eu dès le siècle précédent de nombreux collèges, et que les degrés académiques y eussent été dès lors le prix des études et la récompense du savoir. Il existe une copie moderne d'un titre de fondation faite du collège de la Porte de Fer ou, comme on a dit autrefois, de la Porte d'Enfer, par les chanoines de l'église d'Angers dans le XIe siècle (1). L'original en est perdu. Mais indépendamment de l'authenticité de cet acte, celui de la fondation faite par Ulger, évêque d'Angers, suffit pour nous convaincre du concours nombreux des étudiants dans les écoles de la ville et de la célébrité de ces écoles dans le temps de son épiscopat. Les statuts de l'Université de l'année 1373 en font mention dans ces termes : *Lesquels bedeaux doivent être reçus à un repâs le jour de la licence, qui leur sera donné dans la petite salle du palais épiscopal, et celui qui en aura les clés ou la garde est tenu de leur fournir dans cette circonstance des biens de l'Evêque d'Angers, le pain, le vin et les autres mets nécessaires, lesquelles dites choses le seigneur d'Ulger, de bonne*

(1) En 1081. — Le collège de la Porte de Fer se trouvait *rue Tuliballe*.

Digitized by Google

mémoire, autrefois évêque d'Angers, leur a accordées et a voulu et ordonné être observées à perpétuité.

Il résulte de ce qu'on vient de lire que du temps d'Ulger, c'est-à-dire vers le commencement du XIIe siècle, on conférait aux écoliers le degré académique de licencié, c'est-à-dire le pouvoir de lire et d'enseigner publiquement, que l'Étude générale d'Angers avait, comme elle les a encore aujourd'hui, ses bedeaux, qu'il est probable qu'elle les avait avant lui et qu'il n'a fait qu'en perpétuer l'établissement, enfin qu'il en est de même de l'usage d'y donner le degré académique de licencié. Elle avait ses collèges et des maîtres dans les différentes sciences qui faisaient l'objet de l'instruction publique. Les savants Bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de France,* frappés de la clarté des termes dans lesquels est conçue la fondation d'Ulger, sont obligés d'avouer que sous son épiscopat, fini par sa mort en 1149, on vit dans l'Académie d'Angers les prémices de ce qu'on a appelé depuis Université. Ils y reconnaissent une pluralité de maîtres qui y enseignaient en même temps, un concours nombreux d'étudiants qui y venaient de différents lieux, attirés par la célébrité des maîtres et des études, et plusieurs collèges, enfin des degrés académiques donnés aux étudiants par ces maîtres. Que lui manque-t-il donc pour être ce qu'on a depuis appelé une Université ? Rien autre chose, ce semble, qu'une distinction marquée entre les différents degrés académiques, tels que ceux de bachelier, de licencié, de docteur. Il paraît toujours certain que cette forme de conférer un de ces degrés et cette diversité de collèges ont précédé dans Angers les établissements de ce genre faits dans la capitale et les autres villes de nos provinces.

Digitized by Google

Le Séminaire d'Angers au XVIIIe siècle

Au 1er octobre 1758, entrait au Petit-Séminaire de Saint-Sulpice à Paris, un jeune clerc de 17 ans, originaire du diocèse de Rouen et nommé Baston. Le 11 octobre 1763, il fut reçu maître ès arts dans l'Université de Paris, et le 31 du même mois bachelier en théologie.

Il lui fallait attendre deux ans avant d'entrer en licence. Messieurs de Saint-Sulpice l'envoyèrent professer la philosophie au Petit-Séminaire d'Angers. Il y reçut le diaconat en 1764 et fut ordonné prêtre le 24 mars 1765. Ses supérieurs le rappelèrent alors à Paris, où il obtint la licence le 7 février 1770.

Déporté en Allemagne pendant la Révolution, il écrivit ses Mémoires à Coesfeld (Westphalie), où il séjourna de 1794 à 1803. Il mourut vicaire général de Rouen le 26 septembre 1825, dans sa 84e année.

Dans ses Mémoires (1), il dépeint d'une manière fidèle et vivante la physionomie du Séminaire d'Angers et retrace dans un récit qui ne manque pas de piquant, les événements qui s'y passèrent pendant cette période de deux années (2).

Le supérieur général des séminaires de Saint-Sulpice me demanda si, pendant l'intervalle du baccalauréat et de la licence en Sorbonne, je voudrais professer un cours de philosophie en province.

C'était à Angers, où je me rendis dans la seconde quinzaine d'octobre. Quand je présentai mes lettres de créance au supérieur du séminaire de cette ville (3), je m'aperçus facilement qu'il attendait un autre homme que moi. Je n'avais de la barbe que l'emplacement, une taille médiocre pour la hauteur et un peu grêle, un air doux et vif, une

(1) *Mémoires de l'abbé Baston, chanoine de Rouen* (Paris, Picard, 1907). — Les éditeurs des Mémoires n'ont pas cru devoir reproduire tout ce qui regarde le séjour de M. Baston à Angers. Nous avons rétabli le texte, d'après l'original, conservé à la bibliothèque de Pont-Audemer.

(2) Après avoir parlé de l'esprit qui régnait au séminaire de Paris, M. Baston dit (page 18) : « J'ai tracé cette esquisse d'après le Saint-Sulpice de Paris. Il se pourrait que les séminaires de province n'en eussent pas exactement tous les traits. Cependant, j'en ai connu particulièrement un qui lui ressemblait exactement. » Ceci est tout à l'éloge du séminaire d'Angers.

(3) M. Dumolin, supérieur du séminaire d'Angers (1760-1775).

Digitized by Google

voix claire, mais faible. De bonne foi, y avait-on pensé en faisant de cette jolie machine un professeur de l'Université ? Cette réflexion était trop naturelle pour que je ne la découvrisse pas sur le visage d'un homme franc et ouvert par caractère, qui s'efforçait en vain de la dissimuler par politesse. Elle me déplut. « Monsieur le Supérieur, lui dis-je assez brusquement, savez-vous ce qui arriva à M. Boyer, évêque de Mirepoix, chargé de la feuille des bénéfices ? — Il lui est arrivé bien des choses, sans doute, me répondit-il d'un air étonné ; mais j'ignore de laquelle vous voulez parler. — Je vais vous le dire, repris-je. Il avait fait nommer à un évêché un ecclésiastique qui jouissait d'une très bonne réputation et qu'il ne connaissait que par elle. En lui écrivant la nouvelle de son élévation, il lui recommande de partir sur le champ et de se rendre à Versailles. Le promu était un homme fort simple à l'extérieur. Il s'en vient par le coche et porte, à l'audience du prélat, un ensemble de costume et de manières qui annonce tout au plus un vicaire de campagne, blanchi dans les travaux du ministère. Quoique M. Boyer fût homme de bien, cette apparence le choqua, et il parut visiblement que si la nomination n'avait pas été faite, il n'y aurait pas songé. L'ecclésiastique s'en aperçut et lui dit : *Je devine, Monseigneur, que ma personne, vue de près, vous paraît moins digne de l'épiscopat que lorsque vous la considériez de loin. Mais point d'embarras. Voici ma nomination et votre lettre, je m'en retournerai volontiers comme je suis venu...* — J'ignorais cette anecdote, me dit le supérieur ; mais pourquoi me l'avez-vous racontée ? — C'est que je connais quelqu'un très disposé à vous tenir le même langage et à retourner par la voiture qui l'a apporté il n'y a qu'un moment. — Vous m'avez deviné, reprit-il en souriant ; mais convenez aussi qu'il est malaisé de se défendre de la pensée que j'ai eue, quand on vous voit d'imagination au milieu de 80 écoliers dont la moitié sont plus âgés que vous et dont un seul

Digitized by Google

peut-être ne paraîtra pas plus jeune... Au surplus, que répondit M. Boyer au compliment de l'évêque élu ? — Il l'embrassa, lui fit des excuses ; et j'ajoute que la suite prouva qu'il lui en devait. » A ces mots, le supérieur m'embrassa en me disant : « J'espère que la ressemblance sera entière ; » ce qui signifiait : J'espère que vous ferez un miracle sur lequel je voudrais pouvoir compter davantage.

« Croyez-vous, lui dis-je, en relevant la conversation, que, du côté des talents, j'aie à peu près ce qu'il faut ? — Oh ! je n'en ai jamais douté ? il me suffit qu'on vous ait envoyé. — C'est donc que vous craignez que je ne manque à l'exactitude ? — Pas cela non plus, dit-il, en me coupant la parole ; la conscience et l'honneur vous cautionnent à cet égard. — C'est donc que vous appréhendez qu'on ne me respecte pas, que je ne sois pas le maître de ma classe, que j'en devienne plutôt le jouet que l'arbitre ? — Dans la vérité, voilà ma frayeur. Pensez que vous avez jusqu'à des prêtres qui iront sous vous pour avoir des grades. — On peut se flatter que ceux-là donneront bon exemple aux autres. — N'y comptez pas. La *scolarité* (il composa ce terme) est une maladie incurable. — Monsieur le supérieur, tel que vous me voyez, j'ose vous promettre que je serai plus rigide et plus absolu dans ma classe que vous dans votre séminaire. Je ne vous demande pas huit jours, et apprêtez-vous à me faire une bonne réparation. » Il me l'offrit sur-le-champ, mais je lui dis que je n'aimais pas à être payé d'avance. Ainsi se termina notre conversation solitaire, après laquelle il me présenta à toute sa maison et aux personnes de la ville que je devais saluer.

Deux jours s'écoulent, et les classes commencent. Je m'y rendis au son de la cloche (1), seul et sans autre formalité que d'y paraître revêtu de la robe académique. Au premier coup d'œil mes disciples jugèrent qu'ils auraient bon

(1) Le *Petit-Séminaire* existe encore *rue du Musée*, nos 7 et 9.

Digitized by Google

temps avec moi. Je gagnai ma chaire avec assez de peine, parce que tout le monde était debout par peloton et qu'on ne se dérangeait presque pas pour me laisser passer. J'arrive pourtant, je monte, je fais signe de la main que je veux parler, je frappe à coups redoublés avec mon carton, comme j'avais vu faire en Sorbonne, mais aussi vainement. Je prends alors le parti d'attendre que la tempête s'apaise d'elle-même, et qu'on se taise par lassitude ou par curiosité. Insensiblement, on prend ses places ; le bruit diminue, l'envie de savoir ce que je pouvais dire, d'entendre la harangue que j'avais sans doute préparée, appelle enfin un silence universel. Je le rompis aussitôt par les trois ou quatre phrases suivantes, dont l'idiome étonna : on s'attendait à du latin : « Messieurs, dis-je avec un calme parfait, je ne remettrai pas à un autre temps la déclaration que les circonstances m'obligent de vous faire. Le bruit m'est insupportable. Je veux (j'appuyai sur ce mot) qu'en mettant le pied sur le seuil de la porte de cette classe, on garde un silence profond, que j'y sois ou non. N'y manquez point : car je vous engage ma parole d'honneur que le premier qui contreviendra à cette loi, sera rayé de mon catalogue et n'aura jamais d'*attestations* pour cette année. Elle sera perdue. Nous ne ferons rien de plus ce matin : vous pouvez vous retirer. » Le tintamarre recommença et d'une telle force, que celui d'une synagogne en plein balancement n'y serait pas comparable. La classe était finie et je n'avais parlé que de l'entrée ; on ne peut pas tout faire à la fois. Mais la classe du soir devait irrévocablement décider de mon autorité. J'arrive quelques moments avant les autres. L'heure sonne, la troupe accourt ; j'étais dans ma chaire. Un grand garçon paraît le premier, et va se mettre sur un banc, en chantant de toutes ses forces ; il m'avait pourtant aperçu, puisque mes yeux rencontrèrent les siens. La peur de la punition annoncée avait fermé un petit nombre de bouches, qui eurent la honte de ne pas faire comme les

Digitized by Google

autres, quand elles virent qu'en dépit de ma défense, la majorité babillait ; cependant, au bout d'un demi-quart d'heure, le silence paraît. J'en profite pour faire l'appel des noms. Il me tardait de rencontrer le nom de celui qui avait donné le signal de l'insubordination. Enfin je le tiens et il me répond : *Adsum,* « me voici. » Je m'arrête et il se trouble. Après quelques secondes : « Vous avez cru, lui dis-je, pouvoir vous moquer impunément de moi. Vous vous êtes trompé (et j'effaçai le nom) ; vous n'êtes plus de ma classe. Je ne vous chasse point, parce que vous seriez chassé du séminaire et que vous perdriez votre état, mais votre année est perdue pour les grades, vous n'aurez jamais d'*attestations*. Non, jamais. Que votre malheur soit utile aux autres... Je vais *dicter*. » Ma fermeté en imposa. J'eus bientôt dominé l'incendie, et il ne resta que les étincelles accoutumées, au milieu de tant de matières combustibles. Mille petits moyens me procurèrent une tranquillité parfaite, de l'attention, de l'étude et des succès. Celui que j'avais rayé me parla, me fit parler, les supérieurs intercédèrent pour lui : je résistai. Il devint un excellent sujet, mon ami ; à la fin de l'année j'aurais volontiers pleuré d'être tenu par ma parole d'honneur à lui refuser des attestations ; mais il n'en eut pas. De retour à Paris, je reçus une lettre de l'Université d'Angers qui me priait de faire grâce. Je répondis que je désirais de toute mon âme que le corps académique pût suppléer ce défaut de formalité, et user de miséricorde, mais que je n'en userais pas. Cette inflexibilité me coûta prodigieusement ; on me blâma : et actuellement je sens encore qu'il me serait impossible de reculer.

En quelques jours, je primai si entièrement la turbulence classique, que je me promenais quelquefois dans le jardin pendant la dictée, et que le bon ordre n'en souffrait pas. Si l'on causait, c'était si bas qu'on ne s'en apercevait point, et quand je reparaissais, cette

Digitized by Google

ombre même de dissipation fuyait au plus vite (1).

Je terminai bien la première année de mon cours de Philosophie. Les thèses en firent la clôture accoutumée. Dans l'Université où j'enseignais, ces actes ont (je parle comme si elle existait encore !) beaucoup de solennité. Tout ce qu'il y a de mieux en science, soit du clergé, soit du barreau, de tous les états, y paraît pour l'honneur des études et l'encouragement des étudiants. Ceux qui n'avaient point de talents scolastiques à y apporter, contribuaient de leurs places, de leur nom, de leur importance, à la célébrité de ces tournois académiques : et, dans l'opinion, ce n'est pas une bagatelle. Le nombre des soutenants est fixé. Au lieu de les choisir moi-même, comme j'en avais le droit, je les fis élire au scrutin par leurs égaux, les regardant comme l'*échantillon* de toute ma classe. Je pensai que c'était à elle de les produire plutôt qu'à moi. Cette action marquée au sceau de la plus scrupuleuse impartialité, me valut un redoublement d'affection de la part de tout mon monde. J'avais craint d'ailleurs d'être injuste, et ce n'eût pas été sans conséquence pour ceux de mes disciples que j'aurais négligés mal à propos. C'est que dans le diocèse d'Angers, *un soutenant du Séminaire* était un homme considéré ; s'il devenait ecclésiastique, les meilleures places étaient pour lui ; il choisissait quelquefois celles qui étaient le plus de son goût ; à égalité, il était fait curé ou chanoine plusieurs années avant ses contemporains. Méthode excellente pour entretenir l'émulation parmi les élèves du Sanctuaire, mais qui, de temps en temps, avait l'inconvénient de favoriser le *brillant* aux

(1) On admettait indistinctement au Petit-Séminaire d'Angers ceux que leurs parents destinaient à l'état ecclésiastique et ceux à qui ils destinaient dans la suite n'importe quelle autre profession (*Yves Besnard*).

On enseignait la logique, de la Toussaint à Pâques, puis la métaphysique, de Pâques à la fin de l'année. Dans la seconde année, on enseignait les mathématiques et la morale, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, et la physique depuis Pâques jusqu'à la fin de l'année (*Idem*).

Digitized by Google

dépens du solide. On ne l'ignorait pas et cependant on continuait toujours de même : par la raison que ces légères méprises étaient plus que compensées par le bien général.

Mes thèses eurent de l'éclat. Les athlètes que j'exposai aux coups avaient de l'esprit : ils étaient pleins de leurs matières, et je m'étais appliqué à faire perdre à leur langage le mauvais ton des Écoles de Province. Leur bouche s'exprimait avec grâce, aisance surtout, et au moyen de quelques formules dont j'avais eu soin de les pourvoir, on eût cru que leur latin valait quelque chose. Le précepte que je leur avais le plus fortement inculqué, et qu'ils observèrent religieusement, avait trois branches : « Soyez modestes ; ne paraissez jamais embarrassés ; parlez toujours ». La première partie devait leur concilier tout l'auditoire ; les deux autres étaient en cas de besoin, pour le plus grand nombre. L'affluence fut considérable : les arguments eurent communément plus de vivacité que de mérite. J'en distinguai pourtant plusieurs qui brillaient de justesse et de solidité. C'est à ceux-là que je disais quelque chose : Mes écoliers suffisaient aux autres. Plus d'une fois je m'aperçus que c'était à moi qu'on en voulait, *au Bachelier de Sorbonne*, qu'on le tâtait pour ainsi dire : alors sans cesser d'être honnête, je devenais d'une précision si rigoureuse, je faisais si peu de grâce aux propositions qu'on croyait aller seules, et auxquelles, par suite de cette prévention, on n'avait point préparé de preuves, qu'en moins de rien, ces essayeurs étaient déroutés à ne pouvoir se retrouver. J'affectais, au contraire, d'entrer dans toutes les vues de ceux qui paraissaient n'avoir d'autre dessein que de demander la solution d'une difficulté plus ou moins solide. La dispute continuait paisiblement toute la demi-heure, et l'on se séparait content de part et d'autre des égards qu'on avait réciproquement eus. On remarqua dès les premiers actes, et cette con-

Digitized by Google

duite, et mes motifs : dans les suivants, il arriva rarement qu'on hasardât contre moi une agression personnelle. Du reste, je remplissais exactement la signification de l'*Arbiter erit* qu'on lisait au bas des programmes. Lorsque l'argumentant et le répondant avaient ferraillé le temps convenable, j'interposais mon autorité pour mettre fin aux hostilités, et reprenant en peu de mots l'objection et la réponse, je montrais clairement que le soutenant *avait satisfait*. Après quoi j'invitais de la voix ou de la main un nouveau champion à descendre dans l'arène. Cette méthode, qui est assurément la meilleure, ou même la seule bonne, semblait avoir d'autant plus de dignité, que mon collègue et mes prédécesseurs l'avaient négligée. Leur mode était de s'emporter contre les antagonistes de leurs assertions, de prendre à chaque moment la parole, de crier jusqu'à extinction : ils combattaient au lieu de présider au combat. Je sentis que de ces deux rôles, le second m'était attribué, et toute mon ambition fut de le remplir, de manière pourtant à faire comprendre que si je me taisais, ce n'était ni par crainte, ni par besoin. J'imitais ces généraux qui habituellement se tiennent loin de la mêlée, mais qui s'y jettent dans les grandes occasions, et pour prouver qu'ils ne manquent pas de courage, et pour exciter celui des troupes qu'ils commandent.

N'est-il pas temps de terminer mon cours de Philosophie? On soutient les thèses, et les mathématiques y jouent un si beau rôle, on est si content dans l'assemblée que je me glorifie intérieurement de les avoir rendues aux études d'une Université célèbre où elles étaient presque tombées dans l'oubli. La physique ne fut pas négligée. Je fis soutenir entre autres choses que le flux et le reflux de la mer ne venaient ni de la pression, ni de l'attraction de la lune. Cette assertion fit bruit, à cause de sa nouveauté. Elle a été renouvelée depuis par un écrivain célèbre, Bernardin de Saint-Pierre, qui vraisemblablement igno-

Digitized by Google

rait que je l'avais précédé. Il a fait un pas que je m'étais abstenu de faire. Non content d'avoir enlevé à l'astre de la nuit le phénomène des marées, il a construit une hypothèse pour l'expliquer : mais on a pensé assez généralement qu'il avait mieux réussi à détruire qu'à édifier ; aussi l'un est-il beaucoup plus facile que l'autre, dans tous les genres. Au nom de notre Saint-Père le Pape, et comme son représentant en cette partie j'ai créé douze *Docteurs ou Maîtres-es-Arts*, en leur mettant sur la tête le bonnet carré que portait habituellement la mienne. Par cette cérémonie, je leur conférais le droit *d'enseigner par tout l'Univers*, et plusieurs d'entre eux étaient dignes de l'exercer.

On aurait voulu me retenir pour un second cours. On me tenta par la perspective du Doctorat, qui ne pouvait m'échapper. Le recteur de l'Université d'Angers avait de beaux atours ; il était vêtu de pourpre. Si on ne l'appelait pas *Monseigneur* comme celui de Paris, il était du moins *Amplissimus Dominus* en latin : ce qui est un assez beau titre. Mais on me rappelait au grand séminaire de Paris, pour y être à la tête d'une conférence de théologie et faire ma licence. Je dis adieu aux honneurs académiques, et m'en allai, connaissant très peu l'endroit que j'avais habité pendant deux ans, n'ayant guère fréquenté que les bibliothèques, et entretenu société qu'avec leurs livres. Je sais seulement qu'à Angers les hommes étaient bons, et que notre sainte religion y était en grand honneur. Une foule de pieux établissements y attestaient l'antique dévotion de cette heureuse contrée, et l'on ne paraissait pas de mon temps en avoir beaucoup dégénéré ; je n'ai vu nulle part les églises si fréquentées, si pleines. En trente ans, cet état de choses a prodigieusement changé.

*
* *

J'ai quitté Angers pour n'y plus revenir. Monté sur une bête de louage (c'est mon train ordinaire), je me mets en

Digitized by Google

route pour Pont-Audemer, où je dois passer mes vacances. Mais remarquez que l'autre professeur, mon collègue, et le procureur général de l'Université me font cortège ; ils me conduiront deux journées de chemin, jusqu'aux limites de ma province : cette circonstance donne, je le crois, quelque relief à la modestie de mon équipage.

Nous arrivons pour la *dînée* à Château-Gontier, ville que ses fureurs contre les prêtres, au temps de la Révolution, ont distinguée entre beaucoup d'autres : alors elle les aimait. Quoique le souvenir de ses cruautés récentes soulève mon cœur contre elle, et à un point que la divine charité maîtrise à peine, je me rappelle un petit événement qui s'y passa, et qui m'y causa un plaisir très vif et très innocent. Je le décrirai ici, de manière peut-être à en faire goûter quelque chose à mes lecteurs.

Il était 2 à 3 heures de relevée. Nous avions mangé, babillé, couru toute la ville, payé fort cher un mauvais dîner ; depuis un quart d'heure, nous demandions nos chevaux. Parut au lieu d'eux la dame de l'auberge. Elle nous dit qu'il y avait au collège une belle thèse de philosophie, qu'elle aurait bien désiré que nous nous y présentassions seulement quelques minutes, parce qu'à des *Messieurs comme nous* on donnerait des images (ce qu'on appelait de grandes thèses) que nous lui donnerions, et qu'elle en ornerait la chambre de son hôtel. Obliger est une chose si douce que nous nous déterminâmes sans beaucoup de peine à exaucer la prière de cette femme. Elle nous conduisit elle-même à la salle des exercices. Nous entrons, et nous nous mettons aux derniers rangs, place qui convenait à notre costume de voyageurs, car nous étions en bottes, mal peignés et conspergés de cette poussière qui, au mois d'août, tourbillonne sur les grandes routes à la moindre haleine de vent et à chaque pas de cheval. La compagnie était brillante. Le soutenant, fils du premier juge de Château-Gontier, parlait assez bien mais

Digitized by Google

toujours en latin, quoiqu'il y eût des dames qui n'en donnaient pas moins de la tête des signes d'approbation, et par conséquent, d'intelligence. Un frère aîné, jeune magistrat, à chevelure flottante, et très élégamment paré, faisait les honneurs de la séance. Nous comptions qu'il ne nous jugerait pas dignes de son attention, et nous nous trompâmes; soit politesse, soit malice, il vient à nous, nous prend par la main et nous tire vers les fauteuils. Vainement faisons-nous instance, alléguant l'incongruité et presque l'indécence de notre ajustement; vainement ajoutons-nous que nous n'avons qu'un moment à demeurer; il nous répond qu'au lycée, on ne regarde point à la valeur du manteau; qu'on est toujours bien quand on voyage; que ce moment que nous voulons bien accorder à son frère, ne sera pas plus long à l'endroit où il nous mène qu'à celui où nous voulons rester; et que pour rien au monde il ne manquera aux égards dus à de respectables étrangers qui se déplacent pour honorer l'*acte* de leur présence. Durant cette contestation, tout le monde était debout, les yeux tournés vers le lieu où elle se passait. Nous cédâmes parce que le conseiller paraissait d'humeur à n'en pas démordre. J'étais le premier tombé sous sa main, il ne me lâche que quand je suis établi aux places d'honneur avec mes deux compagnons. De bonne foi, toute l'assistance avait l'air de se moquer de nous, et les chuchoteries de M. l'introducteur qui ne cessait d'avoir la bouche collée à l'oreille des dames, dont plusieurs nous regardaient en riant, prouvaient assez qu'il avait voulu leur procurer ce petit passe-temps pour les récompenser de leur complaisance. Peut-être encore leur communiquait-il le tour qu'il nous préparait.

Cependant, l'argument est fini. Celui qui le proposait a complimenté le répondant sur sa science profonde; il s'est avoué vaincu. Le silence règne sur le champ de bataille, on attend que quelque nouvel assaillant se lève, et per-

Digitized by Google

sonne ne se remue. Le conseiller nous fait signe de la main ; noas ne le comprenons pas. Il nous invite de vive voix et nous disons que nous n'avons pas le temps. Il nous réplique que les nuits sont belles et que nous avons de la lune ; nous nous taisons pour laisser tomber la conversation. Mais le magistrat continue en disant du ton le plus ironique qu'il n'était pas croyable que trois abbés fussent venus à la thèse uniquement pour avoir des gravures et les emporter ; que cette conduite n'honorerait pas l'habit que nous portions. Il me fut impossible de tenir à ce persiflage et de ne pas succomber à la tentation de le punir, si je le pouvais. Je me lève, et m'adressant à l'homme qui m'invitait : « Vous le voulez donc, Monsieur ? lui dis-je. — Je vous en prie », me répond-il en ricanant. J'indique aussitôt la thèse que je prétends attaquer. Le magistrat observe qu'il y a un préliminaire à régler et me demande *mes qualités*, pour qu'on ne manque pas de les réciter au commencement des réponses. Docteur ? Licencié ? Je lui dis que les titres ne faisaient pas plus à la chose que le *manteau* et que je n'en exigeais aucun. « Eh bien ! reprit-il d'un air goguenard, puisque votre modestie cache ses avantages, vous n'aurez que de l'*illustrissime domine* ; » et ce fut en effet de cette manière que me qualifia le soutenant. Après un préambule en latin, court mais vif et qui commença à faire sentir que si nous nous étions fait prier, ce n'était pas tout à fait par impuissance, je demandai la permission de continuer en français, afin que tous les assistants, même les dames, pussent juger notre différend.

Prenant un crayon blanc, je traçai une figure sur une grande table noire érigée verticalement : c'était une thèse de physique. Rassis : « Rien ne m'étonne davantage, dis-je au répondant, que d'entendre soutenir les *tourbillons* dans une école aussi célèbre que celle de Château-Gontier ; que c'était peut-être le seul asile qui leur restât : que tout

Digitized by Google

ce qu'il y avait de savant en Europe s'était déclaré pour le *vide* et l'*attraction*; que le système de Molière... » A ce nom, les dames parurent satisfaites de se voir comme transportées en pays de connaissance; mais je crus devoir les avertir que ce *Molière* n'était pas celui qui avait fait l'*École des femmes*; elles baissèrent le nez; je continuai : « que le système de *Privat de Molière* fourmillait de difficultés et d'inconséquences. Cette figure, que j'ai tracée, va me servir à le démontrer. » Je proposai mon objection en peu de mots, et si clairement, que tout le monde la comprit. « Ces planètes roulent sur elles-mêmes, mais dans un sens contraire à celui de progression et, pour ainsi dire, à la renverse : ce sont les observations astronomiques qui nous en assurent. Or, dans le système auquel vous accordez votre protection, dis-je au jeune champion de la force centrifuge, il serait essentiel que la *rotation* et la *progression* allassent dans le même sens. » J'en donnai une preuve qui devait éblouir le collège d'une petite ville. L'effet fut tel que le répondant s'adresse au professeur par un regard très significatif; et que le professeur, déconcerté à un point inexprimable, ne sachant s'il parlera français ou latin, et n'ayant rien de sensé à produire en ce moment dans aucune langue, ne retrouve la parole que pour me dire en français (ce qui était une maladresse) qu'on ne pouvait disconvenir que la difficulté ne fût *très sérieuse*.

— Mais, repris-je, la jugez-vous insoluble?

— A peu près, me répondit-il.

— A peu près! mais qu'est-ce donc qui s'en manque?

— Les difficultés de cette nature, dit-il, surtout quand elles sont *neuves*, ne peuvent se résoudre qu'à la suite d'une longue méditation, et dans le silence du cabinet... Je jetai les yeux sur le conseiller, dont la personne était étrangement décomposée. Je l'achevai en lui disant : « C'est vous, Monsieur, qui m'avez contraint à la dispute, et d'un ton qui n'aurait pas dû vous convenir plus qu'il

Digitized by Google

ne me convenait : trouvez bon, *illustrissime domine*, que je vous demande à vous-même la satisfaction que personne ici ne me veut donner. » Il était muet, pétrifié... « En vérité, dis-je en me levant, et prenant mes gants et mon chapeau pour m'en aller, il est peu supportable qu'une pareille difficulté vous embarrasse. Il ne l'est pas moins qu'ici on la nomme neuve, elle qui a au moins cent ans d'existence. Il vous faut pour y répondre de la méditation, le silence du cabinet, et les amis de *Molière* ont imaginé trois ou quatre bonnes réponses, toutes imprimées en différents ouvrages, qu'un philosophe ne saurait se dispenser de connaître. » Apercevant dans la salle un de mes ci-devant disciples, arrivé le même jour en vacance chez ses parents : « Je sors d'une ville où il n'y avait pas un écolier de philosophie qui ne les sût sur le bout du doigt... Tenez, en voici un (je le montre de la main) qui pourra vous procurer là-dessus de plus amples éclaircissements. Quant à mes compagnons et moi, l'heure nous presse. » Je salue et tourne les talons. A peine étions-nous sortis, qu'on entoure le jeune homme que nous avions indiqué; on le questionne, non sur la solution de la difficulté, mais sur celui qui l'a proposée. Quelle fut la douleur, je dirais presque le repentir de cette corporation pédagogique, quand on apprit que les trois personnages si dérisoirement traités étaient deux professeurs de philosophie et le procureur général de l'Université d'Angers, supérieur majeur de leur collège ! Cependant, nous étions retournés à notre auberge ; les images avaient été reçues avec action de grâces, nous mettions le pied à l'étrier, quand arrivent le principal du collège (1), le professeur, le répondant, le conseiller, qui pourtant se cachait derrière les autres, et une foule de gens qui suivaient ceux-ci. M. le principal porte la parole. Il regrette beaucoup de n'avoir pas su qui

(1) M. Gilles Marais, principal du collège de Château-Gontier (1752-1770).

Digitized by Google

nous étions... il aurait empêché... un mot de notre part... J'interromps la harangue par cette phrase : « Laissez-nous croire, Monsieur, que nous n'avons pas été insultés. Mais si jamais des étrangers se présentent à vos exercices, qu'ils y soient libres de parler ou de se taire... et, une autre fois, ne jugez point les hommes à la mine et à l'habillement. » Et de monter à cheval, appuyer l'éperon et partir. Nous arrivions *à la couchée* que l'aventure de Château-Gontier nous amusait encore ; je ne sais même si je n'en rêvai pas pendant la nuit ; du reste, je n'ai jamais été à portée d'apprendre si elle avait corrigé quelqu'un.

La mort de Marie Leczinska et de Louis XV et les Angevins

La reine Marie Leczinska, épouse de Louis XV, mourut le 24 juin 1768, et le roi décéda six ans après, le 17 mai 1774. Voici, d'après le *Registre du Présidial* d'Angers (1), les cérémonies qui eurent lieu à Angers pendant la maladie et après la mort de ces deux souverains.

M. l'Évêque d'Angers ayant mandé, de Paris, à MM. les vicaires généraux de faire faire des prières de Quarante Heures pour demander à Dieu le rétablissement de la santé de la Reine, qui est dangereusement malade, ils ont en conséquence rendu une ordonnance que le Saint-Sacrement sera exposé aujourd'hui samedi, *8 mars 1766*, et les deux jours suivants, dans l'église cathédrale, et demain dimanche et les deux jours suivants dans toutes les églises de la ville et faubourgs. Le Présidial a assisté au salut pendant les trois jours dans l'église cathédrale à sa place

(1) *Bibliothèque d'Angers*, mss. 926.
Le Présidial est remplacé aujourd'hui par la Cour d'Appel.

Digitized by Google

ordinaire, près le grand autel du côté de l'évangile. Il s'y est rendu en robe rouge et en corps, précédé de ses huissiers, et est entré par la grande porte du chœur, suivant l'usage. Le corps de ville a aussi assisté au salut pendant les trois jours, de l'autre côté, ainsi que l'Université, derrière le grand autel, et les autres Compagnies dans leur place ordinaire.

Les vicaires généraux de M. l'Évêque d'Angers ont rendu une ordonnance le *11 mars 1768*, portant que les prières de Quarante Heures seraient commencées dans l'église cathédrale le lendemain samedi 12 et dans toutes les autres églises de la ville le dimanche 13, pour demander à Dieu le rétablissement de la santé de la Reine, qui est dangereusement malade. Le Présidial a arrêté qu'il assisterait en corps et en robe rouge au salut dans l'église cathédrale pendant les trois jours, ainsi que cela s'était pratiqué en pareille occasion les années 1765 et 1766. M. Ayrault, syndic, a été chargé de voir M. le doyen du Chapitre pour le prier de faire placer les bancs de la Compagnie. En conséquence, le Présidial a assisté au salut pendant les trois jours et s'est assemblé pour cet effet au Palais, d'où précédé de ses huissiers il s'est rendu à l'église cathédrale; il est entré dans le chœur par la porte principale, et a occupé ses places ordinaires au côté droit du grand autel. Le Corps de ville, l'Université, les Eaux et Forêts, l'Élection, la communauté des Avocats y ont également assisté dans leurs places ordinaires.

La Reine étant décédée au château de Versailles le vendredi 24 juin 1768, sur les 10 h. 1/2 du soir, le Roi a adressé des ordres à tous les évêques du royaume pour faire faire des prières publiques dans toutes les églises de leur diocèse. M. l'Évêque d'Angers étant à Paris a donné un mandement pour l'exécution de ces ordres. En conséquence, MM. Mezeray et de la Brosse, chanoines et députés de l'église d'Angers, sont venus à l'audience le mardi

Digitized by Google

26 juillet pour inviter le Présidial à assister au service solennel qui devait se faire en l'église cathédrale le jeudi suivant, à 10 heures du matin, pour le repos de l'âme de la Reine. Ces MM. les députés ayant pris place au parquet des gens du Roi, M. Prévost, après avoir fait l'éloge funèbre de la Reine, a requis qu'en conséquence de l'invitation le Présidial se rendît à l'église cathédrale pour assister au service; ce qui ayant été prononcé par M. le lieutenant général, les députés se sont retirés.

Le 28 juillet 1768, le Présidial s'étant assemblé au Palais est parti en robe noire et bonnet, précédé de ses huissiers, pour se rendre à la cathédrale. Il est entré dans le chœur par la porte principale de la grille vis-à-vis le grand autel, s'est placé sur les bancs à droite du côté de l'Évangile, et a assisté à la grande messe célébrée par M. le doyen. Tous les autres corps de la ville y ont également assisté dans leur place ordinaire, ainsi que l'Université qui était en robe rouge, comme au service fait pour M. le Dauphin le 21 janvier 1766. Le corps des carabiniers était placé des deux côtés de la nef sous les armes sur trois rangs de chaque côté sur la grille, ayant leurs officiers à leur tête. Les six premières stalles de la pointe du chœur étaient occupées par les commandants et officiers de l'état-major du corps de carabiniers; de l'autre côté, à la pointe du chœur, étaient placés quelques gentilshommes. Après la cérémonie, le Présidial est sorti le premier tenant la main droite, le corps de ville la gauche, et les autres compagnies de suite suivant le rang qu'elles tiennent entre elles, et ensuite l'Université.

Le 6 août 1768, M. Chevalier, conseiller à l'Hôtel de Ville, est monté à l'issue de l'audience à la chambre du conseil pour inviter le Présidial de la part de MM. du corps de ville à assister au service solennel que ce corps devait faire célébrer dans l'église cathédrale le mercredi 10 de ce mois pour le repos de l'âme de la Reine. Ayant pris la

Digitized by Google

place ordinaire, il a fait l'invitation, s'est retiré et a été conduit par deux de Messieurs, à la manière accoutumée.

Le mercredi 10, en conséquence de cette invitation, le Présidial étant assemblé au Palais se rendit en robe noire et bonnet et précédé de ses huissiers à l'église cathédrale. Etant entré dans le chœur par la principale porte, il se plaça sur ses bancs à droite du grand autel et assista au service qui fut célébré par M. le doyen. Tous les autres corps de la ville qui avaient assisté au service célébré par ordre du Roi le 28 juillet précédent, ayant été invités de la part du corps de ville, y assistèrent dans le même ordre, et y prirent les mêmes rangs et séances.

*
* *

M. l'évêque d'Angers reçut ordre de la part de M. le duc de la Vrillère, secrétaire d'État, de faire faire des prières publiques pour demander à Dieu le rétablissement et la santé du Roi, qui était dangereusement malade de la petite vérole, qui faisait craindre pour ses jours, et qu'il eût à inviter aux prières qu'il ferait faire tous ceux qui étaient à inviter. Pourquoi il fit un mandement par lequel il était enjoint à tous les Chapitres et communautés d'exposer le Saint-Sacrement pendant 40 heures, qui commenceraient sitôt la réception du présent mandement. Le *4 mai 1774*, deux de MM. du chapitre de l'église d'Angers sont venus à l'audience et ont pris séance au parquet. M. Prévost, avocat du Roi, s'étant levé, a requis, après un discours très court, qu'injonction fût faite à tous les ordres de la ville d'assister aux prières publiques des Quarante Heures. En conséquence, le Présidial s'est assemblé au Palais à 5 heures en robe rouge et bonnet, et est parti du Palais à 5 h. 1/2. MM. ont entré par la grande porte du chœur, ont pris séance sur leurs bancs placés à côté du grand autel du côté du palais épiscopal ; M. de Marcombe, lieutenant général, était à la tête du Présidial. MM. du

Digitized by Google

corps de ville étaient du côté de la sacristie, l'ordre des Avocats sur des chaises derrière les bancs du Présidial, et pareillement la communauté des procureurs et celle des notaires. L'Université était placée derrière le grand autel. MM. de l'élection. et du grenier à sel derrière MM. du corps de ville. Pendant les trois jours, le Présidial a assisté au salut dans le même ordre, ainsi que les autres compagnies.

Le Roi Louis le Bien-Aimé, XVe du nom, étant décédé le mardi 17 mai 1774 en son château de Versailles, M. de Grasse, évêque d'Angers, reçut lettre du roi Louis XVI, petit-fils du feu roi, portant ordre de faire des prières publiques pour le repos de l'âme du feu roi, et de faire convoquer tous les corps et compagnies qui ont coutume d'y assister. Au moyen des vacances du mois de mai, la plupart de MM. étaient absents, n'y ayant point d'audience. MM. Louet, chanoine et maître-école, et Desroches, chanoine de l'église d'Angers, étant députés du chapitre, sont allés à l'hôtel de M. de Marcombe, lieutenant général, pour le prier de faire assembler le Présidial, auquel ils avaient ordre de la part du chapitre de faire la semonce pour engager MM. de la compagnie à assister le 20 mai aux premières vêpres et aux vigiles des morts, et le 21 à la grande messe qui serait célébrée à l'église de Saint-Maurice pour le repos de l'âme du feu roi. M. le lieutenant général répliqua que n'y ayant point d'audience, attendu les vacances, il ne pouvait faire assembler le Présidial pour recevoir la semonce qu'ils désiraient faire, suivant l'usage ; mais il allait envoyer chez ceux de MM. de la compagnie qui étaient en ville pour les inviter de la part du chapitre à se trouver ce jour 20 mai au Palais, à 2 h. 1/2, d'où ils se rendraient à 3 heures à Saint-Maurice. M. de Marcombe fit convoquer par un des huissiers MM. du Présidial pour s'assembler au Palais à 2 h. 1/2, en robe rouge, chapeau avec crêpe, ceinture de crêpe et rabat

Digitized by Google

blanc, pour assister aux premières vêpres et vigiles des morts. MM. Brouard d'Aussigné et Lebreton, seuls conseillers qui fussent alors en ville, se rendirent au Palais avec M. le lieutenant général, et précédés des huissiers ils partirent pour se rendre à la cathédrale, suivis de l'ordre des avocats et de la communauté des procureurs. Arrivés à la porte de l'église, ils quittèrent leur chapeau et prirent leur bonnet carré. L'office étant commencé, MM. entrèrent dans le chœur par la porte collatérale du côté du palais épiscopal et se placèrent sur les bancs mis à l'ordinaire.

Le 21 mai, MM. du Présidial assistèrent à la messe, suivant la convocation faite le 20 par MM. du chapitre. M. le lieutenant général, à la tête de MM. Brouard et Lebreton, partirent à 10 heures du Palais, et se rendirent à la cathédrale dans le même ordre que le vendredi. Ils assistèrent à la messe, que M. l'Evêque célébra. Toutes les compagnies y assistèrent en habit de deuil, et chacune dans les places ordinaires.

Le samedi 28 mai, MM. de l'Université ayant décidé, les collèges assemblés, qu'ils feraient faire un service solennel pour le repos de l'âme du feu roi en l'église des Pères Cordeliers, M. l'abbé Nioche de la Brosse, recteur de l'Université, chanoine de l'église d'Angers, fut député du corps de l'Université pour inviter MM. du Présidial à assister au service que l'Université ferait faire le mardi 31 mai. Le sieur abbé fut le samedi 28 à l'hôtel de M. de Marcombe, lieutenant général, l'engager à faire part à MM. du Présidial de l'invitation que l'Université faisait à la compagnie. M. le lieutenant général fit convoquer le Présidial le lundi 30 mai par un des huissiers audienciers. A l'issue de l'audience, M. le lieutenant général ayant rendu compte à MM. de l'invitation de MM. de l'Université, MM. décidèrent qu'on ne pouvait assister au service, n'étant pas d'usage d'assister à de pareilles cérémonies. M. du Tremblay, assesseur au siège Présidial, fut

Digitized by Google

député pour faire les remerciements à M. l'abbé de la Brosse et lui dire que le Présidial ne pouvait assister au service. Pareille invitation fut faite à MM. du corps de ville, qui firent semblable réponse (1).

On lit la note suivante dans le *Coutumier* du séminaire au sujet de la mort de Louis XV ;

Le 3 mai 1774, on reçut la nouvelle de la maladie de Louis XV. M. l'Evêque ordonna aussitôt les prières des Quarante Heures, qui commencèrent le lendemain à la cathédrale et le 5 dans toutes les autres églises. On orna l'autel à Saint-Julien comme les fêtes de première solennité (2). On alla chacun des trois jours à Saint-Julien faire l'exposition du Saint-Sacrement à 5 h. 1/2. Il n'y eut point d'oraison en commun au séminaire. On chanta Prime, suivant un usage très récent et tout à fait singulier, puisqu'on ne chante pas les autres petites Heures. Pendant ce temps, celui qui avait exposé le Saint-Sacrement dit la messe. On alla chanter la grande messe à 9 h. 1/2. On alla à vêpres à 4 h. 1/4. — Le roi mourut le 10 de la petite vérole. Dès qu'on eut reçu les ordres de la Cour, M. de Grasse, notre évêque, ordonna des prières pour le repos de son âme. La cathédrale fit le service solennel le lendemain de l'octave de l'Ascension (3), les autres églises remirent à le faire jusqu'après l'octave de la Pentecôte. A la cathédrale, on prit le rabat de deuil ; les curés en firent autant, et plusieurs autres ecclésiastiques de la ville suivirent cet exemple. Outre le service ordonné dans chaque église, on prescrivit à chaque prêtre de dire une messe basse, et à

(1) Dans son numéro de novembre-décembre 1900, l'*Anjou Historique* a donné des détails complets sur les cérémonies qui eurent lieu en Anjou à l'occasion de la mort de Louis XV.

(2) Le chapitre de Saint-Julien avait été uni au séminaire le 9 février 1696.

(3) La veille, toutes les cloches de la ville sonnèrent depuis 7 heures du soir jusqu'à 8.

Digitized by Google

chaque ecclésiastique des séminaires, comme à chaque religieux des différentes communautés, de faire une communion à l'intention du feu roi.

Pourquoi les riverains du Layon s'opposaient à sa canalisation (1774)

Dans son n° de mai-juin 1907, *l'Anjou Historique* a raconté l'histoire de la canalisation du Layon. C'est le 17 août 1774 que, sur la demande de la Compagnie propriétaire des mines de charbon de Saint-Georges-Châtelaison, le conseil du Roi rendit un arrêt permettant cette grande opération. La Compagnie pouvait 1° redresser le cours du Layon, si elle en voyait la nécessité, 2° dédommager seulement les propriétaires sur lesquels il serait pris une largeur de plus de six pieds de terrain pour l'élargissement de la rivière, 3° supprimer les moulins qui feraient obstacle à la navigation.

MM. du Chapitre de la cathédrale d'Angers, qui possédaient le moulin de Boisneau, adressèrent à l'intendant de la généralité de Tours une supplique, de concert avec l'abbesse du Ronceray d'Angers, propriétaire des moulins de Barré et de Bezigon.

De leur côté, les propriétaires riverains firent parvenir une autre protestation à l'intendant de Tours (on dirait aujourd'hui le préfet). Nous la reproduisons à cause de son intérêt : (1)

L'arrêt du 17 août dernier qui permet de rendre navigable la petite rivière du Layon, paraît être rendu sur avis donné par Votre Grandeur. Elle a bien voulu donner neuf articles de réponses au Mémoire que vous avez permis le 23 août à MM. du Chapitre de l'église d'Angers, de vous envoyer pour leur représentation et les nôtres contre cette entreprise. Nous vous connaissons, Monseigneur, le plus véritable ami du bien public, et nous savons que vous ne négligez rien pour le prouver; c'est ce qui nous

(1) Bouchard, *Le Layon, le rôle économique de sa canalisation* sous *le nom de Canal de Monsieur*, page 14 (Angers, Lachèse, 1885).

Digitized by Google

donne la hardiesse de vous présenter de nouvelles observations pour mettre sous vos yeux le désavantage de cette entreprise. Quand les associés seraient assurés d'y réussir, permettez-nous, Monseigneur, de dire que nous avons tout intérêt de faire connaître que la navigation, telle qu'on pourrait l'établir sur le Layon, ne nous serait pas utile. Nous qui possédons, cultivons ou habitons les bords du Layon, sommes le plus à proximité de connaître si cette entreprise est de l'intérêt général, et dès que nous voyons le contraire, nous sommes obligés de vous le représenter et de nous opposer à l'intérêt particulier de la Compagnie entreprenante puisque nous formons ce public.

Jamais nous n'avons désiré, non plus que les paroisses des bords du Layon, de le voir navigable, comme la Compagnie l'a exposé dans sa requête au Roi et à son Conseil; jamais les parties d'Anjou et de Poitou, voisines de cette rivière, n'ont attendu ce secours, puisque ce n'en est pas un; qu'on ne nous flatte pas de l'espérance des mines de fer, jamais il n'en fut parlé sur ces côtes, et jamais il n'y en a eu d'apparence.

Cet exposé n'est qu'un prétexte coloré pour faire adopter un projet nuisible; jamais il ne fut recueilli de chanvre sur les bords arides du Layon; jamais le charroi de nos vins ne nous a ôté le désir de les vendre hors des lieux où ils se recueillent, et toujours nous avons chéri les marchands des autres provinces et même l'étranger qui viennent en faire l'achat, et nous ne désirons que les moyens simples et faciles de les satisfaire.

Loin que les blés soient demeurés en ces cantons à charge aux campagnes où ils croissent et qu'ils aient eu peine à soutenir l'augmentation qui y est survenue, ils ont été tellement exportés et vendus cher, qu'à peine le peuple de ces côtes y a-t-il pu subsister; et quoiqu'il eût fait les plus grands efforts pour soutenir sa vie, il a jeûné considérablement, n'ayant pas assez d'argent pour suffi

Digitized by Google

à sa subsistance ; qu'on ne nous vante donc pas une exportation dont nous craignons encore l'excès meurtrier !

Nos laines, nos menus fruits et toute production dont notre terroir est susceptible, se vendent très bien au marché de Brissac, célèbre pour ses grains, situé à notre proximité et à une lieue de la Loire, et où se trouve un grand chemin magnifique : nous n'avons point de bois à exporter, et point besoin d'une navigation d'ailleurs mauvaise et onéreuse.

Nous osons vous observer, Monseigneur, que quand les entrepreneurs baisseraient le taux de leur tarif, plus onéreux que le charroi par terre, la lenteur de leur voiture ne s'accorderait jamais avec le vœu de ceux qui achètent nos marchandises exportables. Le Layon ne transportera qu'à Chalonnes, cinq grandes lieues au-dessous d'Angers, six au-dessous de Juigné ; il faudra des changements de bateaux, ceux du Layon ne pouvant être de forme à voguer sur la Loire ; il faudra encore changer à Angers ceux de la Loire, embarras réels, coûteux et dégoûtants.

L'alternative du charroi par terre ne nous sera plus libre, faute de foin que le Layon ne fournira plus à nos charroyeurs ; ce charroi par terre fait subsister une infinité de familles, il fait l'avantage de l'agriculture, soit pour la vigne, soit pour les terres et grains et marchandises ; l'argent qu'y gagnent les métayers n'est point si minutieux, puisqu'ils en paient leurs impôts. Mais les bœufs ne font pas seuls les charrois ; grand nombre de petits voituriers par chevaux vivent de leurs travaux utiles en tous genres en ces pays montueux où ils sont occupés. Cette circulation par terre occupe beaucoup d'hommes et de bestiaux, tout cela anime et excite à la culture d'un terrain le plus ingrat par sa nature, et qui n'est fertilisé qu'à force de travail : il diminuera ce travail, si on diminue ce qui le facilite, le nombre d'hommes

Digitized by Google

et de bestiaux disparaîtra, tout en souffrira, le bien du roi, de l'État, des seigneurs, des sujets, de la société, du commerce.

Il est vrai qu'une largeur de 24 pieds de rivière et une levée à proportion ne présenteraient pas en elles-mêmes une perte immense de prairies, si on y suivait exactement les sinuosités du Layon, mais toujours c'est une perte, et les bords seront bientôt altérés par le cours d'eau qui élargira beaucoup.

Le rejet des terres de ce nouveau lit couvrira un large espace, une levée à proportion pour le hallage, tout cet ensemble diminuera fort le peu de prés que nous avons, sans pouvoir y suppléer par des prés artificiels en un terrain si sec. De plus, qu'il soit permis de voir que l'arrêt n'annonce pas cette suite exacte de sinuosités ; les entrepreneurs n'ont communiqué leur plan ni aux propriétaire, ni aux paroisses ; on n'a pas vu leur devis, cependant ils tranchent, ils coupent partout les arbres, les haies, fossés, bois, etc., ils agissent arbitrairement, et sans doute ils en feraient autant pour le lit de la rivière, le faux exposé de leur requête montre assez leurs vues.

Si, contre le vœu public, l'entreprise avait lieu, la rivière ne devrait pas être redressée arbitrairement, mais seulement en cas de nécessité reconnue avec les propriétaires prévenus à temps convenable ; et comment cette Compagnie, qui travaillerait malgré nous et pour sa seule utilité, serait-elle dispensée de payer les six pieds, quand elle ne voudrait prendre que cet espace ? la justice ne le permet pas. Nous n'avons pas été entendus avant l'arrêt. Mais encore cette perte serait-elle légère en comparaison de celle des foins qui seront tous gâtés par l'eau que retiendront les chaussées des écluses ; nos prés deviendront des marais, qui ne produiront plus que du jonc ou des herbes marécageuses ou inutiles. L'élargissement de la rivière ne garantira point de cette continuelle inondation

Digitized by Google

qui viendra de l'élévation des chaussées, plus fortes que celles de nos moulins.

Si le lit est élargi et creusé, il s'y trouvera aussi un plus grand volume d'eau réservée, et celle qui surviendra subitement n'y trouvera pas plus de place. Les inondations nous parviennent, il est vrai, de temps en temps, par les eaux pluviales qui se précipitent des coteaux, mais les meuniers les diminuent en levant toutes les portes de leurs moulins, ils y ont intérêt pour leurs foins et pour plaire au public.

Mais cette Compagnie, au contraire, n'a intérêt que de retenir l'eau, car quel serait l'effet d'un simple élargissement à 24 pieds pour fournir aux moulins, s'il en reste, et à la navigation sur une rivière qui n'a pas ou qui n'a que si peu de sources !

Et si on détruit les moulins, la perte en sera irréparable.

Jamais la construction des ponts, de deux lieues en deux lieues, ne suppléera à la suppression des guets qui se trouvent de quart de lieue en quart de lieue et plus fréquemment ; quelle gêne pour la culture des lieux que le Layon partage ! et pour les communications et le commerce !

Et quelles cruelles entraves pour le commerce que ce privilège exclusif de la navigation ! Les entrepreneurs seraient les maîtres du temps des transports, de leur quantité, du prix des voitures ; étant seuls les maîtres de la navigation, ils deviendraient seuls les maîtres du commerce ; c'est le vrai moyen de l'anéantir.

Daignez, Monseigneur, rentrer en l'examen de ces observations, faire suspendre l'exécution d'un arrêt qui nous serait si préjudiciable. Nous ne désirons que les simples réparations de nos vieux chemins, elles ne seront préjudiciables à personne, et nous continuerons avec succès la culture d'un pays qui n'est point négligé, puisque nous

Digitized by Google

savons y vaincre la nature. Que votre justice et votre protection nous aident à vaincre le désir d'une Compagnie qui n'a que son utilité en perspective, nous ne cesserons de faire des vœux pour la prospérité de Votre Grandeur.

Sur les bords du Layon, le 21 septembre 1774.

Guynoiseau. — De Russon, seigneur de Bonnezeaux. — Chambault de la Saulaie. — Boyleau, officier au grenier à sel de Vihiers. — Couraudin. — Cambourg de Genouïllé. — De Brissac. — De Cambourg. — De Launay. — Touchaleaume. — Thibault-Chambault, sénéchal d'Aubigné. — Paulmier, lieutenant à l'élection d'Angers. — Raimbault de la Douve, conseiller de l'hôtel-de-ville d'Angers. — Chevallier, curé de Thouarcé. — Ménard, chanoine de Martigné. — Desmazières, conseiller au Présidial d'Angers. — Blondel de Rye, curé de Chanzeaux.

Cette supplique d'une partie des riverains du Layon ne fut pas accueillie favorablement par l'intendant de la généralité de Tours, car elle porte en marge : « Les suppliants renvoyés à se pourvoir au Conseil de Tours, le 1er octobre 1774 ».

Joseph Clemanceau, juge au tribunal de Beaupréau (1763-1840)

Le 23 juin 1761, avait lieu, dans l'église de Saint-Maurille d'Angers, le mariage du sieur Joseph Clemanceau, négociant (1), avec demoiselle Jeanne-Scolastique-Fran-

(1) Il était fils du sieur Jacques Clemanceau de la Lande, négociant à Châteaupanne, et de dame Martine Denécheau. Son frère aîné, le sieur Jean-Jacques-René Clemanceau de la Lande, avait épousé, le 27 janvier 1761, demoiselle Marie-Françoise Sartre ; il mourut à Angers le 1er novembre 1802. Son autre frère, le sieur Jean-Baptiste Clemanceau, épousa Françoise-Jacquine Lefèvre et mourut le 26 mars 1813; il avait aussi une sœur, nommée Marie Clemanceau.

Digitized by Google

çoise Sartre (1). Les jeunes époux allèrent demeurer à Saint-Florent-le-Vieil, où un fils leur naquit le 13 novembre 1763. Il reçut le nom de Joseph Clemanceau-Grandmaison (2). C'est de cet enfant que nous avons à parler.

Joseph Clemanceau fit ses études au collège de Beaupréau, comme il le rappelle à plusieurs reprises dans ses écrits. Au mois de mai 1782, il perdit son père, et nous voyons la veuve condamnée le 9 janvier 1789 par la châtellenie de Saint-Florent-le-Vieil à payer une somme de 1.000 livres aux Cordelières de cette ville.

Après les élections aux Etats Généraux, Joseph partit pour Versailles, assista aux délibérations de l'Assemblée qu'il suivit à Paris, et ne revint en Anjou qu'à la fin de l'année 1789. Comme toute sa famille, il embrassa avec ardeur la cause révolutionnaire.

Peu à peu, il se fit connaître. Le 19 juin 1791, l'assemblée primaire de Saint-Florent-le-Vieil nomma les électeurs du canton, qui étaient au nombre de 16 : parmi eux se trouvent *Joseph Clemanceau-Grandmaison* et son oncle Jean-Jacques-René-Clemanceau de la Lande (3). L'année suivante (5 juin 1792), les administrateurs du directoire du district de Saint-Florent-le-Vieil écrivaient au directoire du département de Maine-et-Loire qu'ils n'avaient

(1) Elle avait été baptisée à Saint-Maurille d'Angers, le 14 février 1735, et était fille du sieur Louis Sartre, négociant, ancien juge-consul en la juridiction consulaire, ancien échevin de la ville d'Angers, qui mourut en avril 1781, et de défunte Anne-Louise Bedane. Elle avait quatre frères et cinq sœurs.

(2) Voici son acte de baptême : « Le 13 novembre 1763, a été baptisé par nous, vicaire soussigné, Joseph, né de ce jour, fils du sieur Joseph Clemanceau-Grandmaison, négociant, et de Jeanne Sartre, sa femme, demeurant en cette ville. Ont été parrain le sieur Jacques Clemanceau de la Lande, négociant, demeurant paroisse de Châteaupanne, aïeul de l'enfant, et marraine dame Marie Sartre, tante maternelle de l'enfant, épouse du sieur Clemanceau de la Lande, aussi demeurant en cette ville. — J. Clemanceau ; Clemenceau de la Lande ; Clemanceau de la Lande ; Clemanceau-Grandmaison ; Guichet ; Rompion, vicaire. » (*Archives du greffe du tribunal de première instance de Cholet*).

(3) *Arch. de Maine-et-Loire*, L. 321.

Digitized by Google

trouvé que Joseph Clemanceau qui pût être nommé « commissaire à la confection des matrices de rôles d'imposition foncière et mobilière, restée en retard » (1).

Le 26 août 1792, se réunit, dans l'église paroissiale de Saint-Florent-le-Vieil, l'assemblée primaire du canton. Il s'agissait de désigner les électeurs qui devaient nommer les députés à la Convention nationale. Joseph Clemanceau fut de nouveau choisi comme électeur par 85 voix sur 144 votants (2), et nous le voyons prendre part aux travaux de l'assemblée électorale du département de Maine-et-Loire qui se tint à Saumur du 2 au 8 septembre.

De retour à Saint-Florent-le-Vieil, Joseph Clemanceau continua ses fonctions de « commissaire à la confection des rôles », et, le 4 octobre, le citoyen Renou, procureur syndic du district, lui écrivait pour lui signaler quelques erreurs dans l'établissement de la matrice du rôle de la contribution foncière de plusieurs localités, et le presser d'en finir avec ce travail (3).

Mais il ne devait pas garder longtemps ses fonctions de commissaire, car dès le mois de novembre l'assemblée électorale du district de Saint-Florent-le-Vieil le nommait juge du tribunal du district. Comme ce tribunal siégeait à Beaupréau, il alla demeurer aussitôt en cette ville.

Interné au château de Beaupréau par les Vendéens le 13 mars 1793, Joseph Clemanceau resta en prison pendant

(1) *Idem*, L., district de Saint-Florent, *correspondance*.

(2) *Archives de Maine-et-Loire*, L. 324 et 325. — Joseph Clemanceau fut même élu secrétaire de l'assemblée primaire du canton Le canton envoya quinze électeurs à Saumur.

(3) Voici cette lettre : « Nous avons reçu au directoire votre lettre du 1er courant et la matrice du rôle de la contribution foncière du Puiset. Nous comptons avec la plus grande confiance que nous aurons, comme vous le promettez, d'ici le 15 de ce mois, les matrices mobilières du Puiset, de Landemont, de la Chaussaire et de Saint-Christophe-la-Couperie. Vous savez combien nous sommes en retard et combien nous devons désirer voir cette opération finie. Le directoire, après avoir examiné votre matrice foncière du Puiset, vous observe qu'il y a plusieurs erreurs de calcul à réformer ; elles se rencontrent dans différents articles, et notamment à celui de M. Barbier. »

Digitized by Google

sept mois, et ne put recouvrer sa liberté que le 10 octobre. Il avait été détenu successivement à Beaupréau (13 mars-15 avril 1793), à Montfaucon-sur-Moine (15-16 avril), à Tiffauges (16-17 avril), à Cholet (17-20 avril), à Mortagne-sur-Sèvre, (20 avril-4 juillet), une seconde fois à Tiffauges (4-6 juillet), et enfin à Châtillon-sur-Sèvre (14 août-10 octobre).

Le prisonnier libéré passa à Bressuire, Thouars, Montreuil-Bellay, Saumur et arriva à Angers le 18 octobre 1793. Il y retrouva sa mère (1).

« En arrivant à Angers, dit-il, je vis les habitants dans une grande rumeur. C'était le jour du passage de la Loire par les Vendéens. Comme on ne pouvait savoir sur quel point ils allaient se diriger, on craignait à Angers qu'ils ne vinssent attaquer cette ville, et les alarmes étaient d'autant plus fondées qu'il n'y avait pas de troupes pour la défendre. Mais la population de la Vendée se porta d'un autre côté, et la ville d'Angers en fut quitte pour la peur cette fois. J'eus une grande satisfaction, pour mon compte, de voir que les royalistes s'éloignaient d'Angers. »

Joseph Clemanceau se procura sans retard un certificat

(1) Pendant sa détention, il avait reçu des secours de sa mère, comme nous l'apprennent les documents officiels de cette époque. Le 8 juin 1793, Jeanne Sartre, veuve de Joseph Clemanceau, demeurant ville de Saint-Florent-le-Vieil, et réfugiée à Angers, demanda au district de Saint-Florent, lui aussi réfugié à Angers, de recevoir le trimestre du traitement dû à Joseph Clemanceau, son fils, juge du tribunal de Beaupréau, et alors prisonnier détenu par les rebelles. Le même jour, le directoire du district donna un avis favorable, et le directoire du département prit un arrêté conforme. Mais bientôt toutes les autorités constituées ayant abandonné Angers à l'approche des Vendéens vainqueurs de Saumur, la veuve Clemanceau ne put toucher son mandat. Il fallut une nouvelle démarche après la réinstallation des administrations angevines. Le 24 juillet, le directoire du département prenait le nouvel arrêté qui suit : « Rapport fait de la pétition présentée par la citoyenne Sartre, veuve Joseph Clemanceau, à l'effet d'obtenir le paiement du trimestre échu des appointements de son fils, juge du tribunal du district de Saint-Florent séant à Beaupréau, et fait prisonnier par l'armée rebelle, vu notre arrêté du 8 juin par lequel la pétitionnaire est autorisée à recevoir le trimestre du traitement de son fils échu le 1er avril, afin de la mettre à lieu de faire passer des secours à son malheureux fils, le directoire du département autorise, etc. »

Digitized by Google

de civisme. On lui en délivra un le 24 octobre, visé le même jour par le district de Saint-Florent-le-Vieil, séant à Angers, et, le lendemain, par le directoire du département (1).

Après le passage de la Loire par les Vendéens, le pays insurgé redevint libre, et, dès le 18 novembre 1793, l'administration du district de Saint-Florent-le-Vieil se réinstalla dans cette ville (2). A son exemple, Joseph Clemanceau quitta Angers et revint dans sa paroisse natale. C'est à ce moment qu'il fit un voyage à Nantes, où il vit Carrier.

Il était toujours juge au tribunal du district, mais, depuis l'insurrection, le tribunal ne fonctionnait plus, et, par arrêté des représentants du peuple Richard et Choudieu, le tribunal du district d'Angers était chargé de connaître des affaires du ressort du tribunal de Beaupréau (23 avril 1793). Ne pouvant exercer la justice, Joseph Clemanceau voulut pourtant se rendre utile. Il offrit ses services au directoire du district, et le citoyen Martin, agent national du district, lui répondit le 16 février 1794 : « Vous avez paru désirer servir la République pour les salaires qu'elle vous accorde. C'est une justice. Vous m'avez demandé à quoi vous pourriez vous employer. Faire des états de tous les biens des rebelles et des émigrés situés dans la commune de Saint-Florent-le-Vieil est un ouvrage pressé et intéressant. Il faut qu'il soit bien détaillé : la contenance des objets, les joignants et aboutissants par aspect du soleil, les charges dont ils sont grevés, les noms des propriétaires et autres y prétendant des droits. » Le juge se mit à la besogne, mais pour peu de temps.

En effet, dès le 20 février 1794, un arrêté des représentants du peuple enjoignait à tous les réfugiés des pays révoltés de s'éloigner au moins à vingt lieues du théâtre de

(1) *Archives de Maine-et-Loire*, L. 388.

(2) Un décret de la Convention du 22 février 1793, changea le nom de Saint-Florent-le-Vieil en celui de *Montglonne*.

Digitized by Google

la guerre. Le délai pour le département de Maine-et-Loire expirait le 10 mars. Joseph Clemanceau partit avec sa mère pour Le Mans : il y resta jusqu'à l'arrêté des représentants du 8 septembre 1794, qui rapporta les mesures prises contre les patriotes vendéens (1).

(1) Pendant son séjour au Mans, Joseph Clemanceau connut Garnier (de Saintes). Voici comment il rappelle ce souvenir dans son *Histoire de la Révolution* : « Au mois de floréal an II, Garnier, député, fut envoyé en mission dans le département de la Sarthe. Arrivé au Mans, il commença par afficher l'orgueil et le despotisme d'un tyran. Cette conduite déplut aux habitants du Mans; quelques-uns d'entre eux, connus pour des patriotes exaltés, en firent des plaintes, qui furent connues du représentant. Il convoqua aussitôt une assemblée du peuple dans l'église Saint-Julien. Là, après un discours véhément, dans lequel éclatait la fureur de l'amour-propre blessé, il lança l'anathème contre ceux qui lui avaient été dénoncés comme censeurs de sa conduite. Il les désigna au nombre de 12 en les nommant devant le peuple. Ils étaient présents à la séance. Se voyant ainsi en butte à la colère du représentant Garnier, ces citoyens voulurent sortir de l'église. Garnier qui s'en aperçut, ordonna de fermer les portes ; elles furent fermées à l'instant. Il fit garder à vue ceux qu'il avait désignés, dans le lieu même. Les faits que je rapporte ici, se sont passés tels que je les décris. J'en ai été témoin, j'étais dans l'assemblée dont il s'agit. Enfin on fit évacuer la foule qui composait cette assemblée, mais Garnier ordonna à ses sbires d'arrêter les 12 individus contre lesquels il voulait exercer sa vengeance. Il paraît qu'il n'avait convoqué cette assemblée que dans le dessein de les attirer là et de les y prendre comme dans un piège. Tout leur crime était d'avoir parlé de Garnier et censuré le ton de hauteur et d'arrogance qu'il affectait dans la ville du Mans Cependant pour un motif aussi léger, ces 12 citoyens furent transférés à Paris par ordre de Garnier, dénoncés par lui aux Comités de la Convention de la manière la plus atroce, jetés dans les prisons et traduits au tribunal révolutionnaire. C'était à l'époque où ce tribunal envoyait chaque jour à l'échafaud autant d'accusés qu'il en paraissait devant lui, et on sait que Fouquier-Tinville n'était pas disposé à trouver des innocents. Les 12 citoyens du Mans parurent devant le tribunal redoutable. Aucune charge n'était portée contre eux, le seul crime qu'on leur imputait paraissait être de n'avoir pas prodigué leur encens à Garnier. Ils furent tous acquittés et remis en liberté (30 avril 1794), chose étonnante dans les circonstances, malgré leur innocence Ils partirent aussitôt de Paris pour revenir au Mans. Déjà ils étaient à une lieue de la ville, où chacun se félicitait de revoir des citoyens si injustement persécutés et qu'on avait craint de voir sacrifiés comme tant d'autres par le tribunal révolutionnaire. Mais la vengeance de Garnier n'était pas à son terme. Il envoya sur la route un détachement de gendarmerie, avec ordre de les arrêter aux portes du Mans. Il ne leur fut pas même permis d'y rentrer; on les fit rétrograder à l'instant pour les reconduire une seconde fois prisonniers à Paris Rendus là, ils furent remis en prison et y restèrent jusqu'après les événements du 9 thermidor, qui leur rendirent enfin la liberté. Garnier voulut les faire paraître une seconde fois au tribunal qui les avait acquittés, mais il ne put dans cette

Digitized by Google

Il revint alors à Angers avec sa mère. Cette dernière, âgée de 59 ans, reçut du département une indemnité de 50 livres par mois comme réfugiée de la Vendée, à partir du 22 septembre 1794 (1). Quant à Joseph Clemanceau, il continua de toucher son traitement de juge sans en exercer les fonctions.

L'administration du district de Saint-Florent-le-Vieil qui avait quitté cette ville le 27 mai 1794, s'était retirée à Saumur d'après les ordres des représentants du peuple. Elle revint à Angers vers la fin d'octobre pour y continuer ses travaux. Le tribunal du district de Saint-Florent-le-Vieil voulut lui aussi donner signe de vie après dix-huit mois de silence forcé, et le 21 novembre il essaya de se reconstituer tant bien que mal. Voici le procès-verbal rédigé à cette occasion : « Le 1er frimaire an III, les membres du tribunal du district de Saint-Florent-le-Vieil se sont réunis au local qui leur avait été désigné, rue de la Loi, à Angers, par l'administration du district d'Angers, d'après l'ordre du représentant Bezard, à l'effet d'y tenir provisoirement leurs séances et d'y déposer leurs papiers, registres et les lois adressées au tribunal. Le tribunal ayant reconnu que plusieurs de ses membres étaient absents et ne pouvaient plus remplir leurs fonctions de juges, s'est occupé d'appeler les suppléants, et le citoyen Renou, demeurant ci-devant à Saint-Quentin-en-Mauges, quatrième suppléant, s'est trouvé le seul dans le cas d'accepter, vu que les trois autres occupent d'autres places. Et de suite Renou s'étant présenté, le président lui a prononcé la forme du serment exigé par la loi pour l'installation des juges et il a répondu : « Je le jure. » Il a pris ensuite place parmi les

occasion parvenir à son but. Les citoyens du Mans ne purent obtenir justice contre leur persécuteur ni le faire poursuivre à raison de cet affreux abus de pouvoir. C'était à peu près de la même manière que se comportaient les représentants dans les autres départements. »

(1) *Archives de Maine-et-Loire*, L. 1000.

Digitized by Google

juges. (Signé) *Ardré*, président, *Joseph Clemanceau*, *Delaunay*, commissaire national, *Renou*, *Gazeau* greffier » (1).

Cette tentative n'eut aucune suite, et le tribunal ne siégea pas plus après qu'avant. Il en fut ainsi jusqu'à l'arrêté des représentants du peuple du 6 mai 1795, qui nommait de nouveaux juges au tribunal du district de Saint-Florent-le-Vieil. Les fonctions de Joseph Clemanceau cessèrent par là-même. Mais, avant de quitter la magistrature, il voulut se faire payer de ses services jusqu'à la dernière heure

Le 19 juin 1795 (2), jour de la prestation du serment des nouveaux juges, le procureur syndic du district de Saint-Florent-le-Vieil, séant à Angers, mandait au procureur général syndic : « Les anciens juges du tribunal prétendent être payés jusqu'au jour où leurs successeurs se rendront à leur poste. L'administration présume que l'arrêté des représentants du peuple du 6 mai s'explique assez pour donner lieu de croire qu'en ordonnant aux nouveaux juges de se rendre sur-le-champ à leur poste, ils étaient censés en fonctions et qu'il n'y avait que les circonstances qui avaient pu s'y opposer. Ils demeurent tous à Angers. » — En effet, quelques jours après, Joseph Clemanceau exposait à l'administration départementale qu'ayant été remplacé comme juge du tribunal de Beaupréau, il en avait néanmoins rempli les fonctions jusqu'au 18 juin, étant de trimestre auprès du tribunal criminel du département. Il demandait, en conséquence, à être rétribué jusqu'à ce jour. L'affaire fut renvoyée le 23 juin au district de Saint-Florent-le-Vieil, qui donna un avis favorable à la pétition, et, le 24 juin, le directoire du départe-

(1) *Archives départ.* District de Saint-Florent, 19 *bis*.

(2) Le décret du 23 janvier 1795, suivi de l'arrêté du Comité des Finances des 20 juin et 11 août, accorda une indemnité provisoire aux fonctionnaires publics. En conséquence, les administrateurs du district de Saint-Florent-le-Vieil arrêtèrent, le 28 août 1795, *L'état des sommes à faire payer* à ces citoyens, et Joseph Clemanceau reçut 300 livres de traitement par trimestre.

Digitized by Google

ment décidait que Joseph Clemanceau recevrait jusqu'au 18 juin son traitement habituel de 225 livres par mois.

A la même époque, on recommençait la guerre. Les pacifications de la Jaunaye (17 février 1795) et de la Mabilais (20 avril 1795) n'étaient qu'une paix boiteuse et mal assise, et, dès le 24 juin, Charette reprenait les armes. Stofflet, qui n'avait consenti à déposer les siennes que le 2 mai 1795 au traité de Saint-Florent-le-Vieil, voulut aussi recommencer les hostilités. L'abbé Bernier, curé de Saint-Laud-lès-Angers, en sa qualité de commissaire général des armées catholiques et royales, fit publier un manifeste en forme de proclamation, dans lequel il exposait longuement les griefs des Vendéens et les motifs qui les portaient à rompre le traité de pacification. Cette pièce datée du 23 juin 1795, ne fut connue que plus tard. Joseph Clemanceau, qui était alors à Angers et n'exerçait plus aucune fonction, entreprit de répondre au nom des patriotes et des républicains. Cette longue pièce a été publiée, en 1908, dans les *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers* (1).

Joseph Clemanceau habitait alors rue Haute-du-Figuier avec une jeune Vendéenne qu'il avait rencontrée au Mans et de qui il avait eu un fils (2) le 26 avril 1795. Elle se nommait Marie Vrillard, et était née aux Herbiers en 1776 (3). Il l'épousa le 10 octobre 1795.

(1) « Le manifeste des chefs royalistes — écrivait Joseph Clemanceau en 1827 — avait porté la terreur dans le pays et surtout parmi ceux des habitants qui étaient depuis deux ans errants, sans asile et sans ressources, d'une ville dans l'autre. Au moment où ils espéraient voir un adoucissement à leurs maux, dans l'idée de revoir leurs foyers au milieu des ruines et de la dévastation, ils se virent repoussés par cette déclaration de guerre et réduits à traîner encore dans l'exil leur triste existence. Ce fut de leurs plaintes et des cris de l'opinion publique que fut appuyée la réfutation du manifeste qui préparait de nouveaux malheurs aux habitants du pays de toutes les opinions, mais dont les vœux étaient uniformes pour le maintien de la paix. »

(2) Cet enfant, nommé Théodore Clemanceau, mourut en bas âge.

(3) Elle était fille de Antoine Vrillard, charpentier en navire, né à Limoges, et de Marie Charrier, née aux Herbiers. Ils s'étaient mariés aux Herbiers et y étaient morts pendant la guerre de Vendée.

Digitized by Google

Ne pouvant rentrer à Saint-Florent-le-Vieil à cause de la guerre, Joseph Clemanceau et sa mère (1) dont la fortune était compromise par suite des événements, quittèrent Angers avec leur famille pour aller faire du commerce à Saumur. C'est de cette ville que, le 19 janvier 1796, il demande à l'administration centrale du département l'autorisation de verser à la Nation les 300 livres qui lui restent à payer sur les 1.100 livres dues depuis 1789 aux Cordelières de Saint-Florent-le-Vieil.

La loi du 14 février 1797 accorda le dégrèvement des impositions arriérées à ceux qui avaient éprouvé des pertes par l'effet et les suites de la guerre de la Vendée. Le 6 avril suivant, Joseph Clemanceau et sa mère présentèrent à l'administration municipale du canton de Saint-Florent-le-Vieil l' « état » des pertes qu'ils avaient éprouvées pendant la guerre, afin d'obtenir le dégrèvement aux termes de la loi. Cette pièce fait connaître la fortune immobilière de Joseph Clemanceau (2).

(1) La mère de Joseph Clemanceau habitait rue Gâte-Argent, à Angers depuis son retour du Mans.

(2) En voici le texte : « Une maison située à Saint-Florent-le-Vieil, place Maubert, ayant 60 pieds de face sur la rue, et plusieurs bâtiments adjacents sur le derrière avec un pressoir neuf. Le tout a été incendié. Ce qui avait échappé au feu a été pillé, dévasté, et il n'est resté que des murs endommagés et des décombres. Lorsque Saint-Florent-le-Vieil fut évacué (27 mai 1794), il restait encore beaucoup de meubles dans la maison, qui ont été pillés ou brûlés. Cette maison ne pourrait être rétablie telle qu'elle était à moins de 10.000 livres en numéraire, vu la cherté actuelle des matériaux et main-d'œuvre. — Trente boisselées de vigne aux Cercouets, près Le Marillais, commune de Saint-Florent-le-Vieil, qui étaient en très bons rapports, produisaient un revenu annuel assez conséquent, et dont il ne reste plus que le sol en friche, vu que tous les ceps ont été arrachés pour être sans doute, comme la maison, consumés par le feu. Nous n'évaluons point la perte sur cet objet ; nous savons seulement qu'en place des fruits qu'il produisait, on n'y voit plus croître que des ronces, et nous voyons courir, comme pour la maison, la 4e année de non-jouissance. — Quatorze bancs au Marillais, propres à étaler marchandises pendant les foires, qui ont été aussi brûlés et dévastés. Cette perte est légère, comparativement aux autres, et nous ne l'évaluons pas. — Une partie des bâtiments du lieu de la Mousardière, commune de Botz, a aussi été la proie des flammes. Cet objet est également d'une médiocre conséquence. Nous sommes seulement surpris qu'on puisse songer à réclamer

Digitized by Google

Joseph Clemanceau revint à Saint-Florent-le-Vieil en 1797, et nous le trouvons sur la liste des électeurs choisis l'année suivante par l'assemblée du canton.

Au mois de juillet 1799, le nouveau soulèvement des Vendéens obligea leur ancien prisonnier à se réfugier de nouveau à Angers : Joseph Clemanceau ne rentra dans ses foyers qu'à la fin de l'année 1800. Un autre fils, nommé Athanase, lui naquit le 14 novembre 1802 (1).

Six mois après, le 18 mai 1803, un arrêté du Premier Consul nommait Joseph Clemanceau receveur particulier des contributions de la commune de Saint-Florent-le-Vieil, et le 14 juin 1804 un décret impérial le nommait percepteur à vie dans sa ville natale. Il fut révoqué par un décret impérial du 27 avril 1815 (2).

A cette époque, Joseph Clemanceau quitta le pays à cause du soulèvement Vendéen et partit pour Paris, qu'il n'avait pas revu depuis 1789 ; il y resta pendant les Cent Jours. A son retour il se fixa à Angers, d'abord rue du Château et ensuite faubourg Saint-Michel (impasse Saint-Denis).

Dix ans après, il songea à écrire l'histoire de sa captivité en 1792. Il fit ensuite l'histoire de la Révolution, puis celle de la guerre de la Vendée, et termina par l'histoire de Napoléon. Voici l'ordre dans lequel il composa ces différents écrits :

1825 : *Le Prisonnier de la Vendée, anecdote historique* (Pu-

des impositions des propriétés rurales pour les deux années pour lesquelles les arrêtés des pacificateurs ont autorisé les fermiers à ne pas payer de fermes, car où il n'y a rien à prendre, la République perd ses droits. — La perte du mobilier est un objet qui doit aussi être placé ici, et les soussignés portent leur perte réelle à cet égard à la somme de 5 000 livres en numéraire ; ce qu'ils seront dans le cas de prouver lorsqu'il en sera besoin. » (*Archives de Maine-et-Loire*, district de Saint-Florent-le-Vieil, 19 *bis*.)

(1) Il est mort célibataire le 8 janvier 1886.

(2) Sous l'Empire, Joseph Clemanceau fut constamment membre du collège électoral de l'arrondissement de Beaupréau (*Archives de Maine-et-Loire*).

Digitized by Google

bliée par l'*Anjou historique*, novembre 1907 et janvier 1908) (1).

1726-1827 : *Histoire de la Révolution de France*, qui va de 1789 au coup d'Etat du 18 fructidor.

1827 : *Histoire de la guerre de la Vendée.*

1828-1829 : *Histoire de Napoléon Bonaparte.*

Malgré son désir, Joseph Clemanceau ne put jamais faire paraître ses œuvres.

Après la mort de sa femme, décédée le 21 juin 1835, Joseph Clemanceau quitta Angers pour se retirer chez son fils Athanase, devenu avoué à Chinon. Il mourut en cette ville le 26 novembre 1840, âgé de 77 ans (2).

La guerre de la Vendée

Origine. — Causes. — Débuts

Le lecteur vient de voir que Joseph Clemanceau composa en 1826 et 1827 une *Histoire de la Révolution de France*. De cet ouvrage M. l'abbé Uzureau a extrait ce qui concerne l'insurrection des provinces de l'Ouest, et le tout vient d'être publié sous ce titre : *Histoire de la Guerre de la Vendée* (Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 85 rue de Rennes, 1909.)

Mais l'auteur ne se borna pas à cette première ébauche. A la

(1) Au sujet de cette publication, la *Révolution Française* disait, dans son n° de décembre 1907 : « Joseph Clemanceau est un observateur précis et sincère, dont les souvenirs, quoiqu'écrits longtemps après les événements, paraissent d'une exactitude suffisante. Il note sans passion les faits dont il fut témoin et parfois acteur pendant sa longue captivité. »

(2) Dans son n° de novembre-décembre 1907, l'*Anjou Historique* a confondu notre Joseph Clemanceau, de Saint Florent-le-Vieil, avec un homonyme, de Montjean, né le 26 août 1759 et mort à Montjean le 9 octobre 1833. Le lecteur est prié de bien distinguer entre ces deux personnages.

Digitized by Google

fin de 1827, il reprit son œuvre et écrivit à part *l'Histoire de la Guerre de la Vendée* en deux volumes, restés manuscrits.

Nous allons donner ce qui concerne l'origine, les causes et les débuts de l'insurrection.

« Comme on le sait, la guerre de la Vendée est encore aujourd'hui le sujet d'ardentes polémiques et, sur la plupart des questions controversées, notre historien, Joseph Clemanceau, nous apporte son témoignage, un témoignage précieux et d'une autorité indiscutable.

« En effet, Joseph Clemanceau est né à Saint-Florent-le Vieil en 1763; après avoir étudié à Beaupréau, il vécut dans sa famille à Saint-Florent. Plus tard, au mois de novembre 1792, il revient à Beaupréau pour y remplir les fonctions de juge au tribunal du district. Il connaissait donc bien les habitants des Mauges et le pays où la guerre allait se dérouler.

« De plus, il a été le témoin, témoin forcé, de l'insurrection. Arrêté à Beaupréau le 13 mars 1793, il dut suivre les Vendéens à Mortagne-sur-Sèvre et à Châtillon-sur-Sèvre. Sa captivité dura sept mois. Il était donc bien placé pour voir et pour entendre, car, à Mortagne et à Châtillon, il avait une assez grande liberté d'aller et de venir; d'ailleurs, les soldats vendéens, c'est lui qui nous l'apprend, ne cachaient à leurs prisonniers ni leurs succès, ni leurs revers.

« Ajoutez à cela que sa sincérité et sa bonne foi sont évidentes. Joseph Clemanceau a beaucoup écrit; il a laissé entre autres une relation de sa captivité qui a été publiée dans l'*Anjou Historique*. La Révolution française, rendant compte de cette publication, appelle notre narrateur *un observateur précis, sincère, sans passion*. Tel il nous apparaît aussi dans l'*Histoire de la Guerre de la Vendée*, qui a été composée peu après et dans le même esprit.

« Enfin — dernier trait — Joseph Clemanceau, fonctionnaire de la République, entièrement dévoué aux idées nouvelles, n'aime pas, il le déclare à maintes reprises, le parti vendéen qui l'a persécuté, qui l'a ruiné.

« Tel est notre historien : bien informé, sincère, hostile à l'insurrection.

« Or, chose étrange ! Ce *bleu* qui condamne la guerre de la Vendée est du côté des *blancs*, en ce sens que sur presque tous

Digitized by Google

les points, au moins sur les plus importants, il apporte à l'histoire traditionnelle la plus éclatante confirmation. Par le seul exposé des faits, ce revenant démolit l'œuvre historique, j'allais dire l'œuvre légendaire de M. Célestin Port. Ainsi, dans la *Vendée angevine*, son principal ouvrage, le célèbre archiviste soutient et essaie de démontrer que le soulèvement a été préparé de longue main par les menées des nobles et la propagande étrangère, tandis que personne n'eût bougé pour défendre les prêtres. Soixante ans à l'avance, Joseph Clemanceau lui répondait : *J'ose affirmer, parce que je l'ai vu, que le serment exigé des prêtres et le refus par un grand nombre d'entre eux de le prêter, à quoi il faut joindre les intrigues, les machinations mises en œuvre par suite de la persécution, ont été le premier et le plus puissant levier qui a soulevé la population de l'Ouest de la France. Ce ne fut donc point pour l'amour de la royauté et encore moins pour soutenir la cause des ex-nobles que les habitants de l'Ouest prirent les armes ; ce fut pour soutenir et conserver leur culte, ce fut pour défendre et garder leurs bons prêtres.*

« Cet exemple, choisi entre beaucoup d'autres, suffit, il me semble, à faire comprendre la très grande importance de cet ouvrage et le caractère tout particulier de l'intérêt qu'on éprouve à le lire. Il a le grand mérite d'être, sur beaucoup de points, la réfutation d'autant plus forte qu'elle est moins préméditée des erreurs dont on a essayé, depuis une trentaine d'années surtout, d'obscurcir l'histoire de la Vendée. Le récit de Joseph Clemanceau, de ce témoin si bien informé, de ce bleu si modéré en général et si sincère, dissipe les ténèbre et fait évanouir les légendes (1). »

La partie du ci-devant Poitou qui porta dans la nouvelle division de la France le nom de département de la Vendée, n'a pas été le seul pays théâtre de la rébellion. Une partie des départements des Deux-Sèvres, de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire y prit une part active, savoir la partie nord du département des Deux-Sèvres,

(1) *Semaine Religieuse d'Angers*, n° du 13 juin 1909, article de M. le chanoine Moreau.

Digitized by Google

et tout ce qui se trouve du territoire des deux autres départements sur la rive gauche de la Loire.

L'étendue du territoire insurgé qui fut nommé par les Vendéens *pays conquis*, se trouva être d'environ trente lieues d'orient en occident, depuis Vihiers, Bressuire et Parthenay jusqu'aux portes des Sables-d'Olonne et de Paimbœuf, ces deux villes étant toujours restées au pouvoir des républicains ; et d'environ 25 lieues du midi au nord, depuis le pays en-deçà de Fontenay et de Luçon jusqu'à la Loire, en longeant sa rive gauche depuis Rochefort-sur-Loire jusqu'à Paimbœuf. Le pays conquis resta circonscrit de cette sorte jusqu'à la grande catastrophe qui força les Vendéens à passer la Loire, après sept mois de combats dans leur pays. Cette étendue de pays, formée du département de la Vendée, les Sables-d'Olonne et autres villes des côtes de l'Océan exceptés, et d'une portion des trois autres départements, fut désignée pendant toute la guerre sous le nom collectif de *Vendée*. Encore aujourd'hui, l'habitude ayant fait loi, on nomme tout le pays situé entre la rive gauche de la Loire et les côtes de l'Océan, la *Vendée*.

*
* *

Jusqu'à l'époque de l'insurrection, on avait peu connu la population de ce pays. Ce fut avec une grande surprise que l'on vit en deux jours 200,000 hommes se lever en masse, paraître armés de toutes sortes d'instruments offensifs, se disant résolus de défendre jusqu'à la mort ce qu'ils appelaient « la bonne cause ». Ils devinrent d'autant plus redoutables qu'animés par le fanatisme, enthousiastes et crédules, ils se persuadaient que leur sang versé pour la défense de la religion devait leur mériter, comme aux premiers chrétiens, la palme du martyre.

Les habitants de ces contrées ne recevaient aucune

Digitized by Google

instruction (1). C'était alors une chose rare de rencontrer un homme de la campagne qui sût lire et écrire. On ne donnait les connaissances qu'à ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique. Ils ne sortaient jamais de leur pays, ne voyaient pas d'étrangers et n'avaient au dehors aucune espèce de rapports ni de communications. Le pays est très couvert, a peu de grandes routes qui sont mal entretenues, et n'est pas praticable pendant une partie de l'année. Les habitants des campagnes sont laborieux, actifs, sobres, se faisant peu de besoins, ayant autour d'eux ce qu'il faut pour satisfaire à ceux de première nécessité, tels que la nourriture, et les vêtements qu'ils trouvent dans la laine de leurs troupeaux. Ils sont très bons agriculteurs, savent bien tirer parti du sol et surtout de leurs bestiaux qui sont leur principale richesse. Leur position, leurs habitudes, leurs mœurs, leur genre de vie et surtout le défaut d'instruction entretiennent parmi eux, pendant toute leur vie, les erreurs et les préjugés en tous genres dont ils sont environnés. L'instruction des Vendéens se borne à peu près aux annonces du prône, et leurs connaissances géographiques ne s'étendent guère au-delà des limites de la commune.

Comment ces hommes naturellement doux et paisibles et adonnés aux travaux de l'agriculture, qui absorbaient tout leur temps, purent-ils sortir tout à coup de leur état naturel et paraître en un même jour, comme par l'effet d'un coup de baguette magique, furieux, atteints d'une frénésie épidémique, qui les rendait avides de sang et de combats ? C'est qu'une fermentation secrète, produite par des causes qui seront développées dans la suite, agitait depuis longtemps les esprits; c'est qu'on

(1) Il y avait 52 écoles au XVIIIe siècle dans les communes formant aujourd'hui l'arrondissement de Cholet. On ne saurait, dit M. Spal, estimer à moins de 44 pour 100 le nombre des hommes au-dessus de 25 ans, sachant, en 1789, lire et écrire. (*Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Cholet*, 1893).

Digitized by Google

avait excité chez eux de longue main une prévention inconcevable contre tout ce qui tenait à la révolution, et que, disposés par toutes sortes de moyens à un soulèvement, ils n'attendaient que le moment favorable pour éclater. J'ai vu le mouvement spontané des Vendéens, j'ai vu ces hommes naturellement paisibles manifester en 24 heures la fureur des tigres, et j'ai eu peine à concevoir comment on peut passer aussi subitement d'un état tranquille à la fureur la plus aveugle et proscrire le lendemain comme ennemis ceux qu'on regardait la veille comme amis. Tout, dans ces soulèvements des habitants de 600 communes dans un même jour, manifestant la même intention, quittant leurs travaux pour prendre les armes, paraissait extraordinaire. C'est un de ces événements qui, heureusement pour l'humanité, n'apparaissent qu'une fois en plusieurs siècles. On a voulu depuis, à diverses époques (1), soulever les Vendéens, mais on n'a pu y réussir, on n'y réussira jamais. Ils veulent la paix et on ne doit pas craindre qu'ils reprennent les armes.

Si la grande population du pays insurgé rendait cette guerre dangereuse, la nature du sol était faite pour en prolonger la durée. Le pays très couvert est coupé d'une infinité de haies qui entourent chaque champ, et garni de genêts qui croissent naturellement après la récolte des grains. Ces espèces de forts élevés par la nature servaient de retraite aux gens du pays, tandis qu'ils étaient très dangereux pour les républicains, qui étaient fusillés sans qu'ils pussent voir leurs ennemis. Ce qui rendit les Vendéens redoutables dans les premiers temps, ce fut leur manière de faire la guerre. Ils combattaient sans ordre et sans garder leurs rangs, le plus souvent en tirailleurs, cachés derrière des haies, se débandant, puis se ralliant pour retourner à la charge. On les a vus courir

(1) 1795, 1796, 1799, 1815.

Digitized by Google

sur les canons des républicains, tuer les canonniers sur leurs pièces et s'en emparer.

Ils marchaient aux combats, ce qu'ils appelaient *aller au feu*, dès qu'ils en étaient requis par les commandants de paroisse, chefs commés par eux parmi leurs égaux, espèce de centurions qui avaient leur confiance bien plus que les généraux, qu'ils connaissaient à peine ; en sorte que, marchant par divisions communales, ils se trouvaient aux combats comme dans leurs églises, entourés des gens de leur connaissance, de leurs voisins, parents et amis, avec lesquels ils marchaient en avant ou fuyaient, suivant les circonstances. Après l'action, vainqueurs ou vaincus, ils rentraient dans leurs foyers, vaquaient à leurs travaux ordinaires et toujours dans leurs champs ou dans leurs ateliers, et toujours prêts à combattre. Ils étaient comme autrefois les enfants d'Israël qui relevaient d'une main les murs de leur temple, tenant dans l'autre leur glaive pour repousser l'ennemi.

Ces nouveaux soldats firent toute la guerre à leurs frais. Non seulement ils ne recevaient aucune solde, mais les fermiers et métayers étaient les fournisseurs des armées, donnaient leurs grains et leurs bestiaux sans paiement pour nourrir ceux qui n'en avaient pas, tels que les artisans et quelques Bretons passés dans la Vendée. On prenait chez eux toutes les subsistances par forme de réquisition ; en échange, ils recevaient des *bons royaux* souscrits par leurs chefs et payables par le trésor royal lors du rétablissement des princes légitimes, qui étaient censés garants de ces créances. Les événements, les courses lointaines, les incendies firent perdre ces bons au plus grand nombre, et tous dans la suite perdirent l'espoir d'en être remboursés.

Jamais il ne fut possible aux généraux de former les Vendéens en corps d'armée ni de les retenir sous les drapeaux. Ils ne purent ni les faire camper ni les assujétir à

Digitized by Google

la discipline militaire. Ils allaient au feu avec ardeur, mais ils n'étaient pas moins prompts à rétrograder pour rentrer dans leurs foyers. Ils se battirent souvent avec courage, mais ils ne furent jamais soldats. Avec ce caractère et de telles dispositions, les Vendéens ne pouvaient prolonger par goût la guerre, qu'ils firent dans la suite par nécessité. La première effervescence étant apaisée, et la réflexion ayant succédé au mouvement tumultueux et à l'enthousiasme des premiers jours, ils virent le danger de leur position et l'abîme ouvert sous leurs pas. Alors ils reconnurent les suites funestes de leurs premières démarches. Ils nous disaient souvent qu'ils se repentaient amèrement de s'être lancés daus une telle entreprise, et que s'ils étaient à recommencer ils ne sacrifieraient pas leur tranquillité et leur existence à de vains projets, ainsi qu'ils l'avaient fait au moment de l'explosion.

Ils voyaient chaque jour leur nombre diminuer, sans espoir de voir remplacer les hommes qui succombaient dans les combats. Ils étaient harcelés de toutes parts, épuisés par les réquisitions de bestiaux et de grains, et avaient à redouter de la part d'un ennemi implacable le sort réservé à ceux qu'il appelait des « rebelles ». Leurs chefs justement alarmés se servaient, pour ranimer l'ardeur des Vendéens, de tous les moyens possibles ; ils publiaient que de nombreuses légions de soldats étrangers étaient prêts à entrer dans la Vendée pour remplacer les habitants dans les armées, et qu'alors on ne prendrait parmi les Vendéens que ceux qui voudraient s'enrôler volontairement pour faire le service militaire ; ils ajoutaient que Paris ferait bientôt justice de la Convention Nationale, que la France était sur le point de renverser le gouvernement républicain, de fouler aux pieds les trois couleurs et d'arborer l'étendard de la royauté. Mais ces annonces ne furent point réalisées ; on ne vit jamais paraître de soldats étrangers dans la Vendée ; les habitants portèrent

Digitized by Google

seuls jusqu'à la fin le poids de la guerre, dont ils devinrent presque tous les victimes.

Tels étaient les Vendéens, avant les troubles et dans les premiers temps de la guerre.

ORIGINE DE LA GUERRE DE LA VENDÉE. — SES CAUSES ÉLOIGNÉES ET CELLES QUI DÉCIDÈRENT L'EXPLOSION.

Si on recherche les causes qui produisirent l'insurrection générale des Vendéens, on en trouve d'éloignées et d'autres plus rapprochées des événements. Pour reconnaître les premières, il faut remonter à l'époque du décret fatal qui exigeait des membres du clergé le serment de fidélité aux lois (1). Ce décret du serment fut le premier mobile qui prépara de loin le soulèvement dans la Vendée. A cette époque, on commença à proclamer hautement dans les départements de l'Ouest que les lois nouvelles portaient atteinte aux dogmes de la religion catholique, et qu'on ne pouvait sans se rendre coupable se soumettre à leur exécution. Une ligue fut formée par les ecclésiastiques pour le refus du serment. Tout fut mis en œuvre pour appuyer et soutenir cette coalition des évêques et des prêtres. Les Bulles, les mandements, les écrits de tous genres furent répandus avec profusion. Tout annonça qu'une lutte fatale à la tranquillité publique serait engagée, et que les querelles dogmatiques allaient encore embrouiller les discussions déjà si animées de la politique. Il fut facile de prévoir que parmi un si grand nombre de défenseurs des dogmes de l'Église, on pourrait bientôt compter de nouveaux martyrs de la foi.

(1) Le serment à la Constitution civile du clergé fut décrété le 27 novembre 1790 par l'Assemblée constituante et sanctionné par Louis XVI le 26 décembre suivant. La persécution contre les insermentés commença dès le début de 1791.

Digitized by Google

La persécution qui suivit le refus du serment, augmenta l'influence des prêtres, surtout dans les contrées de l'Ouest. Si leur résistance leur suscita d'un côté des ennemis terribles, implacables, elle eut pour eux l'avantage d'attacher de plus en plus à leur cause de nombreux et dévoués prosélytes. Parmi ceux-là les Vendéens se distinguèrent par un enthousiasme sans bornes.

Il n'entre pas dans mon plan de discuter les motifs raisonnables ou imprudents, justes ou dangereux, qui purent déterminer une portion du clergé de France à cette dissidence trop mémorable. Après avoir vu les effets, on serait trop porté à condamner les causes. Je laisse à une main plus savante le soin de démêler les fils embrouillés qui peuvent guider dans ce dédale politique et religieux. Il faut une connaissance profonde du cœur humain pour sonder ses replis secrets, pour rencontrer la lumière au milieu des plus épaisses ténèbres. Mais si les motifs de cette résistance du clergé ne sont pas connus, cette résistance n'en a pas moins produit de funestes résultats. Il est bien certain que si le serment n'eût pas été exigé par les décrets, ou bien qu'il eût été prêté par tous les membres du clergé, la France aurait de grands malheurs de moins à déplorer, la religion n'eût pas été exposée à des atteintes aussi violentes, et le sang des Français n'eût pas coulé dans les champs de la Vendée.

Telle fut la cause principale et la plus active de l'insurrection des Vendéens. Sans les troubles religieux qui les exaltèrent, sans leur dévoûment à leurs prêtres, aucune puissance sur la terre n'eût été capable de les mouvoir ni de placer dans leurs mains les armes avec lesquelles ils prétendaient se faire les vengeurs de la religion. Les prêtres furent donc, avec ou sans intention, les premiers moteurs de la guerre civile.

Une autre cause plus rapprochée des événements et qui fournit l'occasion et le prétexte pour éclater, fut le décret

Digitized by Google

du 5 mars 1793, qui ordonnait une levée de trois cent mille hommes (1).

Tous ceux qui ont connu la Vendée avant la guerre, qui ont vu de près et suivi les mouvements de la population à cette époque, attestent la vérité de ces assertions. Si on eût laissé aux Vendéens les prêtres insermentés, qu'ils appelaient leurs *bons prêtres*, et qu'on ne leur eût pas demandé leur contingent dans la levée de 300.000 hommes, il n'y aurait eu ni troubles ni insurrection ni guerre civile. Le royalisme n'y était pour rien; à peine ce mot était-il connu des habitants des campagnes avant la guerre; il ne fût question de royauté et de royalisme que quand les chefs prirent le commandement des insurgés, et qu'ils nommèrent leurs troupes *armées catholiques et royales*. Mais il est de fait que jamais le royalisme ne fut un des mobiles de l'insurrection (2).

*
* *

Ceux des anciens prêtres qui se conformèrent à la loi du serment, furent en très petit nombre dans ces contrées. On appela ceux-ci *prêtres assermentés*, les Vendéens les nommèrent *intrus*. Les autres furent désignés sous le titre de *prêtres réfractaires*. Ces derniers s'étant enfuis ou cachés, les églises furent désertes. Cependant on ne voulait pas alors

(1) Le décret portait la date du 24 février 1793; il fut lu le 2 mars à la séance du directoire du département de Maine-et-Loire. Le 6 mars, le directoire du département de Maine-et-Loire notifia aux huit districts de Maine-et-Loire les chiffres respectifs d'hommes qu'ils devaient fournir.

(2) Au moins en ce qui concerne la Vendée, il est désormais établi que c'est bien la question religieuse qui fut la cause véritable de la guerre civile. — « Sans la loi concernant la Constitution civile du clergé, dit Kléber, la France aurait pu être agitée de quelques troubles, mais elle n'eût pas vu alors de guerre civile. » (*Kléber en Vendée*, documents publiés par Baguenier-Desormeaux; Paris, Picard, 1907, p. 30).

Nous sommes loin de l'opinion de M. Port, archiviste de Maine-et-Loire, membre de l'Institut, qui affirme que l'insurrection Vendéenne fut *l'explosion fatale d'une conjuration de nobles et d'émigrés* (*Vendée Angevine*, 2 vol. in-8°, Hachette, 1888; *La Légende de Cathelineau*, Paris, Alcan, 1893.)

Digitized by Google

abolir le culte ; on créa des prêtres nouveaux pour remplacer les dissidents. Si on commit une faute en politique en expulsant les prêtres et en les déportant, on en fit une autre en les faisant remplacer, surtout dans les départements de l'Ouest, par des hommes nouveaux, qui furent en horreur aux habitants, même avant de les voir et de les connaître. Au départ des premiers, le mécontentement fut grand, le peuple se plaignit, des rumeurs se firent entendre, et cependant la tranquillité publique ne fut pas troublée. Mais à l'arrivée des autres, ce fut un cri général d'improbation et de fureur ; la haine du peuple se manifesta hautement, on entendait dire : « Les ennemis de la religion nous ont privés de nos *bons prêtres*, ils les ont enlevés, chassés, déportés ; nous avons souffert par force les coups de l'autorité. Mais on veut nous contraindre à recevoir, à admettre pour nous guider dans les pratiques religieuses des hommes que nous détestons, qui nous sont en horreur ; on nous envoie des *intrus* qui ne sont et ne peuvent être pour nous de véritables prêtres, c'est ce que nous ne pourrons jamais souffrir. On nous attaque à outrance, on veut nous pousser à la révolte. » Ces plaintes amères exaltaient les esprits et préparaient les semences des troubles et de la guerre civile.

On vit alors dans les villes, bourgs et villages de ce pays une scission funeste, que n'avaient pu opérer jusque-là les mouvements politiques de la Révolution. Alors nous vîmes disparaître l'union et la tranquillité, et on connut la division funeste des partis. Les habitants auparavant si paisibles se partagèrent en deux classes ennemies, qui se composaient de ceux qui se ralliaient aux prêtres assermentés et de ceux qui les fuyaient. Cependant cette division n'avait pas lieu dans un grand nombre de communes rurales, où les nouveaux ministres n'avaient pas un seul partisan. Alors commencèrent à se propager dans nos campagnes les mots dangereux de *patriotes* et d'*aristocrates*,

Digitized by Google

qui jusque-là n'y avaient pas encore fait de sensation ; ces noms devenus cruellement symboliques furent synonimes de persécuteurs et persécutés, ils désignèrent des ennemis qui devinrent implacables. Puissent les Français, guidés par la raison et la tolérance, être délivrés à jamais de la fatale influence des mots et des couleurs !

Les prêtres cachés en grand nombre dans le pays, qu'on appelait les *bons prêtres*, cherchaient partout les moyens possibles à se faire des amis et des partisans qui pussent les protéger contre la persécution et les soustraire à l'exécution du fatal décret qui ordonnait leur déportation. Ils continuaient l'exercice de leurs fonctions dans des lieux cachés, où se rendaient en foule leurs prosélytes. Les maisons isolées, les granges, les caves, les cavernes, tous les lieux les plus secrets étaient devenus, comme au temps de la persécution des premiers chrétiens, les nouveaux temples des fidèles. Là on célébrait les cérémonies religieuses, pendant la nuit, au milieu du peuple accouru pour assister à ces ténébreux mystères. On conçoit que ces assemblées nocturnes tendaient à favoriser les moyens de séduction, et devaient servir à entretenir parmi le peuple les haines de parti et les germes d'insurrection.

Dès que les prêtres assermentés paraissaient dans les communes, on les accablait d'outrages et d'injures. Plusieurs d'entre eux furent obligés de prendre la fuite pour se soustraire à des traitements qui auraient pu devenir plus dangereux. On attaquait leur moralité ; on en vint à leur contester leurs pouvoirs ; on prétendit qu'ils n'étaient pas revêtus des droits sacrés de leur mission apostolique, qu'ils n'avaient pas les qualités requises pour exercer les fonctions du culte, et qu'enfin ils n'avaient pas le caractère de prêtres, qu'ils n'avaient pas la puissance de lier et de délier. On alla jusqu'à nier qu'ils eussent le pouvoir d'accomplir le plus profond et le plus sacré des mystères, on soutenait que le pain dans leurs mains profanes ne pou-

Digitized by Google

vait être changé en la nature d'un Dieu. Le peuple était pleinement convaincu de la certitude de ces assertions. Ce sont des faits que je rapporte ici ; j'ai entendu cent fois ces propos et j'en ai vu les effets. Aussi les prêtres assermentés dans les départements de l'Ouest, dénoncés et poursuivis par l'opinion comme ministres sacrilèges, proscrits par le peuple dans leur pays, proscrits par le Pape à Rome, foudroyés par ses Bulles, abandonnés par les autorités qui n'avaient aucun moyen de les protéger, repoussés de toutes parts, étaient devenus les parias du clergé.

Ce furent donc la persécution, la déportation des prêtres réfractaires, et l'envoi pour leur remplacement des prêtres assermentés nouvellement institués, qui furent les causes principales de l'insurrection de la Vendée. Les royalistes n'y furent pour rien ; ils furent entraînés eux-mêmes par le torrent, plutôt qu'ils ne dirigèrent son cours. Dans la suite, ils adoptèrent et favorisèrent de tous leurs moyens un système qui était conforme à leurs vues Les royalistes réunis aux enthousiastes dont je viens de parler, et à toute la population insurgée pour la défense de la religion et des prêtres, essayèrent de marcher avec elle au même but par la guerre civile.

Hommes qui que vous soyez, quelle que soit la religion au sein de laquelle vous êtes nés, quels que puissent être votre croyance et votre culte, de quelque manière que vous adressiez vos hommages et vos vœux à Dieu protecteur de tous les humains, aimez-vous les uns et les autres, soyez en paix et en parfaite union avec vos frères. S'il en est parmi vous qui soient faibles ou égarés, pardonnez à l'erreur et à la faiblesse. Que ceux qui sont ou se croient appelés à diriger leurs semblables, sachent les éclairer avec une lumière douce et bienfaisante et non les brûler par un feu dévorant. Évitez tous les querelles dogmatiques, auxquelles vous ne comprenez rien. Rejetez loin de vous le fanatisme, qui fut toujours ennemi de la religion. Souve-

Digitized by Google

nez-vous que pour être agréables à la divinité et honorés parmi les hommes, il faut que vous soyez humains, justes et tolérants.

Ces détails des événements antérieurs à la guerre de la Vendée ne peuvent paraître minutieux au lecteur. Je les ai abrégés autant que possible, pour ne pas fatiguer son attention. Ils sont nécessaires à l'intelligence des faits. Ceux qui n'en sont pas instruits, ne peuvent avoir que de fausses notions de cette guerre, dont l'histoire a été travestie dans tous les sens, dans divers écrits qui ont paru sur ce sujet. Il faut connaître les causes pour juger les effets ; il faut savoir ce qui a mis les armes dans les mains des Vendéens pour être instruit de l'usage qu'ils voulaient en faire ; et peut-être faut-il avoir vu et suivi cette malheureuse guerre dans son origine et ses développements pour en rendre un compte exact et satisfaisant.

Je crois utile encore de rendre compte d'un événement singulier et très remarquable qui eut lieu peu de temps avant cette guerre, et dont le récit fera connaître mieux que tout ce qu'on pourrait dire l'opinion, les préjugés et, si l'on veut, le fanatisme des habitants du pays à cette époque.

*
* *

Au mois de janvier 1792, un bruit merveilleux se répandit tout à coup parmi le peuple. Quelques personnes, par des motifs qu'il serait inutile d'analyser, s'avisèrent de publier que dans un champ situé à une lieue de Chalonnes-sur-Loire ils avaient vu sur un chêne *la Sainte Vierge*, qu'elle leur avait fait des signes de la main et de la tête sans leur parler, que les signes avaient été répétés à plusieurs reprises. La nouvelle de ce prodige se répandit au loin, mille voix crièrent *miracle*, et il fut reconnu qu'on ne pouvait élever le moindre doute sur cette apparition, chacun répétait et brodait à sa manière le récit de cet

Digitized by Google

événement. On dit partout que ce miracle était évidemment fait pour porter la consolation dans l'âme des prêtres persécutés et pour le soutien de la religion. Mais ce n'était pas assez de croire, on voulut voir, et la foule courut au pied du chêne mystérieux. De toutes parts on voyait les pèlerins aller le jour, la nuit, pour voir ce miracle. Il venait des voyageurs de 20 à 30 lieues pour cet objet. Des processions nombreuses partaient des bourgs et allaient pendant la nuit vers le chêne. Ces courses se faisaient au milieu de l'hiver, par des chemins affreux; le froid, la pluie n'arrêtaient pas les voyageurs. On voyait souvent plusieurs milliers de personnes de tout sexe, de tout âge, de toutes professions, réunies dans le champ, prosternées au pied du chêne, les yeux fixés sur ses rameaux pour voir le prodige. J'ai interrogé souvent plusieurs de ceux qui avaient fait ce voyage, pour savoir s'ils avaient vu et ce qu'ils avaient vu. Leurs réponses variaient beaucoup; les uns assuraient qu'ils avaient parfaitement vu et distingué sur les branches du chêne la Sainte Vierge tenant son Fils entre ses bras, qui faisait des signes de protection aux assistants; d'autres, au contraire, affirmaient qu'ils n'avaient rien pu voir de tout cela. Ces pèlerinages se prolongèrent pendant tout l'hiver de 1792. Les autorités voulurent prendre d'abord quelques mesures avec beaucoup de prudence; mais voyant que la foule augmentait chaque jour, elles laissèrent un libre cours à la croyance. Le temps et la lassitude mirent un terme à ces pèlerinages, et le chêne fut mis en oubli (1).

*
* *

Un autre événement d'un genre différent menaça la tranquillité publique, et fut une sorte de prélude de la guerre

(1) Cf. *Histoire de la chapelle de Notre-Dame-de-Charité, paroisse de Saint Laurent-de-la-Plaine* par les abbées Uzureau et Guinhut (Angers, Siraudeau, 1901).

Digitized by Google

qui devait éclater dans la suite. Une révolte partielle dont le plan avait été mal combiné, fut éteinte à sa naissance. Le 24 août 1792, un rassemblement de 3 à 4.000 hommes se porta à Châtillon-sur-Sèvre, s'empara de cette ville par surprise et y commit les plus grands excès. La maison où l'administration du district tenait ses séances, fut mise au pillage; tous les papiers et registres de l'administration furent brûlés sur la place publique (1). De là les rebelles voulurent se porter à Bressuire, autre chef-lieu de district du département des Deux-Sèvres, pour y exercer les mêmes voies de fait. Mais l'alarme avait été donnée, on avait fait partir des courriers de Châtillon pour demander du secours dans les villes voisines. Les gardes nationales accourues de toutes parts s'étaient réunies à Bressuire, elles marchèrent à la rencontre des rebelles, les atteignirent à la sortie de la ville et les arrêtèrent. Sitôt que les insurgés se virent attaqués, ils se dispersèrent et prirent la fuite sans combattre. On leur fit un grand nombre de prisonniers, qui furent conduits à Bressuire, et renvoyés dans le même jour, sous promesse de se tenir tranquilles à l'avenir.

Le chef du rassemblement, nommé Baudry, pris les armes à la main, fut fusillé sur la place publique de Bressuire, sans jugement, par quelques furieux qui s'étaient glissés parmi les gardes nationales. Cet acte condamnable, le seul qui ternit l'éclat de cette journée, dans laquelle on vit l'humanité faire grâce à l'erreur, causa une indignation générale parmi les troupes réunies à Bressuire, auxquelles il fut reconnu qu'on ne pouvait pas l'imputer (2) et qui n'avaient pas été à lieu de l'empêcher dans le premier moment de la confusion d'un tel événement. Le calme

(1) La prise de Châtillon-sur-Sèvre eut lieu le 22 août 1793, et non le 24.

(2) L'auteur, Joseph Clemanceau, paraît bien insuffisamment renseigné sur l'affaire de Bressuire. Où a-t-il pris que les patriotes se montrèrent modérées dans cette première insurrection partielle ? Mercier du Rocher et Célestin Port eux-mêmes disent le contraire.

Digitized by Google

étant rétabli, les gardes nationales rentrèrent dans leurs foyers. Cette affaire n'eut aucune suite ; d'autres événements firent oublier celui-là, et la leçon fut perdue.

*
* *

Pendant les six mois qui suivirent cette première rebellion, tous les moyens furent employés pour fomenter de nouveaux troubles. La fermentation augmentait chaque jour, et la crise s'annonçait par des symptômes qui ne pouvaient échapper aux moins clairvoyants. On s'attendait à une explosion dont on ne pouvait prévoir ni calculer les conséquences. Mais ce qu'on n'aurait jamais pu imaginer, c'était l'étendue, l'ensemble et la violence du mouvement insurrectionnel. Qui aurait pu croire que 600 communes se seraient levées le même jour, en armes, pour la même cause ? Ce fut néanmoins ce qui arriva le 12 mars 1793.

J'ai expliqué les causes qui avaient préparé les esprits à cet incroyable événement et qui avaient excité les Vendéens à la révolte. Le décret du 5 mars 1793, qui ordonnait la levée de 300.000 hommes, amena l'instant fatal, et sa publication dans les départements de l'Ouest fut le signal de l'insurrection générale. Partout on déclara hautement qu'on ne voulait pas de milice. Les rassemblements se formèrent en même temps, et tous disaient qu'il n'y aurait pas de tirage, qu'ils étaient résolus de se soulever pour s'y opposer, qu'outre la volonté ils en avaient la force. Leur fureur était telle, que si un seul d'entre eux eût manifesté un avis contraire, ils l'auraient exterminé sur la place. Ils criaient avec fureur : « Non, nous ne voulons pas *tirer* ; aucun de nous ne sera forcé de partir pour l'armée ; on veut nous enlever pour nous faire soldats de la nation, pour que nous fassions cause commune avec les impies qui ont détruit la religion, qui ont emprisonné et chassé nos *bons prêtres*, avec des hommes que nous détestons et qui voudraient nous rendre semblables à eux ! On veut

Digitized by Google

dépeupler le pays et nous envoyer tous périr aux frontières. Si nous sommes destinés à la mort, nous ne voulons pas aller la chercher si loin ; nous mourrons dans notre pays, au sein de nos familles, et en défendant la religion et nos bons prêtres » (1).

Voilà ce que nous entendions dire à des hommes qui étaient là tout prêts à soutenir leurs paroles avec les armes de circonstance qu'ils avaient en main, telles qui fourches, brocs, faux, bâtons ferrés et autres instruments offensifs de cette espèce. On n'était pas encore accoutumé à ces grandes mesures révolutionnaires, qui recrutèrent dans la suite les années de toute la jeunesse française ; et les Vendéens surtout ne pouvaient se faire à l'idée d'aller se battre à 200 lieues de leur pays, pour une cause qui, comme ils le disaient, était en opposition avec leurs sentiments et leurs opinions. D'un autre côté, si on considère cette mesure ordonnée par la Convention, et même nécessitée par les circonstances, sous le point de vue de l'intérêt personnel des individus et de la tranquillité des campagnes, elle pouvait paraître au peuple de ce pays qui n'était point initié dans les projets de la politique, arbitraire et vexatoire et répandre l'alarme dans les familles. Tant il est vrai que ce n'est pas de guerres et de combats, de victoires et de conquêtes que les peuples ont besoin, mais qu'ils ont besoin de voir fleurir, au sein de la paix, les arts, le commerce et surtout l'agriculture, qui réclame les bras que trop souvent leur enlève le fléau de la guerre !

L'alarme devint générale parmi ceux qui ne faisaient pas cause commune avec les insurgés. Ils avaient d'autant plus

(1) Nous sommes au mois de mars 1793. Trois mois après, le 24 juin, était votée par la Convention Nationale une nouvelle Constitution, qui fut présentée ensuite à l'acceptation du peuple. En tête de cette Constitution se trouvait une nouvelle *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen*, qui disait : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple, *et pour chaque portion du peuple*, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. »

Digitized by Google

de raison de craindre, que leur petit nombre les plaçait dans le cas de subir la loi du plus fort ; ils étaient dans la proportion d'1 à 100. Il n'y avait donc aucun moyen possible d'arrêter le torrent. Dans ces moments de crise, tout était dans la plus grande confusion ; on n'entendait que menaces et cris de vengeance ; on parlait de fusiller tous ceux qui n'étaient pas de l'opinion et du parti des insurgés. Cependant on suspendit l'exécution ; ils furent tous arrêtés et jetés dans les prisons.

L'ATTAQUE DE SAINT-FLORENT ET LE PILLAGE DE CETTE VILLE (12 MARS 1793)

Nous sommes arrivés au jour fatal qui éclaira le premier pas des Vendéens dans la carrière sanglante qu'ils devaient parcourir si longtemps et qui fut signalé par le premier combat de la guerre civile. Les Vendéens dans cette cruelle circonstance furent les agresseurs. Ah ! s'ils eussent pu prévoir les malheurs qu'ils devaient attirer sur le pays, s'ils avaient pu savoir alors que cette guerre causerait dans une année la mort de 300.000 de ses habitants (1), de tout sexe et de tout âge, ils auraient voulu réprimer les premiers excès de leur exaltation. Mais ils ont payé trop cher dans la suite les avantages de quelques succès éphémères et les vaines jouissances que purent leur donner des apparences de triomphe, pour qu'on doive plus rien leur demander. Dans la nuit, le tocsin, qui ne cessait de se faire entendre de toutes parts et qui portait au loin la terreur et la désolation, avait encore augmenté les rassemblements.

(1) Joseph Clemanceau dit que 300.000 Vendéens moururent pendant la guerre, et ailleurs il dit que 200.000 ennemis des Vendéens furent également victimes de cette guerre. Ce chiffre de 500.000 français ensevelis dans l'Ouest pendant les guerres de Vendée est également donné par Kléber dans ses Mémoires (*Kléber en Vendée,* documents publiés par M. Baguenier-Desormeaux).

Digitized by Google

Le 12 mars, on les voyait partout ; ils couvraient toutes les routes, et se préparaient à envahir les villes où ils supposaient qu'on pouvait faire résistance.

La ville de Saint-Florent, chef-lieu de district du département de Maine-et-Loire, sur la rive gauche de la Loire, fut la première qui fut attaquée par les insurgés. Le 12 mars, à dix heures du matin, une troupe d'environ 2.000 hommes entra dans la ville, sans qu'on leur opposât de résistance. Les administrateurs du district, les officiers municipaux étaient réunis sur la place devant l'ancien couvent, entourés d'une centaine d'hommes de la garde nationale, en armes, mais qui n'avaient pas de munitions. Deux mauvaises couleuvrines étaient placées en avant de cette petite troupe, qui dans cette position attendait les événements.

Les insurgés s'avancèrent sans obstacles jusqu'à portée de la voix. On leur demanda quel était le but de leur rassemblement, de leur entrée dans la ville, et ce qu'ils prétendaient faire. Ils répondirent qu'ils s'étaient rassemblés et étaient entrés à Saint-Florent pour déclarer aux autorités, là présentes, qu'ils ne voulaient pas tirer à la milice, qu'aucun d'eux ne partirait pour aller aux frontières, que jamais ils ne serviraient la nation, qu'ils périraient plutôt et qu'ils y étaient très résolus. On leur observa qu'on n'avait pas l'intention de les y contraindre, que le tirage n'aurait pas lieu, et en conséquence qu'ils devaient s'abstenir de troubler la tranquillité publique, se séparer et rentrer paisiblement chez eux. Soit que ces paroles eussent fait impression sur eux, soit qu'ils ne se crussent pas en force, ils retournèrent sur leurs pas, sans agression, sans qu'il y eût un seul coup porté, ni d'une part ni de l'autre, et sortirent de la ville.

Ils rencontrèrent à un quart de lieue une autre troupe beaucoup plus nombreuse. On n'a pas su si ceux-là arrivaient par hasard, ou si c'était le corps d'armée qui avait envoyé son avant-garde pour sonder le terrain et reconnaître la

Digitized by Google

position et les forces des habitants. Quoi qu'il en soit, ces derniers venus paraissaient plus exaltés que les autres. Ils les pressèrent de retourner avec eux, et tous ensemble rentrèrent aussitôt à Saint-Florent. Les autorités et la garde nationale étaient encore réunies au même lieu. Cette fois il n'y eut pas de pourparlers ; le combat fut engagé par les Vendéens : ceux qui avaient des fusils firent feu les premiers, et au même instant ils se précipitèrent sur les habitants, qui prirent la fuite, après avoir tiré quelques coups de fusil. Cette affaire ne dura pas plus d'une demi-heure. Quatre hommes de la garde nationale de Saint-Florent furent tués sur la place, plusieurs furent blessés. Telle fut l'issue du premier combat ou, comme le disaient les Vendéens, du premier *assaut* qui fut donné par eux.

Les insurgés, devenus maîtres de Saint-Florent, firent des perquisitions dans toutes les maisons, pour découvrir ceux qui s'étaient cachés. Heureusement ils n'en trouvèrent aucun, et on n'eut pas de nouveaux malheurs à déplorer dans les personnes, mais leurs maisons furent livrées au pillage. Pendant cette journée et la suivante, Saint-Florent fut traité comme une ville prise d'assaut. Des habitants d'un village situé de l'autre côté de la Loire, vis-à-vis Saint-Florent, nommé la Meilleraye, attirés par l'appât du butin, se joignirent aux Vendéens, pillèrent comme eux, et augmentèrent le désordre et la confusion. Il est consolant d'avoir à dire que, dans ces jours de désolation, ceux des habitants de la ville en assez grand nombre qui partageaient l'opinion des rebelles, employèrent tous les moyens qui dépendaient d'eux pour protéger ceux que poursuivait la haine de parti, et qu'ils réussirent à les sauver dans ces moments de crise en leur donnant asile dans leurs maisons, qui furent respectées par les pillards et les furieux attroupés.

Pendant qu'une partie de ces bandes exploitait les maisons particulières, l'autre se portait à l'administration du dis-

Digitized by Google

trict. Tous les effets, papiers, registres, furent enlevés (1). Ils dévastèrent également et enlevèrent les archives de l'ancien couvent des, Bénédictins (2), qui étaient un monument antique et précieux. Tout fut entassé sur la place publique et livré aux flammes, aux cris de joie de cette troupe féroce et insensée. La caisse du trésorier du district fut la proie des vainqueurs ; l'argent et les assignats passèrent dans les mains des plus actifs et des plus vigoureux de ces nouveaux soldats, qui se disaient armés pour la cause de la religion.

Tels furent les faits de cette première journée, et les résultats du premier succès obtenu par les insurgés. La nouvelle qui en fut répandue, porta partout la terreur (3).

L'INSURRECTION A BEAUPRÉAU (13 MARS)

Le 13 mars, les insurgés firent leur entrée à Beaupréau, au nombre de 4 à 5.000 hommes. Ils commencèrent par s'emparer des gendarmes, et de 25 des habitants qui n'étaient pas de leur opinion (4). Ils les réunirent sur la place publique, où ils les gardèrent à vue pendant toute la journée. La position de ces proscrits était cruelle, car aux maux présents et connus se joignait l'incertitude effrayante de l'avenir. Les cris furieux d'une populace ameutée contre eux, les injures les plus grossières, les menaces de mort, et tout ce qu'on doit craindre d'une multitude effrénée était

(1) Sauf un *registre de correspondance*, aujourd'hui conservé aux archives départementales de Maine et-Loire.

(2) C'est une exagération. Les archives de Maine et-Loire possèdent un fond important qui provient de l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil. On sait que l'église paroissiale actuelle de Saint-Florent-le-Vieil est l'ancienne église abbatiale.

(3) *L'Anjou Historique* (n° de mars-avril 1908) a publié le procès-verbal rédigé à la suite de l'insurrection par les administrateurs du district de Saint-Florent-le-Vieil.

(4) Il est bon de faire remarquer que Joseph Clemanceau fut l'un des prisonniers enfermés le 13 mars 1793 au château de Beaupréau (*Anjou Historique*, novembre 1907).

Digitized by Google

prodigué aux nouveaux prisonniers. Tout ce qu'ils voyaient, tout ce qui se passait autour d'eux ne leur présentait que les images les plus sinistres, et surtout celle de la mort, dont ils étaient sans cesse menacés.

La mort était sur d'autres points le sort réservé à d'autres malheureux proscrits pour cause d'opinion. A Tiffauges, à Montaigu, à Challans, à Machecoul, on fusillait en masse tous ceux qui ne se réunissaient pas aux insurgés..... Je dois dire que la plus grande partie des Vendéens témoigna dans le temps la plus grande horreur et son indignation de ces atrocités.

Pendant qu'on fusillait et qu'on égorgeait dans quelques communes les malheureux proscrits, on les emprisonnait dans toutes les autres. Les coupables étaient les fonctionnaires publics, les acquéreurs de biens nationaux, les gendarmes, tous ceux enfin qui étaient présumés partisans du nouveau régime. Dans la journée du 13 mars, les insurgés rassemblés à Beaupréau firent des processions dans les rues avec la croix et la bannière, tenant d'une main les armes dont j'ai parlé, de l'autre leurs chapelets et autres signes religieux, récitant les prières d'usage auxquelles se mêlaient les cris, les imprécations et les menaces de mort contre ceux qui ne se rangeraient pas de leur parti, ce qui produisait une cacophonie effrayante et animait des scènes de tout genre qui ne peuvent se décrire.

On vit ce jour-là D'Elbée, devenu ensuite général de l'armée Vendéenne et qui a joué un rôle dans la guerre civile (1), figurer à la tête de ces processions. Il avait son domicile à un quart de lieue de Beaupréau ; et pour parer à tout événement, il fit rédiger un procès-verbal de l'invasion à force armée de son domicile par les insurgés, de sa résistance à leurs efforts, afin d'être à lieu de prouver

(1) D'Elbée, né le 21 mars 1752, fut le 19 juillet 1793 élu généralissime des armées catholiques et royales ; fusillé à Noirmoutier le 8 ou le 9 janvier 1794.

Digitized by Google

qu'il avait été obligé de céder à une force majeure. Tous ceux qui avaient été arrêtés le matin, au nombre de 30, furent transférés le soir dans le château de Beaupréau, où ils furent emprisonnés. On eut soin de leur dire qu'on prenait cette mesure pour leur sûreté personnelle. Cette prétendue précaution de leurs persécuteurs était loin de les rassurer sur leur future destinée. Tout ce qu'ils avaient vu et entendu dans la journée se retraçait vivement à leur imagination, et le local où on venait de les entasser ajoutait aux frayeurs qu'ils avaient conçues sur la place publique dans le tumulte du rassemblement.

Les nouveaux prisonniers, outre l'inconvénient de n'avoir pu se procurer de nourriture dans toute la journée et celui de se voir réduits à coucher sur le carreau, étaient exposés aux insultes, aux menaces de leurs geôliers, dont ils avaient tout à craindre. A chaque instant de nouveaux visages se présentaient devant eux, et les nouveaux venus répétaient les injures et les menaces de mort proférées par les précédents. Ce fut ainsi qu'ils passèrent la première nuit de leur captivité. Qu'on se représente 30 individus de la même ville réunis par une proscription commune dans une prison étroite, tenus au secret, sans pouvoir communiquer avec qui que ce soit de leurs parents ou autres, qui ne voyaient que des furieux qui ne cessaient de les insulter et de leur présenter l'image de la mort, on aura une idée de ce qu'éprouvèrent pendant les premiers jours de leur captivité les prisonniers de la Vendée.

LA PRISE DE CHOLET (14 MARS)

Le 14 mars, un événement important compléta le succès des insurgés et leur livra tout le pays (1). La ville de Cholet, la plus considérable du pays insurgé, renommée

(1) L'auteur oublie de mentionner la prise de Jallais et de Chemillé par la troupe de Cathelineau, le futur généralissime de l'armée Vendéenne. Cette double victoire eut lieu dans la journée du 13 mars 1793.

Digitized by Google

par son commerce et ses manufactures, Cholet, dont la population était de 6.000 âmes, qui avait une garde nationale bien organisée, à laquelle s'étaient réunis des volontaires accourus de Châtillon-sur-Sèvre pour la seconder, qui avait en outre une garnison de 150 hommes du 19e régiment de dragons, paraissait devoir opposer une longue résistance aux insurgés. Les habitants étaient résolus de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Ils savaient que si leur ville était prise, ils n'avaient à attendre que la mort ou l'esclavage. De leur côté, les rebelles connaissaient l'importance de la possession de cette ville, qui était la clef du pays; ils réunissaient toutes leurs forces pour s'en emparer. Le 14 mars, ils s'y portèrent au nombre de 10 000 hommes armés; ceux qui avaient des fusils marchaient en avant. Ils étaient animés de l'ardeur qu'inspire la première effervescence. Ils entrèrent par toutes les issues en même temps dans la ville, qui est ouverte de tous les côtés. Le combat commença aussitôt avec une fureur égale. Les volontaires de Châtillon et la garde nationale étaient en bataille sur la grande place près le château. Ce fut là qu'il devint terrible et meurtrier. L'avantage fut longtemps balancé. La garde nationale et les volontaires déployèrent un grand courage et eurent beaucoup d'hommes tués et blessés; les insurgés firent aussi beaucoup de pertes, ils enlevaient leurs morts et leurs blessés et les portaient hors de la ville. La force des assaillants était augmentée à chaque instant par des renforts qui arrivaient de tous côtés. Les habitants, écrasés par le nombre, furent dispersés, mis en fuite et poursuivis avec fureur dans les rues et dans les maisons, et Cholet fut au pouvoir des Vendéens.

Pendant toute cette journée, les deux compagnies de dragons du 19e régiment, de 75 hommes chacune, restèrent constamment à cheval sur la place sans bouger, sans prendre aucune part au combat; les cavaliers furent im-

Digitized by Google

mobiles, ne firent pas une seule charge, ne portèrent pas un coup de sabre, ne furent pas attaqués, ne reçurent pas un coup de feu de la part des rebelles : événement incroyable, qu'on ne rapporterait qu'avec la réserve du doute, s'il ne nous eût pas été affirmé par tous les soldats de l'une de ces compagnies, qui furent faits prisonniers dans la nuit suivante à Beaupréau, et qui ne pouvaient concevoir eux-mêmes cette étrange conduite de leur capitaine, qu'ils accusaient d'une trahison évidente.

Ces soldats automates qui étaient restés immobiles pendant le combat, surent retrouver leur activité après la défaite des habitants de Cholet. Dès qu'ils virent que les Vendéens étaient maîtres de la ville, ils prirent la fuite, sans opposition de la part des vainqueurs, sans recevoir un coup de fusil. L'une des compagnies prenant la route de Nantes alla cacher sa honte dans cette ville, l'autre se dirigeant au nord s'engagea dans le chemin qui conduit de Cholet à Beaupréau. On n'entendit plus parler des fuyards qui s'étaient dirigés sur Nantes.

Quant à ceux qui avaient pris la route de Beaupréau, ils arrivèrent à l'entrée de cette ville à 11 heures du soir. La sentinelle des Vendéens placée sur le pont, entendant la marche des chevaux, crut qu'une armée venait pour s'emparer de Beaupréau et s'enfuit dans la ville. Le poste effrayé en fit autant, et ces hommes répandirent la terreur dans la ville. Cependant les dragons avaient fait halte à l'entrée du pont, et n'osaient avancer ni reculer. Les habitants de Beaupréau se réunissaient et s'avançaient pour savoir ce qui se passait sur le pont. On fit sonner le tocsin à Beaupréau, et le signal répété dans les bourgs voisins rassemblait les gens de campagne qui accouraient dans la ville. Les dragons, immobiles au delà du pont, attendaient qu'on vînt décider de leur sort. Les Vendéens rassemblés en force les sommèrent de se rendre. Ils ne firent aucune résistance. Les 75 hommes qui composaient cette

Digitized by Google

compagnie et leur capitaine, nommé Gérard (1), se rendirent la vie sauve. Ils livrèrent sabres, carabines, équipages et chevaux aux ennemis, et se constituèrent à l'instant leurs prisonniers.

Cet événement produisit beaucoup de sensation dans le pays, et fit l'effet d'une victoire. Cette conduite du capitaine qui livra sa compagnie sans essayer la défense, la manière dont il fut traité dans la suite par les Vendéens, et le service actif qu'il prit dans leurs rangs, motivèrent les soupçons qui s'étaient élevés contre lui et qui le faisaient accuser de trahison à l'affaire de Cholet. Les dragons étaient tous d'accord sur un point, qui était de rejeter le blâme, justement mérité par leur lâcheté, sur les capitaines des deux compagnies, qui refusèrent constamment de leur donner l'ordre de charger les Vendéens au combat de Cholet.

La nouvelle de la prise de cette ville, annoncée par les dragons, causa une grande joie dans Beaupréau. Les insurgés se crurent assurés alors d'un succès complet. Ils disaient que toute la France allait se réunir à eux et seconder leurs projets, que le petit nombre des opposants ne pourrait faire une longue résistance et qu'il serait bientôt détruit, s'il ne voulait pas se rendre.

Après le combat de Cholet, plusieurs habitants furent poursuivis et fusillés dans les rues et dans les maisons, d'autres furent arrêtés et incarcérés. Un ancien militaire, qui avait servi avec honneur et qui était établi à Cholet depuis quelques années, fut victime de l'affreuse réaction. Il se retirait après le combat, ayant son fusil sous le bras; il fut arrêté près de sa maison par une troupe de Vendéens, qui lui crièrent de rendre ses armes. Il répondit : « Un bon Français ne rend ses armes qu'à la mort ». Cette

(1) C'est le *lieutenant Guérard* qu'il faut dire. Le 3 mai 1793, il subit devant le comité de surveillance de Maine-et-Loire un interrogatoire, qui a été publié dans la *Vendée Angevine*, II, 358.

Digitized by Google

réponse d'un brave irrita ses ennemis, qui le fusillèrent à bout portant sur le seuil de sa porte. Cet ancien militaire était d'Angers, il se nommait Maugars. Un autre, négociant venu du Languedoc pour s'établir à Cholet, nommé Ballard, fut saisi dans sa maison, conduit sur la place et fusillé au pied de l'arbre de la liberté (1).

L'enquête scolaire de 1791-92 à Angers

Le Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative résolut, en novembre 1791, de réunir, au moyen d'une enquête dont le soin serait confié aux directoires de district, les éléments d'un tableau général des établissements existant en France et surtout « des fonds actuellement consacrés à l'instruction dans toute l'étendue de l'empire. » Une circulaire fut rédigée à cet effet par Dupin et adoptée par le Comité, dans sa séance du 23 novembre. Elle était accompagnée de deux tableaux, l'un relatif aux « Revenus des établissements de tout genre », l'autre aux « Dépenses » des mêmes établissements.

En Maine-et-Loire le zèle ne fut pas très grand de la part de l'administration départementale. Il est vrai de dire que les districts et les municipalités ne se pressèrent pas d'entrer dans ses vues. L'enquête se fit lentement et ne s'étendit pas à tout le territoire du département.

Ce fut seulement le 6 juillet 1792 que le citoyen Pilastre, maire d'Angers, et les officiers municipaux de cette ville adressèrent au directoire du district d'Angers l'*Etat des établissements relatifs à l'instruction publique, compris dans l'étendue du canton d'Angers, ainsi que des fonds et revenus qui y sont attachés*. Nous reproduisons cette pièce (2), à cause de l'intérêt qu'elle présente pour l'histoire de l'enseignement à Angers avant la Révolution (3).

I. — L'*Académie des Sciences*, établie en 1685, est com-

(1) C'est le 28 mars que Ballard fut tué à Cholet par *Six-Sous*, qui, peu après, fut lui-même fusillé par les Vendéens à Chemillé.

(2) *Archives de Maine-et-Loire*, L. 924.

Dans ses *Archives d'Anjou*, tome Ier, page 97, M. Marchegay, archiviste de Maine-et Loire, dit à tort que cette pièce est de 1795.

(3) Le rapport de la municipalité ne parle point des pensionnats du Calvaire, de la Visitation, etc., etc.

Digitized by Google

posée de 40 membres et n'a aucun revenu. Elle tient ses séances, tant publiques que privées, dans une des salles de la maison commune.

II. — La *Société d'Agriculture*, créée par un des Intendants de la généralité de Tours, en 1761, pour servir de bureau de correspondance entre les différentes parties de son arrondissement, a toujours langui sous le poids du despotisme et n'a jamais pu surmonter les entraves qu'un mauvais régime opposait sans cesse à l'agriculture et au commerce de ce pays. Les différents membres qui la composaient, tenaient leurs séances dans une des salles de la maison commune, et n'avaient pour subvenir aux frais de la correspondance qu'une somme de 500 livres qui était payée sur les fonds libres de l'Intendance.

III. — La *Société des Botanophiles*, formée par quelques amateurs, s'est soutenue pendant plusieurs années au moyen des souscriptions volontaires des associés; mais depuis quelque temps cet établissement s'est singulièrement augmenté par les secours que lui a accordés le département et par l'acquisition que la municipalité a faite du terrain sur lequel il était établi, de l'église, des jardins et maison de l'ancienne cure de Saint-Samson, qu'elle y a réunis. Nous ne craignons pas d'assurer que cette institution, une des plus riches et des plus belles en son genre qu'il y ait en France, est peut-être unique par la diversité du sol sur lequel elle est située, par la variété de ses expositions, par l'agrément d'une source qui fournit abondamment plusieurs réservoirs, et enfin par la proximité des maisons et jardins d'une abbaye de Bénédictins, dont les vastes bâtiments sont très propres à recevoir un grand établissement d'instruction publique. Nous ajouterons que nous avons la douce satisfaction de voir chaque jour s'accroître le goût de nos concitoyens pour cette intéressante partie de l'histoire naturelle, et nous rendrons hommage au zèle et aux lumières de quelques membres de la Société

Digitized by Google

qui, depuis plusieurs années, y ont donné gratuitement et avec le plus grand succès des cours de botannique.

IV. — L'*Académie des Exercices* était dirigée par un écuyer qui avait sous ses ordres un sous-écuyer et des maîtres d'armes, de danse et de langues qui venaient donner des leçons dans la maison. Cet établissement consiste : 1° en un vaste bâtiment propre à loger 80 maîtres et autant de domestiques, avec des cours, manèges et écuries spacieux et commodes ; cet édifice (1) fut bâti, en 1759, des deniers de la ville qui y employa une somme de 400.000 livres ou environ, sur laquelle elle en redoit encore 104.000, reste de l'emprunt qu'elle fut autorisée à faire pour cette construction et dont elle paie l'intérêt à cinq pour cent ; 2° en 67 arpents de prés pris sur les communaux de la Vallée d'Anjou, dont la première herbe fut donnée à la ville pour favoriser cette École.

V. — L'*Université* est composée des quatre Facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts, qui seront détaillées ci-après. Elle possède : la métairie des Noues, affermée 1.200 livres ; la maison de la librairie, louée 300 livres ; la maison du Petit Palais, louée 250 livres ; la salle des Arts, louée 567 livres ; une cave à l'Université, louée 30 livres ; plusieurs rentes assises sur maisons, 219 livres 10 sols ; autres rentes sur des particuliers, 70 livres ; une rente sur le clergé, 120 livres. Total : 2.756 livres 10 sols. — Elle avait, en outre, sur les droits supprimés : pour exemption du clergé d'un droit sur les boissons, 300 livres ; sur les messageries, 400 livres ; sur les boissons, 2.400 livres. Total : 3.100 livres. — Total général des revenus de l'Université : 5.856 livres 10 sols. — Ces revenus étaient partagés par cinquièmes entre les quatre Facultés, savoir : un cinquième à la Théologie,

(1) Aujourd'hui l'*Ecole primaire supérieure de garçons.*

Digitized by Google

deux cinquièmes au Droit, un cinquième à la Médecine, et un cinquième aux Arts.

VI. — La *Théologie* était enseignée par deux professeurs, rétribués 1.200 livres chacun. Ils donnaient leurs leçons dans un vieux bâtiment qui, ainsi que la science qu'on y professait, était depuis longues années croulant. Il a été aliéné à la municipalité d'Angers, qui l'a fait démolir et de son emplacement a formé une place publique (1). Elle avait, en outre, le cinquième du revenu de l'Université.

VII. — Les *Écoles de droit civil et canonique* ont quatre professeurs, aux appointements d'environ 1.600 livres, y compris le casuel. Elles possèdent, outre les deux cinquièmes du revenu de l'Université, la moitié du bâtiment des Grandes-Écoles (2), où étaient les classes (cet édifice, aussi authentique que celui de la Théologie, est digne du même sort), et les thèses et réceptions montant à 80 livres par bachelier et 76 livres par licencié, y compris les inscriptions.

VIII. — Les *Écoles de médecine.* Cinq cours y sont donnés chaque année par les docteurs régents de la Faculté, qui alternent entre eux, savoir ; les cours d'anatomie, de physiologie, de pathologie, de matière médicale et de chirurgie. Chacun de ces professeurs est rétribué 600 livres, y compris le casuel. Outre ces différents cours, un citoyen, ami zélé du bien, a donné avec le plus grand succès, pendant plusieurs années, des cours de chimie ; mais, sans secours et abandonné à ses propres moyens, il a été obligé d'interrompre ses utiles et intéressantes leçons (1). Cette Faculté a : un cinquième dans les revenus de l'Université, la moitié des bâtiments des Grandes-Écoles, les thèses de réception montant, comme celles de

(1) La *place Saint-Maurice.*
(2) Les *Grandes Écoles* se trouvaient *rue de la Chaussée-Saint-Pierre.*

Digitized by Google

Droit, à 80 livres pour les bacheliers et 76 livres pour les licenciés.

IX. — L'*École de chirurgie.* Quatre cours publics chaque année y sont donnés par les maîtres en chirurgie de la ville, savoir : les cours d'anatomie, d'opérations chirurgicales, d'accouchements et de principes. Chacun de ces cours était rétribué 50 livres, pris sur la bourse commune, et cette bourse était alimentée par les réceptions des chirurgiens montant chacune à 20 livres, et sur les inscriptions des élèves qui étaient de 14 livres. Les biens de cette communauté, qui égalaient à peu près ses dettes, ont passé à la nation, ainsi que ceux des autres maîtrises et jurandes.

X. — L'*École d'accouchements.* Cet établissement précieux pour l'humanité fut institué en 1779, par arrêt du Conseil, pour l'instruction des sages-femmes. Il consistait en 21 démonstrateurs pour la généralité de Tours, dont un était résidant à Angers. Ils instruisaient chacun quatre femmes, à l'exception de ceux d'Angers et du Mans qui en instruisaient cinq et donnaient deux cours par année. Ils étaient payés à raison de 30 livres par élève, et cette somme était prise sur le bon des capitations. Ces cours ont cessé depuis deux ans à raison du défaut de fonds que les circonstances n'ont sans doute pas permis à la nouvelle administration de faire.

XI. — Le *Collège*, auquel a été réunie la Faculté des Arts, est tenu par les prêtres de l'Oratoire. Cette maison est composée d'un supérieur et d'un préfet des classes, de 6 instituteurs pour l'enseignement de la langue latine, aux appointements de 80 livres, et de 3 professeurs pour la philosophie, la physique et les mathématiques, aux mêmes appointements, à l'exception de celui de mathématiques ; et enfin d'un préfet pour le pensionnat, institué en 1765

(1) Tessié-Ducloseaux.

Digitized by Google

aux frais de la ville pour 25 pensionnaires, qui a 150 livres payées par la commune d'Angers. — A cet établissement sont attachés les propriétés et revenus suivants : 1) le cinquième des revenus de l'Université ; 2) la maison dite des Pères de l'Oratoire (1), dont les bâtiments sont assez vastes, mais dont les jardins, cours et issues sont resserrés, ce qui la rend peu propre à faire un grand établissement ; 3) le bâtiment des classes ou le collège (2), qui est éloigné de quelques cents toises de la maison ci-dessus : il a été construit aux frais de la ville et n'est point encore terminé ; il n'y a ni cour ni jardin ; cependant sa proximité d'un côté du Champ-de-Mars et de l'autre d'une communauté religieuse, qui le sépare de la maison des Prêtres de l'Oratoire, pourrait le rendre propre à quelque établissement public, tel que magasin ou caserne ; 4) la prairie d'Allemagne, sise près la promenade (3), affermée 575 livres ; 5) la maison dite collège de la Porte de Fer, affermée 500 livres ; 6) la maison dite salle des Arts, affermée 567 livres ; 7) huit maisons situées dans les environs de l'Oratoire et du collège, affermées 1.430 livres ; 8) une closerie appelée L'Hermitage, située paroisse de la Madeleine de cette ville, affermée 425 livres ; 9) la somme de 150 livres payée par la commune d'Angers pour le professeur de mathématiques ; 10) différentes autres menues rentes, 177 livres ; 11) il est, en outre, payé 7 livres 4 sols par chaque écolier, dont une livre 4 sols sert à acheter des prix et 6 livres à rétribuer les instituteurs : cette somme peut être évaluée de 1.000 à 1.200 livres ; 12) une maison annexée au pensionnat, dont la ville paie un loyer de 450 livres. Total : 3.824 livres. — Outre les objets ci-dessus énoncés, cette maison jouit encore dans l'étendue

(1) Aujourd'hui le *pensionnat Saint-Julien*.
(2) C'est aujourd'hui l'*Hôtel de Ville*.
(3) *Le Mail*.

Digitized by Google

du département, tant en domaines que rentes et dîmes, de 12.000 livres de revenu, sur quoi, d'après l'état qui nous en a été présenté, il y avait pour 7.000 livres de charges ou revenus supprimés. Reste net : 5.000 livres. — Ce qui fait un total de 8.794 livres, sans y comprendre la contribution de 6 livres par chaque écolier et le cinquième du revenu de l'Université.

XII. — Le *Collège de Bueil* (1), institué pour faciliter à quelques jeunes gens des ci-devant provinces du Maine et de Normandie les moyens de venir étudier à l'Université d'Angers, était divisé en huit bourses dont une pour le principal, qui était à vie, une pour l'aumônier et six pour les étudiants. Cet établissement possède : une maison spacieuse sise dans la ville d'Angers, actuellement affermée à plusieurs particuliers 1.500 livres ; une closerie appelée le Petit-Bueil, sise paroisse de Saint-Samson de cette ville, affermée 120 livres; une dîme, paroisse de Fromentières (Mayenne), qui était affermée 1.200 livres. Total : 3.820 livres. — On fit, il y a quelques années, à la maison principale d'Angers, des réfections très considérables ; et comme les fonds en caisse n'étaient pas suffisants, on a affecté au paiement de la dette contractée le traitement du principal, dont la place vaqua à cette époque.

XIII. — Les *Grand et Petit Séminaire*. Ces maisons étaient destinées à former des ecclésiastiques. On enseignait dans le petit la logique et la physique, et dans le grand l'art du ministère catholique. Ces deux établissements avaient des revenus considérables, qui ont été vendus au profit de la Nation. Il ne reste plus que les maisons composées de plusieurs grands corps de logis avec des cours et jardins convenables ; le tout suffisamment spacieux pour y loger 3 à 400 personnes (2).

(1) Il se trouvait *rue de la Roë*.

(2) Le Grand Séminaire est devenu le *Musée et la Bibliothèque*, et le Petit Séminaire l'*Ecole régionale des Beaux-Arts*.

Digitized by Google

XIV. — La *Rossignolerie* (1). Cet établissement, tenu par les Frères des Écoles chrétiennes, avait le double objet d'y enseigner publiquement et gratuitement à lire, écrire et les premiers éléments de mathématiques, et détenir des prisonniers d'État. Il est situé à 200 toises à l'est des portes de la ville et a plusieurs vastes bâtiments construits depuis peu d'années avec beaucoup de solidité, et susceptibles, tant par leur étendue que par leur distribution, de loger commodément plus de 300 pensionnaires avec leurs instituteurs et gardiens. Les cours et jardins, quoique moins étendus qu'on eût pu le désirer dans une maison de cette importance, sont cependant commodes, aérés et très salubres. Cet institut possède encore un autre bâtiment dit de Saint-Joseph, où les Frères des Écoles chrétiennes avaient formé leur premier établissement, lequel objet est actuellement affermé 450 livres (2).

XV. — L'*École du Saint-Esprit*, située dans la partie Ouest de notre ville, était tenue par les Frères des Écoles chrétiennes, qui y enseignaient publiquement et gratuitement à lire et à écrire. Le défaut de maîtres les a obligés de l'abandonner dans le courant de septembre 1791, et ils ont été remplacés par un maître séculier. Les bâtiments servant à l'école sont vieux et en mauvais état ; ils ne consistent qu'en une salle pour les classes (3) et en un très petit logement pour l'instituteur. Les revenus de cette maison consistaient en 400 livres de rente, que payaient les religieuses Bénédictines du Ronceray et qui sont actuellement fournies par la municipalité.

XVI — *L'École de charité de Saint-Maurille*, ou petit couvent de Saint-Charles (4), tenue par 3 à 4 dames de cha-

(1) Aujourd'hui le *Lycée*.

(2) Ce bâtiment était situé *quai du roi de Pologne*.

(3) Cette « salle pour les classes » était l'ancienne chapelle du Saint-Esprit.

(4) Situé *rue de l'hospice Saint-Charles*. Cette rue a été supprimée en 1877 et est remplacée par la rue *Lenepveu*

Digitized by Google

rité, a été instituée pour y instruire des maîtresses d'école de campagne dans l'art de soigner les malades et pour y enseigner à lire aux enfants peu fortunés. Cette maison possède : l'institut dont les bâtiments sont très peu considérables et n'ont ni cour ni jardin ; une autre maison située Port-Ligny, appelée la Motte-Barreau, affermée 200 livres ; une rente de 20 livres sur la métairie de la Tinaudière, près Segré.

XVII. — L'*École de charité des Ursulines* est dirigée par les dames de cet Ordre. On y enseigne gratuitement à lire et à écrire. Elle n'a aucun revenu.

XVIII. — La *Providence* est tenue par des dames de charité. On y enseigne gratuitement aux jeunes personnes du sexe à lire, à coudre et à filer. Les bâtiments de cette institution sont grands avec des cours et jardins assez étendus (1). Elle a 50 livres de rente sur la fabrique de Saint-Jacques et ne se soutient que par les profits qu'elle retire de ses pensionnaires et les dons qu'elle reçoit.

XIX. — La *Croix* (2) est aussi sous la direction de quelques dames de charité. Cet établissement n'a aucun fonds pour faire l'école publique et gratuite. La maison de l'institut est assez spacieuse. On y prend des pensionnaires. C'est son unique revenu.

XX. — Les *Écoles de charité de Saint-Michel-du-Tertre* étaient divisées en deux, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles. La première avait une maison où logeait le maître d'école à 400 ou 500 livres de revenu; mais depuis que l'établissement de la Rossignolerie a eu lieu, celui-ci devenant inutile, à raison du voisinage de cette dernière école, la maison a été donnée au curé de la nouvelle paroisse de la Madeleine, et les revenus affectés au bureau de secours de la commune. L'école des filles a une petite

(1) La maison de la *Providence* existe encore rue *Saint-Jacques*, 33.
(2) *Rue Lyonnaise*.

Digitized by Google

maison où loge l'institutrice et où l'on fait la classe, plus une somme de 300 livres donnés par la municipalité pour la rétribution de la maîtresse.

Les 24 secrétaires généraux de la Préfecture de Maine-et-Loire (1800-1909)

Le loi organique du 17 février 1800 établit un préfet dans chaque département (*Anjou Historique*, septembre-octobre 1908).

La même loi établit dans chaque préfecture un secrétaire général. Un arrêté du Premier Consul, en date du 3 mars 1800, ordonnait que les secrétaires généraux des administrations centrales exerceraient provisoirement les fonctions de secrétaires généraux des préfectures. En Maine-et-Loire, le secrétaire général de l'administration centrale était le citoyen Letourneau, qui fut le premier à exercer les fonctions de secrétaire-général de la préfecture ; il commença le 29 mars 1800, jour de l'installation du premier préfet de Maine-et-Loire. Une ordonnance royale du 3 avril 1817 supprima les secrétaires généraux et décida que le doyen des conseillers de préfecture, et à son défaut le plus ancien après lui, signerait comme secrétaire général les expéditions. Rétablis par l'ordonnance royale du 1er août 1820, les secrétaires généraux furent de nouveau supprimés par une autre ordonnance royale du 1er mai 1832. Un conseiller de préfecture désigné à cet effet par le Ministre de l'Intérieur remplissait les fonctions de secrétaire général. Dans le département de Maine-et-Loire, le secrétaire général fut rétabli par le décret impérial du 29 décembre 1854.

Voici la liste des 24 secrétaires généraux de la préfecture de Maine-et-Loire depuis 1800 jusqu'en 1909.

Digitized by Google

I. — *Mamert-Coullion*, nommé par arrêté du Premier Consul, le 5 mai 1800.

II. — *Liégeard*, nommé par ordonnance royale du 22 juillet 1814 et par décret impérial du 10 avril 1815.

III. — *De Lévaré*, nommé par ordonnance royale du 12 août 1815.

Suppression de la fonction de secrétaire général de la préfecture, du 9 avril 1817 jusqu'au 1er août 1820.

III *bis*. — *De Lévaré*, nommé de nouveau par ordonnance royale du 6 septembre 1820.

IV. — *Collet-Dubignon*, nommé par ordonnance du lieutenant général du royaume le 6 août 1830.

V. — *Duclaux*, nommé par ordonnance royale du 3 juin 1831.

Suppression de la fonction de secrétaire général de la préfecture, depuis le 1er mai 1832 jusqu'au 29 décembre 1854. (1)

VI. — *Adrien Berger*, nommé par décret impérial du 27 février 1855.

VII. — *Cotti*, nommé par décret impérial du 19 avril 1865.

VIII. — *Plichon*, nommé par décret impérial du 31 décembre 1866.

IX. — *Hastron*, nommé par décret impérial du 16 mars 1870.

X. — *Trouessard*, nommé par décret du ministre de l'Intérieur le 7 septembre 1870.

XI. — *Montaubin*, nommé par décret du ministre de l'Intérieur le 14 décembre 1870.

XII. — *Bernard*, nommé par arrêté du président du Conseil des Ministres chef du pouvoir exécutif, le 2 avril 1871.

(1) De 1832 à 1854, les fonctions de secrétaire général furent remplies par des conseillers de préfecture, M. Fouché arrêté du ministre de l'Intérieur du 8 juin 1832), M. Adrien Berger (arrêté ministériel du 11 mai 1839), M. Biolay (arrêté du chef du pouvoir exécutif du 19 août 1848), et M. Berger une seconde fois (arrêté du Ministre de l'Intérieur du 20 février 1850).

Digitized by Google

XII *bis*. — *Montaubin*, nommé par décret présidentiel du 9 juin 1873.

XIII. — *Sans*, nommé par décret présidentiel du 21 février 1877.

XIII *bis*. — *Montaubin*, nommé par décret présidentiel du 23 mai 1877.

XIII *ter*. — *Sans*, nommé par décret présidentiel du 26 décembre 1877.

XIV. — *Habeneck*, nommé par décret présidentiel du 4 mai 1878.

XV. — *Roussin*, nommé par décret présidentiel du 25 juillet 1878.

XVI. — *Brousse*, nommé par décret présidentiel du 13 février 1880.

XVII. — *Norbert-Rodière*, nommé par décret présidentiel du 4 avril 1883.

XVIII. — *Protat*, nommé par décret présidentiel du 22 mai 1886.

XIX. — *Le Bon*, nommé par décret présidentiel du 8 janvier 1890.

XX. — *Salvador*, nommé par décret présidentiel du 27 novembre 1895.

XXI. — *Beauvais*, nommé par décret présidentiel du 2 septembre 1896.

XXII. — *Fontanès*, nommé par décret présidentiel du 10 septembre 1902.

XXIII. — *Guindey*, nommé par décret présidentiel du 30 juin 1906.

XXIV. — *Bartoli*, nommé par décret présidentiel du 23 janvier 1909.

Digitized by Google

Le département de Maine-et-Loire en 1803

Le 26 avril 1803, le général de division Gouvion, inspecteur général de la gendarmerie nationale, en mission extraordinaire dans l'Ouest, envoyait, d'Angers, au premier Consul « des notes sur les dispositions du peuple, le clergé, les émigrés et chouans amnistiés, le recrutement et le brigandage du département de Maine-et-Loire. » Voici ce rapport, tel qu'il est conservé aux Archives Nationales (AF IV. 1053) (1).

La ville d'Angers, chef-lieu de ce département, compte une population de 30 à 31.000 âmes. En général, les habitants y sont insouciants et peu industrieux, quoique par sa situation sur plusieurs grandes rivières, cette ville pourrait devenir très florissante. Le peu de fabricants qui y sont établis, sont étrangers au pays, et par cette raison sont en butte à la jalousie des habitants. — L'arrondissement de Beaupréau, situé sur la rive gauche de la Loire, a infiniment souffert par le pillage et l'incendie des différentes armées. C'est néanmoins celui qui montre le plus de respect et d'attachement à la personne du Premier Consul (2). — J'aurai l'honneur de vous transmettre au premier jour des notes sur les autorités civiles, judiciaires, ainsi que sur l'assemblée électorale du département qui a terminé ses opérations avant-hier (3). — Je pars demain pour la Mayenne.

Dispositions du peuple en général

La classe des propriétaires est dans ce département, comme dans ceux de la Vendée et des Deux-Sèvres, essentiellement attachée au gouvernement : elle s'occupe

(1) Nous remercions M. Le Grimelec, qui a bien voulu copier cette intéressante pièce pour l'*Anjou Historique*.

(2) Cf. Lettre du préfet de Maine-et-Loire au ministre de l'Intérieur, du 29 juin 1802 (*Anjou Historique*, mars-avril 1907).

(3) Ce nouveau Rapport sera publié prochainement.

Digitized by Google

d'amélioration, et le Premier Consul compte dans cette classe, comme dans celle des cultivateurs, presque autant de partisans que d'individus.

La classe des négociants est peu nombreuse dans ce département; il y a des fabricants à Cholet, Angers et Saumur : ces fabricants, par la nature de leurs entreprises et le nombre des ouvriers qu'ils occupent, méritent la bienveillance du Premier Consul. Cette classe industrieuse est très attachée au gouvernement ; elle ne demande que repos et protection. C'est parmi les ouvriers sans travail lorsque les fabriques furent détruites, que la chouannerie d'un côté, et le terrorisme de l'autre firent le plus de recrues. Cette classe qui a besoin d'être surveillée, sera tranquille tant qu'elle sera occupée, et qu'elle pourra suffire par son travail à son existence et à celle de ses enfants.

Dans le département de Maine-et-Loire, il y a différentes nuances dans l'esprit public. Dans la partie qui n'a point souffert de la guerre civile, on y aime la révolution avec chaleur et on s'y intéresse vivement à tous les événements politiques. Il règne en général parmi les Angevins un esprit de liberté et un amour d'indépendance dont un gouvernement aussi fortement constitué que celui du Premier Consul, saura toujours tirer un bon parti, mais qui seraient dangereux avec un gouvernement faible et indécis.

Dans l'arrondissement qui a été le théâtre de la guerre civile, on y chérit le gouvernement et on y révère et admire le Premier Consul comme protecteur et réparateur, mais on s'y occupe peu d'affaires politiques ; on ne songe, au contraire, qu'à réparer les désastres de la guerre.

Clergé

Le clergé du département de Maine-et-Loire a été dans plusieurs époques de la Révolution beaucoup plus malheu-

Digitized by Google

reux que celui du reste de la France. Il a eu pour ennemi personnel l'ex-Directeur La Révellière-Lépeaux, qui est accusé d'avoir frappé d'une verge de fer les prêtres de ce département, qui persistaient à vouloir exercer leur ministère, au détriment de la nouvelle religion que l'ex-Directeur voulait établir. Il paraît que le culte du citoyen La Révellière a laissé ici beaucoup de partisans et que dans plusieurs circonstances il a été le mobile des actions de plusieurs d'entre eux. Depuis le 18 brumaire (9 novembre 1799), les prêtres constitutionnels et les prêtres non assermentés ont rempli leurs fonctions. Les prêtres constitutionnels comptent parmi eux des hommes très instruits et d'une moralité sévère, mais il y en a aussi dont la conduite peu régulière n'inspire aucune confiance.

Les prêtres rentrés et ceux qui avaient servi dans la Vendée, sont infiniment plus nombreux que les autres dans Maine-et-Loire. La majorité a des mœurs pures, est instruite et soumise ; mais quelques-uns peu reconnaissants se sont prononcés fortement contre sa volonté. On a sévi dans le temps et les autres sont comprimés.

M. l'Évêque passe pour être bien intentionné, mais on le dit extrêmement faible. Il a été prêtre constitutionnel, administrateur du département de la Vienne, et chaud républicain, ce qui a rendu sa position délicate à l'égard de la masse des prêtres de Maine-et-Loire. On désirerait, et le préfet partage ce désir, que l'abbé Meilloc, qui avait été chassé du département et qui est venu de nouveau circonvenir l'Évêque, fût éloigné ; mais on voudrait qu'il le fût sans bruit et avec ménagement.

Quelques prêtres ayant voulu s'élever contre l'ordre établi ont été envoyés, depuis le Concordat, à Turin. L'Évêque fait ce qu'il peut et les turbulents sont peu dangereux. Un reproche assez fondé qu'on fait à l'Évêque, c'est qu'il a trop multiplié les prêtres dans ce département, et le Gouvernement en chargeant les communes de

Digitized by Google

les payer vient de porter le coup le plus funeste à leur influence (1).

Émigrés et Chouans amnistiés

Les émigrés et les amnistiés sont très nombreux dans ce département ; ils se sont conduits sagement jusqu'à ce jour : ils avaient été d'abord un objet d'inquiétude pour les acquéreurs des domaines nationaux, mais le gouvernement s'étant prononcé en faveur de ces derniers, la confiance a été rétablie. Quelques acquéreurs ont bien été invités à traiter de gré à gré, mais il ne paraît pas qu'on ait jamais employé envers eux la violence.

Dans Maine-et-Loire comme dans les autres départements les amnistiés vivent entre eux. Il y en a beaucoup qui regrettent la Monarchie ; aucun n'aime la république, mais tous se montrent très reconnaissants de ce que le gouvernement a fait pour eux, et lui sont sincèrement dévoués. Plusieurs ont dit au Général Gouvion : « Nous n'aimons pas ce système de gouvernement ; nous préférerions la Royauté, mais nous admirons le Premier Consul et nous serons fidèles à notre promesse. » Cette opinion s'est manifestée unanimement lors de la nomination du Premier Consul à vie, à laquelle les amnistiés de toutes les classes, même ceux qui peuvent tenir à des souvenirs et des espérances, se sont empressés de concourir. Le motif de cet acte volontaire, c'est la reconnaissance qu'ils éprouvent pour celui qui les a rendus à la patrie et au bonheur.

Anarchistes.

Les anarchistes sont assez nombreux dans ce département : ils comptent des partisans dans les tribunaux, parmi les juges de paix et dans les sectaires de la religion de La Révellière qui semblent avoir choisi le département

(1) Cf. *Les premières applications du Concordat dans le diocèse d'Angers*, par l'abbé Uzureau (Angers, Siraudeau, 1901).

Digitized by Google

de Maine-et-Loire pour leur quartier général. Ce parti est ici comme ailleurs en très grande minorité ; il conserve des espérances, déteste le gouvernement et surtout le Premier Consul. Mais étant généralement méprisé, et n'ayant à sa tête aucun homme marquant, il est peu à craindre.

L'esprit de parti, les petites passions ont voulu faire comprendre parmi les anarchistes tous ceux qui dans ce département ont embrassé la révolution de bonne foi et qui l'ont traversée sans qu'on ait la moindre chose à leur reprocher ; le gouvernement appréciera à leur juste valeur les clameurs du parti contraire.

Malheureusement dans Maine-et-Loire les esprits sont loin d'être réunis, et il n'y a aucun endroit où cette réunion puisse avoir lieu. Le Préfet qui passe pour aimer la révolution, qui est aimé des hommes qui l'ont servi et qui parmi les autres jouit de la réputation d'un homme juste, vit très isolé, ne reçoit personne, et ce ne pourrait être que chez lui et par ses soins, que les différents partis pourraient se réunir comme le Général Gouvion l'a vu chez les autres préfets, entre autres chez ceux de la Manche, de L'Ille-et-Vilaine et de la Vendée (1).

Recrutement

Le recrutement s'est heureusement terminé dans Maine-et-Loire, dès le 11 mars 1803. Le contingent de l'an IX et de l'an X était en route pour l'armée active. Ceux destinés pour l'armée de réserve se réunissent par municipalités chaque dimanche, et à deux ou trois individus près, l'opération est terminée. Il y a peu de déserteurs. Le dernier contingent pour l'an XI et pour l'an XII paraît fort aux habitants ; mais on est sûr cependant qu'il sera levé sans difficulté. Les officiers chargés de cette opération se conduisent bien.

(1) Le préfet Nardon se le tint pour dit, et les années suivantes il fit de nombreuses réunions à la préfecture (*Anjou Historique*, mars-avril 1907.)

Digitized by Google

Brigandage

Grâce au zèle infatigable de la gendarmerie, aux dernières mesures adoptées par le gouvernement, à l'établissement du tribunal spécial, ce département va se trouver entièrement purgé des brigands et mauvais sujets qui l'infestaient ; et la force armée, comme on a lieu de l'espérer, continuant à mettre la même activité dans sa surveillance, on n'a plus à craindre de voir se renouveler les scènes de brigandage qui ont désolé ce département.

L'Instruction primaire en Maine-et-Loire (1833-1880)

C'est la loi du 28 juin 1833, connue sous le nom de loi Guizot, qui posa les bases du grand service de l'enseignement primaire. L'ordonnance royale du 23 juin 1836, relative aux écoles de filles, compléta cette première organisation. Puis les lois du 15 mars 1850, le décret-loi du 9 mars 1852, la loi du 14 juin 1854, la loi du 10 avril 1867, le décret du 21 mars 1855 sur les salles d'asile sont venus successivement régir l'œuvre jusqu'en 1882.

En 1834, le département de Maine-et-Loire ne comptait que 255 écoles, dont 165 publiques et 90 libres ; en 1880, il en comptait 864, dont 685 publiques et 179 libres.

De 48 maisons d'école appartenant aux communes, que comptait le département en 1834, le chiffre était monté à 596 en 1880.

En 1837, 141 communes n'avaient aucune école, et 313 n'avaient pas d'école de filles ; en 1880, il ne restait plus que 52 communes qui fussent dépourvues d'école de filles.

Le nombre des salles d'asile qui, en 1837, n'était que de 3 dans tout le département, était de 116 en 1880.

Le nombre des écoles laïques publiques de garçons et mixtes, qui était de 356 en 1850, était de 389 en 1880.

Digitized by Google

Le nombre des écoles libres laïques de garçons et mixtes qui était de 7 en 1850, n'était plus que de 3 en 1880.

Le nombre des écoles publiques congréganistes de garçons et mixtes, qui était de 24 en 1850, était de 31 en 1880.

Le nombre des écoles libres congréganistes de garçons et mixtes, qui était de 5 en 1850, était en 1880 de 22.

Le nombre des écoles publiques laïques de filles, qui était de 89 en 1850, n'était plus que de 63 en 1880.

Le nombre des écoles libres laïques de filles, qui était de 60 en 1850, n'était plus que de 14 en 1880.

Le nombre des écoles publiques congréganistes de filles, qui était de 141 en 1850, était de 213 en 1880.

Le nombre des écoles libres congréganistes de filles, qui était de 11 en 1850, s'était élevé à 129 en 1880.

En ce qui regarde le nombre des élèves, qui était de 16.900 en 1834, et de 46.597 en 1850, il était de 56.605 en 1880.

Le nombre des enfants qui étaient admis dans les salles d'asile, et qui n'était que de 410 en 1837, s'était élevé à 11.101 en 1880.

Dans les écoles publiques de garçons et mixtes, le nombre d'enfants était de 21.929 en 1850, et de 25.148 en 1880.

Dans les écoles libres de garçons, il était de 1.045 en 1850, et de 2.535 en 1880.

Dans les écoles publiques de filles, il était de 20.260 en 1850, et de 19.437 en 1880.

Dans les écoles libres de filles, il était de 3.363 en 1850, et de 9.485 en 1880.

En 1880, 26.013 enfants étaient reçus dans les écoles laïques, et 30.592 enfants étaient admis dans les établissements congréganistes.

Le personnel enseignant, qui en 1837 était de 537, s'était élevé au chiffre de 1599 en 1880.

L'école normale d'instituteurs, fondée à Angers en 1831, qui recevait, lors de son ouverture, en 1832, onze élèves

Digitized by Google

boursiers, comptait en 1880 52 boursiers et 3 pensionnaires libres ; le nombre des brevets de capacité délivrés par les Commissions d'examen, de 1833 à 1880, fut de 1099 pour les instituteurs, et de 1279 pour les institutrices.

Le total des dépenses ordinaires des écoles primaires, qui était, en 1833, de 111.697 francs, était, en 1880, de 824.582 francs, et le nombre des conscrits illettrés qui était, à la même époque, de 60 unités 2 dixièmes pour cent, n'était plus, en 1880, que de 14 unités 5 dixièmes pour cent (1).

Installation de Mgr Paysant, évêque d'Angers (1840)

Mgr Montault des Isles mourut le 29 juillet 1839, après 37 ans d'un épiscopat aussi laborieux que fécond en bonnes œuvres de toutes sortes.

Le 29 septembre suivant, Louis-Philippe nomma évêque d'Angers un vicaire général de Bayeux, Mgr *Louis-Robert Paysant* (2). Préconisé le 23 décembre, le nouveau prélat fut sacré à Saint-Etienne de Caen, le 25 février 1840. Quinze jours après, le 12 mars, le nouvel évêque prenait possession de son siège. Voici en quels termes le *Journal de Maine-et-Loire et de la Mayenne* rendit compte des cérémonies de son installation :

Jeudi matin (12 mars 1840), à 6 h. 1/2, un fort détachement de la garde nationale à cheval sortait d'Angers pour aller au-devant de Mgr l'évêque Paysant. La rencontre eut lieu bien au-delà de la maison appelée *la Lieue* (3), et Monseigneur exprima à M. le lieutenant Cardin combien il était sensible à cette démarche de la garde nationale. Bientôt l'escorte fut augmentée d'un peloton de gendar-

(1) Cf. *L'Instruction primaire dans le département de Maine-et-Loire*, par Ch. Michelet (Angers, Lachèse et Dolbeau, 1882).

(2) Né le 25 mai 1787, à Saint-Germain-d'Ectot (Calvados).

(3) Village de la paroisse de Saint-Silvin.

Digitized by Google

royale, à M. le Préfet, à M. le général commandant le département.

Cependant la foule, venant de la ville et des environs, se rendait, depuis 8 heures du matin, dans les quartiers que devait parcourir le cortège. Les rues étaient décorées de guirlandes et de tentures, dont plusieurs étaient d'un fort bon goût ; les fenêtres, les balcons se garnissaient de dames. A 9 heures, c'est avec peine qu'on circulait dans tout le trajet de Saint-Maurice à Saint-Serge ; le boulevard des Pommiers était encombré. Sur la place des Halles se trouvait un magnifique bataillon du 30e régiment de ligne, ayant à sa tête son brave et excellent colonel.

A 9 h. 1/2, cinq coups de canon tirés du château annoncèrent que la procession, qui avait été chercher Monseigneur, partait de Saint-Serge. En tête marchaient MM. Chesneau et Bastier, commissaires de police, en costume et revêtus de leur écharpe. Disons de suite qu'eux et leurs agents ont su maintenir l'ordre au milieu d'une foule aussi immense en remplissant leurs fonctions avec zèle et modération. Puis venait un peloton de sapeurs-pompiers, puis le clergé des diverses paroisses, le Séminaire, etc. Après le Chapitre, marchait Monseigneur seul et entouré de gardes nationaux. Revêtu de ses habits pontificaux, il donnait sa bénédiction en examinant avec le plus bienveillant intérêt toute cette multitude accourue sur ses pas. Dans cette multitude, tous voulaient voir leur nouveau prélat, mais beaucoup aussi voulaient donner une preuve de leur sympathie à l'homme qui a su mériter la confiance du roi et dont les nouveaux pouvoirs portent le sceau de la Révolution de juillet.

Depuis 10 heures, toutes les autorités civiles et militaires, la musique de la garde nationale, celle du 30e régiment et un détachement de chacun de ces corps étaient venus occuper dans Saint-Maurice les places qui leur avaient été réservées. Le reste de l'église était entière-

Digitized by Google

merie, commandé par M. le lieutenant de Cholet, auquel le prélat adressa aussi les plus vifs remerciements. Puis le cortège se dirigea vers la ville.

Entre 8 heures et 8 h. 1/4, il faisait son entrée dans nos murs et se rendait au Grand Séminaire, où un piquet de 100 hommes pris dans la garde nationale et les sapeurs-pompiers, et un piquet du 30e, étaient rendus depuis quelque temps. Immédiatement Monseigneur alla faire ses visites d'étiquette à M. le premier Président de la Cour royale, à M. le Préfet et au Général commandant le département.... A 11 heures moins le quart, un roulement de tous les tambours et un mouvement extraordinaire dans l'église furent le signal de l'arrivée de Monseigneur à la porte de la cathédrale, et tous les regards se portèrent vers lui.

Monseigneur s'agenouilla sur un prie-Dieu qui lui avait été préparé sous l'orgue. Puis M. l'abbé Quincé (1), doyen du Chapitre, offrit au prélat l'eau bénite et l'encens et lui exprima combien le clergé et les fidèles du diocèse étaient heureux de voir arriver leur premier Pasteur, si propre à les consoler de la perte qu'ils ont faite en la personne de Mgr Montault. « Le bien que vous avez fait à Caen est pour nous un heureux présage du succès de votre ministère parmi nous Puisse, Monseigneur, ce ministère, être aussi fructueux et aussi long que celui de votre vénérable prédécesseur ! » Monseigneur a répondu : « Je vous remercie, Monsieur, des vœux que vous m'exprimez au nom du vénérable Chapitre. Je compte sur sa coopération pour faire le bien dans ce diocèse ».

En se plaçant sous le dais, Mgr l'Évêque entonna le *Te Deum*, et les strophes du grave et harmonieux cantique, répétées par les prêtres qui remplissaient la nef et par ceux qui prenaient place dans le chœur, l'accompagnèrent pendant qu'il traversait lentement l'église en continuant à

(1) M. Jean Quincé, né le 16 mars 1759, mort en 1845

Digitized by Google

bénir les assistants. Pendant la messe, trois musiques rivalisèrent de zèle et de précision. Celle de la garde nationale, avec un ensemble très remarquable, celle du 30e régiment, avec une netteté et un sentiment musical parfaits, exécutèrent des morceaux d'harmonie militaire, lors de l'entrée et de la sortie des autorités, lors de l'arrivée de Mgr l'Évêque à l'autel, à l'Offertoire et à l'Élévation. Le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, l'*Agnus Dei* et le *Domine salvum* furent chantés par les enfants de la Psallette, de manière à faire le plus grand honneur à M. Mangeon, leur maître, qui toucha un très beau morceau d'orgue pendant l'Offertoire. Cette messe de M. Minée n'est accompagnée que par l'orgue du chœur, des basses, des contrebasses et quelques instruments à vent. Nous prions instamment notre nouvel Évêque de prêter aide et assistance à ces réunions, qui ne peuvent que propager dans notre population le goût de la bonne et sévère musique.

Avant de donner la bénédiction, Monseigneur s'est tourné vers le peuple et, d'une voix émue, a parlé à peu près en ces termes : « Nous ne saurions terminer cette solennité, N. T. C. F., sans adresser nos sincères remerciements au vénérable chapitre et au clergé du diocèse, aux diverses autorités de cette ville, à la garde nationale et à tous les fidèles qui ont bien voulu s'unir pour honorer l'arrivée de leur premier Pasteur. Il y a, dans cet empressement si unanime, dans cet accueil si honorable, une pensée de foi, un sentiment religieux, qui remplit notre âme de consolation et qui nous fait espérer que notre ministère ne sera pas sans fruit parmi vous. A Dieu seul en soit l'honneur et la gloire. C'est de Lui que vient toute grâce et tout don parfait. Puissent donc ses bénédictions les plus abondantes se répandre et demeurer sur vous ! »

Cependant, depuis quelque temps déjà, MM. Richou et Guillory, adjoints, s'étaient rendus dans les appartements

Digitized by Google

de l'Évêché et, vers 1 h. 1/2, ils y reçurent le prélat, d'après le cérémonial indiqué par le décret de l'an XII (1). « Nous sommes heureux, M. l'Évêque, lui a dit M. Richou, que nos fonctions nous appellent à vous recevoir dans votre palais épiscopal. Elles nous procurent l'avantage de vous présenter les premiers nos félicitations et celles des habitants de la ville, que nous avons l'honneur de représenter dans cette circonstance. » Monseigneur fit à ces Messieurs le plus cordial remerciement, et tous les fonctionnaires civils et militaires de la ville vinrent immédiatement lui présenter leurs hommages. Enfin, vers cinq heures, après un dîner offert par lui aux principaux chefs de l'administration civile, militaire et religieuse, Monseigneur put se reposer d'une journée qui avait dû être pour lui bien fatigante, mais qui devra aussi laisser dans sa mémoire de graves et heureux souvenirs.

Mgr l'Évêque est encore dans la force de l'âge. Sa taille est élevée, sa démarche belle et digne, ses traits fortement marqués, expriment la bienveillance et la fermeté. Enfin tout nous fait croire que la réputation qui l'a précédé dans notre ville, était l'expression de la plus exacte vérite, et qu'il sera, dans la direction du diocèse d'Angers, aussi bon pasteur qu'administrateur éclairé, ferme et impartial, aussi pieux prélat que chrétien charitable et tolérant.

On sait que l'épiscopat de Mgr Paysant fut de très courte durée. Dès le 6 septembre 1841, le prélat décédait à Bocé, au cours de sa visite pastorale, à l'âge de 54 ans.

(1) Il s'agit du célèbre décret du 24 messidor an XII, relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires. — D'après la décision du Ministre des Finances du 22 et celle du Ministre de l'Intérieur du 24 germinal an X, les réparations et l'entretien tant de l'église cathédrale que de la maison épiscopale étaient à la charge de la commune où le siège était établi.

Digitized by Google

La mort du duc d'Orléans et les Angevins (1842)

Le matin du 13 juillet 1842, comme le duc d'Orléans allait à Neuilly prendre congé du Roi avant de partir pour Saint-Omer, ses chevaux s'emportèrent : il s'élança hors de la voiture, et dans sa chute se blessa gravement à la tête. Relevé sans connaissance, le prince royal succomba le même jour, à 5 heures du soir.

En annonçant cette nouvelle à ses lecteurs, le *Journal de Maine-et-Loire et de la Mayenne* s'exprimait ainsi : « Le prince royal est mort. Ce malheur imprévu, qui va soulever sur tous les points du royaume de si vives inquiétudes, a produit à Angers la plus douloureuse sensation. On plaint cette noble famille, qui, après avoir traversé heureusement tant de mauvais jours, vient d'être si rudement frappée dans son avenir et dans ses affections ; on plaint surtout la France à laquelle une mort affreuse enlève le prince que sa naissance appelait à régner sur elle et qui avait su conquérir par ses qualités éminentes l'amour du peuple et de l'armée. A Son Altesse Royale le duc d'Orléans se rattachaient nos plus chères espérances ; sa bravoure, sa haute intelligence, son dévoûment absolu aux grands intérêts de la nation étaient universellement appréciés, et chacun reconnaissait en lui le digne successeur de son auguste père. »

Le préfet et le conseil de préfecture envoyèrent une adresse au roi, à l'occasion de la mort du prince royal. Voici un passsge de celle envoyée par le conseil académique d'Angers : « Nos institutions, dont Votre Majesté a su garantir le maintien, nous préserveront d'une partie des maux auxquels, dans d'autres temps, la perte que nous déplorons nous eût exposés ; mais l'aîné de vos fils manquera toujours aux destinées de la France, et la mort du prince dans laquelle la patrie retrouvait avec orgueil

Digitized by Google

toutes les vertus de son Roi et le gage de sécurité d'un long avenir, est un deuil national. » De son côté le Conseil Municipal d'Angers disait : » En présence du malheur affreux qui vous prive d'un fils qui faisait votre orgueil, et qui prive la France d'un prince dévoué à la gloire du pays et à nos institutions, le Conseil municipal éprouve le besoin de vous manifester la profonde douleur que toutes les classes de la population ont ressentie à la nouvelle d'une catastrophe à jamais regrettable. » La garde nationale d'Angers, prit immédiatement le deuil, à l'instar de l'armée.

Le Conseil municipal de Baugé envoya aussi une adresse au roi. Voici celle qui fut signée par le Conseil municipal de Cholet, les commissions administratives de l'hospice et du bureau de bienfaisance, le bureau d'administration du collège, les comités de surveillance de l'instruction primaire, le comité de salubrité et les directeurs de la caisse d'épargne : « La nouvelle du fatal événement qui vient de plonger dans la douleur Votre Majesté et son auguste famille, a jeté la population de Cholet dans une profonde consternation. Ce cruel événement prive Votre Majesté d'un fils chéri, l'orgueil d'une mère modèle de toutes les vertus ; il enlève à la France un prince populaire formé à l'école de Votre Majesté et destiné à continuer le bonheur de la nation. Les sympathies des Français pour le prince que nous pleurons, se reporteront sur ses jeunes fils ; ils seront élevés comme l'a été leur père, ils auront longtemps sous les yeux vos nobles exemples, et autour d'eux se confondront de plus en plus l'amour et le dévoûment d'un peuple qui a foi dans l'avenir de votre dynastie et la durée de nos institutions. »

La Cour royale d'Angers écrivait au roi : « Comme père et comme roi, Votre Majesté vient d'être frappée du coup le plus accablant ; votre famille est celle de la France, et le pays tout entier, qui depuis 12 ans s'associe à toutes ses

Digitized by Google

affections, pleure avec elle aujourd'hui la fin prématurée d'une vie déjà glorieuse et remplie des plus nobles espérances (1). »

Le lundi 25 juillet, un service fut célébré à la cathédrale pour le repos de l'âme du prince. « Pas un programme n'avait été publié, dit le *Journal de Maine-et-Loire* ; le dimanche soir, le bourdon n'a pas sonné, comme il sonne ordinairement la veille de toute fête importante à l'église ; le lundi matin, il n'a pas annoncé davantage qu'une cérémonie bien triste allait commencer, et jusqu'à 9 heures, rien ne faisait prévoir que notre ville sortirait de sa tranquillité ordinaire. Cependant, à 10 heures, le canon a commencé à tirer ; un piquet de la ligne et un de la garde nationale, tambours et musique en tête, ont accompagné les autorités, puis fait la haie dans l'église, et le service a commencé. L'intérieur de la cathédrale, tout entier livré aux travailleurs pour les préparatifs du sacre de notre nouvel évêque (2), était rempli d'échafaudages et d'ouvriers, mais la foule était compacte et le chœur n'a pu contenir toutes les autorités : chacun paraissait pénétré du malheur affreux qui a frappé la France ; on se rappelait que celui pour qui on priait était, il y a quelques jours à peine, le fils aîné du roi des Français, l'héritier du plus beau trône du monde, le prince brave, noble, généreux, qui depuis 12 ans s'est trouvé partout où il y avait de l'honneur à conquérir pour la patrie, de grands bienfaits à répandre, de grandes infortunes à consoler. »

Dans leur réunion mensuelle du 1er août, les dames patronnesses des salles d'asile d'Angers rédigèrent une adresse à Sa Majesté la reine des Français. Voici les noms des signataires : Leclerc-Guillory, vice-présidente, Alexandre Joubert née Deville, trésorière, Lachèse née Boudet,

(1) Les magistrats des différentes chambres de la Cour royale siégèrent pendant quelque temps la toque entourée d'un crêpe.

(2) Le sacre de Mgr Angebault eut lieu le 10 août 1842.

Digitized by Google

secrétaire, Gennevraye née Mirault, Guitet, Goury, Prus, Foucault, Pilastre-Bosc, des Orgeries, Richou, Avenant aîné, Segris, Valin-Labrosse, Lechalas, Tharreau, Leclerc née Laroche, Gaudin, Janvier, Lachèse, Laroche-Talbot, Marchais, Vergne, Allain-Targé, Meauzé, Retailliau, Desvarannes, Laroche, Deschères, Mirault, Guérin-Desbrosses, Perou, Jouvet, de Saint-Martin, Berger.

Les Plébiscites de 1851, 1852 et 1870 en Maine-et-Loire

Le coup d'Etat fut accompli dans la nuit du 2 décembre 1851. Parmi les députés incarcérés à Mazas et au Mont-Valérien, étaient MM. de Falloux, de la Devansaye, Gain et de la Tousche. Les quatre députés angevins furent relaxés le 4 décembre. Le peuple français fut convoqué dans ses comices, le 20 et le 21 décembre 1851, pour se prononcer pour ou contre le plébiscite suivant : « Le peuple français veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour faire une Constitution sur les bases proposées dans sa proclamation du 2 décembre. » Le vote qui eut lieu par *oui* et par *non*, dans chaque commune, donna 7.439.216 *oui* et 640.737 *non*.

En Maine-et-Loire, il y eut 105.787 *oui* et 5.954 *non*.

L'arrondissement d'Angers donna 33.293 *oui* et 2.643 *non*, l'arrondissement de Baugé 18.776 *oui* et 789 *non*, l'arrondissement de Beaupréau 19.181 *oui* et 1237 *non*, l'arrondissement de Saumur 23.101 *oui* et 880 *non*, et l'arrondissement de Segré 11.436 *oui* et 405 *non*.

Digitized by Google

Voici le détail des *oui* et des *non* pour chacun des 34 cantons : Angers (Nord-Est), 9.757 *oui* et 1628 *non* ; Angers (Nord-Ouest), 1.800 et 43 ; Angers (Sud-Est), 1.402 et 32 ; Baugé, 3.283 et 373 ; Beaufort, 3.831 et 168 ; Beaupréau, 2.621 et 479 ; Briollay, 1.965 et 158 ; Candé, 1.245 et 91 ; Chalonnes-sur-Loire, 3.116 et 141 ; Champtoceaux, 2.424 et 5 ; Châteauneuf, 3.141 et 53 ; Chemillé, 2.970 et 65 ; Cholet, 4.015 et 532 ; Doué, 3.731 et 45 ; Durtal, 2.960 et 43 ; Gennes, 2.400 et 48 ; Lion-d'Angers, 2.522 et 56 ; Longué, 3.171 et 78 ; Louroux-Béconnais, 1.866 et 10 ; Montfaucon, 2.360 et 38 ; Montreuil-Bellay, 3.440 et 143 ; Montrevault, 1.895 et 47 ; Noyant, 2.715 et 33 ; Ponts-de-Cé, 6.047 et 265 ; Pouancé, 2.297 et 42 ; Saint-Florent-le-Vieil, 2.896 et 71 ; Saint-Georges-sur-Loire, 2.684 et 133 ; Saumur (Nord-Est), 4.668 et 492 ; Saumur (Nord-Ouest), 1.906 et 40 ; Saumur (Sud), 3.140 et 62 ; Segré, 2.231 et 63 ; Seiches, 2.816 et 94 ; Thouarcé, 4.656 et 233 ; Vihiers, 3.816 et 50.

Sur 148.249 inscrits dans le département de Maine-et-Loire, il y avait eu 112.835 votants.

⁂

Le sénatus-consulte du 7 novembre 1852 rétablit la dignité impériale. L'Empire fut présenté à l'acceptation du peuple français dans les termes suivants : « Le peuple français veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte, ainsi qu'il est prévu par le sénatus-consulte du 7 novembre 1852. »

Le plébiscite des 21 et 22 novembre 1852 ratifia la proclamation de l'Empire par 7.824.189 *oui* contre 253.145 *non*.

Digitized by Google

Dans le département de Maine-et-Loire, il y eut 88.239 *oui* et 2.923 *non*.

L'arrondissement d'Angers donna 26.684 *oui* et 1.006 *non ;* Baugé, 16.952 et 381 ; Beaupréau, 14.813 et 640 ; Saumur, 19.931 et 383 ; Segré, 9.859 et 513.

Voici maintenant le détail pour chacun des cantons : Angers (Nord-Est) 3.791 *oui* et 324 *non*, Angers (Nord-Ouest) 3.245 et 213, Angers (Sud-Est) 3.146 et 144, Baugé, 3.209 et 148, Beaufort-en-Vallée 3.357 et 57, Beaupréau 2.413 et 47, Briollay 1838 et 17, Candé 1.262 et 20, Chalonnes-sur-Loire 2.518 et 43, Champtoceaux 2.573 et 6, Châteauneuf-sur-Sarthe 2.468 et 51, Chemillé 1.844 et 82, Cholet 2.538 et 395, Doué-la-Fontaine 3.016 et 34, Durtal 2.573 et 23, Gennes 1.907 et 16, Lion-d'Angers 1.831 et 141, Longué 2.992 et 54, Louroux-Béconnais 1.451 et 5, Montfaucon-sur-Moine 1.612 et 39, Montreuil-Bellay 3.001 et 20, Montrevault 1.563 et 44, Noyant-sous-le-Lude 2.405 et 16, Ponts-de-Cé 4.634 et 104, Pouancé 2.145 et 149, Saint-Florent-le-Vieil 2.270 et 27, Saint-Georges-sur-Loire 2.235 et 42, Saumur (Nord-Est) 3.159 et 75, Saumur (Nord-Ouest) 1569 et 29, Saumur (Sud) 4.517 et 139, Segré 2.153 et 152, Seiches 2.416 et 83, Thouarcé 3.826 et 114, Vihiers 2.762 et 70.

*
* *

Le décret impérial du 23 avril 1870 convoqua de nouveau le peuple français dans ses comices pour accepter ou rejeter le projet de plébiscite suivant : « Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860 par l'Empereur avec le concours des grands corps de l'État et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870. » Le plébiscite, qui eut lieu le 8 mai, donna en France 7.350.142 *oui* et 1.538.825 *non*. En Maine-et-Loire, il y eut 106.962 *oui* contre 14.248 *non*.

Digitized by Google

L'arrondissement d'Angers donna 32.179 *oui* et 6.416 *non*. Celui de Baugé, 19.298 *oui* et 858 *non*. Celui de Cholet, 20.437 *oui* et 3.736 *non*. Celui de Saumur, 21.480 *oui* et 2.657 *non*. Celui de Segré, 13.568 *oui* et 581 *non*.

Voici le résultat dans les 34 cantons du département de Maine-et-Loire :

Angers (Nord-Est)	6.768	oui et	5.196	non.
Angers (Nord-Ouest). . . .	1.840	—	31	—
Angers (Sud-Est).	1.795	—	97	—
Briollay	2.553	—	56	—
Chalonnes-sur-Loire	3.307	—	229	—
Louroux-Béconnais	2.163	—	70	—
Ponts-de-Cé	5.882	—	314	—
Saint-Georges-sur-Loire . .	2.987	—	157	—
Thouarcé	4.836	—	275	—
Baugé	3.687	—	233	—
Beaufort, ...	3.743	—	155	—
Durtal	2.922	—	83	—
Longué	3.433	—	244	—
Noyant	2.731	—	44	—
Seiches	2.781	—	98	—
Beaupréau	2.839	—	435	—
Champtoceaux.	3.162	—	18	—
Chemillé	3.016	—	276	—
Cholet	3.254	—	2.415	—
Montfaucon.	2.464	—	293	—
Montrevault	2.446	—	74	—
Saint-Florent-le-Vieil . . .	3.261	—	243	—
Doué	3.567	—	125	—
Gennes	2.289	—	83	—
Montreuil-Bellay	3.183	—	311	—
Saumur (Nord-Est)	3.933	—	1.312	—
Saumur (Nord Ouest). . . .	1.747	oui et	108	non.

Digitized by Google

Saumur (Sud)	2.658 oui et	470 non.
Vihiers	4.102 —	248 —
Candé	2.111 —	107 —
Châteauneuf	3.315 —	53 —
Lion-d'Angers	2.864 —	74 —
Pouancé.	2.749 —	42 —
Segré.	2.529 oui et	307 non.

Le Ministre de la Guerre en Maine-et-Loire (1853)

Nous empruntons à l'*Écho Saumurois* et au *Journal de Maine-et-Loire* le compte rendu de la visite que fit en juillet 1853 le maréchal de Saint-Arnaud, ministre de la guerre, à Saumur et à Angers.

Le maréchal ministre de la Guerre est arrivé le lundi 4 juillet au soir à Saumur. L'Ecole, à cheval, était allée au-devant de lui à la gare. Dès que, de l'esplanade du château, on aperçut le train sur la voie, le canon annonça l'arrivée de Son Excellence. Il fut reçu à la gare par MM. le préfet, le général comte de Rochefort, le sous-préfet, le maire et les adjoints de Saumur, accompagnés du conseil municipal. Après avoir échangé quelques mots avec ces diverses autorités, M. de Saint-Arnaud a monté à cheval, et, entouré d'un brillant état-major, il s'est rendu au salon d'honneur de l'Ecole, où l'attendaient les différents corps constitués de la ville, et presque tous les maires de l'arrondissement. Là, il a entendu quelques allocutions auxquelles il a répondu avec beaucoup d'à-propos.

Mardi matin, dès 7 h. un détachement de cavalerie est allé à l'hôtel Budan au-devant du maréchal ministre de la Guerre, qui, accompagné du général de Carrière, du général commandant le prytanée impérial de la

Digitized by Google

Flèche et de plusieurs officiers d'état-major, s'est rendu à cheval au Chardonnet, où la troupe de ligne, l'Ecole et la compagnie de pompiers de Saumur étaient rangées en bataille pour être passées en revue. Après la revue, le général de Rochefort commanda en personne diverses manœuvres et évolutions qui furent exécutées avec une précision admirable. Puis vint le défilé : au fur et à mesure qu'il s'exécutait, et quand les pelotons passaient devant le maréchal, tous élevant leurs armes criaient : *Vive l'Empereur, vive le Maréchal* ! Le Ministre voulut voir par lui-même tout ce qui tient à l'Ecole : le haras, les écuries, même celles des chevaux malades, l'arçonnerie et l'hôpital ; dans la journée, il alla visiter l'hôtel en réparation du général. Après un examen attentif de chaque chose, le Ministre se rendit au carrousel. Ce brillant exercice équestre avait attiré, plus encore que de coutume, une foule innombrable de curieux. — Mais c'est surtout la soirée de mardi qui a été pour la ville une véritable fête. Dans les rues principales, les maisons étaient pavoisées, et dès 3 heures les magasins étaient déserts. Les habitants des campagnes voisines affluaient vers la ville, et tous allaient se ranger dans le chemin bas de Chacé, pour assister au steeple-chase. Avant quatre heures, la foule était logée ou plutôt blottie dans la haie qui longe le chemin. Bientôt un coup de canon annonce l'arrivée du Ministre et celle des habiles écuyers, acteurs du steeple-chase. Il prit place avec son état-major dans une tribune élevée en face des obstacles, et aussitôt les exercices commencèrent. Le général comte de Rochefort franchit le premier les obstacles avec l'habileté d'un écuyer consommé ; après lui, M. d'Aure et les écuyers du manège, puis les capitaines et ainsi successivement dans l'ordre hiérarchique. Ces exercices terminés, le Ministre a adressé des éloges à tous ceux

Digitized by Google

qui avaient pris part à ces jeux de la science équestre et aux chefs qui les avaient organisés. Puis, écuyers et curieux se sont retirés.

Son Excellence le Ministre de la Guerre, à son retour de la Flèche, le mercredi soir, a dîné chez M. Louvet, et a assisté à la ravissante soirée qu'à son occasion a donnée M. le maire de Saumur.

— Le jeudi 7 juillet, à 7 h. 1/2, le canon du château d'Angers s'est fait entendre. A sa descente du wagon, M. le maréchal de Saint-Arnaud s'est rendu dans les salons de la gare, où il a reçu les autorités, Mgr l'Evêque et son clergé, les membres de la Cour Impériale ayant à leur tête M. le premier président, les membres du tribunal civil et du tribunal de commerce, M. le maire d'Angers et l'administration municipale, et les autres fonctionnaires de la ville.

Après ces diverses réceptions, M. le Ministre est monté à cheval, accompagné du préfet de Maine-et-Loire, du général de division des Carrières, inspecteur général des remontes, en tournée d'inspection, du général de brigade d'Angell, commandant le département, et de plusieurs aides-de-camp et officiers supérieurs. Il s'est dirigé vers le point où se trouvaient rangés en bataille la compagnie de pompiers avec sa jolie fanfare, les brigades de gendarmerie, puis les deux bataillons du 2e léger. Son Excellence a parcouru au pas de son cheval la ligne de bataille, salué sur tout son passage par les cris de Vive l'Empereur, partis des rangs de la troupe, et répétés par la nombreuse population civile, témoin de cet imposant spectacle. Après la revue, le ministre de la Guerre et son cortège sont venus se placer sur les quinconces nouvellement plantés près de la gare, et le défilé a eu lieu avec un ensemble parfait.

La revue terminée, chacun s'attendait à voir Son Excellence continuer son voyage vers Nantes. Mais il n'en

Digitized by Google

a rien été. Acceptant de la façon la plus gracieuse l'invitation des autorités de faire le tour de la ville, le Ministre a pris place dans la calèche découverte de M. le préfet, auprès du premier magistrat de notre département, en compagnie de M. le maire et de M. le général. Puis le cortège, escorté par un piquet de gendarmes à cheval, s'est mis en route et a parcouru notre belle et longue ligne de boulevards et nos quais, salué partout par de sympathiques acclamations. Arrivé près du pont de la Basse-Chaîne, le maréchal de Saint-Arnaud a fait arrêter la voiture, et s'est fait rendre compte des détails de l'horrible catastrophe du 16 avril 1850. Après cette station, qui rappelait de si navrants souvenirs, le cortège a repris sa marche. En passant devant le château, le Ministre a admiré les gigantesques proportions de notre vieille citadelle, et a accepté avec une vive satisfaction l'espoir de la voir convertir en caserne. M. le ministre, qui avait déjà visité le dépôt de remonte, a terminé sa course par le dépôt d'étalons, dont il a loué la bonne tenue et les excellentes conditions. Par des dispositions habilement combinées, les deux bataillons du 2e léger avaient été échelonnés par détachements sur divers points du passage de Son Excellence.

A son retour à la gare, le Ministre a été salué par de nouvelles acclamations, parties toujours des rangs de la compagnie de pompiers, de la troupe et des flots de la population accourue pour saluer à son départ le ministre de l'Empereur. Le maréchal de Saint-Arnaud, en descendant de voiture, a adressé des félicitations à notre belle compagnie de pompiers et a remercié son excellente musique.

Avant de monter dans son wagon, M. le Ministre a exprimé avec une exquise bienveillance à M. le préfet sa satisfaction de l'accueil franc et de la chaleureuse

Digitized by Google

hospitalité qu'il a reçus dans le département de Maine-et-Loire. Il était 9 h. 1/4. Le sifflet de la locomotive s'est fait entendre ; une dernière acclamation a retenti, et le convoi a bientôt disparu devant nous.

BIBLIOGRAPHIE ANGEVINE

Dom Guéranger, abbé de Solesmes, par dom Delatte (Paris, Plon, 1909). — Le célèbre dom Guéranger fit une partie de ses études au lycée d'Angers, de 1818 à 1822, avec Edmond Geffroy, Léon Boré, Charles Louvet, Victor Pavie, Auguste Barbier et Jules Morel ; le proviseur était l'abbé Tardy et l'aumônier se nommait M. Pasquier, mort curé de Notre-Dame d'Angers. En 1838, il y eut entente ferme entre Mgr Montault et dom Guéranger en vue d'un établissement des moines de Solesmes dans le diocèse d'Angers, mais ce ne fut qu'après un demi-siècle que l'Anjou vit refleurir, au monastère de Glanfeuil, la vie bénédictine que saint Maur y apporta. Dom Gourbeillon et dom Gardereau, enfants de l'Anjou, doivent être rangés parmi les premiers collaborateurs de dom Guéranger. Eugène Gardereau était vicaire à la cathédrale d'Angers quand il entra au noviciat : sa vocation fut une bénédiction pour le P. Abbé dans la solitude intellectuelle où il avait été confiné jusque-là ; il reçut l'habit en 1836 et fournit une longue carrière monastique ; Dieu l'appela à lui en 1888, plein de jours, de travaux et de mérites. — Cet excellent livre se termine en 1849 : nous faisons des vœux pour que le second volume ne se fasse pas attendre longtemps.

*** Le P. Ubald d'Alençon publie les vers que le roi René avait fait inscrire dans la chapelle de Saint-Bernardin de Sienne, qui se trouvait en l'église des Cordeliers d'Angers (1).

*** M. Queruau-Lamerie poursuit ses études sur la justice révolutionnaire en Maine-et-Loire. Dans le numéro de septembre 1909 de la *Revue de l'Anjou*, il commence l'histoire de la

(1) *Revue de Questions historiques*, octobre 1909.

Digitized by Google

Commission militaire Parein-Félix, créée le 10 juillet 1793 et qui cessa ses fonctions à Angers le 9 mai 1794.

Citons encore :

Chartes du prieuré de Créans par dom Guilloreau (*Annales Flechoises*, septembre 1909).

Notice sur l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire par M Lemesle (*Revue de l'Anjou*, septembre 1909 et suiv.).

Le droit d'asile à la Haie aux Bons-Hommes à la fin du xve siècle, par M. Paul de Farcy (*Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, 1908).

La Renaissance à la cathédrale d'Angers, par M. Louis de Farcy (*Id.*)

Une hôtellerie à Château-Gontier en 1610, par M. du Brossay (*Id.*)

Une intrigue municipale à Angers, au xviie siècle, par M. Planchenault (*Id*).

La navigation de l'Anjou en 1786, par M. Brichet (*Id*).

Les peintures murales de l'ancien couvent de la Baumette, par le chanoine Urseau (*Revue de l'Anjou*, mars 1909).

Les médecins des Ponts-de-Cé avant 1789, par M. Dauphin (*Archives médicales d'Angers*, août 1909).

Deux lettres de Henry Arnauld, évêque d'Angers, aux Visitandines de la Flèche, par l'abbé Uzureau (*Annales Fléchoises*, mai 1909).

Le sculpteur Gaultier, par M. Queruau-Lamerie (*Bulletin de la Commission historique de la Mayenne*, 1909).

La navigation du Loir en 1787, par l'abbé Uzureau (*Annales Fléchoises*, juillet 1909).

L'élection de Château-Gontier par le même (*Bulletin de la Commission historique de la Mayenne*, 1909).

L'Assemblée Provinciale d'Anjou et *l'élection de la Flèche* par le même (*Revue historique du Maine*, juillet 1909).

Le drapeau de la Rochejaquelein, par M. Legrand (*Revue du Bas Poitou*, avril 1909.)

Les Vendéens à la Flèche, par l'abbé Louis Calendini (*Annales Fléchoises*, mai 1909).

Le Gérant : J. CREUSÉ.

Angers, Imp. J. Siraudeau. — 09 7451

Digitized by Google

MONSEIGNEUR FREPPEL

(SOUVENIRS ANECDOTIQUES)

SES DÉBUTS DANS LE DIOCÈSE

Arrivée de l'évêque à Angers. — Ma première entrevue. — L'évêque se présente à la foule. — Son discours à la cathédrale. — Sa diction. — La guerre de 1870. — Physionomie d'Angers à cette époque. — Les ambulances. — Mes enrôlements. — Activité de l'évêque. — Confiance qu'il inspire. — Son respect du pouvoir déchu. - Visite aux varioleux. — On le critique. — Ses audaces. — Ses œuvres et leur durée. — Un mot de Louis Veuillot.

Le 18 avril 1870, Mgr Freppel était sacré dans la ville éternelle par les mains de Son Éminence le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, en même temps que Mgr Reyne, évêque de la Guadeloupe, et Mgr de Cuttoli, évêque d'Ajaccio. Le 27 juillet, il entrait solennellement dans sa bonne ville d'Angers. Je vois encore notre vieille cité en mouvement pour le recevoir ; les rues décorées, les abords de la gare Saint-Laud envahis par la foule ; les chefs de la magistrature, de l'armée, des administrations civiles, réunis pour le saluer dès son arrivée. M. Bompois, vicaire général, était allé au-devant de lui jusqu'à Sablé. M. Chesneau, entouré d'un petit nombre d'ecclésiastiques parmi lesquels je me trouvais, se tenait sur le quai de la gare, en l'attendant.

Voici le train, avec son bruit de fer, émouvant comme un roulement de tambours. Il s'arrête ; une portière s'ouvre, nous nous avançons, et bientôt nous saluons le nouvel évêque encore assis dans la voiture. Son premier regard est franc, sa première parole bienveillante. Il descend et,

Digitized by Google

après lui, M. Pessard qui revenait de Rome avec lui, et que je suis heureux de revoir après deux mois d'absence. D'un coup d'œil j'interroge mon collègue qui me répond en souriant, discrètement, que nous avons pour évêque un maître-homme, excellent, extraordinaire, pas banal du tout! Pour le moment je n'en demande pas davantage. Aussi bien la réception va-t-elle commencer. Dans une salle réservée, l'évêque a promptement revêtu ses ornements pontificaux et il va se présenter à la foule, massée dans la cour de la gare. Bientôt il apparaît, sous la chappe d'or, mître en tête, la crosse à la main. Un immense cri de *Vive Monseigneur* l'accueille, et il pleure d'émotion. Puis il s'avance sous le dais qui l'attend et reste là debout, grave, immobile comme une statue. Point de sourires ni à droite ni à gauche, point de bénédictions faciles à la multitude qui, jusque-là houleuse et bruyante, est devenue subitement muette. Non; on a voulu le voir : il se montre, plein de grâce et de dignité, fièrement campé, baissant les yeux, attendant, pendant une minute qui me paraît un siècle, le départ du cortège qui doit le conduire à la Cathédrale.

On trouvera dans les journaux du temps les autres détails de cette réception qui fut très belle. Néanmoins, une petite déception m'attendait à la Cathédrale. Le discours de l'évêque, discours magnifique, de grand style et de grandes pensées, me laissa froid. Je le trouvai débité avec trop de force, sur un ton rauque qui me déplut. Elle était élevée, pourtant, très élevée et très noble, la première allocution de notre nouvel évêque. Il arrivait de Rome, où il avait vu les jours d'Éphèse et de Nicée; de Rome où s'étaient réunis les évêques du monde entier, où il avait entendu « la voix de toutes les églises : voix de l'Orient, voix de l'Occident, voix du Septentrion, voix du Midi, voix des temps, voix de l'éternité », et sa parole semblait comme un écho de ce concert sublime. Mais

Digitized by Google

l'organe, quoique puissant, n'avait pas la sonorité que j'aurais voulue et mon oreille de musicien en fut choquée. Plus tard, habitué à la diction de l'orateur, je m'abandonnerai plus facilement au charme de son éloquence. Tous ses discours du reste ne demanderont pas, comme au jour de sa réception, un aussi grand effort des cordes vocales. Dans les réunions intimes, au séminaire, par exemple, quand il parlera devant un groupe de jeunes gens, devant ceux qu'il aimait à appeler « ses enfants », sa voix se fera plus douce, presque caressante; rien n'y manquera pour plaire et pour toucher profondément.

La guerre de 1870 venait d'éclater et les premiers combats avaient été pour nous des défaites. Il faut avoir vécu en France à cette époque pour se faire une idée de la fièvre qui, alors, secoua le pays. Il faut avoir attendu chaque jour, dans une angoisse inexprimable, les nouvelles du théâtre de la guerre, avoir épié, chaque matin, les dépêches affichées sur les murailles de la préfecture, horribles témoignages de nos humiliations, pour comprendre la consternation qui voilait les visages, la colère qui grondait dans les âmes. On pleurait, on s'indignait, on s'emportait à voix haute, puis l'on devenait muet et sombre. Ce fut une horrible souffrance patriotique. En de pareils moments on se tourne instinctivement vers un sauveur, vers un grand capitaine, pour balayer les hordes de l'étranger. Toute gloire pâlit auprès de celle de l'homme de guerre. On ne pense plus aux artistes, ni aux lettrés, ni aux peintres, ni aux musiciens, ni aux poètes, pour ne songer qu'à l'homme de génie qui saurait diriger des bataillons et foudroyer l'ennemi.

A Angers, l'émotion fut à son comble quand, à la suite des dépêches, arrivèrent les premiers soldats blessés, victimes pantelantes de nos défaites. La vue du sang, dans une lutte, surexcite toujours la foule. En contemplant

Digitized by Google

ces pauvres jeunes gens mutilés par le feu des Prussiens, leurs faces pâles, leurs yeux mourants, chacun s'offrait pour les secourir. Des ambulances s'organisèrent dans la ville et dans le diocèse. Les plus malades reçurent de prompts secours sous un immense abri dressé dans la cour de la gare par les sociétaires de la *Croix-Rouge*. Les autres furent placés dans les bâtiments du Cercle du Boulevard, de Mongazon, du Grand-Séminaire, des communautés religieuses et jusque chez les particuliers. L'évêque en reçut, successivement, jusqu'à cinquante-deux dans sa villa de l'Esvière. Ce fut, en vérité, dans toute la ville, une touchante émulation de charité.

La Croix-Rouge française tenait ses réunions à l'évêché. Au premier étage du palais, dans la salle des archives qui communiquait avec la salle synodale, une lingerie modèle fut organisée par les soins de Mme Rochard-Oriolle. Là, pendant la journée, des femmes et des jeunes filles de toute condition vinrent préparer la charpie, tailler les bandes de toile, coudre les chemises et les vêtements destinés aux blessés. Bientôt on eut besoin de mon appartement. J'occupais alors, au rez-de-chaussée du palais, la pièce contiguë au Secrétariat. Un matin l'évêque me reprocha, avec une audace diplomatique qui, tout d'abord me stupéfia, puis, peu à peu, me fit sourire, d'avoir proposé ma chambre aux Sociétaires de la Croix-Rouge pour y installer leurs bureaux ! Après leur avoir fait de telles avances je ne pouvais plus me dédire et c'était fâcheux pour moi. Je ne leur avais rien proposé du tout ! La Société voulait s'emparer de mon appartement et l'évêque s'était chargé de me le faire comprendre ! De bonne grâce je me réfugiai à l'entresol. De ma fenêtre je pus mieux voir se dessiner, à la lettre, les plans de la Croix-Rouge. Sur le sable de la cour d'entrée on traçait des lignes, on plantait des piquets, on essayait des tentes. Dans un coin se dressaient des faisceaux d'armes, des

Digitized by Google

fusils destinés aux volontaires qui voulaient rejoindre l'armée. N'avais-je pas été chargé des enrôlements ! Je ne puis m'empêcher de sourire quand je me rappelle les blancs-seings que j'avais reçus à cet effet d'un colonel du corps de Charette. Chaque matin, à ma porte, se présentaient d'étranges individus qui voulaient chasser de France les affreux Prussiens. J'inscrivais le nom de chacun sur sa feuille de route et je lui délivrais un fusil avec trente francs pour son voyage. Avais-je le temps de prendre des renseignements sur l'héroïsme et la moralité de mes recrues? Evidemment non. La France était en feu. Pendant un incendie on ne demande pas à ceux qui font la chaîne leur état civil ni leur casier judiciaire. Malheureusement mes enrôlés ne justifièrent pas tous ma confiance. Au sortir d'Angers, munis de leurs fusils, plusieurs exercèrent leur héroïsme en tirant sur les poulaillers et en faisant ripaille jusqu'à Rennes où ils allaient rejoindre leur corps. Un beau matin Monseigneur me mit sous les yeux la lettre de je ne sais plus quel sous-préfet de la Bretagne qui l'exhortait à veiller « sur la légèreté de mes engagements. » M. le Sous-Préfet ! j'aurais bien voulu vous voir à ma place !

Dans ces jours tourmentés, qui coïncidaient avec son arrivée dans le diocèse, l'évêque déploya une activité prodigieuse. Visites aux autorités civiles et aux établissements religieux ; organisation de secours aux blessés ; envoi de subsides aux combattants ; expédition de vêtements, de lettres et d'argent aux prisonniers en Allemagne ; fondation de fourneaux économiques pour les indigents, au milieu d'une saison rigoureuse ; établissement de crèches pour les enfants du pauvre, d'un asile pour les orphelins de la guerre, d'un cercle catholique pour les riches, d'un comité de défense religieuse pour les classes dirigeantes, toutes sortes de besognes, à cette époque, l'occupèrent sans relâche.

Digitized by Google

Il aimait, du reste, cette activité féconde qui n'est pas l'agitation, mais qui répond aux nécessités d'un temps troublé. Patriote comme il l'était, le cœur saignant de nos blessures militaires, mais toujours plein de courage, il semblait vivre avec une épée à la main, surtout quand il appela les élèves de son grand séminaire, les uns comme combattants, les autres comme infirmiers, au secours de la patrie en danger. Il avait alors quarante-trois ans. Vif et agile au physique, aussi alerte de corps qu'il était prompt d'esprit; doué d'un coup d'œil sûr, d'une volonté de fer, d'une parole forte, d'un tempérament énergique et résolu, il possédait éminemment les qualités qui s'emparent d'un peuple affolé, en face d'une catastrophe ou d'une calamité publique. Aussi vit-il ses diocésains se grouper avec empressement autour de lui, les hommes influents de l'Anjou se réunir souvent à l'évêché pour prendre son mot d'ordre et suivre sa direction. Au lendemain du Quatre-Septembre surtout, après la chute de l'Empire, il se multiplia pour faire face aux nombreux besoins d'un pays en désarroi. Et quand la France fut définitivement vaincue, quand il fut évident qu'elle allait subir la volonté d'un ennemi victorieux, il ne déposa les armes, il n'abaissa en quelque sorte son épée qu'après avoir écrit au Roi de Prusse l'admirable lettre que l'on sait, pour lui dire que le cœur de l'Alsace ne lui appartiendrait jamais.

J'ai été intimement associé à cette vie mouvementée et j'ai eu la faiblesse de m'en plaindre plus d'une fois. Les réunions à l'évêché étaient si fréquentes, les convocations si nombreuses, les besognes matérielles si considérables pour un secrétaire qu'un jour je demandai grâce. « De quoi vous plaignez-vous ? me dit l'évêque. On n'abat jamais tant d'ouvrage que quand il y en a trop ! » Et ce coup de fouet me fit allonger le pas.

Deux visites qu'il fit dans ce temps-là m'ont laissé un vif souvenir. Je veux parler de sa visite au préfet de

Digitized by Google

Maine-et-Loire, le lendemain du 4 septembre, et de sa visite aux soldats varioleux réunis dans la salle Saint-Jean. Je tiens à mentionner la première pour marquer sa fidélité envers un pouvoir déchu. Le département avait alors pour préfet M. Porriquet, d'aimable et honnête mémoire. A peine l'évêque eut-il appris les événements qui avaient bouleversé Paris après le désastre de Sedan, qu'il s'empressa d'aller porter ses condoléances au préfet bonapartiste et de le saluer avant son départ. Il le fit en termes très dignes, avec une nuance de tristesse qui me toucha. Je n'étais pas présent à cette entrevue, mais j'admirai avec quel accent de reconnaissance il nous parla, au retour, de l'Empereur qui l'avait nommé évêque et qui, un jour, l'avait appelé à l'honneur de prêcher le carême aux Tuileries. Pendant que, dans la rue, on vociférait contre le souverain renversé, lui ne se souvenait que de sa bonté ; et je trouvai cela très beau.

En 1870, la Salle Saint-Jean n'était pas occupée par l'intéressant Musée qu'on y voit aujourd'hui. Plus de cent soldats atteints de la petite vérole y avaient été transportés pour recevoir les soins des admirables sœurs de Saint-Vincent de Paul. Comme leurs camarades frappés par le fer de l'ennemi, les pauvres malades qui se trouvaient là étaient victimes de leur dévouement, et l'évêque voulut leur porter, à eux aussi, une parole d'encouragement et de consolation. J'ai eu le périlleux honneur de l'accompagner dans cette visite, et j'avoue que je n'ai pas trop lieu de m'en vanter. J'y allais d'un cœur moins bon que le sien, redoutant la contagion du mal et l'affreux spectacle qu'il offrait à la vue. On m'en avait fait d'avance une peinture effrayante. La plupart des malades étaient atteints de la vérole noire et leurs visages purulents, bouffis, couverts de pustules, répandaient dans la salle une odeur nauséabonde. Mais j'eus la pensée qu'une pareille visite comportait des grâces d'état qui nous rendraient, l'évêque

Digitized by Google

et moi, invulnérables. Dirai-je que le cœur me battit tout de même quand je pénétrai dans la salle et que la vue des malades faillit me faire reculer ? Mais cette émotion fut de courte durée. A peine entré, je n'eus d'autre sentiment que celui de la compassion pour les varioleux et d'admiration pour leur charitable visiteur. Il allait d'un lit à l'autre, simple, affable, paternel, trouvant sans effort le mot qui console et qui fait oublier la douleur.

L'activité de l'évêque devant les malheurs du pays, son zèle et ses œuvres patriotiques n'échappèrent point à la censure. L'esprit de parti contre lequel il venait de batailler au concile du Vatican, et qui avait été vaincu dans la lutte, cherchait à rependre sa revanche sur un autre terrain. Dans tout le cours de son épiscopat le prélat fut exposé aux critiques de ses adversaires. Ils dénonçaient ses entreprises comme étant imprudentes, mal conçues, mal dirigées, exposées à périr. Quand l'évêque mourut, ces braves gens présentèrent un curieux spectacle. Après l'avoir critiqué et desservi pendant sa vie, ils voulurent, après sa mort, se donner le mérite de « sauver ses œuvres. » Je vois encore l'un d'eux parcourir les rues d'Angers en agitant ses longs bras et en disant à tout venant : « Sauvons du moins l'Université catholique ! » Quelques jours après, une plume anonyme, que je regrette de ne pouvoir féliciter plus directement, écrivait dans le *Journal d'Indre-et-Loire :* « De bonnes âmes s'inquiètent, paraît-il, de l'ave-« nir des œuvres de Mgr Freppel. Qu'elles se rassurent. « Les établissements du vaillant évêque ont été fondés « sur de telles bases qu'ils ne redoutent pas la ruine. » Après trente cinq ans il est facile de vérifier cette assurance. C'est une remarque faite cent fois, que toutes les œuvres de Mgr Freppel sont encore debout aujourd'hui. Société de secours aux blessés militaires, fondue avec celle de la Croix-Rouge, fourneaux économiques, crèches, Externat Saint-Maurille, Collège de Saumur, orphelinat

Digitized by Google

de la Guerre, Ecole des Hautes-Etudes, Université catholique, tout est vivant et prospère aujourd'hui. Il n'est pas jusqu'à la modeste maison Saint-René du Pouliguen, ouverte pendant les vacances aux prêtres fatigués, qui ne témoigne de la vitalité des œuvres fondées par l'illustre évêque. On me dira, peut-être, que le cercle catholique a disparu ; oui, mais pour faire place à l'œuvre plus importante de l'Externat Saint-Maurille. Le cercle en a été le berceau, les pères de famille ont sacrifié leurs plaisirs à l'éducation de leurs fils. Ce n'est pas désobliger la mémoire de feu Mgr Pie, le grand évêque de Poitiers, de remarquer qu'aucune de ses œuvres n'est restée debout après sa mort. Beaucoup d'événements, qu'il est difficile de prévoir, peuvent entraver la marche d'une œuvre catholique et contre-carrer les plans les mieux conçus. Ces échecs proviennent-ils de l'action du temps ou de l'impéritie des hommes préposés à la garde des œuvres entreprises? On ne saurait le dire ; toujours est-il que celles dont le germe fut semé par Mgr Freppel sont toujours en plein épanouissement.

Passez devant l'église de la Madeleine et dites si ce monument ne témoigne pas de l'audace heureuse de son fondateur. En quelques mois fut réuni l'argent nécessaire à sa construction. En moins de deux années fut achevée la belle église. Quand on représentait à l'évêque qu'il fallait surseoir pour entreprendre de pareilles œuvres, que les temps étaient mauvais, que les ressources feraient défaut, etc., il haussait les épaules en disant : « Avec de « tels raisonnements on ne ferait jamais rien. L'Eglise a « toujours eu ses moments difficiles. Elle doit marcher « sans s'inquiéter des obstacles. Notre Seigneur n'a-t-il « pas prédit les contradictions ? Et n'est-il pas écrit : « Aide-toi, le ciel t'aidera ? » Oui, en vérité, le ciel l'a aidé, en dépit des pronostics fâcheux qui circulaient autour de ses entreprises. Plusieurs disaient ironiquement :

Digitized by Google

« Monseigneur est un bon père de famille qui met au jour « beaucoup d'enfants, mais il les expose. Les nourisse et « les élève qui pourra ! « Eh bien ! vous voyez qu'ils sont tous élevés et tous bien placés aujourd'hui, ces enfants-là. Un jour que je rapportais à Louis Veuillot les objections de ces ironiques contre les œuvres de l'évêque, et cela à propos de je ne sais plus quelle construction commencée, sans qu'on sût trop comment elle se terminerait : « Bah ! « me dit-il, quittez donc ces soucis et laissez l'évêque « lancer ses œuvres. Laissez-le casser des œufs. Une fois « les œufs cassés, il faut bien que l'omelette se fasse ! »

E. Grimault
chanoine

Un concile tenu en Anjou (843)

Le 13 novembre 843, Charles le Chauve et son armée se trouvaient « sous les tentes » devant la ville de Rennes. Après le siège, Charles gagna Tours, et le 27 décembre 843 nous le rencontrons à l'abbaye de Saint-Martin. Durant sa chevauchée de Rennes à Tours, c'est-à-dire entre ces deux villes, il tint une assemblée ou concile dans une villa nommée *Colonia* (Coulaines).

M. le chanoine Ledru a établi avec beaucoup de critique (*Province du Maine*, novembre 1909) que le Coulaines dont il s'agit, est probablement une ancienne châtellenie, faisant partie du comté du Lude, et située actuellement dans la commune du Lude. Cette châtellenie appartenait avant 1790 à la province d'Anjou et au diocèse d'Angers (1).

(1) M. l'abbé Angot croit que le concile eut lieu à Quelaines, actuellement bourg du département de la Mayenne, canton de Cossé-le-Vivien, et qui avant la Révolution faisait partie de la sénéchaussée et de l'élection de Château-Gontier, en Anjou (*Dictionnaire de la Mayenne*).

Digitized by Google

Dans ce *conventus*, on entreprit, disent MM. Lot et Halphen (1), de régler les rapports réciproques de l'épiscopat et des grands et aussi ceux de la double aristocratie ecclésiastique et laïque avec la royauté. Le texte de ce *conventus* est rédigé au nom du roi.

Il commence par rappeler que l'Église est comme un navire tantôt stable, tantôt battu par la tempête. Elle a joui de la paix au temps de son aïeul et de son père (Charlemagne et Louis le Pieux). Mais la semence de discorde a été semée au milieu du froment de la charité, et l'Église a été en butte à toutes sortes de tribulations. C'est au prix des plus grandes difficultés qu'on est arrivé, par respect pour la divinité et pour le soulagement des fidèles de Dieu et du souverain, à établir la paix entre le roi et ses frères, à procéder au partage des états paternels et à laisser respirer tant soit peu l'Église et la population après de telles épreuves. La tourmente passée, ses traces persistent.

Voici les dispositions arrêtées en commun par le roi, les évêques et les grands :

1° Au sujet de l'honneur et du culte de Dieu et des saintes églises établies sous l'autorité et la protection de notre gouvernement, nous décrétons d'un commun accord, par l'intervention du Seigneur, qu'elles seront, sous réserve de l'équité ,traitées, honorées, enrichies, comme au temps de Notre Seigneur et père d'heureuse mémoire; qu'elles conserveront dans l'avenir en leur intégrité les biens dont notre libéralité les a honorées et enrichies. Les ministres et serviteurs de Dieu obtiendront les garanties ecclésiastiques et les privilèges qui leur sont dus conformément à leur révérente autorité. La puissance royale et le zèle des grands et administrateurs des affaires publiques s'efforceront à l'envi de leur faciliter l'exercice de leur ministère, conformément à la raison et à la justice.

(1) *Le règne de Charles le Chauve*, étude qui vient de paraître dans la « Bibliothèque de l'école des Hautes Etudes. » (Paris, Champion, 1909).

Digitized by Google

2° Que tous, en toutes choses, comme au temps de nos ancêtres, nous témoignent l'honneur qui convient au pouvoir royal et à sa dignité, la sincérité et l'obéissance qu'on doit à son seigneur, sans indolence, sans astuce, en s'abstenant de toute louche fréquentation qui irait à l'encontre de notre honneur, pouvoir et salut et de la stabilité du royaume. Et si quelqu'un vient à apprendre de source certaine qu'il se trouve quelque chose contre nous et ce pacte de loyauté, s'il ne peut faire revenir le coupable, qu'il le signale et le dénonce au grand jour. Et qu'ainsi, par conseil et par aide, l'autorité épiscopale et la bonne intelligence des fidèles travaille avec zèle à lutter pour que notre honneur et le pouvoir royal demeure inaltérable.

3° Les paroles du Seigneur nous ont appris que notre devoir est d'honorer ceux à qui nous sommes redevable de notre propre honneur. Aussi voulons-nous que tous nos fidèles tiennent pour bien certain que, dorénavant, nous ne priverons personne, quelle que soit sa condition ou sa dignité, de l'honneur qu'il mérite, par caprice, ou sous une influence perfide ou par une injuste cupidité, mais que nous userons des voies de justice et nous conformerons à la raison et à l'équité. Je promets, avec l'aide de Dieu, de conserver à chacun, quel que soit son ordre ou sa dignité, sa loi propre, telle que l'ont eue ses ancêtres au temps de mes prédécesseurs.

4° Pour que notre autorité puisse se conformer plus facilement et plus fermement à ces mesures, vous tous y prêterez la main, ainsi que vous en avez pris l'engagement dans votre accord si mémorable. C'est-à-dire que, à l'avenir, tous prendront bien garde que personne, pour un intérêt privé, par une cupidité blâmable, pour des liens de parenté ou d'amitié, ne nous pousse sans retenue, par des prières ou par tout autre moyen de séduction allant contre la justice, la raison et la dignité de notre nom, l'équité d'un chef d'état.

5° Et si d'aventure notre bonne foi, étant donné la faiblesse humaine, est surprise, votre dévouement éprouvé, avec une fidélité pleine de tact, ménageant la haute dignité de la royauté et les besoins des sujets, aura soin de nous avertir de faire réparation selon la raison.

Digitized by Google

6° Enfin, il nous a paru bon d'ajouter que si quelque homme à l'âme rebelle et opiniâtre viole ce pacte de concorde salutaire que nous avons conclu pour conserver la paix et la charité et souscrit de notre main propre pour lui donner plus d'efficacité, il soit repris avec une affection chrétienne, engagé à venir à résipiscence, à maintenir intact ce lien de charité; car, selon l'avertissement divin, celui qui tentera de le détruire réussira plutôt à se perdre lui-même qu'à le rompre. S'il obtempère, que cette union fidèle soit une joie pour tous. S'il refuse obéissance, alors que l'autorité des pontifes, la sublimité royale et ceux que leur générosité d'âme maintient dans le pacte de la charité, manifestent avec ardeur leur zèle et leur dévouement selon les exigences de la situation et le rang du coupable; et que les décisions prises en vue du salut, de l'utilité et du bien de tous, sous l'inspiration de Dieu, soient exécutées jusqu'au bout.

L'Université d'Angers et le divorce de Henri VIII

Henri VIII d'Angleterre avait épousé, avec dispense du pape Jules II, la veuve de son frère Arthur, Catherine d'Aragon. Après dix-huit ans, Henri voulut, obéissant à une criminelle passion, faire prononcer la nullité de son mariage. Mais quelles raisons invoquer? A défaut d'autres, on s'attacha à celles-ci : la défense d'épouser la veuve de son frère est de droit naturel et de droit divin, et par conséquent, dans l'espèce, la dispense papale étant nulle, le mariage le devenait aussi.

Henri VIII et ses flatteurs n'étaient pas sans inquiétude au sujet des négociations avec Rome. Clément VII, assurément, se placerait au point de vue du droit pour prononcer la sentence. Le roi essaya de peser sur l'esprit du

Digitized by Google

Souverain Pontife au moyen de décisions obtenues des Universités de l'Europe.

Quelle fut la réponse de l'Université d'Angers ?

La Faculté de Droit donna son avis le 7 mai 1530 : « Nous définissons que, de droit divin et de droit naturel, « il n'est pas permis à un chrétien, même avec l'autori- « sation ou la dispense de Siège Apostolique, d'avoir pour « épouse la veuve de son frère, encore qu'il meure sans « enfants, après le mariage consommé ». (1)

La déclaration de la Faculté de Théologie, datée du même jour, était absolument contraire : « Un semblable « mariage, disait-elle, n'est opposé ni au droit naturel ni « au droit divin, et le Souverain Pontife, pour une cause « raisonnable, a pu dispenser en cette matière. » (2).

Le moyen de droit invoqué par le roi anglais n'était pas soutenable ; car nous voyons dans le Deutéronome Dieu lui-même ordonner, en certains cas, le mariage entre personnes qu'unissait l'affinité (3). Dieu, auteur de la nature, aurait-il porté une loi contre le droit naturel ?

Quant au motif tiré du droit divin, on ne pouvait sérieusement s'en autoriser. Qui ne sait que la loi ancienne, en tant que loi positive, prit fin devant la loi nouvelle ? La partie cérémonielle ou judiciaire fut absolument abrogée. La partie morale subsista, non pas en tant que loi positive, mais bien en tant que loi naturelle. Or, nous venons de

(1) Le texte de cette décision se trouve dans un livret ou mémoire, imprimé à Londres, en 1530, qui est un plaidoyer en faveur du divorce. Il a pour objet, comme porte le titre, de rapporter « les très graves et très exactes décisions des plus illustres académies de toute l'Italie et de la Gaule », de consigner « les explications de quelques-uns des plus savants docteurs », et cela « touchant la vérité de cette proposition, à savoir qu'épouser la veuve, laissée sans enfants par un frère défunt, est tellement défendu de droit divin et naturel, qu'aucun pontife ne peut dispenser relativement à de semblables mariages contractés ou à contracter. »

(2) Le Grand, *Histoire du divorce de Henry VIII*, Paris, 1688, tome III, page 508. — Inutile de dire que l'ouvrage ci-dessus indiqué omettait de donner la décision de la Faculté de Théologie d'Angers.

(3) Deut., XXV, 5 et seq.

Digitized by Google

voir que, relativement au sujet qui nous occupe, il n'y a pas, il ne saurait y avoir de précepte naturel.

L'empêchement était donc, comme il est toujours, de droit purement ecclésiastique et, dès lors, pouvait être levé par l'autorité compétente. Du reste, l'application de la doctrine ne datait pas d'hier. Ce que Jules II avait fait, Martin V, Alexandre VI et Innocent III l'avaient fait avant lui : eux aussi avaient autorisé, par dispense, des mariages au même degré d'affinité. (1)

Plus éclairée ou moins sensible à la puissance de l'or que les Universités de Ferrare, Orléans, Toulouse, Oxford et Cambridge, les Facultés de Théologie de Bologne, Bourges et Paris, les Facultés de Droit d'Angers et de Paris, (2) la Faculté de Théologie d'Angers donna une décision conforme, même à l'époque que nous envisageons, à l'enseignement général de la théologie. (3)

*
* *

Terminons en donnant la lettre adressée à la Faculté de Théologie par le roi François 1er et la réponse des théologiens angevins.

A nos chers et bien aimés les doyens et docteurs de la Faculté de Théologie de l'Université d'Angers.

De par le Roy :

Chers et bien amés, notre très cher et très amé frère, cousin et perpétuel allié, le roy d'Angleterre, se trouvant en grand scrupule de conscience pour avoir épousé celle qu'il craint ne pouvoir tenir pour sa femme légitime, nous a faict prier par son ambassadeur étant icy devers nous, de faire bien et mûrement voir sa matière, afin que de ce que trouverez en donniez votre

(1) Billuart, *Summa S. Thomæ, Tractatus de matrimonio*, dissert. VII.

(2) On ne connaît pas le sentiment des autres Universités ou Facultés d'Europe.

(3) Cf. *Revue des questions Historiques* (juillet 1898).

Digitized by Google

détermination, signée de votre greffier et scellée des sceaux de votre Faculté, et ne failliez de nous advertir de la réception de la présente. En quoy faisant vous nous ferez très agréable service.

Donné à Angoulême ce 29e jour d'apvril 1530.

FRANÇOIS.

(au-dessous) BRETON.

Voici la traduction du décret que rendit la Faculté de Théologie d'Angers.

« A tous ceux qui ces présentes verront, nous, doyen « et docteurs de la faculté de théologie de l'Université « d'Angers, salut dans le Seigneur. Rassemblés par l'ordre « de notre Roi très chrétien pour délibérer sur la question « suivante : *Est-il permis à un chrétien, par le droit divin et « naturel, de prendre pour épouse la veuve de son frère mort « sans enfants mais après la consommation du mariage, et le « Souverain Pontife peut-il donner dispense pour une semblable « union?* Nous avons répondu, en soumettant toutefois « notre jugement à la censure de l'Eglise universelle : *Un « mariage de ce genre n'est point opposé au droit naturel ni « divin ; et le Souverain Pontife, pour une cause raisonnable, « peut donner des dispenses.* En foi de quoi nous ordonnons « que le présent décret soit scellé des sceaux de notre « faculté et signé par notre greffier et procureur. Donné à « Angers en notre assemblée générale réunie dans le réfec- « toire de ST-MAURICE, le septième jour de mai 1530.

« Signé : MICHELETIUS. »

Le maréchal de Bourmont (1773-1846)

Louis-Victor-Auguste de Ghaisne, comte de Bourmont, naquit au château de Bourmont, commune de Freigné,

Digitized by Google

le 2 septembre 1773. Destiné dès le berceau à la carrière héréditaire des armes, il entra au service en 1788, en qualité d'enseigne, au régiment des gardes françaises. Ce régiment ayant été dissous l'année suivante, M. de Bourmont revint alors en Anjou; il repartit vers la fin de 1790 pour se rendre à Turin auprès du prince de Condé avec son père qui avait été aide-de-camp de ce prince pendant la guerre de sept ans. La mort prématurée de son père le fit bientôt rentrer en France ; il revint alors en Anjou, d'où il rejoignit plus tard le comte d'Artois à Coblentz. Il fit la campagne de l'armée des Princes en 1792, et servit ensuite à l'armée de Condé, comme simple soldat, dans la cavalerie, jusqu'au mois de septembre 1794. Il obtint à cette époque, du prince de Condé, la permission de passer dans la Vendée. Accueilli avec bienveillance et distinction par le vicomte de Scépeaux, celui-ci le nomma major-général de son armée, et le chargea bientôt pour l'Allemagne d'une mission que le jeune comte de Bourmont remplit avec une haute intelligence et un rare courage. Il revint, à travers mille périls, dans la Vendée, où il arriva au moment même du grand désastre de Quiberon. En janvier 1796, M. de Scépeaux le chargea d'aller exposer au comte d'Artois, à Edimbourg, la situation réelle des provinces royalistes de l'Ouest. Le prince l'accueillit avec sa grâce accoutumée, et, par une distinction que l'extrême jeunesse de M. de Bourmont rendait encore plus flatteuse, il le reçut chevalier de Saint-Louis en même temps qne l'aîné de ses fils, héritier présomptif de la couronne, le duc d'Angoulème.

Rentré en France, il échappa encore à de nouveaux dangers, et il arrivait à peine au milieu de ses compagnons d'armes, quand il apprit que le vicomte de Scépeaux avait signé la paix avec le général Hoche. Son refus persévérant et absolu de prendre du service dans les armées républicaines ne lui permit pas de profiter alors des offres

Digitized by Google

bienveillantes du général, et il fut obligé de s'exiler à Bâle, en Suisse. Rentré de nouveau, peu de temps avant le 18 fructidor, il vint à Paris pour s'y concerter avec quelques agents royalistes; il repassa ensuite à Londres, où il paraît être demeuré jusqu'à la reprise d'armes de 1799. Nommé à cette date commandant supérieur de la province du Maine et du pays chartrain, il se distingua dans cette dernière campagne par plusieurs faits d'armes d'une véritable importance; le plus éclatant et le plus mémorable fut la prise du Mans.

A la pacification de 1800, le premier Consul lui fit les propositions les plus séduisantes (1), mais il ne put l'éblouir même par l'offre du grade de général de division ; M. de Bourmont se montra constamment et toujours inébranlable dans sa fidélité première à la monarchie légitime. Arrêté bientôt, par mesure de haute police, en 1801, il fut d'abord détenu au Temple, puis transféré à la citadelle de Besançon. Il s'évada vers la fin de 1804, et se réfugia en Portugal. Il se trouvait à Lisbonne en 1808 quand le débarquement subit d'une armée anglaise mit le général Junot, commandant en chef de l'armée d'occupation, dans une position des plus critiques. L'âme toute française de M. de Bourmont s'en émut; il offrit ses services au lieutenant de Napoléon ; ils furent agréés avec une loyauté et une confiance toutes militaires, et le comte de Bourmont fut appelé à remplir les fonctions de chef d'état-major de la division du général Loyson. Il y combattit avec un dévouement et une valeur dignes d'un meilleur succès; enfin l'armée française obtint du moins une capitulation honorable.

Revenu dans sa patrie, trop confiant peut-être dans la parole de Junot, il fut bientôt arrêté et astreint ensuite à une surveillance rigoureuse. Forcé en 1810 de rejoindre

(1) Cf. *Bonaparte et Bourmont*, dans l'*Anjou Historique* (n° de novembre 1901).

Digitized by Google

l'armée française à Naples, en qualité d'adjudant-commandant, il fit successivement les campagnes d'Italie de 1810 à 1811, celle de Russie en 1812, celle de Saxe en 1813 où il futdécoré et reçut le brevet de général de brigade. En 1814, la brillante et mémorable défense de Nogent où il fut grièvement blessé, lui valut le grade de général de division.

Le besoin de repos et la nécessité de soigner ses blessures le rappelèrent bientôt en Anjou. C'est à Bourmont qu'il apprit l'événement si complètement imprévu de la Restauration et le retour presque miraculeux des princes que dans sa jeunesse il avait servis avec tant de zèle et tant d'amour, mais l'état fâcheux de sa santé ne lui permit de reprendre du service qu'au commencement de 1815, précisément à l'époque du débarquement de Napoléon. On connaît trop les phases de cette courte campagne où nous vîmes le général en chef s'empresser à saluer si promptement et si haut l'avènement de l'ennemi. M. de Bourmont ne céda point à cet entraînement universel, il se retira aussitôt du service et n'y rentra que quand il lui sembla que le territoire était sérieusement menacé par l'étranger. Il crut alors que le véritable poste d'honneur était la défense du sol français, qui pourrait lui en faire un crime ? Mais quand il vit les exigences de la politique de parti se mêler à l'accomplissement d'un devoir tout d'élan et d'enthousiasme, quand on vint lui demander un serment que réprouvaient sa conscience et ses affections, quand on voulut qu'il adhérât à des lois d'exil et de proscription, ses vieux souvenirs vendéens, son âme si loyale et si généreuse se révoltèrent d'indignation ; le 13 juin il écrivit au général en chef Gérard les paroles suivantes : « Il m'est impossible de combattre pour affermir un gouvernement qui proscrit mes parents et presque tous les propriétaires de ma province. Je ne veux pas contribuer à établir en France un despotisme sanglant qui perdrait

Digitized by Google

mon pays, et il m'est démontré que le despotisme serait le résultat certain du succès que nous pourrions obtenir. On ne me verra pas dans les rangs des étrangers ; ils n'auront de moi aucun renseignement capable de nuire à l'armée française, composée d'hommes que j'aime et auxquels je ne cesserai de prendre un vif intérêt ; mais je tâcherai d'aller défendre les proscrits français, de chasser loin de la patrie le système de confiscation, sans perdre de vue la conservation de l'indépendance nationale. J'aurais donné ma démission et serais allé chez moi, si j'avais pu croire qu'on m'en laissait le maître. Cela ne m'a pas paru vraisemblable dans le moment actuel, et j'ai dû assurer par d'autres voies ma liberté, afin de ne pas perdre tout moyen de concourir au rétablissement d'un meilleur ordres de choses en France. »

M. de Bourmont, qui se rendit immédiatement à Gand auprès du roi Louis XVIII, rentra bientôt en France. Dès le 24 juin, huit jours seulement après la date de sa lettre au général Gérard, il était à la tête des populations de la Flandre et de l'Artois ralliées sous les couleurs de la légitimité. Il parvint à s'emparer de la place de Lille, en prit le commandement au nom du roi, et préserva ainsi deux provinces des désastres de l'occupation étrangère, en même temps qu'il sut par sa fermeté et sa modération en imposer à l'esprit de réaction et arrêter toutes les représailles et toutes les vengeances.

Nommé bientôt commandant de la deuxième division d'infanterie de la garde, c'est dans cette position qui n'avait rien assurément d'exorbitant après tant de services et de si longs travaux, que nous le vîmes pendant huit années constamment honoré de ses compagnons d'armes, vénéré et chéri de ceux qui servaient sous ses ordres. La guerre d'Espagne l'appela en 1823 sur un autre théâtre. Nommé d'abord gouverneur de Cadix au premier moment de la conquête, il fut choisi bientôt par le duc d'Angou-

Digitized by Google

lême pour commander en chef l'armée d'occupation. Il revint en 1824 siéger à la Chambre des Pairs, où il figura constamment dans les rangs d'une opposition sage et modérée.

Appelé en 1829 au ministère de la Guerre dans ce conseil qui devait être le dernier de la monarchie légitime, son premier mouvement fut de refuser, il céda ensuite aux ordres du roi, mais on peut dire que si quelqu'un dans ce cabinet représentait les idées de justice et de modération politiques, c'était le comte de Bourmont.

Le monde sait la déplorable catastrophe qui renversa ces derniers conseillers de la Restauration. Le nom du comte de Bourmont ne se trouve point mêlé aux désastres de ce triste et dernier naufrage de la monarchie. Nommé au commandement en chef de l'expédition d'Alger, il était parti, semblable à un chevalier des temps antiques, avec quatre de ses fils, pour cette terre d'Afrique où semblaient l'attendre de glorieuses destinées et un magnifique avenir. La gloire vint en effet; en peu de jours un royaume était conquis; l'injure de la France fut noblement vengée, la victoire fut fidèle au comte de Bourmont, mais l'un de ses fils bien-aimés arrosait en même temps de son sang cette terre tant désirée, et bientôt le vent sinistre des révolutions vint flétrir tant de gloire et emporter tant d'espérances ; à quelques jours de son triomphe le conquérant était contraint d'abandonner le théâtre de ses exploits, n'emportant pour unique trophée, que le cercueil de son malheureux fils.

Après plusieurs années d'exil et de pérégrinations lointaines, le vainqueur d'Alger voulut revoir le sol natal et venir réchauffer ses derniers jours au soleil de la patrie. Il avait trouvé enfin quelques instants de repos dans cette noble demeure de Bourmont qu'il se plaisait à restaurer et à embellir; mais de nouveaux chagrins viennent le visiter dans cette solitude. La perte d'une épouse chérie, la mort

Digitized by Google

prématurée d'une fille tendrement aimée mirent le comble aux douleurs d'une carrière si cruellement traversée. Aussi une teinte de tristesse et comme un voile de deuil planaient sur cette physionomie calme et noble où jamais ne s'étaient reproduites d'autres impressions que celle de la douceur et de la bonté.

La religion à laquelle il avait toujours été fidèle, les tendres soins des enfants qui lui restaient, le dévouement de quelques vieux amis de sa bonne comme de sa mauvaise fortune qui allaient le visiter dans sa retraite, toutes les consolations enfin de la tendresse filiale et de l'amitié contribuèrent sans doute à adoucir les chagrins du comte de Bourmont, mais on voyait que le cœur était mortellement frappé. Ses forces déclinaient. sa tête se courbait, cette intelligence si vive et si pleine subissait même parfois des éclipses passagères : enfin dans la soirée du 27 octobre 1846, plein de jours et d'épreuves, il a terminé dans les bras de sa famille désolée sa longue et glorieuse vie.

L'élite de la population de l'arrondissement de Segré se porta en masse dans le bourg de Freigné pour assister aux obsèques du comte de Bourmont. Les coins du poële étaient tenus par le baron de Charette, le comte de Lostanges, ancien officier de la garde royale, M. Olivero, ancien officier de l'armée impériale, le comte de Romain, ancien chef d'état-major des armées Vendéennes, M. Duris, lieutenant-colonel dans l'expédition d'Afrique. Le catafalque était suivi par le cheval de bataille, derrière lequel les insignes du maréchal étaient portés par ses quatre neveux : l'épée par le vicomte de Menou, le bâton par le baron de Vezins qui le lui avait apporté en Afrique, les épaulettes par le comte de Terves, les décorations par le comte Louis de Becdelièvre. Le comte de la Rochefoucault, gendre du général de la Potherie, M. d'Andigné, fils de l'ancien compagnon de captivité de M. de Bourmont à Besançon, le comte Théodore de Quatrebarbes, le comte

Digitized by Google

de Saint-Pern, les habitants de Candé, M. Lepage, notaire, M. Vaillant, M. Dezallay, ancien conseiller de la Cour royale, MM. d'Armaillé, de Candé, de la Perraudière, de Falloux, de Kersabiec, de Serrant, de Lahaye. marchaient en rangs pressés, la tête découverte ; et le recueillement religieux qui a présidé, durant l'espace d'une lieue, à la marche d'une telle multitude, attestait suffisamment de quel sentiment tous les cœurs étaient pénétrés. La file de voitures occupées par les femmes couvrait presque toute l'étendue de la grande route. L'église avait été convertie en chapelle ardente. Plus de 60 ecclésiastiques remplissaient le chœur : les enfants d'une école pour laquelle le maréchal de Bourmont s'était montré un inépuisable bienfaiteur, étaient rangés au pied de l'autel. La chaire s'élevait en face du catafalque ; M. l'abbé Morel avait reçu la mission d'y monter, et a justifié la confiance qui avait été placée en son cœur et en son talent. Mgr l'Evêque d'Angers, qu'un accident retient loin de sa ville épiscopale, avait exprimé à MM. de Bourmont le regret de ne pouvoir présider la cérémonie funèbre, et Mgr l'évêque de Nantes adressait en même temps à Mme de Landemont, fille du maréchal, une lettre dont nous sommes heureux de citer un passage : « Il ne mérita pas, hélas ! l'amertume dont on essaya de l'abreuver, et il ne s'en vengea qu'en parlant avec modération, même avec éloge, de ses ennemis. Devait-il en avoir, lui, dont le cœur compatissant ne sut jamais que faire du bien ! » C'est M. le curé de Candé, l'un des amis les plus particuliers du maréchal, qui a célébré la grande messe. Le corps a été ramené dans la chapelle du château, où il reposera désormais près de ses frères, sous la garde de ses fils. Ce n'est qu'à une heure fort avancée de la journée qu'on a cessé d'y venir répandre l'eau bénite et de s'agenouiller sur le seuil de cette demeure désolée.

Les Angevins avaient à remplir une mission de mora-

Digitized by Google

lité nationale, et nous nous félicitons qu'ils l'aient aussi généralement compris. L'ingratitude a été si loin que la réparation ne pouvait courir le risque d'être excessive. Le musée de Versaillles, où figure le plus obscur des généraux républicains, où le duc d'Orléans (Philippe-Egalité) est placé en face de Louis XVI et de Marie-Antoinette, s'est fermé pour l'image du vainqueur d'Alger. — Ce n'était pas assez. Lorsqu'après 11 ans d'exil, le vieux capitaine est venu redemander un asile à sa patrie, ce sont des meurtriers qui ont salué son premier pas sur le sol natal ; le sang de son fils a coulé sous ses yeux ; il n'a dû la vie qu'à un hasard providentiel, et pas une poursuite, pas une répression judiciaire n'est venue donner satisfaction à l'opinion pnblique. Quand, il y a quelques années, un autre des fils du maréchal voulut exercer des droits politiques, on lui répondit qu'il avait « perdu sa qualité de Français. » Le monde civilisé envie à la France la conquête de l'Algérie ; l'Anjou a voulu revendiquer aujourd'hui, pour le conquérant lui-même, le titre d'Angevin, et l'a inscrit avec orgueil sur sa tombe (1).

Les Angevins et la naissance du Dauphin (1781)

Dans son fascicule de mars-avril 1902, l'*Anjou Historique* a déjà parlé des cérémonies qui eurent lieu en Anjou, au mois de novembre 1781, à l'occasion de la naissance de Louis-Joseph-Xavier-François,

(1) *Union de l'Ouest*, 31 octobre et 6 novembre 1846.

Le 27 octobre 1847, eut lieu, à Freigné, le service anniversaire, présidé par Mgr Angebault. On remarquait dans l'assistance M. le chanoine Joubert, vicaire général, le prieur de la Meilleray, ancien officier de l'armée d'Espagne, les quatre fils du maréchal, ses deux gendres (le marquis de Langle et le vicomte de Landemont), ses neveux (MM. de Becdelièvre, de Terves et de Vezins). Les coins du poêle étaient tenus par le vicomte d'Ambray, le marquis de Preaulx, le baron de Charette et le commandant de Charbonnier. Après la messe, chantée par le supérieur du petit-séminaire de Combrée, l'éloge funèbre fut prononcée par M. le curé de Candé.

Digitized by Google

dauphin de France, second enfant de Louis XVI et de Marie-Antoinette, né à Versailles le 22 octobre 1781. Nous empruntons au *Registre du Présidial* d'Angers (1) le détail des fêtes multiples qui eurent lieu à Angers dans cette circonstance. On sait que la naissance du prince fut saluée dans tout le royaume par des acclamations universelles (2).

Le 10 novembre 1781, après avoir tenu l'audience, MM. du Présidial sont montés à la chambre du Conseil, où M. Gourreau, lieutenant particulier, leur a rendu compte de la députation qui avait été faite quelques jours auparavant en l'hôtel de M. Aubin de Nerbonne, conseiller, attendu le temps des vacations, par MM. Dutertre des Roches et de la Maillardière, chanoines de la cathédrale, à l'effet d'inviter la compagnie du Présidial à assister le dimanche 11 novembre, sur les 9 heures du matin, à la procession générale et au *Te Deum* ordonnés par le Roi, afin de rendre grâce à Dieu de la naissance de Mgr le Dauphin. Après quoi, le Présidial a arrêté qu'il se trouverait le lendemain en corps à cette cérémonie.

Sur ces entrefaites, M. Guérin des Brosses, avocat et conseiller du corps municipal, et en cette dernière qualité député de l'hôtel de ville, est venu à la chambre, précédé de l'huissier audiencier de service. Il a pris place sous le crucifix après le dernier de MM. du Présidial. Il a invité MM. du Présidial à se trouver en corps le lendemain, sur les 4 heures de l'après-midi, à l'hôtel de ville, pour de là aller ensuite au champ de foire allumer le feu de joie, qui avait été préparé dans cet endroit à cause de la veille de la foire de la Saint-Martin. M. Gourreau, au nom du Présidial, a répondu qu'il se rendrait à cette invitation à l'heure indiquée. Après quoi, M. Guérin des Brosses s'est retiré et il a été reconduit jusqu'au bas du

(1) *Bibliothèque d'Angers*, mss. 926.
(2) Il mourut le 4 juin 1789.

Digitized by Google

grand escalier par MM. Gilly et Beguyer de Chambourcau, conseillers.

En conséquence de ces deux invitations, la compagnie du Présidial en robe rouge, précédée de ses huissiers audienciers, s'est rendue en corps le 11 novembre, sur les 9 heures du matin, dans l'église cathédrale, et s'est placée dans le chœur sur les bancs qui lui sont destinés et qui se trouvent du côté de l'Évangile. Vis-à-vis d'elle se sont placés, suivant l'usage, de l'autre côté, MM. du corps de ville. Derrière elle se sont mises sur des chaises les différentes autres juridictions de la ville, ainsi que l'ordre des avocats. L'Université s'est placée au milieu du chœur derrière l'autel sur des chaises, et derrière elle les notaires. Les procureurs se sont mis dans le sanctuaire sur des chaises, derrière les huissiers audienciers du Présidial. — Tous les corps ecclésiastiques de la ville, tant séculiers que réguliers, qui avaient été invités à cette cérémonie, ainsi que toutes les compagnies, se sont rendus processionnellement de la cathédrale en l'église de Saint-Aubin, où la grande messe a été célébrée pontificalement par M. l'Évêque d'Angers. MM. du Présidial ont été placés dans les stalles hautes du chœur de Saint-Aubin du côté droit, immédiatement après MM. les chanoines de la cathédrale, et MM. de l'hôtel de ville ont occupé les stalles hautes vis-à-vis. Après la messe, on est revenu dans le même ordre, sur les 11 heures, en l'église cathédrale, où le *Te Deum* a été chanté.

L'après-midi du même jour, MM. du Présidial se sont assemblés au Palais, et de là, précédés de leurs huissiers, se sont rendus au salon de compagnie de l'hôtel de ville, où se sont trouvés en même temps les députés seulement des différentes autres compagnies de la ville. Un des gardes-maire a présenté une paire de gants blancs à chacun de ceux qui devaient allumer le feu de joie des quatre côtés, et qui étaient : M. l'Évêque, M. Huvelin du

Digitized by Google

Vivier, lieutenant criminel, en qualité de président du Présidial, M. Bucher de Chauvigné, maire d'Angers. et M. Martin, capitaine au régiment de Royal-Lorraine-cavalerie en garnison en cette ville, comme représentant le chef de son corps. Après quoi, MM. du Présidial, en conservant toujours la droite sur MM. du corps de ville et en observant au surplus leur marche ordinaire dans les cérémonies, se sont rendus conjointement avec les députés des autres compagnies au champ de foire, où on a présenté à chacun des quatre ci-dessus désignés un flambeau pour allumer le feu de joie en question. Il y a eu dans cet instant double et triple décharge de mousqueterie de la part de la milice bourgeoise qui s'est trouvée là sous les armes au nombre de 800 hommes. L'hôtel de ville a fait couler quatre barriques de vin, qui étaient placées sur des éminences dans quatre endroits différents du champ de foire.

Le soir du même jour, il y a eu illumination générale et un grand souper à l'hôtel de ville, souper auquel tous MM. du Présidial avaient été invités et s'y sont trouvés. Les chefs seulement des autres compagnies s'y sont trouvés, ainsi que M. l'Évêque, les principaux officiers du régiment de Royal-Lorraine, et le commandant du détachement de Bourbonnais-infanterie en garnison dans cette ville.

Le samedi 17 novembre, MM. du Présidial sont montés, à l'issue de l'audience, à la chambre du Conseil, où M. Guérin des Brosses, avocat et conseiller de ville, s'est aussi rendu, après avoir été introduit par l'huissier audiencier de service, qui lui a ouvert les deux battants de la porte d'entrée. Après avoir pris place sous le crucifix, après tous MM. du Présidial de ce côté, il a invité MM. du Présidial, de la part de l'hôtel de ville, à assister le lendemain en corps, sur les 4 heures de l'après-midi, au *Te Deum* que l'hôtel de ville devait faire chanter à ses frais

Digitized by Google

particuliers dans l'église des Révérends Pères Cordeliers en actions de grâces de la naissance de Mgr le Dauphin. M. Gourreau a répondu, au nom du Présidial, qu'il se rendrait à l'invitation de MM. de l'hôtel de ville à l'heure indiquée. Ensuite de quoi M. Guérin des Brosses, après avoir salué tous MM., s'est retiré et a été reconduit jusqu'au bas de l'escalier par MM. Beguyer de Chamboureau et Boileau, conseillers.

En vertu de cette convocation, MM. du Présidial se sont assemblés au palais le dimanche 18 novembre, sur les 3 h. 1/2 de la relevée, et précédés de leurs huissiers audienciers se sont rendus dans l'église des Cordeliers. Ils ont occupé dans le chœur les premières stalles hautes du côté droit. MM. de l'hôtel de ville se sont placés dans les premières stalles hautes de l'autre côté. Les autres compagnies qui avaient également été invitées à cette cérémonie, se sont placées suivant leur rang dans le bas du chœur et plus près du sanctuaire, l'Université étant au milieu. Avant le commencement de la cérémonie, M. l'abbé Mezeray, comme syndic du clergé, voulut se placer à la tête du Présidial ; mais M. Gourreau lui ayant représenté que le Présidial ne se divisait jamais, qu'en conséquence il devait prendre une autre place, il céda à ces justes remontrances et fut se placer immédiatement après MM. les gens du roi. M. l'Évêque qui officia et qui fut reçu à la porte de l'église par les religieux avec tous les honneurs qu'ils lui devaient en pareille circonstance, prit la première place à la tête du Présidial, à côté immédiatement de M. Gourreau, président du Présidial, dans une stalle qui lui avait été destinée et au bas de laquelle il y avait un carreau pour se mettre à genoux. La cérémonie finie, MM. du Présidial furent salués au bas de la grande cour des Cordeliers par deux des officiers de l'hôtel de ville.

MM. du Présidial s'étant aussitôt rassemblés arrêtèrent entre eux qu'*étant la première compagnie de la ville*, et devant

Digitized by Google

par conséquent dans cette occasion donner de nouvelles preuves de leur attachement au roi et de la part qu'ils prenaient à la félicité publique dans ce moment, ils feraient célébrer le jeudi 22 novembre dans la chapelle du palais, avec la permission de M. l'Évêque, une grande messe et un *Te Deum* pour remercier Dieu de l'heureuse délivrance de la reine. En conséquence de cette délibération, qu'ils n'avaient pu prendre plus tôt afin de ne point déranger les marchands étrangers qui pendant la foire de la Saint-Martin ont boutique ouverte dans la grande salle du palais, ils ont député sur-le-champ MM. Aubin de Nerbonne et Beguyer de Chamboureau, conseillers, vis-à-vis de M. l'Évêque pour le prévenir de leur intention et lui demander en même temps la permission de faire faire le service en question dans la chapelle du Palais, en le priant de la part du Présidial d'assister à cette cérémonie. MM. du Présidial ont chargé MM. de Nerbonne et de Chamboureau de faire toutes les démarches nécessaires pour cette cérémonie, et d'inviter toutes les compagnies de la ville, dans la personne de leurs présidents, de s'y trouver en corps.

MM. de Nerbonne et de Chamboureau se sont rendus le même jour chez M. l'Evêque. Après s'être fait annoncer comme députés du Présidial, on leur a ouvert les deux battants de la porte d'entrée de l'appartement où se tenait M. l'Evêque, qui les a reçus fort honnêtement. Après lui avoir fait part de la délibération du Présidial il leur a répondu qu'il leur accordait volontiers la permission de faire célébrer dans la chapelle du Palais la grande messe et le *Te Deum* dont il s'agit; s'il n'était point obligé de partir pour Paris, le surlendemain, il ne manquerait pas de se trouver à cette cérémonie. Ensuite il a reconduit MM. les députés jusqu'à la porte de la grande salle de l'évêché.

Le mardi 20 novembre, M. de Chamboureau, comme député du Présidial, s'est rendu seul en robe à la chambre

Digitized by Google

du conseil de l'Hôtel de Ville, où MM. du corps de ville étaient assemblés. Après avoir été introduit par un garde-maire, il a pris place immédiatement à la gauche de M. le Maire. Là il a invité MM. de l'Hôtel de Ville de la part du Présidial à se trouver le jeudi suivant à la grand'messe et au *Te Deum* que MM. du Présidial se proposaient de faire chanter dans la chapelle du Palais en actions de grâces de l'heureuse délivrance de la reine. M. le Maire ayant répondu au nom de sa compagnie qu'elle ne manquerait pas d'assister à cette cérémonie, M. de Chamboureau, après avoir salué tous MM. de l'Hôtel de Ville, s'est retiré et a été reconduit jusqu'au bas du grand escalier de la cour par MM. Murault et Guérin des Brosses, conseillers municipaux.

MM. du Présidial ont fait chanter solennellement par les RR. PP. Cordeliers, le jeudi 22 novembre, dans la chapelle du Palais, la grande messe et le *Te Deum* en question. A cette cérémonie ont assisté en corps MM. de l'Hôtel de Ville, l'Université, les compagnies des Eaux et Forêts, de l'Election, du Grenier à sel, des Traites, de la Monnaie, des Juges-consuls, des avocats, des notaires et des procureurs, les officiers des régiments de Royal-Lorraine-cavalerie et de Bourbonnais-infanterie en garnison dans cette ville, ceux de la maréchaussée et quantité d'autres personnes de la première distinction. Toutes ces différentes compagnies avaient été invitées dans la personne de leurs chefs par MM. de Nerbonne et de Chamboureau, qui après la cérémonie ont fait à la porte du palais, du côté de la rue Saint-Michel, les révérences d'usage à chacun des membres des compagnies qui s'y étaient trouvés. Toute l'enceinte de la chapelle du palais était tapissée en fleurs de lys des deux côtés, ainsi qu'une partie de la grande salle jusque vis-à-vis la porte qui donne dans la rue Saint-Michel (*aujourd'hui rue Pocquet de Livonnière*). On a établi une garde à cette porte, et on a fait fermer

Digitized by Google

celle qui donne sur les halles (1). Il y avait des tapis à bas dans toute l'enceinte de la chapelle, qui n'était éclairée que par un très grand nombre de bougies qu'on avait placées tout autour d'icelle, et de cierges qu'on avait mis sur l'autel. Toute la partie depuis l'autel jusqu'aux piliers servait de chœur et de sanctuaire aux religieux et aux officiants. MM. du Présidial en robe rouge se sont placés immédiatement après la partie du chœur du côté droit et MM. du corps de ville de l'autre côté, les uns et les autres sur des chaises, à l'exception des chefs de ces deux compagnies qui avaient chacun un fauteuil. Ces deux corps formaient deux lignes, derrière lesquelles s'est placée l'Université, le recteur ayant aussi un fauteuil au milieu. Du côté droit, dans l'espace qui se trouve pour ainsi dire entre le pilier et le mur, on a fait placer MM. des Eaux et Forêts, ensuite MM. de l'Election et des Traites, puis les compagnies des avocats et les notaires. De l'autre côté parallèle se sont mis MM. du Grenier à sel et de la Monnaie, les Juges-Consuls et les Procureurs. A l'égard des officiers de Royal-Lorraine, de Bourbonnais et de la maréchaussée, on les a fait placer au haut du côté droit sur des bancs adossés au mur.

Le dimanche 25 novembre 1781, en conséquence de l'invitation faite à l'hôtel de M. Gourreau, lieutenant particulier, par les députés des notaires et des procureurs d'Angers, MM. du Présidial en robe rouge, précédés de leurs huissiers audienciers, se sont rendus en corps à l'église Saint-Julien, et ont assisté à la grande messe et au *Te Deum* que les notaires et procureurs ont fait chanter conjointement en action de grâces de la naissance de Mgr le Dauphin. Ils ont pris dans le chœur les premières stalles hautes du côté droit. MM. de l'Hôtel de Ville, qui n'étaient représentés que par députés, ont occupé

(1) Le *palais de justice* a été démoli en 1904.

Digitized by Google

les premières stalles hautes de l'autre côté. Les autres compagnies de la ville y étaient toutes en corps. M. l'abbé de Villeneuve, doyen de la cathédrale, a officié à cette cérémonie, après laquelle MM. du Présidial ont reçu en sortant les remerciements des députés des notaires et procureurs. MM. les députés du corps municipal, précédés de deux valets de ville, sont sortis les derniers après toutes les compagnies. Les notaires et les procureurs ont donné le même jour à cette occasion un dîner auquel les chefs du Présidial et des autres compagnies de la ville ont été invités et se sont trouvés.

Le mardi 4 décembre, MM. du Présidial ont assisté à la grande messe et au *Te Deum* que MM. de l'Université, en vertu d'un mandement de M. Guillier de la Tousche, recteur, professeur en droit, ont fait chanter dans l'église des Révérends Pères Cordeliers pour le même sujet. MM. du Présidial avaient été invités à cette cérémonie dans la personne de M. Gourreau, lieutenant particulier, et ont été remerciés par quatre des membres de l'Université. M. l'abbé Louët, comme chancelier de l'Université, a officié. Toutes les autres compagnies de la ville se sont également trouvées à cette cérémonie, à l'exception de l'Hôtel de Ville qui ne s'y est encore rendu que par députés.

Le jeudi 6 décembre, MM. du Présidial ont également assisté à la grand'messe et au *Te Deum* que MM. les juges consuls ont fait chanter à la même occasion dans la chapelle du palais des marchands. On a fait placer le président du Présidial à la place du milieu des hauts bancs, et à sa droite le surplus de la compagnie. Les juges consuls ont donné le même jour un grand dîner auquel tous les chefs des différentes compagnies de la ville se sont trouvés.

Digitized by Google

Le marquis de Grignon (1781-1850)

M. Charles-Louis-Benjamin, marquis de Grignon de Pouzauges, né à Vezins le 3 novembre 1781, époux de Jeanne-Eulalie de Terves, mourut à Angers, le 16 janvier 1850, à l'âge de 68 ans. Ses obsèques eurent lieu le surlendemain à Vezins. Voici la très intéressante notice nécrologique que M. le comte Théodore de Quatrebarbes, son ami, lui consacra dans l'*Union de l'Ouest*.

Dernier héritier d'un nom illustré par un chevaleresque courage, et plus encore par les vertus de ses ancêtres, Charles de Grignon naquit (1) en 1782, au château de Pouzauges, (2) antique manoir féodal érigé en marquisat pour récompense des services de sa famille.

Là, vivait son aïeul, type presque effacé de ces vieux gentilshommes Poitevins, pleins de loyauté et de bonhomie conteuse, aumôniers et grands chasseurs qui, après avoir obtenu une croix de Saint-Louis, au prix de leur sang versé pour l'honneur de la France, envoyaient à leur tour leur fils servir le Roi, et coulaient leur verte vieillesse au fond de leurs châteaux hospitaliers, toujours retentissant du son du cor, ouverts à tout venant, à leurs amis, à leurs voisins, au curé de la paroisse, aux métayers et surtout aux pauvres, qui trouvaient dans le grenier le blé qui leur manquait, dans la forêt le bois d'hiver, auprès de la châtelaine les vêtements de laine ou de lin nécessaires à leurs enfants.

Trois fils, tous au service, et une fille, pieuse comme la mère, formaient cette famille patriarcale. Le plus jeune,

(1) Son père se nommait Charles-Louis de Grignon et sa mère Suzanne Pissonnet de Bellefonds. Le père mourut avant la Révolution, et la mère habitait le château de l'Esperonnière, à Vezins, en 1789.

(2) Comme nous venons de le dire, le marquis de Grignon naquit à Vezins, au château de l'Esperonnière, et non à Pouzauges.

Digitized by Google

père de Charles, avait seul des enfants, deux fils et une fille. Il vivait près de ses frères dans une terre du Poitou lorsque, cédant avec eux à cette inspiration soudaine qui porta une partie de la noblesse française à abandonner propriétés et famille pour défendre les jours de son roi, il embrassa la rude vie de soldat exilé !

Quelque soit le jugement de l'histoire sur l'émigration française, qu'on l'appelle une faute ou même une folie, il est impossible de ne pas rendre hommage à ce grand dévoûment de nos pères. Forcés de lutter contre l'anarchie, qui sapait à la fois la religion, le trône, toutes les institutions, toutes les croyances, menacés dans leurs vies et plus encore dans leur honneur, sans force légale à l'intérieur pour arrêter une révolution sanglante, ils la combattirent à main armée et en cela ils firent bien. Tous, pour remplir ce devoir, laissèrent derrière eux, sous la garde de Dieu, ce qu'ils avaient de plus cher au monde. Un grand nombre mourut sur les champs de bataille ; et en essayant de délivrer la France du joug hideux de Robespierre ou de Carrier, pas un d'eux ne crut porter les armes contre sa patrie.

Ce qu'ils tentaient à l'extérieur avec les trois Condés, la Vendée le fit avec plus d'héroïsme encore. Seule, sans appui étranger, sans autre force que la foi, elle se leva pour vaincre ou pour mourir. Sept années furent témoins de cette lutte gigantesque d'un peuple de laboureurs expirant en embrassant la croix. Vainement le sang inondait cette terre de martyrs. Quand les pères tombaient, les enfants saisissaient leurs armes. Ils ne les déposèrent, dans leur temples relevés de leurs ruines, que lorsque Napoléon, frappé de tant d'héroïsme, fit du rétablissement de la religion catholique la première condition d'ordre social.

Fuyant sa demeure incendiée et séparé de sa mère, le jeune Charles de Grignon avait rencontré au milieu des

Digitized by Google

genêts un saint prêtre (1) qui, comme lui, était venu y chercher un asile. Deux ou trois pauvres orphelins, attentifs à ses leçons, l'entouraient en silence. L'un d'eux, âgé de 6 ans, était l'unique enfant de M. de la Marsonnière, tué dans la grande émigration d'Outre-Loire après avoir commandé en chef l'artillerie Vendéenne. Tous apprenaient du bon prêtre à lire et à écrire, mais surtout à bénir Dieu et à pardonner aux bourreaux de leurs familles. Charles de Grignon augmenta immédiatement le nombre des élèves ; au milieu de ces leçons données au bord des bois, à l'ombre des haies fleuries, souvent aussi au bruit des armes et à la lueur des flammes qui dévoraient les derniers villages occupés par les colonnes infernales, le vénérable abbé Mongazon voyait déjà sortir de ses ruines le collège de Beaupréau, dont la république l'avait chassé, qu'il devait une seconde fois transformer en pieux asile de vertu et de science, en attendant qu'une révolution nouvelle l'en chassât encore pour y établir une caserne abandonnée.

L'âge du jeune Charles ne lui avait point permis de combattre auprès de la Rochejaquelein ou de Lescure dans les rangs de la grande armée Vendéenne. Cependant le sang des siens devait aussi couler pour la cause sainte. Le 23 février 1796, Mlle de Grignon, sa tante, paralytique et hors d'état de sortir de son lit, avait trouvé un asile sur la commune de la Poitevinière, à la ferme de la Saugrenière.

(1) Le trait suivant, digne de la primitive Église, fera connaître cet admirable prêtre. Un soir que, malade et accablé de fatigue, il s'était réfugié dans les champs après avoir passé plusieurs nuits sans sommeil, allant de ferme en ferme porter les secours de la religion aux blessés et aux mourants, on accourt le prévenir que les *bleus* se dirigeaient de son côté, et qu'il fallait finir en toute hâte : « Mon Dieu, dit-il, en se mettant à genoux et en détachant de son cou un médaillon qui contenait la sainte hostie, vous savez que je ne puis marcher. Voici bien des jours que je vous garde ; c'est à vous de me garder à votre tour. » Cette prière faite, il se couche dans les genêts et s'endort rempli d'une sainte confiance. Des soldats passèrent la nuit même, à quelques pas de lui, sans l'apercevoir.

Digitized by Google

Là se trouvait, avec un petit nombre de compagnons fidèles, le glorieux garde chasse de Maulévrier, général en chef de l'armée d'Anjou, l'intrépide Stofflet. Surpris pendant la nuit par le 7e bataillon de Paris, il se défendit longtemps et avec un courage héroïque (1), tandis que la ferme, livrée au pillage, était abandonnée à la fureur des soldats. Un grand feu fut allumé au milieu de la maison, théâtre de la lutte; on y jeta Mlle de Grignon, après l'avoir violemment arrachée de son lit. Sauvée, à moitié brûlée, par le dévoûment d'une admirable jeune fille (2), elle vécut quelques années encore, en proie à d'inexprimables souffrances.

(1) Stofflet était arrivé le soir même à la ferme de la Saugrenière, pour y enir un conseil de guerre avec les principaux officiers: ils l'avaient quitté à 2 heures du matin, et il n'était resté dans la ferme que le baron de Lichstenheim, son aide-de-camp, Erondelle, envoyé de Bretagne, le brave Coulon, son secrétaire, un officier nommé Desvarannes, et deux domestiques. Le chef de bataillon Loutil enfonce la porte : il s'avance vers le général qui saute à bas de son lit, et lutte sans armes contre les Bleus. Déjà il s'est débarrassé de 3 de ses ennemis. Sa force prodigieuse va peut-être l'arracher à une mort certaine, lorsque, atteint de plusieurs coups de baïonnette dans le corps et sur les bras, il est frappé à la tête d'un coup de sabre, qui lui abat la peau du front sur les yeux : il tombe. Dépouillé alors de ses vêtements, qu'une semblable lutte avait ensanglantés, il est couvert d'une mauvaise blouse ; on le traîne pieds nus jusqu'à Chemillé, puis de là à Angers, où il comparaît devant la Commission militaire ; à côté de lui sont assis, comme accusés, le baron de Lichstenheim, Desvarannes, Grolleau et Moreau, son fidèle domestique; Coulon et Erondelle avaient eu la présence d'esprit de se cacher au milieu du tumulte. — Stofflet devant ses juges ne dément point sa fermeté; ce caractère si vigoureusement trempé ne se laisse abattre ni par les souffrances de ses blessures, ni par l'aspect de l'inévitable mort qui l'attend. Condamné à mort avec ses compagnons d'infortune, il marche au supplice avec cette impassibilité qu'il montrait dans les combats. Avant de le fusiller, le général Flavigny ordonne de lui placer sur les yeux le fatal bandeau. « Un général Vendéen, s'écrie Stofflet, repoussant le bandeau de sa main mutilée, n'a pas peur des balles. » — Le peloton charge ses fusils ; Stofflet, debout, calme comme un jour de victoire, contemple ces funestes apprêts. Lorsque le suprême instant est arrivé, il joint les mains, lève les yeux au ciel, et un cri de *Vive la religion, vive le Roi* atteste encore pour quelle cause il meurt, pour quelle cause il a si vaillamment combattu (*Vendée Militaire*, par Crétineau-Joly.)

(2) Tante du Dr Guinebertière, de Jallais, dont le père sauva une partie de la fortune de la famille de Grignon.

Digitized by Google

La mort de Stofflet n'avait pas pacifié la Vendée. Le comte d'Autichamp lui avait succédé dans le commandement de l'armée de l'Anjou ; et Charette, qui continuait sa lutte héroïque, voyait deux émigrés, le chevalier Grignon et le baron de Vasselot, son cousin, réunir avec Sapinaud les débris de l'armée du centre, et tenter pour le sauver une diversion courageuse. Débarqués tous les deux au mois de décembre 1795, quand la Vendée combattait presque sans espérance, ils avaient quitté à l'île d'Yeu le comte d'Artois, dont Grignon était aide-de-camp, pour partager le sort de leurs fidèles Poitevins. Avec 900 paysans mal armés et presque sans munitions, ils surprennent à Saint-Michel 1.500 républicains et les taillent en pièces. Deux combats heureux, livrés les jours suivants aux Épesses et à Saint-Laurent-sur-Sèvre, leur inspirent la pensée d'enlever Fontenay-le-Comte par un coup de main pour attirer sur eux tout l'effort des troupes qui poursuivaient Charette. Le débordement de la Sèvre et des ruisseaux qui s'y jettent, arrête cette marche audacieuse. Charette tombe, et Vasselot et Grignon, accablés sous le nombre à Chantonnay et à Saint-Vincent, n'abandonnent leurs armes que lorsqu'il n'y a plus dans la Vendée un seul royaliste debout. Frappés d'admiration pour tant de bravoure et de constance, les vieillards des cantons de Tiffauges et de Chantonnay les appellent encore *les derniers des Vendéens.*

Vasselot mourut comme Sombreuil. Fiancé à Mlle de Ménard, il fut arrêté peu de temps après, conduit aux Herbiers, et condamné à mort par une commission militaire, qui par un abominable raffinement de cruauté le fit fusiller dans la cour du château de Ménard, sous les yeux de la jeune fille qu'il aimait.

A l'exemple de son généreux cousin, Grignon ne devait pas survivre à la guerre de la Vendée. Une trêve de 3 ans, mêlée d'assassinats et de persécutions odieuses, n'y avait

Digitized by Google

point ramené le calme ; et les violences et les lâchetés du Directoire venaient d'armer de nouveau les royalistes de l'Ouest. Tous les paysans du Bas-Poitou proclamèrent pour leur chef le chevalier de Grignon. Suivi du jeune Charles, son neveu, qui faisait alors ses premières armes, il met en fuite à Soulanges et à Puy-de-Fond les cantonnements républicains. Avec 40 braves paysans, son garde, nommé Péault, soutient pendant 3 jours, au château de Saint-Mesmin, sur les bords de la Sèvre, un siège héroïque contre 2 pièces d'artillerie et une colonne de 4.000 hommes. Ces succès raniment l'enthousiasme du pays et d'Autichamp, Suzannet et Grignon se trouvent bientot à la tête de 15.000 volontaires.

La République croulait alors sous le mépris et la honte. Conspirant sous les voûtes du Luxembourg, les Directeurs semblaient mettre la France à l'encan. Barras attendait d'une trahison nouvelle le pardon du sang de Louis XVI ; il proposait au roi son frère, de se vendre pour douze millions ; tandis que Sieyès, le prêtre régicide, dans sa haine révolutionnaire et anti-française, offrait la couronne de saint Louis au duc de Brunswik ou au premier soldat heureux qui accepterait sa Constitution insensée. Le retour du jeune vainqueur d'Italie et d'Égypte mit un terme à cet état de choses. Après 7 années de crimes, d'anarchies et de débauches sanglantes, que n'effaçait pas la victoire sous les plis de ses drapeaux, des généraux qui se persuadaient peut-être de combattre encore pour la liberté, jetaient la République par les fenêtres et élevaient sur le pavoi le plus glorieux de leur compagnon.

Bonaparte voulait à tout prix la pacification de la Vendée. Aussi un de ses premiers actes fut d'abolir par un décret les lois sanguinaires qui pesaient sur elle. Par ses ordres, les prêtres catholiques purent ouvertement célébrer la messe au milieu même des cantonnements républicains. En saluant le Premier Consul de leurs

Digitized by Google

acclamations, les royalistes crurent un instant à Monck, les républicains sincères à Washington. Mais comme un triste et sanglant présage de l'assassinat du dernier des Condés, la mort de Frotté et du chevalier de Grignon apprirent à la Vendée à connaître la main de fer du nouveau Cromwel. — Au milieu d'un armistice et malgré la foi jurée, deux bataillons cantonnés aux Herbiers surprennent au village de Chamberteau le camp des Vendéens. Grignon malade est égorgé presque sans défense ; et les républicains rapportent en triomphe ses dépouilles et ses armes (janvier 1800).

Le Concordat avait terminé la guerre de la Vendée. En retrouvant les prêtres et la liberté de prier Dieu, son admirable population avait oublié ses sacrifices. De toutes parts les églises sortaient de leurs ruines. Dans des villages où pas un toit n'était debout, le seul édifice reconstruit était la maison de la prière. Le vénérable abbé Mongazon, alors curé de Beaupréau, avait un des premiers rempli cette mission sainte. Il continuait au milieu des masures de son presbytère les leçons qu'il donnait dans les genêts aux enfants qui l'avaient suivi. Charles de Grignon était revenu achever son éducation auprès du saint prêtre. Au nombre de ses camarades étaient des jeunes gens qui comme lui avaient déposé les armes, des orphelins de la grande guerre de 93, l'abbé Gourdon, de sainte et éloquente mémoire, le jeune Guillaume Angebault, aujourd'hui évêque d'Angers, et le fils du saint d'Anjou, le généreux Cathelineau, mort en 1832, martyr de sa foi comme son glorieux père.

C'est à cette pieuse école que Charles de Grignon passa les premières années de sa jeunesse. Ces graves enseignements avaient développé toutes les qualités de son âme. Modeste et affectueux, plein d'honneur et de bon sens, il devint la personnification vivante des traditions de la Vendée. Son cœur, plus encore que son esprit, lui en avait

Digitized by Google

révélé les vertus naïves. Il en avait les mœurs, la charité et la foi. La mort des siens l'avait rendu jeune encore maître de sa fortune. Il vint habiter les ruines de son château de l'Esperonnière, situé sur les limites des paroisses de Vezins et de Trémentines, si célèbres par le courage de leurs habitants et les combats livrés sur leur sol. C'est là que pendant plus de quarante ans il a prodigué les trésors d'une charité inépuisable. Il n'aimait vivre qu'à la campagne, entouré de ses métayers, de ses journaliers, de ses tisserands et de ses pauvres. Pas une infortune qu'il ne secourût à plusieurs lieues à la ronde ; pas une douleur qui ne cherchât auprès de lui une consolation. Tous venaient, souvent même sans le connaître personnellement parce qu'ils le savaient bon, parce qu'il avait au service de tous sa bourse ou une bonne parole. Les uns lui demandaient d'être le parrain de leurs enfants, d'autres de conduire leurs filles à l'autel, d'assister au dîner de famille ; les métayers, de les attendre dans les jours mauvais, d'établir leurs enfants ou de prêter l'argent nécessaire pour acheter le conscrit de l'aîné de la maison ; et jamais il ne refusait ; et quand sa bourse était vide, il n'augmentait point ses fermages ; mais il vendait les réserves de sa forêt et les vieilles futaies, où à l'exemple de ses pères il aimait à poursuivre un cerf au son joyeux du cor.

Chaque année, aux jours d'automne, l'Esperonnière était le rendez-vous de nombreux chasseurs. Ils venaient de l'Anjou et du Poitou recevoir l'hospitalité accoutumée. Le bon marquis de Grignon partageait leur gaîté. Mais dans ces réunions joyeuses le respect qu'il inspirait, arrêtait toujours à temps le propos léger sur les lèvres. Les plus jeunes chasseurs ne se fussent pas pardonnés la plaisanterie qui l'eût contristé quelques instants.

Avec des goûts si simples et si bons, le marquis de Grignon devait rarement quitter le pays où il était tant aimé. L'honneur cependant lui en fit un jour un devoir. Il avait

Digitized by Google

partagé avec ses intrépides paysans les fatigues et les périls de la campagne de 1815 ; au pont Barré, à la Grolle, à la Rocheservière, partout il avait combattu avec les plus braves. Mais le roi avait besoin de ses soldats fidèles, il demandait des volontaires à la Vendée Angevine. M. de Grignon fut nommé capitaine de grenadiers dans la légion de Maine-et-Loire. Tous ceux qui l'ont alors connu, savent quel attachement lui portèrent ses nouveaux camarades. Père de ses soldats, il fut vénéré au régiment comme il l'était dans sa Vendée, où l'amour du sol le ramena dès qu'il eut payé sa dette. Il y continua sa vie de bonnes œuvres et de bienfaisance, que la révolution de 1830 et les malheurs qui en furent la suite agrandirent encore (1).

Jusque-là il n'avait eu le temps ni de se marier ni de bâtir son château, incendié pendant la guerre. Logé dans les anciennes écuries, il n'avait jamais assez d'argent pour ses pauvres. La vente de ses indemnités lui permit enfin de ruiner les ruines de l'Esperonnière. Un trait de mœurs qui peint le pays tout entier, doit trouver ici sa place.

Un dimanche, au sortir de la grande messe, M. de Grignon est entouré tout à coup par un grand nombre de métayers : « On voit bien, lui dit l'un d'eux d'un ton de reproche, que vous n'avez plus pour nous la même amitié, car votre garde n'est allé prévenir que vos fermiers pour aller chercher dans la forêt la charpente de votre château ; mais si vous ne nous aimez plus, nous sommes toujours restés les mêmes. Demain les métayers de 3 communes partiront au point du jour avec leurs bœufs et leurs attelages. Nous serons plus de 100, et dans la soirée tout votre bois sera rendu ». Quoiqu'accoutumé à ces marques d'at-

(1) Le marquis de Grignon fut maire de Vezins depuis 1813 jusqu'en 1817, et maire de Trementines de 1823 à 1830.

Digitized by Google

tachement, M. de Grignon ne put exprimer ses remerciements que par des larmes.

C'est à la même époque qu'il faut placer un acte de bienfaisance qu'il n'a jamais avoué, mais que le pays entier lui attribua. A une lieue de l'Esperonnière, sur la colline des Gardes, s'élève un couvent de Trappistines cloîtrées, dont le temps est partagé entre la prière et le travail. M. de Grignon, lié avec le P. Abbé de Bellefontaine, supérieur du couvent des Gardes, y venait de temps à autre. Il savait que ces saintes filles étaient dans la plus grande pauvreté et manquaient souvent du nécessaire. Un jour, après avoir épuisé toutes ses ressources, la supérieure réunit la communauté à la chapelle. Elle annonce à ses filles qu'elle ignore si le lendemain elles auront du pain et les engage à prier Dieu. Un tronc était placé à la porte du couvent. Il est ouvert par hasard ; 20.000 francs en or venaient d'y être déposés par une main inconnue.

Une dernière citation achèvera de faire connaître le cœur de cet homme admirable. Un petit fabricant avait besoin pour son commerce d'une certaine somme d'argent. Il vient la demander à M. de Grignon, qui hésite et ne lui en offre qu'une partie en pur don, pensant sans doute, comme saint François de Sales, qu'il y avait souvent grand avantage à donner 50 écus au lieu d'en prêter 100. Le fabricant insiste, puis se retire avec colère. Le lendemain, M. de Grignon lui portait lui-même la somme demandée, et s'en excusait ainsi à un de ses voisins : « Je n'ai jamais refusé personne, quand j'ai pu l'obliger. Je ne veux pas commencer aujourd'hui ; ce serait un chagrin qui me suivrait dans la tombe. »

Cependant tous les amis de M. de Grignon le pressaient de ne pas laisser éteindre son nom et sa famille. Jeune encore, il avait désiré se marier ; et avant son union la mort avait enlevé après une longue maladie celle qui avait eu sa première affection. Il suivit enfin les conseils de ses

Digitized by Google

amis (1), et la pieuse et noble femme qu'il choisit pour épouse, qui remplit de charmes ses dernières années, qui est comme lui vénérée de tous, pleure aujourd'hui celui qu'un pays entier appelle son bienfaiteur et son père.

Nous ne raconterons point ici les détails de cette mort si sainte. Il nous suffira de dire que jamais deuil n'a fait verser plus de larmes. Tombé malade à Angers, M. de Grignon avait voulu être enterré dans le cimetière de Vezins au milieu de ceux qu'il a tant aimés. Le 17 janvier 1850, toute la population de Trémentines, réunie à l'entrée du bourg, s'empare du cercueil, le porte à l'église et le reconduit ensuite à l'extrémité du village. Puis, cédant à une inspiration soudaine, malgré le froid glacial et la neige qui couvrait la terre, elle replace avec un pieux respect le cercueil sur le char funèbre, dételle les chevaux et le traîne ainsi à bras jusqu'à la chapelle de l'Esperonnière. — Le lendemain, même affluence, même foule respectueuse et même douleur. La population de Vezins, de Chanteloup, de Nuaillé, de toutes les communes voisines, était accourue à son tour pour rendre un dernier hommage au *père des pauvres*. Comme à Trémentines, elle dételle les chevaux. A toutes les observations de la famille, elle répond par le seul cri : « On ne saurait trop faire pour un tel homme »,

(1) Je me trouvais à Trémentines au moment où M. de Grignon y passa, peu de jours après son mariage. Dans le bourg, toutes les maisons étaient ornées de fleurs et de feuillage ; les habitants avaient voulu tendre des toiles dans la rue principale, et il avait fallu que le vénérable curé, prêtre de la grande guerre et confesseur de la foi, leur dise : « Mes enfants, cet hommage n'est d'usage qu'à la Fête-Dieu, dû seulement au Saint-Sacrement. » M. de Grignon arriva avec sa jeune femme, entouré des métayers des environs, qui étaient venus à cheval l'attendre à 6 lieues de Trémentines. Un vieux tambour de Stofflet battait aux champs. Des jeunes enfants en blanc vinrent au devant de Mme de Grignon lui apporter l'expression des hommages et des vœux de la population : « Madame, nous avions depuis longtemps un père en M. de Grignon. Rien ne manquera à notre bonheur, si vous consentez à devenir notre mère. » Le lendemain, 400 pauvres dînaient à l'Esperonnière, et tous après le dessert retournèrent dans leurs familles, chargé chacun d'un boisseau de froment.

Digitized by Google

et le convoi fait ainsi une lieue au milieu de longues lignes de paysans versant des larmes et interrompant leur chapelet par des sanglots.

M. Gourdon, curé de la cathédrale d'Angers (1790-1846)

Né à Saint-Martin de Beaupréau le 10 mars 1790, M. Joseph Gourdon fut successivement régent au collège de Beaupréau (1812-1813), directeur de l'école ecclésiastique d'Angers (1813-1814), vicaire à la Trinité (1814-1818). Il fut envoyé, en 1818, à Paris, où il séjourna deux ans. Nommé vicaire général de Nantes en 1820, M. Gourdon devint curé de la Chapelle-du-Genêt le 1er juillet 1821, et curé de la cathédrale d'Angers le 4 avril 1837. Il mourut le 23 octobre 1846, dans la famille de Civrac, à Beaupréau.

L'*Univers* publia sur M. Gourdon un article nécrologique, dû à la plume de son vicaire, M. Stanislas Fouré :

Fils de simples laboureurs qui lui donnèrent le jour peu d'années avant 93, dans une ferme du Bocage, près Beaupréau, l'abbé Gourdon semblait destiné à périr dans un nouveau massacre des innocents, ou bien à vivre obscur et inculte parmi les paysans Vendéens échappés aux fureurs de la guerre civile. Mais Dieu, qui l'avait enrichi de ses dons les plus précieux, lui ménageait un autre avenir. Sa mère ne vit pas plutôt le calme rétabli que, devinant sa destinée, elle le conduisit au collège que s'empressait d'ouvrir la charité, sous les traits du vénérable M. Mongazon. Là, son intelligence, peu soucieuse de l'étude, parce qu'elle sentait sa puissance et triomphait des difficultés par intuition, étonna ses condisciples. Chacun reconnaissait sa supériorité et la subissait sans envie.

A 15 ans, l'abbé Gourdon, émule de l'auteur du poète mourant, professait les humanités ; à 17 ans, il était répé-

Digitized by Google

titeur de philosophie ; à 26 ans, il occupait les premières chaires de la capitale et recevait les encouragements de 33 évêques dont sa parole faisait couler les larmes en célébrant les vertus évangéliques de l'abbé Legris-Duval.

A 28 ans, vicaire général de Nantes, il administrait énergiquement et avec bonté un vaste diocèse, qu'avaient laissé languir la vieillesse et les facultés presque éteintes de son pontife. Tant de gloire souleva les médiocrités naturellement inquiètes et jalouses ; leurs efforts hostiles et une maladie grave dégoûtèrent l'abbé Gourdon des honneurs ; il s'enfuit du palais épiscopal où voulait l'arrêter l'admiration publique, et vint chercher dans un modeste presbytère de village le repos et l'oubli. Ni l'un ni l'autre ne lui furent accordés : il lui fallut être le conseil de toutes les nobles familles de son pays, le soutien de tous les malheureux, et l'avocat de ces vieux soldats appelés des géants par Napoléon et dont la Restauration oubliait le dévoûment, les blessures et la pauvreté.

Il lui fallut lutter contre l'amitié de Mgr d'Hermopolis, qui disposait de la feuille des bénéfices, et consentir, en présence des restes de Bonchamps, à devenir au moins une fois éloquent comme Bossuet.

La révolution de juillet agrandit son rôle. Alors sa haute raison, plus forte que ses affections, s'opposa à des projets chevaleresques mais téméraires ; il fit entendre des vérités qui ne plaisaient point à une jeune princesse, préserva sa paroisse de soulèvements inutiles, fut député vers le général Lamarque, qu'il adoucit et força à l'estime, au respect et à l'amitié.

Juste appréciateur d'une si belle conduite, Mgr Montault des Isles ordonna à l'abbé Gourdon, avec menace d'interdit s'il le refusait, d'accepter la cure de la cathédrale d'Angers. Cette violence qui soulageait la conscience de son supérieur ecclésiastique, l'affligea sensiblement ; il

Digitized by Google

pressentait qu'il épuiserait promptement ses forces dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Dix ans sont en effet à peine écoulés que, trop prodigue de lui-même pour son troupeau, il vient de mourir, et, par sa mort prématurée, de plonger une prov nce entière dans le deuil et les regrets.

Je ne dis rien de ses qualités privées, des charmes de son commerce, de l'aménité, de la loyauté de son caractère, de sa franchise et de la délicatesse avec laquelle il aimait ses amis et obligeait tout le monde : pareilles choses sont soumises au souvenir et à la reconnaissance, bien plus capables de les comprendre et de les honorer que la plume n'est capable de les écrire.

Le jour de la mort de M. Gourdon, le même écrivait, de Beaupréau, au *Journal de Maine-et-Loire* et à l'*Union de l'Ouest* :

La mort, après nous avoir tenus longtemps en suspens, vient d'achever son œuvre et de frapper son dernier coup : depuis ce matin nous sommes des brebis sans pasteur... Celui que nous aimions tant à écouter, celui dont la parole toujours si noble, si nombreuse, quelquefois si profonde, si saisissante et si tendre, jetait dans la chaire de la cathédrale une clarté si vive, inspirait des résolutions si généreuses, est étendu sur son lit funèbre et gardera désormais un éternel silence... C'en est fait de ces communications intimes, de cette direction spirituelle, que sa patience, son tact, sa perspicacité, sa piété, sa foi, une entente admirable du cœur humain rendaient si suaves et si utiles. Les pauvres, en passant devant le presbytère de Saint-Maurice, ne pourront plus dire : « Il est là ; si le travail nous manque, si un accident survient, nous ne serons point oubliés ; sa charité inépuisable veillera sur nous, nous défendra contre la misère, il accueillera nos femmes, nos enfants avec cette paternité qui s'approprie quelque chose de l'indigence et du malheur, et soulage même, lorsqu'elle

Digitized by Google

est privée du plaisir de l'aumône. » Il fera défaut dans les rues, sur les places publiques, qu'il remplissait, à certaines heures de la journée, de sa présence, de sa voix, de son geste, de son affabilité expansive ; où il arrêtait l'ouvrier, soit pour le distraire par un mot agréable, soit pour lui offrir ses services, lui témoigner son intérêt et son estime ; où il s'excusait auprès des grands de ses retards et de ses omissions en politesses ; où il énumérait au premier venu avec une ingénuité digne des temps anciens, les nombreuses affaires qui le préoccupaient ; où il appelait, en les distinguant par leur nom propre et certains souvenirs de famille et de caractère, les petits enfants qui l'annonçaient de loin à leurs parents, lui faisaient cortège et ne s'en séparaient qu'avec peine. Le lieu où son absence se fera peut-être le mieux sentir, est la chambre des malades et des infirmes. On ne saurait s'imaginer combien il était riche en propos qui trompaient l'ennemi, en consolations qui ranimaient le courage abattu, en dévoûment qui charmait et qu'on ne croyait pas acheter trop cher en l'achetant au prix de la souffrance.

Mais si la mort de l'abbé Gourdon laisse un vide immense dans la paroisse qu'il administrait, croyons bien que le diocèse entier souffrira de sa perte. On le cherchera et on le regrettera longtemps, surtout dans les grandes circonstances. N'était-ce pas lui vers lequel se portaient alors tous les regards? Lui, que l'autorité mettait en scène ? Qui obtint l'indemnité à l'aide de laquelle s'est élevé le petit séminaire d'Angers? Qui adoucit l'irritation du général Lamarque, si prévenu, au moment de sa dictature dans nos départements, contre le clergé de la Vendée ? Quel fut l'éloquent panégyriste de nos pontifes et de nos héros? L'oraison funèbre de Bonchamps fit proclamer à Mgr de Frayssinous qu'il avait trouvé son maître... Mgr Fayet voulait l'abbé Gourdon pour son successeur à la cure de Saint-Roch. Souvent, on proposa de l'élever aux plus

Digitized by Google

hautes dignités de l'Église, et, si l'on respecta sa modestie et sa liberté, c'est que l'on comprit qu'il était du nombre de ces hommes, à la réputation et à la gloire desquels les évêchés n'ajoutent rien.

C'est le 24 octobre qu'eurent lieu, à Notre-Dame de Beaupréau, les obsèques du curé de la cathédrale. L'abbé Stanislas Fouré écrivait aux journaux d'Angers après la cérémonie :

Ce matin, tous les chemins qui conduisent à Beaupréau ressemblaient aux rues d'une grande cité, où la foule se presse et se coudoie : on venait des villes voisines, on venait des bourgs, on venait des villages, des châteaux, des fermes, des chaumières ; c'était à qui arriverait le premier, à qui s'approcherait le plus près du cercueil où reposait la noble dépouille du curé de la cathédrale. Cet empressement n'avait rien de bruyant et de tumultueux ; chacun gardait le silence par respect, par religion et par amour.

A la levée du corps, 60 prêtres sont revenus lui faire une garde d'honneur ; quatre des plus âgés ont pris les coins du poële ; quatre autres plus jeunes, un cierge à la main, ceints d'un crêpe funèbre, conduisaient le deuil. La famille avait admis dans ses rangs, comme pour leur témoigner sa reconnaissance et se distinguer elle-même, le marquis et le comte de Civrac. Dans l'innombrable cortège qui suivait, toutes les conditions étaient mêlées ; le gendre de Bonchamps, son petit-fils, le général de Quinsonnas, le vieux colonel de Jourdan, le comte Joseph d'Armaillé, la comtesse de Vaudreuil, Mme Dureau, Melle de Scépeaux marchaient d'un pas égal avec le métayer vendéen, le pauvre artisan et la femme du peuple.

La messe d'enterrement a été chantée par M. Rabouan, curé de Saint-Martin-de-Beaupréau. Au cimetière, M. le chanoine Dubois a revêtu l'étole et fait l'absoute ; pendant que sa voix émue récitait les prières, bien des larmes ont

Digitized by Google

coulé. J'ai surtout remarqué la profonde tristesse des paysans de la Chapelle-du-Genêt, dont M. Gourdon avait été le desservant ; plusieurs d'entre eux semblaient anéantis en regardant le fossoyeur accomplir sa pénible tâche.

Le 2 décembre 1846, eut lieu dans l'église cathédrale le service funèbre de M. Gourdon. Nous empruntons à l'*Union de l'Ouest* le compte rendu de cette cérémonie :

Tout le clergé de la ville, un grand nombre de curés venus des divers points du diocèse, et un concours immense de fidèles s'étaient rendus à cette triste solennité. Mgr l'évêque d'Angers a voulu officier lui-même ; il était assisté de MM. Lambert, chanoine titulaire, et Bedeau, curé de Saint-Serge ; MM. Ménard, aussi membre du Chapitre, et Lasne, curé de Saint-Joseph, faisaient les fonctions de diacre et de sous-diacre. L'église était décorée avec une simplicité noble et digne : aux quatre coins du catafalque, décoré des insignes du sacerdoce, étaient placés M. le curé de la Trinité, M. le chanoine Dubois, M. le curé de Saint-Laud et M. le chanoine Labouré, ancien curé du Longeron.

Après l'évangile, M. l'abbé Fruchault, vicaire général d'Angoulême, chargé de prononcer l'éloge funèbre, est monté en chaire. La vue du jeune orateur a produit une grande sensation, on pourrait dire même, peut-être, une impression contradictoire. Pour qui se rappelait, en effet, le tendre intérêt que l'excellent curé de Saint-Maurice portait à M. l'abbé Fruchault, la touchante expansion avec laquelle il avait raconté si souvent les circonstances de l'installation de son jeune vicaire à la cure de Saint-Nicolas de Saumur, et l'expression si naïve et si profonde de ses regrets paternels, il était tout simple que l'éloge de M. l'abbé Gourdon fût confié à une voix amie. — Et cependant, il faut bien le reconnaître, un profond sentiment de tristesse se mêlait à de si douces émotions.

Digitized by Google

Hélas! c'est de cette même chaire de vérité que se fit entendre souvent une voix puissante et chérie, c'était, comme aujourd'hui, au milieu d'un nombreux concours, c'était à l'entour aussi de ces signes funèbres, c'était comme à l'ombre de ces longs voiles de deuil que furent rendus les derniers devoirs à la douce et glorieuse mémoire de Bonchamps, le héros vendéen, de deux prélats chers à un vaste diocèse, du vieux et saint curé de la Trinité, du vénérable marquis de Civrac, du bon et excellent chevalier de Caqueray... Comme nous avons l'espérance que le discours de M. Fruchault sera livré à l'impression, nous nous réservons d'en parler alors et d'en citer de longs fragments.

Nous avons vainement cherché, au milieu de la nombreuse assistance, un seul représentant de notre grand monde officiel. A part le sentiment personnel, il aurait été d'une heureuse politique d'honorer publiquement la mémoire d'un curé éminemment populaire, dont souvent le concours fut jugé utile et qui ne le refusa jamais quand il fut demandé au nom du bon ordre et de la paix publique...

M. le marquis de Civrac publia, quelques années après, les principaux discours de M. Gourdon ; ils sont précédés d'une notice biographique due à la plume de M. l'abbé Fouré (*Œuvres de l'abbé Gourdon*, Angers, Cosnier et Lachèse, 1848-1851).

Le clergé de Chalonnes-sur-Loire pendant la Révolution.

Il y avait alors comme aujourd'hui deux paroisses à Chalonnes-sur-Loire : Saint-Maurille et Notre-Dame. Au moment de la Révolution, M. Besnier était curé de Saint-

Digitized by Google

Maurille, avec MM. Boiret, Lefranc et Roland pour vicaires. La paroisse de Notre-Dame était desservie par MM. Bastard, curé, et Cupif, vicaire : M. Peizot habitait Notre-Dame en qualité de chapelain. Tous, sauf ce dernier, refusèrent de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Nous allons parler successivement des uns et des autres.

*
* *

M. Urbain *Besnier*, né à Cheviré-le-Rouge, d'abord vicaire à la Poitevinière, prit possession de la cure de Saint-Maurille de Chalonnes le 16 février 1772 et resta en fonctions jusqu'au 27 mars 1791, jour de l'installation de l'intrus. « M. Besnier était âgé d'environ 70 ans et était curé depuis près de vingt ans, écrivait en 1794 M. Gruget, curé de la Trinité d'Angers. C'était un digne et respectable pasteur; toute sa vie avait été employée en bonnes œuvres ; il était extraordinairement attaché à ses devoirs. On ne manqua pas de l'engager à faire le serment, mais il était trop instruit pour s'y déterminer. Il le refusa toujours presque constamment, ainsi que ses trois respectables vicaires. Il y eut peu de curés qui aient éprouvé plus de mauvais traitements de ses paroissiens que le curé de Chalonnes ; ceux mêmes à qui il avait fait du bien se déclarèrent ses ennemis. Il avait dans sa paroisse de ces petits philosophes qui n'y contribuèrent pas peu, entre autres M. Leclerc, député de l'Assemblée, qui avait des correspondances avec plusieurs de ses paroissiens. Aussi Chalonnes ne tarda point à passer pour un des plus mauvais endroits du diocèse (1). » Nous en trouvons une preuve palpable dans la lettre que la municipalité de Chalonnes adressait, le 19 avril 1791, à l'administration départementale : « La conduite et les propos que tiennent journelle-

(1) *Anjou Historique*, novembre-décembre 1903.

Digitized by Google

ment nos anciens prêtres, jettent le trouble dans notre commune, et nous voyons avec peine que de jour en jour le parti aristocrate augmente. Un détachement considérable de notre garde est venu ce matin nous trouver et nous a exposé que le vœu des amis de la Constitution était de contraindre les auteurs de ces troubles à s'éloigner, et nous croyons que c'est le seul moyen qui puisse ramener l'ordre et la tranquillité. Nous n'avons rien voulu entreprendre avant que d'avoir recours à vous, et vous prier de nous guider dans les circonstances fâcheuses où nous nous trouvons. Nous attendons vos ordres et vous prions d'être persuadés que nous les exécuterons avec tout le zèle qui anime de vrais patriotes (1). » Au mois de novembre 1791, nous trouvons M. Besnier à Saint-Pierre-Montlimart, où il resta jusqu'à l'arrêté du 1er février 1792 qui ordonnait à tous les prêtres insermentés de venir résider à Angers. Il n'arriva que le 12 mars en cette ville, et reçut l'hospitalité chez M. Gontard. Emprisonné au séminaire le 17 juin, en même temps que les autres prêtres fidèles, le curé de Saint-Maurille de Chalonnes fut exempt de la déportation comme sexagénaire. Le 30 novembre 1792, il était transféré du séminaire à la Rossignolerie (2). Les Vendéens, maîtres d'Angers, le délivrèrent le 17 juin 1793, et il s'attacha dès lors à leur fortune. Après un séjour dans sa paroisse de Saint-Maurille, où grâce à l'insurrection triomphante il put reparaître au grand jour et réorganiser le culte catholique romain, M. Besnier dut passer la Loire et suivre l'armée vendéenne dans ses marches et contre-marches. Il fut reconnu à Baugé quand après le

(1) *Archives de Maine-et-Loire*, L 365. La lettre est signée du maire Fleury et de Bellanger.

(2) Le 10 décembre 1792, M. Besnier fut obligé de dresser l'état de ses revenus (L 374).

Digitized by Google

siège d'Angers l'armée passa en cette ville (1). Il mourut peu après à la déroute du Mans, le 12 décembre 1793.

M. René-Pierre *Boiret* quitta Chalonnes dès le milieu de l'année 1791. Il était à Paris au moment du massacre de septembre 1792. Il s'enfuit à Rouen, et prit, le 15 septembre, un passeport pour se rendre en Angleterre. Il est probable qu'il y mourut pendant la Révolution.

M. Martin-Pierre *Lefranc* était né à la Flèche. Il rentra dans son pays en 1791 et fut déporté en Espagne avec les prêtres de la Sarthe sur le navire l'*Aurore*. Il résidait à Compostelle, où il mourut le 10 mai 1794.

M. *Rolland*, troisième vicaire, quitta également Chalonnes dès 1791. Il était détenu à Laval le 20 juin 1792 et passa ensuite à Jersey. On croit qu'il mourut pendant la tourmente.

*
* *

M. Laurent *Bâtard* était curé de Notre-Dame de Chalonnes depuis 1779. Il dut quitter sa paroisse lors de l'installation de l'intrus, qui eut lieu le 3 avril 1791 (2). De Beaupréau où il était retiré (3), M. Bâtard écrivait, le 13 juillet 1791, la lettre suivante au procureur général syndic : « C'est le curé déplacé de Notre-Dame de Chalonnes qui implore votre justice. Quoiqu'originaire du pays, la garde nationale est venue chez moi, à 10 heures du soir, et y a fait les recherches les plus foudroyantes. Leur intention, m'a-t-on dit, était de s'emparer de ma personne, et je ne sais pourquoi, car je ne me crois coupable en rien. Heureusement j'avais prévenu leur visite par une fuite précipitée, de sorte qu'aujourd'hui je suis errant comme un vagabond sans oser me fixer nulle part,

(1) L 1139.

(2) M. Bâtard était un digne et respectable pasteur. Il eut beaucoup de persécutions à souffrir de la part de ses paroissiens, lorsqu'ils virent qu'ils ne pouvaient réussir à le séduire (*Mémoires* de M. Gruget).

(3) Il logeait chez M. Cady.

Digitized by Google

dans la crainte d'être poursuivi ou insulté. Je désirerais bien me rendre à Chalonnes pour affaires qui exigent ma présence. J'y ai quelques petites possessions ; je dois, il m'est dû, conséquemment ma présence y serait nécessaire. Si la chose peut se faire sans inconvénient, je vous prie de vouloir écrire à M. Fleury, maire, qui donnerait ses ordres pour cela. Si vous croyez, au contraire, que je doive être hors du pays, qu'il me soit du moins permis de me fixer dans le voisinage et d'aller de temps en temps à Chalonnes pour régler mes affaires. J'espère que vous ne trouverez nulle difficulté dans ce que j'ai l'honneur de vous proposer, puisque Chalonnes, comme le lieu de ma naissance, est mon domicile naturel. Au surplus, je me conformerai à ce que vous jugerez le plus convenable. Pardon de l'embarras que j'ajoute à vos grands travaux. En attendant le moment où j'ose me flatter que vous daignerez adoucir mon sort, j'ai l'honneur d'être etc (1). Le procureur général syndic refusa de répondre, et M. Bâtard resta constamment caché dans les Mauges jusqu'au moment de l'insurrection (mars 1793). A cette époque, il revint dans sa paroisse, et y resta tant que les Vendéens furent maîtres de Chalonnes. Au mois d'octobre 1793, il passa la Loire avec l'armée catholique et royale, qu'il suivit dans sa malheureuse expédition. Au retour il fut arrêté et amené à Angers. Le 1er janvier 1794, le citoyen Vial, ancien maire de Chalonnes, envoyait à la Commission militaire une note concernant M. Bâtard (2) : « Le nommé Bâtard a été chassé de sa cure pour avoir refusé de prêter le serment porté par les lois. Depuis, pour se soustraire à celle de déportation, il s'est enfui dans le pays des Mauges et y a perverti, autant qu'il a été en sa puissance, le peuple. Le 22 mars 1793, époque de l'invasion des brigands à Chalonnes, il est venu

(1) *Archives de Maine-et-Loire*, L 369.

(2) *Anjou Historique*, novembre-décembre 1903. — M. Bâtard avait alors 50 ans.

Digitized by Google

audit lieu avec l'armée catholique et a officié dans l'église de Notre-Dame. Au mois de juin 1793, époque de l'évacuation d'Angers, il s'est rendu à Chalonnes ; de concert avec le comité contre-révolutionnaire qui y était établi, ils ont envoyé chercher en pompe le nommé Besnier, ex-curé de la paroisse Saint-Maurille. Ils n'ont cessé de prêcher l'un et l'autre que ceux qui s'étaient fait administrer par les curés constitutionnels (ce qu'ils appelaient des *médecines*), étaient damnés, que les femmes des bleus seraient pareillement damnées si elles ne s'empressaient de renoncer à leurs maris et de se remarier avec des soldats royalistes (?) Enfin ces deux ex-curés se sont emparés des biens que lui Vial avait acquis de la Nation, en ont fait percevoir les récoltes et les ont emportées pour la subsistance de l'armée royale et catholique ». — Le 2 janvier 1794, M. Bâtard comparut devant la Commission militaire, siégeant aux Jacobins : « Depuis quel temps avez-vous quitté votre cure ? — Au mois de mars 1791. — Où êtes-vous allé depuis ce temps ? — Ayant été chassé de Chalonnes, je me suis retiré dans le pays des Mauges. — Pourquoi n'avez-vous pas obéi à la loi de la déportation ? — On m'avait dit qu'il pourrait y avoir des risques. » Séance tenante, il fut condamné à mort, et le soir du même jour, 2 janvier, il était guillotiné sur la place du Ralliement (1).

M. François *Cupif*, né à Marigné le 2 mars 1762, quitta Chalonnes, à l'exemple de son curé, dès le mois d'avril 1791. Il n'obéit point à l'arrêté du 1er février 1792 qui enjoignait aux prêtres non conformistes d'aller résider à

(1) *Motifs de sa condamnation :* 1) Avoir eu des intelligences avec les brigands de la Vendée ; 2) Avoir enfreint la loi relative à la déportation des prêtres non assermentés ; 3) Avoir, après cette infraction à la loi, excité, suivi ou maintenu le rassemblement contre-révolutionnaire de ces mêmes brigands par ses actions, conseils ou écrits ; 4) Avoir provoqué au rétablissement de la royauté et à l'anéantissement de la souveraineté du peuple français. — *Anjou Historique*, novembre-décembre 1903.

Digitized by Google

Angers, et se cacha dans son pays natal. Nous le trouvons en l'année 1800 desservant de Chambellay (1). Il mourut curé de cette paroisse en 1843.

M. M.-A. *Peizot*, chapelain à Notre-Dame, prêta le serment, et nous le voyons faire une sépulture dans l'église Notre-Dame le 8 avril 1792. Il mourut pendant la Révolution.

*
* *

Parlons maintenant des prêtres constitutionnels qui remplacèrent les curés légitimes à Saint-Maurille et à Notre-Dame de Chalonnes.

M. Denis-Jacques *Renou*, né à la Trinité d'Angers le 2 février 1759, était vicaire à Cheviré-le-Rouge. « Il avait été forcé de sortir de sa paroisse, dit M. Gruget, pour avoir parlé trop ouvertement sur les affaires actuelles ; les patriotes, peu contents de sa façon de penser et de la façon dont il s'expliquait, l'avaient forcé à prendre ce parti ». Arrivé à Angers, il changea bientôt d'avis, et le dimanche 23 janvier 1791, il prêtait serment dans l'église des Cordeliers. Le 14 mars, il fut nommé curé constitutionnel de Saint-Maurille de Chalonnes par les électeurs du district d'Angers. « M. Renou avait trop sollicité cette place pour ne pas l'accepter, écrit M. Gruget. Il ne tarda même pas à s'y rendre et à prendre pour son coadjuteur le fameux P. Coquille ». Nous avons dit plus haut qu'il s'installa le 27 mars, à la place de M. Besnier. Il exerça le culte schismatique (2) jusqu'au soulèvement de la Vendée, c'est-à-

(1) Le 7 juin 1802, il vint à la Préfecture, où il déclara qu'il n'avait jamais sorti de France, quoique sujet à la déportation. Il fit en même temps la promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII, exigée par le Concordat, et fut le même jour amnistié définitivement.

(2) Le 10 mai 1791, il écrivait au procureur général syndic pour dénoncer M. Boussicault, curé de Saint-Lezin, qui n'étant pas encore remplacé prêchait le fanatisme dans cette paroisse (L 364).

Le 7 novembre 1791, il écrivait au directoire du département pour raconter la prise de possession de l'intrus Pirault à Saint-Laurent-de-la-Plaine (*id.*)

Digitized by Google

dire pendant deux ans. A cette époque, il se réfugia à Angers, où le 13 décembre 1793 nous le voyons livrer ses lettres de prêtrise. Le 8 juin 1794, le citoyen Renou, devenu « capitaine de chasseurs, » comme il s'intitule, fournit les deux *Hymnes pour la fête de l'Être suprême*, et aussi : *A tous les fanatiques qui ont encore un peu de raison et en particulier à ceux de la Vendée*, couplets sur l'air de *Pauvre Jacques*. Il ne tarda pas à se marier à Angers et y prit l'état d'horloger. Le 8 septembre 1796, il déclara à la municipalité qu'il allait quitter Angers pour se fixer à Chalonnes. Devenu un peu plus tard président de l'administration municipale du canton (1), le citoyen Renou écrivait, le 20 juin 1798, au commissaire du Directoire près l'administration centrale de Maine-et-Loire : « Il existe des prêtres fanatiques qui corrompent journellement l'esprit public. Comment s'en garantir? Comment les expulser? Par quels moyens les mettre dans l'impossibilité de nuire? On fait des quêtes pour ces mêmes prêtres, et le quêteur a l'insolence de menacer ceux qui les refusent, en inscrivant leurs noms sur une liste de proscription sans doute. Ce même quêteur, chien couchant de Brideau (2), est instituteur. Comment remédier à cet abus? » (3). On ne sait où est mort l'apostat Renou (4).

M. Jacques-Jean-Marie *Delahaye*, né à Chalonnes en 1754, ordonné prêtre dans la chapelle du grand Séminaire d'Angers le 23 septembre 1780, était vicaire à Dissé-sous-le-Lude quand éclata la Révolution. Il prêta le serment et vint peu de temps après à Chalonnes, où M. Renou le

(1) Le canton de Chalonnes comprenait les deux communes de Chalonnes et de Chaudefonds.

(2) L'ancien intrus de Notre-Dame de Chalonnes.

(3) *Archives de Maine-et-Loire*, L 239.

(4) Le 4 octobre 1798, Renou reçut une lettre anonyme le menaçant de l'enlever s'il ne quittait pas Chalonnes avant trois décades : « Tu as toujours été un impie. Avant ta prêtrise, un impie caché ; depuis ta prêtrise, un impie dangereux ; depuis la Révolution, un impie public. » Une affiche anonyme disait la même chose. (*Archives départementales*, L 364).

Digitized by Google

garda comme vicaire. Sa première signature sur le registre paroissial est du 3 avril 1791. Le 22 mai suivant, les électeurs du district de Vihiers nommèrent M. Delahaye curé constitutionnel de Faveraye, et il prit posession le 5 juin. Lors du soulèvement général de la Vendée, il se réfugia à Angers, où le 6 mars 1794 il renonça publiquement à toutes ses fonctions ecclésiastiques. Il ne les reprit jamais.

Le second vicaire constitutionnel de Saint-Maurille de Chalonnes fut l'ancien Récollet de Beaufort-en-Vallée, le fameux Père *Coquille d'Alleux*. Né à Tours le 17 juin 1747, Jacques-Antoine Coquille d'Alleux prit l'habit religieux chez les Récollets le 31 décembre 1776 et fit profession le 1er janvier 1778 sous le nom de frère Simplicien. Il fut envoyé au couvent de Beaufort-en-Vallée, et le 13 février 1791 prêta serment à la constitution civile du clergé. Sa première signature sur le registre paroissial de Saint-Maurille de Chalonnes est du 12 avril 1791. Nommé curé constitutionnel de Beaupréau le 10 avril par les électeurs du district de Saint-Florent-le-Vieil, il ne prit possession que le 10 juillet. Il quitta Beaupréau le 16 octobre 1791 et se retira chez son ancien curé, M. Renou, qu'il aida dans son ministère (1). Revenu de Beaupréau à la fin de janvier 1792, il en repartit définitivement au mois de janvier 1793. Le 18 novembre 1793, il prit le nom d'Horatius Coclès et renonça pour toujours à son sacerdoce. Il mourut à Angers le 22 mars 1805. Louise-Marie Vivier, qu'il avait scandaleusement épousée à Beaupréau, mourut à l'hôpital Saint-Jean au mois de juin 1809.

M. Jean-Pierre *Lafont*, né à Angers le 24 octobre 1765, fut aussi vicaire à Saint-Maurille de Chalonnes. Voici son histoire, telle que la raconte M. Gruget : « On vit le sieur Lafont, qui avait fait sa philosophie il y avait au moins dix

(1) Sa première signature est du 6 novembre 1791 et sa dernière le 24 janvier 1792.

Digitized by Google

ans et travaillait en qualité de clerc chez un notaire, prendre tout à coup la résolution de se faire prêtre. Une personne lui ayant témoigné sa surprise de l'état qu'il voulait embrasser : *Si je me fais prêtre, lui dit-il, ce n'est pas pour avoir plus de religion que j'en ai, mais c'est que je suis assuré d'avoir sous peu une bonne cure, qui me donnera 12 à 1.800 livres de traitement. En restant dans l'état où je suis, je ne puis pas en espérer un semblable.* En effet, il prit la tonsure et les moindres à Pâques, le sous-diaconat et le diaconat à la Trinité et la prêtrise à la Saint-Maurice suivante. Le sieur Maupoint (1) surpris cependant qu'on admettait si aisément aux saints ordres les sujets qui se présentaient, sans avoir égard à la mauvaise réputation dont ils jouissaient, ne put s'empêcher d'en porter ses plaintes ; il menaça même ledit Lafont de lui refuser un certificat pour recevoir le sous-diaconat, s'il ne voulait pas aller à confesse, lui représentant que les sous-diacres étaient obligés de communier en recevant l'ordination et qu'il fallait se confesser auparavant, surtout quand il y avait si longtemps qu'on l'avait fait. Celui-ci ne parut pas se soucier des menaces qu'on lui faisait ; il dit que cela ne l'empêcherait pas de se présenter à l'ordination ; il s'y présenta, en effet, et fut ordonné sous-diacre. Comme il n'avait aucune teinture de théologie, ni de morale, on crut qu'en le mettant professeur de rhétorique dans un collège il acquerrait en professant la science et les vertus qui lui manquaient ; on l'envoya, en effet, à Saumur, où il professa la rhétorique, qu'il ne savait pas, pendant deux ou trois mois, et revint ensuite recevoir la prêtrise. Il fut envoyé sur le champ vicaire à Chalonnes, et au bout d'un mois (2) il fut nommé curé de Liré, paroisse du diocèse de Nantes qui se trouvait dans le département de Maine-et-Loire par

(1) Curé constitutionnel de la Trinité d'Angers.

(2) Sa première signature sur le registre de Saint-Maurille est du 16 octobre 1791 et sa dernière du 22 octobre.

Digitized by Google

la nouvelle circonscription. Ainsi il ne fut pas trompé dans ses espérances: comme la paroisse était un peu grande, il eut un traitement de 1800 livres avec peu d'embarras, car il était abandonné de tout le monde ». Nommé curé de Liré le 2 octobre 1791 par les électeurs du district de Saint-Florent-le-Vieil, M. Lafont fut installé à la fin du mois (1). Lors du soulèvement des Vendéens, il se réfugia à Angers, où le 21 novembre 1793 il renonçait à son sacerdoce. On le trouve en 1796 employé à l'hospice militaire d'Angers.

Le quatrième et dernier vicaire constitutionnel de M. Renou fut M. Charles *Pasquier*, né à Martigné-Briant, le 13 février 1769, ordonné prêtre par l'évêque intrus. Sa première signature est du 12 mars 1792. Il se réfugia à Angers lors du soulèvement de la Vendée. En 1800, il habitait Martigné, où il jouissait d'une pension comme ancien vicaire de Saint-Maurille de Chalonnes.

*
* *

Le curé constitutionnel de Notre-Dame de Chalonnes fut M. François-Charles *Brideau*, né à Angers le 4 novembre 1762. « Les électeurs du district d'Angers, écrit M. Gruget, nommèrent pour remplacer M. Bâtard, curé de Notre-Dame de Chalonnes, le sieur Brideau, natif de Saint-Michel-du-Tertre, vicaire chez l'archiprêtre d'Andard. Il eût été à souhaiter qu'il eût suivi les conseils de sa respectable sœur, qui fit tout ce qu'elle put pour l'empêcher de tomber dans le schisme et pour l'en retirer quand il eut le malheur de s'y laisser aller, sans cependant pouvoir jamais réussir dans son entreprise. » Le 14 mars 1791,

(1) Le 8 octobre 1791, des lettres anonymes lui furent adressées, de Liré, pour lui conseiller de ne pas venir s'installer dans cette paroisse, parce qu'il a été ordonné par l'intrus Pelletier et ce après un laps de temps trop court, parce qu'il est ivrogne, etc. (L 361).

Digitized by Google

M. Brideau fut élu intrus, et le 3 avril il prenait possession. La guerre de la Vendée l'obligea de quitter Chalonnes, et il se réfugia à Angers. Le 27 janvier 1794, M. Brideau renonça à la prêtrise. Le 30 septembre 1796, il demande son traitement à la municipalité d'Angers, et déclare qu'il va désormais résider à Chalonnes. Le commissaire du directoire près l'administration municipale du canton de Chalonnes mande, le 25 novembre 1796, à l'administration départementale que M. Brideau a fait la déclaration prescrite par la loi du 29 septembre 1795 pour exercer le culte « dans l'église de Notre-Dame, qui a échappé aux flammes du vandalisme » (1). Dans son numéro du 22 juillet 1797, l'*Ami des Principes*, journal jacobin d'Angers, dénonçait M. Brideau comme s'étant *rétracté* de ses serments à Chalonnes pendant une grande messe. Le 26 novembre suivant, le même journal annonçait que M. Brideau, ayant refusé de faire le serment de haine à la royauté et à l'anarchie ordonné par la loi du 5 septembre 1797, avait été obligé de se cacher. Après le coup d'État du 18 brumaire, M. Brideau fut envoyé à Montjean par l'autorité ecclésiastiqne légitime, pour desservir cette paroisse en l'absence de M. Soreau. Quand ce dernier arriva d'Espagne à la fin du mois de mai 1801, M. Brideau lui servit de vicaire. En décembre 1802, M. Brideau devint curé de Saint-Mathurin. Il y resta peu de temps, et dès 1806 nous le trouvons exerçant les fonctions de vicaire de Notre-Dame de Chalonnes. Enfin, le 2 décembre 1810, il fut nommé curé de Montjean, où il mourut le 20 juillet 1831.

Un bénédictin du prieuré de Saint-Jean de Château-Gontier, dom Jules *Dunan*, devint vicaire de M. Brideau.

(1) *Archives de Maine-et-Loire*, L 964. — Le 14 décembre 1796, le même commissaire écrivait que le culte s'exerçait en deux endroits dans la commune de Chalonnes, à l'église Notre-Dame et à la Barbotière. Le prêtre de la Barbotière ne s'était point soumis à la loi du 29 septembre 1795 (L 239).

Digitized by Google

Sa signature apparaît pour la première fois le 13 mai 1791. Le 2 octobre suivant, les électeurs du district de Saint-Florent-le-Vieil le nommèrent curé de la Poitevinière. Il s'y rendit au milieu de novembre 1791, mais les habitants le chassèrent de leur paroisse et M. Dunan fut obligé de revenir à Notre-Dame de Chalonnes. Il ne tarda pas à quitter le pays pour retourner à Château-Gontier. Le 5 février 1792, les électeurs de ce district le nommèrent curé de Houssay, puis au mois de mars suivant curé de Laigné, où il fut installé le 6 avril. Au mois d'octobre 1792, les habitants dégoûtés de son ivrognerie, de ses débauches et de ses délations contre les « prêtres papistes », le chassèrent honteusement. L'intrus, devenu membre du conseil général du département de la Mayenne, ne fut point tenté de rentrer dans sa cure, malgré l'ordre que lui intima le directoire au mois de mai 1793.

*
* *

En terminant, disons un mot de la renaissance religieuse à Chalonnes.

Le 14 février 1800, le commissaire du Gouvernement près la municipalité écrivait à l'administration départementale : « Une assemblée a eu lieu le (lundi) 9 février dans la ci-devant église Maurille. Il y avait beaucoup de monde. Le résultat a été de faire réparer l'église, ce qui a lieu maintenant, d'y dire la messe le 23 février, qui est de dimanche en huit. Dans l'autre paroisse, une pétition a été faite et envoyée au Premier Consul pour que l'administration soit expulsée de l'église Notre-Dame servant aux fêtes décadaires. Le bruit se répand que l'on s'opposera par la force à ce que nous retournions au temple, et ce la première décade. En attendant, nous voyons Messieurs les prêtres qui graissent les bottes aux malades. » Nouvelle lettre du même, le 19 février, jour de décade :

Digitized by Google

« Nous avons fait notre décade aujourd'hui, personne n'a dit mot. Le prêtre Graffard (1) s'est présenté en votre ville je ne sais quel jour et a rendu visite au général Hédouville, accompagné des meilleurs catholiques royaux de Chalonnes. A leur retour, ils n'ont point paru satisfaits. » Le commissaire écrivait encore le 27 février 1800 : « Le carnaval nous a donné du nouveau. Un *bon prêtre*, le 23 février, ou pour mieux dire le dimanche gras, commença d'y officier chez Mme veuve Martin Huet. L'affluence fut peu nombreuse, on ne savait pas le saint homme dans nos murs. Bientôt cette heureuse nouvelle se répandit, on ne cacha plus sa joie, et le jour du mardi gras il y eut grande assemblée, ce qui obligea le commandant Bousseau de s'y transporter et de reprocher à cette pieuse dame l'oubli qu'elle paraissait faire des lois qui défendaient tout rassemblement. Enfin, notre bon pasteur Brideau, c'est ainsi qu'il se nomme, fut obligé de gagner au large et d'abandonner Chalonnes à son malheureux sort. Tant pis! grand Dieu, car notre jeunesse qui s'est beaucoup moquée de lui, ainsi que de Notre Saint Père le Pape, en enterrant Mardi Gras, aurait pu faire pénitence pendant le saint Carême ! »

Quoiqu'en dise le commissaire Chalonnais, la religion prenait bien cette fois le dessus, et l'âme populaire allait enfin triompher de l'esprit révolutionnaire. M. Pierre-Augustin *Piou*, né au Mesnil le 27 février 1757, chapelain de l'abbaye de Nyoiseau en 1791, avait passé la Révolution dans le pays. M. Meilloc, vicaire général, administrateur du diocèse d'Angers, le nomma en 1800 desservant de Saint-Maurille de Chalonnes, et au mois d'octobre, l'administration diocésaine lui donna pour vicaire M. Louis *Javeleau*, né à Montjean le 23 octobre 1765, qui exerçait les

(1) François-Antoine Graffard, curé d'Auverse.

Digitized by Google

mêmes fonctions à Saint-Martin de Beaupréau depuis février 1797 (1).

Lors de l'application du Concordat, M. Piou fut nommé curé de Saint-Maurille, et il prit possession le 4 janvier 1803, en présence de MM. Bouloy, desservant de Rochefort, Piou, desservant de Saint-Pierre-Montlimart, son frère, Rivereau, desservant de Beausse, Grellier, desservant de Saint-Laurent-de-la-Plaine, Fleury, desservant de Notre-Dame de Chalonnes, Sireuil, desservant de Chaudefonds, Charruau, desservant de la Jumellière, Morin, desservant de Saint-Lezin, Brideau, desservant de Saint-Mathurin, Renou, desservant de Savennières, Pavy, prêtre, et Javeleau, vicaire à Saint-Maurille de Chalonnes. M. Piou mourut en fonctions le 24 mai 1832 (2).

M. Pierre-Charles *Fleury*, né à Angers le 24 août 1745, d'abord vicaire à la Chapelle-Saint-Florent, puis curé de Saint-Macaire-en-Mauges, était aumônier de la chapelle de Saint-Jacques de la Possonnière, quand survint la Révolution. Il refusa le serment, fut emprisonné au séminaire d'Angers le 17 juin 1792 et déporté en Espagne le 12 septembre suivant. Revenu d'exil en l'année 1800, M. Fleury fut nommé par l'autorité ecclésiastique desservant de Notre-Dame de Chalonnes le 1er septembre 1800. Maintenu au Concordat, il mourut en fonctions le 28 septembre 1826 (3).

— En résumé, le clergé constitutionnel s'installe à la place des curés légitimes, à Saint-Maurille et à Notre-Dame, en

(1) M. Javeleau fut le 14 décembre 1805 nommé vicaire à Saint-Mathurin et curé de Denée le 10 juillet 1807. Il mourut curé de cette paroisse le 30 janvier 1829.

(2) Les successeurs de M. Piou à la cure de Saint-Maurille de Chalonnes sont MM. Lecoindre (1832-1851) Coubard (1851-1860), Bellanger (1861-1868), Sigogne (1868-1879), Aubert (1879-1893), Ménard (1893-1895), Vivion (1895-1907), et Guion nommé en 1907.

(3) Voici les noms des successeurs M. de Fleury : MM. Pelletier (1826-1829), Denéchau (1829-1856), Rogeron (1857-1880), Denécheau (1880-1889), Beziau (1889-1892), Leperdrel (1892), Boumard, nommé en 1892.

Digitized by Google

mars et avril 1791. L'insurrection vendéenne du mois de mars 1793 chasse les intrus, et les vrais pasteurs reviennent évangéliser leurs paroissiens jusqu'au mois d'octobre. A cette époque ils passent la Loire avec l'armée catholique et royale, et tout culte cesse à Chalonnes jusqu'en 1796. Le culte constitutionnel reprend cette année dans l'église Notre-Dame et le culte catholique romain à la Barbotière. Au mois de juillet 1797, M. Brideau, qui officie à Notre-Dame, se rétracte, et seul le culte catholique est exercé alors dans toute l'étendue de la commune. Le coup d'Etat du 18 fructidor (4 septembre 1797) obligea les prêtres catholiques à se cacher de nouveau, et bientôt l'église Notre-Dame devint le temple décadaire. Le culte catholique ne reprit régulièrement qu'au début de l'année 1800, à la suite du coup d'Etat du 18 brumaire.

Un soldat Vendéen

Pierre Deniau naquit à la Poitevinière le 29 novembre 1778. Il était fils de Pierre Deniau, « employé dans les gabelles du Roi », et de Louise Raubrau (1). Il n'avait que 14 ans quand, au mois d'avril 1793, il commença à faire partie de l'armée vendéenne. A l'entendre dire, il se battit bien. Il ne déposa les armes qu'au moment du traité de la Jaunaye.

Sous la monarchie de juillet, M. Deniau était retiré à Angers, route de Paris. A la demande de M. François Grille, bibliothécaire de la ville d'Angers (1837-1848), il écrivit une courte relation de ce qu'il avait vu pendant la guerre de Vendée, et la donna à son ami. Cette pièce est conservée aujourd'hui dans le cabinet des manuscrits, n° 1046. Nous la reproduisons parce qu'elle est inédite (2).

(1) Archives de la mairie de La Poitevinière.

(2) Elle est signée : *Deniau, magistrat en retraite, route de Paris.*

M. Deniau n'est pas mort à Angers.

Digitized by Google

J'aurais peu de chose à ajouter au récit de Mme de la Rochejaquelein, et ce que je pourrais dire me serait personnel. Or, je ne dois ni ne veux parler de moi, en rappelant un passé dont le souvenir m'est trop douloureux. Je vais donc me borner à quelques légers détails, où malgré moi je suis obligé de me mettre en scène.

Né à la Poitevinière en 1778, mon père était lieutenant dans les gabelles du roi. Ayant reçu une assez bonne éducation, il consacra à la mienne tout le temps que lui laissaient ses fonctions, de sorte qu'au commencement de la Révolution j'étais assez instruit pour mon âge. Cette malheureuse époque à jamais mémorable et qui a fait tout le malheur de ma vie, commença par des actes de violence contre les gabelles, qui de fait furent abolies. Dans plusieurs provinces les employés furent chassés, persécutés, même maltraités.

Nous habitions alors la paroisse du May-sur-Evre. La guerre civile fermentait déjà dans toutes les têtes. Notre domicile n'étant plus en sûreté, mon père crut prudent de céder à l'orage, en s'éloignant du pays. Il passa à l'étranger, croyant que cette effervescence ne durerait qu'un moment. Mais il n'en fut malheureusement pas ainsi, et on sait à quelle peine furent exposés ceux qui rentrèrent avant l'amnistie. Resté seul avec ma mère, sans protecteurs, sans soutien au milieu d'un peuple superstitieux et violent, nous eûmes beaucoup à souffrir. L'éloignement de mon père nous procura pendant quelque temps un peu de calme. Cependant les événements se succédaient rapidement et prenaient de plus en plus un caractère alarmant. Des lettres prétendues tombées du ciel, quoiqu'écrites d'un style assez profane, exaltaient encore les imaginations et faisaient déjà pressentir tous les malheurs qui allaient fondre sur ces malheureuses contrées. On se rendait de tous les pays voisins en procession à la chapelle de Bellefontaine ; on répandit même le bruit, plus tard,

Digitized by Google

qu'une petite Vierge avait été aperçue dans un arbre près de cette chapelle, mais il n'y en avait qu'un très petit nombre qui jouissait de la faveur de l'apercevoir : alors on y arrivait processionnellement de plus de 10 lieues, le jour et la nuit. Dans chaque commune, il se trouvait des personnes qui ne partageaient pas l'opinion du peuple, qui s'en moquaient même, mais pas ouvertement, de crainte de se faire un mauvais parti. Le district ferma d'abord les yeux sur ces réunions : mais quelques mécréants des villes et des communes se réunissaient en armes, et la nuit d'abord, attaquaient ces processions, cassaient les cierges et dispersaient ces rassemblements inoffensifs. Mais le fanatisme s'augmentant par la résistance, on vit des processions en venir aux mains avec les patriotes (c'était ainsi qu'on appelait les dissidents). On préludait donc déjà à la guerre civile.

La France menacée de toutes parts par les puissances étrangères, il était nécessaire de pourvoir à la sûreté de nos frontières, et une levée de 300.000 hommes fut décrétée. Cette mesure fut, pour quelques contrées de l'Ouest, un prétexe de soulèvement. On en vint aux mains partiellement, et la crainte des punitions augmenta le nombre des coupables. Des rassemblements armés se forment, des postes sont attaqués et détruits, Jallais, Chemillé, Cholet même tombent au pouvoir des révoltés (1), on marche de victoire en victoire, le succès semble légitimer la rébellion. Pour s'opposer d'abord à l'insurrection, les districts avaient appelé au chef-lieu tous les patriotes des villes et des communes même insurgées. Dans les différentes attaques qui eurent lieu, plusieurs de ces malheureux tombèrent au pouvoir des insurgés ; c'étaient leurs voisins, leurs anciens amis. Mais telle était déjà l'effervescence des partis qu'il y en eut plusieurs de sacrifiés, d'autres traînés

(1) Jallais et Chemillé furent pris le 13 mars 1793, et Cholet le lendemain.

Digitized by Google

comme prisonniers à la suite des rassemblements. Je me rappelle que plusieurs patriotes du May-sur-Evre et de Bégrolles faits prisonniers à la bataille de Cholet imploraient la compassion des personnes de leur connaissance : c'étaient leurs voisins, leurs amis, leurs ouvriers mêmes auxquels ils avaient rendu mille services. Il leur était répondu qu'on savait parfaitement les obligations qu'on leur avait, mais que la différence d'opinion s'opposait à la pitié. « Que voulez-vous, leur disait-on, demandez pardon à Dieu : si vous avez bien fait, vous en recevrez la récompense. » J'avoue que cette réponse ne me semblait pas très rassurante. Cependant, soit qu'on ait facilité leur évasion ou qu'ils se soient échappés eux-mêmes, je sais qu'ils ont survécu à la Révolution et que MM. Gourdon (Le Coq), Coiffard, Gallot et autres, dont je ne me rappelle pas actuellement les noms, s'étaient réfugiés à Nantes.

Cependant la disparition de mon père fut pour nous dans la suite un motif de persécution. On disait qu'il était avec les patriotes. On assurait l'avoir vu. Le peuple voulait nous immoler à sa fureur. Voyant que tôt ou tard les menaces se réaliseraient, pour me préserver, ainsi que ma mère, des dangers qui nous menaçaient, et leur faire voir que nous ne partagions pas l'opinion de mon père, si en effet il était avec les patriotes, je dis adieu à ma pauvre mère éplorée et j'allai me mêler à un rassemblement qui se faisait à Chemillé. C'était, je crois, au mois d'avril 1793.

Les républicains s'avançaient de Saint-Lambert-du-Lattay pour nous attaquer. Nous nous portâmes à leur rencontre à Saint-Pierre de Chemillé, où nous fîmes quelques préparatifs de défense (un retranchement sur la droite). L'ennemi ne se fit pas longtemps attendre, à ma grande satisfaction, car je désirais bien voir une bataille ; c'était le canon surtout qui m'intéressait le plus, j'en avais déjà entendu quelques coups dans le lointain. Je me trouvai placé par ordre devant l'église, dans le cimetière

Digitized by Google

qui faisait face à la route d'Angers. Quelques cavaliers ennemis parurent d'abord sur la hauteur, dans un grand champ de blé, sur la droite de la route ; après eux, venait leur artillerie qui fut rangée sur une seule file. Je voyais très distinctement manœuvrer les pièces, un vallon nous séparait. Au même instant, une explosion se fit, et 5 ou 6 boulets vinrent, passant droit au-dessus de ma tête, frapper le clocher et la couverture de l'église, et firent voler des éclats d'ardoises sur moi. Comme je n'étais pas touché, je n'eus pas bien peur. Nous avions, je crois, deux pièces qui répondirent à leur tour. Déjà nos tirailleurs s'étaient avancés jusque sur le bord opposé du vallon à quelque distance des canons ennemis, le feu fut assez vif de part et d'autre ; notre droite obtint d'abord quelqu'avantage, l'ennemi céda du terrain, et une partie de son artillerie fut un moment en notre pouvoir ; tandis que la gauche qui s'était aussi avancée sur la route d'Angers, forcée de battre en retraite, revint prendre à Saint-Pierre la position qu'elle avait d'abord. On se battait depuis environ 11 heures du matin. Sur le soir, les républicains se retirèrent vers Saint-Lambert. Nous conservâmes notre position. L'affaire ne fut pas très meurtrière. Pour faire croire que nous avions de grosse artillerie, on avait placé sur des roues de charrue, près de la route, une grosse pile de bois, qui avait servi de ruche à miel.

Je ne sais qui commandait, je n'étais occupé que de la bataille. Je dois faire observer ici, (ce que j'ai toujours remarqué dans toutes les batailles), qu'il n'y avait pas plus du quart des Vendéens qui se battaient. Lorsqu'une action commençait, on voyait les braves quitter les groupes, courir en avant, faire le coup de feu, tandis que le reste avait toujours des besoins à satisfaire, se plaçait loin à l'abri des coups, derrière les arbres ; mais au premier cri de victoire, ils couraient et faisaient plus de bruit que tous les autres ; mais aussi, en cas de retraite, étaient-ils

Digitized by Google

très avantageusement placés pour fuir ! — Je retournai consoler ma mère par ma présence, on lui avait dit qu'on était content de moi. Les persécutions cessèrent un peu.

J'ai donné sur cette affaire des détails qui paraîtront sans doute dénués d'intérêt. C'était ma première bataille (1). Mais, pour ne pas me répéter ou faire ma propre histoire, je dirai seulement que j'ai pris part à presque toutes les batailles jusqu'au grand passage de la Loire.

A la Châtaigneraie, un républicain que je poursuivais dans la rue, que j'étais près d'atteindre voulant le faire prisonnier, se retourna sur moi et me tira deux coups de pistolet qui ne m'atteignirent point. A Fontenay-le-Comte, j'arrivai l'un des premiers sur la place où était encore l'arbre de la liberté (2).

La cause de ma présence dans les rangs des Vendéens était connue de beaucoup. On avait la lâcheté de me demander souvent si je combattrais mon père si je le rencontrais ! Enfin, après une bataille très meurtrière qui eut lieu à Coron, où les républicains perdirent beaucoup de monde, on répandit le bruit que mon père avait été vu parmi eux et qu'il devait être au nombre des morts. Le désespoir dans le cœur, je retournai en pleurant sur le champ de bataille, et aussitôt que je voyais un mort à peu près de la taille de mon père, je le prenais par les mains pour lui mettre la figure au jour : j'en retournai peut-être ainsi plus de cent.

En marchant sur Saumur, l'armée Vendéenne s'était arrêtée un moment à Montreuil-Bellay et y avait laissé le soir une faible arrière-garde, tandis que le gros de l'armée marchait en avant. Fatigué, je restai aussi dans la ville ; mais à peine avais-je trouvé un logement, que tout à coup

(1) C'est le 11 avril 1793 qu'eut lieu le « grand choc de Chemillé », comme l'appelèrent les Vendéens.

(2) Les victoires remportées par les Vendéens à la Châtaigneraie et à Fontenay-le-Comte eurent lieu le 13 et le 25 mai 1793.

Digitized by Google

on cria : *Aux armes*. Cette alerte venait fort mal à propos pour des gens exténués de fatigues. Nous avançâmes cependant vers l'ennemi : il allait pénétrer dans la ville. C'était une colonne républicaine de 5 à 6000 hommes qui se portait à la défense de Saumur et qui avait ignoré notre marche par Montreuil-Bellay. Il faisait presque nuit. Exposé au feu d'une batterie, je n'eus que le temps de me ranger derrière l'un des piliers de la porte, qui se trouva fort à propos, car les boulets, la mitraille roulant continuellement sur le pavé de la rue, j'aurais été mis en pièces au moindre mouvement. Je restai ainsi près de deux heures, jusqu'au moment où l'infanterie ennemie voulant pénétrer dans la ville suspendit un peu le feu de son artillerie. J'en profitai pour rentrer à la hâte dans la ville, où la confusion était si grande que dans l'obscurité on tirait les uns sur les autres. Si l'ennemi avait pu pénétrer plus avant, il est certain qu'il nous aurait défait sur ce point. On se battait cependant encore hors de la ville, une division de la grande armée était venue heureusement à notre secours. Le jour commençant, l'ennemi enveloppé éprouva beaucoup de pertes (1). Le même jour, on marcha sur Saumur.

Après l'occupation d'Angers, l'attaque de Nort et notre tentative infructueuse sur Nantes, rentrés dans la Vendée, nous allâmes chercher à réparer la première défaite que nous avions éprouvée à Luçon. Toute l'armée s'arrêta au pied d'un moulin à vent, situé dans une petite plaine, à environ une lieue de Luçon, pour recevoir la bénédiction de l'Évêque d'Agra. C'était peut-être la première fois que j'entendais parler de ce personnage. Défaits une seconde fois, j'eus beaucoup de peine à me sauver, nous perdîmes 5 à 6000 hommes et une partie de notre artillerie (2).

La victoire commençait parfois à abandonner nos dra-

(1) Cette bataille eut lieu à Montreuil-Bellay dans la nuit du 8 au 9 juin 1793.

(2) Cette dernière défaite des Vendéens à Luçon eut lieu le 14 août 1793.

Digitized by Google

peaux. Victorieux à la roche d'Érigné, nous sommes malheureux à Martigné-Briant et à Doué-la-Fontaine. Coron nous dédommagea amplement de ces deux défaites : 40.000 hommes se laissèrent battre par 10 à 12.000 Vendéens, toute leur artillerie tomba en notre pouvoir (1).

Cependant ces succès, quelque brillants qu'ils fussent, nous coûtaient bien cher ; nous perdions l'élite de nos braves, ainsi que des officiers distingués.

Pressés de toutes parts par de nombreuses armées républicaines, nous ne savions plus de quel côté faire face. L'avant-garde d'une autre armée qu'on disait forte de plus de 60.000 hommes, avait déjà dépassé Saint-Lambert-du-Lattay. Nous marchâmes de ce côté ; mais obligés de diviser nos forces, nous n'avions à opposer à cette masse qu'environ 12 à 13.000 combattants, mais cette fois tous disposés à se battre. L'ennemi, à notre approche, s'était retiré de l'autre côté du Layon sur le revers de la montagne. Cette position munie d'artillerie était presque imprenable. Quelle fut notre indignation, en entrant dans Saint-Lambert-du-Lattay que l'ennemi évacuait, de voir des paysans et des femmes massacrés dans la rue, et leur sang couler avec celui des bestiaux qu'on avait égorgés ! C'était la première fois que ce spectacle se présentait à nos yeux. Un cri de vengeance retentit de toutes parts ; nous nous précipitâmes à la suite de ces meurtriers. La distance qui nous séparait de l'ennemi, fut franchie au pas de course. Pendant que nous étions aux prises avec leur infanterie et que le feu de son artillerie défendait l'approche du pont, ce passage allait être forcé, lorsqu'on entendit la fusillade sur le haut de la montagne. L'ennemi se voyant attaqué sur ses derrières se trouble et commence à se débander sur certains points, tandis que les autres font encore bonne contenance. Alors rien ne peut plus arrêter l'élan

(1) Batailles d'Erigné (11 septembre), de Martigné-Briant (12 septembre), de Doué-la-Fontaine (14 septembre) et de Coron (18 septembre 1793).

Digitized by Google

des Vendéens, le pont et la rivière sont franchis, le carnage devient horrible, les vignes gênent la retraite, 15 à 20 cadavres gisent çà et là par tas, toute la montagne est couverte de morts. Le raisin était baigné de sang, j'en pris cependant une poignée que je portai à ma bouche pour me rafraîchir.

Ce succès fut dû particulièrement à 3 ou 400 Vendéens qui, guidés par un homme du pays, parvinrent par des ravins sur les derrières de l'armée ennemie (1).

Après cette victoire, nous retournâmes vers Cholet. Une nouvelle armée dite de Mayence s'était avancée dans l'intérieur de la Vendée et se montrait redoutable par sa bravoure et ses cruautés. L'incendie et le meurtre des femmes et des enfants accompagnaient ses colonnes. Nous obtînmes sur eux quelque succès. C'est par suite d'une rencontre que nous venions d'avoir avec ce nouvel ennemi, à Montaigu, que je vis Mme de Lescure, à cheval, haranguer la troupe : « Mes amis, disait-elle, M. de Lescure est blessé, mais je viens ici de sa part vous engager à me suivre. Je vous conduirai également à la victoire ».

Quoique pressés de toutes parts, nous n'étions pas vaincus, et dans d'autres parties de la Vendée on prenait encore l'offensive. Mais ce fatal projet du passage de la Loire qui ne pouvait avoir été conçu que par les ennemis des Vendéens, commençait à s'exécuter. Nous battîmes en retraite sur Cholet, où nous fîmes quelques préparatifs de défense. La ville était remplie de femmes et d'enfants qui fuyaient devant cette cruelle armée de Mayence, qui s'avançait la torche à la main. L'ennemi qui avait sans doute pensé que la position de Cholet allait être défendue, s'arrêta le soir à quelque distance, mais dès le matin son avant-garde s'approcha de la ville et

(1) La déroute des républicains au Pont-Barré eut lieu le 19 septembre 1793, le jour même de la bataille de Torfou.

Digitized by Google

commença le feu. Les trois quarts de l'armée avec les femmes et les enfants avaient évacué Cholet pendant la nuit pour se porter sur Beaupréau. de sorte qu'on opposa peu de résistance (16 octobre 1793).

Là commence pour moi une autre série de malheurs, qui vont m'être personnels et dont le souvenir me fait encore tant de mal. Notre habitation se trouvait bien entre Cholet et Beaupréau ; mais entraîné d'un autre côté, je ne pus savoir ce qu'était devenue ma mère, que je n'avais pas vue depuis un mois peut-être, à cause des combats continuels qui s'étaient succédés dans différentes directions. Arrivé à Beaupréau sur le soir, cette ville et ses environs étaient remplis d'une si grande multitude de personnes, qu'il était impossible de se reconnaître, tout le pays que nous venions de parcourir ayant été évacué. Je cherchais depuis longtemps ma pauvre mère, lorsque je la rencontrai parmi la foule, dans une rue : elle demandait de mes nouvelles en pleurant à tous ceux de sa connaissance. Je m'élançai dans ses bras. Quel moment, quelle circonstance ! Je laisse à ceux qui ont aimé leur mère à dire ce que je dus éprouver. Elle m'apprit qu'obligée de se sauver avec les autres habitants à l'approche des républicains, elle n'avait pas eu le temps de prendre aucun effet, excepté une bourse de 4 à 500 francs qui s'était trouvée sous sa main.

Pendant qu'une partie des généraux était à préparer le fatal passage de la Loire, les autres rassemblaient à la hâte tous les Vendéens de bonne volonté pour s'opposer à la marche de l'ennemi et tenter de reprendre Cholet. Je n'allai point à ce dernier combat (1) ; trop heureux d'avoir retrouvé ma pauvre mère, je ne voulus plus la quitter. Cette bataille fut extrêmement meurtrière, on se battit tout le jour, et la victoire fut quelque temps indécise ;

(1) La désastreuse bataille de Cholet eut lieu le 17 octobre 1793.

Digitized by Google

mais plusieurs chefs Vendéens ayant été tués ou blessés, l'armée fut contrainte de battre en retraite sur Beaupréau. Les uns y avaient aussi leurs mères, les autres leurs femmes et leurs enfants. Il était environ 11 heures du soir, lorsqu'on entendit sur la place tirer le canon d'alarme, comme on en était convenu en cas d'insuccès. Comment peindre le désordre de cette malheureuse nuit! Peut-être plus de 60.000 personnes se trouvaient agglomérées sur ce seul point : on n'entendait que des cris de toutes parts; on se cherchait sans pouvoir se rencontrer. Il fallait néanmoins fuir, l'ennemi pouvait arriver dans la nuit même. On prit donc la direction de cette fatale Loire, derrière laquelle on croyait être sauvé. Les chemins ne pouvaient contenir une aussi grande foule. Plusieurs qui avaient chargé leurs effets sur des charrettes, furent forcés de les abandonner avec leur attelage; ils y auraient été contraints plus tard, car comment embarquer du bagage lorsque chacun n'était déjà que trop embarrassé de sa personne? Nous suivions donc aussi, ma mère et moi, le mouvement de cette foule. Arrivés le lendemain vers Saint-Florent-le-Vieil et voyant la difficulté qu'il y aurait sans doute à traverser ce fleuve, la Providence plutôt l'ayant permis, nous prîmes sur la gauche à travers la campagne. Nous eûmes le bonheur d'échapper à l'ennemi; il ne pouvait être partout, trop occupé d'ailleurs de sa proie qu'il croyait saisir tout entière aux bords de la Loire. Nous marchâmes tout le jour, et la nuit suivante nous aperçûmes dans le lointain les bourgs et les villages partout en feu, qui nous avertissaient que l'ennemi y était encore et qu'il fallait les éviter. La seconde nuit fut plus malheureuse. Nous étant sans doute trop rapprochés de Beaupréau, nous descendîmes tout à coup vers un bourg enflammé. L'ennemi y était bivouaqué. Nous prîmes à la hâte un autre chemin, qui, après un grand détour, nous ramena encore vers ce fatal endroit. Nous eûmes mille

Digitized by Google

peines à l'éviter. Il commençait, en outre, à faire jour, et je ne sais comment nous pûmes échapper. Les routes que nous parcourions, étaient couvertes de cadavres de vieillards, de femmes et d'enfants qui avaient été surpris dans leur fuite. Les fermes brûlaient, les moulins étaient en feu ; nous ne voyions pas un habitant, pas une voix amie ne se faisait entendre. C'était un silence de mort, c'était effrayant.

Enfin la quatrième nuit, après une marche la plus pénible, nous nous trouvâmes sur le bord de la grande lande de Bégrolles, traversée par la route de Cholet à Beaupréau. Nous allions la traverser, lorsque nous apercûmes une autre armée républicaine qui se dirigeait vers Beaupréau ; elle occupait une très grande étendue, fouillant partout, brûlant ce qui avait échappé aux premiers. Ayant enfoui notre petit trésor, qui était actuellement notre seule ressource, nous ne pûmes arriver que le soir à Bégrolles, on voyait toujours des traînards. Enfin nous parvînmes dans ce lieu de désolation, quelques maisons brûlaient encore. La nôtre, hélas ! avait été détruite dès le premier passage. Où aller ? Que devenir ? Il n'y avait plus aucun refuge dans ce bourg cependant assez populeux. Deux femmes qui avaient aussi échappé, pleuraient près des décombres fumants de leurs habitations. Tous les autres habitants avaient été entraînés vers les rivages de la Loire. Une maison dont le toit seulement avait été brûlé, nous servit à tous de retraite. Nous mourions de faim, nous n'avions pour toute nourriture que du blé noirci par le feu ; on le broyait avec des pierres, mais le pain en était bien amer.

Un jour, c'était, je crois, dans le mois de janvier 1794, jour de bonheur, nous vîmes arriver mon père dont nous avions tant pleuré l'absence. Il nous dit qu'il venait d'Angleterre, attendant toujours l'exécution des promesses d'armements pour la France, qu'ils n'ont jamais exécutés.

Digitized by Google

Il pleurait sur les malheurs que nous avions éprouvés depuis son départ. Ruinés, que faire dans ce pays? Nous allâmes nous réfugier près d'Yzernay, chez les parents de ma mère. Cette contrée avait moins souffert que celle d'où nous venions, qui se trouvait placée sur le passage de toutes les armées.

Quelques chefs Vendéens qui avaient repassé la Loire, erraient dans le pays, cherchant à former quelques rassemblements. Quelques postes républicains furent attaqués, mais cette nouvelle levée de boucliers ne servit qu'à ramener dans la Vendée ces hordes sanguinaires qui l'avaient déjà ruinée. Mon père étant malade allait se cacher avec les autres parents dans les lieux les plus retirés. Ce genre d'existence ne me convenait pas; je préférais voir l'ennemi, le combattre ou l'éviter, que d'attendre ainsi la mort sans défense. J'allai donc rejoindre un petit corps d'armée, commandé par MM. de la Rochejaquelein et Stofflet. Après quelques petits avantages, obtenus à Vezins, Cholet et Nuaillé, où M. de la Rochejaquelein fut tué par un soldat républicain auquel il criait de se rendre (1), nous nous dirigions sur Maulévrier, lorsque quelqu'un envoyé par ma mère vint m'apprendre que mon pauvre père, deux de mes oncles et une tante venaient d'être massacrés! C'était le messager lui-même qui avait enterré tous ces cadavres! Je retournai aussitôt près de ma mère pour la consoler; mais, ô désespoir! ce même exprès qui m'avait appris tous ces malheurs, étant passé quelques jours après par le champ où étaient déposées ces victimes, vit que mon pauvre père avait sorti un bras de sa fosse! Jamais je n'oublierai cela, et ce souvenir fait encore le malheur de ma vie.

Je n'ai point encore parlé des prisonniers faits par les Vendéens, ainsi que des déserteurs, qui pendant nos pre-

(1) Le 28 janvier 1794.

Digitized by Google

miers succès venaient se ranger sous nos drapeaux. Quant aux premiers, ils embarrassaient notre armée, et je ne conçois pas qu'ils n'aient pas profité du désordre qui y régnait pour se sauver, car ils le pouvaient bien. Je n'ai jamais eu, d'ailleurs, bonne opinion de soldats armés qui se laissent prendre ou qui se rendent.

Avant cette introduction de déserteurs, de tous les pays, de toutes les langues, dans les rangs des Vendéens, ces derniers, simples, bons, dévoués à leur religion et au roi, se battaient bien. Aucun désordre, aucun pillage n'avait lieu, même après leur entrée dans les villes prises d'assaut. Il n'en était pas ainsi de ces étrangers, et leur mauvaise conduite compromettait ceux qui les avaient adoptés. Lors de la pacification, ces scélérats, ne voulant pas retourner dans leurs pays par crainte des châtiments qui les attendaient, devinrent les assassins d'un peuple qui les avait accueillis. Un nommé Charabia, allemand ou savoyard, égorgea une famille, composée de 7 personnes, pour piller la maison. On sait les crimes qui furent commis dans les départements de l'Ouest par ces étrangers ; on se rappellera longtemps les brûleurs de pieds.

Je ne m'occupais guère, à mon âge, des chefs qui nous commandaient. J'ai remarqué, à Chemillé et à Coron, Cathelineau qui exhortait au nom de Dieu à marcher en avant, et qui s'avançait lui-même comme un lion.

M. de la Rochejaquelein était devenu la terreur des ennemis. Il les harcelait sans cesse ; avec quelques cavaliers, il attaquait des postes, les sabrait et retournait d'un autre côté. Au moment d'une bataille, il valait seul une armée. Il servait même souvent de mot d'ordre à l'ennemi. J'ai entendu plusieurs fois des sentinelles se crier l'une à l'autre, la nuit : « Sentinelle, prenez garde à vous, la Rochejaquelein n'est pas le Pérou. »

J'ai vu Stofflet, le sabre à la main, faire sauter à son cheval la haie ou le fossé d'un champ où l'ennemi était à

Digitized by Google

30 pas, le montrer avec son sabre à ses soldats en leur criant : « Les voilà, c'est là qu'il faut marcher! » Il distribuait aussi quelquefois, en Allemand, quelques coups de plat de sabre.

Les Sous-Préfets d'Angers, Baugé, Beaupréau, Cholet, Saumur et Segré (1800-1910)

C'est la loi du 17 février 1800 qui établit dans chaque département un préfet et dans chaque arrondissement un sous-préfet. Dans son n° de septembre-octobre 1908, l'*Anjou Historique* a donné les noms des préfets de Maine-et-Loire, depuis 1800 jusqu'aujourd'hui. Nous allons publier les noms de tous les sous-préfets d'Angers, Baugé, Beaupréau, Cholet, Saumur et Segré pendant la même période.

Sous-Préfets d'Angers (1).

I. — *De Kaerbout*, nommé par décret impérial le 7 avril 1811, installé le 29 mai (2).

II. — *Maugin de la Pastandry*, nommé par ordonnance royale le 22 juillet 1814, démissionnaire le 19 avril 1815.

III. — *Leterme-Saulnier*, chargé de la Sous-Préfecture à titre provisoire par arrêté préfectoral du 20 avril 1815, nommé Sous-Préfet par décret impérial du 10 juin 1815.

III. *bis*. — *Maugin de la Pastandry*, renommé sous-préfet par arrêté préfectoral du 21 juillet 1815, en vertu de l'ordonnance royale du 7 juillet 1815 qui rappelait à leurs fonctions adminis-

(1) C'est le décret impérial du 26 décembre 1809 qui établit des sous-préfets dans l'arrondissement chef-lieu du département.

(2) Le 2 septembre 1811, disent les *Affiches d'Angers*, le bureau du secrétariat de la sous-préfecture d'Angers, placé jusque-là à la préfecture, sera ouvert au public dans la maison qui se trouve à l'angle que forme la rue du Commerce et la place des Halles, près la salle de spectacle.

Digitized by Google

tratives les individus qui en avaient été éloignés par suite des événements du 20 mars 1815.

La sous-préfecture fut supprimée par l'ordonnance royale du 20 décembre 1815.

Sous-Préfets de Baugé

I. — *Le Maignan de Boiserie*, nommé par arrêté du Premier Consul, le 23 avril 1800.

II. — *Duclaux*, nommé par décret impérial du 21 juillet 1804.

III. — *Duranteau*, nommé par décret impérial du 14 mars 1808.

IV. — *Perrin-Dulac*, nommé par décret impérial du 19 mai 1811, démissionnaire le 22 mars 1815 (1).

V. — *Persac*, nommé par ordonnance royale du 2 août 1815.

VI. — De France *d'Hésecque*, nommé par ordonnance royale du 19 décembre 1815.

VII. — *Berger-Lointier*, nommé par ordonnance royale du 14 août 1830.

VIII. — *Moreau*, nommé par ordonnance royale du 7 août 1833.

IX. — *Daligny*, nommé par ordonnance royale du 7 mars 1846.

X. — Jacques *Lofficial*, nommé le 14 mars 1848 par un arrêté du commissaire du gouvernement dans le département de Maine-et-Loire, et le 9 août 1848 par arrêté du président du Conseil des Ministres chargé du pouvoir exécutif.

XI. — *De Beaumont*, nommé par décret présidentiel du 7 février 1850.

XII. — *Benoît*, nommé par décret du Ministre de l'Intérieur le 15 septembre 1870.

XIII. — *Ferrière*, nommé par arrêté du président du conseil des ministres chef du pouvoir exécutif, le 14 juin 1871.

XIV. — *Leroy de la Brière*, nommé par décret présidentiel du 16 octobre 1873.

(1) Un arrêté préfectoral du 6 avril 1815 chargea M. Bardet-Fillon de remplir les fonctions de sous-préfet intérimaire. Un autre arrêté du 12 mai 1815 chargea des mêmes fonctions M. Lofficial. Enfin un troisième arrêté préfectoral du 22 juillet 1815 chargea de nouveau M. Bardet-Fillon de remplir les fonctions de sous-préfet par *interim*.

Digitized by Google

XV. — *De Joly*, nommé par décret présidentiel du 15 octobre 1875.

XVI. — *Bucaille de Littinières*, nommé par décret présidentiel du 24 mai 1876.

XVII. — *De Clebsattel*, nommé par décret présidentiel du 24 mai 1877.

XVIII. — *Gerodias*, nommé par décret présidentiel du 30 décembre 1877.

XIX. — *Chevalier*, nommé par décret présidentiel du 6 novembre 1881.

XX. — *Cordelet*, nommé par décret présidentiel du 12 février 1890.

XXI. — *Dumoulin*, nommé par décret présidentiel du 6 janvier 1897.

XXII. — *Guillemot*, nommé par décret présidentiel du 19 juillet 1898.

XXIII. — *Lamy-Boisroziers*, nommé par décret présidentiel du 1er avril 1904.

Sous-préfets de Beaupréau-Cholet

I. — Lin-Loup-Lô-Luc *Barré*, nommé par arrêté du premier Consul, le 23 avril 1800, installé le 5 juin.

II. — *Leclerc de la Ferrière*, désigné comme préfet provisoire le 19 mai 1814 par arrêté des commissaires royaux, nommé par ordonnance royale le 22 juillet 1814, démissionnaire le 13 octobre 1814.

III. — *Hardy de Lévaré*, chargé le 15 octobre 1814 de la sous-préfecture par arrêté préfectoral, nommé par ordonnance royale, le 18 novembre 1814, cessa ses fonctions au moment du retour de l'Empereur.

Le 6 avril 1815, le préfet charge le secrétaire de la sous-préfecture de faire l'intérim, puis le 3 juin 1815 nomme sous-préfet intérimaire Chauvin, ex-administrateur du département de Maine-et-Loire (1). Le 23 juillet 1815, un arrêté préfectoral

(1) Le 10 juillet 1815, un arrêté préfectoral ordonna à M. Chauvin de se rendre à Cholet pour y exercer ses fonctions, et ce sur la demande du maréchal de camp Delaâge, commandant sur la rive gauche de la Loire dans le

Digitized by Google

décide que M. de Lévaré rentrera immédiatement en fonctions, en vertu de l'ordonnance royale du 7 juillet 1815 qui réintégrait les administrateurs éloignés de leurs fonctions par les événements du 20 mars.

IV. — Amédée *de Béjarry*, nommé par ordonnance royale, le 30 août 1815.

V. — *De Chantreau*, nommé par ordonnance royale, le 27 juillet 1821.

VI. — Adolphe *de Cambourg*, nommé par ordonnance royale, le 2 septembre 1829.

VII. — *Merlet*, nommé par ordonnance royale, le 23 août 1830 (1).

VIII. — *Saint-Amour*, nommé par arrêté du président du Conseil des ministres chargé du pouvoir exécutif, le 9 août 1848.

IX. — *Chollet*, nommé par arrêté du président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, le 4 septembre 1848.

X. — *Voirol*, nommé par décret présidentiel, le 29 septembre 1849.

XI. — *Saulnier de Pierrefonds*, nommé par décret présidentiel, le 31 mai 1852.

XII. — Baron E. *de Servatius*, nommé par décret impérial du 16 mars 1853.

XIII. — *De Quirielle*, nommé par décret impérial du 31 octobre 1854.

XIV. — *Tharreau*, nommé par décret impérial du 16 novembre 1857.

XV. Vicomte *de Bony*, nommé par décret impérial du 23 janvier 1861.

XVI. — *De Marbotin-Sauviac*, nommé par décret impérial du 19 septembre 1862.

XVII, — *Guerbois*, nommé par décret impérial du 23 mars 1867.

département de Maine-et-Loire. L'arrêté préfectoral du 23 juillet 1815 portait que M. de Lévaré reprendrait ses fonctions à Beaupréau.

(1) Le 11 mars 1848, le commissaire du Gouvernement Bordillon prit un arrêté ordonnant la translation de la sous-préfecture à Cholet, mais cet arrêté fut annulé le 16 mars par le Ministre de l'Intérieur.

(2) Le chef-lieu de l'arrondissement fut transféré de Beaupréau à Cholet par décret impérial du 16 novembre 1857.

Digitized by Google

XVIII. — Comte *de l'Angle-Beaumanoir*, nommé par décret impérial du 18 janvier 1868.

XIX. — *De Vaissière*, nommé par décret impérial du 16 mars 1870.

XX. — *Villedieu*, nommé par décret du Ministre de l'Intérieur, le 11 septembre 1870.

XXI. — *Dugué*, nommé par décret du Ministre de l'Intérieur, le 13 octobre 1870.

XXII. — *Boiteau*, nommé par arrêté du président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif, le 13 mai 1871.

XXIII. — *Du Chevalard*, nommé par arrêté du président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif, le 31 mai 1871.

XXIV. — *Boby de la Chapelle*, nommé par arrêté du président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif, le 14 juin 1871.

XXV. — *Jourdan*, nommé par décret présidentiel du 21 février 1877.

XXVI. — Comte *de Grimouard*, nommé par décret présidentiel du 24 mai 1877.

XXVII. — *Chartier*, nommé par décret présidentiel du 30 décembre 1877.

XXVIII. — *Brunet*, nommé par décret présidentiel du 3 septembre 1879.

XXIX. — *Savoureux*, nommé par décret présidentiel du 22 avril 1880.

XXX. — *Simon*, nommé par décret présidentiel du 22 mai 1885.

XXXI. — *Cauro*, nommé par décret présidentiel du 26 décembre 1885.

XXXII. — *Peyre*, nommé par décret présidentiel du 10 janvier 1888.

XXXIII. — *Lemoine*, nommé par décret présidentiel du 16 novembre 1895.

XXXIV. — *Hudelo*, nommé par décret présidentiel du 10 septembre 1902.

XXXV. — *Béchade*, nommé par décret présidentiel du 5 septembre 1904.

Digitized by Google

SOUS-PRÉFETS DE SAUMUR.

I. — *Delabarbe*, nommé par arrêté du Premier Consul, le 1er juin 1800, mort en fonctions, le 24 octobre 1811.

II. — *Sailland-Vachon*, nommé par décret impérial du 26 décembre 1811, mort en fonctions, le 22 mai 1814.

III. — *Lavech*, nommé par ordonnance royale, le 30 juillet 1814, resta en fonctions pendant les Cent Jours.

IV. — *De Carrère*, nommé par ordonnance royale du 14 septembre 1815.

V. — *Boësnier*, nommé par ordonnance royale du 27 mai 1828.

VI. — Auguste *Bruley des Varannes*, nommé par ordonnance royale du 12 août 1830.

VII. — *Galzain*, nommé par ordonnance royale du 12 novembre 1835.

VIII. — *Leroy-Beaulieu*, nommé par ordonnance royale du 17 janvier 1842.

IX. — *Boby de la Chapelle*, nommé par ordonnance royale du 4 janvier 1847.

X. — *Mars-Larivière*, nommé par arrêté du commissaire du gouvernement dans le département de Maine-et-Loire, le 17 mars 1848, et par arrêté du président du conseil des ministres chargé du pouvoir exécutif, le 9 août 1848.

X *bis*. — *Boby de la Chapelle*, renommé par arrêté du président du conseil des ministres chargé du pouvoir exécutif, le 11 novembre 1848.

XI. — *O'Neill de Tyrone*, nommé par décret présidentiel du 17 septembre 1851.

XII. — *Abellard*, nommé par décret du Ministre de l'Intérieur, le 5 septembre 1870.

XIII. — *Duphénieux*, nommé par arrêté du président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif, le 15 avril 1871.

XIV. — *De Beaupoil de Saint-Aulaire*, nommé par décret présidentiel du 28 mai 1873.

XV. — Octave *Blanc*, nommé par décret présidentiel du 2 avril 1875.

Digitized by Google

XVI. — *Bousquet-Foltz*, nommé par décret présidentiel du 24 mai 1877.

XVII. — *Huet*, nommé par décret présidentiel du 30 décembre 1877.

XVIII. — *Demangeat*, nommé par décret présidentiel du 25 mars 1879.

XIX. — *Ebeling*, nommé par décret présidentiel du 28 août 1881.

XX. — *Cottineau*, nommé par décret présidentiel du 28 février 1882.

XXI. — *Tillol*, nommé par décret présidentiel du 22 décembre 1891.

XXII. — *Peyre*, nommé par décret présidentiel du 16 novembre 1895.

XXIII. — *Gaitet*, nommé par décret présidentiel du 6 janvier 1897.

XXIV. — *Cordelet*, nommé par décret présidentiel du 31 mai 1902.

XXV. — *Lasserre*, nommé par décret présidentiel du 30 juillet 1906.

Sous-préfets de Segré

I. — *Jarry de Montpelleray*, nommé par arrêté du Premier Consul le 1er juin 1800 (1), resta en fonctions pendant la Restauration et les Cent Jours.

(1) Le 11 janvier 1805, le Préfet Nardon écrivait au chancelier de la légion d'honneur : « J'ai l'honneur de vous adresser la pétition et pièces jointes de M. Jarry, sous-préfet de Segré, qui demande son admission dans la légion d'honneur. Tous les faits que ce fonctionnaire relate dans sa pétition, sont de la plus grande exactitude. M. Jarry est du nombre des administrateurs les plus éclairés, les plus honnêtes et les plus attachés à l'Empereur ; depuis deux ans, je ne cesse de porter son éloge aux différents ministères. Sous le rapport des services et de la bonne conduite, M. Jarry mérite l'honorable distinction qu'il réclame aujourd'hui comme sa plus digne récompense ; mais deux circonstances militent particulièrement en sa faveur. — Des brigands, sous le nom de Chouans, dévastaient son arrondissement ; restes impurs de la guerre civile, ils portaient partout l'effroi. Dans une poursuite provoquée et dirigée par M. Jarry, le lieutenant de gendarmerie Boullet reçut une blessure à côté de lui et de suite un sabre d'honneur. Dans une autre circonstance, et toujours sous sa direction, le maréchal des logis Ricou se distingua et est aujourd'hui admis dans la légion. Je demande la même récompense pour

Digitized by Google

II. — Le chevalier *de Grignon*, nommé par ordonnance royale du 2 août 1815 (1).

III. — *Chevallier*, nommé par ordonnance royale, le 19 juin 1819.

III *bis*. — Le chevalier *de Grignon*, renommé par ordonnance royale du 6 septembre 1820, mort le 22 octobre.

IV. — *Barbier de Préville*, nommé par ordonnance royale du 6 décembre 1820.

V. — *De Quatrebarbes*, nommé par ordonnance royale du 7 mars 1822.

VI. — *Du Dresnay*, nommé par ordonnance royale du 8 janvier 1823.

VII. — *D'Arthuys*, nommé par ordonnance royale du 20 mars 1828.

VIII. — *Chollet*, nommé par ordonnance du lieutenant général du royaume, le 3 août 1830.

IX. — Marquis *de Chanterac*, nommé par ordonnance royale, le 30 mars 1842.

X. — *Daligny*, nommé par ordonnance royale du 3 juin 1843.

XI. — *Delorme*, nommé par ordonnance royale du 7 mars 1846.

XII. — *Tavernier*, nommé par arrêté du président du conseil des ministres chargé du pouvoir exécutif, le 9 août 1848.

XIII, — *De Clerval*, nommé par arrêté du président de la République, le 10 janvier 1849, mort en fonctions.

XIV. — Louis *Gros*, nommé par décret présidentiel, le 3 septembre 1849.

XV. — *Pellat*, nommé par décret impérial, le 31 octobre 1854.

XVI. — *De Monnecove*, nommé par décret impérial, le 28 juin 1856.

XVII. — *Esnard*, nommé par décret impérial, le 12 mai 1858.

M. Jarry ; le service, la justice et l'opinion réclament en sa faveur. » Michel-Pierre Jarry de Montpelleray était né à Rouen le 24 mai 1750. Il avait été successivement avocat, auditeur à la cour des comptes, commandant de bataillon de garde nationale, juge de paix, administrateur de département, président de canton, maire, et enfin sous-préfet de Segré.

(1) Le 22 juillet 1815, un arrêté préfectoral charge a M. Guyard-Grandmaison, substitut du procureur du roi près le tribunal de Segré, d'exercer provisoirement les fonctions de sous-préfet.

Digitized by Google

XVIII. — Comte *de Loverdo,* nommé par décret impérial, le 17 avril 1861

XIX. — Léon *Barbier*, nommé par décret impérial, le 25 octobre 1865.

XX. — *Robert*, nommé par décret du ministre de l'Intérieur du 20 octobre 1870.

XXI. — Henri *Saint-René-Taillandier*, nommé par arrêté du président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif de la république française, le 18 mai 1871.

XXII. — *De Salvaing de Boissieu*, nommé par décret présidentiel, le 25 octobre 1873.

XXIII. — Henri *de Villers*, nommé par décret présidentiel, le 24 mai 1877.

XXIV. — *Bonnefoy-Sibour*, nommé par décret présidentiel, le 30 décembre 1877.

XXV. *Beverini-Vico*, nommé par décret présidentiel, le 3 septembre 1879.

XXVI. — *Tournier*, nommé par décret présidentiel, le 12 janvier 1880.

XXVII. — *Benoiste*, nommé par décret présidentiel du 29 novembre 1883.

XXVIII. — *Fruit*, nommé par décret présidentiel du 4 août 1902.

Depuis l'année 1800 jusqu'en 1910, on compte un total de 114 sous-préfets ayant exercé dans le département de Maine-et-Loire.

Les autorités en Maine-et-Loire
Fiches administratives (1803)

Dans son numéro de janvier-février 1910, l'*Anjou Historique* a publié le rapport envoyé, d'Angers, au Premier Consul, le 26 avril 1803, sur « les dispositions du peuple, le clergé, les émigrés et les chouans amnistiés, le recrutement et le brigandage » dans le département de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

Dans la lettre qui accompagnait ce compte rendu officiel le général Gouvion disait : « J'aurai l'honneur de vous transmettre au premier jour des notes sur les autorités civiles, judiciaires, ainsi que sur l'assemblée électorale du département qui a terminé ses opérations avant-hier » L'envoyé extraordinaire du gouvernement dans l'Ouest partit aussitôt pour la Mayenne, et c'est de Laval que, le 29 avril, il adressait au Premier Consul le nouveau rapport promis. Voici cette curieuse pièce (1).

Préfet. — Le citoyen Nardon est préfet de Maine-et-Loire. Ce jeune homme qui se trouve depuis peu à la tête d'une grande administration, est tout entier livré à ses devoirs, il est dévoué au gouvernement, il jouit dans le Département de la réputation d'un administrateur juste et qui réunit à des connaissances, de la probité. On lui reproche de vivre trop isolé, et de ne pas chercher à réunir quelquefois à la préfecture les diverses sociétés d'Angers, qui privées de ce seul point de réunion conservent le même éloignement qui existait sous le régime directorial (2).

Le Général Gouvion s'est aperçu qu'il y a peu d'intelligences entre les diverses autorités du Département de Maine-et-Loire et qu'une invitation du Ministre de l'intérieur au préfet serait peut-être nécessaire, pour l'engager à opérer une réunion nécessaire à la tranquillité publique et aux intérêts du Gouvernement.

Sous-préfets. — Les sous-préfets sont bien intentionnés. Celui de Saumur vit dans une grande mésintelligence avec le Maire de la même ville; il passe pour avoir quelques connaissances, mais pas assez de fermeté pour être à la tête de la sous-préfecture de Saumur (3). Le sous-préfet

(1) Archives nationales, AFIV. 1053. — Nous remercions M. le Grimelec, qui a bien voulu copier ce document pour l'*Anjou Historique*.

(2) Le préfet Nardon fit de nombreuses réunions à la préfecture les années suivantes (*Anjou Historique*, n° de mars-avril 1907).

(3) Le sous-préfet de Saumur se nommait Delabarbe ; il resta en fonction jusqu'à sa mort, arrivée le 24 octobre 1811.

Digitized by Google

de Beaupréau avait eu dans le temps beaucoup trop de ménagement, et les lois s'exécutaient mal dans son arrondissement; aujourd'hui il a pris plus de fermeté et l'arrondissement qu'il administre, purgé des brigands qui l'infectaient, est un des plus tranquilles de la république (1).

Maires. — Le maire d'Angers qui jouit dans son département de la plus haute considération, est à la tête d'une manufacture de toile à voile qui depuis longtemps sert à la consommation de notre marine, il fait vivre un très grand nombre d'ouvriers.

Le maire d'Angers, bon administrateur, est dévoué au Gouvernement (2). L'esprit des maires en général est bon, mais il y en a qui sont peu instruits et qui dans plusieurs circonstances ont montré trop de condescendance pour les hommes qui ont eu du pouvoir, et ont montré en même temps peu de fermeté pour réprimer leurs entreprises.

Tribunaux. — Dans le département de Maine-et-Loire, comme dans presque tous ceux de la République, l'organisation des Tribunaux se ressent encore de l'époque à laquelle elle a été faite. Il est incontestable que c'est dans leur sein que le gouvernement trouve le plus de contradiction. Plusieurs regrettent le gouvernement directorial, mais ce sont des hommes peu instruits et que leur conduite pendant la révolution fait mépriser. Dans les Tribunaux de Maine-et-Loire la partie des Juges qui est éclairée, et qui à des talents joint quelque fortune, est entièrement dévouée au premier consul.

Le jugement des hommes qui enlevèrent le sénateur Clément de Ris (3), a suscité des ennemis, dans la classe

(1) Lin-Leu-Laud-Luc Barré resta sous-préfet de Beaupréau jusqu'à la fin de l'Empire.

(2) M. Joseph Joubert fut maire d'Angers de 1802 à 1808.

(3) C'est le 2 novembre 1801 que le tribunal spécial d'Angers avait condamné à mort les auteurs présumés de l'enlèvement du sénateur Clément de

Digitized by Google

des hommes opposés au gouvernement, au tribunal criminel spécial d'Angers. Le citoyen *Delaunay jeune* qui le préside, s'est cependant montré dans plusieurs époques de la révolution l'ennemi prononcé de l'anarchie, et il a été du temps de la Terreur persécuté par les sectaires de ce parti.

Magistrats de sûreté. — Les magistrats de sûreté de Saumur, Segré et Baugé se conduisent bien et méritent la confiance du gouvernement : celui de Beaupréau passe pour en être indigne, c'est le citoyen Gautret, homme partial, ivrogne, toujours au cabaret, âme basse et vénale. Le citoyen Rouyer, magistrat de sûreté d'Angers, est actif, mais on lui fait des reproches, et il est peu considéré. Il a toujours intrigué dans les assemblées publiques, et le préfet a assuré au général Gouvion que le citoyen Rouyer était presque convaincu d'être l'auteur du Bulletin déposé au collège électoral portant *le Vicomte de Scépeaux et Louis dix-huit.*

Juges de Paix. — Les derniers choix ont été assez bons. Sur 34 Juges de paix qui existent dans le Département 31 sont passables et en général attachés au gouvernement, 3 sont indignes de la confiance. Ce sont les nommés *Catroux* à Vihiers ; sa nomination a été un scandale, sa moralité est équivoque, ses talents dans sa partie à peu près nuls, sans considération. *Giron*, Juge de paix à Segré, ne s'occupe nullement de son état, il fait de fréquentes absences. *Fautrier*, Juge de paix au Lion-d'Angers, homme de parti, sans cesse en opposition avec les administrateurs, il a reçu plusieurs fois des reproches du ministre de la Justice et deux de ses Jugements ont été annulés par le tribunal de cassation.

Ris, et le lendemain ils furent exécutés. Ils se nommaient Cauchy, Mauduisson et Gaudin. Ce procès avait amené un grand nombre d'étrangers à Angers ; il avait commencé le 23 octobre.

Digitized by Google

Autorités militaires et troupes stationnées dans le Département. — Le Général de brigade Girardon commande le Département. Ayant eu une grande autorité pendant quelque temps, il s'y est fait des ennemis, et les personnes contre lesquelles il a été forcé de sévir ne le voient pas avec plaisir. Le général Girardon, qui a fait les campagnes d'Italie, ne paraît s'occuper actuellement que de son état, il fait bien servir les troupes sous ses ordres, et est attaché au Gouvernement.

Le citoyen Noireau, chef de la 5e légion de la gendarmerie, est un des bons officiers de l'armée. Sa légion est une des mieux tenues, et une de celles qui a rendu le plus de services. Le général Gouvion a reçu dans les 4 départements qui la composent, les témoignages les plus flatteurs sur la bonne conduite des Gendarmes, sur leur courage, leur attachement au Premier consul. Le Général Gouvion a cassé et fait rayer des contrôles quelques mauvais sujets qui déshonoraient l'armée et qui se montraient encore les protecteurs de la plus hideuse anarchie.

Le 14e régiment de Dragons est en garnison à Angers. Le corps qui a servi en Egypte, est très discipliné, a une bonne tenue et s'occupe journellement de son instruction. Le chef de brigade Lafon Blancac (?) qui le commande, est un officier rempli de zèle et dévoué ainsi que son Régiment au Premier consul.

Le 1er régiment d'hussards est en garnison à Saumur. Sa discipline est bonne, sa tenue est belle et il est entièrement dévoué au Premier consul, ainsi que son nouveau chef le commandant Rouvillon, ci-devant chef de brigade du 22e de cavalerie.

Le collège électoral. — Le général Gouvion a été à même, se trouvant à Angers lors de la réunion du collège électoral, d'avoir des renseignements sur l'esprit qui a dirigé les opérations et sur toutes les prétentions qui ont

Digitized by Google

pu s'y manifester. Il a examiné de très près, et la présente note est le résultat de ses observations.

Les éléments du collège électoral ont été pris dans les assemblées rurales, où le cultivateur a nommé son propriétaire, son ci-devant seigneur; de là, grand nombre d'émigrés et de chouans amnistiés ont figuré au collège (1), quelques-uns sont venus en poste de Paris pour y assister. Plusieurs ont fortement intrigué pour que les votes portassent sur eux. Ayant désiré connaître le motif de cet empressement, on a répondu au Général Gouvion que toutes les anciennes prétentions devant cesser par la forte Constitution du Gouvernement du Premier Consul et les fonctions publiques étant les seules distinctions établies, ils postulaient les nouvelles, comme ils avaient désiré les anciennes, que l'exemple des d'Harcourt, des Deluine et autres grands propriétaires qui venaient de recevoir des marques de bienveillance du Premier Consul semblaient légitimer leur présence et leurs prétentions.

D'autres croient voir une arrière-pensée dans leur conduite, mais le Premier Consul est environné de trop de puissance, la presque totalité du peuple français lui est tellement dévoué, ses troupes et ses généraux ont une si grande vénération pour lui, et lui sont si fidèles, qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir de l'entrée de quelques amnistiés de plus ou de moins dans une municipalité ou dans un Conseil général de Département.

La présentation du ci-devant préfet Montault pour candidat au Sénat conservateur est une grande maladresse, fruit de l'intrigue des personnes envers qui ce préfet eut dans le temps trop d'indulgence et de condescendance

(1) Dans son n° de novembre-décembre 1904, l'*Anjou Historique* a puqlié la liste des membres du collège électoral de l'arrondissement de Segré.

Les assemblées cantonales qui eurent lieu au commencement de 1803 en vue des élections à faire par les collèges électoraux, furent aussi peu nombreuses que possible, au moins dans la ville d'Angers. Le préfet s'en plaignit au maire à plusieurs reprises.

Digitized by Google

pour leur opinion. Il ne voyait qu'elles, ne s'entourait que d'elles, et pour leur plaire avait éloigné de chez lui tous ceux qui avaient occupé quelque place pendant la révolution : de là, le mauvais esprit qui règne encore à Angers.

Le préfet Montault-Désilles, dans sa société particulière et dans des services d'administration, avait montré la plus grande partialité envers les chouans amnistiés et s'était rendu singulièrement agréable auprès d'eux et de leurs familles. Ces derniers se trouvant réunis ont voulu donner une marque de reconnaissance et faire croire par là que le vœu du Département était pour le citoyen Montault, tandis que sa présentation n'est que le fruit de l'intrigue appuyée par les démarches que l'évêque, son frère, a fait faire auprès de ses amis (1).

Une présentation scandaleuse a été faite par un mauvais sujet : c'est celle du *vicomte de Scépeaux et de Louis XVIII* ; on l'attribue, et il est presque prouvé qu'elle est du nommé Rouyer, magistrat de sûreté à Angers, homme connu pour ne pas aimer le gouvernement actuel.

Le Ministre des Travaux publics à Angers (1840)

M. le comte Jaubert, ministre des travaux publics, arriva le soir du 16 août 1840 à Angers. Il descendit à l'hôtel de Londres. Le lendemain matin, il partit pour visiter les Ponts-de-Cé. Le ministre était accompagné de M. Bellon, préfet de Maine-et-Loire, du maire d'Angers, d'un inspecteur divisionnaire, de M. Lemierre, chargé du travail spécial des lignes submersibles de la Loire, et des ingénieurs Fourier et Prus. On lit à ce sujet dans le *Journal de Maine-et-Loire et de la Mayenne* :

(1) La liste des candidats fut transmise par le Ministre de l'Intérieur au Sénat conservateur qui, dans la séance du 29 juillet 1803, nomma M. Montault-Desisles l'un des trois députés de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

L'inspection a eu lieu par une pluie battante de plus de deux heures. Ce mauvais temps n'a pas empêché M. le ministre des Travaux publics d'étudier sur les lieux mêmes et dans les plus grands détails les nouveaux plans de reconstruction des Ponts-de-Cé, présentés par M. Prus, ingénieur en chef de la localité. On sait tout l'intérêt attaché par nous à l'amélioration de ces voies de communication qui servent de point de passage de notre département dans ceux de la Vendée et du Poitou, et qui sont dans un état de vétusté alarmant. M. le ministre a paru comprendre l'urgence et la nécessité d'y remédier au plus tôt. Il était impossible, en effet, qu'une considération aussi majeure pour notre prospérité en particulier, et pour celle de l'Ouest en général, échappât à l'attention de M. le ministre des Travaux publics. Le département de Maine-et-Loire est un des plus importants de France; à ce titre, il a droit à toute la sollicitude du gouvernement.

A son retour à Angers, M. Jaubert a voulu visiter notre ville en détail. M. le maire a attiré toute l'attention du ministre sur les nouveaux quais projetés; il lui a fait observer combien ces constructions ajouteraient à l'agrandissement et à l'embellissement d'Angers. M. Jaubert a paru frappé de ces considérations. M. le maire lui a ensuite présenté les nouveaux plans concernant les alignements de la traverse d'Angers sur la rivière de la Maine, et qui sont soumis en ce moment aux délibérations du Conseil municipal. Dans les considérations que M. Farran-Lachèse a su faire valoir avec force auprès du Ministre en faveur de ces plans, il a principalement appuyé sur l'espoir qu'avait toujours eu notre pouvoir municipal de voir le gouvernement contribuer pour moitié — ainsi qu'il l'a fait pour les quais existants — dans les dépenses nécessitées par les constructions de la ligne projetée. M. le ministre des Travaux publics a prouvé par ses réponses qu'il comprenait toute l'importance de ces

Digitized by Google

constructions pour la ville d'Angers et il a promis formellement de faire tous ses efforts pour obtenir sur ce point l'appui du gouvernement.

M. Jaubert s'est rendu ensuite sur le pont de la Haute-Chaîne, d'où il a été frappé, comme tous les voyageurs qui visitent notre cité, de cette longue et belle ligne de boulevards qui se déroulent majestueusement aux yeux du spectateur.

De là, M. le Ministre s'est dirigé vers l'Ecole des arts et métiers. Il a été reçu dans cette institution par M. Vincent, inspecteur des Ecoles d'arts et métiers, et par M. le directeur, qui lui a présenté les élèves de l'Ecole. M. le ministre a parcouru tous les ateliers en détail ; et les observations que cette inspection provoquait de sa part ne laissent aucun doute sur le vif intérêt qu'il prend, comme membre du gouvernement, à la prospérité de notre Ecole. Il a paru vivement frappé des résultats obtenus, malgré les entraves contre lesquelles les directeurs de cet établissement ont eu à lutter. Ces entraves n'ont point échappé à M. le Ministre des Travaux publics ; il a parfaitement compris tout ce que cette utile institution laissait encore à désirer, principalement le manque de bâtiments et d'usines jugés par lui indispensables. De nouveaux plans de construction lui ont été soumis ; il en a reconnu l'utilité urgente et a promis de les présenter à la session prochaine.

M. le Maire n'a point voulu laisser partir M. le Ministre sans appeler toute son attention sur l'état du pont Brionneau. Les plans de reconstruction de ce pont, seule voie de communication entre Paris et Nantes, faits et refaits tant de fois depuis plusieurs années, ont toujours été rejetés par le conseil des Travaux publics, malgré les vives réclamations du Conseil municipal d'Angers, du Conseil d'arrondissement et du Conseil général. M. le Ministre s'est convaincu par lui-même combien étaient fondées ces

Digitized by Google

réclamations ; et frappé de l'urgence indispensable d'une reconstruction immédiate, il a formellement promis qu'il allait sans aucun retard s'occuper de cette affaire : trop d'intérêts s'y rattachent pour ne pas croire à la parole de M. le Ministre.

Arrivé ensuite sur le pont de la Basse-Chaîne, M. Jaubert a été émerveillé de la vue entière de notre cité qui se déroule aux yeux comme une masse imposante, comme un panorama enchanteur. Il a parfaitement compris toute l'importance de l'agrandissement d'une ville qui, par sa position au confluent de tant de rivières, est appelée naturellement à jouer un rôle très actif dans l'accroissement de la prospérité nationale.

Le peu de temps que M. le Ministre a passé parmi nous, ne lui a point permis de visiter nos carrières d'ardoises.

Les élections législatives en Maine-et-Loire (1848-1849)

Le décret du 5 mars 1848, convoquant les électeurs pour élire les représentants du peuple à l'Assemblée nationale constituante, établissait le suffrage universel. Tout Français, âgé de 21 ans et ayant six mois de résidence dans sa commune, était électeur. Le nombre des représentants du département de Maine-et-Loire était fixé à 13. Les électeurs devaient s'assembler au chef-lieu de canton et voter par scrutin de liste. Les élections eurent lieu le jour de Pâques 23 avril, et le lendemain. Voici les noms des représentants du peuple qui furent élus en Maine-et-Loire (1) :

(1) Dans son n° de septembre-octobre 1903 l'*Anjou Historique* a publié un rapport adressé le 29 avril au Ministre de l'Intérieur par le commissaire du

Digitized by Google

Camille *Guillier de la Tousche*, docteur en médecine et banquier, maire d'Angers, 125.083 voix.

Eugène *Tessié de la Motte*, ancien député, 123.156 voix.

Martial *Bineau*, ingénieur en chef des mines, ancien député, 118.827 voix.

Antoine *Farran*, ancien député, 116.169 voix.

Jean *Dutier-Chesnaye*, ancien député, maire de Baugé, 110.943 voix.

Général *Oudinot*, ancien député, 103.535 voix.

Charles *Louvet*, conseiller général, maire de Saumur, 86.842 voix.

David (d'Angers), membre de l'Institut, 72.597 voix.

Alexandre *Freslon*, procureur général à Angers, 71.046 voix.

Dr *Lefrançois*, conseiller général, 69.292 voix.

Jounaulx, ancien député, 67.179 voix.

Charles *Cesbron-Lavau*, conseiller général, 59.384 voix.

Alfred *de Falloux*, ancien député, 58.935 voix.

Venaient ensuite par ordre de suffrages : Henri de Civrac, propriétaire à Beaupréau, Guettier, chef d'atelier à l'Ecole des Arts et Métiers d'Angers, Gain, avocat à la Cour d'Appel, Théodore de Quatrebarbes, ancien député, Cesbron de la Guérinière, maire de Saint-Florent-le-Vieil, Peauger, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Renault, ouvrier mécanicien à Angers, Ernoult, chef de cabinet du préfet, Adam, adjoint au maire de Paris, Trouessart, professeur au lycée d'Angers, etc. (1)

Gouvernement Bordillon ; on y lit de bien curieux portraits de nos 13 députés.

(1) Quatre Comités s'étaient formés et avaient présenté aux électeurs des listes de candidats qui comprenaient des noms communs et quelques dissidents, choisis suivant les aspirations des partis.

Le *Comité de l'Union*, qui avait pour appui le *Journal de Maine-et-Loire* et l'*Union de l'Ouest*, désignait aux suffrages : Farran, Bineau, général Oudi-

Digitized by Google

Nous allons donner ci-dessous le nombre des voix obtenues dans chaque canton par les 13 députés de Maine-et-Loire.

Canton d'Angers (*N.-E*) : De la Tousche 5825 voix, de la Motte, 5539, Bineau 5360, Farran 5153, Dutier 4545, Oudinot 4046, Louvet 3086, David 4248, Freslon 3613, Lefrançois 4101, Jounaulx 3479, Cesbron-Lavau 2157, de Falloux 2213.

Angers (*N.-O*) : De la Tousche 4692, de la Motte 4533, Bineau 4504, Farran 4456, Dutier 3281, Oudinot 3090, Louvet 2365, David 3233, Freslon 2739, Lefrançois 3037, Jounaulx 2983, Cesbron-Lavau 2137, de Falloux 1916.

Angers (S.-E) : De la Tousche 4098, de la Motte 3872, Bineau 3768, Farran 3585, Dutier 2970, Oudinot 2633, Louvet 2311, David 3098, Freslon 2679, Lefrançois 2933, Jounaulx 2642, Cesbron-Lavau 1427, de Falloux 1769.

Baugé : De la Tousche 4073, de la Motte 4093, Bineau 4035, Farran 4069, Dutier 4019, Oudinot 3665, Louvet 2582, David 2890, Freslon 3029, Lefrançois 2979, Jounaulx 2945, Cesbron-Lavau 1330, de Falloux 1146.

Beaufort : De la Tousche 4162, de la Motte 4155, Bineau 4163, Farran 4143, Dutier 3743, Oudinot 2530, Louvet 2098, David 2887, Freslon 3379, Lefrançois 3338, Jounaulx 3373, Cesbron-Lavau 1045, de Falloux 833.

Beaupréau : De la Tousche 5109, de la Motte 3471, Bineau 2746, Farran 1846, Dutier 4090, Oudinot 4985, Louvet 4240,

not, de Quatrebarbes, Tessié de la Motte, Dutier-Chesnaye, de Falloux, tous députés sortants, auxquels étaient adjoints Guettier, Louvet, Cesbron-Lavau, de Civrac, Guillier de la Tousche et Gain.

Le *Comité central*, qui avait pour organe le *Précurseur de l'Ouest*, présentait : David (d'Angers), Lefrançois, Guillier de la Tousche, Ernoult, Renault, Bineau, Jounaulx, Tessié de la Motte, Adam, Farran, Trouessart, Peauger et Freslon.

Le *Comité national* désignait comme candidats : Bineau, Cesbron de la Guérinière, David (d'Angers), Dutier-Chesnaye, Farran, Freslon, Guillier de la Tousche, Jounaulx, Lefrançois, Oudinot, Renault, Tessié de la Motte et Trouessart.

Enfin, le *Comité de l'Union ouvrière et agricole* composait ainsi sa liste : Adam, Bazille, Cacarrié, Chuinard, Coulon, David (d'Angers), Ernoult, Gendron, Lefrançois, Leroy, Renault, Tessié du Mottay, Tourneux.

Digitized by Google

David 334, Freslon 1024, Lefrançois 295, Jounaulx 222, Cesbron-Lavau 4018, de Falloux 4393.

Briollay : De la Tousche 2453, de la Motte 2446, Bineau 2447, Farran 2416, Dutier 2402, Oudinot 2078, Louvet 1225, David 1473, Freslon 1531, Lefrançois 1483, Jounaulx 1522, Cesbron-Lavau 986, de Falloux 979.

Candé : De la Tousche 2446, de la Motte 2426, Bineau 2442, Farran 2434, Dutier 2405, Oudinot 2357, Louvet 2164, David 307, Freslon 361, Lefrançois 298, Jounaulx 473, Cesbron-Lavau 2193, de Falloux 2198.

Chalonnes-sur-Loire : De la Tousche 3462, de la Motte 3409, Bineau 3183, Farran 3243, Dutier 1612, Oudinot 1393, Louvet 1149, David 2459, Freslon 1512, Lefrançois 2467, Jounaulx 2467, Cesbron-Lavau 1058, de Falloux 992.

Champtoceaux : De la Tousche 2879, de la Motte 2882, Bineau 2758, Farran 2879, Dutier 2844, Oudinot 2862, Louvet 2512, David 1051, Freslon 1937, Lefrançois 772, Jounaulx 424, Cesbron-Lavau 2796, de Falloux 1132.

Châteauneuf : De la Tousche 3582, de la Motte 3573, Bineau 3573, Farran 3573, Dutier 3236, Oudinot 3102, Louvet 2917, David 1359, Freslon 1466, Lefrançois 1405, Jounaulx 1476, Cesbron-Lavau 2212, de Falloux 2237.

Chemillé : De la Tousche 4080, de la Motte 4037, Bineau 4001, Farran 3857, Dutier 3950, Oudinot 4034, Louvet 3802, David 442, Freslon 423, Lefrançois 377, Jounaulx 384, Cesbron-Lavau 3688, de Falloux 3666.

Cholet : De la Tousche 4186, de la Motte 4126, Bineau 4087, Farran 4119, Dutier 3871, Oudinot 3750, Louvet 3584, David 2597, Freslon 933, Lefrançois 2533, Jounaulx 845, Cesbron-Lavau 3231, de Falloux 3317.

Doué : De la Tousche 3.619, de la Motte 3.621, Bineau 3.608, Farran 3.609, Dutier 3.591, Oudinot 3.575, Louvet 3.424, David 2.619, Freslon 2.535, Lefrançois 2.486, Jounaulx 2 605, Cesbron-Lavau 1.161, de Falloux 1.092.

Durtal : De la Tousche 3.023, de la Motte 3.007, Bineau 2 680, Farran 2.960, Dutier 3.005, Oudinot 2.953, Louvet 2.765, David 1.887, Freslon 2.008, Lefrançois 1.910, Jounaulx 2.011, Cesbron-Lavau 1.126, de Falloux 1.115.

Digitized by Google

Gennes : De la Tousche 2.476, de la Motte 2.423, Bineau 2.445, Farran 2.374, Dutier 2.200, Oudinot 2.190, Louvet 1.902, David 1.628, Freslon 1.795, Lefrançois 1.388, Jounaulx 1.571, Cesbron-Lavau 880, de Falloux 921.

Lion-d'Angers : De la Tousche 3.274, de la Motte 3.274, Bineau 3.277, Farran 3.248, Dutier 3 009, Oudinot 2.996, Louvet 2.777, David 771, Freslon 983 Lefrançois 717, Jounaulx 988, Cesbron-Lavau 2.497, de Falloux 2.661.

Longué : De la Tousche 3.758, de la Motte 3.755, Bineau 3.716, Farran 3 688, Dutier 3.739, Oudinot 2.229, Louvet 874, David 3.210, Freslon 3.675, Lefrançois 3.509, Jounaulx 3.571, Cesbron-Lavau 169, de Falloux 188.

Louroux-Béconnais : De la Tousche 2.087, de la Motte 2.114, Bineau 1.994, Farran 2.123, Dutier 2.066, Oudinot 1.482, Louvet 1.720, David 1.210, Freslon 1.234, Lefrançois 1.181, Jounaulx 1.216, Cesbron-Lavau 1.092, de Falloux 1.069.

Montfaucon : De la Tousche 3.631, de la Motte 3.606, Bineau 2.707, Farran 2.728, Dutier 3.423. Oudinot 3.480, Louvet 3.203, David 632, Freslon 486, Lefrançois 620. Jounaulx 437, Cesbron-Lavau 3.222, de Falloux 3.155.

Montreuil-Bellay : De la Tousche 3.370, de la Motte-3.361, Bineau 3.366, Farran 3.304, Dutier 3 353, Oudinot 3.328, Louvet 2.144, David 3.195, Freslon 3.146, Lefrançois 3.127, Jounaulx 3.171, Cesbron-Lavau 198, de Falloux 201.

Montrevault : De la Tousche 3.726, de la Motte 3.670, Bineau 3.260, Farran 3.561, Dutier 3.136, Oudinot 3.194, Louvet 3.141, David 689, Freslon 873, Lefrançois 728, Jounaulx 710, Cesbron-Lavau 2.917, de Falloux 2.937.

Noyant : De la Tousche 2.822, de la Motte 2.817, Bineau 2.552, Farran 2.795, Dutier 2.781, Oudinot 2.236, Louvet 2.413, David 2.055, Freslon 2.319, Lefrançois 2.002, Jounaulx 2.285, Cesbron-Lavau 778, de Falloux 551.

Ponts-de-Cé : De la Tousche 6.870, de la Motte 6.848, Bineau 6.837, Farran 6.728, Dutier 6.074, Oudinot 4.529, Louvet 2.852, David 5.395, Freslon 5.318, Lefrançois 5.197, Jounaulx 5.249, Cesbron-Lavau 1.471, de Falloux 1.568.

Pouancé : De la Tousche 3 130, de la Motte 3.120, Bineau 3.124, Farran 3.129, Dutier 3.024, Oudinot 2.033, Louvet 1.817,

Digitized by Google

David 1.443, Freslon 1.387, Lefrançois 1.364, Jounaulx 1.527, Cesbron-Lavau 1.761, de Falloux 1.858.

Saint Florent-le-Vieil : De la Tousche 4.043, de la Motte 4 045, Bineau 3.464, Farran 3.539, Dutier 3.340, Oudinot 3.303, Louvet 3.039, David 1.364, Freslon 1.496, Lefrançois 1.443, Jounaulx 1.442, Cesbron-Lavau 2.781, de Falloux 2.603.

Saint-Georges-sur-Loire : De la Tousche 3.248, de la Motte 3.244, Bineau 3.237, Farran 3.193, Dutier 2.444, Oudinot 2.401, Louvet 1.542, David 2.226, Freslon 2.231, Lefrançois 2.282, Jounaulx 2.259, Cesbron-Lavau 1 041, de Falloux 1.087.

Saumur (N.-E) : De la Tousche 2.524, de la Motte 2.597, Bineau 2.620, Farran 2.146, Dutier 2.568, Oudinot 2.098, Louvet 1.865, David 2.440, Freslon 2.258, Lefrançois 2.383, Jounaulx 2.178, Cesbron-Lavau 276, de Falloux 233.

Saumur (N.-O.) : De la Tousche 1.900, de la Motte 1.948, Bineau 1.878, Farran 1.864, Dutier 1 862, Oudinot 1.871, Louvet 1.330, David 2.006, Freslon 1.710, Lefrançois 1.737, Jounaulx 1,707, Cesbron-Lavau 197, de Falloux 205.

Saumur (Sud) : De la Tousche 3.385, de la Motte 3.758, Bineau 3.642, Farran 3.141, Dutier 3.311, Oudinot 3.692, Louvet 2.764, David 4.166, Freslon 3.449, Lefrançois 2.823, Jounaulx 2.777, Cesbron-Lavau 510, de Falloux 534.

Segré : De la Tousche 3.644, de la Motte 3.636, Bineau 3.619, Farran 3.616, Dutier 3.496, Oudinot 3.389, Louvet 3.311, David 768, Freslon 747, Lefrançois 591, Jounaulx 780, Cesbron-Lavau 2.959, de Falloux 3.235.

Seiches : De la Tousche 2.949. de la Motte 2.924, Bineau 2.921, Farran 2.936, Dutier 2.836, Oudinot 2.646, Louvet 2 096, David 1.857, Freslon 2.013, Lefrançois 2.011, Jounaulx 1.857, Cesbron-Lavau 1.471, de Falloux 1.307.

Thouarcé : De la Tousche 1.495, de la Motte 1.494, Bineau 1.471, Farran 1.490, Dutier 979, Oudinot 568, Louvet 380, David 1.369, Freslon 1.354, Lefrançois 1.356, Jounaulx 1.360, Cesbron-Lavau 145, de Falloux 137.

Vihiers : De la Tousche 4.173, de la Motte 4.387, Bineau 4.398, Farran 3.464, Dutier 4.320, Oudinot 4.295, Louvet 3.999, David 2.239, Freslon 1.420, Lefrançois 2.224, Jounaulx 2.194, Cesbron-Lavau 2.258, de Falloux 2.744.

Digitized by Google

Le 16 octobre 1848, M. Freslon, député de Maine-et-Loire, fut nommé par Cavaignac, ministre de l'Instruction publique et des Cultes. Il fut remplacé, le 20 décembre 1848, par M. de Falloux, nommé ministre de l'Instruction publique et des Cultes par Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République.

*
* *

Les élections à l'Assemblée législative eurent lieu le dimanche 13 mai 1849. Sept des représentants sortants furent réélus : MM. le général Oudinot, Cesbron-Lavau, Bineau, Guillier de la Tousche, Louvet, Farran et de Falloux. Quatre nouveaux représentants furent élus : MM. Bucher de Chauvigné, Giraud, Gain et Esnault de la Devansaye. D'après la loi électorale du 15 mars 1849, le département de Maine-et-Loire n'avait plus que onze représentants.

MM. le général Oudinot eut 86.761 voix, Cesbron-Lavau 86.633, Bineau 84.762, de la Tousche 83.633, Louvet 83.193, Farran 77.939, de Falloux, 76.775, de Chauvigné 62.327, Giraud 53.528, Gain 52.749, de la Devansaye 50.358. — Venaient ensuite Freslon 38.261 voix, Aubert du Petit-Thouars 34.119, Tessié de la Motte 30.479, Dutier-Chesnaye 28.868, Jounaulx 21.586, Lefrançois 20.568, de Civrac 19.894, David (d'Angers) 14.503, Thuau 10.962 (1).

Le général Oudinot, élu à la fois par le Maine-et-Loire et la Meuse, opta pour ce dernier département. Il y eut une nouvelle élection législative en Maine-et-Loire le

(1) Tous les députés élus étaient les candidats présentés d'un commun accord par l'*Ami du Peuple*, le *Journal de Maine-et-Loire* et l'*Union de l'Ouest*. Le comité républicain du *Précurseur de l'Ouest* patronnait : MM. de la Tousche, Tessier de la Motte, Bineau, Farran, Dutier-Chesnaye, Louvet, Freslon, Lefrançois, Jounaulx, Cesbron-Lavau et le général de Lamoricière remplaçant le général Oudinot écarté à la dernière heure.

Digitized by Google

8 juillet 1849, et le vice-amiral Aubert du Petit-Thouars fut élu représentant par 51.646 voix.

M. de Falloux continua d'être ministre de l'Instruction publique jusqu'au 31 octobre 1849. A cette date, M. Bineau fut nommé ministre des Travaux Publics jusqu'au 9 janvier 1851. Il reçut le portefeuille des Finances le 22 janvier 1852 et le conserva jusqu'au 3 février 1855.

Dans le tableau suivant, nous allons donner le nombre de voix obtenues dans chaque canton par les 11 députés de Maine-et-Loire, et nous y ajoutons les résultats de l'élection partielle du 8 juillet 1849.

Canton d'Angers (*N.-E.*) : Oudinot 3.831, Cesbron-Lavau 4.029, Bineau 4.060, de la Tousche 4.272, Louvet 4.226, Farran 3.728, de Falloux 3.369, de Chauvigné 2.852, Giraud 2.946, Gain 2.702, de la Devansaye 2.603, du Petit-Thouars 2.492.

Angers (*N.-O.*) : Oudinot 2 880, Cesbron-Lavau 3.170, Bineau 3.140, de la Tousche 3.292, Louvet 3.230, Farran 3.107, de Falloux 2.600, de Chauvigné 2.061, Giraud 2.024, Gain 1 939, de la Devansaye 1.930, du Petit-Thouars 1.861.

Angers (*S.-E.*) : Oudinot 2.615, Cesbron-Lavau 2.772, Bineau 2.859, de la Tousche 2.939, Louvet 2 855, Farran 2.790, de Falloux 2.434, de Chauvigné 1.759, Giraud 1.807, Gain 1.650, de la Devansaye 1.653, du Petit-Thouars, 1.526.

Baugé : Oudinot 2.523, Cesbron-Lavau 2.533, Bineau 1 678, de la Tousche 1.783, Louvet 1.906, Farran 1.772, de Falloux 1.978, de Chauvigné 1.411, Giraud 1.339, Gain 1.322, de la Devansaye 1.465, du Petit-Thouars 1.042.

Beaufort : Oudinot 2.526, Cesbron-Lavau 2.579, Bineau 2.572, de la Tousche 2.975, Louvet 2.607, Farran 1.412, de Falloux 2.331, de Chauvigné 2.071, Giraud 1 792, Gain 2.025, de la Devansaye 1.685, du Petit-Thouars 1.758

Beaupréau : Oudinot 3 509, Cesbron-Lavau 2 850, Bineau 2.691, de la Tousche 1.955, Louvet 2.180, Farran 1.620, de Falloux 3.535, de Chauvigné 3 318, Giraud 1.585, Gain 2.414, de la Devansaye 1.597, du Petit-Thouars, 2.211.

Briollay : Oudinot 1.583, Cesbron-Lavau 1.829, Bineau 2.018,

Digitized by Google

de la Tousche 2.062, Louvet 2.034, Farran 2.033, de Falloux 1.204, de Chauvigné 1.074, Giraud 1.098, Gain 1.047, de la Devansaye 1.044, du Petit-Thouars 738.

Candé : Oudinot 2.072, Cesbron-Lavau 2 067, Bineau 2.065, de la Tousche 2.051, Louvet 2.070, Farran 2.077, de Falloux 1.917, de Chauvigné 1.869, Giraud 1.887, Gain 1.843, de la Devansaye 1.847, du Petit-Thouars 1.608.

Chalonnes : Oudinot 1.703, Cesbron-Lavau 1.893, Bineau 1 894, de la Tousche 1.961, Louvet 1.910, Farran 1.812, de Falloux 1.439, de Chauvigné 1.281, Giraud 1.233, Gain 1.153, de la Devansaye 1.169, du Petit-Thouars 970.

Champtoceaux : Oudinot 2.025, Cesbron-Lavau 2 029, Bineau 1.952, de la Tousche 1.941, Louvet 1.944, Farran 1.787, de Falloux 1.723, de Chauvigné 1.686, Giraud 1.431, Gain 875, de la Devansaye 480, du Petit-Thouars 1.023.

Châteauneuf : Oudinot 2.887, Cesbron-Lavau 2 943, Bineau 2.731, de la Tousche 2.775, Louvet 2.730, Farran 2.745, de Falloux 2.578, de Chauvigné 2.312, Giraud 2.140, Gain 2 278, de la Devansaye 2.043, du Petit-Thouars, 2.253.

Chemillé : Oudinot 3.151, Cesbron-Lavau 3.096, Bineau 3.140, de la Tousche 3.136, Louvet 3.090, Farran 3.061, de Falloux 3.098, de Chauvigné 2.866, Giraud 1.955, Gain 2.732, de la Devansaye 2.547, du Petit-Thouars 2.077.

Cholet : Oudinot 3.284, Cesbron-Lavau 2.961, Bineau 3.356, de la Tousche 2.918, Louvet 3.275, Farran 2.842, de Falloux 3.236, de Chauvigné 2.560, Giraud 2.426, Gain 2.504, de la Devansaye 2.321, du Petit-Thouars 1.996.

Doué : Oudinot 2.738, Cesbron-Lavau 2.754, Bineau 2.769, de la Tousche 2.766, Louvet 2.429, Farran 2.581, de Falloux 2.257, de Chauvigné 1.742, Giraud 1.775, Gain 600, de la Devansaye 1.525, du Petit-Thouars 1.395.

Durtal : Oudinot 2.389, Cesbron Lavau 2.419, Bineau 2.108, de la Tousche 2.066, Louvet 2.092, Farran 2.060, de Falloux 2.264, de Chauvigné 1.774, Giraud 1.424, Gain 1.576, de la Devansaye 1.138, du Petit-Thouars 1.407.

Gennes : Oudinot 1.803, Cesbron-Lavau 1.717, Bineau 1.840, de la Tousche 1.858, Louvet 1.667, Farran 1.802, de Falloux

Digitized by Google

1.604, de Chauvigné 1.346, Giraud 1.169, Gain 634, de la Devansaye 1.801, du Petit-Thouars 1.058.

Lion-d'Angers : Oudinot 2.628, Cesbron-Lavau 2.775, Bineau 2.688, de la Tousche 2.753, Louvet 2.681, Farran 2.669, de Falloux 2.486, de Chauvigné 2.375, Giraud 2.066, Gain 2 322, de la Devansaye 2.256, du Petit-Thouars 1.971.

Longué : Oudinot 1.413, Cesbron-Lavau 1.507, Bineau 1.760, de la Tousche 1.805, Louvet 1.772, Farran 1.346, de Falloux 1.014, de Chauvigné 476, Giraud 269, Gain 243, de la Devansaye 356, du Petit Thouars 747.

Louroux-Béconnais : Oudinot 1.606, Cesbron-Lavau 1.639, Bineau 1633, de la Tousche 1.778, Louvet 1.704, Farran 1.724, de Falloux 1.416, de Chauvigné 1.113, Giraud 1.132, Gain 1.032, de la Devansaye 963, du Petit-Thouars 982.

Montfaucon : Oudinot 2.504, Cesbron-Lavau 2.287, Bineau 2.339, de la Tousche 2.136, Louvet 2.123, Farran 1.740, de Falloux 2.450, de Chauvigné 2.429, Giraud 1544, Gain 1860, de la Devansaye 909, du Petit-Thouars 1.602.

Montreuil-Bellay : Oudinot 2.584, Cesbron-Lavau 2.578, Bineau 2.585, de la Tousche 2.235, Louvet 2.114, Farran 2.565, de Falloux 1.948, de Chauvigné 1.292, Giraud 1.259, Gain 287, de la Devansaye 1.110, du Petit-Thouars 978.

Montrevault : Oudinot 2848, Cesbron-Lavau 2575, Bineau 2311, de la Tousche 925, Louvet 2219, Farran 838, de Falloux 2809, de Chauvigné 2691, Giraud 1700, Gain 2057, de la Devansaye 1853, du Petit-Thouars 1819.

Noyant : Oudinot 1928, Cesbron-Lavau 1885, Bineau 1654, de la Tousche 1955, Louvet 1966, Farran 1852, de Falloux 1790, de Chauvigné 1131, Giraud 661, Gain 655, de la Devansaye 1066, du Petit-Thouars 899.

Ponts-de-Cé : Oudinot 4318, Cesbron-Lavau 4718, Bineau 4742, de la Tousche 4768, Louvet 4743, Farran 4729, de Falloux 3522, de Chauvigné 2682, Giraud 2631, Gain 2519, de la Devansaye 2556, du Petit-Thouars 2151.

Pouancé : Oudinot 2492, Cesbron-Lavau 2549, Bineau 2528, de la Tousche 2554, Louvet 2556, Farran 2516, de Falloux 2119, de Chauvigné 1952, Giraud 1940, Gain 1916, de la Devansaye 1887, du Petit-Thouars 1732.

Digitized by Google

Saint-Florent-le-Vieil : Oudinot 2774, Cesbron-Lavau 2750, Bineau 1540, de la Tousche 1521, Louvet 1726, Farran 1385, de Falloux 2405, de Chauvigné 2196, Giraud 1111, Gain 2092, de la Devansaye 1050, du Petit-Thouars 1470.

Saint-Georges-sur-Loire : Oudinot 2015, Cesbron-Lavau 2071, Bineau 2077, de la Tousche 2137, Louvet 2082, Farran 2082, de Falloux 1948, de Chauvigné 1680, Giraud 1655, Gain 1643, de la Devansaye 1623, du Petit-Thouars 1145.

Saumur (*N.-E.*) : Oudinot 1204, Cesbron-Lavau 1015, Bineau 976, de la Tousche 1213, Louvet 1205, Farran 1195, de Falloux 974, de Chauvigné 318, Giraud 288, Gain 245, de la Devansaye 284, du Petit-Thouars 691.

Saumur (*N.-O.*) : Oudinot 1135, Cesbron-Lavau 1114, Bineau 1128, de la Tousche 1116, Louvet 1002, Farran 971, de Falloux 966, de Chauvigné 367, Giraud 351, Gain 197, de la Devansaye 251, du Petit-Thouars 708.

Saumur (*Sud*) : Oudinot 2406, Cesbron-Lavau 2247, Bineau 2365, de la Tousche 2410, Louvet 2224, Farran 2346, de Falloux 1740, de Chauvigné 525, Giraud 369, Gain 146, de la Devansaye 339, du Petit-Thouars 1280.

Segré : Oudinot 3002, Cesbron-Lavau 3097, Bineau 3079, de la Tousche 3108, Louvet 2661, Farran 2780, de Falloux 2935, de Chauvigné 2585, Giraud 2044, Gain 2538, de la Devansaye 2124, du Petit-Thouars 2381.

Seiches : Oudinot 2394, Cesbron-Lavau 2432, Bineau 2397, de la Tousche 2393, Louvet 2402, Farran 2383, de Falloux 2146, de Chauvigné 1587, Giraud 1683, Gain 1557, de la Devansaye 1518, du Petit Thouars 1413.

Thouarcé : Oudinot 3541, Cesbron-Lavau 3853, Bineau 3853, de la Tousche 3743, Louvet 3764, Farran 3507, de Falloux 2983, de Chauvigné 2560, Giraud 1941, Gain 2073, de la Devansaye 1820, du Petit-Thouars 2068.

Vihiers : Oudinot 2962, Cesbron-Lavau 2972, Bineau 3862, de la Tousche 3067, Louvet 2994, Farran 3051, de Falloux 2537, de Chauvigné 1990, Giraud 2524, Gain 1716, de la Devansaye 1998, du Petit-Thouars 1131.

Digitized by Google

Bénédiction du pont Saint-Maurille[1], aux Ponts-de-Cé (1849)

Le 4 septembre 1847, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, une intéressante cérémonie répandait une animation inaccoutumée au sein de ce groupe d'îles qui forment la commune des Ponts-de-Cé, et que quatre ponts relient les uns aux autres. Les vieilles arches, jetées par nos pères, à 3 kilomètres d'Angers, sur la Loire, ces arches dont la première origine remonte peut-être au temps des Césars, dont l'ancienne édification date certainement du XIIe ou même du XIe siècle, vont bientôt disparaître.

La reconstruction des ponts Saint-Aubin et Saint-Maurille intéresse au plus haut degré l'avenir de plusieurs populations et la prospérité de plusieurs communes. Conduit par son président, M. de Marcombe, le Conseil général a accompagné M. le Préfet aux Ponts-de-Cé, où le cortège a été reçu par M. l'ingénieur en chef Dupuit. On y remarquait Mmes Bellon, MM. Janvier, Dutier et de Quatrebarbes, députés, M. Augustin Giraud, maire d'Angers, et M. Camille de la Tousche, conseiller général des Ponts-de-Cé.

Le cintre en bois de la première arche de la rive gauche du pont Saint-Maurille était placé. Sur le cintre, les ouvriers avaient dressé une plate-forme sur laquelle le cortège est monté. C'est là que les compagnons charpentiers ont présenté à M. le préfet et à M. le président du conseil général le maillet pour frapper les trois dernières chevilles du centre, opération qui a précédé la pose de la première pierre, pose à laquelle il a été procédé quelques minutes plus tard, quand le cortège est redescendu sur la culée, avec les cérémonies rapportées dans le procès-verbal que voici :

(1) Aujourd'hui le *pont Dumnacus*.

Digitized by Google

Le 4 septembre 1847, M. Bellon, préfet de Maine-et-Loire, et M. de Marcombe, président du Conseil général, se sont rendus aux Ponts-de-Cé pour poser la première pierre des ponts qui s'y construisent, en vertu de la loi du 31 mai 1846. En présence des membres du conseil général, du maire de la commune, des membres du conseil municipal, des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées attachés aux travaux, on a scellé, dans une boîte de plomb, quelques pièces de monnaie, la copie de ce procès-verbal et une plaque de cuivre portant l'inscription suivante : « Louis-Philippe Ier roi des Français, Jayr, ministre des Travaux publics, Legrand, sous-secrétaire d'État des Travaux publics, loi du 31 mai 1846 qui consacra deux millions à la construction des Ponts-de-Cé, le 4 septembre 1847, MM. Bellon, préfet de Maine-et-Loire, et de Marcombe, président du Conseil général, ont posé la première pierre. M. Dupuis, ingénieur des ponts et chaussées, M. Mahyer, ingénieur ordinaire ». Cette boîte a été placée dans un encastrement ménagé dans une pierre qui se trouve à 4m35 au-dessus de l'étiage, au milieu du massif de la culée gauche de Saint-Maurille, encastrement sur lequel M. Bellon et M. de Marcombe ont placé une pierre de taille. — En foi de quoi le présent procès-verbal a été dressé en double et a été signé par les dénommés ci-dessus, par Mme Bellon et par un grand nombre d'assistants.

M. le préfet a pris la parole, au milieu d'un profond silence, et prononcé d'une voix ferme et accentuée le discours suivant :

Depuis longtemps les populations de l'Anjou appelaient de leurs vœux le remplacement par des ponts de pierre, de ces vieux ponts de bois, monument de la civilisation d'un autre âge, qui ne suffit plus aux progrès et aux besoins de la civilisation moderne.

Ce vœu, le conseil général de Maine-et-Loire s'en est fait l'organe, l'administration supérieure l'a accueilli. Un crédit de deux millions a été demandé aux Chambres et voté par elles pour cette grande entreprise : grâces en soient rendues au gouvernement du Roi! Le Conseil général s'est associé au

Digitized by Google

bienfait par son initiative : j'avais à cœur de l'associer à la cérémonie qui le consacre.

Si les souvenirs de plus de six siècles se groupent autour de ces vieilles arches, marquées de la main du temps, mais non ébranlées par elle, que d'heureuses espérances il est permis de rattacher dans l'avenir au monument qui va s'élever à leur place ! Au lieu de cette longue traverse étroite, tortueuse, théâtre de nombreux accidents, que surmontent chaque hiver les grandes eaux de la Loire inondant les maisons qui la bordent, l'édifice dont nous venons de jeter les fondations, va livrer sur le fleuve un passage facile, sûr, inaccessible à ses débordements. La fin des travaux, qui suivra de près l'ouverture du chemin de fer, est destinée à ouvrir une ère nouvelle pour les Ponts-de-Cé, dont ils changeront complètement l'aspect, pour Angers lui-même dont ils favoriseront le développement industriel et commercial.

C'est par des améliorations, par des travaux de cette nature, exécutés depuis 17 ans sur tous les points du territoire, qu'une entière impulsion a été donnée à tout ce qui développe la puissance et la richesse de la France. Ces résultats, désormais acquis au règne de Louis-Philippe, en seront l'éternel honneur. La France n'a rien à envier à aucun peuple pour la gloire des armes : il lui reste à marquer la supériorité de son génie dans les travaux de la paix. Que dans cette voie Dieu la protège et la guide, et qu'elle poursuive, à la tête des nations européennes, son œuvre de civilisation. Vive le Roi !

Après ce discours, de nombreux cris de *Vive le Roi* se sont fait entendre, et le cortège a repris le chemin d'Angers, précédé d'ouvriers portant des drapeaux tricolores. Le soir, la fête s'est prolongée, pour les travailleurs du chantier, auxquels M. le préfet a fait remettre, au nom du Gouvernement, une somme de 1.000 francs.

*
* *

Le dimanche 6 mai 1849, le grand pont Saint-Maurille reçut la première pierre de son premier parapet. La fête fut présidée par le préfet Bordillon.

Digitized by Google

Le grand pont Saint-Maurille fut livré à la circulation le dimanche 2 septembre 1849, et la destruction du vieux pont commença dès le lendemain. Voici, d'après le *Journal de Maine-et-Loire*, le compte rendu de la bénédiction du nouveau pont.

Le dimanche 2 septembre a eu lieu l'inauguration du grand pont Saint-Maurille, aux Ponts-de-Cé. Au centre du nouveau pont, une tente quadrangulaire recouvrait les estrades destinées au clergé diocésain, aux principales autorités, au Conseil général, aux nombreux invités accourus en foule compacte des localités voisines et surtout d'Angers.

Bientôt l'artillerie nous annonce l'arrivée du cortège, que protègent deux haies mobiles de baïonnettes étincelantes fournies par la garde civique locale. La fanfare de l'artillerie angevine ouvre la marche que ferment quelques détachements de la même arme et des autres compagnies de notre garde nationale.

M. l'Evêque entouré d'un clergé nombreux vient occuper l'estrade principale et derrière lui se groupent, avec une notable partie de notre Conseil général, les sommités administratives, parmi lesquelles nous remarquons M. Berger, conseiller de préfecture, les maires d'Angers et des Ponts-de-Cé, le général Borelli, et sur un second plan les ingénieurs des ponts et chaussées faisant avec une grâce parfaite les honneurs de leur grand œuvre.

Trois discours ont été prononcés par M. Dupuit, ingénieur en chef des travaux du pont, le maire d'Angers et M. le curé des Ponts-de-Cé. « Vous connaissez tous, a dit M. Dupuit, les inconvénients et les dangers que rencontraient aux Ponts-de-Cé les bateaux qui montaient ou descendaient la Loire, et les voitures qui franchissaient la route que vous venez de parcourir pour la dernière fois ; pour les bateaux, les piles des anciens ponts étaient une série d'écueils où ils venaient souvent se briser; pour les voitures, les vieux ponts et les rues qui y aboutissaient, ne présentaient qu'un défilé long et sinueux, dans lequel elles étaient à chaque instant arrêtées par de nombreux troupeaux de bœufs, et souvent par les eaux du fleuve débordé. C'est le 4 juin 1846 qu'une loi affecta deux millions à la reconstruction des

Digitized by Google

Ponts-de-Cé. Ces travaux adjugés le 10 août suivant, étaient assez avancés le 4 septembre 1847, pour que le président du Conseil général pût venir poser la première pierre de ce pont ; aujourd'hui le Conseil général tout entier a bien voulu assister à son inauguration... »

Après le discours de M. Guillier de la Tousche, conseiller général des Ponts-de-Cé et maire d'Angers, M. le curé des Ponts-de-Cé a évoqué, l'histoire à la main, les grandes ombres des héros dont le souvenir planait sur nos têtes depuis le gaulois Dumnacus jusqu'au général Kléber. L'orateur a continué par des adieux touchants aux débris du vieux pont, que désormais le savant et le curieux viendront seuls visiter.

Les discours épuisés, M. l'Evêque a béni ces arches d'une nouvelle alliance entre les deux rives du fleuve ; puis souriant avec la sérénité évangélique que vous lui connaissez tous, le vénérable prélat s'est retiré, imposant les mains sur sa route aux petits enfants que lui présentaient leurs mères.

BIBLIOGRAPHIE ANGEVINE

Durtal et ses environs, par M. Grosbois, ancien curé de Durtal (Angers, Desnoes, 1909). — L'auteur raconte l'histoire des quatre paroisses de Durtal : Saint Pierre, Notre-Dame, Saint-Léonard et Gouis, puis donne des notes sur Montigné, les Rairies, Huillé, Baracé, Etriché, Morannes, Daumeray, le Pé, la Chapelle-d'Aligné, Bazouges-sur-Loir, Cheviré-le-Rouge, Lézigné et la Chapelle-Saint-Laud. Le tout se termine par une courte notice sur les personnages remarquables nés dans le canton de Durtal.

La Conspiration Révolutionnaire de 1789, par Gustave Bord, (Paris, 83, rue des Saints-Pères, 1909). — Signalons le « curriculum vitæ » de notre compatriote Foullon de Doué (pages 241 à 261).

Digitized by Google

Histoire religieuse de la Révolution Française, par Pierre de la Gorce, tome Ier. (Paris, Plon, 1909). — Nous n'hésitons pas à dire que l'ouvrage de l'éminent membre de l'Institut est l'histoire définitive de l'Eglise de France pendant la période révolutionnaire. L'auteur mentionne la belle lettre des Sœurs de Saint-Joseph de Baugé, en 1790 : « Pour la conservation de notre saint état, nous sacrifierions mille vies si nous les avions. » Nous apprenons que c'est un député de l'Anjou, l'abbé Jacquemart, curé de Brissarthe, qui lutta avec le plus de succès contre le vote de la constitution civile du clergé : son discours du 9 juin 1790, simple, sensé, modeste, fut écouté au milieu d'un silence universel et ponctué de chaudes approbations ; par un témoignage accordé bien rarement à la minorité, l'impression en fut votée.

L'Eglise de Paris et la Révolution, par le chanoine Pisani, tome II (Paris, Picard, 1909). — Ce volume, qui va de 1792 à 1796, parle de Mgr de Lorry, évêque d'Angers. Le prélat passa toute la Révolution à Paris, et M. Pisani a raison de le défendre contre les accusations injustes des constitutionnels.

* * * M. le chanoine Verdier refait avec Jeanne d'Arc le voyage de Chinon à Saint-Florent-lès-Saumur, accompli par notre héroïne au mois de mars 1429. (*Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, décembre 1909).

* * * Dans *Chinon-Touraine* (n° de janvier 1910), M. l'abbé Uzureau fait connaître l'état du *canton de Brézé* en 1798.

* * * Le 22 décembre 1809, le curé de Thouarcé demanda au préfet de « faire exécuter les ordonnances de police au sujet des cabaretiers, » qui étaient très nombreux dans sa paroisse (*Revue de l'Anjou*, décembre 1909, article de M. Saché).

* * * Dans le *Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves de l'institution libre de Beaupréau* (octobre 1909), M. le chanoine Moreau, supérieur de cette maison, publie des pages délicieuses sur les rapports qu'eut Mgr Freppel avec le petit séminaire de Beaupréau.

* * * Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (déc. 1909 et suiv.), Mgr Legendre fait un intéressant historique de la Faculté de Théologie d'Angers, depuis sa création en 1879 jusqu'en 1909.

Le Gérant : J. CREUSÉ.

Angers, Imprimerie J. Siraudeau. — 10-1028

Digitized by Google

Les Cryptes du diocèse d'Angers

Après le champ d'inhumations païennes qu'on a découvert sur l'emplacement de la gare Saint-Laud, le cimetière le plus ancien de la ville d'Angers est assurément celui dont on a constaté la présence et les gisements funèbres sur la *place du Ralliement*, au centre même de la cité moderne, entre l'hôtel des Postes et le théâtre.

A l'époque gallo-romaine, ce quartier se trouvait *extra muros*, en dehors de l'enceinte de la cité antique et par conséquent très propre aux inhumations. Les chrétiens y fixèrent leur rendez-vous comme dans tous les autres diocèses, et y bâtirent leurs premiers édifices dès que la paix de Constantin autorisa leur culte public. C'est là que nous devons diriger nos recherches si nous voulons connaître les plus vieilles fondations chrétiennes et l'installation des plus vénérables sépulcres.

Dans le cours des travaux de nivellement de cette place du Ralliement qui a été sensiblement abaissée et coupée de tranchées, les témoins ont relevé de nombreuses preuves de la co-existence du paganisme et du mélange des deux civilisations (1). Les ruines romaines servaient de base aux églises et le mobilier chrétien n'était que l'adaptation des matériaux païens aux nouveaux usages. On vit sortir de terre deux tombeaux creusés dans des morceaux de frises romaines décorées de palmettes (2), un

(1) L'agrandissement de la place Saint-Maurille remonte à 1790. En 1791, les trois églises furent démolies. En 1816, la place fut baissée de deux pieds au sommet. D'autres travaux de nivellement furent exécutés en 1868 et mirent à jour les soubassements des églises.

(2) Ce coffre de forme parallelipipède était fait de deux morceaux d'architrave rapprochés ; son couvercle était une dalle d'ardoise taillée en dos d'âne, dit Quicherat (*Revue des Sociétés sav.*, 1870, 411-417).

Digitized by Google

massif d'autel composé d'un noyau d'amplecton et de briques antiques, une cuve de baptistère ressemblant aux bassins de ciment rougeâtre construits avec foyers dans les balnéaires (1).

Une première église fut construite, puis une seconde, ensuite une troisième, à peu de distance l'une de l'autre ; elles s'entourèrent chacune d'un cimetière, et ces trois établissements occupaient encore la place au moment de la Révolution. Quelle était la plus ancienne des trois ? Si je consulte leur vocable, je n'en vois pas qui remonte au delà du ve siècle. Angers n'a pas eu, comme Nantes, de martyr local de la persécution de Dioclétien. Cette ville ne peut donc pas montrer de sépulture vénérée qui aurait pu servir de centre d'attraction aux fidèles dès le début du IVe siècle. Je vois groupés dans ce cimetière saint Pierre, saint Maurille et saint Mainbœuf (2). Pour le culte de saint Pierre, nous avons vu ailleurs que la plus ancienne église consacrée à son nom, ne remonte pas au delà de l'année 519 (3). Saint Maurille est plus ancien : ce pontife est mort en 453, il exerçait dans une église dont nous ne connaissons pas le vocable. Son biographe, saint Mainbœuf (VIe siècle), nous apprend seulement qu'il fit construire une double crypte pour sa sépulture, *cryptam duplicem sepulturæ suæ*.

La troisième église, dédiée à saint Mainbœuf (*Magnobobus*), ne pouvait être antérieure au VIe siècle. Celle-ci n'a pas fait de bruit dans l'histoire, tandis que *la crypte de Saint-Maurille* a toujours attiré la curiosité des pieux pèlerins par son aspect archaïque. Voici la description

(1) L'autel a été reconstitué au musée de Toussaint et le baptistère est au musée Saint-Jean.

(2) Entre Saint-Maurille et Saint-Mainbœuf, il n'y avait qu'une ruelle. L'autre église était à cent pas.

(3) Léon Maître, *Les premiers monuments de la Gaule chrétienne*, IIIe livraison, p. 164.

Digitized by Google

intéressante que nous a laissée Grandet, auteur mort en 1724 :

« La quatrième et principale chose qui illustre l'église de Saint-Maurille sont les catacombes ou le cimetière des premiers chrétiens d'Anjou, qui est sous le grand autel de cette collégiale. C'est une chose très curieuse à voir, et que les voyageurs qui aiment l'antiquité ne manquent pas de marquer sur leurs itinéraires. Il y a quatre caves séparées ; les trois plus considérables sont sous le grand autel et on y descend par un escalier, de dix ou douze marches, qui est entre le sanctuaire et le chœur, couvert d'une trappe de bois. Ces trois caves, qui ont communication l'une avec l'autre, ont environ vingt pieds de longueur chacune, sur dix de largeur. Elles sont voûtées, et sur la voûte est une espèce de peinture en forme de cercles, effacée en beaucoup d'endroits. Il paraît que ces voûtes ne sont pas aussi anciennes que les fondements qui restent à fleur de terre, qui sont d'un très ancien et très solide ciment. Dans la première cave, qui est à l'entrée, sont quatre tombeaux de pierre dure, fort élevés et fort grands, couverts d'un couvercle, aussi de pierre, sur lequel est une grande croix en relief à trois croisons ; sur les quatre coins de l'un de ces tombeaux, sont gravées les figures des quatre animaux que vit Ezéchiel, et sur l'un des bouts, entre l'aigle et le bœuf, est gravée la figure *Christos*, ce qui fait conjecturer que ces tombeaux peuvent être du temps de l'empereur Constantin, ou peu de temps après, parce que ces hiéroglyphiques commencèrent à être en usage sous son empire parmi les premiers chrétiens, suivant les historiens ecclésiastiques.

« Au bout de cette première cave, en est une autre moins longue mais plus large, au milieu de laquelle est un tombeau élevé de terre d'environ deux pieds de haut dont un *bout touche à la muraille* où est un petit vitrail, et

Digitized by Google

l'autre est appuyé sur deux piliers *proche un petit autel* où il n'y a pas longtemps qu'on disait la sainte messe.

« La troisième cave est à main droite, plus petite et plus obscure que les autres ; on y voit aussi plusieurs tombeaux élevés et une porte murée, par laquelle on prétend qu'on allait autrefois, dans les temps de persécution, par un chemin souterrain, jusque dans l'église collégiale de Saint-Pierre, éloignée de plus de cent pas de celle de Saint-Maurille, où il y a aussi une église souterraine très curieuse, où fut d'abord enterré saint Aubin.

« La quatrième cave est au côté gauche du grand autel de Saint-Maurille, proche le chapitre, et on y descend par un degré séparé. Il y a aussi quatre tombeaux, sur un desquels est la figure *Christos* en relief, et sur le croisillon du milieu est une autre figure d'un *Christos*, gravé ou taillé dans la pierre entre ces deux lettres A et Ω, alpha et oméga, *principium* et *finis* (1) ».

On ne peut pas donner de meilleure preuve de la vénération qu'inspirait Saint-Maurille aux Angevins : on mesure toujours la célébrité d'un sanctuaire à la quantité de tombeaux qu'il renferme. Même après la translation des reliques de saint Maurille à la cathédrale, au IXe siècle, la partie souterraine de sa basilique ne cessa pas d'être entretenue et visitée juqu'à la veille de la Révolution. Les témoins des fouilles pratiquées sur la place du Ralliement, en 1868, nous racontent que sur l'emplacement de la collégiale de Saint-Maurille, on a trouvé un « caveau construit en petit appareil, à l'antique, voûté en berceau. Quoique terminé par une abside, ce réduit souterrain ne présentait aucune trace d'autel (2) ». M. Port ajoute que les voûtes des cryptes reposaient sur

(1) Grandet, *Notre-Dame-Angevine* (Ms. de la Bibl. d'Angers, n° 620).
(2) Rapports de MM. Parrot et Quicherat (*Revue des Sociétés sav.*, t. II, 1870, pp. 411-417).

Digitized by Google

des murs en ciment relativement plus anciens. On y descendait par un escalier de douze marches pratiqué entre le sanctuaire et le chœur, recouvert d'une trappe de bois (1).

Ce que nous savons de la *basilique dédiée à Saint Pierre* n'annonce pas un sanctuaire aussi ancien que le précédent; elle est surtout connue parce que son sous-sol a servi à l'inhumation de l'évêque saint Aubin, mort en 550, et au dépôt d'un tombeau qu'on attribuait à saint René, conservé aussi dans une crypte. On prétendait que toutes ces cryptes communiquaient par un souterrain avec celles de saint Maurille, mais le fait n'est pas démontré. Les témoins des fouilles disent que la cave dite de saint Aubin apparaissait à l'extrémité orientale sous le chœur, tandis que la seconde était au bas de la nef et décorée de chapiteaux du XIIe siècle.

Il est bizarre que le nom de saint Aubin soit demeuré si longtemps attaché au sous-sol de Saint-Pierre, car son corps n'y a reposé que fort peu de temps. Il est rapporté que, cinq ans après son décès, son successeur, Eutrope, le transféra dans la nouvelle église que saint Germain venait de bâtir dans l'emplacement de la préfecture actuelle. La chapelle souterraine où il fut déposé était dédiée à la Vierge. Il est spécifié que son tombeau était logé de telle façon que les pieds adhéraient à la muraille du fond et la tête à l'autel de Notre-Dame (2).

D'après Bruneau de Tartifume, le sarcophage se composait d'une auge rectangulaire, dépourvue de toute marque extérieure (3). Il nous décrit aussi les voûtes qui furent reconstruites en style ogival sur deux piliers pour recouvrir sa sépulture établie au chevet, mais il omet de

(1) *Description de la ville d'Angers*, par Péan de la Tuillerie, nouv. éd., Angers, 1868.

(2) Grandet, *Notre-Dame Angevine*, p. 199.

(3) Ms. de la bibl. mun., n° 940, p. 188.

Digitized by Google

nous donner les dimensions du sous-sol, de nous décrire les nefs et les ouvertures. Ces détails nous auraient éclairés sur les dispositions adoptées à Angers au VIe siècle. Comme elle a été remblayée simplement, on peut espérer qu'un jour ou l'autre le hasard des travaux de voirie fournira l'occasion d'en relever le plan à ceux qui s'intéressent aux antiquités chrétiennes. La voûte seule a disparu en 1816.

Grâce à une vue de l'église *Saint-Aubin*, à moitié démolie, on sait qu'on accédait au tombeau par deux portes ouvertes au rond-point, sur le déambulatoire de gauche et de droite, avec une fenêtre centrale. On descendait dans la crypte par deux escaliers de douze marches. Cette disposition avait l'avantage de reporter le courant des pèlerins dans l'arrière-chevet, comme on l'a fait à Saint-Maixent après le XVIe siècle. Je donne cette indication comme une combinaison de la fin du moyen âge, car dans les temps mérovingiens les descentes étaient toujours du côté de l'ouest. Il n'est pas surprenant que dans l'intervalle du VIe au XVIe siècle des changements se soient produits dans la structure du chevet de l'abbatiale de Saint-Aubin.

Je n'ai pas à m'étendre sur une autre crypte renommée qui se visitait à l'abbaye de *Notre-Dame du Ronceray* (1). C'est un édifice de piété qui s'est développé autour d'une grotte consacrée à la Vierge comme à Chartres. Dans l'une comme dans l'autre église, la figure de la Vierge était vénérée à côté d'un grand édifice, et non pas sous le sanctuaire comme les martyrs et les confesseurs. Tout ce qu'on peut signaler d'intéressant, c'est l'existence de souterrains qui sont mentionnés dans une charte du XIe siècle, à propos d'un autel devant lequel saint Melaine, évêque de Rennes au VIe siècle, aurait célébré la messe lorsqu'il vint

(1) Godard-Faultrier, *Les Cryptes du Ronceray* (*Société d'Agriculture d'Angers*, t. VIII, p. 110).

Digitized by Google

visiter saint Aubin, évêque d'Angers (1). Le fait indiqué n'est pas impossible, car le culte de la Vierge en Gaule est presque aussi ancien qu'à Rome. Il est avéré par les documents les plus respectables que, sur la côte des Moûtiers (Loire-Inférieure), on voyait un oratoire en ruines, dédié à la Vierge, lorsque les religieuses de Notre-Dame du Ronceray d'Angers vinrent s'y établir au XIe siècle (2).

M. Port ne croit pas que les cryptes du Ronceray soient antérieures au règne de Foulques Nerra (3), parce qu'on attribue à ce prince la reconstruction de l'oratoire. C'est une induction un peu forcée, car il est très admissible que la restauration de l'oratoire supérieur n'ait pas atteint les dispositions de l'étage inférieur. Aujourd'hui on ne retrouve plus rien de l'architecture antérieure à l'an mille. Les voûtes reposent sur quatre rangs de piliers très courts auxquels on ne peut assigner une date antérieure au XIe siècle, bien que l'architecte chargé de les remettre en état ait fait tous ses efforts pour leur imprimer un cachet archaïque.

Tous les saints personnages n'obtenaient pas l'honneur de reposer sous le maître-autel et contre le chevet. Ceux qui n'avaient pas manifesté leur sainteté par des miracles, restaient en avant de l'autel. Odon de Glanfeuil en nous racontant, vers 863, la translation des reliques de saint Maur, premier abbé de sa communauté, nous dit qu'il était inhumé du côté gauche de l'autel de saint Martin (4). Il ajoute que, de son temps (fin du IXe siècle), la coutume

(1) « Reservato tantum altari quod apparet desubtus in cryptis » (*Cartul. du Ronceray*, n° 1).

(2) « Parentes nostri in hoc suo territorio invenerunt quasdam antiquas materias dirutas quas indigenæ referebant antiquitus fuisse ecclesiam in honore sancte Marie constructam. » (*Charte de l'évêque Quiriac*, de 1063, *Cartulaire du Ronceray*, éd. Marchegay, pp. 264-265).

(3) *Dictionnaire de Maine-et Loire*, t. I, p. 69.

(4) « De australi climate altaris B. Martini, retro, ut nostro sæculo mos est, ad orientalem ejusdem mensæ partem ». (*Historia translationis*, *Acta SS.*, 15 janvier).

Digitized by Google

voulait que son sarcophage fût reporté à l'orient, *retro*, derrière l'autel, et que l'abbé Gauzelin s'y conforma. Nous avons ainsi le début d'un usage fort répandu au moyen âge et qui, peu à peu, a fait sortir toutes les reliques de leurs catacombes.

La position dans laquelle on a trouvé la sépulture de *saint Maur de Glanfeuil* jette dans notre esprit de grands doutes sur l'identité de ce personnage avec le disciple de saint Benoît. Si ce dernier était venu en Gaule, comme on le prétend, pour fonder l'abbaye angevine en question, il aurait été assurément déposé dans un endroit plus honorable, il aurait été aussi bien traité que saint Pavin du Mans, saint Gall et tant d'autres fondateurs, qui reposaient les pieds appuyés contre le mur de l'abside et la tête contre l'autel. Peu importe que les fouilles récentes pratiquées dans l'église de Glanfeuil aient mis au jour un tombeau sur le côté droit de l'autel ; je n'y vois rien d'instructif pour l'origine du premier abbé de Glanfeuil, puisqu'il est avéré que la sépulture fut déplacée au IXe siècle et reportée derrière l'autel de saint Martin. Il est à noter seulement que les Mérovingiens enfouissaient le défunt, tandis que les Carolingiens exhaussaient le sarcophage sur des piliers, quand les pieds touchaient le mur du fond.

Pour nous renseigner sur la *sépulture de saint Florent* nous n'avons que des inductions à tirer des constructions postérieures au départ des reliques. Les deux localités où elles ont été vénérées, en face de Varades et près de Saumur, ont chacune une église ornée d'une crypte, l'une du XIIe siècle, l'autre du XVe. N'est-ce pas là une conséquence de la tradition et une révélation qui nous dévoile la position que le corps du saint occupait sous l'autel, au Ve siècle ? (1)

(1) Article de M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, publié dans le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne* (n° d'octobre-décembre 1909).

Digitized by Google

Famille de Dreux-Brézé

La tige de cette famille est Thomas de Dreux, seigneur de la Pommeraye, et conseiller au Parlement de Paris, qui fit avec Clémence de Maillé, femme du grand Condé, l'échange du marquisat de la Galissonnière contre la terre de Brézé (1686). En 1701, son fils Thomas de Dreux, baron de Berrye, fut nommé grand-maître des cérémonies de France, fonction qui resta dans sa famille.

Henri-Evrard marquis de Dreux-Brézé, né en 1762, grand-maître des cérémonies sous Louis XVI, pair de France, gendre du général Custine, régla l'étiquette observée dans les premières séances des États Généraux de 1789. Ce fut lui qui, chargé par le roi après la séance du 23 juin, d'enjoindre aux députés de se retirer, reçut la fameuse réponse de Mirabeau sur laquelle on a tant brodé depuis. Émigré après le 10 août 1792, il rentra bientôt en France, ne fut point inquiété sous la Terreur, et reprit en 1815 ses anciennes fonctions. Il pourvut à la sépulture des restes de Louis XVI, et présida plus tard aux cérémonies du sacre de Charles X. Il mourut en 1829 et fut inhumé à Brézé (1). Dans son n° du 24 mars 1829, le *Journal de Maine-et-Loire* publiait le compte rendu suivant des obsèques du marquis de Brézé :

Les restes mortels de M. le marquis de Brézé, pair et grand-maître des cérémonies de France, chevalier des ordres du roi, sont arrivés à Saumur, suivis, depuis Paris, par deux de ses fils. M. le général marquis Oudinot, accompagné de son état-major et d'une partie des troupes placées sous son commandement, les autorités civiles et un concours très considérable de personnes de tous les rangs et de toutes les classes, se sont empressés, dans cette triste circonstance, de rendre à la mémoire de l'illustre défunt le témoignage des profonds regrets que leur causait sa

(1) Sa femme, née de Custine, mourut, le 20 juin 1861, chez son fils, l'évêque de Moulins, et fut inhumée à Brézé le 26 juin suivant.

Digitized by Google

perte, et de manifester à sa famille la part qu'ils prenaient à sa juste douleur. Le corps, après avoir traversé la ville, a été reçu à l'église Saint-Pierre par un clergé nombreux qui s'était porté à sa rencontre, et déposé dans une chapelle ardente qui avait été préparée à cet effet. Le lendemain, à 10 heures, a eu lieu dans l'église de Brézé le service d'inhumation, célébré par le clergé de Saumur, de Brézé et des paroisses environnantes, en présence de toutes les autorités civiles et militaires, qui, la veille, avaient composé le convoi et auxquelles se sont réunis MM. les maires, adjoints et notables des communes qui se trouvaient sur son passage.

Scipion, marquis de Dreux-Brézé, son fils aîné, naquit aux Andelys, en 1793. Admis à l'école militaire de la Flèche, il servit comme officier de cavalerie dans les dernières guerres de l'Empire, fut aide de camp du maréchal Soult, entra dans les cuirassiers de la garde de Louis XVIII, se retira en 1827 avec le grade de lieutenant-colonel, hérita de la pairie à la mort de son père en 1829, prêta serment au gouvernement de Louis-Philippe, tout en restant un des chefs parlementaires du parti légitimiste, et fut au nombre des orateurs les plus distingués du Luxembourg. Il y soutint le droit de tous les contribuables à être électeurs, combattit les lois de septembre et les fortifications de Paris, et prononça l'éloge funèbre du maréchal duc de Bellune. Il mourut le 21 novembre 1845. Voici en quels termes l'*Écho Saumurois* annonçait son décès :

M. Scipion, marquis de Dreux-Brézé, est mort vendredi dernier, à son château de Brézé, près Saumur.

Pour rendre à sa mémoire le juste tribut d'éloges qui lui est dû, nous n'irons point fouiller dans les archives de sa famille. Plein de loyauté et de dévoûment à son pays, il n'a pas besoin d'aïeux pour être digne d'éloges. Ce n'est pas que nous voulions rejeter l'ancienneté de sa maison : nous savons qu'au xve siècle elle figurait avec honneur

Digitized by Google

dans les fastes de la France. Mais nous aimons mieux trouver en lui les motifs qui l'ont rendu cher à son pays, et qui le font regretter de tous les hommes de cœur, quelle que soit d'ailleurs leur nuance politique.

Il naquit en 1793, dans le département de l'Eure, aux jours les plus orageux de la Révolution. Ses premières années s'écoulèrent dans l'obscurité et dans les douceurs de la vie de famille. Jusqu'à l'âge de 14 ans, il reçut, dans la maison paternelle, des leçons de grammaire, de littérature et d'histoire, de M. de la Collandière, l'ami et l'émule de la Harpe.

A cette époque, les marches triomphales de nos armées, le nom de l'Empereur inspiraient à toute la jeunesse un amour enthousiaste des combats et de la gloire militaire. Le jeune Scipion fut envoyé à l'École de la Flèche, et, ses études brillamment terminées, il entra comme officier dans un régiment de cavalerie. Il fit en cette qualité les dernières campagnes de l'Empire : son nom plusieurs fois fut cité avec honneur.

Advint la première Restauration : M. de Brézé la vit avec bonheur, mais il ne quitta pas l'armée ; il resta fidèle à son drapeau jusqu'au moment où l'Empereur dégagea lui-même ses soldats de leur serment.

Ce fut par le même sentiment de fidélité qu'il suivit à Gand Louis XVIII. Mais les révolutions successives qui, en quelques années, frappèrent la France, le convainquirent qu'il y a au-dessus des affections personnelles, au-dessus même des affections de raison, une autre affection, chère aussi à tout noble cœur, celle du pays. Aussi quand eut lieu le grand drame de 1830, quand la branche aînée qu'il aimait et au sort de laquelle il croyait attaché le bonheur de la France eut quitté le sol de la patrie, il la suivit en exil de ses regrets et de son amour ; mais il accepta la Révolution comme un fait accompli, et prêta serment.

Digitized by Google

Depuis lors il siégea à la Chambre des Pairs et y défendit ses convictions avec autant d'indépendance et de force que d'éloquence et de dévoûment, qualités auxquelles ses adversaires politiques rendirent toujours justice.

Depuis 1827, époque à laquelle il avait quitté le service, sa santé allait toujours en s'affaiblissant. Depuis longtemps il n'avait pu paraître à la Chambre, il dut même faire un voyage en Italie dans l'espérance de se rétablir. Enfin, soit qu'il sentît sa fin approcher, soit que, comme ceux qui souffrent, il désirât changer de lieu, il vint, il y a quelques mois, s'établir à Brézé, où il aimait, chaque année, à recueillir les témoignages de l'affection générale et à répandre ses bienfaits. C'est là qu'entouré de toute sa famille, il rendit le dernier soupir, après avoir reçu de son frère, M. l'abbé de Brézé, les secours de la religion.

Sa mort sera vivement sentie dans notre pays : il faisait tant de bien ! que de familles lui doivent de n'avoir pas succombé dans la misère ! que de pauvres honteux il a soulagés ! Tous se retrouveront sur sa tombe et demanderont à Dieu pour lui récompense du bien qu'il leur a fait.

Voici le compte rendu des obsèques, tel que le publia l'*Écho Saumurois* :

Les obsèques de M. le marquis de Dreux-Brézé ont eu lieu le jeudi 4 décembre 1845, en l'église paroissiale de Brézé. Depuis huit jours, on avait pu voir déjà combien grande serait l'affluence, combien vifs seraient les regrets, car l'illustre défunt avait été exposé, le visage découvert, dans sa chambre convertie en chapelle ardente. Or, la foule pieuse, sympathique, n'avait cessé de venir de plusieurs lieues à la ronde, lui dire comme un dernier adieu, et faire payer à son admiration ou à sa reconnaissance un tribut de larmes et de prières.

Digitized by Google

Dès le matin de la triste cérémonie, grand nombre d'habitants de Saumur se rendirent, par tous les moyens de transport, au château de Brézé; chacun voulait offrir son hommage à l'orateur éminent, au loyal gentilhomme, au propriétaire bienfaisant et juste dont la perte était vivement sentie. Les pauvres qui connaissaient si bien le chemin de cette providentielle demeure, y accouraient, surtout pour bénir, en recevant ses dernières aumônes, la main prodigue que la mort venait de glacer.

Plusieurs messes ont été dites devant le cercueil du noble marquis, par M. l'abbé Pierre de Dreux-Brézé, son frère, par Mgr Angebault, évêque d'Angers, et par M. son grand vicaire, en présence de la veuve, de la mère, de la sœur et de la belle-sœur, si tendres et si dévouées, de M. de Brézé, qui ont puisé dans leurs sentiments religieux une haute résignation et une rare énergie.

A 10 heures, les avant-cours du château ont été remplies de voitures et de piétons qui de toutes parts semblaient s'être donné rendez-vous pour contribuer de leur présence aux hommages bien dus à cette illustre mémoire. C'est qu'un souvenir très honorable, glorieux même pour le noble défunt, dominait toutes les pensées. En effet, le château de Brézé, avec ses ponts-levis et ses fossés profonds au-dessus desquels il semble placé comme un nid d'aigle, avec toutes les allures féodales enfin, avait été constamment, pour son propriétaire, une raison de consacrer davantage sa haute intelligence et l'influence de sa position aux intérêts du pays, en même temps que sa générosité s'était asservie aux besoins de toutes les misères. M. le marquis de Brézé avait donc, à tous égards, conquis une nationalité locale qui lui a valu la noble popularité, que seule sa grande âme ambitionnait et dont ces témoignages unanimes étaient l'expression douloureuse envers sa tombe.

A midi précis, le clergé, composé de plus de 60 prêtres

Digitized by Google

venus du canton de Saumur, de Montreuil-Bellay et des Trois-Moutiers, s'est avancé processionnellement au milieu de la cour du donjon pour enlever le corps déposé dans la chapelle ardente, et que les vignerons et fermiers ont transporté durant le trajet de l'enceinte intérieure. Au moment où ils allaient franchir le pont-levis, deux légions d'enfants des Écoles chrétiennes sont sorties par chacune des portes des vieilles tours, et ont formé une escorte que soudain ont augmentée les pauvres habillés par la famille, et qui, réunis dans l'avant-cour, portaient un cierge à la main et un crêpe au bras. Un char funèbre a reçu le précieux dépôt. La famille avait choisi pour tenir les quatre coins du poële M. le général Auguste de la Rochejaquelein, M. le comte de Maillé, M. le vicomte de Baulny et M. le marquis de la Rochelambert. Les domestiques et les fermiers suivaient.

A la tête du cortège marchaient, revêtus de manteaux de deuil, M. le vicomte Emmanuel de Dreux-Brézé, M. l'abbé Pierre de Dreux-Brézé, M. le comte de Montault, frères et beau-frère du défunt, et ses deux neveux, M. le comte de Dreux-Brézé et son frère M. Eugène de Dreux-Brézé. Vinrent ensuite, individuellement, plusieurs membres des autorités civiles et militaires de Saumur, un grand nombre d'habitants de cette ville, de propriétaires voisins et des communes des alentours.

Le convoi s'est aussitôt grossi des populations rassemblées près des abords du château, et a suivi à pied le chemin que les habitants avaient réparé jusqu'à l'église, afin de le rendre praticable.

A midi et demi l'office a commencé. M. le curé de Saint-Pierre de Saumur, assisté de celui de Brézé, a dit la messe. L'église était entièrement tendue de noir, décorée et éclairée avec un effet du meilleur goût par le talent de M. Joly, habile architecte de la ville, à Saumur. Au bas du catafalque reposaient, croisés sur un coussin, une épée

Digitized by Google

et le bâton du dernier grand-maître des cérémonies de France depuis la révolution de Juillet. Cet aspect faisait surtout remarquer le contraste existant entre les pompes, les fastueuses fêtes, les magnifiques splendeurs auxquelles M. de Brézé avait souvent présidé, et la simplicité avec laquelle il était inhumé dans une église de village, lui que ses triomphes parlementaires, ses services rendus et sa haute dignité eussent environné de tant d'honneurs, de tant de manifestations, prêtes, il faut bien le dire, à éclater, si le respect accordé par tous à sa fidélité chevaleresque ne lui avait mérité que la religion seule intervînt près de son cercueil. Une telle convenance n'a échappé à personne, et est un titre de plus pour la famille de Brézé à l'estime de tous, en même temps qu'elle prouve combien elle appréciait celui que regrette cette contrée.

On a remarqué que 60 jeunes filles se sont spontanément habillées de noir à leurs frais, afin de témoigner de la désolation de la paroisse. Un grand recueillement a régné durant l'office, après lequel Mgr l'Évêque a récité les prières de l'absoute, puis tous les assistants ont répandu l'eau bénite sur le corps déposé près de celui du noble père de M. de Brézé. Cette cérémonie dernière a duré plus de 3 heures, car tous ceux qui s'étaient rendus à Brézé et n'avaient pu trouver place dans l'église promptement remplie, ont voulu s'y associer. Aucun tombeau n'a été entouré de plus d'hommages, et cette solennité laissera ici de profondes et durables impressions. M. de Brézé avait voulu revenir dans ce pays qu'il aimait tant, et sa mort a eu le rare honneur de fusionner toutes les opinions dans une touchante, dans une publique expression de regrets pour lui et de sympathie pour les siens déterminés à suivre ses traditions héréditaires.

Une noble hospitalité a été offerte au château même à

Digitized by Google

tous les assistants, et les pauvres ont pris part à une abondante distribution de pain et autres aumônes.

De retour à Angers, Mgr Angebault adressait à l'*Union de l'Ouest* la lettre suivante : « A mon retour, après avoir assisté aux obsèques de l'excellent marquis de Brézé, j'apprends qu'une souscription est ouverte afin d'élever une statue à sa mémoire : c'est un juste hommage offert à la loyauté et à l'honneur ; et moi, je viens, au nom de la religion, payer une dette à celui qui la défendit par ses talents, et qui l'honora par ses vertus. Veuillez donc, Monsieur, être assez bon pour recevoir et transmettre ma modeste offrande. Un évêque ne peut présenter que le denier de la veuve, mais il sera accueilli en faveur du dévoûment qui l'accompagne. »

Un mot sur les deux frères que laissait le regretté défunt.

Emmanuel-Joachim-Marie marquis de Dreux-Brézé, né aux Andelys en 1797, page dans la maison de Napoléon Ier en 1812, lieutenant dans les chevau-légers en 1814 et dans les chasseurs à cheval en 1815, aide de camp du maréchal Moncey dans la guerre d'Espagne en 1823, attaché en 1826 au duc de Raguse, qui était député pour le couronnement de l'empereur Nicolas Ier, démissionna en 1830 et mourut au mois de mai 1848 (1).

Pierre-Simon-Louis-Marie de Dreux-Brézé, né à Brézé, le 2 juin 1811, prédicateur distingué, vicaire général de Mgr de Quélen, archevêque de Paris, fut nommé évêque de Moulins, le 28 octobre 1849.

(1) Il s'était fait une spécialité de l'étude des questions stratégiques, avait visité dans ce but tous les champs de batailles importants d'Italie, de Suisse, d'Allemagne, de Pologne, de Russie, et les colonies militaires russes de cavalerie groupées dans les environs d'Odessa, et sur lesquelles il rédigea un rapport intéressant adressé en 1826 aux Ministres de la Guerre et des Affaires étrangères.

Digitized by Google

M. Auvynet (1771-1853)

Né à Nantes le 20 avril 1771, Augustin-Moïse Auvynet était fils d'un magistrat distingué de cette ville. Placé au collège de Beaupréau à l'âge de 9 ans, il était en rhétorique à 13 ans, et déjà annonçait à tous ceux qui l'entouraient sa haute et rare intelligence.

Lorsque les grands et déplorables événements de la Révolution éclatèrent, il suivit sa famille, au sein de laquelle il était rentré, et vint habiter avec elle la petite ville de Legé, à mi-chemin de Nantes aux Sables-d'Olonne. C'est de là qu'il partit pour rejoindre l'armée de la Vendée, où il fut bientôt distingué par le général Charette, qui en fit son secrétaire intime et par suite le fit assister à la fameuse capitulation de la Jaunaie, ce qui donne à penser que M. Auvynet, avec ses grandes capacités, a dû jouer un rôle important dans la diplomatie de cette époque. Je saisirai cette occasion pour rectifier un fait qu'un écrivain a avancé, et que M. Auvynet a toujours repoussé de toutes ses forces.

On avait dit qu'aux articles publics du traité de la Jaunaie avaient été joints des articles secrets par lesquels le gouvernement républicain s'engageait à rendre aux armées royales Louis XVII, alors renfermé au Temple. Questionné à cet égard, M. Auvynet a toujours répondu que ce fait lui semblait entièrement controuvé ; disant qu'il avait la confiance entière de Charette, et qu'il était persuadé que rien ne s'était passé et n'avait pu se passer en dehors de lui. Ainsi tomberait un fait qui a pu prêter au romanesque, mais que rien n'appuie d'une manière sérieuse.

A la suite de la guerre de la Vendée, M. Auvynet se maria et vint s'établir à Montaigu, où il remplit, dès 1801,

Digitized by Google

les fonctions d'avoué et d'avocat près le tribunal de première instance ; quelques années après il était nommé maire de Montaigu.

Napoléon visitant la Vendée passa à Montaigu. Il eut bientôt, avec son œil pénétrant, distingué le jeune maire, et au moment où on lui présentait tous les fonctionnaires de la ville, se tournant vers le préfet, il lui dit, en lui désignant M. Auvynet : « Monsieur le Préfet, je vous recommande ce jeune homme, c'est un futur conseiller d'État. »

Le tribunal ayant été transféré de Montaigu à Bourbon-Vendée, M. Auvynet l'y suivit, et vers 1813 y remplaçait son père en qualité de président du tribunal. Il avait été avant cela conseiller de préfecture, puis en 1815 il fut nommé Député de la Chambre introuvable.

En 1817, M. Auvynet fut nommé sous-préfet des Sables-d'Olonne. En 1830, il donna sa démission et se retira entièrement des affaires jusqu'en 1848, où la voix unanime de ses concitoyens le rappela sur la brèche. Malgré ses 77 ans, M. Auvynet accepta d'être nommé membre du Conseil général.

Lors des événements du 2 décembre 1851, il se retira des affaires pour cause du refus de serment, et dès lors il ne s'occupa que de Dieu et de sa fin qu'il sentait prochaine. En octobre 1853, il rendait à Dieu une âme qui lui était restée fidèlement attachée pendant toute sa vie. Il mourut à son château de Pierre-Levée, près les Sables-d'Olonne.

Dans les derniers temps, M. Auvynet s'entretenait avec bonheur des relations intimes qu'il avait eues avec M. Molé, M. de Barante et plusieurs hommes remarquables, ses contemporains (1).

(1) *Union de l'Ouest*, n° du 25 octobre 1853, article de M. L. de Joannis.

Digitized by Google

Le Czar Paul Ier à Angers (1782)

Le 18 mai 1782, la France reçut la visite d'un prince Russe, le grand-duc Paul, accompagné de la grande-duchesse Marie, sa femme, voyageant sous le nom de comte et de comtesse du Nord. Bien qu'ils visitassent Paris incognito, la Cour leur offrit des fêtes splendides. Nous empruntons aux *Mémoires de la baronne d'Oberkirch* un curieux fragment relatif au passage à Angers du comte et de la comtesse du Nord, en juin 1782 (1). La baronne s'exprime en ces termes :

On arriva pour dîner à Saumur, dont nous admirâmes de loin le château, et nous eûmes pendant le repas une charmante musique de régiment ; à Angers, où nous couchâmes, nous eûmes celle de Royal-Lorraine cavalerie. C'était une galanterie du comte de Marmier, colonel en second. Le colonel en pied, le comte d'Andlau, venait d'être nommé ministre plénipotentiaire à Bruxelles et n'était pas encore remplacé. Je fus très fâchée de ne pas le voir. Les officiers vinrent faire une visite de corps à Leurs Altesses Impériales.

Dans l'auberge où nous descendîmes (*La Boule d'Or*), rue Baudrière, une petite servante en bavolet et en tablier blanc se fit remarquer de Mme la comtesse du Nord. Elle était jolie comme un ange, et paraissait accorte et intelli-

(1) Le curé du Petit-Paris (commune de Saint-Martin-du-Fouilloux) écrivit à ce sujet la note suivante dans son registre paroissial : « Au mois de juin ou juillet 1782, Paul Petrowitz, fils de Catherine Alexiewna, impératrice de Russie, voyage en France sous le nom de Prince du Nord, avec Madame son épouse, Marie Frédérowna de Wurtemberg-Stuttgard, grand duc et duchesse de Russie. Celle-ci a été admirée pour sa beauté à la Cour, et partout où elle a paru, on la désignait sous le nom de superbe femme. L'un et l'autre ont fait l'admiration de tout le monde par leur politesse, générosité et aménité. Ils ont séjourné à Angers ; ils avaient 17 voitures peu brillantes, conduites par les postes, sous les ordres du Roi. Ils ont visité Brest et les autres ports de mer, et se sont rendus par les provinces méridionales de ce royaume. Si on parle de la beauté de la femme, son mari est dans un genre inverse ; car on le dit si éloigné de l'élégance de son épouse, que peu s'en faut qu'on ne le dise difforme. Il est petit de taille, mais actif et agile ».

Digitized by Google

gente. Mme la comtesse du Nord la montra au prince, qui, ainsi que nous, se mit à la regarder, ce qui ne la déconcerta pas du tout. « Voilà une jolie fille », dit Son Altesse. Elle leva la tête et sourit en montrant deux rangées de dents blanches comme du lait, pour prouver qu'elle avait entendu. « Comment t'appelles-tu, mon enfant? demanda la princesse. — Madame, je m'appelle Jeanne, mais on m'appelle Javotte, parce qu'on prétend que je parle beaucoup. — Ah! tu aimes à causer, poursuivit le prince. Veux-tu causer avec nous? — Dame! si vous voulez. — Tu n'es pas timide? — Je n'ai point honte avec vous, Monsieur; je sais bien que vous êtes un grand prince, très riche, aussi riche que le roi; mais vous avez l'air bon, et je n'ai pas si peur de vous que des sous-lieutenants de Royal-Lorraine. » Le grand duc se mit à rire et nous dit : « Vous voyez que Javotte, qui craint les jolis garçons, est de l'avis des Parisiens. » On se rappelle qu'un jour, dans une foule, on l'avait trouvé laid et qu'il l'avait entendu. « Eh bien! Javotte, puisque tu trouves que j'ai l'air bon, que veux-tu que je fasse pour toi? — Dame! Monsieur, je ne sais pas. — Tu ne sais, cherche bien. » Elle se prit à sourire, du même sourire fin et perlé, comme une soubrette de comédie. « Ah! je sais peut-être bien! mais... — Veux-tu que je t'aide? — C'est cela, aidez-moi. — Voyons, me répondras-tu franchement? — Ah! que oui! — As-tu un amoureux? » Elle devint toute rouge, ce qui nous prouva qu'elle n'était point effrontée, malgré sa hardiesse, et répondit avec un sourire en roulant son tablier : « Ah! oui. — Comment s'appelle-t-il? — Bastien Raulé, pour vous servir. » Elle fit la révérence. « Que fait-il? — Il est tailleur de pierres; c'est un bon état, mais très sale et très ennuyeux. — Pourquoi ne l'épouses-tu pas? — Ah! voilà justement, Monsieur, que vous y arrivez. — Est-il bien riche? — Hélas! non. — Et toi? — Moi, j'ai mes gages, dix écus par an. — C'est pour cela que vous ne vous

Digitized by Google

mariez pas? — C'est pour cela, Monseigneur, rien que pour cela; il en a bien envie, et moi aussi. — Est-ce un joli garçon? — Ah! pour ça, Monsieur, j'en réponds; plus joli quand il est requinqué, que tous les officiers du Royal-Lorraine. — Et combien vous faudrait-il pour vous marier? — Beaucoup, beaucoup d'argent; plus que vous n'en avez peut-être en ce moment, Monsieur. — Mais encore? — Il nous faudrait... cent écus! »

Lorsqu'elle eut lâché cette *énormité*, elle baissa la tête et devint plus rouge encore. Le comte du Nord regarda en souriant son adorable épouse; il voulait lui laisser le plaisir du bienfait. « Viens ici, Javotte, dit celle-ci, et tends ton tablier. » Elle chercha sa bourse et en tira 15 louis d'or, qu'elle laissa tomber dans le tablier de la servante. Celle-ci fut si joyeuse, si étonnée, qu'elle lâcha les coins, et leva les yeux au ciel en s'écriant : « Dieu du ciel, est-il possible! »

Les louis roulèrent sur le plancher, elle ne songea point à les ramasser; mais les yeux tout pleins de larmes, et sans rien ajouter, elle prit le bas de la robe de la princesse qu'elle porta à ses lèvres avec une grâce et une simplicité qui nous touchèrent tous. Cette fille avait certainement un bon cœur. Avant de m'endormir, j'écrivis cette petite scène telle qu'elle s'était passée, et je vous assure que rien n'était plus charmant. M. le comte du Nord me rappelait tout à fait la popularité de Henri IV.

Aussitôt notre réveil, de très bonne heure, nous allâmes voir manœuvrer le régiment de Lorraine. Comme nous allions monter en carrosse, nous vîmes arriver Javotte avec un beau garçon qui la menait par la main, tous les deux endimanchés, et portant chacun un immense bouquet de roses. Ils firent une superbe révérence à Leurs Altesses Impériales et leur offrirent leurs fleurs, qui furent très gracieusement acceptées. La pauvre fille était si émue, qu'elle ne pouvait pas parler; ce n'était pas là

Digitized by Google

son joyeux babil de la veille. Nous partîmes ensuite pour aller dîner à Oudon.

Le colonel de Beaumont (1784-1864).

Né en Touraine au château de Beaumont-la-Ronce, le 24 août 1784, d'une famille chevaleresque, qui comptait le maréchal de Vauban au nombre de ses aïeux, le comte Octave de Beaumont avait à peine 19 ans lorsqu'il s'engagea au 9e dragons, qui faisait partie de la division de cavalerie commandée par son frère aîné. Sous-lieutenant en 1806, après avoir passé par tous les grades inférieurs, lieutenant en 1809, capitaine en 1811, chef d'escadron sur le champ de bataille de la Moskowa, il s'était distingué à toutes les batailles de cette grande époque : à Ulm, à Austerlitz, à Iéna, à Wagram, en Russie, en Pologne et en Espagne, dans tous les lieux illustrés par nos armes.

La sanglante retraite de Russie le trouve attaché au prince d'Ekmul comme premier aide-de-camp. Il était avec lui enfermé dans Hambourg en 1813 et 1814, et ne rentra en France qu'à la Restauration.

Dégagé de ses serments par l'abdication de Napoléon, il retrouvait sur le trône le chef de cette grande race royale, que pendant tant de siècles avaient servie ses pères. Gracieusement accueilli par Louis XVIII, il entra dans la maison du roi avec le grade de colonel, en qualité de lieutenant de mousquetaires ; 1815 le trouva défendant son vieux roi. Sur la route de l'exil, le 27 septembre de la même année, il recevait la mission d'organiser au Mans les chasseurs de la Sarthe.

C'est à la tête de ce beau régiment qu'il entrait en Espagne en 1823, et soutenait à Motaro un sanglant com-

Digitized by Google

bat qui décidait le siège de Barcelone. Revenu en France après cette glorieuse campagne, il refusait les étoiles d'officier général pour ne pas quitter le commandement de son cher 18e. C'est que ce régiment était devenu sa famille. Il avait su animer de son esprit et de son dévoûment ses officiers et ses soldats, tous l'aimaient et le vénéraient comme un père ; et telle était l'union qui régnait parmi les officiers qu'au milieu d'un semestre plusieurs venaient un mois ou deux au régiment pour revoir leurs braves camarades. Six mois d'absence eussent été trop longs à passer loin de la famille militaire.

Les jours mauvais allaient bientôt venir et mettre tant de dévoûment à l'épreuve. En garnison à Chartres, le comte de Beaumont apprend tout à coup la révolte sanglante de Paris ; quelques heures après ses chasseurs étaient à cheval sur la route de Versailles, et rejoignaient près de Rambouillet le roi Charles X.

Certes, ce fut un admirable spectacle, lorsque ce beau régiment, dont tous les escadrons étaient au grand complet, ouvrit ses rangs à l'escorte royale. Salué par les cris enthousiastes des valeureux soldats de la garde, il ne demandait qu'à verser son sang pour le salut de la monarchie. Ils étaient là 800, la lance et le sabre haut, prêts à charger, à mourir ou à vaincre. La trahison et la félonie n'avaient point trouvé prise sur ces vaillants cœurs, dont le courage avait ranimé les plus faibles. Ce fut à ce moment que le loyal général vicomte Vincent, qui venait de serrer la main du comte de Beaumont, demanda l'ordre de disperser, de sabrer les bandes parisiennes. Le vieux roi, trahi, trompé par ceux-là mêmes qu'il avait comblés de ses faveurs, ne put se décider à répandre le sang des rebelles. Le lendemain, l'armée n'avait d'autre mission que d'escorter sur la route de Cherbourg le convoi funèbre de la monarchie française.

Il restait au colonel de Beaumont un dernier devoir à

Digitized by Google

accomplir. Saisissant alors l'étendard fleurdelisé de son brave régiment, il l'approcha du roi, et fléchissant le genou : « Sire, lui dit-il, voici l'étendard que Votre Majesté m'a confié, je le remets sans tache dans vos royales mains, avec le regret de ne l'avoir pas teint de mon sang. — Gardez-le, mon cher colonel, lui répondit le vieux roi, ému jusqu'aux larmes, qu'il reste dans votre famille comme un signe d'honneur et de fidélité (1). »

La carrière militaire de M. de Beaumont était finie. Retiré dans sa terre du Plessis-Noyant, il lui était réservé longtemps encore d'exercer sur la population des environs la douce influence de toutes les vertus chrétiennes. C'est là qu'il a vécu pendant 34 années, entouré du respect de tous et de la vénération publique, aidé dans les bonnes œuvres de tout genre qu'il multipliait chaque jour par sa gracieuse et noble femme (2). Le ciel lui avait refusé des enfants ; mais son âme douce et tendre avait adopté tous les rejetons de sa nombreuse famille. Après Dieu et les siens, ce qu'il aimait le plus c'était les paysans et les pauvres. De cruelles douleurs l'avaient atteint dans sa vieillesse ; il souriait au mal comme à un ami qui le conduisait au ciel. C'est ainsi qu'il a rendu à Dieu sa belle âme (3), laissant un nom vénéré, dont le pays gardera longtemps la mémoire (4).

(1) *Cet étendard en soie bleue brodée d'or est conservé au château du Plessis (Noyant).*

(2) Marie-Clémence de Crochart.

(3) Le 19 mai 1864, au château du Plessis, commune de Noyant-sous-le-Lude.

(4) Article du comte Théodore de Quatrebarbes, publié dans l'*Union de l'Ouest* du 3 juin 1864.

Digitized by Google

La Russie et la guerre de Vendée (1798)

Le chevalier Mathurin de la Garde était un ancien officier de marine qui prit une part très active aux guerres de la Vendée et qui, jouissant de la confiance de l'abbé Bernier, fut employé par celui-ci et les autres chefs de l'armée de l'Ouest à diverses missions importantes, notamment une auprès du czar Paul Ier. Dans son livre *Les Bourbons et la Russie pendant la Révolution* (chap. IX, page 152), Ernest Daudet parle de cette dernière mission du chevalier de la Garde. Après avoir été reçu à Saint-Pétersbourg, l'envoyé des Vendéens alla rendre visite à Louis XVIII, qui était à Mitau.

Le 29 juillet 1804, l'abbé Bernier, devenu évêque d'Orléans, écrivait, de Paris, à l'un des ministres de l'Empereur (Talleyrand ou Maret) une lettre confidentielle sur la Russie et ses anciens projets.

Ce document, qui se trouve dans les cartons de la secrétairerie d'État, section des *Relations extérieures*, nous donne des détails précis sur les rapports qui existèrent en 1798, entre les chefs vendéens et Paul Ier.

J'ignore quelles sont les relations actuelles de l'Empire Français avec la Russie. Tout ce que je sais, c'est que le public s'en occupe, comme d'une guerre prochaine; que les frondeurs actuels du Gouvernement paraissent s'en réjouir, et que les papiers anglais copiés par les nôtres semblent l'insinuer.

Dans cet état de choses, je ne puis garder le silence sur un fait qu'il importe au Gouvernement de savoir, et que la marche actuelle de la Russie paraît rendre important.

Il doit exister, dans le cabinet du ministère à Pétersbourg, un projet d'invasion en France. Ce projet y fut envoyé dans l'an VI. Un député des départements de l'Ouest fut chargé de l'y porter sur la demande de Paul Ier. Ce député se rendit à Hambourg, y vit M. de Moravieuf, et fit annoncer par lui son voyage à Pétersbourg, en demandant les passeports nécessaires.

Paul Ier envoya non seulement les passeports, mais écrivit de sa main à l'envoyé, pour l'inviter à se rendre auprès

Digitized by Google

de lui. Il envoya un de ses officiers au-devant de lui jusqu'à Memel, pour le conduire à sa Cour; il le reçut honorablement, le logea chez le ministre des affaires étrangères, goûta son projet, lui fit un présent magnifique, et paya les frais de son voyage.

Voici maintenant quel était le projet proposé. La Russie devait fournir 45.000 hommes, dont 20.000 devaient passer les Dardanelles, l'Archipel, le détroit de Gibraltar, et venir faire une fausse attaque sur quelques points des côtes du golfe de Gascogne, pour détourner l'attention des Français, et débarquer ensuite à la côte de Saint-Jean-de-Mont, dans la Vendée.

Une autre armée Russe de 25.000 hommes devait venir en Angleterre par la Baltique, et être débarquée par les vaisseaux anglais sur les points du département de la Manche les plus rapprochés de la ci-devant Bretagne.

Ces deux armées devaient, après leur débarquement, essayer de se rapprocher, ce qui était la chose du monde la plus facile, par le moyen de l'insurrection de tous les pays intermédiaires. Il est de fait que depuis Avranches jusqu'à l'extrémité de la Vendée, il n'y a pas un point où l'insurrection n'ait éclaté dans la campagne. Frotté en Normandie, Bourmont dans la Sarthe, d'Andigné et Châtillon dans la Mayenne et la Loire-Inférieure, d'Autichamp et Suzannet dans cette même Loire-Inférieure, dans les Deux-Sèvres, Maine-et-Loire et la Vendée, offraient des moyens de secours et des auxiliaires aux débarquements. Quand je dis *offraient*, je ne prétends pas annoncer qu'ils connaissaient ce projet. Il ne fut connu que d'un petit nombre de chefs, mais alors la haine que l'on avait vouée au Directoire, l'aurait fait adopter et exécuter par tous.

Rien n'était donc plus facile que d'établir des communications suivies entre ces deux armées, dès les premiers instants du débarquement, par le moyen des insurgés intermédiaires, auxquels l'annonce de deux armées venant

Digitized by Google

à leur secours aurait donné de nouvelles forces et un nouveau courage. Ces insurgés, maîtres des campagnes, auraient coupé toute communication entre la ci-devant Bretagne et Paris. Il n'y a nul doute que la partie malintentionnée de cette province, qui était très nombreuse, n'eût fait éclater de suite son mécontentement, et afin qu'il fût mieux appuyé, 15 à 20.000 Anglais, réunis à quelques régiments d'émigrés, devaient faire un troisième débarquement dans la Bretagne, lorsque ceux dont je viens de parler auraient eu le temps d'attirer sur eux une partie des forces républicaines cantonnées dans cette province.

L'Angleterre devait prendre à sa solde les insurgés qui consentiraient à se joindre aux deux armées coalisées, dont le but était, après avoir insurgé la Bretagne, l'Anjou, le Maine, partie du Poitou et de la Normandie, de marcher sur Paris.

Je connais assez l'esprit qui régnait alors dans toutes ces provinces, pour vous répondre que si ce projet eût été exécuté, le Directoire n'avait aucun moyen de s'y opposer. Ses forces étaient éparses et presque nulles, la haine publique était à son comble, et le Directoire eût nécessairement pris le change, parce que l'une des armées Russes devait avoir pour destination *publique* l'Italie et l'autre la Hollande.

Trois choses firent manquer le projet.

La première était le succès évident du projet. L'Angleterre ne voulait point aller aussi vite, ni terminer aussi promptement une lutte dans laquelle les Français insurgés et les Russes se seraient trouvés trop supérieurs aux Anglais pour que ceux-ci pussent en tirer leur profit.

La seconde avait pour objet la clause exigée par les royalistes, qu'un prince viendrait à leur tête et dirigerait les armées.

La troisième naissait d'une condition qui fait l'éloge des insurgés de l'intérieur. Aucun port de France conquis par

Digitized by Google

les armées et les royalistes de l'intérieur *ne pouvait recevoir de garnisons anglaises.*

Paul Ier, qui agissait de bonne foi, accepta toutes ces propositions, mais il n'en fut pas de même de l'Angleterre. La dernière condition l'irrita à un tel point, qu'elle refusa de délivrer des passeports aux deux individus que Louis XVIII avait chargés de porter ce projet à son frère. Elle amusa les royalistes de l'intérieur, leur promit des secours qu'elle ne donna pas, et s'empara des premières troupes Russes, pour faire en Hollande le débarquement que tout le monde a connu.

Aujourd'hui, tout a changé. Reviendait-on à ce projet, en modifiant quelques conditions, pour ne pas déplaire à M. Pitt? C'est ce que j'ignore ; la Russie même songe-t-elle à la guerre? C'est ce qui n'est pas encore démontré. Mais à tout événement, il importe que le Gouvernement sache que l'on a eu ce projet, et que si la Russie venait à faire cause commune avec l'Angleterre, il n'est pas impossible qu'il ne fût adopté.

Ce projet ne ferait pas aujourd'hui le même mal qu'en l'an VII, nous sommes à deux siècles de cette année si désastreuse dans son principe. Mais j'en redouterais encore les effets, vu le grand nombre de mauvaises têtes que les événements n'ont pas corrigées. Si ce malheur arrivait, je me reprocherais un silence coupable; j'aime mieux ouvrir la bouche, inutilement peut-être, que de taire un secret qui peut être utile.

Je vous garantis la vérité des faits rapportés ci-dessus. Il n'en est pas un qui ne soit parvenu à ma connaissance intime. Je vous prie seulement, si vous en faites usage, de ne les confier qu'à Sa Majesté. Je désire que mon nom ne paraisse dans aucun rapport de cette nature, auprès de qui que ce soit, excepté le monarque et vous (1).

(1) *Société d'Histoire contemporaine*, XIVe assemblée fédérale, 1904.

Digitized by Google

Les conseillers de Préfecture en Maine-et-Loire (1800-1910).

La loi du 17 février 1800 établit dans chaque département un préfet, assisté d'un conseil de préfecture. Dans son numéro de septembre-octobre 1908, l'*Anjou Historique* a donné les noms des préfets de Maine-et-Loire, depuis 1800 jusqu'aujourd'hui, et dans son numéro de janvier-février 1910 les noms des secrétaires généraux de la préfecture. Nous allons publier ci-dessous les noms de tous les membres du conseil de préfecture de Maine-et-Loire, depuis 1800 jusqu'en 1910.

C'est le 23 avril 1800 que le Premier Consul nomma les cinq premiers conseillers de préfecture. Une ordonnance royale du 6 novembre 1817 réduisit à trois membres les conseils de préfecture, mais cette ordonnance fut rapportée par celle du 1er août 1820. La loi du 21 juin 1865 fixa à quatre le nombre des membres du conseil de préfecture de Maine-et-Loire. Ils ne sont plus que trois depuis l'année 1897.

*
* *

I. — *Maslin*, nommé par arrêté du Premier Consul, le 23 avril 1800.

I *bis*. — *Leterme-Saulnier* (1), nommé par ordonnance royale du 19 mai 1819.

II. — *Saulnier-Mordret*, nommé par ordonnance royale du 20 août 1839, et par arrêté du président du Conseil des Ministres chargé du pouvoir exécutif le 19 août 1848.

III. — *Toscan*, nommé par décret impérial du 1er mai 1858.

IV. — *Durazzo*, nommé par décret impérial du 21 mai 1864.

V. — *Lecomte*, nommé par décret impérial du 4 août 1868.

(1) Il avait déjà été conseiller de préfecture, de 1800 à 1816

Digitized by Google

VI. — *Robert*, nommé par décret du Ministre de l'Intérieur du 30 septembre 1870.

VII. — *Delabrousse*, nommé par décret du Ministre de l'Intérieur du 20 octobre 1870.

VIII. — *Moreau*, nommé par arrêté du président du Conseil des Ministres, chef du pouvoir exécutif, le 15 avril 1871.

IX. — *Gennet*, nommé par décret présidentiel du 22 janvier 1878.

X. — *Benoiste*, nommé par décret présidentiel du 3 mai 1879.

XI. — *Boulanger*, nommé par décret présidentiel du 29 novembre 1883.

XII. — *Bordenave*, nommé par décret présidentiel du 21 octobre 1895.

XIII — *Franck*, nommé par décret présidentiel du 13 septembre 1897.

XIV. — *Berger*, nommé par décret présidentiel du 31 mai 1902.

XV. — *Périgois*, nommé par décret présidentiel du 10 septembre 1902.

XVI. — *Le Fournis*, nommé par décret présidentiel du 1er mai 1903.

∴

I — *Bourgeois*, nommé par arrêté du Premier Consul, le 23 avril 1800.

II. — *De Jully*, nommé par arrêté du Premier Consul le 26 août 1803, et par ordonnance royale du 22 mars 1816 (1).

II *bis*. — *De Buzelet* (2), nommé par ordonnance royale du 23 juin 1821.

III. — *Gendron*, nommé par ordonnance royale du 10 août 1825.

IV. — *Gaudin-Boisrobert*, nommé par ordonnance royale du 6 septembre 1830.

(1) M. de Jully ne fut pas remplacé en 1819, parce que l'ordonnance royale du 6 novembre 1817 réduisait successivement à trois membres les conseils de préfecture.

(2) M. de Buzelet avait déjà été conseiller de préfecture (1811-1820).

Digitized by Google

V. — *Marchand*, nommé par arrêté du président du Conseil des Ministres, chargé du pouvoir exécutif, le 17 septembre 1848.

VI. — *Filhon*, nommé par décret présidentiel du 19 mai 1851.

VII. — *Normand*, nommé par décret impérial du 27 février 1855.

VIII. — *Merlet*, nommé par décret impérial du 28 octobre 1857.

IX. — *Leblaye*, nommé par décret du Ministre de l'Intérieur du 30 septembre 1870.

IX *bis*. — *Merlet*, renommé par arrêté du président du Conseil des Ministres, chef du pouvoir exécutif, le 2 avril 1871.

X. — *Cormerais*, nommé par décret présidentiel du 30 juillet 1873.

XI. — *Godin*, nommé par décret présidentiel du 15 janvier 1878.

XII. — *Brunet*, nommé par décret présidentiel du 27 juin 1881.

XIII. — *Lavigne*, nommé par décret présidentiel du 3 juillet 1888.

XIV. — *Gordien*, nommé par décret présidentiel du 24 mai 1889.

*
* *

I. — *Mamert-Coullion*, nommé par arrêté du Premier Consul, le 23 avril 1800.

II. — *Delorme*, nommé par arrêté du Premier Consul, le 8 juillet 1800.

III. — *Delafargue*, nommé par arrêté du Premier Consul, le 30 mars 1801.

IV. — *Bidon*, nommé par décret impérial du 3 juillet 1811.

V. — *Soyer*, nommé par ordonnance royale du 18 janvier 1816.

VI. — *De Boissard*, nommé par ordonnance royale du 19 novembre 1823.

VII. — *De Rochebouët*, nommé par ordonnance royale du 4 avril 1830.

VIII. — *Fouché*, nommé par ordonnance royale du 28 septembre 1830.

Digitized by Google

IX. — *Biolay*, nommé par ordonnance royale du 4 mai 1839, et par arrêté du président du Conseil des Ministres, chargé du pouvoir exécutif, le 19 août 1848.

X. — *Legentil*, nommé par décret impérial du 2 mars 1860

XI. — *De Benoist*, nommé par décret impérial du 22 juin 1867.

XII. — *Bernard*. nommé par décret impérial du 4 novembre 1868.

XIII. — *Beucher*, nommé par décret du Ministre de l'Intérieur de septembre 1870.

XIV. — *Lallemand*, nommé par décret du ministre de l'Intérieur du 13 octobre 1870.

XV. — *Dobrée*. nommé par arrêté du président du Conseil des Ministres, chef du pouvoir exécutif, le 15 avril 1871.

XVI. — *Leddet*, nommé par décret présidentiel du 30 juillet 1873.

XVII. — *Malves-Pons*, nommé par décret présidentiel du 25 août 1877.

XVIII. — *Lardin de Musset*, nommé par décret présidentiel du 1er novembre 1878.

XIX. — *Calmès*, nommé par décret présidentiel du 24 juillet 1883.

XX. — *Beaussire*, nommé par décret présidentiel du 12 février 1890.

XXI. — *Virenque*, nommé par décret présidentiel du 16 novembre 1901.

XXII. — *Mendousse*, nommé par décret présidentiel du 21 septembre 1903.

XXIII. — *Lamouzèle*, nommé par décret présidentiel du 12 janvier 1906.

*
* *

I. — *Tribert*, nommé par arrêté du Premier Consul, le 23 avril 1800.

II. — *Bardet*, nommé par arrêté du Premier Consul, le 8 juin 1801.

III. — *De Buzelet*, nommé par décret impérial du 15 novembre 1811.

Digitized by Google

IV. — *Maugin de la Pastandry*, nommé par ordonnance royale du 4 mai 1820.

V. — *Mamert-Coullion*, nommé par ordonnance royale du 18 septembre 1830, et par arrêté du président du Conseil des Ministres, chargé du pouvoir exécutif, le 19 août 1848.

VI. — *Montaubin*, nommé par décret impérial du 24 mars 1866 et par arrêté du président du Conseil des Ministres, chef du pouvoir exécutif, le 9 avril 1871.

VII. — *Retailliau*, nommé par décret présidentiel du 18 juin 1873.

VIII. — *Comte Carrelet*, nommé par décret présidentiel du 15 janvier 1878.

IX. — *Merciéca*, nommé par décret présidentiel du 12 janvier 1880.

X. — *Ducau*, nommé par décret présidentiel du 20 août 1882.

XI. — *Nau*, nommé par décret présidentiel du 18 octobre 1887.

XII. — *Assézat*, nommé par décret présidentiel du 2 mai 1888.

XIII. — *Brasseur*, nommé par décret présidentiel du 30 octobre 1890.

XIV. — *Dumoulin*, nommé par décret présidentiel du 31 décembre 1892. Nommé le 6 janvier 1897 sous-préfet de Baugé, M. Dumoulin n'a pas été remplacé.

*
* *

I. — *Leterme-Saulnier*, nommé par arrêté du Premier Consul, le 23 avril 1800.

II. — *De Fauconnier*, nommé par ordonnance royale du 18 janvier 1816, démissionnaire en 1818, et renommé par ordonnance royale du 23 juin 1821 (1).

III. — *Desmé de Lisle*, nommé par ordonnance royale du 3 janvier 1828.

(1) M. de Fauconnier n'avait pas été remplacé en 1818, parce que l'ordonnance royale du 6 novembre 1817 réduisait successivement à trois membres les conseils de préfecture.

Digitized by Google

IV. — *Cesbron de L'Isle*, nommé par ordonnance royale du 6 septembre 1830.

V. — *Adrien Berger*, nommé par ordonnance royale du 10 décembre 1834, et par arrêté du président du Conseil des Ministres, chargé du pouvoir exécutif, le 19 août 1848. Devenu secrétaire général de la préfecture par décret impérial du 27 février 1855, il n'eut pas de successeur.

Total : 72 conseillers de préfecture depuis 1800 jusqu'en 1910.

L'enlèvement du sénateur Clément de Ris et le tribunal d'Angers (1801)

Trois tribunaux avaient été établis à Angers par le Premier Consul : le tribunal d'Appel installé le 29 mai 1800, le tribunal de première instance installé le 31 mai, et le tribunal criminel (Cour d'assises) installé le 4 juin.

Un arrêté des Consuls, en date du 23 février 1801, créa à Angers un quatrième tribunal sous le nom de *Tribunal spécial*, chargé de la répression de certains crimes déterminés. Il était composé du président et des deux juges du tribunal criminel, de trois militaires et de deux citoyens. Le commissaire du gouvernement près le tribunal criminel et le greffier du même tribunal remplissaient leurs fonctions respectives près le tribunal spécial. Nommés le 11 avril 1801 par Bonaparte, les membres du tribunal spécial furent installés le 24 du même mois (1).

Ce dernier tribunal était ainsi composé : Pierre-Marie Delaunay, *président*, Boullet et Baranger, *juges civils*, les capitaines Wiriot, Carette et Belleville, *juges militaires*, Gastineau et Gaudais, *adjoints*, Gazeau, *commissaire du gouvernement*, et Guibert-Audio, *greffier*.

(1) *Anjou Historique*, janvier-février 1903.

Digitized by Google

La cause la plus grave dont ce tribunal ait eu à s'occuper, est sans contredit l'affaire de l'enlèvement du sénateur Clément de Ris. En voici le résumé en quelques mots.

Le mardi 23 septembre 1800, Gondé de la Chapelle, Renard, le comte de Mauduison (1), le marquis de Canchy et un autre enlevèrent le sénateur dans son château de Beauvais-sur-Cher (Indre-et-Loire), après avoir pillé sa chambre et son cabinet. Ils le conduisirent à six lieues de là dans une ferme nommée le Portail, non loin de Loches.

Fouché, Ministre de la Police, attribua le coup aux Chouans. Pour délivrer le prisonnier, le Ministre résolut de s'adresser à des... agents royalistes. Bourmont à qui Fouché s'en ouvrit d'abord, l'adressa à son ancien aide de camp Carlos Sourdat. Ce dernier demanda au ministre l'impunité pour les six ravisseurs, qui seraient mis à même d'entrer au service du gouvernement. Après cette double promesse de Fouché, Sourdat s'aboucha avec ses anciens compagnons d'armes, et le 11 octobre le sénateur rentrait à Beauvais ramené par des agents royalistes (2) !

Suivant sa promesse, Fouché offrit des places aux six ravisseurs. Leur chef, Gondé de la Chapelle, accepta ainsi que deux autres. Le comte de Mauduison, le marquis de Canchy et Gaudin dédaignèrent la proposition du ministre : ce refus devait leur coûter cher.

En effet, quelques mois plus tard, ces trois derniers étaient arrêtés par ordre de Fouché, qui manquait ainsi à son engagement, et c'est Gondé de la Chapelle qui les avait dénoncés !

Le tribunal spécial d'Indre-et-Loire devant qui ils furent

(1) Ancien capitaine dans l'armée de Bourmont.

(2) Carlos Sourdat, Bernard Sourdat, comte de Salaberry, plus tard député sous la Restauration, Guillot de la Poterie, Couteau et Hingant de Saint-Maur, la plupart anciens officiers Chouans.

Carlos Sourdat fut créé lieutenant-colonel sous Louis XVIII.

Digitized by Google

d'abord conduits, les renvoya au Président du tribunal criminel de la Seine pour supplément d'informations (19 juillet). Cette sentence fut cassée par le tribunal de Cassation, qui, le 25 août 1801, renvoya l'affaire devant le tribunal spécial de Maine-et-Loire.

Les bruits les plus alarmants avaient été répandus. On parlait de chouans appelés de diverses régions pour enlever les prisonniers ; d'argent versé aux ardoisiers des faubourgs pour fomenter l'émeute, et, en cas de condamnation, empêcher ou retarder l'exécution. A la violence des menaces répondit l'énergie des mesures prises pour en arrêter l'effet. Le général Girardon, commandant la subdivision, fut investi des pouvoirs les plus étendus. Ordre fut envoyé au maire, par le Ministre de la Police, de transmettre au jour le jour au général, jusqu'à la clôture des débats, la liste de tous les étrangers arrivés à Angers dans les 24 heures. Les troupes à pied furent renforcées de trois compagnies de grenadiers, mandées de Tours, du Mans et de Laval. Enfin la police et la sécurité des audiences furent assurées par un corps de cavalerie en permanence sur la place des Halles, où se trouvait le Palais de Justice, et par cinquante soldats d'infanterie occupant, fusil chargé, le fond de la salle. Derrière chaque accusé se tenait un gendarme.

Les débats s'ouvrirent le vendredi 23 octobre 1801.

Lecture faite de l'acte d'accusation, le Président prit la parole. Dans un langage plutôt violent, il prit à partie cette « fange » remuée par la Révolution, ces hommes « étrangers aux lois de la nature et de l'humanité, ne soupirant qu'après la destruction de la République, etc. » Par contre, il parla avec éloge du sénateur, attaché au gouvernement républicain, et visé de longue date par les adversaires du régime, qui ne lui pardonnaient pas un achat de biens nationaux. Après quoi il fit l'exposé de l'affaire.

Silencieux tant qu'il parla, les accusés, dès qu'il

Digitized by Google

eut terminé, se levèrent et protestèrent avec violence.

Les journées des 24, 25, 26 et 27 octobre furent consacrées à l'interrogatoire des accusés et à l'audition des témoins.

Le 28 octobre, la parole fut donnée au ministère public pour le réquisitoire. Pendant ce discours (1), dont la *lecture* dura près de 5 heures, de Canchy ne cessait de hausser les épaules ; de Mauduison s'irritait et s'indignait tour à tour ; l'auditoire manifestait en faveur des accusés. Quand il ouït les conclusions (la condamnation à mort), il éclata en protestations bruyantes, et le tumulte devint tel que le Président dut faire évacuer la salle.

Les plaidoiries commencèrent le lendemain et se prolongèrent jusqu'au 1er novembre au soir. Tout était dit. Le tribunal se retira pour délibérer. Son arrêt ne devait être rendu que le 2 novembre, à 4 heures du soir.

De Canchy, de Mauduison et Gaudin étaient reconnus coupables de vol à main armée et avec menaces chez le citoyen Clément de Ris, et de séquestration arbitraire du même citoyen ; et les époux Lacroix coupables de détention du sénateur dans leur ferme du Portail. En conséquence, les trois premiers étaient condamnés à la peine de mort ; Lacroix et sa femme à six années de gêne et à l'exposition pendant quatre heures ; tous cinq au remboursement des frais du procès.

La lecture de l'arrêt frappa les condamnés de stupeur. Ils s'attendaient à un acquittement. Les plaidoiries des

(1) Dans son réquisitoire, le ministère public malmena Sourdat et Bourmont. Si Fouché avait pris l'aide de camp de Bourmont comme intermédiaire, c'est que le crime avait été commis par d'autres brigands, *peut-être par Bourmont lui-même*, et, pour trouver le sénateur, il fallait faire agir ceux qui en étaient ou les moteurs ou les confidents. Au mois de septembre 1803, Bourmont qui depuis le 10 juillet 1801 était interné à la citadelle de Besançon rédigea du fond de sa prison un mémoire justificatif, sous ce titre : *Mémoire sur toutes les accusations dont la voix publique a pu m'instruire, adressé par Bourmont au Grand-Juge, Ministre de la Justice, de la citadelle de Besançon, le 15 fructidor an XI.*

Digitized by Google

défenseurs leur avaient mis au cœur un espoir qui était presque une certitude. « Je ne suis pas jugé ; je suis assassiné ! » s'écria de Canchy. A ce cri répondirent, comme un écho, les acclamamations du public. De violentes manifestations éclatèrent : il fallut employer la force armée pour faire vider la salle ; plusieurs arrestations furent opérées.

Pendant ce temps, les membres du Tribunal étaient rentrés dans la salle des délibérations pour signer le verdict. Quand on présenta la plume au capitaine Wiriot, il refusa de signer. Raisonnement, prières, ses collègues employèrent tout pour le ramener. Vaines instances : « Je ne veux pas me déshonorer ! » dit-il.

Le jugement avait été rendu le 2 novembre, l'exécution fixée au lendemain (1). La nuit du 2 au 3 fut employée aux préparatifs. On savait la population des faubourgs favorable aux condamnés ; on craignait une tentative de délivrance. Les précautions furent prises pour prévenir le désordre. La ville fut étroitement surveillée ; le général Girardon en personne commandait les troupes.

Le 3 novembre, à 10 h. 1/2 du matin, les condamnés étaient extraits de la prison, alors sise au bas de la place des Halles. Entre deux haies de fantassins, fusils chargés, ils marchaient, tête nue. Par des rues détournées le cortège, précédé de fifres et de tambours, gagna le Champ de Mars, où l'échafaud avait été dressé. Front haut, les condamnés y montèrent, et leur tête tomba dans le silence impressionnant d'une foule péniblement émue.

Quant au capitaine Wiriot, il fut révoqué et rayé même des cadres de l'armée. Vainement durant un demi-siècle, il s'insurgea contre l'arrêt qui l'avait frappé ; vainement, à chaque changement de régime ou de règne, il demanda qu'on lui rendît son grade et son épée. Il mou-

(1) Les jugements rendus par un *Tribunal spécial* étaient sans appel et leur exécution sans sursis.

Digitized by Google

rut en 1860, sans avoir obtenu sa réintégration dans l'armée.

M. Rinn, à qui nous avons emprunté les détails ci-dessus (1), conclut ainsi : « Des chouans, lie du parti, conçurent, en vue de se procurer de l'argent, soit par vol, soit par rançon, l'idée de l'enlèvement et le préparèrent. Il leur fallait des auxiliaires. La haute situation de la victime et sa qualité d'acquéreur de biens nationaux prêtant à donner à l'entreprise les apparences de représailles politiques, ils gagnèrent à leur dessein des jeunes gens de familles honorablement connues : leur fougue les servirait dans l'exécution, l'aisance de leur situation les garantirait contre un partage du profit, l'éloignement de leur résidence écarterait le soupçon. Servis d'abord, trompés ensuite par l'événement, ils songèrent à sauver leur tête au détriment des malheureux qu'ils avaient entraînés et à la honte du crime ajoutèrent celle de les dénoncer. Arrêtés, jugés, condamnés, exécutés, ceux-ci payèrent pour tous. »

Les 61 curés de la ville d'Angers depuis le Concordat (1802-1910)

C'est le 15 juillet 1801 que les représentants du Souverain Pontife et ceux du Premier Consul signèrent, à Paris, la fameuse Convention, connue sous le nom de *Concordat*. Dans sa séance du 8 avril 1802, le corps législatif l'adoptait comme loi de l'Etat, ainsi que les articles organiques, et la promulgation fut faite le 18 avril, jour de Pâques.

(1) *Un mystérieux enlèvement, l'affaire Clément de Ris* par Charles Rinn (Paris, Lefrançois, 1910).

Digitized by Google

Mgr Montault des Isles fut le 9 avril 1802 nommé premier évêque concordataire d'Angers. Préconisé le 14 avril, il arriva dans sa ville épiscopale le 31 mai, et prit possession le 6 juin, jour de la Pentecôte.

Pendant les premiers mois, l'occupation constante du Prélat fut la nouvelle circonscription des paroisses et la nomination des ecclésiastiques chargés de les desservir. Terminé le 22 octobre, le travail de Mgr Montault fut approuvé le 10 novembre par le Gouvernement. Un mois après, le 10 décembre 1802, paraissait l'*Ordonnance pour la formation du Chapitre et pour la circonscription des cures et succursales, et la nomination des curés et desservants du département de Maine-et-Loire, formant le diocèse d'Angers.* Il y avait 34 cures, 362 succursales et 6 oratoires, soit 402 édifices destinés à l'exercice du culte (1).

Cette ordonnance, une des plus éclatantes manifestations de la puissance épiscopale, supprimait les anciennes paroisses de l'Anjou et, du même coup, en faisait surgir de nouvelles. A Angers, elle érigeait neuf paroisses, savoir : trois cures et six succursales. M. Touchet était nommé curé de la Cathédrale, M. Ferré curé de Saint-Serge, M. Gruget curé de la Trinité, M. Bâtard desservant de Saint-Laud, M. Bougué desservant de Notre-Dame, M. Huchelou des Roches desservant de Saint-Joseph, M. Mangin desservant de Saint-Jacques, M. Sigogne desservant de Sainte-Thérèse, et M. Richou desservant de Saint-Léonard. M. Saget était nommé chapelain de l' « oratoire » de Saint-Augustin.

Par une nouvelle ordonnance, en date du 20 décembre 1802, Mgr Montault fixait la délimitation des neuf paroisses d'Angers. (*Anjou Historique*, septembre-octobre 1902).

Après la cérémonie de la prestation de serment, qui eut

(1) *Les premières applications du Concordat dans le diocèse d'Angers*, par l'abbé Uzureau (Angers, Siraudeau, 1901).

Digitized by Google

lieu devant le préfet à la cathédrale le 16 décembre, les nouveaux titulaires, munis des lettres de pouvoir données par l'Evêque et du certificat de prestation de serment délivré par le secrétaire général de la préfecture, allèrent prendre possession de leur cure ou succursale.

Nous allons donner les noms des curés et desservants de la ville d'Angers depuis le Concordat jusqu'en 1910.

Saint-Maurice

I. — M. François *Touchet*, né à Angers le 27 mai 1747, était l'un des deux professeurs de théologie à l'Université et chanoine de Saint-Maurille avant la Révolution. Déporté en Espagne, il fut à son retour nommé curé de la cathédrale (1) et mourut en fonctions le 18 janvier 1816. Le lendemain de son décès, le *Journal de Maine-et-Loire* publiait l'entrefilet suivant : « M. Touchet, curé-chanoine de la cathédrale, docteur-régent de la Faculté de Théologie d'Angers, vicaire général du diocèse, est décédé à l'âge de 68 ans, après une maladie cruelle. Son long dévoûment dans les fonctions de son ministère respectable, et sa bienfaisance connue envers les pauvres ont rendu sa perte pénible à ceux qui l'ont connu. Tout le clergé de la ville a assisté à son convoi. »

II. — Né à Soulanger, le 7 novembre 1768, M. Louis-Jacques *Breton* était professeur de philosophie au petit-séminaire d'Angers quand survint la Révolution. N'étant encore que diacre lors de sa déportation en Espagne, il fut ordonné prêtre le 1er avril 1797. A son retour de l'exil, il devint vicaire à Saint-Pierre de Saumur. Aumônier du collège de Saumur (1805-1807), curé de Montfaucon-sur-Moine (1807-1811), directeur au grand-séminaire d'Angers (1811-1814), de nouveau curé de Montfaucon, M. Breton

(1) Cf. dans l'*Anjou Historique* (novembre 1906), un article intitulé : « Le Concordat et la cathédrale d'Angers ».

Digitized by Google

fut le 6 février 1816 nommé curé de la cathédrale. Il mourut en fonctions le 20 janvier 1837. « A des connaissances profondes, lit-on dans le *Journal de Maine-et-Loire*, cet ecclésiastique joignait une aménité de caractère qui contrastait singulièrement avec la brusquerie apparente de ses manières. La paroisse perd en lui un pasteur zélé, et les pauvres un bienfaiteur toujours prêt à les soulager. M. Breton était curé de la cathédrale depuis 21 ans. Après la messe funèbre célébrée par Mgr l'Evêque, ont eu lieu ses obsèques. Malgré la pluie qui n'a cessé de tomber, une affluence considérable de personnes de toutes les conditions assistait à cette cérémonie. Elle témoignait par son recueillement la douleur qu'elle éprouvait, et semblait s'attrister surtout en songeant à la perte qu'ont faite les pauvres et les prisonniers, désormais privés de la bienveillante aumône d'un de leurs plus généreux protecteurs. — M. Louis-Jacques Breton, né dans les environs de Doué, d'une famille peu aisée, manifesta de bonne heure sa vocation pour l'état ecclésiastique. Ses progrès dans ses études, l'élévation remarquable de son intelligence, et jusqu'à cette brusquerie de caractère et de formes qu'il conserva toute sa vie, firent naître de grandes espérances pour son avenir. Mais bientôt, forcé à la retraite par la Révolution, il s'y livra à l'étude des hommes qu'il devait un jour diriger moralement, et par cette étude s'initia aux faiblesses et aux misères de l'humanité et apprit à les soulager. Des jours plus calmes ayant succédé à l'orage révolutionnaire, M. l'abbé Breton fut nommé à la cure de Montfaucon. Là, au milieu d'une population encore naïve et quelque peu sauvage (1), mais pleine d'énergie, il se fit aimer par sa libéralité et la loyauté de son caractère. Quand, plus tard, appelé à occuper la cure de Saint-Maurice d'Angers, il quitta ces bons villageois, ce ne fut

(1) Le *Journal de Maine-et-Loire* était encore sous l'impression du soulèvement de 1832, qu'il avait combattu énergiquement.

Digitized by Google

pas sans regrets. Il s'était fait à leurs habitudes et à leurs mœurs : leurs sympathies étaient en parfaite harmonie avec les siennes. La conduite que M. l'abbé Breton a toujours tenue dans l'exercice de son sacerdoce, depuis 20 ans, est trop connue de nos lecteurs pour que nous essayions d'en esquisser les faits ; et la douloureuse impression que causa la nouvelle de sa mort dans toute la population angevine, est le plus éclatant hommage qu'on pût rendre à ses vertus et à son zèle » (1).

III. — M. Joseph *Gourdon* naquit à Saint-Martin de Beaupréau le 10 mars 1790. Successivement régent au collège de Beaupréau (1812-1813), directeur de l'école ecclésiastique d'Angers (1813-1814), vicaire à la Trinité (1814-1818), il fut envoyé à Paris en 1818, où il séjourna deux ans. Nommé vicaire général de Nantes en 1820, M. Gourdon devint curé de la Chapelle-du-Genêt le 1er juillet 1821, et curé de la cathédrale le 4 avril 1837. Il mourut le 23 octobre 1846, au château de Beaupréau. — M. Gourdon, nous dit M. Léon Cosnier, eut « une popularité légitime due à toutes ses expansives qualités, une popularité comme jamais prêtre à Angers n'en acquit de plus influente (2) ». — Nous renvoyons à l'*Anjou Historique*, qui dans son fascicule de mars-avril 1910 a publié un intéressant article sur M. Gourdon (3).

IV. — M. Désiré-Pierre *Denéchau* naquit à Trémentines le 10 avril 1806. D'abord vicaire à Segré (1832-1835), puis régent à Mongazon (1835-1836) et vicaire à Saint-Pierre de Saumur (1836-1839), il devint curé de la Visitation de Saumur le 26 juin 1839. C'est le 21 janvier 1847 qu'il fut

(1) Dans son n° du 15 mars 1837, la *Revue catholique* publia un intéressant article sur M. Breton ; cet article a été reproduit par M. l'abbé Maupoint à la fin de la *Vie de Mgr Montault des Isles, évêque d'Angers* (Angers, Barassé, 1844).

(2) *Saint-Joseph d'Angers*, page 149.

(3) M. l'abbé Stanislas Fouré a donné une biographie de M. Gourdon en tête de ses *Œuvres* (Angers, Cosnier et Lachèse, 1848).

Digitized by Google

nommé curé de la cathédrale, où il mourut le 10 janvier 1870. Voici la notice nécrologique que lui consacra le *Journal de Maine-et-Loire* : « M. Denéchau, chanoine, curé, archiprêtre de Saint-Maurice, appartenait à l'une de ces familles prédestinées comme en possède encore la terre vendéenne. L'honnêteté de son père, petit fabricant de Trémentines, était proverbiale, et sa mère, qui ne le cédait point aux héroïnes de son pays, eut la gloire, sur dix enfants, de donner à l'Eglise deux religieuses et cinq prêtres. En sortant du séminaire, M. Désiré Denéchau fut appelé au lycée d'Angers par M. Régnier, qui en était alors proviseur, puis il devint vicaire à Segré, professeur au petit-séminaire Mongazon, curé de la Visitation de Saumur où il resta sept ans. Son expanvive charité s'y trouvait à l'étroit, quand se fixa sur lui la préférence de Mgr Angebault pour donner un successeur à M. Gourdon. Ce choix, provoqué par M. Bernier, vicaire général, semblait hardi, mais le succès prouva bientôt qu'il était aussi habile que sage. Le contraste était grand entre le nouveau curé et son prédécesseur. L'un, doué de facultés puissantes, était l'éloquence même ; l'autre, dans la simplicité de ses goûts, ne recherchait que la vie cachée ; et cependant tous les deux, après avoir parcouru diversement la sainte carrière, ont laissé des regrets universels et des souvenirs éminemment populaires, que l'on se plaira toujours à évoquer avec un charme inaltérable. Malgré ses 23 ans de ministère à Saint-Maurice, M. l'abbé Denéchau n'était pas encore avancé en âge, mais la vigueur de sa constitution était vaincue par l'ardeur d'un zèle qui ne se ménageait jamais. Il y a quelques semaines, les fidèles, réunis autour de la chaire, furent effrayés en le voyant contraint de remettre à son premier vicaire, son élève de prédilection, le mandement dont sa voix défaillante n'avait pu achever la lecture. Rien n'égalait son zèle, si ce n'est sa modestie. Il était du petit nombre des hommes aimés et sincèrement

Digitized by Google

pleurés, et son influence aura de beaucoup dépassé sa renommée. Il était, il voulait être uniquement renfermé dans son devoir, uniquement occupé de ses paroissiens, et surtout des plus pauvres, jamais de sa personne et de ses intérêts ! Evitant, mais sans amertume, le monde et ses distractions, il n'était heureux, après la journée laborieusement remplie, qu'en rentrant dans sa chambre, nous allions dire sa cellude, pour se livrer à ses études spirituelles, sans se plaindre et peut-être sans s'apercevoir de la position incommode et bruyante de son presbytère. C'est une tâche bien belle, mais bien redoutable, que l'administration d'une paroisse de 12.000 âmes dans une grande cité. M. l'abbé Denéchau porta ce fardeau sans faiblir. Toujours à son poste, en sentinelle vigilante, accueillant chacun avec ce sourire de mansuétude, indice de la pureté de l'âme et encouragement des timides ; actif sans précipitation ; au courant de son immense labeur ; le coup d'œil toujours juste et l'esprit toujours prêt aux décisions simples sur les sujets les plus délicats ; ferme sur les doctrines, mais d'une indulgence émue pour les personnes ; partageant son temps entre le confessionnal et les visites aux pauvres et aux malades ; enfin, consumant, sans s'arrêter, toutes les forces de son corps, mais avivant celles de son âme dans ce ministère vraiment apostolique : voilà comment a passé M. le curé de Saint-Maurice sur la terre, ne vivant que pour son troupeau, et mourant pour lui, à l'exemple du divin Maître, dans toute la plénitude du devoir accompli, dans toute l'humilité du sacrifice. »

V. — M. Joseph-Hippolyte *Bodaire*, né à Saint-Servan le 30 juillet 1819, incorporé au diocèse d'Angers le 21 octobre 1833, fut nommé aumônier de la prison du château d'Angers le 21 janvier 1844. En 1851 il devenait vicaire à la cathédrale, en 1857 aumônier de l'Ecole des Arts et en 1861 aumônier du Lycée. Enfin le 12 juin 1870 Mgr Freppel le nommait curé de la cathédrale. Il admi-

Digitized by Google

nistra cette paroisse jusqu'à sa mort, arrivée le 3 août 1877. « Pour être égalé aux maîtres de l'art du siècle de Louis XIV, écrit M. Cosnier, il n'a manqué à M. Bodaire que la puissance de l'organe et l'occasion de se faire entendre à Paris. C'est lui-même qui a cru devoir en décliner l'instance, car peut-être ignore-t-on que M. l'abbé Morel fut chargé officiellement par Mgr Guibert de l'inviter à venir prêcher à Notre-Dame une station de carême. (1) »

VI. — M. Emile *Bazin*, né à Angers le 8 juillet 1837, fut ordonné prêtre le 21 décembre 1861. D'abord professeur au collège de Combrée, il fut le 1er octobre 1868 nommé vicaire à la cathédrale, et le 15 août 1870 aumônier du Lycée. Enfin le 18 mai 1877 il succédait à M. Bodaire à la cure de la cathédrale. Démissionnaire en 1900, M. Bazin mourut chanoine titulaire le 25 août 1905. La *Semaine Religieuse* a publié le discours prononcé par Mgr Rumeau, évêque d'Angers, le jour de ses obsèques à la cathédrale.

VII. — M. René-Léon *Pessard*, né à la Ménitré le 15 février 1847, ordonné prêtre le 13 novembre 1870, d'abord professeur à Saint-Urbain, puis précepteur, fut nommé en 1872 professeur à l'Externat Saint-Maurille, aumônier de l'Oratoire le 15 septembre 1876, et curé de la Madeleine le 15 avril 1887. Mgr Rumeau l'a désigné, le 1er octobre 1900, pour succéder à M. Bazin, démissionnaire de la cure de la cathédrale.

Saint-Serge

I. — M. François-Louis *Ferré*, né à Draguignan (Var) le 25 août 1721, avait été nommé curé de Saint-Samson-lès-Angers au mois d'août 1758. Le 13 février 1791, il prêta serment à la constitution civile du clergé, et resta dans le schisme constitutionnel jusqu'au Concordat. Le

(1) *Saint-Joseph d'Angers*, page 151.

Digitized by Google

gouvernement obligea Mgr Montault à nommer M. Ferré premier curé concordataire de Saint-Serge. Il mourut le 5 octobre 1804 (*Anjou historique*, janvier 1905).

II. — M. Gabriel-Aubin-Bernard-Elisabeth-Toussaint *Bougué* naquit à Saint-Silvin le 1er novembre 1748. Nommé curé de Montrevault le 15 juillet 1780, il devint l'année suivante curé de Saint-Michel-du-Tertre à Angers. Déporté en Espagne pendant la tourmente, il fut le premier desservant concordataire de Notre-Dame, et le 26 décembre 1804 Mgr Montault le nommait curé de Saint-Serge. Il mourut en fonctions le 10 avril 1829.

III. — M. Emmanuel *Bedeau*, né à la Flèche le 1er janvier 1799, incorporé au diocèse d'Angers le 8 mars 1813, fut ordonné prêtre le 24 mai 1823 et nommé le même jour vicaire à Saint-Lambert-des-Levées. L'année suivante, le 1er juillet, il devenait vicaire à Saint-Serge, dont il fut nommé curé le 2 mai 1829. M. Bedeau décéda le 20 septembre 1851. Le *Journal de Maine-et-Loire* lui consacra un article nécrologique, dû à la plume d'un magistrat, M. Théophile Crépon : « M. Bedeau, dont les premières études avaient été sérieuses et brillantes, sous la direction de son oncle, M. Lalande, principal du collège de Saumur, fut appelé à l'âge de 25 ans au vicariat de Saint-Serge, après avoir passé six mois dans la paroisse de Saint-Lambert-des-Levées. C'était en 1824. Saint-Serge était alors administré par un digne et saint prêtre, M. Bougué, dont on rappelle et redit encore les vertus sacerdotales. Mais il était vieux alors ; ses forces ne répondaient plus à son zèle : heureusement, il trouva dans l'abbé Bedeau un homme digne de continuer son œuvre. Il lui abandonna une grande partie de l'administration de la paroisse, et il comprit si bien que son vicaire lui était devenu indispensable, que lorsqu'il fut question de nommer M. Bedeau à Champigné, M. Bougué offrit sa démission, si on persistait à le lui enlever. M. Bougué mourut. Quelques ecclésiastiques,

Digitized by Google

désignés pour occuper après lui ce poste difficile, refusèrent. Ce fut alors que la fabrique de Saint-Serge et les principaux habitants de la paroisse se transportèrent à l'évêché, insistèrent vivement pour qu'on leur donnât M. l'abbé Bedeau, et firent comprendre que la mission d'un pasteur est d'autant plus profitable qu'il a mieux su se concilier les sympathies de son troupeau. M. Bedeau fut nommé. C'était en 1829. Depuis cette époque, qu'il nous suffise de dire que sa vie fut celle d'un prêtre plein de zèle et de dévouement. Son église, si belle, mais si nue, il voulait l'orner ; des travaux considérables furent exécutés : des stalles, une boiserie, un buffet d'orgue, une chaire, etc. ; la fabrique était pauvre, il avança les fonds, et son testament vient d'achever généreusement son œuvre, en léguant à la fabrique les quelques mille francs dont celle-ci lui était encore redevable. Peut-être, dans ces embellissements, se trompa-t-il quelquefois au point de vue de l'art ; mais, ce qu'il faut voir avant tout, c'est l'intention généreuse et le cœur dévoué. Nous n'avons pas besoin de rappeler ce qu'il sut trouver de zèle et de dévouement lorsque, à deux reprises, le choléra vint sévir si cruellement sur sa paroisse. Eh ! mon Dieu, le zèle et le dévouement, c'est probablement cela qui l'a tué. Il y a quelques jours, il passa deux nuits de suite à combattre l'incendie, la seconde fois, il en revint pour se coucher et ne plus se relever. Pendant les premiers jours, la maladie habilement traitée sembla ne pas devoir inspirer d'inquiétude. Dimanche soir le malade était mieux. Mais quelques heures plus tard et tout d'un coup il tombait en proie à d'horribles souffrances. M. le Dr Grille, qui venait de le quitter plein de confiance, s'aperçut vite que son malade était perdu. Il prévint alors M. l'abbé Subileau qu'il n'avait plus qu'à préparer son curé à mourir. Et alors cet homme que tant de choses attachaient à la vie, fit immédiatement son sacrifice, et mourut, selon l'expression de celui qui lui a fermé les

Digitized by Google

yeux, de la façon la plus consolante qu'un prêtre puisse mourir. C'est non pas seulement dans sa paroisse, mais dans notre ville d'Angers un homme utile de moins. M. le curé de Saint-Serge avait au plus haut point l'esprit conciliant, et à l'époque de passion et d'âpreté où nous vivons, Dieu sait si de pareilles natures sont précieuses. Il était homme de société, et ceux qui se rencontraient avec lui savent quelle charmante gaîté il y apportait et combien là encore, loin que la dignité du prêtre en souffrît, sa salutaire influence se faisait heureusement sentir. En un mot, il était de ces hommes qu'on regrette d'autant plus qu'ils sont plus difficiles à retrouver. »

IV. — Né à Martigné-Briand le 9 octobre 1802, M. Jean-Denis *Touchais* fut ordonné prêtre le 19 décembre 1829 et le même jour nommé vicaire à Saint-Serge. Devenu curé de Nantilly le 16 juin 1832, il revint à Saint-Serge comme curé le 25 octobre 1851. M. Touchais démissionna en 1872 et se retira à Martigné-Briand, où il mourut le 29 mars 1891. « Le savoir profond de M. Touchais, la dignité de son caractère et sa direction paternelle, dit M. Cosnier (1), lui conciliaient une estime universelle. » Il faisait partie du conseil épiscopal.

V. — M René-Prosper *Bachelot* naquit à Seiches le 22 novembre 1839 et fut ordonné prêtre le 24 septembre 1864. D'abord vicaire à Saint-Pierre de Saumur, il devint le 5 décembre 1871 aumônier de Saint-Nicolas du Bon-Pasteur à Angers. Le 14 juillet 1872, Mgr Freppel lui confiait la paroisse de Saint-Serge, où il est mort le 7 août 1898. — La *Semaine Religieuse* consacra au curé de Saint-Serge un intéressant article, dû à la plume de M. le chanoine Grimault, et M. François Delahaye fit dans le *Réveil de l'Ouest* un portrait très ressemblant du « bon Père Bachelot. »

(1) *Saint-Joseph d'Angers* par MM. Cosnier et Pavie, page 161 (Angers, Lachèse, 1896).

Digitized by Google

VI. — Né à Notre-Dame de Beaupréau le 19 novembre 1858, M. Louis-Joseph *Piton* fut ordonné prêtre le 20 décembre 1884. D'abord professeur au Petit Séminaire de Beaupréau (1884-1886), puis vicaire à Saint-Laud, il fut nommé curé de Mazé le 1er janvier 1896. Mgr Rumeau lui a confié la paroisse de Saint-Serge le 9 mai 1899.

La Trinité.

I. — M. Simon *Gruget* naquit à Notre-Dame de Beaupréau le 14 avril 1751. Ordonné prêtre le 23 septembre 1775, il fut nommé le même jour vicaire à la Trinité. Le 26 avril 1784, il devenait curé de cette paroisse, qu'il devait gouverner pendant près de soixante ans. Pendant la tourmente, il resta caché à Angers, où il échappa comme par miracle à la mort. M. Gruget décéda le 21 janvier 1840. « C'était sans doute un des plus anciens curés de France, disait le *Journal de Maine-et-Loire* le lendemain de sa mort. Ce vénérable ecclésiastique, par ses vertus évangéliques et son esprit de charité, s'était concilié l'estime générale, et en particulier l'affection des habitants de la paroisse qu'il administrait depuis plus de 55 ans. Le 24 janvier, il a été conduit à sa dernière demeure par sa paroisse tout entière : chacun voulait rendre un dernier hommage à l'homme pieux, tolérant, charitable, qui pendant si longtemps fut comme la providence des malheureux dans la paroisse de la Trinité. Le 3e bataillon de la garde nationale tout entier assistait à cette pieuse et touchante cérémonie, et a maintenu le plus grand ordre dans la marche du convoi, au milieu duquel on remarquait le clergé de toutes les paroisses d'Angers, l'école royale d'arts et métiers, tous les enfants des diverses écoles et les religieuses des différents hospices de la paroisse de la

Digitized by Google

Trinité. » La ville d'Angers a donné son nom à l'une des rues de la paroisse de la Trinité (1).

II. — M. Armand-René *Maupoint*, né aux Tuffeaux le 6 décembre 1810, était secrétaire de Mgr Montault quand il fut ordonné prêtre le 14 mars 1835 ; deux jours après, il était nommé vicaire à Notre-Dame d'Angers. Curé de la Trinité le 14 juin 1840, il devint vicaire général de Rennes au mois de janvier 1849. Sept ans après, le 14 février 1856 il était nommé évêque de Saint-Denis (île de la Réunion), et mourut le 10 juillet 1871. Son oraison funèbre prononcée le 19 septembre suivant dans l'église des Tuffeaux par l'abbé Le Boucher, curé de Beaufort, a été imprimée (Angers, Lachèse, 1871).

III. — Né à Châteaubriant, le 9 août 1811, M. Louis-Aimé-Marie-Julien *Legeard de la Diriays*, d'abord avocat, fut ordonné prêtre le 5 juin 1841 et nommé le même jour vicaire à Saint-Joseph. Aumônier du collège royal le 18 octobre 1841, M. Legeard devint curé de la Trinité le 26 janvier 1849. Il démissionna en 1868 et fut nommé chanoine titulaire. Il mourut le 16 janvier 1873. « D'une intelligence supérieure, d'instruction immense, M. Legeard était, dit M. Cosnier (2), prédicateur d'un rare mérite, d'une abondance toujours prête sans préparation, dont lui seul ignorait la valeur et les bienfaisantes conséquences. » Une notice biographique sur M. Legeard se trouve dans un petit recueil, formé par M. de Lens, des divers discours et articles publiés sur son ami (Angers, Lachèse, 1874).

IV. — M. Maurille *Buchet* naquit aux Ponts-de-Cé le 2 mars 1826. Ordonné prêtre le 25 mai 1850, il fut nommé professeur à Combrée et le 5 septembre 1855 aumônier de la congrégation des sœurs de Sainte-Anne à Saumur. Curé de la Trinité le 29 septembre 1868, il démissionna en 1874

(1) Cf. *L'abbé Gruget, curé de la Trinité d'Angers* par le chanoine Portais (Angers, Germain et Grassin, 1896).

(2) *Saint-Joseph d'Angers*, par MM. Cosnier et Pavie (Page 148).

Digitized by Google

et devint le 1er février de cette année aumônier de l'Ecole des Arts. En 1878 il donna sa démission et se retira à Saint-Martin-la-Forêt, où il mourut le 11 mai 1905.

V. — Né à Joué le 11 décembre 1841, M. Pierre-Marie *Malsou* fut ordonné prêtre le 23 décembre 1865 et nommé le 1er janvier suivant vicaire à la Trinité. Il est curé de cette paroisse depuis le 1er février 1874.

Saint-Laud

I. — Né le 25 février 1758 à Chalonnes-sur-Loire, M. Maurille-Charles *Bâtard* était vicaire à Saint-Laud quand éclata la Révolution. De retour d'Espagne où il avait été déporté, il reprit ses fonctions de vicaire et fut le 10 décembre 1802 nommé curé de Saint-Laud. Il mourut en fonctions le 18 janvier 1820.

II. — Né à Lisieux (Calvados) le 27 novembre 1752, M. Antoine-Thomas *Coquet de Genneville* fut nommé curé de Denée au mois de septembre 1778. Retiré en Angleterre pendant la tourmente, il revint dans sa paroisse au début de l'année 1800. Le 10 décembre 1802, Mgr Montault nomma M. Martin curé de Denée, à la place de M. de Genneville, devenu chanoine honoraire. Ce dernier vint habiter Angers. Il remplissait les fonctions de vicaire à Saint-Laud, quand le 19 janvier 1820, l'autorité diocésaine le nomma curé de cette paroisse. Il mourut le 24 juillet 1825 (1).

III. — M. Jean *Bureau* naquit à Gonnord le 17 août 1794. Ordonné prêtre le 19 décembre 1818, il fut le même jour nommé vicaire à la Trinité. Curé de Vernantes, le 25 janvier 1821, M. Bureau devint curé de Saint-Laud le 24 septembre 1825. Il démissionna en 1850 et mourut l'an-

(1) Cf. *Le clergé de Denée et des Jubeaux pendant la Révolution*, par l'abbé Uzureau (Angers, Grassin, 1909).

Digitized by Google

née suivante, le 14 juillet ; il était alors « missionnaire du Saumurois. »

IV. — Né à Montfaucon-sur-Moine, le 12 mars 1801, M. Grégoire-René *Lecoindre* fut ordonné prêtre le 20 mai 1826 et nommé aussitôt vicaire à Beaufort. Curé de la Ménitré le 1er avril 1828, il devint le 3 septembre 1832 curé de Saint-Maurille-de-Chalonnes. En 1850, Mgr Angebault le nomma curé de Saint-Laud, où il mourut le 22 septembre 1858. » M. le curé de Saint-Laud, lit-on dans l'*Union de l'Ouest*, avait obtenu dans sa paroisse la sympathie, la confiance et le respect de tous les habitants. Il était d'une simplicité et d'une bonté parfaite, d'un caractère toujours égal et d'un zèle ardent dans l'accomplissement des devoirs nombreux et difficiles de son ministère. Le plus bel éloge de sa vie est l'expression unanime des regrets que sa mort cause à tous ceux qui le connaissaient et qui ont pu apprécier les qualités de l'homme et les vertus du prêtre. »

V. — M. Jean-Baptiste *Priou* naquit à Charcé le 4 décembre 1814. D'abord professeur à Mongazon, il fut nommé vicaire à Saint-Joseph le jour de son ordination le 21 décembre 1841. Retourné plus tard à Mongazon en qualité d'aumônier, M. Priou fut ensuite vicaire à la cathédrale (1843-1847), et passa à la cure de la Visitation de Saumur le 21 janvier 1847. En 1850 il devint supérieur de Mongazon et démissionna en 1856. L'année suivante il était aumônier des Ursules et le 1er novembre 1858 curé de Saint-Laud. En décembre 1881 il donna sa démission, fut nommé chanoine titulaire le 1er juillet 1883 et mourut le 27 octobre 1891. « Sa vie, dit M. Cosnier, ne fut qu'une suite de sacrifices à la paix des familles, à la conversion des pécheurs, à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Il les recherchait dans les sphères les plus humbles comme dans les plus élevées; et chacun lui rendait cette justice que, malgré toute la science et la

Digitized by Google

supériorité de fortune ou de position, il était difficile, pour ne pas dire impossible, de résister à son éloquence si délicate, si pleine de bon sens et de lumières. La sympathie inspirée par M. Priou était générale. Lui seul en ignorait l'étendue et les bienfaits. C'est elle qui lui permit de conduire à bonne fin toutes ses pieuses entreprises, et notamment une église digne de servir de cathédrale ». (1)

VI. — M. Jean-Baptiste *Simon*, né au Fief-Sauvin le 25 juin 1836, était déjà professeur à Mongazon quand il fut ordonné prêtre le 17 décembre 1859. Nommé vicaire à Saint-Laud le 25 août 1863, M. Simon devint curé de Saint-Florent-le-Vieil le 1er mars 1872. Il est revenu à Saint-Laud en qualité de curé le 14 décembre 1881.

Notre-Dame

I. — Né à Saint-Silvin le 1er novembre 1748, M. Gabriel-Aubin-Bernard-Elisabeth-Toussaint *Bougué* fut nommé curé de Montrevault le 15 juillet 1780 et l'année suivante curé de Saint-Michel-du-Tertre à Angers. Après sa déportation en Espagne, M. Bougué revint dans sa paroisse dont il trouva l'église démolie. Le 26 juillet 1800, il inaugura le culte public dans l'ancienne chapelle des Pères de l'Oratoire, qui devint en 1802 l'église de la paroisse de Notre-Dame (2). Le curé de Saint-Michel-du-Tertre, devenu desservant de Notre-Dame, administra sa nouvelle paroisse jusqu'au mois de janvier 1805, époque où il fut nommé curé de Saint-Serge. Il décéda, comme nous l'avons dit plus haut, le 10 avril 1829.

II. — M. Gabriel-Marie *Paulu* naquit à Jallais le 29 sep-

(1) *Saint-Joseph d'Angers* par MM. Cosnier et Pavie, page 151. — Dans son n° du 22 novembre 1891, la *Semaine religieuse* a consacré à M. Priou une belle notice due à la plume de M. l'abbé Crosnier.

(2) Cf. *Anjou historique*, septembre-octobre 1905.

Digitized by Google

tembre 1748. D'abord vicaire à Saint-Julien d'Angers, il fut ensuite nommé curé de Saint-Léonard-lès-Angers. Déporté en Espagne pendant la Révolution, il revint dans sa paroisse dès le début du Consulat, et il continua de l'administrer jusqu'en 1805. Mgr Montault le nomma alors curé de Notre-Dame, où il mourut le 27 août 1812. Voici l'entrefilet que lui consacra le *Journal de Maine-et-Loire* : « M. Gabriel-Marie Paulu, desservant la paroisse de Notre Dame d'Angers, est mort en cette ville le 27 août, après une maladie longue et douloureuse. Ce respectable ecclésiastique, dont la charité savait répandre avec discernement sur les pauvres le bien qu'il possédait et les nombreuses aumônes que lui confiait l'opulence, laisse de véritables regrets aux membres de son ordre, à tous ceux qui l'ont connu et surtout à ses paroissiens. Son convoi a eu lieu le 28 août. Un grand nombre de ministres de la religion et de personnes de tous rangs ont assisté à cette cérémonie, qui a reçu un éclat encore plus touchant par le concours du peuple qui remplissait l'église, et qui a accompagné le corps jusqu'à sa dernière demeure, en exprimant une sincère douleur et en célébrant les louanges de ce prêtre révéré. Quatre de MM. les curés portaient les quatre coins du poêle. Nous nous faisons un plaisir d'insérer à la suite de ce simple article nécrologique, quelques mots en latin qu'on nous a adressés, qui renferment un éloge pur de M. Paulu, et qui pourraient lui servir d'épigraphe : *Gabriel-Maria Paulu, sacerdos, quantumcùmque sacerdotio dignus, Deum tenere diligebat et animas hominum.* »

III. — Né à Angers le 5 juin 1770, M. Paul-Simon *Arnail* n'était pas encore prêtre quand survint la Révolution. Il émigra en Allemagne. A son retour, il fut vicaire à la Trinité, puis nommé curé de Doué le 17 août 1808. En 1812, M. Arnail fut nommé directeur du grand séminaire et le 1er octobre de cette année curé de Notre-Dame. Il cumula ces deux fonctions jusqu'en 1814. La rentrée

Digitized by Google

des Sulpiciens permit alors à M. Arnail de se consacrer exclusivement à sa paroisse, qu'il gouverna jusqu'à sa mort arrivée le 10 juin 1829. Dans le peuple on l'appelait le « saint ». Au lendemain de son décès, le *Journal de Maine-et-Loire* publiait l'entrefilet suivant : « La ville d'Angers a perdu un de ses plus vénérables pasteurs. M. Arnail, desservant de la paroisse Notre-Dame, vient de succomber dans un âge peu avaneé, à une maladie longue et douloureuse. Les vertus rares et précieuses qui l'ont distingué dans le cours de sa carrière, l'avaient fait chérir et estimer de tous ses paroissiens et de tous les habitants de cette ville. Les regrets sincères et universels qu'a causés sa mort, sont le plus bel éloge que l'on puisse faire de sa vie. » Soixante ans plus tard, le même journal parlait encore de M. Arnail, dans son numéro du 8 mai 1887 (1) : « C'était bien le bon pasteur, selon toute la vérité de l'Évangile. La candeur de son âme rayonnait sur son visage, souriant d'un sourire séraphique ; son abord était plein de grâce et d'agrément, sa voix caressante, son éloquence claire, simple et d'onction pénétrante. Quand il vous parlait, il semblait s'adresser au meilleur de ses amis ; rien que son aspect inspirait des pensées consolantes ; on était heureux seulement à le voir aller et venir dans son église ; il la remplissait tout entière. Sans qu'il y fît attention, le moindre de ses actes, le moindre de ses gestes était empreint de son charme. Quand il célébrait les saints mystères, sa voix douce et grave imposait le silence le plus respectueux. Dans la chaire, son début était un peu lent, puis il s'animait par gradation; dès les premiers mots l'auditoire était sous l'attrait de sa parole, à la fois chaude, élégante et colorée. Tous les cœurs vibraient à ses accents parce qu'il était profondément ému. Sa conviction était si persuasive qu'il n'eût pas trouvé d'incrédule,

(1) Article de M. Léon Cosnier.

Digitized by Google

même au milieu d'auditeurs de parti-pris. En 1791, la famille de Maquillé, émigrant en Allemagne, avait emmené comme précepteur M. Arnail qui était seulement diacre ; il fut ordonné prêtre à Munich. Revenu de l'exil, il débuta en qualité de vicaire de M. Gruget à la Trinité. En 1811, lors de la disgrâce des Sulpiciens qui avaient résisté au despotisme de Napoléon, M. Arnail quitta sa cure de Doué pour venir professer le dogme au grand séminaire. On l'appelait *le curé d'Angers*, tant il était aimé et considéré de la ville entière. Quand un pécheur malade refusait l'assistance religieuse, on allait chercher M. Arnail qui, par ses douces et persuasives exhortations, apaisait si bien toute résistance que jamais il n'essuya de refus. Mgr Montault le priait souvent de l'accompagner dans ses tournées pastorales et suivait ses conseils avec une confiance absolue. »

IV. — M. Jean-Emmanuel *Mocher* naquit à Aviré le 20 décembre 1798. Il était précepteur dans la famille d'Andigné quand le 21 décembre 1822 il fut ordonné prêtre et le même jour nommé vicaire à Notre-Dame. Le 13 juin 1829, il succédait à M. Arnail. Il ne fut curé de Notre-Dame que pendant huit ans, au bout desquels il donna sa démission pour devenir le premier aumônier de la congrégation et du pensionnat de l'Oratoire. Il mourut en fonctions le 19 août 1863. L'histoire de M. Mocher est racontée tout au long dans l'*Histoire de la Révérende Mère Marie Sainte-Cécile et de la Congrégation des Dames de l'Oratoire d'Angers* par l'abbé Rondeau (Angers, Germain et Grassin, 1899).

V. — Nommé vicaire à la cathédrale le 17 décembre 1814, puis aumônier du collège royal le 1er janvier 1818, et de nouveau vicaire à la cathédrale en décembre 1830, M. Jacques *Pasquier* devint curé de Maulévrier le 31 août 1831, et curé de Notre-Dame d'Angers le 15 juin 1837. Voici l'article nécrologique que lui consacra le *Journal de*

Digitized by Google

Maine-et-Loire (lors de son décès, arrivé le 30 décembre 1861 : « M. Pasquier naquit à Segré le 10 octobre 1790, au milieu des orages de la Révolution. Les premières impressions de son enfance furent causées par les récits de la Terreur; aussi n'est-il point surprenant qu'il ait conservé une horreur instinctive de cette funeste époque. Un de ses oncles, engagé dans les ordres, eut l'honneur d'être une des victimes du Champ-des-Martyrs. Son père, qui était meunier, profitait de la liberté que lui donnait l'exercice de sa profession pour veiller, au péril de sa vie, sur les prêtres cachés dans le pays, et pour les avertir de l'approche de leurs persécuteurs. Sa mère, non moins dévouée, servait, pour les proscrits, d'instrument à la Providence et avait pour mission spéciale de porter de l'un à l'autre les vases sacrés, nécessaires à la célébration du saint sacrifice. C'était une noble et courageuse femme, comme presque toutes les mères des prêtres éminents. Son fils suivit de bonne heure les inspirations de sa tendre et forte nature, et, tout enfant, il se faisait remarquer par les habitudes d'une fervente piété. Ces heureuses dispositions furent développées, avec un succès dont on garde encore le souvenir, au collège de Château-Gontier, sous la direction paternelle de l'abbé Horeau, l'un des hommes les plus vénérables dont l'Anjou doit s'enorgueillir et dont l'édifiante mémoire est conservée comme un culte par les diverses générations d'élèves qui lui durent leur éducation pendant près d'un demi siècle (1). C'est aux exemples de ce successeur des Fénelon et des François de Sales, que le jeune Pasquier dut principalement sa vocation au sacerdoce. Ordonné prêtre en 1814 et nommé vicaire à la cathédrale, en 1817 il fut appelé à remplir les fonctions délicates d'aumônier au Collège royal (lycée). Ce fut là

(1) Né à la Jumellière en 1737, M. Basile Horeau mourut principal du collège de Château-Gontier en 1830, à l'âge de 93 ans.

Digitized by Google

que nous le connûmes et qu'avec la plupart de nos condisciples nous contractâmes des liens d'affection de son côté, et de gratitude du nôtre, qui ne s'altéreront jamais. Comme tous les cœurs élevés et sensibles, il était pénétré pour la jeunesse de la sympathie la plus bienveillante, et son abord, parfois un peu grondeur, ne servait qu'à faire ressortir son indulgence incorrigible. Mais quand on lui reprochait cette prévention, même pour les élèves peu exemplaires, il savait bien, le digne prêtre, qu'à cet âge il y a toujours de l'espoir et que la divine semence, qu'une main lui confie, réussit le plus souvent à fructifier. Aussi quand il recevait la confidence du retour plus ou moins tardif de ses enfants prodigues, ainsi qu'il les appelait, rien n'égalait son bonheur. C'était une occasion toujours recherchée avec ardeur de répéter l'éloge de ses chers pensionnaires du Collège d'Angers. Les 13 années qu'il y passa, furent en effet le temps vers lequel son esprit se reportait avec prédilection. Jusqu'aux derniers jours, lorsque la défaillance avait envahi ses principales facultés, on l'entendait avec un touchant intérêt évoquer les noms de ses anciens élèves et prêter aux personnes présentes leurs bonnes actions et même leurs espiègleries. En 1830, les exigences d'un nouvel ordre politique dont, il faut le reconnaître, M. Pasquier apprécia peu l'avènement, l'éloignèrent du Collège, et il fut l'année suivante envoyé à Maulévrier. Ainsi que son ami M. Gourdon, d'éminente et populaire mémoire, le charme vertueux et constant d'une paroisse véritablement chrétienne le captiva tellement, que, lors de son retour à Angers en 1837 pour venir occuper le presbytère de Notre-Dame, il fallut toute la déférence filiale qu'il devait à Mgr Montault, pour le contraindre à quitter cette terre privilégiée des caractères antiques et des religieux souvenirs. Nous n'avons point à retracer ici les 24 années qui s'écoulèrent pour M. Pasquier dans la paroisse de Notre-Dame. C'est une noble histoire

Digitized by Google

que nous connaissons tous puisqu'elle s'accomplit au milieu de nous. Qu'il nous suffise de nous arrêter sur deux preuves, entre bien d'autres, de cette inépuisable sève du cœur qui lui faisait aimer tout ce qui était jeune, parce que la jeunesse pour lui voulait dire passion pure et généreuse. Il adoptait, avec une ardeur sans égale, toutes les innovations heureuses qui, depuis 25 ans, ont tant aidé au réveil de la foi et accru, s'il est possible, la gloire de l'Église de France. Reconnaissance des ordres religieux, liberté de l'enseignement, rétablissement des institutions catholiques qui contribuèrent à l'honneur du passé, éclat contemporain de la chaire et de la littérature chrétiennes, qui rivalise avec la splendeur de l'art au XVIIe siècle, toutes ces nobles manifestations de notre temps n'eurent pas d'apologiste plus dévoué et de plus zélé défenseur. Il animait de cette sympathie communicative tout ce qui l'entourait ; aussi dut-elle concourir puissamment aux succès si légitimes des jeunes auxiliaires qui se succédèrent près de lui, pour se perfectionner, à sa féconde école, dans la pieuse carrière. Nous ne pouvons nous défendre, entre tous, de citer les noms de MM. Maupoint et Quetier, dont l'émulation éloquente, sous l'inspiration du maître, exerça une influence si bienfaisante et si durable (1). Mais quelque fussent les qualités diverses dont M. Pasquier offrait le modèle, aucune n'égalait celle qui distingue si éminemment le clergé français, l'esprit de charité. Son principal bonheur était de donner. Nul ne mérita mieux qu'on dît de lui qu'il se faisait pauvre pour assister les pauvres ; aussi quand, à ses obsèques, tous les plus malheureux de ses paroissiens se pressaient dans le cimetière, ou pleuraient pendant la messe du dimanche suivant aux simples paroles que prononça un de ses vicaires, ils comprenaient qu'ils avaient perdu le meilleur

(1) M. Quetier entra aux Missions Étrangères en 1840.

Digitized by Google

des pères, en entourant le cortège funèbre de leur bienfaiteur de l'ornement le plus désirable, les larmes sincères de ceux qui souffrent. »

VI. — Né au Mans le 27 septembre 1814, M. Charles-Augustin-Désiré *Crépon* fut incorporé au diocèse d'Angers le 14 juin 1837 et ordonné prêtre le 19 décembre 1840. Nommé vicaire à la cathédrale le 1er février 1841, puis aumônier de Bellefontaine le 26 octobre 1842, il devint en 1850 aumônier du pensionnat Saint-Julien et en 1858 aumônier des Carmélites. Le 17 janvier 1862 il fut nommé curé de Notre-Dame et démissionna en 1866 pour entrer dans la congrégation des Pères du Saint-Sacrement. Le 27 février 1873 il revenait à Angers comme aumônier des Servantes du Saint-Sacrement. En 1879 il donna sa démission et mourut prêtre habitué à Saint-Martin-la-Forêt le 20 décembre 1882. « Prêtre instruit et d'un talent oratoire distingué, doué d'une piété égale à sa modestie, M. Crépon, dit la *Semaine Religieuse*, avait depuis longtemps conquis l'estime de ses confrères et généralement de toutes les personnes qui l'avaient approché. Il a laissé parmi nous des souvenirs et des œuvres qu'il conviendrait de remettre en lumière, à l'honneur de sa vie et pour l'édification du public angevin. ».

VII. — Venu de bonne heure en Anjou pour seconder son cousin, le comte Barthélemy de Las Cases, dans l'administration des mines de la *Prée*, à Chalonnes-sur-Loire, M. Félix-François-Joseph-Barthélemy *de Las Cases* donna, au milieu du monde, l'exemple de la foi pratique et des vertus chrétiennes. Après la mort de celle qui fut, pendant quelques années, la digne compagne de sa vie, il tourna plus que jamais vers Dieu toutes ses affections. Il fut ordonné prêtre le 14 juillet 1861. D'abord vicaire général de Mgr Baudry à Périgueux, l'abbé de Las Cases devint plus tard supérieur de la Congrégation du Bon Pasteur à Angers, puis curé de Notre-Dame le 4 novembre

Digitized by Google

1866. Dès l'année suivante, Pie IX le nomma évêque de Constantine. Obligé par sa santé de se démettre de sa charge pastorale en 1870, il fut en 1873 nommé chanoine du premier ordre à Saint-Denis et mourut à Albi en 1880. Il était né à Poudis (Tarn), le 12 septembre 1819. A la nouvelle de son décès, la *Semaine Religieuse d'Angers* publia un article dans lequel on lit : « Cette mort affligera, en Anjou, un grand nombre de personnes. L'excellent prélat, qui avait passé dans notre province une bonne partie de sa vie, avait laissé dans tous les rangs de la société d'aimables et pieux souvenirs. Tous ceux qui l'ont connu se louaient de sa grande affabilité, de sa courtoisie, de sa cordialité toute chrétienne. »

VIII. — Le successeur de Mgr de Las Cases fut M. Jean *Guignard*. Né à Chaudefonds le 14 novembre 1827, ordonné prêtre en 1854, il avait d'abord été vicaire au May. Nommé le 10 avril 1860 vicaire à Notre-Dame, M. Guignard devint curé de cette paroisse le 1er mars 1867. Démissionnaire en 1888, il mourut prêtre habitué à Saint-Laud le 27 janvier 1892. M. le chanoine Brisset lui a consacré, dans la *Semaine Religieuse*, une notice vraiment remarquable.

IX. — Né à Seiches le 23 septembre 1833, M. Némorin-Adolphe *Teton* fut ordonné prêtre en 1859. Successivement vicaire à la Trinité (1859-1863) aumônier du Bon-Pasteur (1863-1870), aumônier de Bellefontaine (1870-1888), il devint curé de Notre-Dame le 29 juillet 1888 et mourut en fonctions le 15 novembre 1903 (*Semaine Religieuse* du 22 novembre 1903).

X. — M. Jean-Baptiste-Florent *Dupé*, né à la Jumellière le 31 mai 1853, d'abord professeur à Saint-Louis de Saumur (1876-1879), puis vicaire à Segré (1879-1893) et curé de Brissac (1893-1903), est curé de Notre-Dame depuis le 5 décembre 1903.

Digitized by Google

Saint-Joseph (1)

I. — Né à Saint-Martin d'Angers le 11 avril 1739, M. Charles-Abel *Huchelou des Roches* était curé de Saint-Julien au moment de la Révolution. Après sa déportation en Espagne, il devint le premier curé de Saint-Joseph le 10 décembre 1802 (2) et mourut en fonctions le 8 avril 1821.

II. — M. René-Pierre-Claude *Chaloigne*, né à Sablé le 3 août 1753, était curé de Saint-Martin d'Angers quand éclata la Révolution. Il s'évada du Séminaire où il avait été emprisonné pour refus de serment, en 1792, et se cacha pendant la tourmente. Vicaire à Saint-Joseph après le Concordat, il devint en 1813 curé du Pé (diocèse du Mans). Le 1er avril 1820, il était de nouveau nommé vicaire à Saint-Joseph, et succéda à M. Huchelou des Roches le 9 avril 1821. Dès l'année suivante, il se retira à la Trinité, où il mourut prêtre habitué le 9 février 1830.

III. — Né aux Ponts-de-Cé le 25 avril 1755, M. Jacques *Genneteau* était aumônier de l'abbaye de Nyoiseau quand on demanda le serment à la constitution civile du clergé. Au retour d'Espagne, il devint successivement curé d'Ambillou, vicaire à Saint-Jacques d'Angers, curé d'Epiré, et le 1er juillet 1822 Mgr Montault le nomma curé de Saint-Joseph. Démissionnaire le 30 septembre 1835, il mourut chanoine honoraire à Angers en 1843.

IV. — M. Jacques *Lasne* naquit à Huillé le 20 août 1795. D'abord nommé vicaire à Saint-Pierre de Saumur le 18 décembre 1819, puis curé de Saint-Lambert-des-Levées le 1er avril 1824, il devint curé de Saint-Joseph le 10 octobre 1835 et mourut en fonctions le 3 mai 1877.

(1) Pour renseignements sur les curés de la paroisse de Saint-Joseph, nous renvoyons à l'ouvrage de MM. Cosnier et Pavie, intitulé : *Saint-Joseph d'Angers, l'église, la paroisse* (Angers, Lachèse, 1896).

(2) Cf. *Anjou historique*, juillet-août 1906.

Digitized by Google

V. — Né à Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, le 23 janvier 1839, M. Jean-Baptiste *Pineau* fut ordonné prêtre en 1863 et nommé professeur à Combrée. Le 20 mai 1876, il devenait curé de Saint-Lambert-du-Lattay et le 1er juillet 1877 il succédait à M. Lasne. M. Pineau est mort le 20 mai 1885.

VI. — M. Mathurin *Pénot*, né à Montrevault le 29 décembre 1841, ordonné prêtre en 1865, fut d'abord professeur à Combrée, puis nommé vicaire à Longué le 1er août 1867. Le 25 octobre 1872, il devenait vicaire à la cathédrale et le 22 mars 1879 curé de Saint-Jacques. Nommé curé de Saint-Joseph le 22 juin 1885, M. Pénot a démissionné en 1906.

VII. — Né à Saint-Serge le 26 mars 1861, M. Joseph-Marie *Delahaye* fut ordonné prêtre en 1884. D'abord élève de l'Université catholique, il fut nommé professeur à Saumur en 1887, puis secrétaire général de l'Université en 1894. Mgr Rumeau lui a confié la paroisse de Saint Joseph le 2 août 1906.

Saint-Jacques

I. — Né au Toureil le 4 avril 1735, M. Louis-Henri *Mangin* était curé de Saulgé-l'Hôpital au moment de la Révolution. Déporté en Espagne par suite de son refus de serment, il fut à son retour nommé premier curé concordataire de Saint-Jacques. Il mourut en fonctions le 15 mars 1824.

II. — M. Pierre *Vincent* était originaire de Liré, où il naquit le 31 mai 1791. Le 6 mars 1819 il fut ordonné prêtre et le même jour nommé vicaire à Saint-Jacques. Il devint curé de cette paroisse le 1er avril 1824, et mourut dans son presbytère le 18 mai 1861. « Le 20 mai, lit-on dans le *Journal de Maine-et-Loire*, l'église Saint-Jacques d'Angers était remplie d'une foule affligée qui venait

Digitized by Google

rendre les derniers devoirs à son respectable pasteur. M. Vincent était, en effet, un prêtre selon l'Évangile. Depuis 45 ans qu'il vivait au milieu de ses paroissiens, il les connaissait tous, car il les avait en grande partie vus naître. Doué d'un caractère bienveillant et d'un abord affable, son cœur était toujours ouvert à la miséricorde et à la charité. Il regardait le catéchisme comme, peut-être, la plus douce mission du sacerdoce. »

III. — Né à Brissac le 4 octobre 1823, M. Henri-Alphonse *Benoist* fut nommé vicaire à Saint-Jacques le jour de son ordination sacerdotale, le 18 décembre 1847. A la mort de M. Vincent, il devint curé de cette paroisse, qu'il administra jusqu'à sa mort, arrivée le 9 mars 1879 (*Semaine Religieuse*, 16 mars 1879).

IV. — M. Mathurin *Pénot*, né à Montrevault le 29 décembre 1841, successivement professeur à Combrée, vicaire à Longué et à la cathédrale, fut le 22 mars 1879 nommé curé de Saint-Jacques. Le 22 juin 1885, il devenait curé de Saint-Joseph.

V. — Né à Mûrs le 18 mars 1846, M. René-Jacques *Bonnamy* fut ordonné prêtre le 22 mai 1869. Au retour de Rome, où il était allé recevoir le grade de docteur en théologie, M. Bonnamy fut nommé vicaire à Saint-Joseph le 1er juillet 1873. Curé de Saint-Jacques le 25 juin 1885, il démissionna en 1900 et devint chanoine titulaire.

VI. — M. Jules-René *Brossard*, né à Angers le 1er juillet 1850, ordonné prêtre le 20 décembre 1873, fut nommé professeur à l'Externat Saint-Maurille, puis trésorier de la Caisse des retraites. Le 1er septembre 1900, Mgr Rumeau lui a confié la paroisse de Saint-Jacques.

Sainte-Thérèse

I. — Né à Angers le 28 février 1756, M. Louis-Pierre *Sigogne* était vicaire à la Jumellière au moment de la Révo-

Digitized by Google

lution. A son retour d'Espagne, il devint vicaire à Sœurdres puis premier curé de Sainte-Thérèse lors de l'application du Concordat. Il mourut en fonctions le 14 avril 1814 (1).

II. — M. René *Griffon*, né à la Blouère le 15 août 1786, fut nommé vicaire à la Trinité le jour de sa prêtrise en 1811. Au mois d'avril 1814 il devint aumônier de l'hôpital Saint-Jean et le 16 décembre 1814 curé de Sainte-Thérèse. Mgr Montault le nomma le 1er février 1816 curé de Montfaucon, où il décéda en 1845.

III. — Né à Auvers-le-Hamon le 20 janvier 1790, M. René-Victor-Sébastien *Leconte* fut le 23 juillet 1813 incorporé au diocèse d'Angers. D'abord régent chez M. le curé de Saumur, M. Leconte devint vicaire à la Trinité le 23 décembre 1815, jour de son ordination, et le 10 juin de l'année suivante il était nommé curé de Sainte-Thérèse. Dès le 1er janvier 1819, Mgr Montault lui confia la cure de Vihiers.

IV. — Le 20 mai 1793, M. Félix-Jean *Claveau de la Graussière* naquit à Angers d'un ancien président à l'Élection de cette ville. Ordonné le 31 mai 1817, il fut le même jour nommé vicaire à la cathédrale, et le 1er janvier 1819 il devint curé de Sainte-Thérèse, où il est mort le 21 mars 1847. L'*Union de l'Ouest* lui consacra la notice qui suit : « M. l'abbé Félix-Jean Claveau de la Graussière était né à Angers, au mois de mai 1793, d'une famille honorable. Son père était conseiller à l'élection de cette ville, et son aïeul avait été le dernier maire d'Angers, élu sous les formes anciennes avant la Révolution. Élevé par une mère respectable et pieuse, le jeune Félix de la Graussière se trouva de bonne heure disposé à une vocation sainte ; cependant cette vocation fut éprouvée longtemps au sein de sa famille.

(1) Cf. *Anjou Historique*, mars-avril 1906.

Digitized by Google

Il obtint ensuite de faire ses études théologiques qu'il compléta au séminaire de Saint-Sulpice. Ordonné prêtre en 1817, il fut d'abord nommé vicaire à la cathédrale d'Angers. Appelé, deux ans plus tard, à la direction de la paroisse de Sainte-Thérèse, sa douceur, sa bonté, sa charité, son austère et indulgente piété s'y firent bientôt apprécier et tendrement chérir. Pendant 28 ans qu'il resta au milieu de ses ouailles, jamais le plus léger nuage ne vint altérer la confiance mutuelle du pasteur et du troupeau. D'un caractère aimable et expansif, il connaissait tous ses paroissiens, les visitait souvent, s'intéressait à leurs affaires, se préoccupait de leurs peines et s'associait à leurs joies de famille. Sa vie était pieuse, uniforme et régulière. Chargé de la direction d'un grand nombre de consciences, il ne déclinait point un fardeau au-dessus de ses forces, et il est permis de croire que sa santé naturellement délicate en a souffert une cruelle atteinte. Il s'était en dernier lieu donné beaucoup de soins et de mouvement pour la reconstruction de son église évidemment insuffisante, et il s'était inscrit en tête d'une liste de souscriptions avec une générosité digne de son zèle et de sa piété. Frappé subitement au mois de janvier 1847 d'une attaque terrible et mortelle, il demanda aussitôt à recevoir les sacrements de l'Eglise, et pendant deux mois de cruelles souffrances, il n'a plus eu de pensée que pour la résignation, la patience et la soumission à la volonté de Dieu. Il n'a point manifesté le regret de la vie ; il n'a exprimé quelqu'émotion qu'au souvenir de ses paroissiens qu'il bénissait encore de sa voix mourante. Enfin il s'est endormi dans le Seigneur plein, non pas de jours, mais de mérites et de bonnes œuvres, et sans doute Dieu déjà l'a reçu dans son sein. Voilà une vie bien courte et bien simple ; elle a été cependant magnifiquement remplie. L'amour de Dieu et des hommes, la foi et le dévoûment : pour un pasteur digne de ce nom, c'est vraiment là *toute la loi,* c'est le type

Digitized by Google

invariable et sublime de la mission qui lui a été confiée sur la terre. »

V. — M. Charles-Alexis *Rondeau* naquit à Champigné le 22 décembre 1810 et fut ordonné prêtre le 28 octobre 1835. D'abord vicaire à Saint-Maurille des Ponts-de-Cé, il fut le 12 décembre 1842, nommé aumônier du Bon Pasteur de Saint-Hilaire-Saint-Florent et le 6 février 1845 vicaire à Saint-Jacques. C'est le 10 avril 1847 que Mgr Angebault l'appela à la cure de Sainte-Thérèse, où il est mort le 23 janvier 1885 (Cf. *Semaine Religieuse*, 1er février 1885.) (1)

VI. — Né à Doué le 13 mars 1843, M. Elie-Joseph *Hublot* fut ordonné prêtre le 22 décembre 1866. Successivement vicaire à Étriché (1867-70), à Longué (1870-77), aumônier de l'École Normale (1877-83), il fut le 12 février 1885 nommé curé de Sainte-Thérèse. Le 6 décembre 1897, il devenait chanoine prébendé, et mourut le 31 juillet 1900.

VII. — M. François-Honoré *Goupil*, né à la Chapelle-Saint-Florent le 21 décembre 1859, ordonné prêtre le 23 décembre 1882, d'abord élève de la Faculté de Théologie, fut le 9 février 1884 nommé vicaire à Saint-Laud. Mgr Baron lui donna la succession de M. Hublot le 6 décembre 1897.

Saint-Léonard

I. — Né à Jallais le 29 septembre 1748, M. Gabriel-Marie *Paulu* fut d'abord nommé vicaire à Saint-Julien d'Angers et ensuite curé de Saint-Léonard-lès-Angers. A

(1) « M. l'abbé Rondeau, écrit M. Cosnier, appartenait à cette famille de prêtres, heureusement toujours nombreuse, qui par leur piété éclairée et l'affable simplicité de leurs manières, inspirent une confiance complète pour la direction des consciences, et dont le jugement droit est un guide sûr pour tous les actes de la vie ». (*Saint-Joseph d'Angers*, p. 149.)

Digitized by Google

son retour d'Espagne, il reprit l'administration de sa paroisse, qu'il dut quitter en 1805 pour devenir curé de Notre-Dame d'Angers. (1)

II. — M. René-François *Monrobin* naquit à Angers le 29 novembre 1757. Il était vicaire à Longué quand éclata la Révolution. Il prêta le serment à la Constitution civile, mais se rétracta de bonne heure, et sous le Directoire il est signalé par la police comme exerçant le culte à Saint-Silvin, Villevêque, Écouflant, Foudon, Seiches, etc. Nommé curé de Vauchrétien lors de la réorganisation du culte en 1802, il passa à la cure de Saint-Léonard au mois de février 1805, et mourut en fonctions le 1er avril 1815.

III. — M. Mathurin-Étienne *Mauclair* était un ancien religieux Cordelier, qui parti pour l'Espagne en 1792 ne rentra dans le diocèse d'Angers qu'au mois de mai 1816; il y avait 24 ans qu'il habitait ce pays. Après un court séjour chez son frère, au presbytère de Cheffes, M. Mauclair fut le 15 juillet 1816 nommé curé de Saint-Léonard, où il mourut le 11 février 1833. Il était né, le 16 avril 1756, à Angers.

IV. — Né à Doué le 10 mars 1806, M. Denis *Besnard* fut ordonné prêtre et nommé vicaire à Fougeré le 19 décembre 1829, vicaire à Montjean le 1er octobre 1830, aumônier de l'hôpital militaire de Saint-Nicolas d'Angers le 10 septembre 1831, et enfin curé de Saint-Léonard le 1er mars 1833. Il est mort le 29 avril 1891, démissionnaire depuis un mois seulement.

V. — M. Jean-Baptiste *Dubillot*, né au Fuilet le 17 décembre 1853, ordonné prêtre le 21 décembre 1878 et le même jour nommé vicaire à Notre-Dame de Chemillé, devint vicaire à la cathédrale le 27 mai 1884, et curé de

(1) Au moment de l'application du Concordat (décembre 1802), M. Paulu fut nommé curé de Thouarcé, et M. Richou curé de Saint-Léonard; mais M. Paulu aima mieux rester à Saint-Léonard, et M. Richou préféra rester à Foudon.

Digitized by Google

Saint-Léonard le 1er avril 1891. Deux ans après, le 23 juin 1893, M. Dubillot était nommé archiprêtre de Cholet.

VI. — Né à Angers le 19 avril 1855, M. Joseph *Riobé* fut ordonné prêtre le 20 décembre 1879 et nommé professeur à Mongazon (1). Le 1er juillet 1893 il devenait curé de Saint-Léonard, mais il mourait le 26 décembre de cette même année (*Semaine Religieuse* du 7 janvier 1894).

VII. — M. Joseph-François *Cherbonnier* est né à Saint-André-de-la-Marche le 8 octobre 1851. Ordonné prêtre le 19 décembre 1874, il fut nommé professeur à Saint-Louis de Saumur, puis vicaire au Louroux-Béconnais le 1er septembre 1876 et vicaire à la Trinité le 16 février 1881. C'est le 11 janvier 1894 que M. Cherbonnier a été nommé curé de Saint-Léonard.

Sainte-Madeleine du Sacré-Cœur (2)

I. — Né à Hauterive (Haute-Garonne) le 16 mars 1810, M. Jean-Joseph *Christaud* était directeur de la maison centrale de Fontevrault ; devenu veuf, il fut ordonné prêtre le 18 septembre 1869. Nommé aumônier du Bon Pasteur d'Angers le 15 juillet 1870, M. Christaud devint le 5 décembre 1871 le premier curé de la Madeleine, où il est mort le 4 décembre 1881. (*Semaine Religieuse* du 11 décembre 1881.)

II. — M. Honoré-Pierre *Bodin*, né à Noyant, le 25 mai 1840, ordonné prêtre le 21 mai 1864, d'abord professeur à Saint-Urbain, fut le 1er août suivant nommé vicaire à la Trinité. Le 1er janvier 1866 il devenait vicaire à Saint-Florent-le-Vieil, le 16 novembre 1869 vicaire à Saint-Serge et le

(1) De 1881 à 1888, M. Riobé interrompit son professorat à Mongazon pour devenir aumônier de religieuses à Montbeton.

(2) Le Gouvernement ayant érigé la chapelle de la Madeleine en paroisse le 30 novembre 1871, une ordonnance épiscopale du 5 décembre suivant a circonscrit le territoire paroissial de Sainte-Madeleine.

Digitized by Google

24 décembre 1875 curé du Pin-en-Mauges. Le 4 janvier 1882, il succédait à M. Christaud, et mourut en fonctions le 20 mars 1887 (*Semaine Religieuse* du 27 mars 1887).

III. — Né à la Ménitré le 15 février 1847, M. René-Léon *Pessard*, d'abord professeur à Saint-Urbain et à l'Externat Saint-Maurille, puis aumônier de l'Oratoire, fut le 15 avril 1887 nommé curé de la Madeleine, et le 1er octobre 1900 il est devenu curé de la cathédrale.

IV. — M. Félix-Benjamin *Fruchaud*, né à Trémentines le 16 août 1856, ordonné prêtre le 20 décembre 1879, fut d'abord professeur à l'Externat Saint-Maurille et le 19 août 1892 nommé aumônier du Bon Pasteur. C'est le 18 octobre 1900 que Mgr Rumeau lui a confié la paroisse de la Madeleine.

Oratoire de Saint-Augustin

M. Pierre-François *Saget*, chanoine régulier, était prieur-curé de Saint-Augustin-lès-Angers avant la Révolution. Déporté en Espagne par suite de son refus de serment, M. Saget fut nommé desservant de son ancienne église, devenue simple « oratoire », lors de la réorganisation du culte en 1802. Il donna sa démission le 15 mars 1803 et n'eut point de successeur. La même année, il mourait. L'ancienne église de Saint-Augustin existe encore : elle appartient à M. Gauvin, ancien député de Maine-et-Loire.

Le préfet de Maine-et-Loire et l'abbé Bernier (1803)

Le 26 avril 1803, le général Gouvion, en mission extraordinaire dans l'Ouest, envoyait, d'Angers, au Premier Consul un rapport sur les dispositions du peuple, le clergé, les émigrés et

Digitized by Google

chouans amnistiés, le recrutement et le brigandage dans le département de Maine-et-Loire. Trois jours après, un autre rapport, daté de Laval, donnait des « notes » sur les fonctionnaires publics du même département. L'*Anjou Historique* a publié ces deux pièces (Janvier-février 1910 et mars-avril 1910).

Si les habitants de Maine-et-Loire jouissaient alors d'une grande tranquillité, il n'en était pas de même des deux principales autorités du département. Le préfet, Hugues Nardon, et le général Girardon, commandant le département, étaient jaloux l'un de l'autre, chacun d'eux voulant avoir la confiance exclusive. D'où une série de rapports contradictoires adressés au Ministère. Le Premier Consul résolut d'envoyer en Maine-et-Loire un de ses confidents pour faire une enquête sur place, et il songea d'abord à l'évêque d'Orléans, Mgr Bernier, ancien curé de Saint-Laud-lès-Angers, très mêlé à la police secrète du Gouvernement.

Dès que le bruit se répandit à Angers que l'ancien curé de Saint-Laud allait être chargé d'une mission officielle dans le département, le préfet de Maine-et-Loire se crut atteint, car les bons rapports du général Girardon avec le négociateur du Concordat étaient connus (1). Aussitôt il résolut d'empêcher l'évêque d'Orléans de revenir à Angers, et voici la lettre qu'il écrivit, le 8 juin 1803, au général Gouvion, inspecteur général de la gendarmerie nationale (2) :

Le bruit court à Angers que M. Bernier, Évêque d'Orléans, a reçu du gouvernement une mission secrète, à l'occasion de la guerre entre la France et l'Angleterre, afin d'observer l'esprit public de l'Ouest et principalement du département de Maine-et-Loire, et d'y entretenir la paix.

Je pense que cette mission (si elle avait lieu et qu'elle fût confiée à M. Bernier), n'atteindrait pas le but qu'on se serait proposé, dans ce département, parce qu'il jouit d'une paix profonde et que nulle part il ne se manifeste de

(1) *Revue de l'Anjou*, année 1890, page 121 et suivantes.

(2) *Archives Nationales*, A F, IV, 1053. — Nous remercions M. Le Grimelec, qui a bien voulu nous copier cette pièce curieuse.

Digitized by Google

troubles et de divisions (j'excepte quelques misérables que je viens de désigner au gouvernement.)

Il est possible que cette vérité de fait ne s'accorde pas avec certains rapports qui tendent à alarmer sur la situation et l'esprit de ces contrées, mais rien n'est moins incontestable, et vous pouvez mieux l'attester que personne, citoyen général, vous qui, par les renseignements divers que vous vous êtes procurés, avez dû découvrir la vérité, à travers les nuages dont les passions cherchent à l'envelopper.

Je défie les calomniateurs de ce département d'en citer un seul où les lois s'exécutent avec plus de célérité et de dévouement, où l'organisation ecclésiastique se soit opérée avec plus d'ensemble, (un seul prêtre, à Saint-Paul-du-Bois, s'est constitué en état de révolte) (1), où la conscription des années IX et X ait été levée et se soit rendue sous les drapeaux avec plus d'enthousiasme, où les contributions se paient plus régulièrement, enfin où les bienfaits du gouvernement soient mieux appréciés et plus vivement sentis.

Cependant cette mission (si elle avait lieu), supposerait des doutes et des inquiétudes sur un département entièrement dévoué au gouvernement et dans lequel la personne et l'autorité du Premier Consul sont également respectées et chéries.

Mais à quels titres l'abbé Bernier obtiendrait-il un tel degré de confiance ? Lui qui n'a pas eu la moindre part à la dernière pacification de la Vendée (2), mais qui, habile à profiter des circonstances, sut prendre le devant, usurper les honneurs d'une paix à laquelle il n'avait pas concouru, et en dépouiller ses véritables auteurs. De là, le principe de sa fortune ; de là, son élévation et son crédit qu'il doit

(1) Cf. *Les premières applications du Concordat dans le diocèse d'Angers* par M. l'abbé Uzureau (Angers, Siraudeau, 1901).

(2) La paix avait été signée à Montfaucon-sur-Moine le 18 janvier 1800.

Digitized by Google

à la fausse opinion qu'on a de lui ; et pour prolonger cette erreur, il lui importe de faire naître journellement de nouvelles inquiétudes sur les départements de l'Ouest et spécialement sur celui de Maine-et-Loire.

Tel est le plan de conduite que l'Évêque d'Orléans a constamment suivi depuis deux ans, et dans lequel on le croit parfaitement secondé par le général Girardon qui (sans se cacher de cette correspondance) (1) lui adresse sur notre situation des rapports mensongers. Il est même à présumer que, si la mesure dont je vous parle avait lieu, c'est à ces faux exposés que nous en serions redevables.

Cependant, en supposant le département de Maine-et-Loire aussi agité qu'il est calme, l'abbé Bernier est le seul sur lequel on ne devrait jamais jeter les yeux pour une semblable opération. Abhorré des patriotes auxquels, dans le temps de la rébellion, on assure qu'il ne faisait aucun quartier, il est peu de familles qui n'ait à lui réclamer quelques victimes, il est également mal vu de ses compagnons de guerre et surtout des chefs, parce que, rapportant tout à lui, ils l'accusent de leur avoir ravi les honneurs et les avantages d'une pacification à laquelle, selon eux, il est absolument étranger.

Tant de préventions s'élevant de toutes parts contre M. Bernier, loin d'opérer le moindre bien, sa présence dans le département de Maine-et-Loire pourrait occasionner des désordres. Les scènes qui eurent lieu, l'an dernier, à Angers, en sont une preuve bien forte (2) ; cependant, à cette époque, il était plénipotentiaire.

(1) La *Revue d'Anjou* (5e série, tome XXI) a publié des lettres de l'abbé Bernier au général Girardon.

(2) Sacré à Paris le 11 avril 1802, Mgr Bernier arriva à Angers le 8 mai, et le lendemain, troisième dimanche après Pâques, il officia pontificalement dans l'église Saint-Laud. Il partit ensuite pour l'arrondissement de Beaupréau, d'où il revint pour assister à l'installation du nouvel évêque d'Angers le 6 juin 1802.

Le lundi 10 mai 1802, le général Girardon écrivait au maire d'Angers :

Digitized by Google

Sa présence, je le répète donc, loin d'être un moyen de rapprochement, deviendrait un motif de troubles ; d'ailleurs, son crédit est absolument nul dans ces départements où il ne pourrait ni faire ni empêcher aucun soulèvement et dans lesquels il ne pourrait compter dix partisans bien prononcés.

Je viens de remplir, citoyen général, ma tâche d'administrateur, d'ami du Gouvernement et du pays confié à mes soins ; c'est à vous, maintenant, à aviser, dans votre sagesse, à l'usage que vous ferez des observations que j'ai l'honneur de vous soumettre dans l'amertume et dans la sincérité de mon cœur. Mon courage pour écrire une semblable lettre sera pour le Premier Consul, la preuve de mon entier dévouement.

Le général Gouvion s'empressa de faire parvenir cette lettre au Premier Consul, et l'ancien curé de Saint-Laud fut écarté. Le Gouvernement envoya à sa place le conseiller d'État Regnault de Saint Jean-d'Angély (*Anjou Historique*, mai-juin 1908). (1)

« Une femme, se disant veuve François, veuve d'un habitant tué dans la Vendée, sort de chez moi, et ne m'a point dissimulé qu'avec plusieurs autres femmes elles voulaient assommer de pierres M. Bernier. » Le même jour, le maire recevait une autre lettre du juge de paix Myionnet : « Mille propos circulent dans le public, et il paraît que l'esprit de parti s'est réveillé à l'apparition de l'évêque d'Orléans en cette commune ; mais je n'ai pas connaissance qu'il y ait eu aucune voie de fait. » (*Archives municipales*, série I, v° François.)

(1) Voici les paroles prononcées par le préfet Nardon dans le conseil d'administration et de police tenu à la préfecture par le conseiller d'Etat, le 4 août 1803 : « Depuis les 10 mois de mon administration, je n'ai qu'un compte satisfaisant à rendre de la conduite des amnistiés, je n'ai aucune plainte à articuler contre eux. Souvent ils ont donné des preuves de leur dévoûment au Premier Consul, notamment lorsqu'il fut question du Consulat à vie. Les anciens chefs d'Autichamp et Scépeaux sont des hommes d'honneur et de probité, et je proposerais sans balancer au Gouvernement de les employer dès ce moment. J'en ai quelquefois recueilli des renseignements utiles. On sait que dans le temps ils ont reçu de l'argent de l'Angleterre, qu'ils n'ont nullement employé à son gré. Aussi ce leur serait difficile maintenant de rentrer dans leur parti. J'ai fait observer avec soin toute l'ancienne noblesse du pays ; et à l'exception des noms de *comte* et de *marquis* qu'ils continuent de se donner entre eux, il n'y a pas le mot à dire sur leur compte. Quant à la

Digitized by Google

Consécration de la chapelle du collège de Combrée (1858) [1]

On me pardonnera si je ne fais pas le procès-verbal des fêtes qui ont eu lieu à Combrée le 27 juillet 1858. Je pourrais sans aucun doute relever beaucoup de détails charmants, citer de jolies pièces de vers, reproduire d'ingénieuses devises, parler de cette profusion de guirlandes, de festons, de fleurs, d'arcs de triomphe qui décoraient les maisons et les rues et jusqu'aux grandes routes que devaient parcourir les Archevêques et Évêques arrivant à Combrée pour répondre à l'invitation de Mgr l'Évêque d'Angers. Mais je vais naturellement à ce qui me touche le plus dans ces fêtes, à ce qui me pénètre d'une véritable admiration, à cette réunion de prélats dont la présence donnait aux cérémonies de la consécration d'une simple chapelle tant de majesté et de grandeur. Je me demandais pourquoi Mgr l'archevêque de Tours, Mgr l'archevêque de Cambrai, MMgrs les évêques d'Orléans, de Chartres, de Laval, du Mans, d'Angers, et le R. P. abbé de Bellefontaine, se trouvaient ainsi à jour fixe, arrivant tous au même rendez-vous, oubliant leur âge, leurs fatigues, la longueur du chemin, pour assister à cette fête? Je me demandais cela, et la réponse était facile. Il s'agissait de parler à des enfants, de bénir des enfants, de leur donner un témoignage nouveau de ce grand amour que, dans tous les temps, l'Église avec son admirable intelligence a toujours ressenti pour eux. Voilà pourquoi ces vénérables pontifes étaient venus à Combrée, et cette démarche n'a

classe subalterne de cet ancien parti, plusieurs ont été suppliciés pour brigandage, 90 ont été envoyés aux colonies, et l'activité continuelle de notre police nous délivrera du reste. » (*Arch. Nat.*, A F IV, 1053.)

(1) Compte rendu publié dans l'*Union de l'Ouest*.

Digitized by Google

rien d'extraordinaire ni d'insolite, elle n'est autre chose que l'esprit, la tradition même de l'Église.

C'est le 26 juillet, dans la soirée, que les archevêques et évêques arrivèrent à Combrée. Au Lion d'Angers, à Segré, dans tous les bourgs et villages la réception avait été magnifique, je dirai plus, profondément touchante. Toute la population était sur pied en habits de fêtes ; les femmes et les enfants portant à la main des branches vertes et des fleurs ; les hommes à cheval faisant aux vénérables évêques une escorte d'honneur. A mesure que le cortège approchait de Combrée la foule devenait plus compacte. On distinguait, mêlés aux rangs de cette multitude de cultivateurs et d'artisans, tous les notables du pays. Jusqu'à Combrée ce furent des ovations et un triomphe continuels. Lorsque les archevêques et évêques descendirent de voiture, M. l'abbé Levoyer, supérieur du collège, entouré de ses élèves, vint les recevoir et prononça quelques mots de bienvenue avec cette grâce et ce tact qui le distinguent si éminemment, puis les prélats montèrent les marches du perron qui précède la principale entrée du collège. Les nouveaux bâtiments sont dans une position admirable ; ils dominent la contrée entière, et des fenêtres de tous les étages l'œil se repose sur un paysage d'une délicieuse fraîcheur. Devant le collège une vaste pelouse se déroule en pente douce, et c'était là que se pressaient en ce moment des milliers de spectateurs. Tout à coup, par un mouvement spontané, hommes, femmes, enfants, vieillards tombèrent à genoux en inclinant leurs fronts. Alors Mgr l'archevêque de Tours, du haut de ce perron d'où il dominait l'assistance et se plaçant un peu en avant de ses vénérables collègues entonna les paroles de la bénédiction, puis tous ensemble ils étendirent les mains sur cette foule prosternée et la bénirent. Ce fut un instant solennel, et il faudrait plaindre l'homme qui n'en comprendrait pas l'incomparable grandeur.

Digitized by Google

Le 27 juillet était le jour fixé pour la consécration de la chapelle du collège de Combrée. Les cérémonies commencèrent de très bonne heure et, avant que la chapelle ne fût ouverte au public, les archevêques et évêques, revêtus de leurs habits pontificaux, se rendirent processionnellement à l'église de la paroisse pour y prendre les saintes reliques. Je n'essaierai pas de décrire le cérémonial de la consécration, car je ne suis assurément pas en mesure de le pouvoir faire, et d'ailleurs, pour rendre mon aveu complet, je dois dire que mon attention était un peu distraite par l'attente du discours que devait prononcer Mgr l'évêque d'Orléans. Je connaissais les pages si profondes par la pensée et si admirables de style que l'illustre prélat a écrites sur l'éducation, mais il ne m'avait jamais été donné d'entendre cette parole entraînante qui assigne à Mgr Dupanloup une place si haute parmi les orateurs chrétiens de notre époque. Bien que les cérémonies de la consécration fussent très imposantes et très belles, j'attendais donc, je le confesse, avec une certaine impatience, l'arrivée de Mgr l'évêque d'Orléans, mais j'ajoute que ce que j'éprouvais, tous l'éprouvaient comme moi, les cinq cents prêtres aussi bien que les nombreux laïques qui se pressaient dans la chapelle...

Le succès de ce beau discours a été tel que le peut souhaiter le cœur d'un évêque, car Mgr Dupanloup a pu voir l'émotion qu'il produisait se traduire par des larmes chez plus d'un de ses auditeurs, et l'on eût entendu retentir des manifestations plus bruyantes si le respect du lieu saint n'avait pas retenu cette foule que charmait et attendrissait sa parole. Mais à peine les cérémonies étaient-elles achevées, qu'un nombre considérable de prêtres et de laïques entourèrent Mgr l'évêque d'Orléans. Tous voulaient l'approcher, lui presser les mains, le remercier avec l'effusion de la reconnaissance de l'hommage qu'il venait de rendre à la mémoire vénérée de M. l'abbé Drouet, fon-

Digitized by Google

dateur du collège de Combrée ; à celle de M. l'abbé Mongazon, fondateur du collège de Beaupréau ; au dévouement admirable de M. l'abbé Levoyer, si digne d'être le successeur de M. l'abbé Drouet, dont il continue l'œuvre depuis trente-trois ans ; à Mgr l'évêque d'Angers, que je nomme à dessein le dernier, parce qu'il faut reporter à lui, à son activité qui s'accroît avec l'âge au lieu de décliner, à son zèle, à sa passion, j'oserai dire, pour l'éducation de la jeunesse, une part considérable dans la prospérité merveilleuse du collège de Combrée.

Le soir, vers trois heures, dans l'immense réfectoire de l'établissement, un banquet réunissait à une table commune les archevêques et évêques, MM. leurs grands vicaires, un grand nombre de prêtres, plusieurs fonctionnaires parmi lesquels on remarquait M. le président du tribunal de Segré et M. le sous-préfet de Segré assis à la droite de Mgr l'évêque d'Angers, puis une partie des principaux propriétaires du pays. Pendant le repas, la musique du collège — un orchestre très complet et des exécutants d'un mérite réel — fit entendre plusieurs symphonies, et, dans l'intervalle des morceaux, deux jeunes élèves donnèrent lecture, l'un d'une pièce de vers latins, l'autre d'une pièce de vers français, à la louange des prélats qui honoraient de leur présence le collège de Combrée, et écrites toutes deux avec facilité et talent.

On avait annoncé pour clôture de la fête le départ d'un ballon et des feux d'artifices ; mais cette dernière partie du programme ne put être qu'incomplètement remplie. Le temps très incertain toute la journée devint tout à fait mauvais vers cinq heures ; la pluie tombait à flots ; il fallut renoncer au feu d'artifice. Le ballon seul put être lancé. Mgr l'évêque d'Angers prit une des cordes qui le retenaient captif et remit les autres à ses vénérables collègues, puis, à un signal donné, toutes les mains s'ou-

Digitized by Google

vrirent, et le ballon s'éleva rapidement dans les airs aux applaudissements de la foule.

Le lendemain, 28 juillet, M. le comte de Falloux eut l'honneur de recevoir dans sa belle demeure du Bourg-d'Iré et à sa table, Mgr l'archevêque de Tours, Mgr l'archevêque de Cambrai, et les évêques d'Orléans, de Laval, de Chartres, d'Angers et du Mans. Mgr l'évêque de Nantes manquait à cette réunion parce qu'il avait manqué aux fêtes de Combrée. Le motif de cette absence la rendait plus regrettable encore. Mgr l'évêque de Nantes avait promis d'assister à ces fêtes et il espérait pouvoir tenir sa promesse. Mais les soins que réclame une santé chancelante lui interdisaient toute fatigue, et, si vifs que fussent ses regrets, il dut renoncer au voyage.

Quand on sut au Bourg-d'Iré que les archevêques et évêques devaient passer quelques heures chez M. le comte de Falloux, les enfants de la commune, sous la conduite des Sœurs et du Frère placés à la tête des écoles de la paroisse, se dirigèrent vers le château. Ils vinrent tous se ranger au pied du perron, et c'était un spectacle d'une douceur et d'un charme infinis de voir ces petits enfants auxquels Mgr l'archevêque de Tours venait de parler avec une bonté toute paternelle, s'incliner ensuite tous ensemble sous la main des évêques qui les bénissaient.

L'heure de la retraite approchait et NN. SS. les évêques se disposaient à partir lorsque M. de Falloux entouré de sa famille et s'agenouillant avec elle aux pieds de Mgr l'archevêque de Tours, le pria de le bénir et de bénir les siens. Et, comme M. de Falloux se relevait après avoir reçu cette bénédiction, l'archevêque lui adressa textuellement ces mots : « Je me plais à vous dire, Monsieur, « qu'un des anciens désirs de mon cœur était de vous voir « et de trouver une occasion de vous remercier de tout ce « que vous avez fait pour l'Église. »

Digitized by Google

Lorsque Mgr l'archevêque de Tours prononça ces paroles imposantes il avait près de lui tous les évêques et une nombreuse assistance. M. de Falloux a le droit de se glorifier d'un témoignage venu de si haut et ses amis en sont fiers. Quand une pareille récompense vient à la suite des épreuves, elle les fait oublier.

Journal d'un Angevin pendant la guerre de 1870

M. l'abbé André Baudouin, né à Saint-Aubin des Ponts-de-Cé le 31 janvier 1817, était précepteur dans la famille de la Perraudière quand il fut ordonné prêtre le 5 juin 1841. Le 30 août de l'année suivante, il était nommé vicaire à Seiches. A la mort de M. Tatigné, il devint curé de cette paroisse (janvier 1858). Il est mort curé de Seiches le 6 mai 1885.

A l'exemple de plusieurs de ses confrères, M. le curé de Seiches consignait, dans son *Journal* intime, les principaux événements dont il était le témoin ou l'acteur. Voici les notes qu'il écrivit au jour le jour pendant la désastreuse guerre de 1870-1871 : (1)

28 juillet 1866. — Election d'un député ; deux candidats : M. Berger, candidat du gouvernement, M. de Falloux, candidat libre. Malgré la haute réputation de M. de Falloux, M. Berger l'a emporté dans les arrondissements de Baugé et Segré : 7.000 voix à M. de Falloux, 19.000 à M. Berger. Majorité énorme dûe aux menées indignes du gouvernement et à l'esprit anticlérical des populations, car M. de Falloux était regardé comme le représentant du clergé.

1er octobre 1866. — La France en ce moment est désolée. Partout les fleuves et les rivières sont débordés et causent des ravages épouvantables. Notre département n'est pas épargné. Avant-hier, la levée de la Loire a été rompue

(1) Archives de la cure de Seiches.

Digitized by Google

par les eaux à Saint-Martin-de-la-Place, et toute la vallée est en ce moment inondée comme en 1856.

Juillet 1870. — L'empereur Napoléon vient de déclarer la guerre à la Prusse, sous prétexte que la Prusse veut placer un de ses princes sur le trône d'Espagne, vacant depuis six mois par suite de la Révolution qui a expulsé la reine Isabelle. Dieu semble avoir aveuglé Napoléon et les ministres, pour le conduire à une ruine qu'il a bien méritée par sa conduite équivoque et souvent indigne envers le souvevain Pontife Pie IX. La Prusse prévoyant depuis longtemps cette guerre est prête à lancer sur nous 1.500.000 hommes. La France lui déclare la guerre, ayant à peine 300.000 soldats.

29 juillet 1870. — La guerre est déclarée. Dès les premiers jours, nous sommes défaits, écrasés sur les bords du Rhin.

Août 1870. — Les Prussiens victorieux envahissent la France, chaque jour ils ont de nouveaux succès.

30 août-1er septembre 1870. — Pendant ces trois jours, bataille terrible à côté de Sedan. Les Français sont reculés sur Sedan, et l'Empereur avec presque 100.000 hommes ordonne, malgré les généraux, de capituler. Cette nouvelle consterne la France, elle est indignée d'une pareille lâcheté.

3 septembre 1870. — A cette nouvelle, Paris proclame la déchéance et la République. Le gouvernement s'intitule *Gouvernement de la défense nationale*. La Chambre des députés et le Sénat sont abolis. Napoléon est emmené prisonnier en Prusse. — Pendant ce temps-là, les troupes françaises qui restaient en Italie pour protéger le Pape, avaient été retirées par Napoléon. Aussitôt Victor-Emmanuel, roi d'Italie, entraîné par les révolutionnaires, lance ses troupes qui vont s'emparer de Rome. Le Pape défend à ses quelques milliers de soldats de combattre, pour éviter de

Digitized by Google

répandre le sang inutilement. Le Pape demeure à Rome, au Vatican.

Octobre 1870. — Les armées prussiennes assiègent Paris. Aucune communication avec la capitale, si ce n'est par ballon. Tous les hommes non mariés jusqu'à 40 ans sont appelés sous les drapeaux. Tous les départements voisins de Paris sont parcourus par les Prussiens qui vont y chercher des vivres. Frayeur générale dans ce pays de les voir arriver. Mot d'ordre donné par les méchants pour accuser les nobles et les prêtres d'être la cause de tous les malheurs, d'avoir envoyé de l'argent aux Prussiens et autres sottises semblables. Ces sottes calomnies n'occasionnent cependant aucun désagrément au clergé dans ce pays. Depuis un mois, les hommes formés en garde nationale, montent la garde régulièrement tous les soirs entre Seiches et Suette, font des patrouilles. On craint les malfaiteurs et les incendiaires, assez nombreux par suite du manque de travail et de la misère. Jusqu'ici rien de fâcheux n'est arrivé dans la paroisse de Seiches.

Novembre 1870. — Continuation de la guerre et de nos défaites ; Strasbourg, Metz, etc., tombent au pouvoir des Prussiens.

Décembre 1870. — Mêmes insuccès dans nos armées. — Défaite dans l'Orléanais. Les Prussiens s'emparent de Blois, Orléans, Tours et se dirigent sur le Mans. Continuation du froid.

17 janvier 1871. — La nouvelle de la défaite de l'armée de Chanzy au Mans nous arrive. Après deux jours de combats assez heureux, livrés les 10 et 11, il est obligé de reculer sur Laval, par suite de la lâcheté d'un corps d'armée formé surtout de mobiles bretons et angevins qui a pris la fuite honteusement. Un détachement de fuyards vient de nous arriver tout en désordre.

18 janvier 1871. — Panique générale. — Les Prussiens sont venus à La Flèche. Pendant toute la nuit dernière,

Digitized by Google

tous les habitants du pays ont été sur pied pour cacher mobilier, blé, etc. Les caves de Matheflon sont pleines. J'ai moi-même passé la nuit avec mon vicaire pour cacher mon linge, etc, dans la cave qui se trouve auprès de la cuisine. Bonhommet, mon chantre, et plusieurs autres personnes y ont également apporté leur mobilier. Aujourd'hui nous avons employé la journée à démolir l'escalier, à le recouvrir de terre et à faire un massif pour dissimuler l'entrée. Un bon nombre de familles quittent Seiches pour fuir devant l'ennemi.

19 janvier 1871. — Arrivée d'un détachement d'artillerie avec six mitrailleuses allant à Durtal. On veut essayer d'arrêter l'ennemi au Bourgneuf (1), où il y a, en effet, une très forte position. Déjà plusieurs mille mobiles y sont réunis. On entend chaque jour le canon gronder du côté de Bazouges-sur-Loir. Clefs, Terreur générale.

21 janvier 1871. -- Les Prussiens deviennent de plus en plus menaçants et la panique redouble. Un assez bon nombre de personnes quittent Seiches pour fuir l'ennemi. Une vieille porte donnant dans mon bas-jardin, au-dessous de la terrasse, bouchée à l'intérieur de la cave où sont les objets cachés, mais apparente à l'extérieur, me donne des inquiétudes. Pour éloigner tout danger, nous nous décidons à la murer. Aujourd'hui, samedi, nous avons commencé ce travail à huit heures du soir. Nous formions un groupe curieux : mon vicaire tenait la chandelle, moi je donnais le mortier, mon garçon choisissait les pierres à tâtons, et mon chantre bâtissait. A 11 heures 1/2, nous avons terminé le travail en buvant gaiement une bonne bouteille de vin, avec l'espoir d'en boire deux quand la paix nous permettra de déterrer nos trésors.

22-29 janvier 1871. — Arrivées et départs continuels de mobiles qui se réunissent dans le dessein de livrer

(1) Commune de La Chapelle-Saint-Laud.

Digitized by Google

bataille au Bourgneuf. Mon presbytère est plein d'aumôniers-soldats, que je suis obligé de nourrir.

30 janvier 1871. — Nouvelles d'un armistice signé par Jules Favre à Paris, avec Bismark à Versailles. Paris manquant complètement de vivres, les habitants réduits à manger du pain de son et en petite quantité, la ville est obligée de capituler. Les Prussiens prennent possession des forts. Armistice de 21 jours pour donner le temps de faire des élections pour une Assemblée Constituante. Cette nouvelle de l'armistice excite la joie. On revient de la crainte terrible qu'on avait de voir une bataille se livrer au Bourgneuf. D'après le rapport que vient de publier la défense nationale de Paris, Jules Favre, Trochu, etc., depuis quinze jours la ration de chaque habitant de Paris est de 300 grammes de mauvais pain et 30 grammes de cheval : la mortalité à Paris depuis trois semaines est de 5.000 par jour sur une population de deux millions. Le ravitaillement s'est opéré aussitôt l'armistice, c'est-à-dire le 28 janvier.

8 février 1871. — Aujourd'hui ont eu lieu les élections pour l'Assemblée nationale. Le département de Maine-et-Loire doit élire 11 députés. Les gens d'ordre et de paix se sont entendus à Angers et ont adopté la liste suivante : Beulé, de la Bouillerie, frère de l'évêque de Carcassonne, Châtelain, commerçant, Mayaud, fabricant de chapelets à Saumur, Delavau, propriétaire, de Civrac, de Cumont, rédacteur de l'*Union de l'Ouest*, Joubert, Max-Richard, commerçant, de Maillé, Montrieux, ancien maire d'Angers. La liste républicaine renferme des gens sans valeur et tout à fait inconnus, excepté Allain-Targé, ancien préfet de Maine-et-Loire, vraie et franche canaille. Pour empêcher les gens de la campagne de venir voter, Gambetta a voulu que le vote ait lieu au canton. Malgré le mauvais temps, tous les électeurs presque sans exception sont venus. Le scrutin ouvert ce matin à 7 heures vient de se fermer ce soir à 7 heures.

Digitized by Google

10 février 1871. — On commence à Seiches et à Matheflon à retirer des caves tout ce qu'on y avait caché. — Le journal de ce matin commence à donner le résultat des votes du département. Partout les républicains sont battus : 90.000 votes monarchistes, à peine 20.000 pour la liste républicaine. Ce soir, à 3 heures, dépouillement de tous les cantons à la Préfecture, et proclamation de 11 députés. — Bonne nouvelle, ce matin : le fameux Gambetta (vulgairement *Grandbêta*) vient d'être destitué par les autres membres du Gouvernement arrivés de Paris à Bordeaux ; Allain-Targé, *ejusdem farinæ*, actuellement préfet de la Gironde, est également démoli.

11-12 février 1871. — En Maine-et-Loire, la liste des conservateurs et honnêtes gens a obtenu 102.000 voix, celle des républicains seulement 22.000 ; le canton de Baugé seul a donné une majorité à la mauvaise liste. Dans la plupart des départements, même résultat. — La ville de Paris s'est encore fait remarquer par son mauvais esprit, votant pour tout ce qu'il y a de plus vil : un Garibaldi, par exemple, et autre de la même trempe. Elle mériterait bien d'être brûlée avec toute sa canaille.

20 février 1871. — L'Assemblée est réunie à Bordeaux depuis le 12. Sur 750 membres, elle ne renferme que 100 anarchistes à peine. Jules Favre et les autres membres du gouvernement de la défense nationale ont remis à l'Assemblée tous leurs pouvoirs. M. Thiers vient d'être nommé chef du Gouvernement en attendant une constitution définitive. L'armitice a été prolongé de cinq jours, c'est-à-dire jusqu'au 24.

21 février 1871. — Le journal nous donne la nomination du ministère choisi par M. Thiers. Il est composé en partie d'hommes républicains mais honnêtes.

27 février 1871. — Arrivée par le télégraphe de la nouvelle que les bases du traité de paix sont signées. Conten-

Digitized by Google

tement général. Je me suis occupé aujourd'hui à sortir de la cave tout ce que j'y avais caché.

1er mars 1871. — Aujourd'hui, à dix heures, 30.000 Prussiens ont dû faire leur entrée à Paris. Les journaux nous font connaître les conditions de paix. Elles sont affreuses, jamais la France n'avait été si humiliée. Les principales sont : cession des trois cinquièmes de la Lorraine, toute l'Alsace moins Belfort, cinq milliards à payer !

2 mars 1871. — Les journaux nous apportent le résultat de la discussion à la Chambre de Bordeaux sur les conditions de la paix : 565 ont voté oui, 105 ont voté non. Cette nouvelle satisfait la population fatiguée de la guerre. — Les Prussiens ne sont restés que deux jours à Paris. L'Assemblée de Bordeaux décide qu'elle va prendre Versailles pour siège du Gouvernement. — Paris se soulève. Tout ce qu'il y a de canaille en France, s'y rend. Les insurgés s'emparent des armes laissées à Paris, de l'artillerie, des forts. Paris se déclare indépendant, établit la Commune.

Avril 1871. — Le Gouvernement de Versailles se hâte de réunir des forces pour combattre l'insurrection. Les soldats revenant de Prusse sont dirigés sur Versailles. A Paris, la Commune renouvelle les scènes de 1793. L'archevêque et la plupart des curés sont incarcérés, les églises fermées. Le 30 avril, ont eu lieu les élections municipales dans toute la France.

Mai 1871. — Le résultat des élections, surtout dans les villes, est très mauvais. Succès des listes républicaines. — Le siège de Paris par les Versaillais continue, au grand désavantage des insurgés. Démolition à Paris de la colonne Vendôme, de l'hôtel de M. Thiers, rue Saint-Georges. Le 21 mai, est arrivée une dépêche annonçant l'entrée des troupes versaillaises à Paris, par la porte Saint-Cloud.

— Le pont de Seiches, désiré depuis longues années, a été commencé en mai 1873. Ce travail a coûté environ

Digitized by Google

150.000 francs fournis par le département et le gouvernement. Je l'ai béni le dimanche 5 mai 1875.

Expulsion des Jésuites à Angers (juin 1880).

C'est le mercredi 30 juin 1880 qu'eut lieu l'expulsion des Jésuites d'Angers. Voici le « procès-verbal authentique » qui fut rédigé à cette occasion par 21 « témoins » (1).

A 6 heures du matin, M Richard, commissaire central à Angers, assisté des commissaires de quartier et de M. Barbin, son secrétaire, s'est présenté à la porte extérieure de la propriété ouvrant sur la rue du faubourg Saint-Michel, et a demandé à être introduit.

Cette première porte, donnant sur une cour intérieure, a été immédiatement ouverte, et M. le commissaire central arrivant au bas d'un perron donnant accès à la porte intérieure de l'établissement, fermée à clef, s'est adressé au R. P. recteur Kervennic placé à l'une des fenêtres ouvertes du parloir, et lui a dit qu'il était chargé de faire exécuter les décrets du 29 mars 1880 ; qu'en conséquence, il allait préalablement donner lecture de l'arrêté pris par M. Assiot, préfet de Maine-et-Loire, ordonnant la dissolution de la communauté et l'évacuation immédiate de l'établissement. Le R. P. recteur a demandé copie de cet arrêté ; cette copie lui a été refusée. M. le commissaire central a procédé à la lecture de l'arrêté préfectoral. Le

(1) Les Pères Kervennic et Girre, jésuites, l'abbé de la Faire, aumônier militaire à Paris, Joseph de la Bouillerie, ancien ministre, le général de Place, Sénot de la Londe, Roger de Terves, vicomte de Maquillé, Porché, ancien commissaire-priseur, Cassin de la Loge, Dr Bricard, de Tarlé, marquis de Lussac et De Saint-Maixant, pères de deux novices, Belon, Thibault, homme de peine, Poirier, Chevalier, Maupoint, Grandin et Ambroise Bazin, ces cinq derniers négociants à Angers.

Digitized by Google

R. P. recteur lui a adressé alors les demandes suivantes : « Quelles personnes prétendez-vous expulser ? Avez-vous la prétention d'expulser non seulement les membres valides, mais les vieillards, les infirmes, les malades, les étudiants, les gens de service ou employés, les propriétaires ? Nous exigeons la constatation de ces prétentions dans votre ordre de départ. — L'évacuation doit être complète, a répondu M. le commissaire. Si l'un des propriétaires demande à rester, la garde de l'immeuble pourra lui être confiée à ses risques et périls et sous la condition de ne laisser entrer aucun membre. Mais cette garde ne sera confiée qu'après expulsion complète. Dans le cas contraire, la maison sera fermée et les scellés seront apposés immédiatement. »

Le R. P. recteur a protesté, malgré la réponse de M. le commissaire central qui avait l'ordre, a-t-il dit, de ne recevoir aucune protestation, et il a prononcé à haute voix les paroles suivantes, écoutées par M. le commissaire central : « Comme supérieur, en mon nom personnel et au nom de tous mes religieux, j'affirme notre volonté et notre droit de vivre en commun. Je proteste contre l'expulsion d'un seul membre de notre communauté, parce que c'est à nos yeux un attentat à la liberté de conscience, à la liberté individuelle et à l'inviolabilité du domicile, et nous en appelons à la justice de Dieu en attendant le jour prochain où il nous sera donné d'en appeler à la justice des hommes. De plus, au nom des propriétaires, je proteste contre la violation de leur propriété, et nous ne sortirons qu'en cédant à la force. » M. le commissaire central a renouvelé l'ordre à lui donné de ne recevoir aucune protestation.

« Votre arrêté vise-t-il aussi les novices, M. le commissaire, et entendez-vous les expulser ? » lui a dit le P. recteur. — « Toute la maison doit être évacuée, a répondu M. le commissaire, même par les frères lais, sauf à un

Digitized by Google

propriétaire à rentrer après expulsion, sous sa responsabilité et aux conditions formelles que je vous ai déjà fait connaître. »

A ce moment M. de la Bouillerie s'est présenté à la fenêtre d'où parlementait le R. P. recteur, et prenant la parole, a fait entendre la protestation suivante : « Monsieur le commissaire, vous venez de dire au supérieur que votre ordre comprenait aussi les novices. Je suis le père de l'un de ces novices, et j'ai à faire entendre ma protestation. Moi, Joseph de la Bouillerie, ancien député de Maine-et-Loire, ancien ministre, je viens en mon nom et au nom des pères de famille dont les enfants sont ici, affirmer le droit que nos enfants avaient de faire choix qu'ils ont fait librement, en entrant dans cette maison, et le droit inaliénable dont nous avons usé en les y autorisant. Je viens, au nom de la liberté de conscience et de la liberté individuelle, au nom de la liberté et de l'autorité du père de famille, protester contre votre prétention de les chasser, et vous déclarer qu'ils ne céderont qu'à la violence. »

M. le commissaire central, après ces protestations, a déclaré qu'il était chargé de donner connaissance d'instructions à peu près conçues dans les termes suivants, et dont il a donné lecture sans en laisser copie : « Les membres de la communauté d'Angers seront prévenus qu'ils devront sortir de l'établissement un par un, qu'ils ne pourront se rendre dans aucune maison du même ordre destinée à l'enseignement, sous peine de la fermeture immédiate de cette maison ; qu'ils ne pourront également se rendre dans une maison religieuse d'un autre ordre même autorisé, sous peine de voir de suite cette maison évacuée et fermée. »

Le R. P. Kervennic, les RR. PP. l'accompagnant, M. de la Bouillerie et les témoins se sont retirés à ce moment dans l'intérieur de la maison, derrière la porte d'entrée

Digitized by Google

fermée à clef. Immédiatement, M. le commissaire central, assisté de plusieurs serruriers, a fait enfoncer la porte dont la serrure n'a pu être crochetée. M. le commissaire, arrivé à une deuxième porte intérieure, également fermée à clef et verrouillée, l'a fait voler en éclats. Au moment où est entré M. le commissaire dans le grand couloir de la maison, S. G. Mgr Freppel, évêque d'Angers, s'est levé et a fait entendre la protestation suivante : « Nous, Charles-Émile-Freppel, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège apostolique, évêque d'Angers, au nom des intérêts spirituels dont la garde nous est confiée et en vertu de notre autorité épiscopale, nous protestons contre l'acte qui s'accomplit en ce moment sous nos yeux, savoir l'expulsion de la Société de Jésus, approuvée par le Saint-Siège, déclarée un pieux Institut par le saint concile de Trente, et canoniquement établie dans notre ville épiscopale par notre vénéré prédécesseur, Mgr Angebault. Nous déclarons maintenir en ce qui nous concerne ladite Société dans tous les droits qu'elle possède à Angers, en vertu des lois canoniques. Nous protestons, en outre, contre la fermeture d'une chapelle construite il y a 40 ans, au su et au vu de l'autorité civile, sans la moindre réclamation de sa part, fréquentée depuis lors par un nombreux public, et jugée par nous indispensable pour les intérêts spirituels des habitants du faubourg Saint-Michel, en raison de l'éloignement de l'église Saint-Serge, située à l'une des extrémités de la paroisse ». — « J'accepte cette protestation, » a répondu M. le commissaire qui, passant outre, a ordonné à toutes les personnes étrangères à la communauté de se retirer.

M. le commissaire central, toujours accompagné des autres commissaires, était alors assisté de gendarmes et de nombreux agents en tenue. Sur l'injonction faite, chacun s'est retiré dans le jardin près de l'appartement où étaient renfermés les RR. PP. et les frères de la maison. M. le commissaire central a renouvelé ses injonctions, et

Digitized by Google

s'adressant aux personnes présentes, leur a intimé l'ordre d'évacuer l'établissement. Mgr Freppel prenant alors la parole : « Cet ordre s'applique-t-il aussi à moi, évêque, M. le commissaire ? » Sur une réponse affirmative : « Mon devoir, M. le commissaire, est de ne sortir que le dernier et de rester jusqu'à la fin avec des prêtres dont je suis le chef direct et le véritable père. Emploierez-vous également la force à mon égard? — J'emploierai la force, a répondu M. le commissaire. J'en ai reçu l'ordre. — En présence de cet ordre et de cette menace, je ne resterai pas davantage. Je me retire. Je voulais simplement faire constater qu'ordre avait été donné aux agents de me faire sortir même par la force. Vous en avez bien l'ordre, M. le commissaire? — J'ai l'ordre de vous faire sortir, a répliqué le commissaire central à Monseigneur, en élevant la voix et en scandant ses mots. Je suis l'exécuteur de la loi. — Pas de la loi, mais de l'arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire », a répondu Monseigneur, traduisant ainsi la protestation spontanée de tous les assistants. Puis, Monseigneur lentement s'est retiré, suivi des personnes présentes, auxquelles s'étaient adjoints les novices qui venaient d'être expulsés de leurs appartements.

En effet, pendant que ces choses se passaient au rez-de-chaussée, un commissaire forçait successivement, au premier, au deuxième et au troisième étages, les portes des trois appartements occupés par les novices, et suivi d'un gendarme et de plusieurs agents, faisait sortir les novices en prenant les premiers d'entre eux par le bras.

Cela fait, le commissaire se rendait à l'appartement occupé par les Révérends Pères et les frères de la maison, il en brisait la porte. Le R. P. recteur, s'adressant alors à M. le commissaire central, lui a de nouveau demandé si les vieillards et les malades seraient immédiatement chassés de la maison. « A moins qu'ils ne soient dans l'impos-

Digitized by Google

sibilité absolue de marcher, j'ai l'ordre formel de les expulser, » a répondu M. le commissaire. — « Je vous renouvelle toutes mes protestations, a répliqué le R. P. recteur, et nous ne partirons qu'en cédant à la violence. » Chacun des Pères et des Frères a été pris par un agent qui l'a conduit sur la voie publique en le tenant par le bras. Parmi eux se trouvaient le R. P. Chaignon, entré dans sa 90e année, le R. P. Paris, infirme, l'un des propriétaires de la maison, et un Frère malade. Le R. P. recteur a été aussi expulsé par M. le commissaire central (1).

BIBLIOGRAPHIE ANGEVINE

Les origines de la domination angevine en Italie, par M. Jordan (Paris, Picard, 1910).

Le peuple avait-il des écoles avant 1789? par l'abbé Michaud (Poitiers, Blais, 1910). — Cette étude est suivie de notes très précises sur l'instruction primaire au bon vieux temps dans le canton d'Argenton-Château, limitrophe du Maine-et-Loire.

Une page de l'histoire littéraire de l'Anjou, par M. l'abbé Uzureau (Angers, Grassin, 1907). — C'est une notice historique de l'abbé Rangeard sur l'ancienne Académie d'Angers et sur ceux de ses membres qui ont écrit.

Les dernières « rentrées publiques » du Présidial d'Angers avant la Révolution, par le même (Angers, Grassin, 1907). — L'auteur emprunte aux *Affiches d'Angers* les renseignements qu'elles donnent sur les rentrées du Présidial de 1773 à 1789.

(1) Le 8 mars 1881, les propriétaires de l'immeuble crocheté le 30 juin précédent rentrèrent chez eux, au nombre de huit.

Digitized by Google

Les élections du clergé dans la sénéchaussée de Saumur, par le même (Angers, Grassin, 1908). — L'auteur étudie le mécanisme d'une élection de représentants du clergé pour les États Généraux de 1789 (*Revue d'Histoire ecclésiastique*, juillet 1909).

Histoire de la guerre de la Vendée, par Joseph Clemanceau, ancien juge au tribunal de Beaupréau, publiée par les soins de M. l'abbé Uzureau, directeur de l'*Anjou Historique*. (Paris, Nouvelle librairie nationale, 1909). — Personne n'ignore que M. l'abbé Uzureau est un chercheur heureux entre tous; sa dernière trouvaille ne fera que confirmer cette bonne réputation. Il s'agit de l'*Histoire de la guerre de Vendée*, écrite par un témoin oculaire instruit, honnête et pondéré. Quand on saura de plus que Joseph Clemanceau était *patriote*, *bleu* bon teint, qu'il eut beaucoup à souffrir des Vendéens, on sentira l'importance de cette nouvelle publication, d'autant qu'en de telles conditions, il semblera vraiment impossible à tout homme de bonne foi de rejeter en doute ce que l'auteur écrit à l'honneur des royalistes et à la honte des républicains (*Études*, 20 septembre 1909).

Histoire de la Guerre de la Vendée, par le chanoine Deniau (Angers, Siraudeau, 1910). — Le tome IV de cette histoire si complète de l'insurrection Vendéenne vient de paraître. La mort ayant ravi dom Chamard et le chanoine Deniau, l'ouvrage est actuellement publié par les soins de M. l'abbé Uzureau, directeur de l'*Anjou Historique*, que M. le curé de Saint-Macaire-en-Mauges avait chargé de continuer son œuvre. Ce 4e volume comprend toute l'année 1794.

Figures vendéennes : Le général de Suzannet, le général d'Autichamp, par la comtesse Estienne d'Orves (Orléans, Serrier, 1909, prix : 5 francs). — On y réimprime le « Mémoire pour servir à l'histoire de la Campagne de 1815 dans la Vendée », par le général d'Autichamp.

Les conseillers d'arrondissement en Maine-et-Loire, par M. l'abbé Uzureau (Angers, Grassin, 1909). — Depuis 1800 jusqu'en 1909.

Un mystérieux enlèvement, l'affaire Clement de Ris, par Charles Rinn (Paris, Lefrançois, 1910). — Il s'agit d'un procès devenu célèbre et qui excita dans tout l'Anjou un vif et puissant intérêt.

Digitized by Google

C'est le 2 novembre 1801 que le « Tribunal spécial » d'Angers condamna à mort trois des ravisseurs de Clément de Ris. De tous les auteurs qui ont étudié cette énigme troublante qui passionne toujours la curiosité de l'historien, M. Rinn est celui qui a le plus dissipé d'obscurités et changé le plus de doutes en certitudes.

Le denier du culte dans le diocèse d'Angers, il y a cent ans, par l'abbé Uzureau (Lille, 1908). — Les documents et les faits que M. l'abbé Uzureau cite, présentent, à l'heure actuelle, un intérêt tout particulier. Il faut féliciter l'auteur de les avoir mis en lumière (*Revue de l'Anjou*, janvier 1909).

Dom Guéranger, par dom Delatte, tome II (Paris, Plon, 1910). — Ce second volume, qui ne le cède point en intérêt au premier, nous parle de la fondation de l'Université catholique d'Angers, à laquelle s'intéressa l'abbé de Solesmes, et de la communauté des Servantes des Pauvres que dom Leduc établit à Angers.

Coins de France, par Henri Boland (Paris, Hachette, 1910). — Un chapitre est consacré à la « terre angevine » et à « la Loire revivifiée. »

*** Les *Annales Fléchoises* (janvier 1910 et suivants) donnent des détails précis sur les origines du pèlerinage de Notre-Dame-du-Chêne, à Vion, vers la fin du xve siècle *(Article de M. l'abbé Uzureau)*.

*** M. Dufour fait connaître les opinions des habitants de Chalonnes sur le « Canal de Monsieur » après son ouverture, c'est-à-dire vers 1780 (*Revue de l'Anjou*, février 1910).

*** Dans la *Revue de l'Anjou* de janvier 1910, M. de Pétigny commence la publication d'un très bon travail sur *Beaurepaire et le premier bataillon des volontaires de Maine-et-Loire à Verdun* (juin-septembre 1792).

*** René Pauvert, de la Jubaudière, mort le 8 novembre 1834, avait été, en 1793, officier supérieur et commissaire général des vivres de l'armée vendéenne. Ses *Souvenirs*, restés inédits jusqu'à ce jour, ont été publiés par la *Vendée Historique* (février 1910 et seq.).

Digitized by Google

*** Le fameux conventionnel Richard, qui fut envoyé comme représentant du peuple en Maine-et-Loire au mois de mars 1793 avec Choudieu, devint en mars 1800 préfet de la Haute-Garonne, en juillet 1806 préfet de la Charente-Inférieure, au début des Cent-Jours préfet du Calvados, en juillet 1815 de nouveau préfet de la Charente-Inférieure. Il mourut à Saintes le 17 août 1834 (*Feuilles d'Histoire*, février 1910).

*** Il nous faut encore signaler :

Les comtes d'Anjou, rois d'Angleterre (*Chinon-Touraine*, juin 1909 et suiv.).

Une note sur les apothicaires d'Angers, par le Dr Labesse (*La France Médicale*, 25 juin 1909).

L'histoire de la pharmacie de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, par M. Divai (*Archives Médicales d'Angers*, décembre 1909).

L'élection de Saumur aux XVIIe et XVIIIe siècles, par M. l'abbé Uzureau (*Chinon-Touraine*, mars et avril 1910).

Les actes de Mgr de Vaugirauld, évêque d'Angers, par le même (*Annales Fléchoises*, novembre 1909).

Un différend entre les Assemblées Provinciales du Maine et de l'Anjou, par le même (*Province du Maine*, novembre et décembre 1909).

Les religieux de Mélinais pendant la Révolution, par M. l'abbé Louis Calendini (*Annales Fléchoises*, novembre 1909).

Les Vendéens à Chinon, du 12 au 22 juin 1793 (*Chinon-Touraine*, mai 1909).

Deux documents inédits relatifs à Fontevrault, par M. l'abbé Uzureau (*Chinon-Touraine*, décembre 1909).

Le canton d'Allonnes en 1798-99, par le même (*Chinon-Touraine*, février 1910).

Une étude sur *Charles Dovalle*, par M. Raimbault-d'Hauterive (*Revue de l'Anjou*, novembre 1909).

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES DE LA 10e ANNÉE

PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

(juillet 1909 — juin 1910)

PAGES

Les cryptes du diocèse d'Angers 561
Un concile tenu en Anjou (843) 458
Les cartulaires angevins 31
Les origines de l'Université d'Angers 337
Jeanne d'Arc et l'Anjou 242
L'Université d'Angers et le divorce de Henri VIII 461
Famille de Dreux-Brézé 569
Les eaux minérales de Jouannette (1707-1909) 120
Obsèques de Mgr Poncet de la Rivière, évêque d'Angers (1730). 41
Les fêtes du centenaire de la Visitation d'Angers (1736) 36
La maladie de Louis XV et les Angevins (1744) 48
Larévellière-Lépeaux (1753-1824) 254
Mgr Montault des Isles, évêque d'Angers (1755-1839) 124
Les Angevins et l'attentat de Damiens (1757) 131
Au séminaire d'Angers (1763-1765) 347
Le comte d'Andigné de Mayneuf des Alliers (1763-1839) 140
Joseph Clemanceau, juge au tribunal de Beaupréau (1763-1840). 373
Les Angevins et la mort du Dauphin (1765) 261
La mort de Marie Leczinska et de Louis XV et les Angevins 361
M. Auvynet (1771-1853) 577
Le maréchal de Bourmont (1773-1846) 464
Pourquoi les riverains du Layon s'opposaient à sa canalisation (1774) 368
L'école des sourds-muets d'Angers (1777-1909) 143
Les Angevins et la naissance du Dauphin (1781) 472
Le marquis de Grignon (1781-1850) 481
Le czar Paul Ier à Angers (1782) 579
Le colonel de Beaumont (1784-1864) 582
Mgr Angebault, évêque d'Angers (1790-1869) ..... 8 et 225

Digitized by Google

M. Gourdon, curé de la cathédrale d'Angers (1790-1846)..... 492
Le clergé d'Avrillé pendant la Révolution..... 52
Le clergé de Chalonnes-sur-Loire pendant la Révolution 498
Le clergé du Pin-en-Mauges pendant la Révolution.. 155
L'enquête scolaire de 1791-1792 à Angers..... 412
Les prisonniers saumurois : leur transfert à Bourges (1792-94). 273
La guerre de Vendée : origines, causes, débuts..... 384
Un soldat vendéen 513
Missions d'émigrés en Vendée : M. de la Godinière (1793). 3 et 113
Le siège d'Angers (3-4 décembre 1793)..... 161
Une famille vendéenne pendant la Terreur (De Russon)..... 266
M. de Richeteau, guillotiné à Angers le 7 janvier 1794..... 65
La Russie et la guerre de Vendée (1798)..... 585
Les 24 secrétaires généraux de la préfecture de Maine-et-Loire (1800-1910)..... 421
Les 114 sous-préfets d'Angers, Baugé, Beaupréau, Cholet, Saumur et Segré (1800-1910)..... 527
Les 72 conseillers de préfecture en Maine-et-Loire (1800-1910). 589
Pourquoi le canton de Brézé ne voulait pas être réuni à celui de Fontevrault (1800) 166
Pourquoi les cantons de Brissac, Champigné, Chanzeaux, Châteauneuf, Feneu, Morannes et Thouarcé, voulaient faire partie de l'arrondissement d'Angers (1800)..... 72
Les fêtes nationales à Angers sous le Consulat..... 82
Les bâtiments de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers depuis la Révolution 168
L'attentat de la machine infernale et les Angevins (1800)..... 91
Mort du « citoyen » Farran, maire d'Angers (1801) 94
L'enlèvement du sénateur Clément de Ris et le tribunal d'Angers (1801)..... 594
Etat de l'arrondissement de Baugé (1801-1802)..... 172
Situation de l'arrondissement de Beaupréau (1802)..... 97
Les 61 curés de la ville d'Angers depuis le Concordat (1802-1910) 599
Le département de Maine-et-Loire en 1803..... 424
Les autorités en Maine-et-Loire : fiches administratives (1803). 535
Le préfet de Maine-et-Loire et l'abbé Bernier (1803) 631
La déclaration de l'Empire et les Angevins (1804)..... 175
Les premières nominations de la légion d'honneur en Maine-et-Loire..... 106
Le tribunal de commerce de Cholet (1811-1859)... 178
Obsèques de M. de Puiseux, préfet de Maine-et-Loire (1826) .. 181
Le Conseil municipal d'Angers (1830-1832).... 184
L'industrie à Angers (1831)..... 306
Les travaux publics à Angers (1831-1841)... 186

Digitized by Google

Incendie de la cathédrale d'Angers (1831) 195
L'instruction primaire en Maine-et-Loire (1833-1880) 429
La fondation des comices agricoles en Maine-et-Loire (1833-1901) 201
La naissance du comte de Paris et les Angevins (1838) 203
Les Ponts-de-Cé et Sainte-Gemmes-sur-Loire en 1838 207
Obsèques de Mgr Montault, évêque d'Angers (1839) 310
Le ministre des travaux publics à Angers (1840) 541
Installation de Mgr Paysant, évêque d'Angers (1840) 431
L'hôpital Saint-Jean d'Angers en 1841 214
La mort du duc d'Orléans et les Angevins (1842) 436
Le département de Maine-et-Loire en 1845 316
La plantation des arbres de la Liberté en Maine-et-Loire (1848). 321
Les élections législatives en Maine-et-Loire (1848 et 1849) 544
Bénédiction du pont Saint-Maurille, aux Ponts-de-Cé (1849) ... 555
Etablissement des Petites Sœurs des pauvres à Angers (1850) .. 329
Les plébiscites de 1851, 1852 et 1870 en Maine-et-Loire 439
Le Ministre de la guerre à Saumur et à Angers (1853) 443
Consécration de la chapelle du collège de Combrée (1858) 636
Journal de M. Baudouin, curé de Seiches (1866-1875) 641
Arrivée de Mgr Freppel à Angers (1870) 333
Les débuts de l'épiscopat de Mgr Freppel 449
Expulsion des Jésuites à Angers (juin 1880) 648
Chronique Angevine 220
Bibliographie angevine : Livres 110, 220, 336, 447, 559, 653
Bibliographie angevine : Revues 111, 223, 336, 447, 560, 655

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DES DIX PREMIÈRES ANNÉES

DE *L'ANJOU HISTORIQUE*

1900-1910

PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

A nos Lecteurs, première année, page 5.
D'ou vient le nom d'*Ingrandes ?* VI, 485.
Les cinq premiers évêques d'Angers, IX, 225 et 343; II, 465.
Les cryptes du diocèse d'Angers, X, 561.
Conciles tenus en Anjou (453 et 843), I, 355 ; X, 458.
Fondations des chapitres et maisons religieuses en Anjou, (Ve-XVIIIe siècles), IX, 574.
Une lettre d'Eustochius, évêque d'Angers (VIe siècle), III, 285.
Champtoceaux sous les Mérovingiens et les Carolingiens, VI, 584.
L'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire (VIIIe-XVIIIe siècles), V, 113, 225 et 337 ; I, 240.
Théodulfe et le *Gloria laus*, VI, 486.
L'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil (824-1793), VIII, 561 ; III, 620.
Les archives angevines de l'époque carolingienne, IV, 616.
L'abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur (IXe-XIe siècles), VI, 278 ; VII, 34.
L'Anjou et les Angevins, II, 436.
L'île Saint-Aubin : description et histoire, II, 577.
Le pays des Mauges avant le XIe siècle, VI, 157.
Fondation de la ville de Château-Gontier (1007), VII, 23.
Berenger a répandu ses erreurs à Angers, II, 3
Généalogies angevines du XIe siècle, II, 83.
Les possessions des abbayes angevines en Angleterre (XIe siècle), VII, 234.

Digitized by Google

La baronnie d'Ingrandes et la châtellenie de Champtocé, VI, 283.
La Fête-Dieu et les grosses torches à Angers, II, 85 ; VI, 587.
Saint Girard, moine de Saint-Aubin d'Angers, I, 375, 515 et 641.
Urbain II en Anjou (1096), I, 356.
L'abbaye et l'ordre de Fontevrault (XIIe-XVIIIe siècles); — Le Saint-Siège (VII, 122); coupoles (III, 213); divers (VII, 449); cause du Bienheureux Robert (VI, 285); collection Gaignières (VII, 367); l'abbesse et le P. Giry (VI, 354); Mesdames de France (I, 206 ; VI, 493) ; avant-dernière abbesse (VII, 80); derniers jours (IV, 78 ; VI, 48).
Le pape Calixte II en Anjou (1119), V, 190.
L'église et la tour Saint-Aubin d'Angers, VII, 473.
L'Université d'Angers (XIIe-XVIIIe siècles) : X, 337 et 461 ; II, 181 et 353 ; I, 201 et 357.
Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Angers (1178), II, 530.
Les cartulaires angevins, X, 31.
Jean Sans-Terre en Anjou (1199-1206), VIII, 449.
Les Frères Mineurs et l'Université d'Angers (1229-1790), II, 353.
Familles angevines : La Trémoïlle (IV, 618) ; du Bellay (II, 289); Cesbron (III, 101 ; I, 177); Pocquet de Livonnière (II, 437); Dreux-Brézé (X, 569).
Les Etats provinciaux d'Anjou, IX, 469.
Curés de Villevêque et chapelains de Pellouailles (1267-1789), II, 293.
Les écussons angevins dans la salle des Croisades a Versailles, I, 493.
Un souterrain sous la Maine, à Angers, IV, 621.
Le livre de Guillaume le Maire, évêque d'Angers, II, 129 et 474; III, 113 ; IV, 113.
Le clergé angevin et les impôts (1294-1299), IV, 296.
Les duchés-pairies (1297-1784), II, 438 ; III, 102.
Le Bienheureux Gauthier de Bruges à Vihiers, VI, 280.
Les paroisses angevines du diocèse de Poitiers (1305), VI, 488.
Les paroisses angevines du diocèse de Maillezais ou de la Rochelle (1317-1802), VII, 342 ; VI, 225 et 357 ; VII, 48.
La province d'Anjou (1348-1350), VIII, 565.
La noblesse du pays des Mauges en 1360, II, 178.
Jean Michel, évêque d'Angers (1387-1447) ; VII, 348.
Gilles de Rais et Catherine de Thouars (1404-1440); I, 233 ; II, 533.
Le Roi René, ancêtre de l'empereur d'Autriche, III, 173.
Jeanne d'Arc et l'Anjou (1429-1430), X, 242.
Les Chevaliers de l'Ordre du Croissant (1448-1480), VII, 236.
Comptes de ménage de Jeanne de Laval (1455-1459), I, 394 et 527.
Extraits des archives de Serrant (1466-1794) ; II, 140.
Le cardinal Balue et le roi René (1468), II, 535.

Digitized by Google

La mairie d'Angers (depuis 1474) — XVe au XVIIIe siècle (II, 440; VI, 402 et 592; IV, 476); XIXe siècle (I, 742; III, 199; X, 184).
Les commencements de l'imprimerie à Angers (1476), II, 286.
Auger de Brie, administrateur de l'évêché (1479-80), II, 596.
Élection de Jean de Rely, évêque d'Angers (1491), VII, 587.
Le Cordelier Olivier Maillard et le vin d'Anjou (1494), IX, 472.
Anciennes mesures pour les grains (1529-1790), IV, 397.
Les Angevins chevaliers de Malte, II, 543.
Curiosités archéologiques de Chaudron, I, 278.
Le Tiers État de l'Anjou, II, 537.
Le roi Charles IX en Anjou (1565), II, 538.
Sébastienne Richard de Boistravers (1580-1661), III, 32.
Robin du Fauz et l'Histoire de l'Anjou (1582), II, 91.
Guillaume Bautru, de l'Académie Française (1588-1665), IV, 622.
Les origines angevines du poète Racan, II, 92.
L'évêque d'Angers et le chasseur, II, 286.
La Ligue en Anjou en 1589, II, 540.
Messire Henry Arnault, évêque d'Angers (1597-1692); I, 135; II, 383; III, 3, 459 et 623; IV, 337; V, 245; VI, 113 et 337; III, 623; VI, 535.
Impôts indirects en Anjou (1598), III, 419.
Voyage de Henri IV à Angers (1598), I, 113.
Découverte du tombeau de Gilles de Tyr à Saumur (1613), III, 287.
Les Angevins et leurs voisins (Notes de 1613 et de 1762); II, 303; IV, 299.
La congrégation des sœurs de Sainte-Marie, à Angers (depuis 1615), VI, 387; V. 378.
Les Ursulines d'Angers (1618-1910), V, 87; VIII, 113.
Les Calvairiennes d'Angers (depuis 1619), VI, 459.
Bataille des Ponts-de-Cé, suivie de la réconciliation du roi avec Marie de Médicis (août 1620), II, 541; III, 87.
Sept Bénédictins angevins (1622-1710), VIII, 567.
Notes sur l'Anjou par Dubuisson-Aubenay, IV, 225.
Les Carmélites d'Angers (depuis 1626), V, 561.
Guillaume de la Brunetière du Plessis de Gesté, évêque de Saintes (1630-1702); III, 289.
La Compagnie du Saint Sacrement, à Angers (1633-1660), I, 735.
Correspondance du maréchal de Maillé-Brézé (1636-43), III, 449.
La Visitation d'Angers (depuis 1636), V, 511; VI, 160 et 44; IX, 43; X, 36.
La Visitation de Saumur (1647-1792), V, 516; VI, 596; VII, 41; VI, 45.
Les Filles de la Charité d'Angers (depuis 1640), IX, 347; VIII, 225; V, 378.
Les religieuses hospitalières de Saint-Joseph (depuis 1643), VI, 390.

Digitized by Google

Un naufrage à Briollay (1653), VI, 393.
M. du Tremblier, curé de Villevêque (1657-1722), VI, 603.
Le Séminaire d'Angers (depuis 1659) — XVIIe siècle (I, 139); XVIIIe siècle (X, 347); XIXe siècle (VI, 186; IX, 3).
Catalogue des familles nobles d'Anjou (1666), II, 296.
La canonisation de saint François de Sales en Anjou (1667), VI, 160; VII, 41.
Le miracle des Ulmes (2 juin 1668), II, 18; III, 621.
Mme de Sévigné et Henry Arnauld, évêque d'Angers, III, 623.
Mgr Poncet de la Rivière, évêque d'Angers (1672-1730), I, 497; X, 41.
Description d'Angers par Roger (1674), I, 97.
Un délit de chasse dans le Saumurois (1677), VIII, 114.
Les Augustines de Saumur et d'Angers (depuis 1677), VI, 286.
Mgr de Vaugirault, évêque d'Angers (1680-1758), VII, 483; IX, 587.
Louis XIV et les historiens de l'Anjou (1683), III, 421.
Drain, Saint-Laurent-des-Autels et Tilliers en 1683, VI, 607; VIII. 452.
Le Mont-de-Piété d'Angers (depuis 1684), VI, 535.
La naissance du duc d'Anjou et les Angevins (1684), IX, 581.
Le Bon-Pasteur d'Angers (1684-1794), V, 395.
La paroisse Sainte-Croix d'Angers (1685-1724), IX, 113.
L'Académie d'Angers (1685-1793), I, 265; V, 47; VI, 615; I, 101; II, 97.
Les demoiselles angevines à Saint-Cyr (1685-1766); II, 439.
Mémoires de François Grandet, maire d'Angers de 1689 à 1693, I, 134 et 248.
La Providence de Baugé (depuis 1690), VI, 621.
Les cérémonies religieuses à Angers (1690), IX, 121.
Le service de la voirie à Angers (1692), II, 298.
M. de Charnacé et le tailleur, IV, 71.
Le clergé de la Trinité d'Angers (1701-1791), VI, 165.
Le comte de Serrant, Mme de Racapé et l'abbé de Vaubrun, II, 545; IX, 369.
Les sœurs hospitalières de Pouancé (depuis 1703), VII, 47.
Les sœurs de Sainte-Anne de Saumur (depuis 1704), VI, 396.
Visite à Mgr Le Peletier, évêque d'Angers (1704), I, 494.
Fleurs sur les autels en Anjou, I, 625.
Les eaux minérales de Jouannette (depuis 1707), X, 120.
Le collège de Beaupréau (depuis 1710). — XVIIIe siècle (II, 300; V, 654; VIII, 41); XIXe siècle (I, 48; II, 192; III, 211 et 261; IV, 537; V, 436, 547 et 657; VI, 190).
Les sœurs de Saint-Nicolas, à Doué (depuis 1714), VI, 491.
Les sœurs de Saint-Charles, à Angers (depuis 1714), I, 590 et 726; VI, 400.

Digitized by Google

Loups enragés en Anjou (1714), IV, 627.
Voyages de Bénédictins en Anjou (1714 et 1752), IV, 73 et 300.
La banque de Law et les Angevins (1720), II, 547.
Mgr de Grasse, évêque d'Angers (1720-1782), I, 626.
L'Anjou et le Saumurois par Piganiol de la Force (1722), VII, 140.
Mgr de Lorry, évêque d'Angers (1727-1801), IV, 184.
Le prieur de Montreuil-Bellay et les impôts (1729), V, 52.
Les Incurables d'Angers (1739-1793), III, 422 ; V, 378.
Incendie du palais de justice d'Angers (1744), IX, 583.
Les Angevins et la famille royale au XVIIIe siècle : — Maladie de Louis XV (X, 48) ; attentat de Damiens (X, 131) ; mort du Dauphin (X, 261) ; mort de Marie Leczinska (X, 361) ; mort de Louis XV (I, 288 ; X, 364) ; portrait de *Monsieur* (I, 655) ; sacre de Louis XVI (I, 651) ; naissance du duc d'Angoulême (II, 33) ; naissance de *Madame royale* (II, 36) ; naissance du Dauphin (II, 500 ; X, 472) ; naissance du duc de Normandie (II, 516).
Les Walsh et le comté de Serrant (1749-1817), II, 492 ; III, 90.
Les ardoisières d'Angers et des environs (1750); IX, 373.
M. Delacroix, curé de Bécon (1750-1830), VI, 13.
La béatification et la canonisation de sainte Chantal à Angers et à Saumur (1752-1774), VI, 44.
Les agents de la gabelle en Anjou (1753-1764), IX, 591.
Larévellière-Lépeaux (1753-1824), X, 254.
Mgr Montault des Isles, évêque d'Angers (1755-1839), X, 124 et 310.
Une colonie flamande à Montjean (établie en 1756), V, 629.
La Franc-Maçonnerie en Anjou (depuis 1757), IX, 234.
« Provisions de garde à cheval » (1759), I, 207.
La Fête-Dieu à la Flèche en 1761, VI, 623.
Le comte d'Andigné de Mayneuf des Alliers (1763-1839), X, 140.
Joseph Clemanceau, juge à Beaupréau (1763-1840), X, 373.
Le contrôleur général et les Angevins (1766), II, 304.
Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en Anjou (1768), IV, 168.
La ville d'Angers en 1772, IX, 480.
Affiches d'Angers et *Journal de Maine-et-Loire* (depuis 1773), I, 358, III, 91.
A travers les *Affiches d'Angers* (1773-1801) : — Naissances, mariages et décès (I, 738 ; II, 96 et 184 ; III, 423 et 479 ; IV, 234 et 345) ; nominations aux cures (IV, 449) ; officiers ministériels (IV, 76) ; justice (IV, 302) ; collèges (I, 7 et 156) ; noblesse et peuple (III, 293) ; Angers-Artiste (II, 181) ; temporel de l'évêché (III, 430) ; commanderie de l'ancien hôpital d'Angers (III, 300) ; duché de Beaupréau (III, 174) ; boîte aux lettres de Suet (III, 433) ; boutade sur le jour de l'an (II, 442) ; faits divers (III, 134) ; varia (VII, 588).
Les « rentrées publiques « à Angers (novembre 1773), VII, 239.

Digitized by Google

Canalisation du Layon et de la Dive (1774-1830), VII, 604 ; VIII, 582 ; X, 368.
Mémoires de Mme Letondal, de 1774 à 1792, V, 3.
Anjou et Maine-et-Loire : Élections, districts, arrondissements et cantons, V, 357 ; IX, 32.
Description d'Angers par Moithey (1776), IV, 400.
La fontaine d'Avort (1777), V, 53.
La direction des Domaines en Anjou (1777), II, 306.
L'École des sourds-muets d'Angers (depuis 1777) ; X, 143.
L'imprimerie Mame, à Angers (1781-1829), VI, 411.
Le marquis de Grignon (1781-1850), X, 481.
Un voyage en Anjou (1782), IX, 37.
Le czar Paul Ier à Angers (1782), X, 579.
La dernière édition des *Coutumes d'Anjou* (1783), II, 651.
Pouillé du diocèse d'Angers, imprimé en 1783, I, 61, 185, 339 et 600 ; II, 209 et 561 ; III, 321 ; IV, 433 et 642.
Le bourreau d'Angers (1784), V, 133.
Les Incurables de Baugé (depuis 1784), VI, 314.
Le général baron du Verger (1784-1874), IX, 267.
Le colonel de Beaumont (1784-1864), X, 582.
Les ballons en Anjou (1784), II, 308.
Les cérémonies religieuses à Saumur au XVIIIe siècle, VII, 601.
Voyage d'une Anglaise en Anjou (1785), VII, 372.
Tableau des impôts en Anjou (1787), IX, 486.
M. d'Autichamp, lieutenant de roi à Angers (1787-91), III, 300.
L'Assemblée provinciale d'Anjou (1787-90), I, 439, 542 et 662 ; II, 44 ; IX, 125 et 497.
Elle revendique l'élection de la Flèche (1787-90), IX, 245.
A la recherche de l'emplacement d'une caserne (1787-90), IX, 376.
Voyage d'Arthur Young en Anjou (1788), IX, 352.
La voirie en Anjou (1788), III, 626.
La Loire navigable en 1788, II, 97.
L'hiver de 1788-89 en Anjou, III, 434.
État historique, ecclésiastique et civil de la ville d'Angers en 1789, par Rangeard : Origine (VII, 225) ; Château (VII, 337) ; Chapitres (VI, 561) ; Communautés (VII, 3 et 113) ; Paroisses (VI, 449) ; Chapelles (VII, 470) ; Hôpitaux (VII, 35) ; Tribunaux (VII, 24) ; Mairie (VI, 592) ; Académie (VI, 615) ; Fête-Dieu et les Torches (VI, 587) ; Confréries (VII, 134) ; Cimetières (IX, 465).
L'organisation judiciaire en Anjou en 1789, IX, 474 et 489.
Les élections du tiers état dans les sénéchaussées d'Angers et de Saumur (1789), IV, 134 ; IX, 597.
Le « cahier » de Saint-Florent-le-Vieil (1789), IX, 139.
Les représentants de Maine-et-Loire depuis 1789, II, 187 et 642.
Etablissement de la milice nationale angevine (1789), V, 192.

Digitized by Google

Troubles au Lion-d'Angers (octobre 1789), III, 175.
Pourquoi Saumur voulait être chef-lieu de département, III, 176.
Andrezé pendant la Révolution, II, 241.
Champteussé pendant la Révolution, IX, 141.
Formation du département de Maine-et-Loire, IV, 172.
La milice nationale de Segré et M. d'Andigné (1790), V, 634.
Chalonnes demande à être chef-lieu de district (1790), VIII, 34.
Histoire des cantons de Maine-et-Loire (depuis 1790), IX, 611 ; V, 84 ; X, 72 et 166.
Rivalité entre Beaupréau et Cholet (1790-1859), IX, 62.
Assemblées primaires d'Angers et de Saumur (1790-91), III, 306.
Fête patriotique à Candé (21 mars 1790), III, 437.
Les Bénédictines de La Fougereuse en 1790, IV, 303.
Les Visitandines d'Angers pendant la Révolution, IX, 43.
Les congrégations d'hommes en Maine-et-Loire (1790-91), V, 55.
Troubles du 1er mai 1790 à Saumur, II, 312.
Les administrateurs du département de Maine-et-Loire (1790-1800), III, 547 ; V, 20 ; VIII, 63.
Le district et le comité révolutionnaire de Cholet (1790-94), I, 424, 572 et 707 ; II, 71, 157 et 426 ; III, 162.
La fête de la Fédération à Beaufort (1790), III, 630.
Les fêtes civiques à Angers (1790-1804), IV, 372 ; V, 29 ; VII, 88, 171 et 274 ; X, 82.
La Bourse d'Angers (juillet 1790), III, 628.
Les inventaires dans le district de Saint-Florent (1790), IV, 405.
Les carriers d'Angers en 1790, III, 302 ; V, 292.
Le tribunal du district d'Angers (1790-95), VI, 418.
La vente des biens nationaux en Maine-et-Loire (1790-94), III, 438 et 632.
Mgr Angebault, évêque d'Angers (1790-1869), X, 8 et 225.
Courriers et messageries pour Angers (1791-92), IV, 310 ; V, 635.
Histoire de la constitution civile du clergé en Anjou (1791), II, 612 ; III, 45, 151, 225, 337, 497, 545 et 561 ; IV, 3, 256, 361, 489 et 561 ; V, 35, 138, 259 et 366.
Délimitation des 8 paroisses constitutionnelles d'Angers (1791-93), III, 202.
Le clergé angevin pendant la Révolution. — Angers (V, 400 ; VI, 168) ; Avrillé, (X, 52) ; Beaupréau, (IX, 151) ; Chalonnes-sur-Loire, (X, 498) ; Chanzeaux, (IX, 75) ; Corzé, (VII, 609) ; Durtal et Gouis, (VI, 626) ; La Jumellière, (IX, 502) ; Louroux-Béconnais, (III, 375 ; IX, 629) ; Maulévrier et Yzernay (IX, 387) ; Montjean et Châteaupanne, (VIII, 458) ; Pin-en-Mauges, (X, 155) ; Seiches (VII, 380) ; Villevêque (IX, 261).
Une correspondance angevine (1791), V, 638.
Les serments dans le diocèse d'Angers (1791-1801), V, 61.

Digitized by Google

Les neuf sections d'Angers pendant la Révolution, IV, 177.
Les juges de paix en Maine-et-Loire (1791-1800), III, 634; V, 198.
La procession de la Fête-Dieu à Angers (1791), IV, 631.
Les hospitalières d'Angers pendant la Révolution; V, 378.
Le tribunal criminel de Maine-et-Loire (1791-1800), IV, 83.
Proclamation de la Constitution de 1791 à Angers (25 septembre), IV, 412.
L'enquête scolaire de 1791-1792 à Angers, X, 412.
La population en Maine-et-Loire (1791-1836), I, 740; IV, 639.
La persécution religieuse : arrêté du 1er février 1792, V, 449.
La famille de Russon pendant la Révolution, X, 266.
Le premier mariage civil à Angers (27 juillet 1792), VII, 620.
Les religieuses d'Angers et le serment de liberté-égalité, VIII, 472.
Les religieuses réfugiées à Angers (fin de 1792), III, 636.
Transfert des prisonniers Saumurois à Bourges (1792-94); X, 273.
Quelques citoyens d'Angers se débaptisent (1792-94), IV, 179.
Les 5 régicides angevins (janvier 1793), IV, 90.
Histoire de la guerre de Vendée : — Causes (I, 209; X, 384); l'insurrection, (VIII, 487); combats de Jallais, Chemillé, Pont-Barré, Torfou et Cholet, (I, 35 et 699; VI, 201 et 639; II, 407 et 519); le prisonnier de la Vendée, (VIII, 256 et 337); deux soldats vendéens, (I, 43; X, 513); mission d'émigré, (X, 3 et 113); la Vendée après le passage de la Loire, (II, 98; III, 95; VI, 502); généraux républicains morts en Vendée, (IX, 91); siège d'Angers, (VI, 497; VIII, 595; X, 161); Kléber (II, 315); Cholet sous la domination de Stofflet, (III, 513 et 597); Vendéens et Chouans en 1794, (VIII, 117; IX, 166); profession de foi de Charette, (II, 328); Russie et Vendée, (X, 585); Cathelineau : brevet, famille, premier historien, monument à Saint-Florent-le-Vieil, (IV, 159; I, 630; II, 104 et 667; IX, 210); Bonchamps, son monument et Mme de Bonchamps (II, 549; III, 178 et 210; IV, 51); abbé Bernier (III, 207; IV, 199; X, 631); Talmond (II, 419); Auvynet (X, 577); Bourmont (II, 255; X, 464); Forestier, (I, 177); Mme de la Rochejaquelein (II, 150 et 444; IV, 199); notes de Jean Soyer (V, 297); notes de l'abbé Bernier, (III, 354).
Le Comité révolutionnaire d'Angers (1793-95), III, 655; IV, 580; VII, 243.
La Commission militaire Félix (1793-94), IV, 414; V, 409.
Liste des personnes guillotinées en Maine-et-Loire (1793-94), III, 579,
Un terroriste angevin : Thierry, V, 590.
Notices sur quelques-unes des personnes guillotinées en Maine-et-Loire (octobre 1793-août 1794) : M. de la Sorinière (VI, 260); M. Body (VI, 172); M. de la Haye (VIII, 586); le curé de Briollay (V, 414); M. de Falloux (V, 518); le vicaire de Sarrigné (V, 200); deux prêtres Vendéens (VII, 623); Jeanne Besnard du Percher

Digitized by Google

(I, 309) ; le curé de Saint-Jouin-sous-Châtillon (VIII, 593) ; neuf personnes guillotinées aux Ponts-de-Cé (V, 421) ; deux religieuses (IV, 424) ; une Tourangelle (IX, 396) ; deux prêtres angevins (VI, 52); quatre autres prêtres angevins (V, 70) ; un prêtre Tourangeau (IX, 108) ; le curé de Notre-Dame de Chalonnes (IV, 311) ; le curé de Martigné-Briant (IV, 95) ; le vicaire de Contigné (VI, 429) ; Mme de Marcombe (IV, 313) ; sept prêtres angevins (IV, 528) ; M. de Richeteau (X, 65) ; Thomas du Prai (IX, 644) ; M. de Beauvollier (VI, 506) ; le chanoine Barat (V, 528) ; la baronne de Vezins (VIII, 495) ; Mlle Bouchet (VII, 400) ; M. Girault de la Porte (IX, 522) ; un Récollet (VII, 506) ; M. Bonneau (VII, 95) ; six Vendéens (IX, 272) ; le curé du Louroux-Béconnais (III, 375) ; Mme Cesbron des Crances (V, 646) ; le vicaire de Sœurdres (VI, 301) ; M. Jousbert de la Pépinière (VIII, 358) ; un Trappiste (VI, 306) ; la veuve Dumont (VII, 625) ; le vicaire de Mazé (VI, 641) ; trois jeunes filles de Thouars (IX, 161) ; le curé de Saint-Macaire-en-Mauges (VI, 516) ; le prieur de Lesvière (VII, 187) ; un séminariste (VII, 270) ; le vicaire de Briollay (VI, 522).

La Terreur dans le district de Saint-Florent-le-Vieil, IX, 99.

Vial, procureur général syndic (1793), V, 523.

Carrier, Francastel et Moulin (1793-94), II, 653.

L'évêque d'Angers et la Convention (1793), IV, 184.

Les cambriolages des maisons et des églises à Angers (1793), V, 281 et 149.

Voyage des 136 Nantais : séjour en Maine-et-Loire (1793), II, 319.

Les prêtres angevins morts à Nantes (1793-94), V, 166.

Boucherie humaine (décembre 1793), IV, 638.

Incendie de l'église de Saint-Nicolas d'Angers (17 déc 1793), III, 643.

L'oubli des morts pendant la Révolution, II, 329.

Le commandant de place à Angers et les fusillades (1793-94) IV, 634.

Une tannerie de peau humaine (1793-1794), IV, 92.

Les fusillades du Port-de-l'Ancre, à Angers (déc. 1793), V, 64.

La prison de la Citadelle d'Angers pendant la Terreur, V, 72.

La 1re fusillade du Champ-des-Martyrs (12 janvier 1794), VI, 55.

La Prison nationale et les fusillades du Champ-des-Martyrs, V, 643.

Les détenues du Bon-Pasteur fusillées au Champ-des-Martyrs, V, 306,

La prison des Pénitentes et le Champ-des-Martyrs, IV, 531.

Les détenues du Calvaire fusillées au Champ-des-Martyrs, IV, 278.

Mlle Lucas, fusillée au Champ-des-Martyrs, le 18 janv. 1794, VI, 509.

Fusillade du 1er février 1794 : Mme et Mlles Houdet (IV, 97) ; Mme et Mlle de Luigné (I, 321 et 407) ; Rose Quenion (V, 425).

Guillotine et fusillade : Familles de la Sorinière, du Tréhan, de Chabot, etc., II, 627 ; III, 57.

Digitized by Google

Comité révolutionnaire et Commission militaire : conflits, III, 646.
Hentz, Francastel et Turreau (mars 1794) ; II, 188.
Le département de Maine-et-Loire de 1794 à 1870. — 1794 (VIII, 625); 1795 (VIII, 140) ; 1796 (VIII, 363 et 500) ; 1797 (VIII, 80) ; 1798 (VIII, 171 et 379) ; 1799 (IV, 534 ; V, 431) ; 1802 (III, 604 ; V, 540; VIII, 439) ; 1803 (VIII, 649 ; X, 424) ; 1804 (VIII, 205) ; 1805 (VIII, 526 ; IX, 193) ; 1806 (IX, 414) ; 1807 (VIII, 532) ; 1810 (VIII, 544); 1811 (IX, 204) ; 1832 (VIII, 548) ; 1845 (X, 316) ; 1859 (V, 211) ; 1870 (IV, 209).
Le district de Baugé (mars 1794), VI, 512.
Le commandant de place des Ponts-de-Cé (1794), V, 316.
Les religieuses condamnées à la déportation (1794-95), IV, 21.
La poste aux lettres en Maine-et-Loire (novembre 1794) ; IX, 171.
Un prêtre angevin en Amérique (1794-1818) ; VI, 327.
La ville d'Angers de 1795 à 1835. — 1795 (III, 655) ; 1796 (IV, 187 ; VIII, 70) ; 1798 (VIII, 157 et 387) ; 1799 (IV, 42 ; VII, 406) ; 1801 (VII, 641) ; 1835 (VIII, 553).
Les ponts et chaussées en Maine-et-Loire (1795-98) ; IX, 173 ; VIII, 630.
Les districts de Saint-Florent et de Vihiers en 1795, VIII, 60 et 131.
Le culte constitutionnel à Angers (1795-1802), VII, 311.
Procès des terroristes angevins (1795-98) ; IV, 500.
L'organisation militaire en Maine-et-Loire (1795-1801) ; V, 320.
Les archivistes et les archives de Maine-et-Loire (depuis 1795) ; I, 748 ; II, 453 ; IX, 419.
Le pèlerinage du Champ-des-Martyrs (1796) ; IV, 591.
Un jugement sur la Terreur (1796), IV, 426.
Prospectus d'un journal angevin (1796), IX, 179.
Abjuration d'un grand vicaire constitutionnel (1796), VII, 508.
La Vendée angevine (1796-1797), I, 499 ; VIII, 74.
La Société de médecine d'Angers (depuis 1796), III, 185.
Les noms des rues à Angers (1797-98), IV, 317.
Le ministre de la police et l'administration départementale (1797), VIII, 146.
L'instruction publique à Angers (1798), VII, 629.
Inauguration de la bibliothèque d'Angers (30 mars 1798), III, 189.
Ce qu'étaient devenues en 1798-99 les maisons religieuses d'Angers, V, 327 ; VIII, 90.
Société d'Agriculture d'Angers (1798), III, 186.
Le cabinet noir à Angers sous le Directoire, V, 84.
La renaissance catholique à Angers (1800), VII, 196.
Les préfets, les secrétaires généraux, les conseillers de préfecture et les sous-préfets en Maine-et-Loire (depuis 1800), III, 69 ; VIII, 639 ; IX, 183 ; IV, 194 ; X, 181, 421 527 et 589
La chapelle des Ursules d'Angers (1800-1826), V, 87.

Digitized by Google

Le Lion-d'Angers veut être sous-préfecture (1800), VIII, 398.
Les hôpitaux en Maine-et-Loire (1800-36), VIII, 503, 645 et 663 ; IX, 187 et 398 ; X, 214.
L'organisation judiciaire en Maine-et-Loire (1800), III, 397 ; VI, 529.
Les conseillers généraux de Maine-et-Loire (depuis 1800), III, 166 ; IX, 285 ; V, 99.
Les 5 conseils d'arrondissement en 1800, III, 169.
Les municipalités de Beaufort et de Cholet (1800), IV, 191 et 193.
La manufacture des toiles à voiles d'Angers et de Beaufort (1800), III, 192.
La Vendée angevine et le calendrier répnblicain (1800), III, 197.
Etablissement de l'octroi d'Angers (7 août 1800), III, 194.
A travers la correspondance administrative des Préfets de Maine-et-Loire (1800-23), VIII, 410.
Le recouvrement des impôts dans l'arrondissement de Beaupréau (1800), II, 100.
Napoléon Ier et les Angevins : — L'attentat de la machine infernale (X, 91) ; élections (III, 539) ; divers (VII, 526) ; la déclaration de l'Empire (X, 175) ; la légion d'honneur (X, 106) ; les gardes d'honneur (IX, 561) ; l'Empereur à Angers et à Saumur (VII, 437) ; supplique de la municipalité d'Angers (VIII, 539) ; noblesse impériale (IV, 196),
La rentrée des émigrés angevins (1800-04), VIII, 401 et 515.
Les arrondissements de Baugé, Beaupréau et Segré (1800), IX, 325, 401 et 531 ; X, 97 et 172.
Saint-Nicolas d'Angers depuis la Révolution, X, 168.
Le ministre de la police et le Préfet Montault (1801), II, 174 et 271.
Mort du « citoyen » Farran, maire d'Angers (1801), X, 94.
L'enlèvement du sénateur Clément de Ris et le tribunal d'Angers (1801), X, 594.
Le Préfet Montault et M. de Pignerolles (1802), I, 503.
Le palais épiscopal et la bibliothèque d'Angers, VI, 84.
Le clergé de l'arrondissement de Beaupréau (avril 1802), V, 531.
Les paroises des diocèses de la Rochelle, Nantes et Poitiers réunies à celui d'Angers (6 juin 1802), IV, 646.
Statistique du département de Maine-et-Loire par le préfet Montault (17 septembre 1802) : Administrations (VI, 543) ; Industrie et commerce (V, 491) ; Instruction publique (V, 649) ; Ponts et Chaussées (VI, 126) ; Bois et forêts (VI, 299) ; Etablissements publics (VI, 379) ; Agriculture (VI, 474 ; VII, 645) ; Contributions (VI, 635) ; Population (VI, 426) ; Faune (VI, 546) ; Carrières (VI, 308) ; Navigation (VI, 69) ; Eaux minérales (VII, 97.)
L'imprimerie et la librairie en Maine-et-Loire (1802-11), VII, 651.
Le clergé du diocèse d'Angers (1802-31), I, 213, 362 et 470 ; VI, 103 et 324.

Digitized by Google

Les paroisses et les curés de la ville d'Angers depuis le Concordat, III, 201 ; VI, 181 et 539 ; VII, 10f et 322 ; X, 492 et 599.
Les paroisses du diocèse d'Angers depuis le Concordat, VI, 137 ; VII, 419.
Le Concordat et les presbytères en Maine-et-Loire, V, 605.
Le Concordat et les fabriques en Maine-et-Loire, VII, 211.
Le collège électoral de l'arrondissement de Segré (1803), V, 330.
Les autorités angevines : fiches administratives (1803), X, 535.
Les congrégations fondées en Maine-et-Loire au XIXe siècle : Sœurs de la Jumellière (IX, 646) ; Fontévristes (VI, 329) ; Filles de la Charité (VIII, 225) ; statistiques (IV, 201, 320 et 548 ; V, 210 ; VII, 543) ; Sœurs de la Pommeraye (VI, 551) ; Trappistines (VI, 330) ; Sœurs de la Salle-de-Vihiers (VIII, 111) ; Retraite (VI, 656) ; Sœurs de Torfou (VIII, 547) ; Bon Pasteur (VI, 207) ; Oratoire (VII, 218) ; Sœurs de Jarzé (VII, 330) ; Sœurs de Saint-François à Doué (VI, 492) ; Petites Sœurs des pauvres (X, 329).
Une fête à Beaupréau (10 avril 1804), II, 550.
Une restitution faite à l'évêché d'Angers (1804), VI, 322.
La police secrète en Maine-et-Loire (1804-05) ; IX, 541.
La ville de Chalonnes-sur-Loire en 1805, IX, 410.
La presse en Maine-et-Loire (1805-1815), VII, 548.
Le théâtre à Angers et à Saumur (1805-1806), VII, 553.
Un préfet qui voulait rester à Angers (1805), IV, 194.
Le baron de Barante et Mme de la Rochejaquelein (1807-14), II, 444.
Un faux Louis XVII en Maine-et-Loire (1809-1869), II, 451.
Le collège de Combrée (depuis 1810), VI, 193 ; X, 636.
M. Comte à Angers (1811), VI, 549.
Le tribunal de commerce de Cholet, (1811-59), X, 178.
Le denier du culte en Maine-et-Loire (1814), IX, 655.
Les Angevins et la famille royale au XIXe siècle : — Le duc d'Angoulême à Angers (VII, 658) ; mariage du duc de Berry (V, 95) ; assassinat du duc de Berry (V, 96) ; mort de Louis XVIII (VI, 200) ; le Dauphin en Maine-et-Loire (IX, 657) ; la duchesse de Berry en Maine-et-Loire (III, 7 et 243 ; IX, 421) ; naissance du comte de Paris (X, 203) ; mort du duc d'Orléans (X, 436) ; le duc et la duchesse de Nemours en Maine-et-Loire (VIII, 102).
La comtesse de Serrant et l'historien Bodin (1822), II, 663.
Mort chrétienne de Benaben (1824), V, 204.
Description de la Vendée angevine (1825), VI, 653.
Le budget d'un chanoine angevin sous la Restauration, VI, 651.
Obsèques d'un préfet de Maine-et-Loire (1826), X, 181.
Mgr Freppel, évêque d'Angers (1827-91), IV, 212 ; IX, 218 ; X, 333 et 449.
Réception à Angers des députés constitutionnels (1830), VI, 659.
La presse légitimiste à Angers depuis 1830, V, 98.

Digitized by Google

Le général Delaage en 1830-31, II, 447 ; VI, 211.
Incendie de la cathédrale d'Angers (1831), X, 195.
L'industrie à Angers en 1831, X, 306.
Les travaux publics à Angers (1831-41), X, 186.
Le choléra à Angers (1832), VII, 220.
Le combat de la Gâchetière (1832), II, 109.
L'instruction primaire en Maine-et-Loire (1833-80), X 429.
Saint-Simoniens à Angers (avril 1833), VII, 328.
Les comices agricoles de Maine-et-Loire (depuis 1833), X, 201.
Les premières élections au Conseil général (1833), V, 99.
Le petit séminaire Mongazon (depuis 1834), VI, 187.
Nomination d'un curé de canton : enquête (1837), IV, 203.
Les Ponts-de-Cé et Sainte-Gemmes en 1838, X, 207.
Le ministre des Travaux publics à Angers en 1840, X, 541.
Installation de Mgr Paysant, évêque d'Angers (1840), X, 431.
Les Autorités angevines : fiches administratives (1843), IX, 436.
Construction d'églises dans le diocèse d'Angers (1843-63), VI, 215.
Les arbres de la Liberté en Maine-et-Loire (1848), X, 321.
Les élections législatives en Maine-et Loire (1848-49), X, 544.
Grégoire Bordillon et les représentants angevins (1848), IV, 205.
Bénédiction du pont Saint-Maurille, aux Ponts-de-Cé (1849), X, 555.
Le lycée d'Angers en 1850, IX, 208.
Les plébiscites de 1851, 1852 et 1870 en Maine-et-Loire, X, 439.
Le Ministre de la Guerre à Saumur et à Angers (1853), X, 443.
L'église Saint-Serge d'Angers en 1853, VI, 552.
Les *Usages locaux* de Maine-et-Loire (depuis 1856), IX, 216.
L'eau de Loire à Angers (depuis 1856), I, 746.
A l'institution Saint-Urbain d'Angers (1861-67), IX, 449.
La préfecture et le clergé angevin (1864-70), IV, 323.
Journal de M. Baudouin, curé de Seiches (1866-75), X, 641.
Eloge de Mgr Freppel par le comte de Falloux, IX, 218.
Expulsion des Jésuites à Angers (juin 1880), X, 648.
Une erreur de M. Port (1893), V, 217.
Lettre du vicomte de la Blotais à M. Port (1900), I, 171.
L'Anjou et la Loire, II, 193.
Les cinq premières années de *l'Anjou Historique* (1900-05), VI, 2.
Lettres de MM. de Chauvelin, Joubert et de Wismes à *l'Anjou Historique* (1902-03), II, 682 ; IV, 224 et 336.
Andegaviana par M. l'abbé Uzureau : Comptes rendus publiés dans les Revues (1903-07), VII, 561 ; VIII, 3.
Chronique Angevine ; Décès, mariages, élections, nominations, varia (A la fin des fascicules).
Bibliographie Angevine : Livres et Revues (idem).

Le Gérant : J. CREUSÉ.

Angers, imp. Lachèse et Cie J. Traudeau Sr. — 10-1539

Digitized by Google

Digitized by Google

PERIODICAL

Digitized by Google